

UNIVERSITÉ DU QUÉBEC EN OUTAOUAIS
DÉPARTEMENT DES SCIENCES SOCIALES

MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL EN ÉMERGENCE AU QUÉBEC :
LE CAS DE LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS

THÈSE DE DOCTORAT
PRÉSENTÉE
COMME EXIGENCE PARTIELLE À L'OBTENTION
DU DOCTORAT EN SCIENCES SOCIALES APPLIQUÉES

PAR CHANTALE DOUCET

1^{ER} SEPTEMBRE 2017

REMERCIEMENTS

La réalisation d'une thèse de doctorat partage plusieurs similitudes avec le développement d'un territoire. Les deux germent avec l'idée d'un projet fortement influencé par le parcours personnel et les valeurs familiales. À cet égard, je n'aurai pu réaliser cette thèse sans mes parents et mes sœurs. Ils m'ont transmis le plaisir d'apprendre et aussi les valeurs de détermination et de persévérance essentielles pour mener à terme un projet d'envergure. Un merci spécial à mon père, entrepreneur, innovateur et bâtisseur dans l'âme, qui m'a transmis sa passion pour les projets et pour l'agriculture.

Tout comme dans le projet territorial, la thèse devient rapidement un projet collectif. Ce travail est en effet l'aboutissement d'un long cheminement au cours duquel j'ai bénéficié des encouragements, de l'encadrement, et du soutien de plusieurs personnes.

Aux premières loges se retrouvent ceux qui partagent ma vie et que j'aime tendrement. Merci à mon garçon Charles qui m'a accompagné tout au long de ce parcours. Nous nous sommes épaulés mutuellement dans notre réussite éducative. Tu m'as donné la motivation pour continuer. Merci aussi à Patric, un cadeau de la vie, qui m'a fourni l'étincelle dont j'avais besoin pour franchir le dernier pas. À ma grande amie Nathalie, œuvrant aux quatre coins du monde et dont le parcours m'inspire grandement.

Pour se concrétiser, le projet doit être appuyé par le soutien d'experts. À cet égard, je remercie mon directeur de recherche Louis Favreau, pour son intérêt, sa confiance et son soutien durant ces nombreuses années. Ses multiples contributions, non seulement à titre de chercheur, mais également dans le développement de projets dans les communautés d'ici et d'ailleurs sont également une source d'inspiration constante.

Je tiens également à dire un merci tout spécial aux acteurs du développement de l'Outaouais, agriculteurs et intervenants, des gens passionnés qui ont fait preuve d'une grande générosité en me partageant leur expérience et leur savoir. C'est un peu leur histoire qui est partagée dans cette thèse.

Finalement, un projet ne peut se rendre à terme sans des ressources financières pour appuyer la démarche. J'ai eu la chance d'être appuyé par deux acteurs majeurs. Merci au Conseil de recherches en sciences humaines (CRSH) qui m'a octroyé la Bourse d'étude supérieure du Canada Joseph-Armand-Bombardier et à la Fondation Desjardins qui m'a décerné la Bourse Environnement et société.

À vous tous, ma plus profonde reconnaissance pour votre soutien et vos encouragements.

Sincèrement, Chantale

TABLE DES MATIÈRES

REMERCIEMENTS.....	III
TABLE DES MATIÈRES.....	V
TABLE DES ENCARTS, FIGURES ET TABLEAUX.....	XIII
RÉSUMÉ	XV
 INTRODUCTION GÉNÉRALE.....	1
 SECTION I LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE : PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE	3
CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE	5
INTRODUCTION : PERTINENCE SCIENTIFIQUE DES ÉTUDES SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET L'AGRICULTURE. 5	
1.1 SURVOL DE LA REVUE DE LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE DEPUIS 1995 QUI ÉTUDIE LES RÉALITÉS AGRICOLES QUÉBÉCOISES À PARTIR D'UNE APPROCHE TERRITORIALE.....	6
1.1.1 LA LITTÉRATURE SCIENTIFIQUE SUR L'AGRICULTURE ET LE TERRITOIRE AU QUÉBEC : TROIS GRANDS VOCABLES	9
1.1.1.1 L'agriculture analysée à partir des approches territoriales	9
1.1.1.2 L'agriculture analysée en lien avec l'environnement, le développement durable et le territoire	13
1.1.1.3 Histoire, syndicalisme agricole et préoccupations territoriales.....	14
1.1.2 TROIS PRINCIPAUX APPORTS DES ÉTUDES SUR L'AGRICULTURE ET LE TERRITOIRE AU QUÉBEC.....	15
1.1.2.1 Les critiques du modèle agricole productiviste associées au développement des territoires. 16	
1.1.2.2 De nouvelles dynamiques territoriales en agriculture au Québec.....	18
1.1.2.3 Des pistes pour encourager une agriculture ancrée territorialement et multifonctionnelle .. 21	
1.1.3 PEU D'ÉTUDES QUÉBÉCOISES EN AGRICULTURE QUI S'INSCRIVENT DANS LE RÉFÉRENTIEL TERRITORIAL	26
1.2 QUESTION, HYPOTHÈSE ET OBJECTIFS DE RECHERCHE	28
CONCLUSION : PERTINENCE SOCIALE DES ÉTUDES SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES ET L'AGRICULTURE.....	31
 CHAPITRE II : LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL COMME CADRE THÉORIQUE POUR LA COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES AGRICOLES	33
INTRODUCTION : LA THÉORIE POUR IDENTIFIER LES COMPOSANTES QUI CARACTÉRISENT UN MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	33
2.1 LES FONDÉMENTS DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL	34
2.1.1 LE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL : UN CADRE POUR L'ADMINISTRATION DES AFFAIRES PUBLIQUES.....	34
2.1.2 ÉMERGENCE DU DÉVELOPPEMENT LOCAL COMME PRATIQUE ET THÉORIE	36

2.1.3	LA MONDIALISATION REMET SUR LA SELLETTE LES DYNAMIQUES TERRITORIALES	37
2.1.4	LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL, UN CONSTRUIT SOCIAL.....	39
2.2	LES PRINCIPALES COMPOSANTES DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL.....	42
2.2.1	UNE COORDINATION D'ACTEURS TERRITORIAUX AUTOUR D'UN PROJET.....	45
2.2.1.1	Des motifs et intérêts partagés	47
2.2.1.2	Gouvernance territoriale et acteurs territoriaux	50
2.2.2	INFLUENCE DU CONTEXTE ET DE LA TRAJECTOIRE DU TERRITOIRE	54
2.2.3	LA VALORISATION DES RESSOURCES TERRITORIALES	56
2.2.4	IMBRICATION DU TERRITOIRE ET INTERACTIONS AVEC LES ÉCHELONS SUPÉRIEURS	59
2.2.5	LA MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE	62
2.2.5.1	Un croisement entre le développement territorial et durable	63
2.2.5.2	L'approche positive : la multifonctionnalité en réponse à la théorie économique classique..	65
2.2.5.3	L'approche intégrée ou normative, un changement de paradigme	66
2.2.5.4	Une agriculture aux multiples fonctions.....	67
2.2.5.5	Une action collective ancrée territorialement.....	68
CONCLUSION :	RETOUR SUR CINQ COMPOSANTES QUI FORMENT UN MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL	69
CHAPITRE III : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE.....		75
INTRODUCTION : L'ITINÉRAIRE DE RECHERCHE		75
3.1	POSITIONNEMENT ÉPISTÉMOLOGIQUE : UNE APPROCHE EMPIRICO-INDUCTIVE.....	77
3.2	ÉTUDE DE CAS D'UNE RÉGION ET DE TERRITOIRES LOCAUX.....	78
3.2.1	L'ÉTUDE DE CAS	78
3.2.2	LA RÉGION ADMINISTRATIVE QUÉBÉCOISE.....	78
3.2.3	LES MRC	80
3.2.4	CHOIX ET JUSTIFICATION DES TERRITOIRES À L'ÉTUDE	82
3.2.5	LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS.....	84
3.2.6	TROIS MRC CONTRASTÉES À L'ÉTUDE.....	85
3.3	QUATRE TECHNIQUES DE COLLECTE DE DONNÉES	86
3.3.1	LA COLLECTE DOCUMENTAIRE	88
3.3.2	LA COLLECTE STATISTIQUE	89
3.3.3	LES ENTREVUES SEMI-DIRIGÉES.....	90
3.3.3.1	Le choix des informateurs	92
3.3.3.2	Schéma d'entrevue.....	96
3.3.4	L'OBSERVATION DIRECTE.....	100
3.4	TRAITEMENT ET ANALYSES DE CONTENU.....	105

CONCLUSION : CALENDRIER DES ACTIVITÉS ET LIMITES DE LA RECHERCHE.....	107
SECTION II : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS.....	111
CHAPITRE IV : ÉVOLUTION ET PORTRAIT DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS ET SES LIENS AVEC LE TERRITOIRE.....	113
INTRODUCTION	113
4.1 MISE EN PLACE D'UN MODÈLE AGRICOLE EN RUPTURE AVEC LE TERRITOIRE	114
4.1.1 D'UNE AGRICULTURE DOMESTIQUE AXÉE SUR L'AUTOCONSOMMATION À UNE AGRICULTURE MARCHANDE AXÉE SUR LA CONQUÊTE DES MARCHÉS	114
4.1.2 LE SYSTÈME COLLECTIF DE MISE EN MARCHÉ.....	118
4.1.3 DISPOSITIFS DE SOUTIEN AGRICOLE ET DE PROTECTION DU TERRITOIRE AGRICOLE.....	120
4.1.4 L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE SOUMISE AUX RÈGLES INTERNATIONALES.....	124
4.1.5 PRINCIPALES CARACTÉRISTIQUES DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS	128
4.1.5.1 Des entreprises agricoles contraintes à la croissance économique et à la compétitivité pour survivre.....	128
4.1.5.2 Des entreprises agricoles principalement familiales	131
4.1.5.3 L'importance des filières agricoles	131
4.1.5.4 L'action collective des agriculteurs au cœur du modèle agricole	132
4.1.5.5 Interventionniste étatique et cogestion avec le mouvement syndical agricole	134
4.1.6 L'AGRICULTURE QUÉBÉCOISE : UN MODÈLE NÉO-MERCANTILE	136
4.2 DE NOUVELLES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN AGRICULTURE	139
4.2.1 ÉMERGENCE D'UN MOUVEMENT CONTESTATAIRE DU MODÈLE AGRICOLE PRODUCTIVISTE	140
4.2.1.1 Les États généraux du monde rural	141
4.2.1.2 Mouvement citoyen et Union paysanne	143
4.2.1.3 La production porcine, amorce d'une crise environnementale.....	144
4.2.1.4 La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) : propositions de changements drastiques dans le modèle agricole productiviste	147
4.2.2 DES PROJETS COLLECTIFS EN PHASE AVEC LES NOUVEAUX MODES DE CONSOMMATION ET PRODUCTION ..	148
4.2.2.1 Montée de la consommation responsable	149
4.2.2.2 Nouveaux modes de production dans les entreprises agricoles	150
4.2.2.3 Apparition de projets collectifs en phase avec ces nouveaux modes de consommation et production	151
4.2.3 DES CHANGEMENTS DANS LES SPHÈRES SYNDICALISTE ET PUBLIQUE	153
4.2.3.1 Des changements dans le mouvement syndical	154
4.2.3.2 Des programmes pour appuyer les initiatives en émergence	156
4.2.4 L'AGRICULTURE DANS LA MIROIR DES ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL	163
4.2.4.1 Le développement au cœur des responsabilités des territoires régionaux et locaux	164
4.2.4.2 La place occupée par l'agriculture comme priorité dans le développement des régions	167
4.2.4.3 Les mesures d'austérité.....	172
CONCLUSION	173

CHAPITRE V : PORTRAIT DE L'AGRICULTURE EN OUTAOUAIS : SPÉCIFICITÉS, TENDANCES ET ENJEUX	177
INTRODUCTION	177
5.1 COMPOSANTES SOCIOÉCONOMIQUES DE L'OUTAOUAIS ET DES TROIS MRC À L'ÉTUDE	178
5.1.1 LA RÉGION DE L'OUTAOUAIS	179
5.1.2 CONTEXTE SOCIOÉCONOMIQUE CONTRASTÉ DES TROIS MRC À L'ÉTUDE	186
5.1.2.1 MRC des Collines-de-l'Outaouais.....	187
5.1.2.2 MRC Papineau (la Petite-Nation).....	190
5.1.2.3 MRC Pontiac	192
5.2 COMPOSANTES ET UTILISATION DU TERRITOIRE AGRICOLE.....	195
5.2.1 COMPOSANTES PÉDOCLIMATIQUES : UN CLIMAT ET DES SOLS PROPICES AU DÉVELOPPEMENT DE L'AGRICULTURE	195
5.2.2 UN VASTE TERRITOIRE RURAL ET AGRICOLE MÉCONNNU	195
5.2.2.1 Les friches : sources d'enjeux et d'opportunités	197
5.3 AGRICULTURE EXTENSIVE ET AGROENVIRONNEMENTALE.....	201
5.4 CARACTÉRISTIQUES DES EXPLOITANTS ET DES ENTREPRISES AGRICOLES	204
5.4.1 LES EXPLOITANTS AGRICOLES EN OUTAOUAIS	204
5.4.2 RELÈVE AGRICOLE EN OUTAOUAIS : ENJEUX ET SPÉCIFICITÉS.....	205
5.4.2.1 L'accès à la terre : un frein pour la relève agricole	209
5.4.3 DES ENTREPRISES DE PETITE TAILLE.....	211
5.4.3.1 Valeur, capitaux et revenus agricoles	211
5.4.3.2 Travail à temps partiel et à temps plein	213
5.4.3.3 La main-d'œuvre agricole	215
5.4.3.4 Prédominance des petites entreprises agricoles : par choix ou par contrainte.....	216
5.4.4 CONCENTRATION DES ENTREPRISES, ACCAPAREMENT DES TERRES ET OCCUPATION DU TERRITOIRE	217
5.5 ÉVOLUTION ET CARACTÉRISTIQUES DES PRODUCTIONS AGRICOLES	219
5.5.1 ÉVOLUTION DU NOMBRE DE FERMES	219
5.5.2 FORTE PROPORTION DE PRODUCTIONS ANIMALES AVEC PRÉDOMINANCE DANS L'ÉLEVAGE DE BOVINS DE BOUCHERIE	221
5.5.3 PRODUCTION VÉGÉTALE : ESSOR DE PRODUCTIONS NON TRADITIONNELLES POUR LA RÉGION	226
5.5.4 AGRICULTURE BIOLOGIQUE EN CROISSANCE	228
5.5.5 UNE TENDANCE FORTE À LA DIVERSIFICATION DES PRODUCTIONS AGRICOLES	228
6. TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE, COMMERCIALISATION ET ENJEUX FRONTALIERS	231
6.1 UN ESSOR DE LA TRANSFORMATION AGROALIMENTAIRE	231
6.2 COMMERCIALISATION DIRECTE DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES EN OUTAOUAIS ET EN ONTARIO.....	233

6.3	LÉGISLATIONS EN MATIÈRE DE COMMERCE QUI EMPÈCHENT CERTAINES ENTREPRISES AGRICOLES EN OUTAOUAIS D'ACCÉDER AU MARCHÉ DE PROXIMITÉ D'OTTAWA	236
6.4	DEUX TYPES D'ENTREPRISES AGRICOLES	238
	CONCLUSION	242
	CHAPITRE VI : PROJETS COLLECTIFS EN SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET DYNAMIQUES D'ACTEURS	247
	INTRODUCTION	247
6.1	LES PRINCIPAUX ACTEURS TERRITORIAUX IMPLIQUÉS DANS LES PROJETS QUI SOUTIENNENT L'AGRICULTURE ET L'AGROALIMENTAIRE EN OUTAOUAIS	248
6.1.1	ORGANISATIONS PUBLIQUES.....	249
6.1.2	ORGANISATIONS DE DÉVELOPPEMENT RÉGIONAL ET LOCAL (SEMI-PUBLIC)	252
6.1.3	MRC ET MUNICIPALITÉS.....	255
6.1.4	ORGANISME DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT : LE CRÉDÉTAO	257
6.1.5	RESSOURCES EN FORMATION	258
6.1.6	REGROUPEMENT DES AGRICULTEURS : L'UNION DES PRODUCTEURS AGRICOLES (UPA)	260
6.1.7	ACTEURS ASSOCIATIFS ET PRIVÉS	261
6.1.8	SERVICES AGRICOLES	263
6.1.9	TABLE AGROALIMENTAIRE DE L'OUTAOUAIS	263
6.2	PROJETS DEVELOPPES PAR LES ACTEURS POUR SOUTENIR L'AGRICULTURE EN OUTAOUAIS ET DANS LES TROIS MRC A L'ETUDE.....	266
6.2.1	OUTILS DE PLANIFICATION ET PLANS D'ACTION POUR METTRE EN VALEUR ET DÉVELOPPER LES ACTIVITÉS AGRICOLES	269
6.2.1.1	Entente spécifique pour l'agroalimentaire	269
6.2.1.2	Planifications stratégiques régionales du secteur agroalimentaire : 2007-2012 et 2013-2018	271
6.2.1.3	Stratégie MRC Eco des Collines-de-l'Outaouais.....	278
6.2.1.4	Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pontiac	282
6.2.2	SOUTIEN À LA RELÈVE AGRICOLE : LA PLATE-FORME AGRICOLE DE L'ANGE-GARDIEN.....	286
6.2.3	VALORISATION ET PROMOTION DES ENTREPRISES ET DES PRODUITS AGROALIMENTAIRES LOCAUX	288
6.2.3.1	Campagne Croquez l'Outaouais et activités connexes	289
6.2.3.2	Promotion des produits agroalimentaires dans différents évènements	291
6.2.3.3	Promotion de l'agriculture auprès des élus municipaux	292
6.2.3.4	Parcours Outaouais gourmet.....	293
6.2.3.5	La tournée des épouvantails.....	294
6.2.3.6	Foire gourmande Outaouais-est ontarien	295
6.2.3.7	Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (MSRO)	296
6.2.3.8	Marchés publics.....	299
6.2.3.9	Coopérative de Solidarité Place du Marché (Marché public de la Petite-Nation)	301

6.2.4	DÉMARCHE DE REVITALISATION DU TERRITOIRE MUNICIPAL : LE VILLAGE AGRICOLE MODÈLE DE NOTRE-DAME-DE-LA-SALETTE	304
6.2.5	SOUTIEN AU DÉVELOPPEMENT DES ENTREPRISES.....	306
6.2.5.1	Services de soutien à la commercialisation de produits agroalimentaires.....	306
6.2.5.2	Initiatives pour dénoncer la problématique frontalière	307
6.2.5.3	Coopérative de solidarité des viandes fines des vallées de l'Outaouais.....	309
6.2.5.4	Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA).....	312
6.2.6	DIVERSIFICATION AGRICOLE PAR LE DÉVELOPPEMENT DE NOUVELLES FILIÈRES : LE HOUBLON	313
6.3	ENJEUX DANS LA MISE EN ŒUVRE DES STRATÉGIES ET PROJETS.....	315
6.3.1	LA CONCERTATION.....	316
6.3.2	DES MODES DE CONCERTATION QUI VARIENT SELON LES PROFILS D'AGRICULTEURS ET LES TERRITOIRES ...	318
6.3.3	UNE COMPÉTITION ENTRE LES MRC, LES MUNICIPALITÉS ET LES AGRICULTEURS	322
6.3.4	DES INITIATEURS ET DES PORTEURS POUR LA PÉRENNITÉ DU PROJET	325
6.3.5	FINANCEMENT POUR ASSURER LA PÉRENNITÉ DES PROJETS.....	326
6.3.5.1	Disparités entre les régions québécoises et l'Outaouais	327
6.3.5.2	Financement et relève agricole	329
6.3.5.3	Financement des acteurs et initiatives qui soutiennent l'agriculture.....	329
6.3.5.4	La multiplication des organisations qui soutiennent l'agriculture : une charge administrative élevée	331
	CONCLUSION	333
	SECTION III : DISCUSSION, ANALYSES ET CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE	339
	CHAPITRE VII : ÉMERGENCE D'UN MODÈLE AGRICOLE AXÉ SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN OUTAOUAIS : DES ENSEIGNEMENTS POUR LE QUÉBEC	341
	INTRODUCTION	341
7.1	PROCESSUS D'ÉMERGENCE ET COMPOSANTES DU MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL	343
7.1.1	UNE DIVERSITÉ DE PROJETS COLLECTIFS QUI SOUTIENNT L'AGRICULTURE EN VALORISANT LES RESSOURCES TERRITORIALES.....	344
7.1.1.1	Planification du territoire agricole : des outils de gouvernance	347
7.1.1.2	Projets qui médiatisent et organisent le lien entre les producteurs et les consommateurs qui partagent des valeurs similaires	350
7.1.1.3	Des projets qui activent le potentiel agricole de l'Outaouais	352
7.1.1.4	Projets de développement local : un objectif transversal	355
7.1.2	DES NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE EN AGRICULTURE	356
7.1.3	DES PROJETS PORTÉS PAR L'ENGAGEMENT D'UNE PANOPLIE D'ACTEURS (LIÉS ET NON LIÉS AUX SECTEURS AGRICOLES) AUX ÉCHELLES RÉGIONALES ET LOCALES	358
7.1.3.1	Gouvernance sectorielle et intersectorielle portée par les agriculteurs	360
7.1.3.2	Gouvernance territoriale : une pluralité d'acteurs.....	362

7.1.4	LES DYNAMIQUES TERRITORIALES APPUIENT PRINCIPALEMENT UN NOUVEAU MODÈLE D'ENTREPRISE AGRICOLE	375
7.1.4.1	Entreprises agricoles traditionnelles avec mise en marché collective des produits	375
7.1.4.2	Entreprises agricoles émergentes avec mise en marché directe de produits de créneau.....	377
7.1.5	MULTIFONCTIONNALITÉ AGRICOLE.....	380
7.1.6	IMBRICATION DU TERRITOIRE ET INTERACTIONS AVEC LES ACTEURS AUX ÉCHELONS SUPÉRIEURS.....	382
7.1.6.1	L'État québécois : deux principales logiques dans la mobilisation des ressources étatiques	382
7.1.6.2	Des projets qui s'inspirent d'expériences réalisées sur d'autres territoires	385
7.1.6.3	Centralisation et cadre législatif rigide : des limites pour le développement des dynamiques territoriales en agriculture.....	385
7.1.6.4	Un modèle agricole qui s'inscrit en phase avec l'accentuation de la mondialisation	389
7.1.7	UN MODÈLE INNOVATEUR.....	390
7.2	PISTES DE RÉFLEXION POUR VALORISER LE MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL.....	392
7.2.1	UNE MEILLEURE RECONNAISSANCE ET UN SOUTIEN AUX DYNAMIQUES TERRITORIALES EN AGRICULTURE ..	393
7.2.2	UNE POLITIQUE AGRICOLE TERRITORIALE EN SOUTIEN AUX PROJETS COLLECTIFS.....	394
7.2.3	RECONNAISSANCE DIFFICILE DU MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL.....	396
7.2.4	ÉCHELLES À PRIVILÉGIER POUR APPUYER LA DIVERSITÉ AGRICOLE ET LES ACTEURS.....	399
7.2.5	DES RESSOURCES FINANCIÈRES PUBLIQUES ADÉQUATES ET UNE MARGE DE MANŒUVRE DANS LA CONSTRUCTION DE PROJETS AXÉES SUR LE CONTEXTE AGRICOLE LOCAL	405
7.2.5.1	Une politique agricole adaptée aux dynamiques territoriales.....	406
7.2.5.2	Un soutien financier adéquat	407
7.3	PERTINENCE DU CADRE D'ANALYSE ET LIMITES.....	408
	CONCLUSION FINALE	411
8.1	CINQ PRINCIPALES COMPOSANTES QUI CARACTÉRISENT LE MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL AU QUÉBEC..	412
8.1.1	DES PROJETS COLLECTIFS AU CŒUR DU MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL AFIN D'APPUYER UNE NOUVELLE GÉNÉRATION D'ENTREPRISES AGRICOLES	412
8.1.2	L'AGRICULTURE : UNE RESSOURCE TERRITORIALE RÉVÉLÉE PAR LA MONTÉE DES PRATIQUES D'ACHAT LOCAL ET RESPONSABLE	413
8.1.3	DE NOUVEAUX MODES DE GOUVERNANCE TERRITORIALE EN AGRICULTURE COMPOSÉS D'ACTEURS AUX APPARTENANCES DIVERSES	414
8.1.4	UN MODÈLE AGRICOLE MULTIFONCTIONNEL DÉJÀ EN PLACE	416
8.1.5	LE MODÈLE AGRICOLE TERRITORIAL : PEU VISIBLE, PEU RECONNNU ET PRÉCAIRE	417
8.2	PLUSIEURS QUESTIONS QUI RESTENT À EXPLORER.....	419
	ANNEXE I : SCHÉMA D'ENTREVUE	424
	BIBLIOGRAPHIE	429

TABLE DES ENCARTS, FIGURES ET TABLEAUX

Encart

Encart 1 : Exemples de projets réalisés par le CRÉDÉTAO.....	p.258
--	-------

Figures

Figure 1 : Encastrement des territoires québécois.....	p.81
Figure 2 : Localisation de l'Outaouais et ses territoires.....	p.179
Figure 3 : Exploitants agricoles selon le sexe, Outaouais 2011.....	p.205
Figure 4 : Âge des exploitants agricoles, 2011 et 2006.....	p.206
Figure 5 : Revenus agricoles bruts totaux (excluant les produits forestiers vendus) Outaouais et Québec, 2010.....	p.213
Figure 6 : Nombre d'exploitants agricoles ayant déclaré du travail consacré à la ferme en moyenne d'heures par semaine dans l'année précédent le recensement, 2011.....	p.214
Figure 7 : Répartition du nombre de fermes déclarantes, sous-régions en Outaouais, 2011	p.220
Figure 8 : Répartition des fermes selon leur principale production, comparaison Outaouais et Québec, 2011	p.222
Figure 9: Structure du conseil d'administration de la Table agroalimentaire de l'Outaouais	p.265

Tableaux

Tableau 1 : Grille d'analyse.....	p.72
Tableau 2 : Synthèse de la démarche méthodologique de la recherche.....	p.76
Tableau 3 : Acteurs interrogés selon les principales organisations et projets dans le milieu.....	p.94
Tableau 4 : Structure du schéma d'entrevue et principales dimensions et indicateurs visés	p.98
Tableau 5 : Évolution du nombre de fermes au Québec de 1961 à 2006.....	p.129
Tableau 6 : Idéaux-types des intérêts concernés par la PAC.....	p.139
Tableau 7 : Données sur la population, l'emploi et les revenus pour l'Outaouais et ses territoires.....	p.186

Tableau 8 :	Données sur le territoire en zone agricole en Outaouais et par MRC au 31 mars 2015.....	p.196
Tableau 9 :	Proportion des terres avec application de produits, Outaouais et MRC à l'étude, 2010.....	p.203
Tableau 10 :	Nombre d'exploitants, Outaouais et territoires à l'étude, 2011 et 2006.p.203	
Tableau 11 :	Âge moyen des exploitants agricoles, Outaouais et territoires à l'étude, 2011 et 2006.....	p.205
Tableau 12 :	Comparaison des caractéristiques de la relève agricole en Outaouais et au Québec.....	p.207
Tableau 13 :	Revenus et dépenses des exploitations agricoles en Outaouais et dans ses territoires.....	p.212
Tableau 14 :	Salariés dans les fermes et semaines rémunérées en Outaouais et dans ses territoires.....	p.215
Tableau 15 :	Évolution du nombre de fermes, Outaouais et MRC à l'étude, 2011, 2006 et 2001.....	p.220
Tableau 16 :	Évolution du nombre de fermes par production entre 2001 et 2011; comparaison Outaouais Québec.....	p.223
Tableau 17 :	Statistiques relatives à la production laitière, pour l'Outaouais et l'ensemble du Québec.....	p.225
Tableau 18 :	Principaux projets développés en Outaouais par les acteurs territoriaux pour soutenir l'agriculture.....	p.267
Tableau 19 :	Comparaison des enjeux et objectifs des planifications stratégiques régionales de 2007-2012 et 2013-2018.....	p.272
Tableau 20 :	Caractéristiques des modèles agricoles traditionnel et territorial.....	p.343

RÉSUMÉ

Cette thèse apporte un éclairage sur la compréhension des nouvelles dynamiques territoriales en agriculture à partir de l'étude de cas de la région de l'Outaouais. Elle montre qu'un processus innovant est en place dans les territoires infranationaux et confirme l'hypothèse de départ en démontrant l'existence d'un modèle agricole territorial au Québec. Comment ce modèle se distingue-t-il par rapport au modèle productiviste dominant ? Quelles sont ses principales composantes ? Quelles alternatives propose-t-il ?

Pour analyser les composantes de ce modèle et identifier des pistes de réponse à ces questions, l'approche territoriale a guidé l'ensemble de notre démarche scientifique. Elle a permis d'étudier les nouveaux rapports entre l'agriculture, la société et son territoire et de poser un regard sur des innovations et des enjeux qui sont souvent ignorés dans la littérature dominante. L'originalité de la recherche réside également dans le fait qu'elle s'est intéressée à la diversité des projets collectifs et des acteurs impliqués qui soutiennent l'agriculture dans un territoire québécois afin de mieux comprendre la construction et le fonctionnement du modèle agricole axé sur les dynamiques territoriales. Dans cette perspective, nous avons opté pour une étude principalement empirique (sur le terrain), avec l'étude de cas de la région de l'Outaouais et de trois de ses MRC, en faisant appel à une démarche surtout qualitative afin de laisser une large place aux discours et aux connaissances des acteurs.

Les résultats de la recherche sont présentés en trois temps. 1) Afin de situer notre étude de cas sur l'Outaouais dans un environnement plus large, nous revenons sur quelques pages de l'histoire de l'agriculture québécoise à partir du début du 20^e siècle pour tracer les principales caractéristiques du modèle agricole dominant, souvent qualifié de productiviste. Nous démontrons que les liens entre l'agriculture et son territoire se sont affaiblis au fil des années. L'émergence de nouvelles dynamiques territoriales au Québec est toutefois une tendance des dernières années qui se reflète non seulement dans l'émergence d'un contre discours et d'un mouvement de contestation du modèle agricole productiviste, mais également dans l'apparition de nouvelles initiatives étroitement liées à leur territoire accompagné de changements dans les pratiques des institutions publiques et syndicales. 2) Le contexte du territoire influence les stratégies et les projets qui sont adoptés par les différents acteurs pour soutenir l'agriculture. Dans cette perspective, nous dressons un portrait des composantes territoriales et agraires de la région de l'Outaouais et des trois MRC à l'étude. De cette lecture, des spécificités, des opportunités, des besoins et des enjeux sont dégagés. 3) À travers l'étude d'une quinzaine de projets collectifs qui soutiennent l'agriculture sur les territoires à l'étude, nous nous intéressons aux actions collectives qui animent le secteur agricole ainsi qu'à l'implication des acteurs territoriaux. À travers ce récit, les obstacles auxquels sont confrontés les acteurs dans la construction des projets sont également exposés.

Par la suite, une discussion contribue à exposer les principales composantes du modèle agricole territorial afin de tirer des enseignements pour le Québec. Nous discutons de son processus d'émergence et de ses composantes à partir de sept idées principales qui s'appuie sur notre cadre théorique soit : 1. une diversité de projets collectifs qui soutiennent l'agriculture en valorisant les ressources territoriales; 2. des nouveaux modes de gouvernance territoriale en agriculture; 3. des dynamiques territoriales qui appuient principalement un nouveau modèle d'entreprise agricole; 4. une multifonctionnalité agricole en place dans les territoires; 5. des territoires de projets; 6. l'imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs; 7. un modèle innovateur.

Ces dynamiques territoriales proposent des solutions nouvelles pour répondre aux limites atteintes par le modèle agricole traditionnel. Bien que le gouvernement québécois ait mis en place quelques programmes ces dernières années avec une certaine souplesse qui permet de s'adapter davantage aux réalités régionales et locales, les spécificités locales sont peu valorisées dans le modèle agricole québécois. Ce déséquilibre entre les pouvoirs centraux et infranationaux engendre des défis importants pour assurer la pérennité des projets collectifs et la survie de plusieurs acteurs porteurs de ces stratégies innovatrices. La recherche démontre l'importance d'une meilleure reconnaissance et d'un soutien plus important aux territoires infranationaux et aux mécanismes de coopération qu'ils génèrent tout en soulevant également de multiples pistes de recherche. À cet égard, les dynamiques territoriales en agriculture, un sujet encore peu étudié dans le contexte québécois, recèlent une richesse importante autant pour la théorie que pour la pratique.

Mots clés : [développement, territoire, développement territorial, dynamique, agriculture, agroalimentaire, projets, acteur, ressources territoriales, multifonctionnalité, innovation, modèle, gouvernance, Outaouais, Québec]

INTRODUCTION GÉNÉRALE

Cette thèse est réalisée dans le cadre d'un Doctorat en sciences sociales appliquées dont les champs de formation et de recherche s'intéressent aux innovations, aux transformations sociales ainsi qu'aux réponses des acteurs pour renouveler leurs pratiques et leurs politiques afin de faire face aux enjeux du nouveau siècle (UQO, 2009). L'étude des dynamiques territoriales en agriculture s'inscrit d'emblée dans ce domaine. En effet, on observe actuellement plusieurs projets innovateurs en agriculture qui semblent proposer une alternative au modèle agricole productiviste ainsi que l'implication de nouveaux acteurs dans le développement agricole à l'échelle locale. Cette thématique, qui sera l'objet de notre thèse de doctorat, ne réfère pas uniquement aux théories, mais se veut également appliquée en y intégrant le contexte québécois et les préoccupations des acteurs terrains.

Notre thèse de doctorat, qui adopte l'approche « linéaire-analytique » souvent utilisée dans les études empiriques (Roy, 2010, p.221 citant Yin, 1994), est structurée en trois principales sections.

1. La première section, composée de trois chapitres, présente la démarche scientifique. Le premier chapitre pose les jalons de la problématique de la recherche en survolant la littérature scientifique sur le sujet. L'hypothèse et les objectifs de la recherche sont aussi exposés ainsi que la pertinence scientifique et sociale. Le deuxième chapitre présente les fondements théoriques de notre démarche qui s'appuient sur le paradigme du développement territorial. En mobilisant les écrits scientifiques sur le développement territorial portant sur l'agriculture, ce chapitre propose en quelque sorte une grille de lecture pour l'étude des dynamiques territoriales en agriculture au Québec. Étroitement lié au cadre théorique du développement territorial et à ses principales dimensions, le troisième chapitre présente la démarche méthodologique retenue pour cette recherche soit le terrain et la population à l'étude, la cueillette de données ainsi que les instruments d'enquête et d'analyse.

2. La deuxième section présente les résultats de la recherche sous la forme de trois chapitres. Le premier chapitre s'intéresse à l'échelle québécoise en examinant l'évolution du modèle agricole québécois et ses composantes en lien avec le territoire. Il tient lieu de toile de fond pour une meilleure compréhension des dynamiques territoriales en agriculture en Outaouais qui font l'objet des deux chapitres suivants : les principales composantes territoriales et agricoles de cette région sont d'abord présentées, suivies des projets collectifs qui soutiennent l'agriculture sur le territoire à l'étude et de ses dynamiques d'acteurs.
3. La troisième section discute des résultats en exposant les principales contributions de la recherche en regard de ses objectifs. Nous identifions les principales composantes du modèle agricole territorial qui est porteur d'innovation ainsi que des pistes d'orientation pour mieux le soutenir. Une conclusion générale résume le contenu et identifie de nouvelles voies pour la recherche.

SECTION I

LA DÉMARCHE SCIENTIFIQUE : PROBLÉMATIQUE, CADRE THÉORIQUE ET MÉTHODOLOGIE

Cette section est composée de trois chapitres qui posent les assises de la recherche. Le premier chapitre présente la problématique de la recherche qui s'appuie sur une revue de littérature qui pose un regard sur l'agriculture québécoise à partir d'une approche territoriale. À partir de cette littérature et l'identification de ses limites, nous formulons une hypothèse de recherche accompagnée d'objectifs. Ce chapitre contribue également à exposer la pertinence scientifique et sociale de la recherche.

Le deuxième chapitre présente le cadre théorique qui s'appuie sur le paradigme du développement territorial. Il expose dans un premier temps le courant de pensée de ce paradigme à partir des concepts antérieurs de développement régional et de développement local. Dans un deuxième temps, nous identifions les principales composantes qui caractérisent un modèle territorial sur la base des études théoriques. Ces composantes serviront de cadre d'analyse pour étudier les dynamiques territoriales en agriculture au Québec.

Le troisième chapitre présente la démarche méthodologique. Il présente la posture épistémologique, la stratégie de vérification choisie pour recueillir les données sur les dynamiques territoriales et les méthodes utilisées pour collecter et analyser les données. Les limites méthodologiques sont également exposées.

CHAPITRE I : PROBLÉMATIQUE DE RECHERCHE

Introduction : pertinence scientifique des études sur les dynamiques territoriales et l'agriculture

Bien que l'étude des pratiques locales est somme toute assez récente (Benko et *al.*, 1996), le territoire est devenu un objet d'analyse scientifique déterminant pour la compréhension du développement, des enjeux socioéconomiques et de l'innovation (Claval, 2008; Crevoisier et Muller, 1998; Lacour, 1996; Lafontaine, 2005 ; Massicotte, 2008 ; Pecqueur, 2004; 2006). Du coup, les travaux qui font appel à l'approche territoriale se multiplient dans divers domaines (Angeon et Callois, 2006; Boschet et Rambonilaza, 2010; Proulx, 2008).

Dans le domaine agricole, l'analyse territoriale est particulièrement originale et pertinente, car elle s'inscrit à l'encontre du paradigme productiviste qui domine comme mode de pensée dans les milieux et dans la communauté scientifique. Alors que l'espace n'est pas pris en compte dans les modèles théoriques néoclassiques en économie (Faure 2007; Lévesque et *al.*, 2002; Pecqueur, 2004), l'entrée territoriale, plus souple et multidimensionnelle, permet de poser un regard différent sur une problématique en considérant le construit, les coordinations d'acteurs, l'apprentissage comme des éléments déterminants (Angeon et Callois, 2004; Chiasson et *al.*, 2010; Julien et Schmitt, 2008; Lévesque et *al.*, 2002; Moulaert et Mehmood, 2008). À ce titre, l'examen de l'agriculture sous l'angle des dynamiques territoriales « permet de faire contrepoids aux recherches par secteurs et filières de production qui sont toujours dominantes et il est source d'innovations scientifiques via la prise en compte des aspects spatiaux et territoriaux des objets de recherche et des processus analysés » (Mollard et Pecqueur, 2007, p.17). C'est dans cette perspective que s'inscrit la présente recherche qui vise à analyser l'émergence d'un modèle agricole territorial au Québec.

Ce premier chapitre, qui se décline en deux principales parties, pose les jalons de la compréhension de notre problématique de recherche sur les dynamiques territoriales en

agriculture au Québec. Dans cette perspective, la première partie débute avec une revue de littérature qui présente un panorama général des études réalisées depuis 1995 qui dépassent le paradigme productiviste en posant un regard sur les réalités agricoles québécoises en lien avec le territoire. Cette recension, qui classe les écrits en trois principaux vocables, sert de toile de fond à notre problématique de recherche : elle permet à la fois d'identifier les principaux apports de ces recherches qui s'inscrivent dans le référentiel territorial tout en identifiant certaines lacunes, ce qui contribue à positionner notre contribution sur ce thème de recherche par apport aux études existantes. Cette démarche nous conduira, dans la seconde partie, à formuler une question, une hypothèse et des objectifs de recherche qui guideront l'ensemble de notre démarche scientifique.

1.1 Survol de la revue de littérature scientifique depuis 1995 qui étudie les réalités agricoles québécoises à partir d'une approche territoriale

En Europe, la littérature scientifique sur l'agriculture dans une perspective de développement territorial est somme toute importante, et ce, depuis plusieurs années. Les nouvelles dynamiques territoriales de l'agriculture font effectivement l'objet d'un nombre croissant de recherches à partir de différentes approches : la multifonctionnalité agricole (Barthélemy et al., 2002), les processus de qualification territoriale dans les activités agricoles et agroalimentaires (Frayssignes, 2008; Papy et Torre, 2002), les logiques sectorielles dans le secteur agroalimentaire sous l'angle des dynamiques de proximité et des milieux innovateurs (Papy et Torre, 2002; Torre, 2000) et à partir du concept de systèmes agroalimentaires localisés (Requier-Desjardins, 2002). Dans plusieurs études sur l'agriculture, la place du territoire est centrale :

Depuis environ une décennie, on accorde une attention renouvelée aux territoires : les conceptions, les politiques et les actions mettent en avant la nécessité de prendre en compte l'importance du rôle de l'agriculture dans l'aménagement et le développement territorial. [...] En retour, le territoire devient de plus en plus explicitement un axe important des problématiques du développement agricole et c'est à travers ce lien que se manifestent les nouvelles formes de relation de l'agriculture avec la société et les nouvelles

exigences qui en découlent en matière d'environnement, de développement local ou de qualité des productions locales (Béranger, 2005, p.17-18).

Alors que les nouvelles dynamiques territoriales de l'agriculture font l'objet d'un nombre croissant de recherches en Europe, ces innovations commencent à peine à être analysées au Québec. Les recherches qui posent un regard sur les nouvelles alternatives agricoles qui émergent sur les territoires québécois sont plutôt rares. Un constat similaire se dégageait il y a quelques années en France (Laurent et Rémy, 2004).

En effet, à l'image du modèle agricole dominant, une grande proportion des recherches sur l'agriculture au Québec comme à l'international s'inscrit dans le paradigme productiviste (Mazoyer et Roudart, 2002; Proulx et Sauvé, 2007; Silvestro, 2009). Dans ces études, les facteurs territoriaux ne sont pas considérés. « L'agriculture est généralement extraite de son milieu social d'existence et analysée comme un secteur économique qu'on peut isoler des processus sociaux qui ne font pas directement partie du procès de production capitaliste » (Silvestro, 2009, p.33). L'innovation agricole est alors vue à travers l'amélioration des techniques de production et des performances économiques et environnementales pour optimiser le potentiel agronomique. Avec le contexte néolibéralisme qui prévaut dans les sociétés depuis les dernières décennies et la valorisation du modèle agricole productiviste, l'économie est ainsi devenue la principale lunette pour étudier l'agriculture (Morisset, 2010). Au Québec, les autres sciences sociales et humaines se sont peu à peu éloignées de ce sujet comme objet d'études (Silvestro, 2009).

La situation était bien différente il y a quelques décennies à peine. En effet, l'agriculture a été longtemps l'activité dominante dans les milieux ruraux. Si bien que les réalités agricole et rurale se confondaient et la majorité des études rurales s'intéressaient à l'agriculture (Jean, 1997). De 1970 à 1990, avec la thèse de la fin du rural annoncée par certains

chercheurs¹, les recherches sur la ruralité au Québec, et du même coup l'agriculture, se font plus rares (Jean, 1997; Simard, 2002). Les études sur la ruralité connaissent néanmoins un regain d'intérêt au Québec dans les années 1990 (Simard, 2002). Cet intérêt s'explique par des changements dans la conjoncture sociale :

revalorisation du milieu rural comme milieu de vie, avec le néo-ruralisme, montée des idéologies environnementales pour lesquelles la préservation du milieu rural constitue souvent un enjeu central, à une revendication sociale des ruraux eux-mêmes pour mettre en place des modèles d'aménagement du territoire qui respectent leur identité rurale comme un droit à la différence et comme un atout pour toute société qui voit, dans la diversité des modes d'existence de sa population, une richesse à maintenir (Jean, 1997, p.60).

La publication du rapport de développement social et démographique « Deux Québec dans un » par le Conseil des affaires sociales du Québec en 1989 qui expose notamment les écarts entre les régions québécoises sera également un élément qui ravivera cet intérêt pour le rural (Morisset, 2010). Cet engouement pour le rural est toutefois demeuré timide selon certains chercheurs : « Malgré l'étendue des territoires concernés et l'ampleur des changements sociospatiaux en présence, peu de travaux ont cherché à mettre au jour la particularité des nouveaux rapports envers le territoire rural à l'échelle locale » (Domon et al., 2008). En outre, les milieux ruraux se sont également diversifiés et l'agriculture est devenue une activité minoritaire soit à peine 6 % de la population rurale québécoise (Jean, 2010; Domon et Ruiz, 2010). Dans ce contexte, l'agriculture est souvent absente ou évoquée très rapidement dans les travaux qui analysent les milieux ruraux.

Maintenant que l'agriculture n'est plus l'activité productive structurante des communautés rurales, on étudie de moins en moins ses aspects sociaux (sociabilité, mode de vie, transmission du patrimoine, vie communautaire,

¹ Avec le mode de vie des populations rurales qui devenaient de plus en plus identiques à celui des urbains, des chercheurs (notamment au sein du Bureau d'aménagement de l'Est du Québec (BAEQ)) ont prédit la fin des milieux ruraux comme territoire distinct de l'urbain (Jean, 1997).

réseaux sociaux, géographie sociale) et de plus en plus les aspects économiques de la ferme ou de la filière (rentabilité, revenu, mécanisation, productivité, ventes) (Silvestro, 2009, p.39).

Néanmoins, il semble tout de même que l'agriculture analysée en relation avec son territoire revient peu à peu sur la sellette comme objet d'étude au Québec. Les initiatives innovatrices et les préoccupations récentes de la société pour le développement durable et territorial contribuent à renouveler la recherche dans le domaine agricole. Dans cette perspective, nous avons réalisé un survol de la revue de littérature scientifique² en sciences sociales et humaines depuis 1995 qui dépassent le paradigme productiviste en posant un regard sur les réalités agricoles québécoises en lien avec le territoire. Ces études sont encore peu nombreuses, disparates et s'appuient sur des théories variées. Il est donc difficile de les regrouper par école de pensée et de les mettre en confrontation pour identifier leurs spécificités. Nous les avons néanmoins classés de façon générale en trois grands vocables que nous présentons brièvement dans un premier temps pour identifier, dans un deuxième temps, trois principaux constats émanant de cette littérature. Ceci nous amènera à identifier certaines lacunes qui serviront à appuyer les objectifs de notre recherche.

1.1.1 La littérature scientifique sur l'agriculture et le territoire au Québec : trois grands vocables

1.1.1.1 L'agriculture analysée à partir des approches territoriales

Le premier axe de recherche correspond aux études sur l'agriculture qui mobilisent les théories du développement territorial comme cadre d'analyse. Ces études s'inscrivent donc

² Pour repérer ces études, nous avons réalisé des recherches dans les bases de données d'ouvrages et de périodiques, consultés les sites Internet des centres de recherches sur le sujet ainsi que les références bibliographiques des ouvrages pertinents.

directement dans notre champ de recherche. À partir de l'angle de recherche préconisé par les chercheurs, nous avons classé ces études en quatre principaux groupes.

Les études rurales et l'agriculture

Le premier groupe est composé d'études qui exposent les transformations socioéconomiques du monde rural et du milieu agricole qui est entré dans une période de transition depuis le début des années quatre-vingt (Jean, 1985; 1993; 1994; 1997; Jean et Lafontaine, 2010; Jean et Mercier-Gouin, 2002; Jean et Stanek, 1986). Les mutations de l'agriculture sont analysées en lien avec son contexte territorial, tout en intégrant les facteurs exogènes, ce qui contribue à une analyse des enjeux et des transformations qui sont généralement esquivés dans la littérature dominante qui s'inscrit dans le paradigme productiviste. Mentionnons également l'ouvrage de Doloreux et Dionne (2007) qui ont recours au concept de système régional d'innovation pour analyser la trajectoire historique de la municipalité de La Pocatière, lieu d'implantation de la première école d'agriculture au Canada et d'institutions agronomiques de renommées. Avec la concentration de ce savoir, l'agroalimentaire est devenu l'un des pôles technologiques d'importance sur ce territoire.

Les études sur l'espace périurbain agricole

L'approche territoriale est également au cœur d'une série de travaux sur l'espace périurbain agricole (Bryant, 1989; Bryant et Johnston 1992; Marois, Deslauriers et Bryant, 1991a; 1991b). L'approche préconisée dans ces recherches s'appuie sur une perspective de développement local et de développement durable dans laquelle la place des acteurs est centrale. La couronne périurbaine de Paris, de Londres, de Toronto, mais également celle de Montréal a été l'objet de ces études.

Les études sur la multifonctionnalité de l'agriculture

La multifonctionnalité de l'agriculture est un concept étroitement lié à l'approche territoriale³. Si le concept est populaire en Europe et à l'échelle internationale et fait l'objet de plusieurs publications, il commence à peine à faire son apparition dans la littérature scientifique au Québec. Des chercheurs évoquent le terme comme une orientation qui pourrait être adoptée dans un nouveau modèle agricole québécois (Debailleul, 1991; 2001 ; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002; Parent, 2001; Royer, 2004; Simard, 2001). En 2006, la multifonctionnalité de l'agriculture fait l'objet d'un premier ouvrage collectif au Québec (Jean et Lafontaine, 2010) dans la foulée d'un colloque sur le sujet lors de l'Association francophone pour le savoir (ACFAS). Les diverses contributions de cet ouvrage facilitent la compréhension des enjeux théoriques et tirent des leçons de l'application empirique de ce concept en Europe. Des auteurs analysent également l'intégration de la multifonctionnalité comme objectif dans la politique agricole québécoise. Soulignons également les travaux d'un groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux mis en place dans le cadre de la Politique nationale de la Ruralité 2007-2014. Même si le mandat est axé sur la multifonctionnalité des territoires ruraux, et non sur celle de l'agriculture, il s'agit d'une vision nouvelle qui contribue aux réflexions sur la multifonctionnalité agricole (Bryant, 2009; Jean, 2009b; Proulx, 2009; Vachon, 2009). Plus récemment, une analyse scientifique a été réalisée sur les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine donnant lieu à une série de recommandations pour améliorer l'efficacité du programme mis en place par le gouvernement québécois sur la multifonctionnalité agricole (Mundler et Ruiz, 2015).

³ Voir à ce propos le cadre théorique présenté dans le chapitre suivant.

Les études sur de nouvelles formes d'initiatives agricoles

Toujours étroitement lié au développement territorial, un nombre croissant de recherches analyse l'émergence de nouvelles formes d'initiatives agricoles au Québec. À cet égard, mentionnons le numéro de la Revue vie économique qui analyse à travers diverses contributions le modèle agricole et agroalimentaire québécois et ses transformations (Bourque et *al.*, 2013). Parmi les recherches qui analysent le renouvellement du modèle agricole québécois, trois principaux courants se distinguent. La première série de travaux de recherche s'inscrit à la suite de l'adoption d'une loi québécoise sur les appellations réservées en 1996. Ces études étudient l'appropriation de la notion de terroir par les différents acteurs et les démarches collectives de valorisation de ces productions différenciées dans les régions québécoises (Canty et *al.*, 2006; Chazoule et *al.*, 2009; 2006; (enlever) Chazoule et Lambert, 2007; 2005; Jouve et *al.*, 2008).

La deuxième série de travaux s'intéresse également à l'émergence de produits qui se différencient par la qualité, mais cette fois-ci à partir des stratégies de fabrication et de mise en marché des entreprises bioalimentaires. Les chercheurs examinent les réalités de ces entreprises, les conditions dans lesquelles elles œuvrent, leurs retombées socioéconomiques et les rapports qu'elles entretiennent avec leur territoire ainsi que les enjeux de pérennité (Fortin et Handfield, 2013; 2010; Handfield et Fortin, 2013). En continuité avec ce chantier de recherche, l'entrepreneuriat dans le milieu bioalimentaire et l'accompagnement public a fait l'objet d'un ouvrage collectif dirigé par ces mêmes auteurs (Fortin et Handfield, 2016).

La troisième série de travaux sur les nouvelles formes d'initiatives agricoles s'intéresse aux circuits alimentaires de proximité, aussi connus sous le nom de circuits courts, qui adoptent différentes formes sur le terrain : marchés publics, vente sur les exploitations en autocueillette ou sous forme de kiosque à la ferme, agriculture soutenue par la communauté, etc. Équiterre, organisation sans but lucratif fondée en 1993, est un précurseur dans la mise en place de l'agriculture soutenue par la communauté au Québec. Elle s'est d'ailleurs dotée d'un programme de recherche scientifique afin de documenter

ses expériences (Lemay, 2008) et a réalisé diverses études sur les circuits courts dans le secteur maraîcher (Lemay, 2012), sur ses liens avec les saines habitudes de vie (Aubé et Marquis, 2012) et sur la comparaison du prix des aliments en circuit court et dans les supermarchés (Decary-Gilardeau, 2012). Les bénéfices des circuits alimentaires de proximité pour le développement des territoires ont également fait l'objet d'une étude par des chercheurs, ce qui contribue également à mieux comprendre la gouvernance alimentaire locale ainsi que les facteurs de succès et les enjeux auxquels ces initiatives sont confrontées (Mundler et Laughrea, 2015).

En somme, malgré une accentuation aux cours des dernières années de l'agriculture québécoise comme objet d'études dans le domaine du développement territorial, les travaux de recherche sont encore peu nombreux. Compte tenu du peu d'écrits sur le sujet, nous avons élargi notre revue de littérature pour considérer deux autres axes de recherches, qui sans s'appuyer directement sur les théories du développement territorial, apportent néanmoins un apport important à la compréhension des nouvelles dynamiques agricoles au Québec.

1.1.1.2 L'agriculture analysée en lien avec l'environnement, le développement durable et le territoire

Les études sur l'environnement et le développement durable adoptent souvent une perspective macro en s'intéressant aux politiques, aux règlements ou encore aux impacts environnementaux sans tisser des liens avec les territoires locaux. Les études qui nous intéressent davantage ont privilégié une entrée territoriale pour aborder les enjeux environnementaux et de développement durable. C'est le cas des études qui traitent des transformations des paysages agricoles qui apportent un éclairage sur le modèle agricole québécois, son renouvellement et ses enjeux pour les territoires (Domon, 2006a; 2006b; 2004; Domon et Ruiz, 2008; 2007; Paquette et *al.*, 2005; Paquette et Domon, 1999; Roy et *al.*, 2005; Ruiz et Domon, 2005; Schmucki, et *al.*, 2002). Les relations entre l'agriculture,

le paysage et le territoire québécois sont étroites rappellent d'ailleurs Domon et Ruiz (2007).

Dans la même lignée, des études qui s'intéressent aux impacts environnementaux et économiques du processus d'intensification de l'agriculture québécoise contribue également à mieux comprendre le modèle agricole dominant au Québec, ses politiques et mesures environnementales et agricoles et ses impacts sur les territoires (Boutin, 1999; Boutin et Debailleul, 1998; Debailleul, 1991; 1998; 1997; 2002; 2008; Debailleul et *al.*, 2003; Debailleul et Boutin, 2004; Debailleul et Fournier, 2007; Debailleul et Ménard, 1990; Debailleul et Mercier Gouin, 1998). Mentionnons également l'ouvrage réalisé dans la foulée de la crise du développement durable soulevée par la production porcine qui donne la parole à plusieurs acteurs qui dénoncent les dysfonctionnements du modèle agricole productiviste tout en retracant l'histoire des luttes locales contre l'implantation de porcheries industrielles (Proulx et Sauvé, 2007). Des recherches récentes s'intéressent également aux relations entre l'agriculture et l'impact sur la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines au Québec, principalement à partir du secteur porcin (Brisson, 2008; Brisson, et *al.*, 2010; 2009a; 2009b; 2010).

1.1.1.3 Histoire, syndicalisme agricole et préoccupations territoriales

Des ouvrages historiques qui retracent les moments marquants de l'agriculture au Québec et du syndicalisme agricole apportent un éclairage majeur sur l'évolution du modèle agricole québécois et sur les politiques qui l'accompagnent. Depuis 1995, trois principaux ouvrages, qui s'inscrivent dans une perspective historique, ont été consacrés à mieux comprendre l'agriculture québécoise et les luttes de l'Union des producteurs agricoles (UPA), acteur de premier plan dans le développement agricole au côté de l'État (Dupont,

2009; Kesteman, Boisclair, Morneau et Kirouac, 1984; 2004⁴; Morisset, 2010⁵). Le mouvement paysan, un nouvel acteur québécois, fait également son apparition dans l'analyse des enjeux agricoles avec de nouvelles publications et analyses qui retrace la montée d'un contre discours qui s'oppose à celui de l'UPA et qui exposent les préoccupations sur le développement territorial qui s'accentuent dans la société québécoise (Couture et Morisset, 2010; Silvestro, 2009 ; 2007 ; 2006 ; 2003).

1.1.2 Trois principaux apports des études sur l'agriculture et le territoire au Québec

Sans faire une synthèse exhaustive de chacune des publications présentées dans la revue de littérature, nous exposons dans cette partie trois principales contributions pour la compréhension des dynamiques territoriales en agriculture au Québec : elles analysent le modèle agricole québécois dominant et ses relations avec les territoires; elles étudient les pratiques qui renouvèlent le modèle agricole; et identifient des recommandations en direction, principalement, des politiques publiques. Ces contributions permettront de mieux cerner les connaissances sur les dynamiques territoriales au Québec et de formuler et positionner notre problématique de recherche.

⁴ La première édition de cet ouvrage a été publiée en 1984 suite à une demande de l'UPA pour souligner ses 60 ans d'existence. Elle a été remise à jour en 2004 intégrant un portrait des dernières années de ce syndicat.

⁵ Michel Morisset avait également publié, en 1987, un ouvrage intitulé « l'agriculture familiale au Québec » qui demeure une référence sur l'action syndicale et l'évolution de l'agriculture québécoise et de la ferme familiale et son insertion dans l'industrialisation.

1.1.2.1 Les critiques du modèle agricole productiviste associées au développement des territoires

À l'image des autres sociétés occidentales, le modèle agricole dominant au Québec est souvent qualifié de « productiviste », le néolibéralisme axé sur la croissance économique étant le paradigme dominant de ce modèle (Debailleul, 2001; Domon et Ruiz, 2008; Handfield, 2010; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002; Jean et Vachon, 1991; Parent, 2010; Proulx et Sauvé, 2007; Royer et Mercier Gouin, 2010; Ruiz et Domon, 2005; Silvestro, 2009)⁶. Il s'inscrit dans des dynamiques de spécialisation et d'industrialisation de l'agriculture qui se mettent en place à partir des années 1950 s'accentuant par la suite, particulièrement dans les années 1990 avec l'accroissement de la mondialisation de l'économie qui vient instaurer plusieurs changements politiques et commerciaux.

Un nouveau courant émerge chez les scientifiques d'ici et d'ailleurs qui dénonce les effets du modèle agricole productiviste en place. Au Québec, ces réflexions ont toutefois été plus tardives (Jean, 1997). Ce n'est en effet que depuis les années 1990 qu'on voit apparaître la construction d'une critique du modèle agricole et l'émergence d'un conflit dans l'espace politique (Silvestro, 2009). La montée de ce contre discours vient également révéler une panoplie de nouveaux acteurs qui s'intéressent à l'agriculture et ses enjeux tels que l'environnement, la santé, l'occupation du territoire et le développement régional (Couture et Morisset, 2010). La contestation du régime agroalimentaire québécois s'est également accentuée notamment avec l'Union paysanne un mouvement qui puise ses racines dans le courant du développement régional (« ruralisme québécois ») et le courant de protestations et de préoccupations environnementales (Couture et Morisset, 2010; Silvestro, 2009). Dans ce contexte, des études analysent les conséquences de ce modèle agricole sur l'environnement (Bouchard, 2002; Debailleul, 1998; Debailleul et *al.*, 2003; Debailleul et

⁶ Le chapitre sur l'évolution de l'agriculture au Québec détaille l'évolution et les principales composantes de ce modèle.

Ménard, 1990; Parent, 2001; Proulx et Sauvé, 2007). Des critiques associées au développement des territoires apparaissent également dans ces analyses et constituent la première contribution que nous avons identifiée dans la littérature en regard des dynamiques territoriales.

À cet égard, l'agriculture est de plus en plus déconnectée de son milieu d'implantation avec peu de retombées économiques et sociales (Boutin, 1999; Debailleul, 2009; Jean, 1997; Paquette et Domon, 1999; Parent, 2010; 2000; Roy, Paquette et Domon, 2005). Même dans les principales régions agricoles, les retombées économiques et sociales de l'agriculture sur le milieu local sont de plus en plus faibles (Debailleul, 2009). Des chercheurs observent une dissociation entre les dynamiques agricoles et celles du territoire d'implantation : même si l'agriculture est prospère sur un territoire, la situation démographique et socioéconomique de la communauté peut être en déclin (Paquette et Domon, 1999 ; Roy et al., 2005). La crise de la production porcine a d'ailleurs révélé les luttes locales pour contrer les effets négatifs d'une agriculture déconnectée des enjeux territoriaux (Proulx et Sauvé, 2007).

Le modèle agricole préconisé au Québec entraîne également une spécialisation des territoires agricoles (monocultures) ainsi que des tâches et connaissances (Jean et Vachon, 1991), une perte de la multifonctionnalité agricole (Domon et Ruiz, 2010 ; Royer et Gouin, 2010; Ruiz et Domon 2005) et une uniformisation des paysages en zone d'intensification agricole (Domon et Ruiz, 2010). Le phénomène de concentration qui caractérise l'agriculture productiviste, soit les plus grosses fermes qui rachètent les petites fermes, vient favoriser cette tendance (Jean, 1997). De fait, ce ne sont pas les grandes entreprises agricoles qui meurent, mais plutôt les plus petites et avec elles une certaine diversité. Royer et Gouin (2010) démontrent que 26 % des fermes québécoises génèrent 80 % des revenus bruts de l'agriculture québécoise.

Ce système engendre également d'importantes disparités entre les régions québécoises. Celles situées à proximité de Montréal (Montérégie, Centre-du-Québec, Lanaudière et

Chaudière-Appalaches) enregistrent une intensification des activités agricoles au cours des dernières années alors que celles situées davantage en périphérie sont plutôt marquées par une forte décroissance des activités agricoles et par l'accentuation des paysages en friches (Domon et Ruiz, 2010; Jean, 1997; Paquette et Domon, 1999; Roy et *al.*, 2005; Roy, Paquette et Domon, 2005; Ruiz et Domon 2005).

Les études démontrent aussi que des clivages importants existent entre les municipalités situées à proximité des centres urbains et celles situées en périphérie (Domon et Ruiz, 2010; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002). Ainsi, les territoires agricoles situés à proximité de la ville (périurbain) sont différents des autres territoires québécois notamment avec la présence d'une diversité d'activités agricoles, de systèmes d'échange particulier et avec des problématiques spécifiques de spéculation foncière (Bryant, 1995; Bryant et Marois, 1998). À cet égard, même si des enjeux et des attentes similaires apparaissent dans les différents territoires, Mundler et Ruiz (2015, p.9) observent néanmoins une diversité des agricultures au Québec et la présence de diverses formes de multifonctionnalité sur l'ensemble des territoires : « chaque territoire a ses spécificités du point de vue des fonctions que peut jouer l'agriculture ».

1.1.2.2 De nouvelles dynamiques territoriales en agriculture au Québec

Malgré les impacts de l'agriculture productiviste sur les territoires, un autre modèle qui réfère à une logique territoriale semble émerger toutefois. Cette tendance se reflète non seulement dans l'émergence d'un contre discours qui conteste les pratiques du modèle dominant, mais également dans l'apparition et l'essor d'initiatives ancrées dans les territoires qui semblent s'inscrire comme alternative au modèle agricole productiviste. L'émergence de nouvelles dynamiques territoriales en agriculture au Québec est la deuxième contribution de la revue de littérature. Simard (2001, p.129) observe « tout un arsenal d'initiatives et de microprojets qui témoignent du sens de la créativité, de l'imagination, de la participation et du fort sentiment d'appartenance qui animent les ruraux » alors que Domon et Ruiz (2007, p.37) indiquent qu' « en dépit de la prédominance

d'un modèle agricole axé sur la quantité d'aliments produits, un ensemble d'initiatives exemplaires a émergé ». Ces nouvelles initiatives sont en analogie avec la présence de nouvelles préoccupations dans la société pour soutenir l'agriculture locale et durable (Jean, 1997). Manon Boulianne (2010) démontre en ce sens l'émergence d'une nouvelle économie morale qui s'inscrit comme nouveau cadre de référence au Québec dans les années 1990 encourageant, du coup, les petits producteurs locaux, les filières d'approvisionnement de proximité et les initiatives de mise en marché de circuits courts alors que Laurent Deshaies (2001) évoque un changement culturel qui stimule l'esprit d'initiative. La mise en place de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) par le gouvernement du Québec en 2007 s'inscrit dans cette mouvance. En scrutant les écrits scientifiques qui mobilisent le développement territorial et la multifonctionnalité agricole, nous avons repéré deux principales « formes » de nouvelles initiatives en agriculture : des entreprises qui misent sur des stratégies différentes et divers projets collectifs qui viennent soutenir l'agriculture.

Des changements dans les pratiques et stratégies des entreprises agricoles

Plusieurs entreprises agricoles se distinguent de l'agriculture productiviste en misant sur des pratiques différentes. Déjà au début des années 1980, le chercheur Bruno Jean (1985, p.319) avance « la possibilité d'un autre modèle de développement rural dans ces espaces périphériques » ainsi que « des formes sociales nouvelles et renouvelées de la production agricole » que ce soit l'agriculture à temps partiel, l'agriculture de groupe (regroupement de petites unités de production familiales associant père et fils par exemple), des entreprises agricoles communautaires et l'agriculture écologique. « Une nouvelle agriculture naît sous nos yeux » dit-il à propos de cette dernière (*ibid.*). Cette tendance s'est amplifiée dans les décennies qui ont suivi, comme en témoignent différentes études qui scrutent ces changements.

Le territoire et la qualité des produits issus d'une agriculture durable deviennent ainsi des facteurs importants pour la production et la commercialisation des produits alimentaires dans plusieurs entreprises. Les productions territorialisées liées à un lieu, à une histoire, et

qui valorisent les spécificités du territoire avec des produits à valeur ajoutée sont en croissance (Chazoule et Lambert, 2007 ; 2005) tout comme les entreprises bioalimentaires qui fabriquent des produits de spécialités (Fortin et Handfield, 2010). Le nombre de fermes certifiées biologiques connaît aussi une croissance importante (CARTV, 2013; FABQ, s.d.). De plus, de nouvelles productions misent sur la qualité des paysages comme valeur ajoutée (Domon et Ruiz, 2007). L'agrotourisme sur les fermes est également une activité en croissance (Archambault, Waaub et *al.*, 2001; Debailleul, 2001; Marcotte et Bourdeau, 2004).

Pour Handfield et Fortin (2013, p.1) qui ont démontré l'importance des retombées des entreprises bioalimentaires qui fabriquent des produits de spécialité, il s'agit de

changements en marge du modèle dominant, bien visibles dans les territoires. Ceux-ci ne sont pas le fait de mouvements sociaux bien structurés et de grands discours revendiquant une rupture radicale avec le modèle dominant. Plus discrets, ils relèvent de pratiques bien concrètes, ancrées dans le monde de la production et de la quotidienneté. En phase avec les valeurs de leur époque, ces pratiques sont le fait d'hommes et de femmes se définissant tantôt comme entrepreneurs, tantôt comme artisans et qui transforment des ressources issues de la terre, de la mer ou de la forêt pour créer des produits à valeur ajoutée.

Une diversité de projets collectifs qui viennent soutenir l'agriculture

L'émergence et la multiplication de projets collectifs qui viennent soutenir l'agriculture sont la deuxième forme d'initiatives en émergence au Québec. Trois principaux types de projets sont étudiés dans la littérature : les démarches collectives de valorisation des productions différenciées (Boulianne, 2010; Canty et *al.*, 2006; Chazoule et *al.*, 2009; Chazoule et Lambert, 2007; 2005; 2006; Deshaies, 2003; 2001; Deshaies et Dubois, 1997; 1996; Dumas et *al.*, 2006; Jouve et *al.*, 2008), les circuits agroalimentaires de proximité qui fournissent des accès nouveaux aux produits alimentaires locaux (Blouin et *al.*, 2009; Chinnakonda et Telford, 2007; Lemay et *al.*, 2010; Mundler et Laughrea, 2015), l'étude de cas de nouvelles coopératives comme la coopérative de solidarité La Mauve dont

la mission est axée sur la mise en marché de produits locaux et biologiques, la sensibilisation et l'éducation à l'écoalimentation (Bouchard, 2009; Galarneau, 2010), *la Coopérative de solidarité en alimentation saine L'Églantier du Kamouraska* (Langlois et Girard, 2005) ou encore les coopératives d'utilisation de matériel agricole au Québec (CUMA) Saucier, 2005; 2007).

Ces initiatives semblent proposer de nouveaux modes d'organisation territoriale de l'agriculture qui s'appuient sur des synergies entre différents acteurs sur le territoire et qui se modulent aux spécificités territoriales. Des chercheurs constatent en effet que les territoires agricoles sont influencés par la dynamique des communautés et les stratégies des acteurs en place incluant les agriculteurs et les non-agriculteurs (Bryant, 1997; 2007; Bryant et Granjon, 2007; 2005; Canty et al., 2006; Chahine et al., 2008; Chazoule et al., 2009; 2006; Chazoule et Lambert, 2007). De nouveaux acteurs entrent en scène pour appuyer le développement de ces nouvelles initiatives agricoles et, du coup, des territoires dans lesquels elles prennent appui (Bryant et Marois, 1998; Couture et Morisset, 2010; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002; Silvestro, 2009). Bref, de nouveaux partenariats territoriaux émergent en dehors de la filière agricole.

Les projets et les stratégies des acteurs se modulent également aux contextes des espaces agricoles (Bryant, 1995 ; 1997; 2007 ; Frej et al., 2003). À l'image de l'hétérogénéité des territoires agricoles, les stratégies d'appropriation des principaux acteurs impliqués dans la valorisation de productions différenciées sont différentes les unes des autres, entraînant du coup des liens uniques avec le territoire (Canty et al., 2006; Chazoule et al., 2009; 2006).

1.1.2.3. Des pistes pour encourager une agriculture ancrée territorialement et multifonctionnelle

La troisième contribution de la revue de littérature sur l'agriculture en lien avec les dynamiques territoriales analyse les politiques publiques québécoises à la lumière des différents constats qui ont été identifiés précédemment. Ainsi, dans les pistes préconisées

pour encourager et consolider d'autres modèles agricoles qui favoriseraient davantage une agriculture ancrée territorialement et multifonctionnelle, l'État est le premier acteur sollicité.

Une valorisation des dynamiques territoriales dans les politiques agricoles

L'inscription de la différenciation territoriale et de la multifonctionnalité dans les politiques agricoles est l'une des tendances de la dernière décennie dans plusieurs pays (CAAAQ, 2008; Domon et Ruiz, 2007; Jean et Gouin, 2002; Mundler et Ruiz, 2015; Trouvé, 2009).

À la crise sectorielle du début des années 1990,

la transition des politiques cherche des réponses nouvelles, notamment en redéfinissant le secteur non seulement par ses fonctions productives, mais aussi par sa capacité à remplir d'autres fonctions utiles à la société, qui se réfèrent généralement à l'assise territoriale de l'agriculture. Une partie des problématiques qui se sont développées au cours des années 1990 à propos des politiques agricoles, révèle l'importance nouvelle du couple secteur-territoire (Perraud, 2005, p.291).

Au Québec, la politique agricole n'a pas suivi cette tendance et est demeurée principalement centralisée axée sur une approche verticale et sectorielle avec peu de distinction entre les territoires et avec peu de considérations pour les aspects de la multifonctionnalité. Or, parmi les enjeux qui affectent le développement agricole, plusieurs émanent d'une non-reconnaissance des différents territoires agricoles au Québec, ce qui constitue un frein à l'innovation et entraîne des disparités régionales. À cet égard, la valorisation des dynamiques territoriales dans les politiques agricoles est une piste de plus en plus mentionnée au Québec par différents chercheurs pour soutenir la diversité des modèles et la pluralité des territoires agricoles (Brisson et *al.*, 2010; CAAQ, 2008; Chinnakonda et Telford, 2007; Domon et Ruiz, 2010; 2007 ; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002; Ouimet, 2009; Mundler et Ruiz, 2015; Royer et Gouin, 2010). Cette décentralisation implique le renforcement des « capacités de développement » et une plus grande autonomie des acteurs territoriaux pour adopter des mesures adaptées aux spécificités territoriales

(Fortin et Handfield, 2016; Jean et Gouin, 2002; Mundler et Ruiz, 2015). « Ce besoin de flexibilité et la nécessité de ne pas trop normaliser les programmes, expliquent des chercheurs qui ont étudié la multifonctionnalité agricole, ont été souvent réclamés au cours de nos enquêtes » (Mundler et Ruiz, 2015, p.16).

À cet égard, la reconnaissance de la multifonctionnalité agricole est également ciblée pour l'amélioration de la politique agricole québécoise (Brisson et al., 2010; Debailleul, 2001; 1991; Domon et Ruiz, 2010; 2007; Gouin, 2000; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002; Jean et Lafontaine, 2010; Parent, 2001; Royer, 2004 ; Simard, 2001). Des recherches ont démontré que les attentes envers la multifonctionnalité de l'agriculture sont bien présentes, même si elle est peu valorisée dans les politiques publiques (Mundler et Ruiz, 2015; Jean, 2010a). L'implication de nouveaux acteurs dans les questions agricoles, notamment les instances locales et régionales de développement pour accompagner l'agriculture aux côtés des politiques publiques, est également identifiée comme une piste à valoriser (Bryant et Marois, 1998; Domon et Ruiz, 2010 ; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002).

Importance d'encourager les nouvelles initiatives agricoles par des politiques publiques adéquates

La revue de littérature révèle également que le système agricole québécois arrive difficilement à soutenir les initiatives agricoles innovatrices qui émergent comme alternatives sur les territoires (Chazoule et al., 2006; 2009; 2004; Chinnakonda et Telford, 2007; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002). Une enquête auprès des entreprises bioalimentaires révèle une demande des entreprises agroalimentaires afin que le gouvernement renforce le soutien pour les activités de commercialisation et de mise en marché des produits de spécialités (Fortin et Handfield, 2016).

Dans la même veine, les études qui s'intéressent aux nouvelles initiatives en agriculture soulignent l'importance de les encourager par des politiques publiques adéquates, car elles sont porteuses de solutions nouvelles pour répondre aux limites atteintes par le modèle agricole productiviste (Debailleul, 1998; Debailleul et Ménard, 1990; Jean, 1997; Paquette

et Domon, 1999; 2000; Parent, 2001; 2010; Proulx et Sauvé, 2007). Par ailleurs, ces initiatives valorisent souvent la multifonctionnalité en encourageant des activités qui dépassent la production agricole que ce soit l’agrotourisme, les circuits courts, la valorisation du paysage, l’occupation du territoire... Avec un ancrage territorial fort, elles sont également des éléments structurants du développement avec plusieurs retombées économiques, sociales, culturelles et environnementales pour leur territoire (Archambault et Waaub, 2001; Bouchard, 2009; Desroches et *al.*, 2008; Fortin et Handfield, 2010; Galarneau, 2010; Langlois et Girard, 2005). Pour Jean et Gouin (2002), un appui public plus important aux initiatives telles que les productions agricoles à haute valeur ajoutée qui s’appuient sur les spécificités locales, permettraient de favoriser des territoires en restructuration qui sont actuellement exclus, car le modèle agricole productiviste apporte peu d’avantages pour ces milieux.

Soulignons toutefois que le gouvernement a effectué un certain virage au cours des dernières avec l’adoption de politiques d’aide aux produits du terroir, de certification, de soutien à l’achat local et de multifonctionnalité agricole⁷ qui ont contribué à appuyer le développement d’initiatives sur les territoires (Jouve et *al.*, 2008; Mundler et Ruiz, 2015). Néanmoins, ce soutien est encore marginal et cyclique par rapport à l’ensemble de la politique agricole. Le bilan de l’application de la loi sur les appellations réservées démontre également des obstacles, dont la difficulté des acteurs à s’organiser, et le manque de moyens pour la production, la transformation et la mise en marché (Chazoule et *al.*, 2006; Chazoule et Lambert, 2004).

⁷ Voir le chapitre 4 sur l’évolution du modèle agricole québécois.

Une meilleure cohésion entre les politiques et mesures sectorielles qui touchent l'agriculture

La forte sectorialisation des politiques publiques québécoises s'ajoute également aux critiques. Les mesures touchant l'agriculture sont effectivement éparpillées dans plusieurs ministères⁸ et dans divers programmes qui travaillent en vase clos créant une scission entre les politiques orientées vers la production et les marchés et celles dédiées aux problématiques sociales, environnementales, rurales et territoriales (Brisson et *al.*, 2010; Losh et *al.*, 2004; Mundler et Ruiz, 2015). La multifonctionnalité partage également des similarités avec des approches similaires adoptées au Québec comme l'écoconditionnalité (Handfield, 2010; Mead, 2010). À cet égard, une meilleure articulation et cohérence entre l'ensemble des volets, avec une politique agricole unifiée et une décentralisation des politiques, pourraient favoriser une plus grande intersectorialité et une meilleure cohésion (Brisson et *al.*, 2010; Jean, 1997; Mundler et Ruiz, 2015).

Une reconfiguration du système agricole sans affecter la qualité de vie des agriculteurs

Toutefois, des chercheurs invitent également à la prudence dans la reconfiguration du système agricole en place en rappelant que le soutien aux innovations ne doit pas se faire au détriment du bien-être des agriculteurs (Parent, 2010). Des ouvrages mettent ainsi en lumière la complexité et les apports du modèle agricole québécois ainsi que le rôle crucial joué par le mouvement syndical agricole québécois dont les positions sont axées sur une agriculture qui permet à ses artisans d'en vivre (Dupont et Laplante, 2010; Kesteman et *al.*, 2004; Montpetit, 1999; Morisset, 2010). Tout changement dans la politique agricole et ses mesures ne doit pas fragiliser le développement des entreprises agricoles déjà ébranlées par les différents enjeux entourant la mondialisation et le jeu de pouvoir des grandes

⁸ Au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) bien sûr, mais également au ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs (MDDEP) et au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT) et certaines mesures sont également sous la responsabilité des municipalités.

entreprises de distribution dans le marché explique des chercheurs (Dupont et Laplante, 2010). À cet égard, des études ont également démontré l'existence d'incompréhensions entre les visions et objectifs des agriculteurs, qui vivent de l'agriculture, et ceux d'autres groupes tels que les citoyens ou les élus municipaux (Mundler et Ruiz, 2015; Silvestro, 2009). Les agriculteurs sont également déchirés entre les modèles productiviste et multifonctionnel (Handfield, 2010).

1.1.3. Peu d'études québécoises en agriculture qui s'inscrivent dans le référentiel territorial

La littérature scientifique relative à l'agriculture et au territoire pose un regard sur des innovations et des enjeux qui sont ignorés dans la littérature dominante qui s'inscrit dans le paradigme productiviste. Cet examen de la revue de littérature a ainsi mis en évidence certaines lacunes du modèle agricole dominant au Québec concernant le développement des territoires. Par ailleurs, la littérature est également venue révéler l'émergence d'un nouveau modèle agricole au Québec davantage territorialisé tout en identifiant des pistes de réflexion pour appuyer son essor. Le développement de l'agriculture fait ainsi appel à deux logiques d'action, celle sectorielle et structurée par filière fortement encouragée dans le système agricole québécois et l'autre, méconnue, que nous pouvons qualifier de territoriale avec de nouvelles initiatives et l'implication d'acteurs nouveaux et variés.

Toutefois, la littérature qui s'inscrit directement dans le référentiel territorial, c'est-à-dire qui n'appréhende pas l'agriculture comme un secteur isolé, mais bien comme partie prenante des dynamiques territoriales, est dispersée et encore peu nombreuse. La revue de littérature identifie d'ailleurs plusieurs lacunes concernant les études qui s'intéressent aux dynamiques territoriales en agriculture au Québec. À ce titre, les études sur la mise en marché de proximité en contexte québécois sont très limitées et fragmentaires (Lemay et al., 2010; Mundler et Laughrea, 2015) et celles qui s'intéressent de façons générales aux nouvelles initiatives sont également peu nombreuses (Chinnakonda et Telford, 2007). Les études sur l'évolution des idéologies en agriculture au Québec se sont principalement

concentrées, jusqu'à récemment, sur un seul acteur, soit l'Union des producteurs agricoles (Couture et Morisset, 2010). La diversité du monde agricole est une perspective qui n'a pas encore fait l'objet de recherche d'envergure (Silvestro, 2009). Ainsi, peu d'études tissent un lien entre les différents acteurs - syndicats agricoles, municipalités, organismes de développement local, ministères, entreprises agricoles, transformateurs, etc. - qui soutiennent l'agriculture à l'échelle d'un territoire local (*ibid.*). Dans la même veine, le rôle des intervenants et des collectivités a été peu étudié que ce soit dans le secteur agroalimentaire ou de façon générale alors que ces derniers semblent participer à une certaine régulation sur les territoires dans ce domaine. « L'accompagnement a encore peu retenu l'attention des chercheurs. Elle se trouve pourtant au cœur des débats très actuels, que ce soit sous l'angle de la mission des organismes constamment questionnée, des effets de ces investissements publics ou, plus largement, du rôle de l'état en la matière » (Fortin et Handfield, 2016, p.152-153). Pour Bruno Jean (1997a, p.45), un nouveau modèle de développement agricole s'expérimente actuellement au Québec par la mise en place de plusieurs systèmes productifs agricoles soutenables. « Une meilleure connaissance des processus socio-économiques en cours dans le secteur agricole, estime-t-il, est impérative ». Les innovations dans le secteur agricole sont également étudiées de façon séparée, sans lien entre elles et sans rendre compte des dynamiques d'acteurs sur le territoire.

Il faut dire que l'analyse des processus d'innovation est un angle nouveau dans les études rurales qui, jusqu'à maintenant, se sont davantage concentrées sur les facteurs de dévitalisation (Doloreux et Dionne, 2007). Plusieurs innovations sont récentes dans le paysage québécois, ce qui explique l'intérêt nouveau des chercheurs. Soulignons néanmoins que plusieurs études sur les dynamiques territoriales en sol québécois identifiées dans la revue de littérature présentée dans la partie précédente, s'inscrivent dans un nouveau courant de recherche qui démontrent qu'à l'instar des régions métropolitaines, les territoires ruraux sont également des lieux d'innovations même en l'absence des principales conditions gagnantes généralement étudiées dans les modèles territoriaux d'innovations (Doloreux et Dionne, 2007; Fortin et Handfield, 2016; Jean , 1997). À cet égard, l'analyse du territoire québécois contribue à renouveler les perspectives dans ce

domaine de recherche. Les constats et enjeux analysés par les études existantes appellent toutefois à de plus amples investigations sur les dynamiques territoriales en agriculture pour mieux les comprendre et valoriser leurs potentiels d'innovation. C'est dans cette perspective que s'inscrit notre question de recherche.

1.2 Question, hypothèse et objectifs de recherche

Au Québec, la valorisation des dynamiques territoriales dans les politiques agricoles est une piste de plus en plus mentionnée pour soutenir une agriculture durable, innovatrice et multifonctionnelle qui répond aux préoccupations d'une diversité d'acteurs. Ces dynamiques sont encore peu analysées et, lorsqu'elles le sont, elles sont généralement étudiées de façon séparée : les recherches étudient un acteur spécifique, une initiative ou encore une filière ou un type de projet particulier tel que les circuits courts. Or, les projets et les entreprises qui inscrivent leurs pratiques dans des dynamiques territoriales, et les acteurs qui les portent, forment-ils ce que l'on pourrait appeler un nouveau modèle de développement agricole ? Dans cette recherche, la notion de modèle de développement adopte ici la conception présentée dans les travaux de Bourque (2000) et de Lévesque (2002), c'est-à-dire, des composantes et des configurations qui impliquent des modes de régulations particuliers dans les systèmes de production et de services collectifs et qui partagent une certaine vision du développement⁹.

À cet égard, notre question de recherche est la suivante :

Y a-t-il un modèle agricole territorial en émergence au Québec et quelles sont ses composantes ?

⁹ Sur la base de la littérature scientifique, le cadre théorique qui est l'objet du chapitre qui suit, présente les principales composantes d'un modèle territorial.

Nous utilisons également la terminologie “modèle agricole territorial” en analogie avec l’agriculture dominante souvent qualifiée de “modèle agricole productiviste”. Le modèle agricole territorial réfère donc à un modèle différent organisé à partir de dynamiques territoriales.¹⁰ Bien que notre recherche s’inscrive dans le domaine des sciences territoriales,¹¹ les approches pour appréhender la question territoriale sont nombreuses. En Europe, l’angle de recherche généralement adopté pour étudier les dynamiques agricoles territoriales s’intéresse aux acteurs, principalement aux entreprises privées, à partir de la valorisation des caractéristiques de leur produit et de leur territoire pour construire une image de qualité (Roux *et al.*, 2006). « En effet, la littérature traitant de la construction des productions territorialisées analyse généralement des cas de produits typiques, de terroir, traditionnels ou bénéficiant d’une indication géographique, ou de territoires à forte identité » (Praly, 2007, p.41). Les initiatives, particulièrement celles sur les circuits de proximité, font également l’objet d’un corpus important (Mundler, 2015). Notre recherche propose une porte d’entrée différente pour poser un regard sur le développement territorial en agriculture en examinant les divers projets collectifs qui soutiennent l’agriculture dans un territoire. Cette entrée contribue également à poser un regard assez large et transversal sur les dynamiques qui façonnent un territoire agricole en examinant ses différentes composantes, dont les modes de coordination des différents acteurs, le contexte territorial, avec ses spécificités et ses enjeux, les ressources territoriales et les liens avec les échelons territoriaux supérieurs. Cette approche nous semble pertinente dans la mesure où apparaît au Québec, à partir des années 2000, un foisonnement de nouveaux projets collectifs en lien avec l’agriculture. Ces divers projets semblent être ancrés dans les dynamiques territoriales venant ainsi proposer des alternatives au modèle agricole qui domine actuellement dans la société québécoise.

¹⁰ Voir le chapitre 2 sur le cadre théorique.

¹¹ Aussi appelé sciences régionales ou études régionales

Ainsi, cette analyse se situe à la croisée de l'approche micro qui s'appuie sur une logique d'études de cas d'entreprises ou d'organisations et de l'approche macro qui mobilise une logique globale. La méso analyse est originale par rapport à ces dernières par son regard holistique, qui permet d'étudier la diversité des acteurs qui participent au développement de l'agriculture à travers la mise en place de projets collectifs à l'échelle d'un territoire. Elle dépasse l'analyse économique pour prendre en compte différents facteurs sociaux, économiques, institutionnels, etc. (Proulx, 1992a). Cette approche semble adaptée pour vérifier notre hypothèse de départ qui prétend **qu'il y a un modèle agricole territorial en émergence au Québec et que celui-ci est porteur de solutions innovatrices pour éclairer les réflexions sur le renouvellement des pratiques agricoles.** Comment ce modèle se distingue-t-il par rapport au modèle productiviste dominant ? Quelles sont ses principales composantes ? Quelles alternatives propose-t-il ? C'est dans cette brèche que nous aimerais apporter une contribution dans le cadre de notre thèse en analysant les dynamiques des échelons infranationaux qui deviennent des leviers importants dans l'émergence de nouvelles formes d'agriculture.

En étudiant les dynamiques territoriales en agriculture, notre thèse veut contribuer à un apport de connaissances dans un domaine peu étudié jusqu'à maintenant en mobilisant trois principaux objectifs :

1. L'objectif premier de la thèse est d'identifier les composantes du modèle agricole territorial en émergence au Québec. Il s'agit alors d'expliquer la construction et le fonctionnement de ce modèle agricole axé sur les dynamiques territoriales en posant un regard sur les modes de coordination des différents acteurs participant à la construction de projets collectifs tout en prenant en compte le contexte territorial imbriqué dans des échelons supérieurs. L'identification des spécificités de ce modèle contribue également à une meilleure compréhension des processus d'innovation dans le secteur agricole.

2. Le deuxième objectif vise à identifier les contraintes existantes dans les processus de développement et à contribuer aux pistes de réflexion sur la valorisation et la pérennisation du modèle agricole territorial.
3. Le troisième objectif vise à discuter de la pertinence et de la portée du cadre d'analyse proposé, qui s'appuie sur le paradigme du développement territorial pour étudier les dynamiques territoriales en agriculture dans le contexte québécois.

Conclusion : pertinence sociale des études sur les dynamiques territoriales et l'agriculture

Dans ce chapitre, la problématisation de notre sujet de recherche a contribué à démontrer la pertinence scientifique de s'attarder davantage à l'examen des dynamiques territoriales en agriculture au Québec. Ce sujet de recherche revêt également une pertinence sociale majeure. Car si le développement territorial connaît un engouement auprès de la communauté scientifique, c'est avant tout parce qu'il est au cœur des pratiques et des préoccupations de plusieurs acteurs sur le terrain. Plusieurs préoccupations entourant l'agriculture et son territoire sont d'ailleurs sur la sellette depuis quelques années et sont au centre des préoccupations de plusieurs acteurs du développement sur les territoires que ce soient les agriculteurs, les intervenants, ou citoyens. Plusieurs mémoires déposés à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ, 2008) par des regroupements d'agriculteurs, des organisations de développement local ou encore des organisations citoyennes dénoncent d'ailleurs les politiques agricoles mur à mur et identifient l'instauration de politiques territoriales en agriculture comme un enjeu prioritaire afin de répondre judicieusement aux spécificités locales. Plusieurs acteurs sont également en demande d'appui pour la pérennisation des projets qu'ils mettent en place. À l'image du doctorat dans lequel elle s'inscrit, cette recherche est donc appliquée, c'est-à-dire qu'elle vise à apporter des pistes de réponses à une problématique en proposant une

meilleure compréhension du phénomène pour ensuite identifier des pistes de réflexion en réponse à une demande sociale.

Loin de s'estomper, cette pertinence sociale s'est accentuée dans les dernières années avec le désinvestissement de l'État dans les domaines du développement des territoires et de l'agriculture, car plusieurs mesures d'austérité adoptées par le gouvernement du Québec à partir de 2014 vont à l'encontre d'une valorisation des dynamiques territoriales.

CHAPITRE II : LE DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL COMME CADRE THÉORIQUE POUR LA COMPRÉHENSION DES DYNAMIQUES AGRICOLES

Introduction : la théorie pour identifier les composantes qui caractérisent un modèle de développement territorial

Au chapitre précédent, nous avons émis l'hypothèse qu'il existe un nouveau modèle agricole au Québec qui se différencie du modèle agricole productiviste par son mode d'organisation axé sur les dynamiques territoriales. L'utilisation de la notion de « modèle » n'est pas anodine. Elle réfère à une conception du « modèle de développement » tel que formulé par Lévesque (2002, p.3), soit « une configuration réunissant divers éléments dont la cohérence résulte d'une « construction théorique à postériori » conformément à la méthode du type idéal (Weber, 1965) ». Cette méthode permet d'expliquer un phénomène humain ou une réalité empirique en identifiant différentes composantes d'un modèle type, ce qui implique toutefois une réduction de la complexité d'un phénomène (Lévy et Lussault, 2003). Dans cette perspective, ce chapitre vise donc à répondre à la question suivante : sur la base des études théoriques, quelles sont les composantes qui caractérisent un modèle agricole territorial ? Pour identifier et analyser les composantes de ce modèle, le cadre théorique retenu s'appuie sur le paradigme du développement territorial. Plus souple au plan théorique, ce concept s'adapte bien à notre problématique, car il permet d'intégrer diverses dimensions qui serviront de grille de lecture pour identifier et comprendre les composantes des dynamiques territoriales dans le secteur agricole. Ce cadre est en quelque sorte l'assise de la recherche sur laquelle s'appuiera notre méthodologie ainsi que l'analyse des informations recueillies. Il est présenté en deux principales parties.

1. La première partie expose les fondements du concept de développement territorial qui prend ses sources dans les concepts de développement régional et de développement local. Ce retour est nécessaire pour clarifier la compréhension du développement territorial et ses différences avec les approches antérieures. Cette partie vient donc

préciser le courant de pensée que nous privilégions pour étudier les dynamiques agricoles.

2. La deuxième partie présente les principales composantes retenues qui caractérisent un modèle dit territorial. Celles-ci fournissent un cadre d'analyse pour éclairer la compréhension des nouvelles dynamiques agricoles. Pour identifier ces composantes, nous avons mobilisé la littérature scientifique sur le concept du développement territorial et notamment celle qui s'intéressait à l'agriculture.

En conclusion, nous résumons les principales composantes d'un modèle agricole territorial et présentons une grille opératoire en synthèse.

2.1 Les fondements du développement territorial

Depuis sa naissance dans les années 1950, la science régionale est marquée par différents courants de pensée qui cheminent avec les contextes et enjeux de la société. Il s'agit d'une discipline carrefour qui, tout en utilisant les acquis des diverses disciplines, a évolué de façon autonome en développant ses propres théories, méthodes et concepts qui sont parfois antagoniques (Lafontaine, 2005). Dans cette partie, nous positionnons le courant de pensée du développement territorial qui puise ses racines dans les concepts de développement régional et de développement local.

2.1.1 Le développement régional : un cadre pour l'administration des affaires publiques

Les années 1950 et 1960 sont marquées par une forte croissance démographique et économique qui pose le problème de la distribution spatiale des activités, de l'organisation de l'espace et de la lutte aux disparités. Les géographes, économistes et aménagistes s'intéresseront de près à ces problématiques (Claval, 2008). De leurs collaborations naîtra

la science régionale à laquelle viendront se greffer, avec les années, plusieurs autres disciplines (ex. : science politique, sociologie, travail social, etc.). À cette époque, le territoire est vu comme un cadre d'action qui permet aux gouvernements centraux d'exercer des fonctions de développement, de planification et d'aménagement dans un souci d'homogénéisation de l'espace et de diminution des écarts (Benko, 1998; Scott, 2001). C'est d'ailleurs en 1968 que les régions administratives québécoises sont créées par le gouvernement afin de faciliter l'administration des affaires publiques.

Ce découpage sera fortement inspiré par la théorie des pôles de croissance (Perroux, 1964). Pour remédier à l'inégalité du développement dans l'espace, cette théorie propose de miser sur les ressources des régions prospères (urbaines) afin que le développement se diffuse et génère des retombées dans les régions en déclin (en périphérie) (Scott, 2001). Les politiques interventionnistes d'aménagement et de planification du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) dans les années 1960 et celles du Rapport Higgins-Martin-Raynauld, commandé par le gouvernement fédéral en 1970, s'inscrivent dans cette ligne de pensée (Jean, 1997). Elles proposeront des mesures de modernisation à partir de l'industrialisation et l'urbanisation envisageant, ainsi, le regroupement et la fermeture de villages considérés comme marginaux afin d'encourager le déplacement des habitants vers les pôles urbains (*ibid.*).

Dans ce modèle, les milieux locaux ont très peu de pouvoirs décisionnels sur leur développement. Les termes de régions et de développement régional sont donc fortement associés à une vision du développement « par le haut » (top down) dictée par le gouvernement. « Dans l'après-guerre, le développement s'est fait « régional », c'est-à-dire qu'il était compris comme un processus descendant, statocentrique et d'inspiration vaguement keynésienne » (Fournis et Dumarcher, 2016, p.13).

2.1.2 Émergence du développement local comme pratique et théorie

Dans les années 1960 et 1970, des mouvements contestataires en milieux rural et urbain émergent au Québec afin de revendiquer pour une plus grande autonomie (Favreau et Lévesque, 1996). L'expérience JAL, acronyme issu du nom de trois paroisses en déclin du Témiscouata - St-Juste, Auclair et Lejeune -, est certainement l'un des plus célèbres mouvements contestataires au Québec. Ces municipalités amorceront une bataille contre la fermeture de leurs villages en proposant un autre modèle de gestion territoriale notamment avec la création d'une Coopérative de développement agroforestier qui mise sur le développement des potentialités du territoire (Beaudry, 2000; Favreau et Lévesque, 1996; Jean, 1997). Ces phénomènes ne sont pas exclusifs au Québec et émergeront un peu partout dans les pays occidentaux.

C'est aussi à la même époque que la communauté scientifique internationale constate que, malgré des années d'intervention dans les pays en voie de développement, ce dernier n'est toujours pas au rendez-vous. Les théories du développement classique sont peu à peu remises en cause. « Malgré des contextes différents, les modèles de développement du Tiers-monde et le modèle keynésien qui inspirait le développement dans les pays occidentaux du nord, sont arrivés à des impasses en même temps – vers la fin des années 1970 – et pour des raisons en partie similaires » (Lévesque et *al.*, 2002, p.4). Ces constats d'échec et les batailles soulevées interpelleront la communauté scientifique qui valorisera un nouveau paradigme : le local sera alors considéré comme l'échelle à privilégier pour stimuler le développement en misant sur les ressources endogènes et la participation de la population (Chiasson et *al.*, 2010; Jean, 1997; Klein et Tardif, 2006; Proulx, 2008).

Dans cette mouvance, la valorisation du local a donné lieu à de nombreux écrits qui ont mis en lumière l'innovation des acteurs locaux pour combattre les problématiques locales et générer du développement. Ces recherches influenceront les pratiques du gouvernement dans le monde, mais aussi au Québec (Jean, 1997; Klein, 2008). D'une approche centralisatrice et hiérarchique durant la Révolution tranquille (1960-1980), Benoît

Lévesque (2005) indique que le modèle québécois amorcera un virage radical vers une approche partenariale qui s'ouvre à la société civile (1985-2003). L'État n'est plus l'unique acteur du développement, mais devient plutôt un partenaire des acteurs locaux. À partir de cette nouvelle vision, le gouvernement mettra en place de nouveaux dispositifs de développement et de concertation aux échelles régionales et locales pour susciter le développement de projets arrimés aux besoins du milieu : Centres locaux de développement (CLD), Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), Conférence régionale des élus, tables de concertation, etc. (Favreau, 2008; Klein, 2008).

L'intérêt pour les pratiques locales est donc somme toute assez récent (Benko et *al.*, 1996) et occupe une popularité grandissante auprès du milieu et de la communauté scientifique (Claval, 2008; Fournis et Dumarcher, 2016; Lacour, 1996; Lafontaine, 2005; Massicotte, 2008; Pecqueur, 2006; 2004).

2.1.3 La mondialisation remet sur la sellette les dynamiques territoriales

Le contexte de mondialisation qui prévaut depuis les dernières années n'est pas étranger à la popularité du local, car il vient renforcer le processus de différenciation territoriale. Dans les années 1980 et particulièrement dans les années 1990, l'accroissement de la mondialisation de l'économie vient en effet instaurer plusieurs changements politiques et commerciaux. L'insertion au marché, un dispositif non ancré spatialement et acculturé, devient le principal référent pour réguler le commerce. Les États sont alors invités à réduire leurs interventions au minimum. On parle « de déterritorialisation des marchés et des capitaux » (Dimitrova, 2005). Dans cette logique, le territoire est inexistant : « quel que soit le lieu, les facteurs de production (travail, capital et matière première) sont les mêmes, seul le cocktail varie » (Pecqueur, 2006). Des chercheurs prédisent alors une tendance à l'homogénéisation des territoires (Badie, 1995; O'Brien, 1992) avec la disparition des frontières, les nouvelles alliances transnationales, la localisation d'activités productives à l'étranger, l'affaiblissement des États et le transfert de pouvoir à des échelles transnationales.

À l'inverse, un autre courant émerge qui stipule plutôt qu'il y a une réaffirmation et une revalorisation des territoires locaux et des ressources endogènes (Fournis, 2006). La mondialisation est venue en effet révéler les différences entre les territoires, les identités territoriales, les processus d'affirmation, les stratégies des acteurs territoriaux qui tentent de se démarquer pour se positionner économiquement. Les modes de produire diffèrent alors d'un lieu à l'autre.

Parallèlement aux pratiques de délocalisation et de production standardisée, s'est accentuée l'affirmation du local avec la mise en valeur de produits spécifiques et de processus de production territorialement ancrés. Ces mutations font apparaître un spectre de situations complexes où le territoire demeure un lieu important de recomposition des tissus industriels et économiques (Angeon et Callois, 2004, p.22).

La communauté scientifique observe aussi, dans de nombreux pays, une tendance des États à transférer davantage de pouvoirs aux paliers inférieurs (Faure, 2007). Des politiques publiques troquent leur logique sectorielle pour une logique territoriale dans un souci de s'ajuster davantage aux particularismes des territoires (Scott, 2001). Dans ce mouvement, les territoires locaux deviennent de nouveaux espaces politiques.

En fait, de plus en plus de chercheurs conviennent que les deux tendances coexistent : il y a un rééchelonnage des pratiques de régulation en direction d'échelle plus grande et il y a également une tendance à la décentralisation et à une réaffirmation des territoires locaux (Blatter, 2006; Faure, 2007; Storper, 1997; Tretter, 2008). Bernard Pecqueur (2006) parle d'un « modèle dialectique local/global ».

Néanmoins, la prise en compte des facteurs territoriaux dans les théories de développement s'inscrit à l'encontre du paradigme dominant en économie qui mise sur la loi des marchés (Chiasson et *al.*, 2010; Lévesque et *al.*, 2002). Le marché tel que la théorie le définit (transparent, abstrait, sans mémoire) n'existe pas dans le réel estime Pecqueur (2004), rejoignant ainsi les propos de Azoulay (2002, p.37) sur le développement lorsqu'il affirme : « le paradigme dominant aujourd'hui est celui du marché mondial unique et homogène

objet idéal et fantasmatique du paradigme néo-classique ». En réalité, le marché est plutôt imparfait, influencé par le contexte dans lequel il s'insère et construit par les pratiques et les apprentissages. À cet égard, les modèles économiques s'avèrent impuissants pour expliquer les multiples pratiques économiques qui sont influencées par le territoire. Du coup, plusieurs chercheurs, et parmi eux de plus en plus d'économistes, critiquent les théories économiques standards qui sont revues à la lumière du facteur territoire (Benko et Lipietz, 2000; Pecqueur, 2004). « Ils deviennent sensibles au rôle de la confiance, s'interrogent sur l'impact du capital social sur les performances locales ou régionales, explorent les interdépendances non-marchandes et s'attachent aux échanges tacites de connaissances » (Claval, 2008, p.173).

Le contexte postfordisme et l'accentuation de la mondialisation ont donc contribué à l'émergence de nouveaux débats et à la revalorisation du territoire et de ses dynamiques auprès de la communauté scientifique (Lacour, 1996; Pecqueur, 2006). Pour plusieurs, le territoire est ainsi devenu un facteur déterminant du développement. Benoît Lévesque et ses collègues (2002, p.5) parlent d'un « nouvel engouement pour le réseautage horizontal et intersectoriel plutôt que pour la coordination verticale et hiérarchisée ». Le développement territorial est d'ailleurs considéré comme un paradigme en émergence (Jean, 2005; Lafontaine, 2005). « La notion de développement territorial, qui évoque la possibilité d'évolutions plus ou moins autonomes ou indépendantes de celle des nations, voire des régions, s'impose maintenant » (Torre, 2015, p.275).

2.1.4 Le développement territorial, un construit social

Le développement endogène adopte des approches différentes selon les disciplines et les écoles de pensées qui s'y sont intéressées (Lafontaine, 2005). Du coup, le territoire est également une notion polysémique. Nous retenons, toutefois, deux principales représentations du territoire dans la littérature qui viendront poser les jalons du développement territorial.

La première représentation, appelée parfois juridico-administratif ou encore institutionnelle, considère le territoire à partir de son découpage politique et administratif (Doloreux et Dionnes, 2007). Le territoire est défini comme « un espace délimité par des frontières, occupé par une collectivité humaine et sous la juridiction d'une autorité politique » (Boudreau et al., 2006 cité par Belley, 2008, p.235). Il est aussi vu comme un support physique pour l'action ou les activités économiques (Klein, 2008; Lamara, 2009; Moulaert et Nussbaumer, 2008) ou encore comme « un simple espace délimité de ressources » (Lévesque, 2008, p.206). Il s'agit donc d'une représentation élaborée « par le haut » pour satisfaire aux exigences de l'action publique.

La deuxième représentation, qui émane des courants liés aux constructivistes actuellement à la mode en sciences sociales, envisage le territoire comme un construit social (Jean, 2006). Il s'agit d'une approche souvent associée au développement territorial, une notion qui a connu une popularité grandissante depuis les années 1980-1990 (Fournis et Dumarcher, 2016). Pour Bernard Pecqueur (2009, p.57), « le local renvoie à l'échelle tandis que le territorial renvoie au mode de construction par les acteurs, quelle que soit l'échelle ». Le territoire est donc le résultat d'un processus « par le bas », c'est-à-dire de construction, de délimitation et de définition par les acteurs (Doloreux et Dionne, 2007; Fontan et al., 2006; Lévesque, 2008; Pecqueur 2006).

Ce « nouveau » territoire est de fait un espace construit socialement et ouvert, en ce sens qu'il est moins défini par ses frontières administratives, mais plus par ses réseaux physiques et humains qu'ils soient plus ou moins formels (Jean, 2008). Il se nourrit donc d'échanges et de relations souvent complexes et interdépendantes qui reposent plus que jamais sur des formes de collaboration et de partenariat serrées entre le milieu institutionnel, le secteur privé et la société civile (Robitaille, 2016, p.115).

Cette conception du territoire valorise les représentations et les significations que les acteurs territoriaux accordent à leurs activités et à leurs actions. Du coup, il est intimement lié aux processus identitaires, culturels et historiques (Belley, 2008; Claval, 2008; Doloreux et Dionnes, 2007; Moulaert et Nussbaumer, 2008). En fait, le territoire vit à

travers son système d'acteurs et est ainsi le produit de facteurs historiques et de représentations sociales qui se sont façonnés dans un environnement naturel (Lévesque, 2008).

Le territoire « fait référence, plutôt qu'à des frontières délimitées, à des relations organisées, des groupes ou des populations particulières, qui se reconnaissent dans des projets communs (Sack, 1986). Productions collectives, résultant des actions d'un groupe humain, avec ses citoyens, ses dispositifs de gouvernance et son organisation, les territoires ne sont pas seulement des entités géographiques. En construction permanente, ils s'élaborent par les oppositions et compromis entre acteurs locaux et extérieurs et s'inscrivent dans le long terme, avec une histoire et des préoccupations ancrées dans les cultures et les habitudes locales, la perception d'un sentiment d'appartenance, ainsi que des formes d'autorités politiques, des règles d'organisation et de fonctionnement spécifiques » (Torre, 2015, p.278, 279).

Dans la même ligne de pensée, la notion de « territoire de projet » est également apparue dans la littérature récente. Il désigne « un territoire-construit à géométrie endogène (Berdot, Léonard, 2006), qui varie selon le problème productif et le projet en question (Pecqueur, 2001). Il se distingue du territoire-donné qui correspond aux frontières politico-administratives stables » (Berriet-Solliec et Trouvé, 2013, p.8). Axé sur la construction de projets collectifs dont le territoire peut varier selon la représentation des acteurs locaux (Angeon et Bertrand, 2009), cette notion s'adapte bien à notre objet d'étude.

Puisque les acteurs valorisent leurs propres jeux d'échelle, les logiques territoriales se multiplient. Cette dynamique est décrite par Fournis (2006, p.2) comme « une équation multiscalaire dynamique, une combinaison à plusieurs niveaux de mobilisations politiques et d'actions collectives ». Dans cette foulée, il est vrai que certains territoires de l'action collective (représentation constructiviste) ne correspondent plus aux territoires de l'action publique (représentation institutionnelle) (*ibid.*). Toutefois, pour certains territoires, la distinction entre les deux représentations n'est pas aussi explicite. Le territoire peut devenir un amalgame des deux représentations. En effet, malgré le caractère volontariste et artificiel du découpage des territoires administratifs, ces derniers sont parfois, au fil des années, devenus des territoires construits : diverses associations, institutions et conseils

révinciaux sont nés, les acteurs ont développé des outils collectifs de planification régionale et partagent une vision et une identité territoriale qui se manifeste quotidiennement sous la forme d'un discours et de référents partagés entre les différents acteurs (Belley, 2008; Gumuchian et al., 2003; Mangazol et Sénéchal, 1996). D'ailleurs, certains territoires administratifs ont été découpés, parfois maladroitement certes, mais en tentant tout de même de prendre en compte le sentiment d'appartenance des populations. Certains territoires administratifs se sont ainsi inscrits dans les habitudes et dans les pratiques des acteurs territoriaux qui partagent aujourd'hui une réalité à la fois spatiale et sociale. Fontan et ses confrères (2006, p.178) parlent d'une construction « historico-identitaire-administrative ».

Le développement territorial est donc une nouvelle manière d'aborder le territoire qui permet de « saisir les systèmes sociaux dans lesquels les acteurs construisent leurs représentations et leurs problématisations des questions de développement des territoires » (Jean, 2005, p. 295).

2.2 Les principales composantes du développement territorial

« L'analyse territoriale repose sur une base scientifique riche, diversifiée, mais aussi éclatée » affirme Marc-Urbain Proulx (2008, p.3). Un coup d'œil du côté des concepts développés depuis les années 1980 pour rendre compte des dynamiques innovatrices des acteurs sur les territoires vient confirmer ses dires. Mentionnons, à ce titre, les milieux innovateurs (Aydalot, 1985; Crevoisier, 2001; Maillat, 1992; Maillat et Perrin, 1992; Planque, 1983), les districts industriels (Becattini, 1992; Pior et Sabel, 1984), les systèmes régionaux et locaux d'innovation (Benko et Lipietz, 1992; 2000; Fornahl et Brenner, 2003; Piore et Sabel, 1984), l'économie de proximité (Bouba-Olga et al., 2008; Colletis et al., 1995; Zimmermann, 2000), les clusters (Porter, 1998), les régions apprenantes (Cooke, 1996; Cooke et Morgan, 1998). Ajoutons, en lien avec notre objet d'étude, le concept de système agroalimentaire localisé (SYAL) qui désigne une « concentration locale de petites entreprises de transformation agroalimentaire » (Requier-Desjardins, 2002, p.391) et qui

tire sa source du concept de système productif localisé. Moulaert et Mahmood (2008) désignent l'ensemble de ces concepts sous l'appellation de « modèles territoriaux d'innovation ».

Même si ces concepts puissent dans des théories et disciplines variées, ils partagent tout de même plusieurs similitudes, dont celles d'accorder une forte importance au rôle de la proximité géographique et de la coordination des acteurs. Ces courants « voient les dynamiques territoriales (la culture locale, le savoir-faire, les synergies entre les acteurs, l'identité, etc.) comme une condition sine qua non de réussite des régions dans la nouvelle économie » (Chiasson et *al.*, 2006, p. 557). Ils contribuent à « expliquer le niveau mésoterritorial par ses mésocaractéristiques politiques et sociales (relations, enchaînement, conventions, institutions), voire ses microdynamiques (perspective cognitive, apprentissage, connaissance) » (Fournis et Dumarcher, 2016, p.14).

Les travaux issus des modèles territoriaux d'innovation se sont principalement intéressés aux territoires qui connaissent un succès et qui ont une forte concentration d'entreprises, d'organisations publiques et semi-publiques et qui sont spécialisés dans un secteur de production (Doloreux et Dionnes, 2007; Fortin et Handfield, 2016; Jean, 1997). À cet égard, les territoires qui ont connu un succès et qui ont attiré le regard des chercheurs sont souvent fortement urbanisés (Shearmur, 2016).

Néanmoins, même si « l'innovation hors métropole est peu théorisée » (Shearmur, 2016, p.31), une nouvelle génération de travaux issus des modèles territoriaux d'innovation s'est intéressée au cours des dernières années à d'autres types de territoires moins nantis, contribuant à bonifier l'analyse et la compréhension des transformations actuelles (Crevoisier, 2006). Notre étude s'inscrit ainsi au sein d'une nouvelle tendance qui étudie des territoires qui « ne disposent pas des conditions initiales généralement décrites comme propices à l'émergence de l'innovation et du développement technologique » (Doloreux et Dionnes, 2007, p.30). Plusieurs de ces travaux ont néanmoins révélé des dynamiques d'innovations dans des territoires ruraux qui ne possèdent pas une forte densité

démographique, entrepreneuriale et institutionnelle (Doloreux et Dionnes, 2007; Fournis et Dumarcher, 2016; Jean, 1997; Polèse et Shearmur, 2002; Shearmur, 2016; Torre, 2015). Ces travaux et notre cadre théorique renvoient donc également à des formes particulières d'innovation et à

une nouvelle définition du développement territorial, liée à une conception élargie de l'innovation, et qui [prend] en compte non seulement les mutations productives, mais aussi l'ensemble des changements sociaux et institutionnels à l'œuvre dans les territoires. Le processus de développement territorial relève ainsi avant tout d'une mutation des mentalités, d'un changement des structures économiques et sociales et de la mise en oeuvre de projets nouveaux (Torre, 2015, p.284).

Cette conception de l'innovation n'est pas cantonnée aux entreprises privées, souvent objet central des études territoriales (Lévesque, 2005). Il existe une panoplie d'autres formes d'innovations qui sont porteuses de sens pour la communauté (Favreau, 2008; Moulaert et Nussbaumer, 2008). L'innovation est donc au cœur du développement territorial et de notre objet d'étude qui consiste à étudier l'existence de nouvelles pratiques ancrées dans les territoires et qui se distingue du modèle dominant.

Dans cette perspective, notre cadre théorique fait appel aux leçons tirées des travaux sur les modèles territoriaux d'innovation et sur divers travaux qui analysent l'agriculture à partir des concepts liés au développement territorial. À cet effet, les recherches européennes qui s'inscrivent dans le paradigme du développement territorial et qui ont pour objet l'agriculture sont nombreuses, notamment à partir du concept de multifonctionnalité agricole, de l'étude des circuits de proximité (Mundler, 2015), du développement des initiatives d'appellations d'origine et indications géographiques protégées et de mise en valeur des produits du terroir (Praly, 2007; Roux et *al.*, 2006). Nous puiserons donc également dans ces travaux de recherche sur le développement territorial, ce dernier n'étant pas perçu « comme un dogme ou un ensemble de certitudes, mais comme une perspective de réarticulation tant des savoirs (issus de plusieurs disciplines) que des territoires » (Jean,

2006, p.468). En s'appuyant sur ces travaux, nous avons retenu cinq principales composantes qui caractérisent le développement territorial.

1. La coordination des acteurs territoriaux autour d'un projet constitue la première dimension centrale du développement territorial. Cette composante implique également d'aborder les notions de gouvernance territoriale et d'acteurs territoriaux.
2. L'influence du contexte et de la trajectoire du territoire est également une composante à prendre en compte dans l'analyse des dynamiques territoriales.
3. Étroitement liée aux deux premières, la mobilisation de ressources territoriales est la troisième composante qui vient bonifier la compréhension des processus de construction de projets territoriaux.
4. Bien que l'approche territoriale s'intéresse au développement endogène, l'interaction avec les réseaux extérieurs est néanmoins fondamentale pour la compréhension des dynamiques et constitue la quatrième composante.
5. Le concept de multifonctionnalité agricole est présenté en cinquième point. Ce n'est pas tant les fonctions multiples de l'agriculture qui nous intéresse dans ce concept que ses liens avec le territoire qui ont mené à l'adoption de politiques territoriales.

Ces cinq composantes contribueront à révéler la présence d'un modèle agricole territorial et à mieux comprendre ses constituantes.

2.2.1 Une coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet

Le développement territorial n'existe pas sans la présence de coordination d'acteurs autour d'un projet (Angeon et Callois, 2006; Gumuchian et *al.*, 2003; Pecqueur 2006). Salais (1996, p.7) définit le territoire comme des « tissus de coordination » entre acteurs et Belley (2008, p.244) le désigne comme une « œuvre collective ». C'est généralement pour résoudre un problème ou une aspiration que l'action collective s'amorce (Angeon et Callois, 2004; Colletis et *al.*, 1999; Pecqueur 2006) et prend généralement la forme de projets communs qui permet d'impulser un développement territorial (Landel, 2007; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010; Torre, 2015).

Les actions de DT [développement territorial] sont fondamentalement des actions collectives. Elles mettent en effet en relation une situation « problématisée » à résoudre, une diversité d'acteurs (individuels et collectifs) interdépendants qui acceptent plus ou moins volontiers de s'impliquer et de coopérer, des ressources variées vastement distribuées, des objectifs à rencontrer plus ou moins clairement définis et négociés et des actions à mener (Belley, 2014, p.125).

Dans cette perspective, le projet, qui est au cœur de l'analyse des dynamiques territoriales, est défini comme « l'ensemble des agencements, des propositions et décisions faisant l'objet d'une construction collective », [et qui] contribue, avec l'ensemble des normes et des règles qui aident les acteurs à se coordonner, à impulser un développement territorial » (Leloup dans Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p.620). Le projet se caractérise aussi par son unicité. Il « implique un contenu spécifique, non reproductible d'un territoire à un autre du fait de l'organisation qui le porte et des différentes temporalités qui les caractérisent (Garel, 2003) » (Landel, 2007, p.119).

Comme le mentionne Louis Favreau (2008), il n'y a pas de communautés condamnées, il n'y a que des communautés sans projet. Dans ce contexte, les projets innovateurs apparaissent souvent en contexte de crise (*ibid.*). Il y a donc une volonté de prise en charge du développement par les acteurs territoriaux, ce qui implique qu'ils possèdent une marge de manœuvre, une autonomie, pour formuler et organiser des projets et ainsi influencer les

tendances de développement sur leur territoire (Angeon et Callois, 2004; Boschet et Rambonilaza, 2010; Colletis et *al.*, 1999 ; Maillat, 2006; Pecqueur, 2007).

2.2.1.1 Des motifs et intérêts partagés

Une vision, des stratégies et des objectifs partagés par les acteurs, ou du moins qui partagent certains points communs, sont nécessaires pour l'émergence d'un projet (Boschet et Rambonilaza, 2010). Or, les acteurs ont parfois des motivations, des valeurs, des connaissances, des pratiques et des processus différents pour participer au projet (Angeon et Callois, 2004; Gumuchian et *al.*, 2003; Pecqueur 2006). « Parmi la grande variété de motifs réels et sérieux qui s'offrent aux acteurs pour agir, ils sélectionnent, choisissent, traduisent, interprètent afin de se construire leurs propres mobiles d'action » (Gumuchian et *al.*, 2003, p.44). Une trop grande différence entre ces mobiles peut entraîner des obstacles à l'émergence de projets territoriaux.

En outre, les acteurs entretiennent des relations qui peuvent être basées sur la coopération, mais aussi sur des rapports de force, de concurrence, de conflits, de luttes d'intérêts. Les territoires sont soumis à « des asymétries de pouvoirs entre les acteurs économiques et sociaux » (Bonnal et *al.*, 2004, p.74). Certains participent et créent des alliances, d'autres sont exclus du processus ou sont en opposition (Fournis, 2006; Pivot et *al.*, 2003). À cet égard, les relations de pouvoirs inégaux entre les acteurs peuvent constituer un frein au développement de projets tout comme la cohabitation de logiques de développement contradictoires et de concurrence sur le territoire (Faure, 2007). Autrement dit, l'adéquation entre la concertation et le local ne résulte pas automatiquement à un processus démocratique et efficient, car le territoire est un lieu d'importantes tensions entre les communautés d'identités ou d'intérêts (Faure, 2007; Fournis, 2006). Les perceptions entourant l'agriculture, par exemple, peuvent générer des conflits ou des alliances. « Communes, collectivités locales, pouvoirs publics, agences, associations... possèdent des intérêts propres et parfois divergents de ceux des agriculteurs. Leurs terrains

d'intervention peuvent partiellement se recouvrir, les amenant parfois à s'opposer, mais également à se concerter autour de projets collectifs » (Papy et Torre, 2002, p.152).

L'absence de la prise en compte des différents pouvoirs et conflits qui existent entre les acteurs sur un territoire est d'ailleurs l'un des reproches adressés aux approches de développement territorial (Moulaert et Mehmood, 2008). À cet égard, les jeux de pouvoirs et conflits sur le territoire constituent des facteurs à prendre en compte pour améliorer la compréhension de la dynamique territoriale et des stratégies préconisées (Lacour, 2006).

Toute action territorialisée nécessite de recourir, pour répondre à une exigence de compréhension, à un décryptage des enjeux et à une lecture des pouvoirs à l'œuvre, et notamment des pouvoirs politiques s'exprimant dans le champ de l'action publique territoriale (Gumuchian et *al.*, 2003, p.35).

En outre, pour Torre (2015, p.284), la construction collective des projets peut prendre deux principaux chemins : des « innovations de nature coopérative (portées par les actions de groupes ou de parties prenantes locales), ou conflictuelle (issues d'oppositions et de conflits qui ont conduit à des modifications des projets initiaux) ». À cet égard, des chercheurs considèrent les conflits comme un processus de démocratie locale et un facteur essentiel de changement social, car ils contribuent à inclure dans le débat des enjeux et des acteurs exclus des mécanismes de décision ou qui se sentent lésés (Merlin et Choay, 2000; Torre, 2015).

Pour qu'un projet se développe sur le territoire, une certaine « synergie » entre des acteurs est toutefois nécessaire. Les intérêts individuels doivent être dépassés aux profits des intérêts collectifs. « Cela implique une compatibilité de stratégies et l'existence d'un relatif compromis permettant tout à la fois de satisfaire peu ou prou les intérêts des différents acteurs, et de s'orienter vers un projet pour le territoire, si possible partagé » (Roux et *al.*, 2006, p.22). Le développement territorial est alors basé sur des relations structurantes sur le territoire qui devient le lieu de stratégies collectives d'acteurs qui partagent des objectifs communs ou des objectifs complémentaires. Cette synergie ne se crée pas spontanément

(Angeon et Callois, 2004; Klein, 2008). Elle doit s'appuyer sur des rapports de confiance et de réciprocité qui émergent souvent à travers la construction de projets collectifs. Cette construction vient favoriser une circulation et un partage des informations, des expériences, des savoirs et des idées, ce qui se traduit souvent par une meilleure compréhension des réalités de chacun, par la reconnaissance et l'appropriation des enjeux et le développement de positions consensuelles (Angeon et Callois, 2004). La confiance s'inscrit également dans la certitude que l'intérêt de chaque acteur est pris en compte dans le projet envisagé (Angeon et Callois, 2004).

Malgré l'importance croissante de l'accessibilité et de l'utilisation des NTIC dans la nouvelle économie, l'échange et le partage des connaissances sont d'abord favorisés par les relations personnelles, le face-à-face et les rapports basés sur le partage de valeurs communes, et les réseaux basés sur la confiance mutuelle (Lorenzen, 2001; Asheim et Isaksen, 2002) (Doloreux et, Dionne, 2007, p.18).

C'est donc à travers la fréquence des interactions que les acteurs développent des liens de confiance (Angeon et Callois, 2004). À cet égard, les mécanismes de concertation « repose[nt] sur des discussions où l'orientation coopérative et l'intention partagée de construire ensemble prédominent (Touzard, 2006) » (Torre et Beuret, 2012, p.27). Les lieux de rencontres peuvent prendre différentes tangentes selon les acteurs en place :

comités, groupes de travail, table de concertation, équipes de projet, forum, contacts interpersonnels, diagnostics, plans globaux et sectoriels, exercices de prospective, indicateurs socioterritoriaux, etc. s'ajouteront aux mécanismes traditionnels de coordination par l'État (lois, réglementations, programmes, etc.) et par le marché (Belley, 2008, p.249).

L'instauration d'un climat de confiance et de réciprocité et le partage des « savoirs, des valeurs, des normes et des symboles » (Pecqueur, 2004, p. 73) créeront un processus de cohésion sociale nécessaire à l'émergence d'une cohérence territoriale et d'un processus d'innovation (Angeon et Callois, 2004; Coppin, 2002). C'est ce que Juan Luis Klein appelle la conscience collective.

L'action collective renforce le sentiment d'appartenance des acteurs du territoire local, ce qui laisse des traces durables dans leurs organisations et institue des pratiques collectives et des mécanismes de régulation locale des conflits. La conscience territoriale amène les acteurs à nuancer leurs différences au profit de la collectivité, [...] à agir ensemble, à se concerter, ce qui augmente leur capacité de réussir leur projet et leur donne du pouvoir (Klein, 2008, p.326).

Ce partage des connaissances et d'informations, à travers différents mécanismes d'échange, est reconnu pour être un moteur de l'innovation : « L'innovation, vue ainsi, est un processus itératif qui résulte de l'émergence et du développement dans le temps de formes collectives d'apprentissage facilitant aux agents et aux organisations du système d'innovation l'accès à différentes sources de connaissances (Edquist, 1997) » (Doloreux et Dionne, 2007). Il s'agit en quelque sorte d'un processus d'apprentissage collectif lié à l'émergence de savoir-faire interdépendants qui influencent les projets et interactions à venir (Crevoisier et Muller, 1998). « Le développement territorial (Angeon et *al.*, 2007) qui suppose « d'activer les relations sociales porteuses d'innovation, d'organiser les ressources territoriales et de concevoir un projet » (Lardon et *al.*, 2009) constitue dès lors un nouveau référentiel » (Rey-Valette et *al.*, 2014).

2.2.1.2 Gouvernance territoriale et acteurs territoriaux

La coordination et l'interaction entre divers acteurs sont au cœur du concept de gouvernance. Dans cette perspective le processus de construction de projets territoriaux aux échelles infranationales implique donc une gouvernance dite territoriale (Torre et Beuret, 2012). La gouvernance territoriale vient en effet rendre compte des nouvelles formes de coordination et de collaboration aux échelles infranationales qui ont une influence sur le processus de développement (Simard et Chiasson, 2008). À cet égard, la gouvernance territoriale est définie

comme l'ensemble des processus et dispositifs par lesquels des parties prenantes ou acteurs de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, représentants des pouvoirs publics ou des collectivités locales...) contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs pour le développement futur des territoires (Leroux, 2006; Torre et Traversac, 2011) (Torre et Beuret, 2012, p.3).

Roux, Vollet et Pecqueur (2006, p.24) distinguent trois principaux types de gouvernance pour analyser les coordinations d'acteurs dans les filières agroalimentaires : territoriale, intersectorielle et sectorielle. La gouvernance territoriale réfère à des « coordinations d'acteurs en vue d'un projet de territoire combinant une visée, une action et une dynamique de mobilisation ». Elle implique des « acteurs pluriels dans leur rôle, leurs comportements, leurs intentions et leurs stratégies d'actions territoriales (Gumuchian *et al.*, 2003) et [avec des] rapports (modes d'organisation) sans référence systématique au pouvoir de l'État » (*ibid.*). La gouvernance intersectorielle implique des coordinations d'acteurs présents dans différentes filières « et collaborant entre eux pour réaliser une offre de site de type panier de biens », c'est-à-dire des produits et des services complémentaires sur un même territoire. La gouvernance sectorielle réunit des acteurs liés à un produit particulier d'une même filière de production et non articulé avec les autres acteurs (*ibid.*).

Toutes personnes ou organisations peuvent être considérées comme un acteur. Les acteurs territoriaux se distinguent toutefois en étant en situation d'action (Gumuchian *et al.*, 2003)¹². Ils sont impliqués dans un ou des projets collectifs sur leur territoire. Ce projet peut émaner d'un acteur individuel. Toutefois, pour en assurer le succès, d'autres acteurs devront être mobilisés. « Les promoteurs se mobilisent ainsi pour convaincre d'autres acteurs de la pertinence de leur projet et pour susciter leur adhésion. Le projet au départ individuel devient ainsi un projet collectif impulsé par les acteurs et groupes sociaux qui constituent la collectivité locale » (Klein, 2008, p.326).

¹² Dans ce travail, l'utilisation du mot « acteur » réfère à l'acteur territorial.

Les acteurs impliqués dans la gouvernance peuvent être de nature variée : institutionnels (collectivités locales, institutions gouvernementales...), dispositifs de développement local (semi-institutionnels, CLD, SADC...), acteurs privés (entreprises agricoles, de transformation ou de distribution, groupements professionnels...), organismes de recherche privés ou publics, acteurs associatifs (associations citoyennes, environnementales, touristiques...), etc. Le projet peut même faire émerger de nouveaux acteurs comme des groupes d'intérêts, des associations ou encore des entreprises (Gumuchian et *al.*, 2003). Les acteurs mobilisés autour du projet jouent différents rôles (leader et porteurs de projets, accompagnateurs, bailleurs de fonds, etc.), à différents moments, de la phase d'émergence à la consolidation et diffusion du projet. Selon les acteurs dominants, les modes de gouvernance peuvent être davantage privés, collectifs ou institutionnels (Roux et *al.*, 2006). Les travaux sur le développement territorial ont souvent mis en lumière une gouvernance principalement portée par les regroupements d'entreprises privées et des institutions et organisations du savoir négligeant les acteurs institutionnels (Torre, 2000). Or, intermédiaires entre les actions de développement sur le territoire et les échelons supérieurs, les organisations publiques et semi-publiques jouent également un rôle important pour orienter les choix stratégiques de développement sur leur territoire.

Ils exercent généralement une « fonction collective » (dans un cadre associatif, collégial, socioprofessionnel, consulaire...) qui les conduit à soutenir la diffusion locale des connaissances scientifiques et techniques, à aider aux transferts de technologies, au financement de l'innovation, et plus globalement à « porter » des projets de développement local (Peyrache-Gadeau, 2006, p.336).

Au Québec, des études de plus en plus nombreuses ont démontré l'importante du rôle des institutions publiques dans l'entrepreneuriat et les dynamiques territoriales (Doloreux et Dionne, 2007; Fortin et Handfield, 2016; Fournis et Dumarcher, 2016). L'implication des populations locales dans les processus de prise de décision est également une composante majeure des récents travaux qui s'intéressent aux processus de développement territorial

(Torre, 2015). Pour Mollard et Pecqueur (2007), la pérennisation du développement territorial passe par la présence de trois types de coordination d'acteurs : 1) l'existence de coordinations entre acteurs privés ; 2) la convergence des coordinations institutionnelles entre elles ; 3) la cohérence entre les actions privées et les actions publiques.

Ouvrons ici une parenthèse afin de définir l'un des acteurs principaux de notre recherche, l'agriculteur et son entreprise agricole. Plusieurs autres termes sont aussi connus et seront mobilisés dans notre recherche selon les références. Parmi ceux-ci, les termes exploitation agricole, exploitants et producteurs sont de plus en plus utilisés, ce qui indique l'importance du néolibéralisme dans le modèle actuel. « L'évolution des qualificatifs qui ont servi à désigner l'unité de production agricole, « ferme », « exploitation », « entreprise », « industrie », traduit à elle seule les mutations qu'a connu le secteur au cours des cinquante dernières années » (Ruiz et Domon, 2005). À l'inverse, le terme paysan, est peu populaire au Québec car il est souvent associé à une agriculture de subsistance. Il est toutefois fréquemment utilisé en Europe et dans les pays du Sud afin de s'opposer à la rationalité économique moderne et réfère à l'imaginaire bucolique de la campagne et de ses traditions (Pinton, 2009). Même s'il n'a pas d'ancrage historique au Québec, le terme paysan réfère également à l'émergence d'un mouvement qui s'oppose à l'agriculture productiviste.

Car derrière ces expressions, s'articulent aussi bien une critique d'un modèle de production, qu'une idée de ce à quoi doit ressembler et de ce vers quoi doit tendre l'agriculture. En fait, plus qu'une simple appellation, le concept de « paysannerie » québécoise se réfère aujourd'hui à un discours, autant qu'à un mouvement, qui s'oppose à « l'agro-industrie », afin de proposer une « nouvelle » vision de l'agriculture et de ses fonctions sociétales (Couture et Morisset, 2010, p.252).

Finalement, mentionnons que l'agriculture est rarement définie que ce soit dans les documents des organisations ou encore dans les études qui s'y intéresse. La Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles (chapitre P-41.1,1996, c. 26, a. 1. <http://legisquebec.gouv.qc.ca/fr>ShowDoc/cs/P-41.1>) fourni la définition suivante : « la culture du sol et des végétaux, le fait de laisser le sol sous couverture végétale ou de l'utiliser à des fins sylvicoles, l'élevage des animaux et, à ces fins, la confection, la

construction ou l'utilisation de travaux, ouvrages ou bâtiments, à l'exception des immeubles servant à des fins d'habitation ». Dans la présente étude, la conception de l'agriculture est comprise dans un sens large, car elle s'intéresse principalement aux divers projets collectifs qui soutiennent l'agriculture sur un territoire. Puisque nous partons en quelque sorte à la découverte d'un modèle agricole territorial, l'agriculture peut prendre diverses formes, un peu comme dans la conception du territoire, où la définition adoptée est celle qui se révèlera dans le discours des acteurs sur le terrain. À ce titre, nous pouvons déjà mentionner que l'agriculture fait également référence à l'agroalimentaire dans la mesure où les deux termes sont devenus quasi inséparables dans les territoires, l'un référent davantage à la production et l'autre à la transformation et la commercialisation, deux étapes qui, comme nous le verrons, sont également au cœur du renouvellement du modèle agricole au Québec.

2.2.2 Influence du contexte et de la trajectoire du territoire

Dans les théories du développement territorial et des modèles territoriaux d'innovation, l'intérêt n'est pas le comportement de l'acteur individuel, mais plutôt la relation entre les acteurs et donc le processus collectif, élément déclencheur de l'innovation (Coppin, 2002; Crevoisier et Muller, 1998). « Les acteurs en interaction produisent le territoire, mais il ne faut pas oublier que le territoire façonne les acteurs, y compris dans leur rationalité » (Crevoisier, 2010, p.976). L'acteur est à la fois un produit de son environnement et un producteur de son environnement. Ainsi, l'influence du contexte et de la trajectoire du territoire constitue la deuxième composante que nous avons retenue pour une meilleure compréhension des dynamiques territoriales.

L'acteur et ses interactions sont influencés par le contexte physique, économique, institutionnel et socioculturel du territoire (Doloreux et Dionnes, 2007; Fortin et Handfield, 2016; Moulaert et Nussbaumer, 2008). Le projet territorial s'inscrit aussi dans une histoire, une « trajectoire » tributaire des situations et évènements antérieurs et des représentations sociales qui ont forgé l'identité territoriale et culturelle (Angeon et Callois, 2004; Colletis

et al., 1999; Moulaert et Nussbaumer, 2008; Pecqueur 2006). Dans une étude qui visait à comparer trois territoires ruraux, Bruno Jean a révélé que les acteurs avaient utilisé des stratégies différentes liées au contexte.

Nos enquêtes, explique-t-il, renforcent l'hypothèse d'un lien causal entre l'identité rurale d'un territoire donné, le type de rapport au territoire qui s'est forgé au cours de l'histoire longue, le mode de régulation sociale et finalement, le modèle de développement territorial et le type de gouvernance qu'on peut identifier sur ce territoire (Jean, 2012, p.657).

À cet égard, une enquête réalisée par Jean Pluvinage (2010, p.61-62) révèle trois éléments qui influencent les choix et les implications des agriculteurs :

« (1) la trajectoire sociale personnelle, (2) l'héritage individuel et collectif en un territoire donné des structures agraires et du système de production choisi (et donc aussi des incitations publiques spécifiques) et enfin (3) des opportunités qui sont liées au contexte territorial spécifique dont ils bénéficient et auquel ils contribuent par leur insertion sociale ».

Outre l'ancrage des actions collectives des acteurs dans leurs contextes physiques et socioéconomiques, chaque territoire possède également un contexte institutionnel avec ses propres dynamiques de coordination d'acteurs, ses logiques territoriales, ses règles de coordination, ses codes de conduite, ses mécanismes d'échange et de partage d'informations, ses valeurs sociales, etc. (Doloreux et Dionne, 2007; Pecqueur, 2014). La littérature identifie deux principaux cadres institutionnels dans lesquels évoluent les projets. Le cadre formel réfère aux règles et mécanismes en place qui existent et qui sont imposés. Ce cadre réfère aux diverses politiques et programmes présents aux différents paliers. Les Lois, règlements, plans consultations publiques, forums, tables de concertation et réunions statuaires, modes de prise de décision, entente et contrats, sont des exemples de mécanismes de coordination formels (Belley, 2014). Le cadre informel réfère aux différents mécanismes de coopération que les acteurs vont mettre en place pour réaliser les projets tels que la mobilisation de différentes ressources humaines, financières, cognitives, techniques, la mise en place de comités, de plans d'action, d'ententes, ateliers, groupes de

discussions, l'implantation de programmes, les modalités de contrôle, d'évaluation et de suivi, la communication des résultats à la communauté (*ibid.*). Il réfère également à des éléments intangibles comme la confiance, la réciprocité, l'interconnaissance (Belley, 2014; Doloreux et Dionne, 2007).

Les actions collectives de DT [développement territorial] et leur transformation sont ainsi la résultante de la capacité, individuelle et collective, des acteurs de jouer, d'apprendre et d'adapter, au besoin, les règles de leur coopération. Les territoires sont bien en ce sens des systèmes locaux (de régulation) d'acteurs apprenants (Belley, 2014, p.130).

Pour Belley, les acteurs sont donc interdépendants et « semi-autonomes » non seulement par les cadres institutionnels en place, mais également parce que ces régulations s'inscrivent également dans une trajectoire, et donc dans « un espace de régulation passé, présent et futur qu'ils contrôlent en partie seulement » (*ibid.*, p.126). Même s'ils disposent d'une marge de manœuvre pour influencer le développement, celle-ci est néanmoins limitée. Ainsi, ces trajectoires associées au processus de développement des territoires sont façonnées par les projets des acteurs et les obstacles rencontrés (Doloreux et Dionne, 2007; Torre, 2015). De ce fait, les stratégies des acteurs territoriaux sont donc spécifiques à chaque territoire qui devient unique, composé de réalités sociales non transférables (Courlet, 2007; Leloup et *al.*, 2005) « où chaque contexte s'invente ses solutions » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p.622). Ces stratégies de différenciation territoriale misent sur des ressources territoriales.

2.2.3 La valorisation des ressources territoriales

La définition du terme « ressource » s'est souvent cantonnée dans une vision traditionnelle marchande. « En sciences économiques et sociales, les ressources sont celles qui ont un prix sur le marché et leur importance est étroitement corrélée à leur valeur » (Lamara, 2009). Au Québec, ce terme réfère généralement aux ressources naturelles exploitables et donc marchande. Un ministère - de l'Énergie et des Ressources naturelles - y est d'ailleurs

dévoué. « Cette vision du « territoire-ressource », forestier ou agricole, est [...] profondément ancrée dans l'histoire du Québec. Elle demeure aujourd'hui à la base de certaines des lois les plus significatives en matière du territoire et de gestion des ressources » (Domon et Ruiz, 2010, p.177).

Au début des années 1990, la vision constructiviste du développement territorial et les nouvelles préoccupations de la société viennent renouveler le concept de ressources (Lamara, 2009; Matteaccioli et Tabariés, 2006). Dans cette conception renouvelée, les ressources sont associées aux spécificités d'un territoire qui sont valorisées par des actions collectives. La ressource territoriale réfère donc à « une ressource spécifique révélée selon un intentionnel, engageant une dynamique collective d'appropriation, différente selon qu'elle emprunte ou non le chemin de la valorisation marchande » (Francois, *et al.*, 2006).

Ainsi, dans le processus de construction de projets territoriaux, les acteurs vont mobiliser diverses ressources qui peuvent être classées en deux principaux groupes. Les ressources génériques, souvent rattachées aux fonctions productives comme les matières premières, les ressources humaines, organisationnelles et financières, forment le premier groupe. La mobilisation de ces ressources par les acteurs territoriaux est nécessaire pour le succès d'un projet (Klein, 2008). Ces ressources sont transférables, dans la mesure où elles peuvent être présentes dans différents territoires, alors que le deuxième groupe de ressources, associées aux spécificités territoriales, sont non-reproductibles (Colletis et Pecqueur, 1993 ; François, 2008). Celles-ci sont associées à des sphères matérielles, relationnelles, cognitives et symboliques (Angeon et Callois, 2004; Leloup *et al.*, 2005). Les valeurs d'identité et de solidarité, le capital social, les réseaux informationnels, la culture, les savoirs et compétences, les attitudes entrepreneuriales, les traditions locales peuvent devenir des ressources mobilisées pour construire le territoire tout comme le patrimoine, l'histoire, le paysage, la biodiversité, la faune, la flore, le climat (Belley, 2008; Frayssignes, 2008; Gumuchian et Pecqueur, 2007; Mollard et Pecqueur, 2007). « Ainsi, la région [le territoire] n'est plus envisagée comme un simple support à l'affectation des ressources,

mais comme un milieu générant des ressources spécifiques et des dynamiques propres (Maskell et Malmberg, 1999) » (Dionne et Doloreux 2007).

Pour devenir actives, ces ressources territoriales doivent dépasser l'état virtuel ou latent dans lequel elles se trouvent (Colletis et Pecqueur, 1993). Une action collective sera alors nécessaire pour identifier, s'approprier, valoriser et activer les ressources (Angeon et Callois, 2006; François, Hirczak et Senil, 2006; Gumuchian et Pecqueur, 2007; Leloup et al., 2005). « L'acteur territorialisé [...] va s'efforcer de valoriser ses propres lieux en leur affectant des valeurs positives issues de l'histoire longue, afin de pouvoir les porter à connaissance du vaste monde et de les mobiliser comme leviers de développement » (Gumuchian et Pecqueur, 2007, p.231).

Le projet territorial qui exige une mobilisation et une coordination des acteurs autour de stratégies collectives vient ainsi révéler certaines de ces ressources. « Sans ressources avérées et mobilisées, point de projet et sans projet, point de territoire » expliquent Romain Lajarge et Emmanuel Roux (2007, p.133). Ces géographes identifient quatre stratégies d'activation des ressources : « Elle est ce qui est méconnu dans le territoire, donc elle est à réinterpréter. Elle est ce qui manque dans le territoire, donc elle est à aller chercher. Elle est ce qui est dit du territoire, donc elle est à reconsidérer. Elle est enfin ce qui peut constituer le projet, donc elle est à instituer » (*ibid.*, p.143).

Les ressources révélées et partagées par les acteurs sont donc étroitement liées au processus d'innovation puisqu'elles permettent de mettre en valeur les différenciations et les spécificités du territoire. « En fait, quand le milieu est innovateur, il est capable d'identifier et de formuler des projets nouveaux, mobilisant ou renouvelant les savoir-faire ou, plus généralement, ses ressources spécifiques, par rapport aux opportunités apparaissant dans l'environnement technique et de marché » (Maillat, 2006, p.147). Selon Crevoisier (1994), ce processus d'innovation se fait en deux étapes. 1) L'idéation : avec les opportunités qui se présentent, les acteurs mobilisent leurs ressources et celles du voisinage. 2) La réalisation : le développement de nouvelles ressources et de savoir-faire mène à de nouvelles opportunités et à un enchaînement de projets. À cet égard, la valorisation des

produits agricoles peut générer de nouvelles activités culturelles, touristiques, récréatives ou encore la mise en place d'activités de transformation ou de distribution, notamment à partir de circuits courts qui visent à satisfaire la demande locale. Ces biens et services générés par les activités agricoles et ancrés solidement dans le territoire sont appelés panier de biens (Hochedez, 2008; Mollard et Pecqueur, 2007). Les paysages agricoles deviennent également une composante importante dans ce processus de valorisation d'activités complémentaires sur un territoire : « L'image positive de l'environnement rural et de son patrimoine constitue un support déterminant de la valorisation » (Rieutort, 2009, p.42).

En Europe, plusieurs travaux de recherche ont mobilisé le concept de ressource territoriale pour étudier les dynamiques agricoles (Allaire et Sylvander, 1997; Houdart et *al.*, 2010; Roux et *al.*, 2006; Touzard et Vandecandelaere, 2005). Un des exemples éloquents est la mise en place de stratégies collectives qui valorisent les produits de l'agriculture à partir de ressources territoriales telles que l'identité (Perrier-Cornet, 2009). Au Québec, ces stratégies spécifiques au territoire existent aussi.

Des projets strictement agricoles tels le veau ou l'agneau de Charlevoix, les fromages de l'abbaye de Saint-Benoit-du-Lac ou le canard de brome ne sont pas que des labels publicitaires ; ils portent le sceau d'un milieu de vie, ils sont le fruit d'une histoire, d'un savoir et des caractéristiques d'une localité. En faire la promotion, c'est exposer une culture particulière, donc une identité locale (Parent, 2010, p.132).

2.2.4 Imbrication du territoire et interactions avec les échelons supérieurs

Le développement territorial implique une marge de manœuvre des acteurs qui misent sur des coordinations, des projets, des ressources territoriales pour influencer l'avenir du territoire. Néanmoins, cette construction ne se fait pas de façon isolée. Il s'agit d'ailleurs de l'une des critiques importantes des études sur le développement endogène (Claval, 2008;

Doloreux et Dionnes, 2007; Moulaert et Mehmood, 2008) qui analysent parfois les dynamiques territoriales « comme si elle était un milieu fermé à l’abri (épargné) des facteurs (économiques, politiques, culturels et sociodémographiques) venant de l’environnement régional, national ou international » (Belley, 2008, p.244). C’est ce que Moulaert et Mehmood (2008, p.205) appellent le « piège localiste ».

Pour certains chercheurs, la prise en compte des liens extérieurs distingue le concept de développement territorial du développement local. Ce dernier est en effet de plus en plus perçu comme un concept rigide et fermé, qui oppose les logiques verticales de l’État, bureaucratiques et centralisées qui ont tendance à s’effriter aux logiques horizontales entre les différents acteurs présents sur le territoire qui sont considérées pour leurs efficacités (Lacour, 1996; Lévesque et *al.*, 2002). Or, le territoire est un système ouvert « et soumis à des influences extérieures » (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p.620). Le développement territorial n’oppose pas ces logiques, mais tente plutôt de les comprendre comme partie prenante d’une même dynamique (Faure, 2007; Favreau, 2006; Jean, 1997; Lévesque et *al.*, 2002; McGuirk, 2007; Tretter, 2008). Le territoire est de résultat de logiques endogènes et exogènes de développement (Zimmermann, 2008). Il suppose la coordination des niveaux sectoriels et territoriaux et des niveaux institutionnels micro et macro (Laurent et Thimon, 2005).

Le territoire est ainsi imbriqué dans « des échelons spatiaux plus larges » (Moulaert et Nussbaumer, 2008, p.22) caractérisés par un régime politique, des normes, des politiques publiques, un contexte économique et social, etc. Le national, mais aussi, de plus en plus, l’international sont des échelles d’influence importantes (Favreau, 2008 ; Favreau et *al.*, 2008). À cet effet, la gouvernance est « multi-niveaux et implique de manière croissante des interventions provenant de l’État central, ainsi que des niveaux supranationaux et infranationaux » (Torre et Beuret, 2012, p.24). En outre, dans la réalité, il est parfois difficile de distinguer l’action locale de l’action publique : « acteurs locaux et nationaux peuvent être impliqués dans l’action locale, [...] acteurs publics et privés sont parties prenantes de l’action publique » (Pivot et *al.*, 2003, p.6). Les acteurs territoriaux sont donc

constamment en interaction avec des acteurs opérant à d'autres échelles (Belley, 2008; Claval, 2008; Doloreux et Dionnes, 2007; Gumuchian et *al.*, 2003; Moulaert et Mahmood, 2008).

Dans ces dynamiques, l'État demeure indispensable. Les gouvernements peuvent mettre en place les conditions pour susciter et soutenir le développement de projets territoriaux (programmes et politiques publiques, financements, infrastructures, services, formations...) (Klein, 2008; Lévesque, 2005; Pivot et *al.*, 2003). La coordination d'acteurs autour d'un projet peut émaner d'initiatives des acteurs territoriaux, mais peut également, comme le rappellent François Papy et André Torre (2002), être impulsé par les pouvoirs publics qui viennent stimuler la coopération ou encore planter une politique ou un programme qui favorise l'émergence de projets sur le territoire. Les acteurs territoriaux peuvent, par la suite, s'approprier ou non le programme pour le moduler selon leurs besoins. « L'histoire est en effet riche d'exemples de milieux désignés comme innovateurs ayant bénéficié d'une impulsion institutionnelle » (Coppin, 2002, p.44). Des études démontrent également que le développement endogène n'est pas garant d'équité entre les territoires et produit parfois l'effet inverse : les écarts s'accroissent parce que les territoires « ne sont pas dotés des mêmes ressources que ce soit naturelles, économiques ou sociales » (Bonnal et *al.*, 2004, p.77). L'État peut donc jouer un rôle d'équité entre les territoires (Moulaert et Nussbaumer, 2008). Par ailleurs, il est reconnu que pour assurer la pérennisation des innovations, celles-ci doivent trouver preneur au niveau des organisations et des communautés, mais aussi, à des échelles supérieures au niveau des institutions publiques (Bourque et *al.*, 2007; Favreau et Lévesque, 1996; Moulaert et Nussbaumer, 2008; Torre, 2015).

Le réseautage avec des acteurs de la société civile ou privée qui œuvrent sur d'autres territoires ou à des échelles plus grandes peut contribuer également à fournir un appui important. En agriculture, par exemple, la présence de coordinations horizontales qui visent à soutenir l'agriculture sur le territoire n'exclut pas la mobilisation de coordinations verticales dans des circuits externes ou des filières. Cette ouverture permet d'échanger des

connaissances et des expériences qui alimenteront les projets territoriaux. La mise en réseaux à des échelons supérieurs constitue en quelque sorte une force pour outiller les projets sur les territoires, mais aussi influencer le contenu des politiques publiques (Favreau, 2008; Pivot et al., 2003). « Bref, le milieu local n'est pas – ou n'est plus – la seule ou même la principale source de collaborations et d'échanges pour beaucoup d'acteurs économiques » (Shearmur, 2016, p.36). Ajoutons que les nouvelles technologies de communication (Internet notamment) ont généré aussi un nouveau paradigme (*ibid.*).

Cependant, si les échelons supérieurs peuvent être source d'opportunités, ils peuvent également générer des obstacles. Par exemple, la rigidité de l'État peut être une contrainte dans l'émergence d'innovations sur les territoires. En général, les nouvelles manières d'intervenir qui favorisent la démocratie et la participation sur les territoires sont reconnues pour donner plus de résultats (Belley, 2008; Klein, 2008). « Les politiques qui « marchent » sont celles qui reposent sur une adhésion des acteurs concernés à leurs objectifs et à leurs moyens » (Bonnal et al., 2004, p.77).

2.2.5 La multifonctionnalité agricole

La cinquième et dernière composante retenue, la multifonctionnalité agricole, propose une vision renouvelée de l'agriculture en valorisant les différentes fonctions agricoles. Mais ce qui nous intéresse particulièrement dans ce concept, c'est qu'il contribue à peaufiner notre compréhension du développement territorial en lien avec l'agriculture tout en proposant une sortie au carcan du modèle productiviste. Pour Bruno Jean (2010, p.211), l'approche multifonctionnelle pourrait ainsi « renouveler les perspectives théoriques en développement territorial en enrichissant leurs fondements scientifiques et leur pertinence sociale ».

2.2.5.1 Un croisement entre le développement territorial et durable

Le concept de multifonctionnalité agricole, né vers la fin des années 1980 (Mundler, 2002), prit véritablement son envol en 1992 lors de la conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le développement, appelé le Sommet de Rio dans la foulée des problèmes engendrés par la libéralisation des politiques économiques et la valorisation des préoccupations liées à l'environnement (Bonnal et al., 2004; Gaudichau, 2007; Mundler, 2010). Le chapitre 14 intitulé « Promotion d'un développement agricole et rural durable » du programme de travail (Agenda 21) de cette conférence vient établir les bases de la multifonctionnalité (Delorme, 2003). À cet égard, la multifonctionnalité est un croisement entre le développement durable et le développement territorial, ces deux types de développement partageant plusieurs similitudes (Favreau, 2008; Jean, 2008; Lévesque, 2008). « Le concept de développement territorial comprend implicitement la durabilité » souligne Bruno Jean (2008, p.300). L'inverse est aussi vrai. Le développement durable est de plus en plus territorialisé si bien que Christiane Gagnon (2008) parle d'une « approche territorialiste du développement durable ». Plusieurs similitudes rapprochent ces deux paradigmes explique-t-elle : ils sont en construction, ils s'intéressent au développement dans une perspective à l'encontre du modèle de croissance dominant, ils valorisent le territoire et ses acteurs qui ont une marge de manœuvre importante pour influencer la trajectoire de développement (Gagnon, 2008).

Si bien que la multifonctionnalité de l'agriculture, qui combine les deux concepts, est souvent présentée comme un modèle durable et porteur d'une nouvelle identité pour l'agriculture et donc comme une alternative au modèle productiviste (Barthélémy et Nieddu, 2002; Pierre, 2005). À l'encontre de ce dernier, la multifonctionnalité porte une attention particulière aux dynamiques territoriales : « Le passage d'une régulation plutôt productiviste à une régulation plutôt multifonctionnelle a besoin d'un élément ; cet élément serait le territoire » (Cuissard, 2002, p.654). Elle est particulièrement sensible aux coordinations entre acteurs, au renforcement de la citoyenneté et de la démocratie, à l'innovation institutionnelle, aux préoccupations de durabilité des ressources naturelles

(Bonnal et *al.*, 2004). Elle contribue à éclairer les changements actuels en agriculture en prenant en compte les enjeux et les attentes de la société (Aubert et *al.*, 2009; Delorme, 2003; Losch, 2002). Finalement, la multifonctionnalité de l'agriculture n'est pas demeurée à l'état de concept, mais est devenue un « projet politique pour l'agriculture et le développement rural » dans plusieurs pays (Barthélémy et Nieddu, 2002, p.108) et un objet de débat à l'échelle internationale (Perraud, 2002). « Ainsi, les enjeux des discussions autour de la multifonctionnalité ne sont pas que théoriques » (Mundler, 2002, p. 5). Les pays dits « amis » de la multifonctionnalité sont ceux de l'Union européenne, de la Norvège, de la Suisse, de la Corée du Sud et du Japon.

Dans ce contexte, divers États réaffirmèrent leur volonté d'accompagner cette libéralisation des marchés agricoles par des politiques de développement rural plus intégrées, prenant en compte simultanément la multifonctionnalité de l'agriculture, la cohésion sociale dans les espaces ruraux et l'usage soutenable des ressources naturelles (Bazin et Kroll, 2002; Mundler, 2002; Delorme et *al.* 2004) (Mundler, 2016, p.67-68).

Néanmoins, cette prise en compte de la multifonctionnalité agricole dans certaines politiques nationales reste marginale (Trouvé, 2009). Par ailleurs, plusieurs pays, comme le groupe de Cairns dont le Canada fait partie, rejettent ce concept qu'ils associent aux politiques protectionnistes que l'Organisation mondiale du commerce (OMC) tente d'enrayer afin de laisser libre cours au marché (Véron, 2003).

Dans la foulée de ces débats, le concept de multifonctionnalité est venu alimenter et renouveler la recherche dans le domaine de l'agriculture (Barthélémy et *al.*, 2002). En témoigne le nombre important et toujours croissant de publications scientifiques sur le sujet¹³. Malgré cette popularité récente, les définitions de la multifonctionnalité en

¹³ En revanche, le terme est beaucoup moins connu au Canada et au Québec mais il commence à faire son apparition dans la littérature scientifique tel que nous l'avons évoqué dans la problématique de recherche au chapitre 1

agriculture sont multiples puisant dans deux principaux courants de pensée différents : une approche positive, qui s'inscrit dans le statu quo en réponse à la théorie économique classique, et une approche intégrée, qui renouvelle les modèles de développement agricole (Bonnal et al., 2004; Delorme, 2003; Gaudichau, 2007; OCDE, 2001; Mundler, 2002). Quelques mots sur l'approche positive avant de poursuivre avec l'approche intégrée à laquelle nous adhérons.

2.2.5.2 L'approche positive : la multifonctionnalité en réponse à la théorie économique classique

L'approche positive, celle qui inspire l'Organisation mondiale du commerce (OMC), l'Organisation de coopération et de développement économique (OCDE), plusieurs chercheurs et politiques agricoles, notamment des pays du nord de l'Europe (Royaume-Uni, Pays-Bas, Danemark, Suède), s'appuie sur la théorie économique néoclassique. L'ensemble des fonctions de l'agriculture est perçu à travers le jeu économique. L'agriculture est multifonctionnelle parce qu'elle génère des effets indirects qui échappent aux lois du marché. Ces effets, appelés externalité, sont définis par Barthélémy et ses collègues (2004, p.336) comme « une interférence positive ou négative entre les fonctions d'offre et de demande des agents économiques (consommateurs ou producteurs) sans qu'il y ait compensation monétaire pour les dommages encourus ou pour les bénéfices occasionnés par cette interférence ». Par exemple, la dégradation du paysage, de la biodiversité et la pollution de l'eau sont des externalités qui, sans être des biens marchands, peuvent générer des coûts pour le producteur et diminuer la qualité de vie des consommateurs et les profits des entreprises qui utilisent ces ressources (Roger, 1999). Ces effets indésirables qui entraînent des distorsions du marché sont corrigés avec la mise en place de politiques sectorielles (sociale, environnementale, occupation du territoire) ou avec des mesures de compensation qui rémunèrent, par exemple, les efforts des agriculteurs pour adopter des pratiques moins dommageables pour l'environnement (Barthélémy et al., 2004; Vollet, 2002). Ce raisonnement s'inscrit d'emblée dans la libéralisation des échanges internationaux des produits agricoles (Bonnal et al., 2004; Véron, 2003). Il ne remet pas

en cause l'efficacité du marché, mais valorise plutôt une sectorialisation des politiques publiques (Bonnal et *al.*, 2004; Groupe Polanyi, 2008; Mundler, 2002; Vollet, 2002).

2.2.5.3 L'approche intégrée ou normative, un changement de paradigme

L'autre approche, dite intégrée ou normative et qui s'appuie sur un changement de paradigme, s'inscrit davantage en cohérence avec notre cadre théorique sur le développement territorial. La multifonctionnalité se définit alors comme l'ensemble des rôles et fonctions en matière de durabilité économique, environnementale et sociale que la société assigne à l'agriculture (Hervieu, 2002; Vollet, 2002). Ces fonctions ne sont pas subordonnées à la fonction productive, mais sont plutôt valorisées sur un même pied d'égalité et encouragées par la mise en place de mesures et de politiques (Bonnal et *al.*, 2004). Dans cette optique, la multifonctionnalité propose un cadre renouvelé pour l'élaboration de politiques publiques dans le domaine agricole et rural qui vise un développement social et territorial équilibré (Bonnal et *al.*, 2004). Dès le départ, explique le Groupe Polanyi (2008), les politiques agricoles doivent considérer les recompositions sociales et s'attaquer aux causes qui engendrent des inégalités plutôt qu'aux effets.

De ce fait, la multifonctionnalité appuie l'adoption de politiques adaptées au contexte spécifique de chaque pays (Groupe Polanyi, 2008) et va plus loin encore en encourageant la décentralisation des politiques publiques agricoles vers les territoires locaux pour prendre en compte la diversité des spécificités locales et les choix collectifs des habitants (Bonnal et *al.*, 2004; Véron, 2003). En répondant aux besoins spécifiques des territoires et aux attentes de la société, l'efficacité de l'action publique serait ainsi améliorée (Bonnal et *al.*, 2004; Vollet, 2002). Des pays comme la France, l'Allemagne, la Suisse, la Norvège, le Japon, la Corée du Sud appuient davantage ce référentiel au début des années 2000 (Bonnal et *al.*, 2004).

Pour clarifier ce concept, nous retenons deux principales caractéristiques de la multifonctionnalité : 1) elle valorise diverses fonctions ; 2) elle mise sur une action collective ancrée dans les territoires.

2.2.5.4 Une agriculture aux multiples fonctions

L'agriculture peut revêtir plusieurs fonctions interdépendantes. La littérature sur le sujet classe généralement ces fonctions en trois volets. Sans être exhaustifs, nous donnons quelques exemples.

L'agriculture assure des fonctions économiques variées. Elle joue bien sûr un rôle de production de denrées alimentaires à laquelle peut s'ajouter une diversité d'autres fonctions économiques : la création de valeur ajoutée pour les produits agroalimentaires (qualité, terroir, label), la réorientation vers l'agriculture biologique et autres services (agrotourisme, énergies renouvelables), la fourniture de nouveaux produits et de services dans le prolongement de l'activité agricole (transformation, vente directe, circuits courts) (Gaudichau, 2007; Mundler, 2010). Des fonctions environnementales de renouvellement et de protection des ressources, de la biodiversité et des paysages peuvent également être attribuées à l'agriculture (Revel et *al*, 2002). Elle peut aussi adopter des fonctions socioterritoriales de création et de maintien de l'emploi local et du tissu économique et social en milieu rural, d'aménagement du territoire, d'entretien des paysages et du patrimoine bâti, de sécurité alimentaire, de bien-être des animaux.

La multifonctionnalité encourage donc la diversité par de nouvelles formes d'activités (Bonnafous et Revel, 2004; Revel et *al*, 2002) qui peuvent « offrir des issues possibles à la crise de débouchés que traversent les grandes productions dont les marchés sont fortement concurrentiels » (Mundler, 2010, p.35).

2.2.5.5 Une action collective ancrée territorialement

Tout comme le développement territorial, la multifonctionnalité s'inscrit dans une logique de projet de nature collective (Domas, 2002). La question agricole ne concerne plus exclusivement les agriculteurs, leurs organisations et les administrations publiques chargées des questions agricoles. Elle fait également appel à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent aux différentes dimensions de l'agriculture (Pivot et al., 2003). Ces acteurs sont souvent des usagers des territoires ruraux. Il n'y a pas si longtemps, l'activité agricole dominait sur ces territoires alors qu'aujourd'hui, de multiples usages s'y sont ajoutés (Jean, 1997; Véron, 2003). Les milieux ruraux sont devenus des « territoires ressources pour la production de biens consommables et marchands, mais aussi de biens et services publics non marchands, territoires supports de projets agricoles, mais aussi d'autres projets collectifs humains dans lesquels s'insèrent les activités des agriculteurs » (Béranger, 2005, p.19). À cet égard, on s'attend de plus en plus à ce que l'agriculture partage une certaine cohérence avec son territoire et les aspirations de ses acteurs.

La multifonctionnalité implique donc la mise sur pied de dispositifs de concertation et la création de lieux de débats pour favoriser le dialogue et créer des liens autour d'un projet commun (Domas, 2002; Piraux et al., 2003). « Ces liens se construisent en effet par un dialogue dument préparé et organisé, qui permet de dépasser les considérations individuelles pour aborder le débat sur les transformations économiques et sociales parfois tendues entre gestionnaires et usagers du territoire » (Piraux et al., 2003, p.28). L'agriculture peut, en effet, faire l'objet de demandes sociales différentes, voire contradictoires sur un même territoire (Gaudichau, 2007). À cet égard, pour assurer le succès du projet de la multifonctionnalité, l'ensemble des acteurs, agriculteurs, collectivités, résidents et autres, doit y trouver un intérêt (Domon et Ruiz, 2010). Cela « suppose alors que les acteurs acceptent une certaine forme de « publicisation » de l'espace économique, au sens où, même s'il est de nature totalement privé, cet espace doit accepter d'être l'enjeu et le support de pratiques collectives d'intérêt général » (Barthélemy et al., 2002, p.14). La multifonctionnalité vient ainsi modifier le rapport de l'entreprise agricole avec son territoire, car celle-ci doit prendre en compte les enjeux territoriaux dans

ses stratégies et s'intégrer dans un processus de coordination avec les autres acteurs territoriaux (Aubert et al., 2009; Gafsi, 2002; Mundler, 2010).

Par conséquent, les agriculteurs ont en face d'eux de nouveaux acteurs avec de nouvelles attentes et des besoins en matière d'espace. Cela a des implications fortes sur les logiques de fonctionnement de l'exploitation (logique verticale de filière *versus* logique horizontale de territoire ?) et sur les frontières de l'exploitation et de l'action de l'agriculteur (Gafsi, 2006, p.492).

L'entreprise agricole devient ainsi un acteur important du développement territorial.

Dans cette approche, le territoire est vu comme un espace de coordination entre acteurs privés et publics (Bonnal, Losh et al., 2004) et définit par Véron (2003 p.12) comme « le lieu de rencontre des attentes sociétales vis-à-vis de l'agriculture et des projets des agriculteurs ». La liste des fonctions et des rôles attribués à l'agriculture peut ainsi différer d'un endroit à l'autre, selon les acteurs territoriaux en place, et dans le temps, selon l'évolution des enjeux.

Conclusion : Retour sur cinq composantes qui forment un modèle agricole territorial

L'objectif principal de la thèse est d'apporter un éclairage sur la compréhension de l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales en agriculture au Québec. Nous faisons ainsi l'hypothèse que ce dessine un nouveau modèle agricole que l'on peut qualifier de territorial. Comment peut-on identifier un modèle agricole territorial ? Notre cadre théorique, qui s'appuie sur l'approche du développement territorial, a contribué à répondre à cette question en identifiant cinq principales composantes. Ces composantes sont imbriquées les unes dans les autres. Rappelons-les rapidement en guise de conclusion.

La coordination d'acteurs autour d'un projet est l'élément central qui façonne les dynamiques territoriales. Cette composante implique de s'intéresser aux projets collectifs, aux acteurs qui y participent, à leurs motivations et aux modes de gouvernance privilégiés.

La prise en compte du contexte territorial et de sa trajectoire est la deuxième composante. Les dynamiques, ancrées dans les territoires, sont influencées par le contexte socioéconomique du territoire, par son cadre institutionnel formel et informel et sa trajectoire qui a été façonnée par différents enjeux et le jeu des acteurs.

La coordination d'acteurs autour d'un projet implique d'activer des ressources territoriales qui se révèlent à travers l'intentionnalité des acteurs et l'image et l'identité qu'ils désirent véhiculer. Ces ressources territoriales, que nous identifions comme une composante des dynamiques territoriales, peuvent adopter une multitude de formes et sont étroitement liées à un processus d'innovation.

Les stratégies des acteurs sont influencées par un contexte plus large que le territoire dans lequel elles s'inscrivent et sont en interaction avec d'autres acteurs à divers échelons. Cette composante à prendre en considération dans l'analyse d'un modèle agricole territorial peut être source de contraintes, mais également d'opportunités et de pérennité.

Finalement, la multifonctionnalité agricole, dans son approche intégrée, est intéressante, car elle vient proposer une conception différente de l'agriculture qui fait contrepied au modèle productiviste. Le territoire est l'élément central de ce nouveau modèle. Cela implique de porter une attention particulière aux spécificités territoriales à travers la mise en place de mécanismes de concertation et de coordination impliquant une diversité d'acteurs soucieux de développer une meilleure cohérence entre l'agriculture et son milieu.

Le tableau suivant résume les cinq composantes choisies sous la forme d'une grille de lecture pour l'analyse des projets dans le domaine agricole. Cette grille d'analyse sera

mobilisée dans le prochain chapitre pour appuyer la méthodologie et construire les instruments d'enquête et d'analyse.

Tableau 1 : Grille d'analyse**1. Coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet**

Cette dimension contribue à identifier et caractériser les dynamiques territoriales en agriculture. Elle permet d'identifier les acteurs qui y participent, les stratégies et les projets collectifs qui émergent, les motivations et objectifs des acteurs.

Projets collectifs

- Problèmes (enjeux) ou aspirations (opportunités) qui ont mené à ce projet
- Objectifs et stratégies du projet
- Principales caractéristiques du projet

Motifs et intérêts partagés

- Vision de l'agriculture dans le projet
- Motivations de l'acteur à participer au projet collectif
- Cohérence entre les objectifs des acteurs (objectifs communs, complémentaires ou opposés)
- Confiance et réciprocité entre les acteurs
- Fréquence des interactions
- Mécanismes de concertation
- Obstacles et stratégies
- Acteurs exclus ou en conflit

Gouvernance territoriale et acteurs territoriaux

- Acteurs territoriaux (impliqués dans un ou des projets collectifs sur leur territoire)
- Type d'acteurs (publics, privés, associatifs, etc.)
- Type et modes de gouvernance
- Rôle des acteurs (porteurs de projets, accompagnateurs, bailleurs de fonds, etc.)

2. Influence du contexte et de la trajectoire du territoire

Les dynamiques, ancrées dans les territoires, sont influencées par le contexte socioéconomique du territoire, par son cadre institutionnel formel et informel et sa trajectoire qui a été façonnée par différents enjeux et le jeu des acteurs.

- Historique et contexte du territoire (physique, économique et socioculturel)
- Structure agraire et système de production
- Contexte institutionnel (cadre formel et informel)
- Enjeux et défis
- Cohérence entre les stratégies des acteurs et le contexte du territoire

3. Valorisation des ressources territoriales

La coordination d'acteurs autour d'un projet implique d'activer des ressources territoriales qui se révèlent à travers l'intentionnalité des acteurs et l'image et l'identité qu'ils désirent véhiculer. Ces ressources peuvent adopter une multitude de formes, du paysage à la culture et sont étroitement liées à un processus d'innovation.

- Ressources mobilisées dans le projet
- Opportunités saisies
- Innovation et spécificités
- Apprentissage collectif
- Création de nouvelles ressources, savoir-faire, nouvelles activités et projets

4. Imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs

Les acteurs sont en interaction avec d'autres acteurs à divers échelons. Les stratégies des acteurs sont donc influencées par un contexte plus large que le territoire dans lequel il s'inscrit, ce qui peut être source de contraintes, mais également d'opportunités et de pérennité.

- Contexte national et mondial
- Politiques et programmes publics
- Enjeux extérieurs
- Réseautage avec acteurs extérieurs

5. Multifonctionnalité

La multifonctionnalité qui vient rappeler les dimensions précédentes en lien avec l'agriculture invite à s'interroger sur le modèle agricole priorisé ainsi que sur la valorisation des fonctions économiques, socioterritoriales et environnementales.

- Objectifs, rôles et fonctions attribués à l'agriculture
- Modèle préconisé

CHAPITRE III : DÉMARCHE MÉTHODOLOGIQUE

Introduction : l'itinéraire de recherche

Le cadre théorique, présenté au chapitre précédent, a permis d'identifier le type d'information nécessaire pour étudier les dynamiques territoriales en agriculture au Québec. En exposant la démarche méthodologique, ce chapitre s'inscrit en continuité à cette démarche avec une description de la posture épistémologique et des méthodes utilisées pour collecter et analyser ces données. Dans cette perspective, la méthodologie de la recherche réfère à la conception de Gauthier (2010, p.8) : elle « englobe à la fois la structure de l'esprit et de la forme de la recherche et les techniques utilisées pour mettre en pratique cet esprit et cette forme (méthode et méthodes) ». Exposer cet itinéraire de recherche permet de mieux comprendre comment les résultats de la thèse ont été produits.

Cette démarche est exposée en cinq principales parties :

1. Nous débutons en expliquant notre positionnement épistémologique qui préconise une démarche empirico-inductive.
2. La méthode de l'étude de cas, stratégie de vérification choisie pour recueillir les données sur les dynamiques territoriales, ainsi que le choix et la justification du territoire à l'étude sont par la suite présentés.
3. Notre démarche, principalement qualitative, fait appel à une combinaison de quatre techniques de collecte de données : la collecte documentaire, la collecte statistique, l'entretien semi-dirigé et l'observation directe. Les composantes, les avantages et les modes d'investigation de ces techniques sont décrits.
4. Nous expliquons par la suite le processus de traitement et d'analyse de contenu de ces données.

5. La conclusion résume le calendrier de la démarche méthodologique tout en identifiant certaines limites méthodologiques de la recherche.

Le tableau suivant résume la démarche méthodologique de la recherche.

Tableau 2 : Synthèse de la démarche méthodologique de la recherche

Positionnement épistémologique	Empirico-inductive et constructiviste
Méthode de vérification	Étude de cas de la région de l'Outaouais et de trois de ses MRC
Instruments de collecte des données	
1. Collecte documentaire	<ul style="list-style-type: none"> • Revue de littérature scientifique sur l'agriculture québécoise et le territoire (1995 à 2016) • Documents produits par les organisations et sites Internet • Revue de presses sur l'Outaouais à partir des mots-clés reliés aux projets étudiés et à l'agriculture (2006 à 2016)
2. Collecte statistique	<ul style="list-style-type: none"> • Analyses et données statistiques (tirées des recensements de la population et des recensements agricoles de Statistique Canada et de l'Institut de la statistique du Québec) pour dresser un portrait des principales composantes socioterritoriales du territoire à l'étude et des composantes agricoles dans une perspective longitudinale et comparée
3. Entrevues semidirigées	<ul style="list-style-type: none"> • 23 entrevues réalisées avec des acteurs impliqués dans les projets collectifs
4. Observation directe	<ul style="list-style-type: none"> • Observation des différents lieux (MRC) et milieux de vie. • Participation à différentes activités liées aux projets étudiés • Implication dans les activités de concertation et de recherche avec le milieu • Implication dans les activités agricoles
Analyse de contenu	<ul style="list-style-type: none"> • Retranscription, codage du discours, regroupement par grands thèmes

3.1 Positionnement épistémologique : une approche empirico-inductive

Le positionnement épistémologique de notre recherche s'appuie sur une approche empirico-inductive. Cela signifie que nous préconisons une compréhension des phénomènes sociaux (inductive) à partir d'observation sur le terrain d'étude (empirique) (Blanchet, 2014). « Il s'agit de *comprendre* (c'est-à-dire de « donner du sens à des évènements spécifiques ») et non *d'expliquer* (c'est-à-dire d'établir des lois universelles de causalité) » (Blanchet, 2000, p.30). Ainsi, l'objectif principal de la thèse n'est pas de tester et valider notre cadre théorique, mais bien d'utiliser ce dernier pour faciliter la compréhension des dynamiques territoriales en agriculture à partir du terrain. À cet effet, bien que le cadre théorique se soit avéré une base solide pour analyser le modèle agricole émergeant, nous avons également fait appel à d'autres éléments théoriques qui se sont ajoutés en cours de route pour expliquer certains résultats que nous n'avions pas envisagés initialement.

Dans la démarche inductive, les chercheurs « tentent d'accéder aux représentations des acteurs, de découvrir les différentes significations de l'univers organisationnel qui sont construites localement et collectivement » (Demers, 2003, p.176). Notre démarche s'inscrit à cet effet dans le courant constructiviste qui a été évoqué au chapitre précédent comme ancrage au concept du développement territorial et qui prend en compte les représentations et les significations que les acteurs donnent à la réalité, aux motivations et aux actions menées. Cela implique de choisir des méthodologies qui donnent accès à ce savoir et aux discours des acteurs à partir principalement d'instruments à tendance qualitative.

3.2 Étude de cas d'une région et de territoires locaux

3.2.1 L'étude de cas

L'étude de cas est la méthode de vérification choisie pour recueillir les données sur les dynamiques territoriales. Également appelée monographie (Côté, 2014), l'étude de cas est associée à une approche inductive et définie comme « une approche empirique qui interroge un phénomène contemporain dans un contexte réel, quand les frontières entre le phénomène et le contexte ne sont pas clairement évidentes, et dans lequel, de multiples sources d'évidence sont utilisées » (Yin, 2003 : 13). Parmi les avantages de l'étude de cas, mentionnons qu'elle permet de décrire et d'analyser en profondeur un phénomène complexe en réunissant un grand nombre de facteurs difficilement mesurables (histoire, contexte, etc.) (Giroux, 2003; Roy, 2010).

À ce titre, elle est une voie méthodologique choisie dans plusieurs travaux scientifiques en sciences régionales, car elle se prête bien à l'étude des territoires et des diverses réalités socioéconomiques tout en liant les phénomènes étudiés à d'autres échelles spatiales. « Cette souplesse de la monographie et cette capacité à évoluer sur plusieurs paliers (multidimensionnalité) et sur plusieurs échelles (multiscalarité) en font une approche qui sert bien la transversalité » (Côté, 2014, p.153-154). Nous avons choisi comme étude de cas d'étudier une région administrative québécoise, ce qui nous permettra de décrire, d'analyser et de comprendre les dynamiques territoriales en agriculture, dans un contexte précis, à travers l'analyse de différentes composantes tout en considérant également les paliers micros et macros.

3.2.2 La région administrative québécoise

Au Québec, l'organisation territoriale est composée de trois principaux paliers qui interviennent dans la gouvernance territoriale : le régional (région administrative), le

supralocal (MRC) et le local (municipalités). Ces paliers s'emboîtent les uns dans les autres.

Les régions ont été découpées par le gouvernement du Québec en 1966 autour des principaux pôles urbains afin de faciliter l'administration des affaires publiques (Proulx, 2008b). De 10 régions au départ, certaines ont été redécoupées dans les années qui suivirent afin d'être davantage représentatives d'« identités régionales ignorées » (Montesinos et Saint-Louis, 2002, p. 144-145). Aujourd'hui, 17 régions composent le Québec. L'échelle régionale nous semble appropriée comme objet d'étude pour plusieurs raisons. D'abord, les régions administratives québécoises sont des territoires institutionnalisés et des cadres d'action pour la mise en œuvre des processus de planification et de concertation (Proulx, 2008b). Elles sont à la fois des territoires porteurs de mécanismes de coordination horizontale entre les acteurs de la région et un lieu de coordination verticale avec le gouvernement « entre les actions sur le terrain et le financement par des programmes provinciaux et fédéraux » (Proulx, 2011, p.135). À cet égard, plusieurs acteurs spécifiques aux milieux agricoles sont organisés à l'échelle régionale : les directions régionales du MAPAQ, par exemple, les tables agroalimentaires ou encore les fédérations régionales de l'UPA. De plus, Lafontaine (2005) indique que depuis 20 ans, de nombreux auteurs (Aydalot, 1985; Scott, 1988; Illeris et Jacobsen, 1990; Benko et Lipietz, 1992 et 2000; Cooke et Morgan, 1993; Amin et Thrift, 1994; Saxenian, 1994; Storper et Scott, 1995; Hettne et *al.*, 2001) présentent la région comme une échelle particulièrement appropriée pour fonder des analyses de transformations des systèmes productifs et institutionnels. La région est considérée à cet égard comme une méso échelle à mi-chemin entre le macro et le micro. À ce titre, la pertinence d'étudier une région réside dans le fait qu'elle permet d'intégrer ses dynamiques dans une portée plus large (le Québec, principalement dans notre cas) en privilégiant également une analyse de territoires à l'échelon des Municipalités régionales de comté (MRC).

3.2.3 Les MRC

En 1979, suite à l'adoption de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et dans une optique de décentralisation, les régions administratives sont découpées en sous-régions d'appartenance appelées MRC¹⁴. Une « MRC regroupe toutes les municipalités d'un même territoire d'appartenance formant une entité administrative qui est une municipalité au sens que l'entend la Loi sur l'organisation territoriale municipale » (MAMROT, 2010). Les MRC deviennent le lieu de coordination des municipalités sur le territoire, celles-ci étant le plus petit palier de gouvernance au Québec. À l'époque, les limites administratives des MRC ont été déterminées en consultation avec les municipalités pour prendre appui sur « le sentiment d'appartenance de la population et sur les traditions de coopération intermunicipale » (Proulx, 2008a, p. 40)¹⁵. Les MRC constituent donc un palier intermédiaire entre la région et les municipalités et couvrent, avec les territoires équivalents¹⁶, l'ensemble du Québec (104 MRC ou territoires équivalents). Bien que les différents territoires locaux (régions, MRC et municipalités) exercent des fonctions de coordination, de planification et de gestion, ce sont les échelles locales (MRC et territoires équivalents) qui ont obtenu davantage de responsabilités depuis les années 1990. Elles se sont vues confier diverses compétences en matière d'aménagement de l'espace, de planification, de gestion et d'exécution des services de première ligne (Gauthier *et al.*, 2008; Montesinos et Saint-Louis, 2002). En 1997, les responsabilités en matière d'entrepreneuriat et d'emploi sont confiées à de nouvelles structures créées à cette échelle et au tournant des années 2000, ce palier devient le lieu de réformes importantes : renforcement des MRC, création des communautés métropolitaines, fusions municipales

¹⁴ Elles ont remplacé les conseils de comté mis en place en 1855 (Collin et Léveillée, 2003, p.7-8).

¹⁵ Des incohérences territoriales persistent tout de même dans certains cas entre les limites administratives et le territoire d'appartenance.

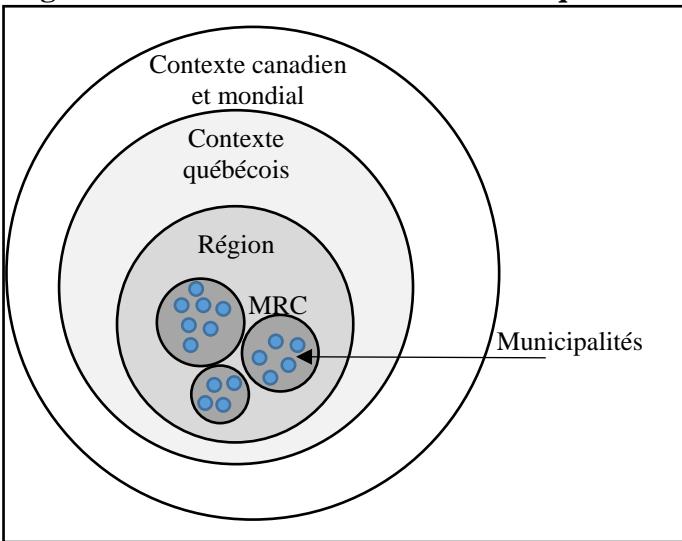
¹⁶ Les territoires équivalents sont principalement des villes alors que les MRC ont un caractère davantage rural.

(Gauthier *et al.*, 2008; Proulx, 1992b). Territoires institutionnalisés, les MRC sont devenues de véritables milieux et « un territoire pertinent à étudier » (Proulx, 1992b).

Notre territoire à l'étude sera donc constitué d'une région administrative québécoise, ce

qui nous permettra également d'étudier les dynamiques à l'échelle des MRC et, de façon plus générale, dans le contexte national et mondial (voir figure 1). Nous étudierons les dynamiques territoriales dans ces territoires par l'entremise des projets collectifs qui ont été mis en place pour soutenir l'agriculture. Rappelons néanmoins que l'approche constructiviste telle que décrite

Figure 1 : Encastrement des territoires québécois



dans notre cadre théorique implique de s'intéresser aux territoires de projets tels que délimités par les acteurs, ce qui ne signifie pas qu'ils correspondent exactement aux limites administratives. Les territoires de projets peuvent être construits sur d'autres bases et déborder des limites administratives à l'étude ou encore s'inscrire dans des micros territoires d'appartenance qui ne correspondent à aucune limite administrative. L'analyse des dynamiques territoriales permettra de relever ces informations.

3.2.4 Choix et justification des territoires à l'étude

Afin d'identifier une région administrative pertinente pour étudier le modèle territorial en agriculture, nous avons réalisé une étude exploratoire¹⁷ dans le cadre d'un cours de doctorat (séminaire de thèse). L'objectif de ce travail était d'identifier une région québécoise qui avait adopté des stratégies agricoles spécifiques sur son territoire. Pour y arriver, nous avons choisi d'étudier les orientations, dans le domaine agricole, adoptées comme priorité de développement dans le cadre des plans quinquennaux de développement des Conférences régionales des élus (CRÉ). Plusieurs raisons ont guidé ce choix. Les CRÉ étaient présentent dans l'ensemble des régions administratives du Québec¹⁸. Elles étaient l'instance de concertation des partenaires du milieu et de planification du développement régional au Québec. Par son rôle consultatif auprès du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire (MAMROT), les CRÉ étaient en quelque sorte une organisation « relais » entre les acteurs locaux et le gouvernement. Elles étaient mandatées par le gouvernement pour réaliser un plan stratégique de développement tous les cinq ans qui résultait généralement d'un mécanisme de consultation publique ou de concertation des acteurs du milieu. Ces planifications arrimaient les priorités de développement avec les spécificités du territoire pour orienter les stratégies des acteurs sur place et les actions du gouvernement dans la région.

¹⁷ Ce travail exploratoire a été publié dans un Cahier de l'Alliance de recherche université-communauté en Innovation sociale et développement des communautés (Doucet, 2010) et il a fait l'objet d'un article dans la revue Vie économique (Doucet, 2011).

¹⁸ Le Québec comptait 21 CRÉ pour ses 17 régions. La région du Nord du Québec qui couvre un vaste territoire est divisée en trois CRÉ (Baie-James, Crie et Kativik) ainsi que la Montérégie depuis 2004 (Montérégie Est, Longueuil et Vallée-du-Haut-Saint-Laurent). Les CRÉ ont été abolies en 2015 par le gouvernement du Québec lors de compressions budgétaires.

Dans cet objectif, vingt plans quinquennaux ont été analysés¹⁹ afin de vérifier la place occupée par l'agriculture comme priorité dans le développement des régions. Ces plans quinquennaux de développement ont été mis en place depuis 1992.²⁰ Si bien que lors de la cueillette des informations en 2009, nous avons recueilli les plus récents plans, généralement de troisième ou quatrième générations. Suite à l'identification de l'ensemble des orientations dans le secteur agricole et agroalimentaire inscrites dans ces plans, nous les avons classés par thématique pour identifier les rôles, fonctions et attentes que les acteurs territoriaux attribuent à l'agriculture. Nous présentons des éléments d'analyse de ce travail dans les résultats au chapitre 4 sur le contexte québécois.

À l'issue de ce travail exploratoire, nous n'avons pas pu cibler une ou des régions pertinentes pour notre étude. Les résultats ont plutôt démontré que l'agriculture est une priorité de développement pour la majorité des régions québécoises puisqu'elle apparaît comme une orientation prioritaire dans 17 des 20 plans régionaux étudiés. Les rôles, fonctions et attentes que les acteurs territoriaux attribuent à l'agriculture sont multiples et différents d'une région à l'autre, encourageant de nouvelles formes d'activités.

Même si cette étude n'a pu identifier précisément une région, elle a néanmoins contribué à valider la pertinence de notre sujet en démontrant qu'un grand nombre de CRÉ, représentatives d'une diversité d'acteurs, avaient adoptées des orientations pour valoriser l'agriculture en lien avec les spécificités territoriales. Ce résultat permet ainsi, dans une certaine mesure, de constater que bien que notre étude de cas porte sur une seule région, il sera possible de tirer certaines conclusions pour l'ensemble des régions du Québec. La présence d'acteurs comme les CRÉ qui s'intéressent à l'agriculture et qui y voient un

¹⁹ Seul le plan de l'administration régionale Crie manque à l'appel. Situé dans un climat très nordique, il serait toutefois étonnant que cette dernière adopte des orientations agricoles.

²⁰ Mentionnons néanmoins qu'avant les CRÉ, une structure avec des mandats similaires, les Conseils régionaux de développement, étaient en place.

secteur de développement à fort potentiel pour leur région vient en effet révéler la présence de dynamiques territoriales en agriculture. Nous reviendrons sur la capacité de notre étude de cas de généraliser des résultats plus larges dans la dernière partie de ce chapitre qui aborde les limites de la recherche.

3.2.5 La région de l'Outaouais

La région administrative de l'Outaouais a été choisie pour étude de cas. Ce choix est motivé par diverses raisons. D'abord, cette région a été, de façon générale, très peu étudiée. Cette lacune s'explique en partie parce que l'institutionnalisation de la science régionale au Québec s'est d'abord réalisée à partir des régions périphériques avec la mise en place du réseau de l'Université du Québec (UQAR et UQAC) dans les années 1970. Les travaux de ces deux pôles majeurs en science régionale ont notamment été influencés par la notion dichotomique de centre/périphérie et la déstructuration du milieu rural (Harvey, 1996). Depuis 2000, l'Université du Québec en Outaouais s'est toutefois dotée de programmes de formation et de recherches consacrées au développement régional. Divers travaux ont émergé sur la région démontrant la pertinence de ce territoire pour l'étude des composantes du développement territorial (Chiasson et Doucet, 2015; Favreau, 2003).

Soulignons toutefois que la littérature qui s'est intéressée à l'agriculture et l'agroalimentaire a fait peu de cas jusqu'à maintenant de l'Outaouais. Les travaux de recherche en agriculture d'un point de vue territorial se sont jusqu'à maintenant concentrés sur des régions situées dans l'est du Québec, principalement le Bas-Saint-Laurent, Chaudière-Appalaches, la Gaspésie et la Capitale-Nationale (Doloreux et Dionne, 2007; Fortin et Handfield, 2010; Jean, 1997; Jean et Gouin, 2002) et sur celles situées à proximité de Montréal (Blouin et *al.*, 2009; Bryant, 2007; Bryant et Granjon, 2007; Carty et *al.*, 2006; Chahine, Bryant et *al.*, 2008; Chazoule et *al.*, 2009; 2006; Domon et Ruiz, 2010; Granjon et Bryant, 2004; Paquette et Domon, 1999; Ruiz et Domon, 2005). Cet oubli de l'Outaouais peut s'expliquer par le fait que seulement 4 % des entreprises agricoles québécoises sont situées dans cette région.

Malgré le peu d'intérêt accordé à la région de l'Outaouais, nous considérons néanmoins que celle-ci est un lieu stratégique de développement au Québec, car elle combine diverses problématiques similaires à d'autres régions. Sa dynamique rejoint à la fois les enjeux des régions près de grands centres urbains et ceux d'une capitale nationale. En même temps, elle n'a pas atteint une véritable maturité économique et se comporte davantage comme une région périphérique (Proulx, 2002). Son secteur rural fait face aux mêmes défis que les régions ressources.

En outre, plusieurs travaux de recherche qui se sont intéressés à la région de l'Outaouais ont révélé l'importance des innovations dans différents domaines : les organisations et entreprises d'insertion par le travail, les services de proximité, le développement économique communautaire, l'innovation sociale (Bourque et *al.*, 2007; Favreau, Robitaille et Tremblay, 2002). Bien que l'étude des innovations ne se soit pas intéressée au domaine agricole, une observation préliminaire nous permet d'identifier l'émergence de projets collectifs ces dernières années qui viennent soutenir l'agriculture en Outaouais : plate-forme agroalimentaire bio, projet de caractérisation du territoire agricole, marchés publics, circuits agrotouristiques... ce qui vient témoigner de l'intérêt d'étudier le modèle agricole territorial dans cette région.

3.2.6 Trois MRC contrastées à l'étude

L'Outaouais est une région composée de cinq MRC ou territoires équivalents. L'analyse des cinq territoires est apparue ambitieuse dans le cadre de cette thèse de doctorat, car cela implique d'étudier le contexte, les projets et les acteurs de ces territoires. Nous avons donc privilégié l'analyse des dynamiques de la région dans son ensemble et de trois MRC soit,

la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC Papineau et la MRC Pontiac²¹. Le nombre d'entreprises agricoles sur ces territoires est semblable en 2011 : 231 dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, 278 dans la MRC Pontiac, et 247 dans la MRC Papineau. Même si ces territoires sont contigus et font partie d'une même région, les réalités socioéconomiques de ces trois MRC sont contrastées, accentuant la pertinence de les étudier : la MRC des Collines-de-l'Outaouais est périurbaine avec des indicateurs socioéconomiques favorables; à l'inverse, la MRC Pontiac, vaste territoire rural, est l'une des MRC les plus défavorisées au Québec; la situation de Papineau est à mi-chemin entre ces deux territoires²². De façon exploratoire, nous avons également pu constater que des projets collectifs qui soutiennent l'agriculture avaient été mis en place dans ces MRC, ce qui permettra d'étudier ces trois dynamiques territoriales au sein d'une dynamique régionale plus large. En somme, pour étudier le modèle agricole territorial, nous avons choisi d'étudier le cas de la région de l'Outaouais et de trois de ses MRC. Nous scruterons les projets collectifs en lien avec l'agriculture qui sont en place dans ces quatre territoires.

3.3 Quatre techniques de collecte de données

L'une des principales caractéristiques de l'étude de cas est qu'elle préconise l'utilisation de plusieurs méthodologies afin d'approfondir l'analyse. « On cherche plutôt à documenter, à éclairer et à rendre compte d'une situation. On y arrive habituellement en cumulant et en croisant plusieurs sources de renseignements » (Côté, 2014, p.144). Le développement territorial mise également sur l'interdisciplinarité non seulement en tentant

²¹ Les deux autres territoires sont la ville de Gatineau (milieu urbain) et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau. Bien que ces deux territoires n'aient pas été choisis dans le cadre de cette étude, ils ont également développé des projets qui soutiennent l'agriculture. Mentionnons également que l'étude des projets qui ont la région pour territoire d'assise intègre l'ensemble des sous-territoires.

²² Nous précisons les contextes socioéconomiques de ces territoires au chapitre 5 lors de la présentation des résultats.

d'intégrer les différentes dimensions d'un territoire dans sa complexité, mais également du point de vue méthodologique (Lafontaine, 2005). « La complexité des recherches en développement territorial et en comportements sociaux indique qu'il y a un besoin d'approfondir les analyses en s'appuyant sur la complémentarité des instruments et méthodes de recherche » (Ferrera de Lima et Desbiens, 2014, p.35).

Dans cette optique, quatre techniques de collecte pour recueillir divers types de données primaires et secondaires ont été utilisées. Trois méthodes, soit l'analyse documentaire, l'entrevue semi-dirigée et l'observation directe, s'inscrivent dans la recherche qualitative. À ce propos, les méthodologies qualitatives s'adaptent particulièrement bien à l'étude de cas et à notre objet d'étude qui vise à analyser des dynamiques territoriales façonnées par les acteurs. En plus d'être une méthode d'analyse souple et près du terrain, elle permet d'analyser des phénomènes en profondeur et des processus sociaux et territoriaux à l'œuvre tout en démontrant la diversité des réalités (Angers, 1996; Deslauriers, 1991). La collecte statistique pour dresser un portrait agricole et dégager des tendances est la quatrième méthodologie utilisée.

La combinaison de méthodes de collecte de données avec des sources d'information multiples, également appelée « triangulation méthodologique ou triangulation des données », est reconnue pour diversifier et enrichir les contributions de l'analyse du cas étudié, renforcer la validité des résultats tout en réduisant l'influence des biais que comporte chacune des méthodes et des sources d'information (Denzin, 1989; Roy, 2010). La triangulation est définie par Fortin (1996 cité par Pinard et al., 2004) « comme l'emploi d'une combinaison de méthodes et de perspectives permettant de tirer des conclusions valables à propos d'un même phénomène ». La description et l'usage de chacune de ces méthodes sont exposés dans les prochaines parties. L'entretien semi-directif est la principale technique dans laquelle sont tirée la majorité des informations alors que les techniques de collecte documentaire, collecte statistique et l'observation directe sont les méthodes secondaires utilisées pour compléter l'information.

3.3.1 La collecte documentaire

La collecte documentaire est une source d'information d'appoint qui a été principalement utilisée pour extraire des informations factuelles. Plusieurs types de documents ont été recueillis lors de la collecte documentaire.

D'abord, nous avons intégré dans l'examen documentaire une revue de littérature scientifique qui identifie les études (ouvrages, articles), réalisées entre 1995 et 2016, qui s'intéressent à l'agriculture québécoise en lien avec les thématiques du développement territorial. Pour repérer ces études, nous avons réalisé des recherches dans les bases de données d'ouvrages et de périodiques, consulté les sites Internet des centres de recherches sur le sujet ainsi que les références bibliographiques des ouvrages pertinents. Cette revue a contribué à formuler notre problématique de recherche, telle que présentée au premier chapitre de cette thèse. Elle a également servi à recueillir des informations pour décrire les principales composantes et l'évolution du modèle agricole québécois présenté dans le prochain chapitre qui présente les résultats.

Ensuite, la collecte documentaire a été bonifiée avec la documentation produite par les organisations et acteurs étudiés : sites Internet, planifications, plans d'action, rapports annuels, procès-verbaux, mémoires déposées lors de commission, études, synthèses d'atelier ou de consultation, compte-rendu de conseil d'administration, etc. Aussi appelée littérature grise, cette documentation a permis, dans un premier temps, d'explorer notre terrain d'étude et d'identifier les principaux projets qui soutiennent l'agriculture sur les territoires à l'étude ainsi que les acteurs impliqués aux différentes étapes de leur mise en œuvre.

Cette documentation a été recueillie par l'entremise des sites Internet des organisations et en communiquant avec celles-ci pour obtenir des documents internes. Dans un deuxième temps, cette documentation a également contribué à réaliser une première description des projets étudiés (historique, objectifs, ressources mobilisées, membres, partenaires, etc.).

des acteurs impliqués, des territoires et des enjeux sur le terrain. La collecte documentaire s'est poursuivie tout au cours de l'étude afin de bonifier les données recueillies y compris à la fin de notre recherche afin de mettre à jour les données. Les publications officielles du gouvernement ont également été pertinentes pour recueillir certaines informations, notamment sur les programmes agricoles.

Dans la même veine, un dossier de presse sur la région de l'Outaouais a été réalisé à partir de thématiques liées à l'agriculture et l'agroalimentaire et avec des mots-clés identifiant les projets recensés. Nous avons utilisé la base de données Euréka pour repérer ces articles. Cette revue a couvert la période de janvier 2006 à janvier 2016. Elle a contribué à alimenter la description des différents projets et à recueillir des informations sur l'agriculture de façon générale, notamment sur ses enjeux.

3.3.2 La collecte statistique

Certaines statistiques ont été recueillies lors de l'examen documentaire, par exemple dans la documentation produite par le MAPAQ. Différentes données statistiques ont également été colligées pour dresser un portrait des principales composantes socioterritoriales du territoire à l'étude et de ses composantes agricoles : production, nombre de fermes et profil des exploitants. Le quantitatif s'est donc inscrit comme complément à l'analyse qualitative. Cette analyse statistique repose principalement sur l'exploitation des données des recensements agricoles et du recensement de statistiques Canada réalisé tous les 5 ans. Le dernier recensement dont les données sont disponibles a eu lieu en 2011. Nous avons également utilisé des données compilées par l'Institut de statistiques du Québec. Pour dégager certaines tendances et rendre compte de l'évolution du secteur agricole dans le temps, nous avons également analysé les données des territoires à l'étude dans une perspective longitudinale avec les recensements de 2001 et 2006. À cet égard, « la recherche sur le développement territorial peut alors utiliser des méthodes quantitatives intercalaires plus fines pour découvrir l'évolution d'éléments qui sont aussi importants par

le processus de développement pendant une période de temps » (Ferrera de Lima et Desbiens, 2014). Les données de l'Outaouais et des trois MRC à l'étude ont également été comparées entre elles et à celles du Québec afin d'identifier, notamment, les différences et les spécificités de ces territoires. Les calculs relevant les proportions (%), les tendances et les comparaisons ont été réalisés avec le logiciel Excel sous la forme d'une base de données.

Quoique très pertinentes, les collectes documentaires et statistiques ne peuvent toutefois à elles seules révéler les dynamiques territoriales en cours. Ces techniques ont donc contribué à bonifier certains éléments de l'étude. Pour recueillir les principales données, nous avons privilégié la technique de l'entrevue semi-dirigée.

3.3.3 Les entrevues semi-dirigées

La technique d'entretien ou d'entrevues est le principal instrument de cueillette de données utilisé dans notre recherche. Elle fait partie de « l'approche qualitative, décrite comme étant une manière "compréhensive", "inductive" et "constructiviste" d'aborder un sujet de connaissance quant au point de vue et à la méthode utilisée » (Comeau, 1994). Elle s'inscrit donc directement dans le paradigme du constructivisme et du compréhensif sur lesquels s'appuie notre recherche. Choisir l'entretien pour sa collecte de donnée indique, en effet, que le chercheur privilégie l'explicitation du sens que les acteurs donnent aux situations et à leur réalité. Comme le souligne Savoie-Zajc (2003: 293), « l'interviewé possède un savoir que le chercheur tente de mieux comprendre ». Le discours des acteurs est également reconnu comme central dans l'analyse des dynamiques territoriales (Gumuchian et *al.*, 2003). « On passe d'un acteur à l'autre pour comprendre les dynamiques d'innovation, interrogeant les uns et les autres sur l'objet, sur les acteurs et leurs relations, enfin sur la géographie de ces relations. On peut, ensuite, reconstituer les dynamiques dans leur contexte » (Crevoisier, 2010, p.976).

Il existe différents types d'entrevues. Certaines entrevues sont utilisées dans des études à saveur plutôt quantitatives (Boutin, 1997). Elles sont donc très structurées. Le questionnaire est standardisé et les questions sont imposées aux répondants. À l'inverse, il existe des entrevues qualitatives qui ont une structuration minimum. Il n'y a pas de questions préparées et le répondant doit s'exprimer librement à partir d'un thème. L'entrevue semi-dirigée que nous privilégions se situe entre ces deux types. Elle est définie ainsi :

L'entrevue semi-dirigée consiste en une interaction verbale animée de façon souple par le chercheur. Celui-ci se laissera guider par le rythme et le contenu unique de l'échange dans le but d'aborder, sur un mode qui ressemble à celui de la conversation, les thèmes généraux qu'il souhaite explorer avec le participant à la recherche. Grâce à cette interaction, une compréhension riche du phénomène à l'étude sera construite conjointement avec l'interviewé (Savoie-Zaic, 2003 : 296).

Cette entrevue est donc composée, en grande majorité, de questions ouvertes, mais qui visent tout de même à orienter les réponses de l'interviewé afin d'obtenir des informations sur un thème précis. L'entrevue semi-dirigée permet ainsi de s'adapter au répondant en adoptant une certaine flexibilité dans l'ordre des questions ou dans la formulation et en permettant d'obtenir des précisions dans les réponses des répondants.

L'entrevue semi-dirigée préconisée dans le cadre de notre recherche s'appuie sur les entretiens documentaires. Pour Loubet del Bayle (2000), les entretiens documentaires ont pour principal objectif de s'informer sur les connaissances des interviewés, notamment sur des faits, des évènements afin d'expliquer ce qui se passe, sur des tendances générales ou le rôle de différents facteurs. Bref, dans cette optique, l'entrevue permet d'enrichir l'explication et la compréhension de l'objet d'étude en obtenant le point de vue des principaux acteurs impliqués dans ces dynamiques (Demers, 2003; Savoie-Zaic, 2010).

3.3.3.1 Le choix des informateurs

Nous étudions les projets de soutien à l'agriculture qui sont le fruit de la collaboration d'une diversité d'acteurs territoriaux. Rappelons que ces acteurs sont en situation d'action car ils sont impliqués dans un ou des projets collectifs sur leur territoire (Gumuchian et al., 2003). Par l'entremise de la documentation et des sites Internet des organisations porteuses des projets, nous avons établi un inventaire des personnes à interviewer. Notre population à l'étude est constituée d'un échantillonnage représentatif de ces différents types d'acteurs, publics, semi-publics, privés, associatifs, etc., qui sont impliqués aux différentes étapes dans la réalisation de ces projets. Dans le choix des acteurs, nous avons également pris en compte la représentativité des différents territoires pour comprendre les dynamiques territoriales à l'échelle régionale et celles dans les trois MRC étudiées. À cet égard, l'échantillonnage de l'entrevue semi-dirigée est non probabiliste, c'est-à-dire qu'il n'est pas représentatif de l'ensemble des acteurs (Savoie-Zacj, 2010). Puisque la durée de l'entrevue est relativement longue et qu'elle comporte un caractère personnel, peu d'individus peuvent être sélectionnés.

Avec ce premier inventaire des personnes clés, il est apparu que ce sont souvent les mêmes personnes qui sont impliquées dans différentes organisations et projets. Par exemple, un agriculteur peut être membre d'un marché, siéger à la Table agroalimentaire de l'Outaouais, être membre du syndicat local de l'UPA tout en étant conseiller municipal de sa municipalité. Par ailleurs, au sein d'une organisation, c'est souvent le même employé qui gère divers dossiers liés à l'agriculture et qui est désigné pour participer aux différents mécanismes de concertation sur le territoire. Ces acteurs nous sont apparus particulièrement pertinents, car il avait une connaissance de divers projets et une vue d'ensemble des différents enjeux tout en côtoyant une diversité de partenaires. En outre, ces acteurs sont parfois porteurs ou promoteurs dans certains projets alors que dans d'autres projets ils sont impliqués à d'autres étapes (bailleurs de fonds, accompagnateurs, membres du conseil d'administration, etc.).

Afin de déterminer le nombre de participants pour des entrevues semi-dirigées, Savoie-Zacj (2010) suggère d'identifier un nombre initial de participants. Elle cite Kvale (1996) qui avance le chiffre de 10 à 15 personnes. Par la suite selon la saturation des données, le nombre peut être diminué ou augmenté. Dans ce but, nous avons d'abord retenu 14 informateurs clés en fonction de nos critères (représentatif de la diversité des projets, des acteurs et des territoires). Par la suite, nous avons ajouté 9 autres acteurs qui nous sont apparus pertinents en cours de route pour un total de 23. Parmi ces acteurs, certains ont été suggérés lors d'entrevues avec les acteurs. Par ailleurs, en communiquant avec la personne avec qui nous voulions réaliser une entrevue, elle nous a mentionné la pertinence de la présence d'un autre interlocuteur. Ainsi, à trois reprises, nous avons réalisé l'entrevue avec deux acteurs en même temps, ce qui a enrichi le contenu des entrevues, les acteurs bonifiant à tour de rôle les commentaires de l'autre. Nous avons obtenu une saturation des données avec 22 entrevues. Néanmoins, une dernière entrevue a été réalisée un an après les autres : nous avons saisi l'opportunité d'interviewer une personne additionnelle intéressée par l'objet de notre étude et impliquée dans certains projets sur le territoire à l'étude.

Au final, 23 entrevues ont été réalisées avec des acteurs impliqués en tant qu'employés, membres ou représentants dans différentes organisations (au moment de l'entrevue ou dans le passé) qui soutiennent l'agriculture sur le territoire. La liste suivante identifie les différentes organisations dans lesquelles ces acteurs sont impliqués :

- Dans des organisations publiques et des organisations connexes directement liées à l'agriculture : MAPAQ, Réseau agri conseil de l'Outaouais, Groupe Conseil agricole de l'Outaouais, membres du conseil d'administration du Collectif régional de formation agricole (CRFAO);
- Dans des dispositifs de concertation liés à l'agriculture : Table agroalimentaire de l'Outaouais, Table agro du CLD Papineau;
- Dans des organisations semi-publiques : SADC et CLD;
- Dans des organisations municipales : conseillers municipaux, employés de municipalités et MRC, membres du comité consultatif agricole de MRC;

- Dans des conseils d'administration de l'UPA : syndicat local UPA, Fédération régionale ou de groupes spécialisés;
- Dans des conseils d'administration au sein d'organisations et de projets collectifs en lien avec l'agriculture : coopérative Agrodor, CRÉDÉTAO, MSRO, Comité aviseur de la plate-forme agricole bio de L'Ange-Gardien, Coopérative de solidarité Place du marché, Comité agricole de la Corporation du village agricole modèle, Coopérative d'utilisation du matériel agricole...

Le tableau suivant classe les acteurs interrogés selon les principales organisations et projets dans le milieu. La première colonne indique le nombre d'acteurs interrogés associés aux différents organisations ou projets; il s'agit de leur principal métier. La deuxième colonne indique le nombre d'acteurs qui sont impliqués dans ces organisations ou projets de façon secondaire lors de l'entrevue ou dans le passé : par exemple, en étant membre du conseil d'administration ou en participant au soutien à ce projet.

Tableau 3 : Acteurs interrogés selon les principales organisations et projets dans le milieu

Organisations et projets	Nombre implication principale (métier)	Nombre implication secondaire
CLD et SADC (et tables liées à ces organisations)	4	2
Table Agroalimentaire de l'Outaouais	1	7
CREDETAO	1	2
Entreprise agricole	9	
UPA		5
Municipalité, MRC	2	3
MSRO		6
MAPAQ	2	1
Coopérative de solidarité Place du marché		6
Foire gourmande Outaouais-est ontarien		4
Plate-forme agricole bio de L'Ange-Gardien		4
Pdza Pontiac		5

Parmi les 23 personnes interrogées, mentionnons également que 9 sont des agriculteurs impliqués à différents niveaux dans les projets et organisations qui soutiennent le développement de l'agriculture dans leur territoire. À cet effet, ils ne sont pas représentatifs de l'ensemble des agriculteurs, car ils sont fortement impliqués dans leur milieu. Ces agriculteurs sont dans 8 productions agricoles différentes; 6 exercent ce métier à temps plein alors que 3 autres sont à temps partiel; 6 sont principalement impliqués dans la mise en marché direct, alors que les trois autres pratiquent une agriculture plus traditionnelle sans mise en marché. Il n'y avait pas de question qui faisait directement référence à leur entreprise, mais souvent, ces derniers étaient capables de rattacher les enjeux vécus dans la région avec l'exemple de leur entreprise venant ainsi enrichir le contenu des entrevues.

Nous avons communiqué par téléphone avec ces personnes pour les inviter à participer à notre enquête. L'accès aux répondants a été facile. Tous ceux contactés, à l'exception d'une personne, ont accepté l'invitation à partager leur connaissance pour la réalisation de notre étude. En plus d'expliquer les objectifs de l'entrevue, la communication téléphonique a également permis d'identifier, en plus de ceux déjà connus, les autres implications de la personne dans les projets sur le territoire. Avant la tenue de l'entrevue, nous avons également acheminé par courriel le schéma d'entrevue. Cette stratégie a été bénéfique puisque plusieurs des répondants avaient pris connaissance des questions avant notre rencontre pour s'y préparer, certains ayant même en main une feuille annotée afin de ne rien oublier. L'entrevue a été réalisée au moment qui leur convenait et à l'endroit de leur choix, principalement sur leur lieu de travail.

Outre la préparation du guide d'entrevue, l'enquêteur doit également avoir certaines attitudes et adopter un comportement approprié avec certaines règles à suivre. Sans aller dans les détails, mentionnons qu'il doit développer une relation de confiance avec l'interviewé. À ce propos, Comeau (1994) affirme : « En ce qui concerne la relation entre le chercheur et les observés, les constructivistes cherchent à établir un rapport proche, teinté d'empathie et de compréhension; en ce sens, la production des données résulte d'un effort conjoint de l'observateur et de l'observé ». L'enquêteur doit, toutefois, concilier deux exigences quelque peu contradictoires. D'une part, il doit exercer sur le sujet une certaine

influence pour l'amener à répondre aux questions posées. D'autre part, il ne doit pas influer sur les réponses et leur contenu, de façon à ne pas fausser les résultats de l'opération. « L'entretien n'est pas rigide, mais n'est pas non plus laissé à l'inspiration du moment. On donne à l'interviewé la liberté d'élaborer ses réponses à sa guise, mais les sujets de discussion sont préétablis » (Angers, 1996, p.144).

La durée des entrevues a varié entre 27 minutes et 2h27. La moyenne de la durée des entrevues est de 1h09. Celles-ci ont été enregistrées et un formulaire est présenté aux répondants avant l'entrevue pour obtenir leur consentement et souligner le caractère confidentiel de la recherche.

En vertu de la Politique d'éthique de la recherche avec des êtres humains de l'Université du Québec en Outaouais, notre recherche a fait l'objet d'une surveillance éthique. À cet égard, les entrevues sont confidentielles. Bien que la majorité des répondants ait souligné que l'ensemble de leurs propos n'était pas confidentiel et qu'ils exprimaient régulièrement leurs opinions dans leur milieu, nous avons tout de même conservé l'anonymat.

3.3.3.2 Schéma d'entrevue

Le schéma d'entrevue est l'instrument de l'entrevue semi-dirigée. Il s'agit d'un « guide par lequel le chercheur structure l'entrevue autour des thèmes et des sous-thèmes centraux à la recherche. Ceux-ci se traduisent en questions » (Savoie-Zajc, 2003, p. 304). Il est composé de questions ouvertes qui permettront aux répondants de s'exprimer librement sur un sujet. Les questions du schéma de l'entrevue ont été préparées en étroite relation avec la problématique de recherche et le cadre théorique présenté au chapitre 2 et plus précisément sur sa grille opératoire formulée en conclusion. Berthier (2006, p.47) résume la démarche de la préparation du guide d'entrevue : « on dressera un état de la question, c'est-à-dire un inventaire détaillé des travaux antérieurs qui servira d'arrière-fond référentiel à l'enquête. Certains thèmes d'étude peuvent être enrichis par des documents divers ». Rappelons que

notre cadre théorique, qui s'appuie sur le paradigme du développement territorial, identifie cinq principales dimensions pour éclairer la compréhension des dynamiques agricoles sur les territoires : 1) la coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet; 2) le contexte et la trajectoire territoriale; 3) la valorisation des ressources territoriales; 4) l'imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs; 5) la multifonctionnalité. Les questions choisies visent donc à apporter des éléments de réponses pour la compréhension de ces dimensions. Notons toutefois que les différentes questions ne suivent pas l'ordre des cinq dimensions présentées dans le cadre théorique et la terminologie utilisée est différente que dans le cadre théorique avec des formulations davantage vulgarisées. Aussi, nous avons préconisé des questions courtes, claires et simples avec une idée par question et neutres, sans jugement ni opinion (Savoie-Zajc, 2010). Comme le suggère Angers (1996), nous avons opté pour une logique qui permet de débuter avec des questions plus générales (descriptive) pour ensuite poursuivre avec des questions plus pointues dans le milieu de l'entrevue. Certaines dimensions du cadre théorique sont souvent complexes et transversales et apparaîtront à travers divers éléments de réponse. Nous avons également ajusté les questions en fonction du répondant selon son organisation, les projets dans lesquels il est impliqué et son territoire.

De plus, tel que l'indique Savoie-Zajc (2010), le chercheur doit guider le répondant à travers ses réponses en l'aidant à articuler sa pensée autour de thèmes préétablis. Il doit, à cet effet, encourager la répétition et amener l'interviewé à faire une description détaillée. Ce dernier doit également avoir la possibilité de développer d'autres thèmes auxquels le chercheur n'aurait pas pensé en préparant son entretien.

L'entrevue semi-dirigée nous a permis d'accéder directement aux savoirs et aux représentations des acteurs territoriaux. De plus, cet outil de collecte de données, comme le souligne Savoie-Zajc (2003), est flexible et ajustable en cours de route. Outre ces forces, cette méthode comporte toutefois quelques limites. Les propos des acteurs interviewés peuvent, par exemple, être empreints de tabous ou comporter des biais d'informations. Toutefois, dans le courant du constructivisme, ces biais sont minimisés, car ils sont issus d'une perception de la réalité et sont donc pertinents dans l'analyse.

Le tableau suivant présente la structure du schéma d'entrevue en lien avec les dimensions et indicateurs identifiés dans le cadre théorique qui contribueront à une meilleure compréhension des dynamiques territoriales. Ce schéma d'entrevue est divisé en trois principales parties qui contribuent à mieux comprendre les dynamiques territoriales. Le schéma d'entrevue est également présenté à l'annexe I.

Tableau 4 : Structure du schéma d'entrevue et principales dimensions et indicateurs visés

Structure du schéma d'entrevue	Principales dimensions et indicateurs visés dans le cadre théorique	Multifonctionnalité
Partie 1 : Description de la MRC et de l'agriculture	Influence du contexte et de la trajectoire du territoire : contexte du territoire; historique et portrait de l'agriculture sur le territoire; spécificités du territoire agricole; forces et enjeux de l'agriculture sur le territoire	
Partie 2 : Descriptions des projets démarrés et soutenus en agriculture et relations avec les acteurs	Coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet : Problèmes ou aspirations à l'origine; acteurs territoriaux impliqués; rôle des acteurs; actions, stratégies, activités du projet; obstacles; mécanismes de coordination et de concertation; confiance et réciprocité entre les acteurs; fréquence des interactions; ressources mobilisées dans le projet; retombées	
Partie 3 : Enjeux et modèles agricoles	Imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs : Liens et influences extérieures; soutien d'acteurs extérieurs; politiques et programmes publics	
Autres commentaires	Compléments aux informations et possibilité d'ajout d'éléments non pris en compte dans le cadre théorique	

1. La première partie de l'entrevue débute avec des questions plus générales qui visent, d'entrée de jeu, à décrire le contexte physique, identitaire et socioéconomique territorial dans lequel les dynamiques agricoles sont ancrées. Le répondant est invité à discuter des principales caractéristiques de son territoire (territoire de MRC et de la région), du développement de l'agriculture sur ce territoire et des changements aux cours des dernières années non seulement dans le développement de l'agriculture, mais également dans les acteurs qui y sont investis. Les réponses à ces questions ont permis d'inscrire les dynamiques agricoles dans un contexte et dans une trajectoire. La description de l'agriculture a également permis de dégager ses spécificités avec une description du contexte agricole en le comparant à d'autres territoires soit à l'intérieur

de la région de l'Outaouais ou encore avec d'autres régions au Québec. De façon générale, une question porte également sur l'identification des forces du territoire et des enjeux.

2. La deuxième partie est le cœur de l'entrevue. Elle est composée de questions qui visent à approfondir le thème central des dynamiques territoriales, soit la compréhension des modes de coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet et les ressources mobilisées. L'interviewé est alors invité à parler des projets en soutien à l'agriculture dans lesquels il est impliqué sur le territoire. Rappelons que celui-ci est impliqué dans plusieurs projets et dans plusieurs organisations. L'interviewé est alors invité à parler du premier projet avec une série de questions pour bien comprendre ses différentes composantes. Une fois ce projet discuté, la série de questions est reprise et réadaptée pour discuter de l'autre projet et ainsi de suite. Le temps de réponse variera selon le rôle de l'acteur dans le projet et les informations détenues. Ainsi, si l'acteur interviewé est le porteur du projet, il aura tendance à fournir des explications plus longues, car son bagage de connaissances sur ce projet est important. Alors que pour les autres projets où son implication est moins importante, les réponses seront plus courtes. Les questions visent une meilleure compréhension de l'émergence de ces projets, des objectifs poursuivis, des activités offertes, des actions menées, des défis rencontrés, des innovations et retombées. L'identification des motivations et du rôle des acteurs au sein des différents projets fait également l'objet de questions. La discussion contribue également à mieux comprendre le cadre institutionnel à travers les mécanismes de coordination, d'échange et de concertation en place et les relations entre les différents acteurs. Le soutien et le réseautage d'acteurs de l'extérieur de la région font également l'objet de questions. Bien qu'aucune question ne fasse référence directement aux ressources territoriales valorisées dans les actions collectives, l'historique du projet, ses objectifs et ses actions permettent de les relever.
3. La troisième partie discute des logiques endogènes et exogènes de développement et du cadre institutionnel formel en place sur le territoire et en provenance des différents

paliers. Il permet de façon générale de parler du « modèle agricole » présent sur le territoire, de ses forces, de ses enjeux et également des attentes pour appuyer davantage le développement agricole sur le territoire et ses projets. Les politiques, programmes et règlementations actuellement en place favorables ou non au développement de l'agriculture et des projets collectifs font également l'objet de questions. À travers ces questions, l'influence du contexte et de la trajectoire du territoire et l'imbrication du territoire aux échelons supérieurs sont discutées.

À la fin de l'entrevue, le répondant est invité à ajouter d'autres commentaires qui n'ont pas été abordés et qu'ils jugent importants pour comprendre les différentes facettes du développement de l'agriculture sur le territoire.

Mentionnons finalement que plusieurs des questions contribuent également à un apport de connaissance sur des dimensions transversales telles que les coordinations, les ressources territoriales, la multifonctionnalité agricole. À propos de cette dernière, les différentes fonctions agricoles se révèlent notamment à travers le discours sur l'agriculture, les objectifs des projets, la mise sur pied de dispositif de concertation et les liens tissés entre divers acteurs sur le territoire.

3.3.4 L'observation directe

L'observation directe est la méthode utilisée dans le cadre de notre thèse de doctorat en complément aux trois autres. Il s'agit d' « une technique de recherche qualitative par laquelle le chercheur recueille des données de nature surtout descriptive en participant à la vie quotidienne du groupe, de l'organisation, de la personne qu'il veut étudier » (Deslauriers, 1991, p.46). Dans notre cas, elle a consisté à recueillir des données en participant à certaines situations ou activités « hors de toute situation explicite et formelle d'enquête » (Blanchet, 2014, p.73). Cette observation directe a adopté quatre principales formes que nous présentons dans les paragraphes qui suivent en précisant le type de

données recueillies et leurs utilisations dans la thèse de doctorat. À cet égard, nous avons adopté différents statuts d'observateur qui varient « selon le degré de participation et le dévoilement de l'identité du chercheur » (Groleau, 2003, p.215, d'après Junker, 1960).

- 1) D'abord, à la demande des répondants, les entrevues ont été réalisées en majorité dans leur lieu de travail. La visite au sein des organisations et chez les agriculteurs a donc permis d'observer différents lieux (territoires) et milieux de vie. Par exemple, une visite dans la MRC Pontiac a permis de constater la concertation entre les différents intervenants socioéconomiques sur le territoire (ex. : MRC, CLD, SADC) qui partagent les mêmes bureaux ou qui sont situés à proximité. Les déplacements ont aussi permis d'observer les paysages agricoles et la présence de certaines productions décrites par les interlocuteurs et de constater certains des enjeux identifiés par les répondants, tels que la présence de friches agricoles.
- 2) Ensuite, par intérêt personnel, mais également en lien avec notre thèse de doctorat, nous avons participé à différentes activités liées aux projets étudiés. Par exemple, à titre de consommateurs, nous avons acheté des produits dans les différents marchés publics et évènements étudiés (ex. : Foire gourmande). Nous avons assisté à une journée de présentation de la Plate-forme agricole de l'Ange-Gardien qui visait à recruter de nouveaux membres, ce qui nous a permis de visiter le site. Nous avons assisté à différents colloques, par exemple, le Forum sur l'agriculture et l'alimentation dans la MRC Papineau.

Dans notre projet de doctorat initial, l'observation directe était limitée à ces deux premières formes. Deux autres formes liées à nos activités professionnelles se sont ajoutées par la suite permettant de diversifier nos sources d'observation.

- 3) Nos activités de recherche sur l'agriculture en Outaouais ont suscité l'intérêt du milieu. C'est ainsi que nous avons été invités, par différentes organisations, à participer à des tribunes pour présenter quelques résultats de recherches préliminaires ou encore pour

participer aux discussions. À titre d'exemple, nous avons assisté à une réunion des membres de la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) qui visait principalement à discuter des étapes pour préparer la planification stratégique régionale 2013-2018 du secteur agroalimentaire. À la demande de la TAO, nous avons également préparé un résumé des principaux enjeux identifiés dans notre collecte de données. Nous avons également assisté à une réunion des acteurs impliqués dans l'exercice de caractérisation du territoire agricole dans la MRC Pontiac et participé à un colloque organisé par le CLD des Collines-de-l'Outaouais à titre d'animatrice du panel de discussion sur les terres en friche.

Nous avons également réalisé deux rapports de recherche de plus grande envergure à titre de consultante mandatée par les acteurs du milieu (partenariat entre la Table agroalimentaire de l'Outaouais, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et les directions régionales du MAPAQ, du MEIE et d'Emploi-Québec, avec des représentants du milieu agricole). Le premier rapport, une étude de tendances et d'opportunités, avait pour objectif d'identifier les caractéristiques et les potentiels de la commercialisation des produits agroalimentaires en Outaouais (Doucet, 2013). Cette étude a été présentée lors d'une conférence dans le cadre des Rendez-vous agroalimentaires de l'Outaouais, journée thématique organisée par le MAPAQ. S'inscrivant dans ses suites, le deuxième rapport de recherche, une étude d'étalement, a consisté à comparer trois études de cas d'espaces transfrontaliers en Europe qui ont mis en place des stratégies et projets pour développer la commercialisation afin de dégager des enseignements pour l'Outaouais (Doucet, 2014c). Cette démarche avec le milieu a également fait l'objet d'un article dans une revue de vulgarisation (Doucet, 2015).

Pour la réalisation de ces études, nous avons puisé dans certaines données déjà recueillies dans notre thèse de doctorat, notamment des données factuelles et statistiques. En retour, nous avons également eu accès à d'autres données en provenance des acteurs, dont certaines études sur des productions spécifiques en

Outaouais. Les échanges avec les intervenants ont également permis de bonifier certaines descriptions liées principalement au portrait agricole de l'Outaouais et de ses enjeux et de valider certaines informations auprès des divers intervenants.

Dans notre schéma d'entrevue, rappelons que des questions visaient à mieux comprendre les modes de coordination et les mécanismes de concertation entre les divers acteurs. En participant à cette démarche, nous avons été un témoin privilégié de cette concertation puisque la recherche a été réalisée de concert avec un comité de représentants du milieu composés des acteurs mentionnés ci-haut. Nous avons également assisté à divers échanges entre les représentants des organisations. Pensons notamment aux problématiques agricoles liées à la frontière entre l'Outaouais et l'Ontario qui a suscité des discussions entre les intervenants, ce qui nous a permis de mieux comprendre cet enjeu qui avait été mainte fois mentionné lors des entrevues avec les acteurs du milieu. Par ailleurs, ces recherches s'inscrivaient dans une démarche initiée par les acteurs afin d'obtenir de nouvelles sources de financement pour appuyer l'agriculture spécifique à la région de l'Outaouais. Cette démarche est certes venue confirmer la pertinence sociale du sujet de notre thèse de doctorat.

- 4) La dernière forme d'observation directe est plus confidentielle dans la mesure où nous avons porté le chapeau d'agricultrice sans être associées au domaine de la recherche. Depuis les dernières années, nous sommes en effet en démarrage d'entreprise agricole dans la région de l'Outaouais. Bien que l'entreprise est située dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui ne fait pas partie des MRC à l'étude, nos activités entrepreneuriales nous ont amenés à côtoyer deux types d'acteurs au cœur de nos travaux. Nous avons d'abord eu recours à certains services d'accompagnement avec des organisations telles que le MAPAQ et la MRC. Nous avons donc eu accès à certaines expériences, telles que la réalisation de démarches de financement, nous permettant de mieux comprendre certains enjeux expliqués par les acteurs.

Ensuite, nos activités entrepreneuriales nous ont également amenés à côtoyer d'autres agriculteurs. À titre d'exemple, mentionnons notre participation au marché agricole de Gracefield afin de vendre nos produits agricoles. Bien que ce marché ne fait pas partie des projets étudiés, il n'en demeure pas moins qu'il nous a permis de mieux comprendre cette activité, ses enjeux tout en ayant accès au discours des collègues agriculteurs sur place. Récemment, nous sommes également devenus membres du syndicat local de l'UPA de la Vallée-de-la-Gatineau, accentuant notre compréhension de cette organisation et des mécanismes de concertation. À cet égard, dans ce statut d'observateur, « le chercheur ne fera pas qu'observer; il participera à la vie des personnes observées pour connaître la situation de l'intérieur, pour éprouver des sentiments semblables à ceux des autres personnes engagées dans l'action étudiée » (Deslauriers, 1991, p.49).

L'observation directe a donc contribué à nous insérer, à différents niveaux, dans trois types de « communautés » : celle des intervenants du milieu, des agriculteurs et des consommateurs.

Ces observations ont été réalisées de façon informelle sans grille d'observation et sans faire l'objet d'enregistrements et de notes systématiques. Toutefois, certains éléments qui apportaient une précision aux données de notre thèse ont été notés et intégrés dans notre base de données présentée dans la prochaine partie. Tel que l'explique Laperrière (2010, p.329), ces mémos « sont le pendant analytique des « notes cursives » et sont constitués d'intuitions ou de réflexions analytiques transcrites sur le vif ».

En plus d'assister et de vivre certaines expériences, l'observation directe nous a permis d'entendre et de participer à des conversations et actes spontanés. Le chercheur « va ainsi devenir le témoin de paroles, de gestes, de comportements, d'interactions et de rassemblements qui vont devenir ses données de recherche » (Groleau, 2003, p.220). Comme Blanchet le précise (2000), ceci a un avantage important, car l'observation a permis de confirmer et valider certains éléments dans les données recueillies et d'atténuer

dans une certaine mesure les biais des « effets produits par le sujet-chercheur dans son interaction avec les enquêtés ». Les données tirées des observations servent ainsi à « comparer les pratiques par rapport au discours sur les pratiques » (*ibid.*) et à affiner la compréhension et l'analyse. Mentionnons néanmoins que nous n'avons pas noté de contradictions entre le discours des acteurs recueillis lors des entrevues et les données issues de l'observation directe. En outre, aucun discours ou pensée d'un acteur dont les propos ont été entendus lors de l'observation directe n'a été reproduit ou cité dans cette étude. L'observation a plutôt permis de bonifier et d'éclairer la compréhension de certaines informations de façon complémentaire aux autres techniques. Elle a également permis une mise à jour des informations.

3.4 Traitement et analyses de contenu

Pour le traitement de données, nous avons préconisé le modèle d'analyse du contenu qui se définit comme « une phase du traitement de l'information dans laquelle le contenu de la communication est transformé (...) en données qui peuvent être résumées et comparées » (Gumuchian et Marois, 2000, p. 334). L'analyse s'est inspirée du modèle de L'Écuyer (1990) avec trois principales étapes pour organiser les informations.

La première étape a consisté à retranscrire les propos de l'entrevue dans son intégralité (verbatim) afin de conserver le sens et la logique des propos. Cette étape s'est fait peu après la réalisation des entrevues lorsque le contenu de celles-ci était encore récent dans la mémoire. Cela a permis également une lecture rapide du contenu et de repérer déjà certains éléments d'analyse.

Par la suite, nous avons identifié des unités de sens dans le discours. Ces unités ont été codées par un mot ou des mots représentatifs. « Un code est un symbole appliqué à un groupe de mots permettant d'identifier, de rassembler et de classer les différentes

informations obtenues par entrevue, observation ou tout autre moyen » (Deslauriers, 1991, p.70).

Dans une troisième étape, nous avons regroupé les unités de sens identifiées dans le discours par grands thèmes. Cette catégorisation a permis de distinguer les différents éléments en les classant de façon homogène, facilitant ainsi notre analyse. Ces thématiques sont classées sous deux principaux schémas. Le premier schéma est principalement descriptif et est organisé à l'image de la structure du schéma d'entrevue. Les informations sont classées pour décrire les différents projets, les principaux acteurs, les composantes du territoire agricole et son évolution, les principaux enjeux. Nous avons utilisé cette organisation des données pour rédiger l'étude de cas, présentée dans la section sur les résultats.

Le deuxième schéma est principalement analytique et classe les informations à partir des cinq composantes de notre cadre théorique : 1) la coordination d'acteurs territoriaux autour d'un projet; 2) le contexte et la trajectoire territoriale; 3) la valorisation des ressources territoriales; 4) l'imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs; 5) la multifonctionnalité. Cette organisation des données a été l'assise pour le chapitre sur la discussion des résultats qui vient démontrer l'émergence d'un modèle agricole territorial au Québec porteur de solutions innovatrices pour éclairer les réflexions sur le renouvellement des pratiques agricoles durables. Ces différentes étapes ont permis de « « donner un sens » à un corpus de données brutes, mais complexes » (Blais et Martineau, 2006, p.2). Allard-Poesi (2003, p.246) résume l'ensemble de ces étapes comme suit : « Le codage consiste à découper les données (observation directe, discours, textes, images) en unités d'analyse, à définir les catégories qui vont les accueillir, puis à placer (ranger ou catégoriser) les unités dans ces catégories (Grawitz, 1996) ».

Les données ont été compilées, codées et organisées par thèmes et sous-thèmes dans un logiciel de traitement de données qualitatives (Weft QDA). En plus des entrevues, les éléments pertinents tirés de l'examen documentaire et les notes de l'observation directe ont

également été intégrés dans la base de données afin d'être considérés dans l'analyse. « Il s'agit en quelque sorte de construire une base de données qualitative qui renfermera les résultats de toutes les sources » (Roy, 2010, p.220).

Conclusion : calendrier des activités et limites de la recherche

En guise de conclusion, nous résumons le calendrier des activités de cueillette de données et identifions quelques limites de la recherche. Afin d'acquérir des connaissances sur les dynamiques territoriales en agriculture, nous avons choisi d'étudier le cas de la région de l'Outaouais à partir d'une approche principalement empirique (sur le terrain) et inductive avec une compréhension de ce modèle en prenant en compte le savoir et les perceptions des acteurs. Notre canevas méthodologique, principalement qualitatif, s'appuie sur quatre principaux instruments de collecte de données. La principale source de données provient d'entretiens semi-directifs auprès de 23 acteurs impliqués dans les projets collectifs qui soutiennent l'agriculture dans le territoire à l'étude. À l'exception d'une entrevue réalisée en 2012, l'ensemble des entrevues a été effectué en 2011. Une collecte documentaire (études scientifiques et produites par le milieu, sites Internet, revue de presse) et statistique (analyses longitudinales et comparées) est venue bonifier l'information. La collecte documentaire et les données et analyses statistiques ont été réalisée tout au long de la démarche avec deux moments plus intensifs compte tenu de l'étendue de la recherche dans le temps : au début de la recherche de 2009 à 2012 avec une mise à jour en 2015 et 2016. En complément, une observation directe a été réalisée à partir de différentes activités liées aux projets étudiés et aux activités de concertation et du milieu agricole. Les activités d'observation directe ont débuté en 2010 et se sont accentuées à partir de 2013 avec la réalisation de rapports de recherche en concertation avec le milieu et avec nos activités entrepreneuriales dans le secteur agricole. L'observation s'est poursuivie jusqu'à la fin de la recherche en 2016. L'ensemble des informations recueillies a été codé en unité de sens et regroupé par grands thèmes avec une analyse de contenu. La retranscription et le codage des données ont été effectués au fur et à mesure de la collecte des données. L'analyse a été réalisée entre 2011 et 2016.

Entre la cueillette des données par entrevue en 2011 et la fin de l’écriture de la thèse en 2016, un laps de temps important s’est écoulé. Il s’agit d’une des limites de notre recherche au plan méthodologique. L’observation directe a néanmoins permis d’atténuer cette lacune en demeurant en contact permanent avec notre sujet d’étude, ce qui a permis une meilleure mise à jour des informations. À titre d’exemple, certaines organisations à caractère sociales sont davantage en lien avec l’agriculture sur leur territoire en 2016, alors que lors de notre enquête terrain en 2011, elles n’avaient pas tissé de liens avec ce secteur. Du moins, cela n’apparaissait pas dans la documentation et le discours des acteurs interrogés. Ce changement est apparu lors de nos activités d’observation directe. Sans faire l’objet d’une analyse, nous avons néanmoins identifié ce changement dans les résultats de la thèse.

À partir de la revue documentaire (sites Internet, revue de presse...) et de l’observation directe, nous avons également fait une mise à jour du portrait des organisations socioéconomiques dans le milieu compte tenu des changements importants survenus avec les mesures d’austérité du gouvernement à partir de 2015. L’analyse prend en compte ces changements. Une mise à jour du contexte québécois avec les changements dans ses politiques et programmes a également été réalisée. Bien que le « modèle » socioéconomique sur le territoire ait fait l’objet d’importants changements depuis la réalisation des entrevues, nous ne considérons pas cela comme une limite à notre recherche. Comme discuté au chapitre 7, ces changements sont en effet en contradiction avec certains résultats de notre thèse, confirmant la pertinence sociale de notre recherche.

Les limites de notre recherche sont identifiées à la fin de notre thèse, dans le chapitre qui discute des résultats. Néanmoins, nous pouvons déjà discuter d’une limite liée à la méthodologie préconisée. En effet, l’un des reproches que l’on pourrait faire à notre étude est d’être limitée à un milieu donné, l’Outaouais, et donc de ne pas être représentative de la société québécoise. Il s’agit d’ailleurs d’une des principales critiques des études de cas : « son caractère particulier vient mettre en doute sa capacité de généralisation des résultats (validité externe) » (Giroux, 2003, p.43). D’autant plus que l’angle d’analyse choisie dans notre étude, l’approche territoriale, implique de s’intéresser à la particularité du lieu et des

dynamiques. De ce point de vue, ces limites semblent mettre à mal l'objectif plus large de notre étude qui consiste à caractériser le modèle agricole québécois et donc de tirer des conclusions générales à partir du cas de l'Outaouais. Or, pour Roy (2010, p. 214), la préparation du cadre théorique est l'une des façons qui permet de remédier à cette limite : « Cette revue des théories préexistantes offre des clés précieuses pour comprendre le phénomène qui sera étudié. Une théorie, c'est à la fois une explication et un outil de prédiction. De façon plus concrète, la théorie aidera le chercheur à comprendre et à interpréter rapidement ce qu'il rencontre sur le terrain ». À ce titre, la théorie constitue la voie que nous avons privilégiée afin que l'étude de l'Outaouais puisse dégager des conclusions représentatives, dans une certaine mesure, de l'ensemble des territoires. Bref, les conclusions plus larges ne seront pas tirées des caractéristiques spécifiques de ces dynamiques, mais plutôt du processus qui mènent à la valorisation de ces spécificités que nous appelons développement territorial et dont les composantes sont décrites dans le cadre théorique. Nous pourrons ainsi tirer des généralisations sur le plan conceptuel pour comprendre la construction des dynamiques territoriales dans le secteur agricole. Le prochain chapitre qui s'intéresse à définir les composantes et l'évolution du modèle agricole québécois et ses liens avec le territoire permet également de situer le cas de l'Outaouais dans un contexte plus large, celui du Québec.

SECTION II : PRÉSENTATION DES RÉSULTATS

Dans cette section, nous présentons les résultats de la recherche en trois temps. D'abord, afin de situer notre étude de cas sur l'Outaouais dans un environnement plus large, la première partie s'attarde au contexte québécois, et dans une moindre au contexte mondial, pour comprendre le modèle agricole et son évolution en lien avec le territoire. La prise en compte des liens extérieurs est d'ailleurs considérée comme une dimension clé du développement territorial dans notre cadre théorique. À cet effet, la région de l'Outaouais et son agriculture est imbriquée dans le Québec et dans le monde, des échelons qui exercent une influence importante sur son développement. Ce chapitre contribue à mieux comprendre le système agricole qui domine actuellement au Québec et ses changements dans les dernières années.

Les deux autres chapitres présentent l'étude de cas de l'Outaouais. À cet égard, nous avons suivi les recommandations de Giroux (2003, p.64) qui explique que « le chercheur doit écrire un texte qui présente le cas de manière claire, aisément compréhensible pour le lecteur qui n'a pas, comme lui, séjourné sur le terrain et passé de nombreuses heures à transcrire des entretiens ou à lire et relire des documents ». À cet égard, le deuxième chapitre décrit le contexte d'action des acteurs et des dynamiques de la région de l'Outaouais et des trois MRC à l'étude. Il présente les différentes caractéristiques économiques et socioculturelles du territoire de façon générale afin de mieux comprendre les contextes territoriaux dans lesquels les activités agricoles prennent racine. Le chapitre s'attarde ensuite à tracer l'évolution des composantes agricoles sur le territoire. De cette lecture, des spécificités, des opportunités, des besoins et des enjeux sont dégagés.

Le troisième et dernier chapitre présente les différentes composantes des projets collectifs qui soutiennent l'agriculture sur les territoires à l'étude. Ce chapitre vient également fournir des détails sur les acteurs impliqués dans ces dynamiques et les enjeux auxquels ils font face. Il permet de saisir les modes de coordination à l'œuvre dans les dynamiques territoriales.

CHAPITRE IV : ÉVOLUTION ET PORTRAIT DU MODÈLE AGRICOLE QUÉBÉCOIS ET SES LIENS AVEC LE TERRITOIRE

Introduction

Notre recherche privilégie l'étude de cas de la région de l'Outaouais et de ses dynamiques locales pour étudier le modèle agricole territorial. Ce territoire et ces dynamiques ne sont pas isolés tels que le précise notre cadre théorique. Ils s'inscrivent dans un contexte plus large. À cet égard, l'échelle québécoise est majeure, car elle exerce une forte influence sur le modèle agricole développé dans les régions. L'influence de l'échelle mondiale s'accroît également au cours des dernières années.

Dans cette perspective, ce chapitre vise à mieux comprendre l'évolution et les grandes lignes du modèle agricole québécois et ses liens avec le territoire. Les données de ce chapitre sont principalement tirées de sources secondaires avec une collecte documentaire sur la littérature scientifique sur l'agriculture et une documentation en provenance du milieu, notamment celle publiée par le gouvernement. Il se structure en deux principales parties qui viennent rendre compte de deux dynamiques différentes.

Les liens entre l'agriculture et son territoire se sont affaiblis au fil des années. C'est ce que nous démontrons dans la première partie de ce chapitre en revenant sur quelques pages de l'histoire de l'agriculture québécoise à partir du début du 20^e siècle pour tracer les principales caractéristiques de ce modèle. Cette partie contribue donc également à mieux comprendre les composantes du modèle dominant, souvent qualifié de productiviste, ce qui contribuera à mieux distinguer les caractéristiques du « nouveau » modèle.

La deuxième partie s'intéresse à l'émergence de nouvelles dynamiques territoriales au cours des dernières années au Québec. Cette tendance se reflète non seulement dans l'émergence d'un contre discours et d'un mouvement de contestation du modèle agricole productiviste, mais également dans l'apparition de nouvelles initiatives étroitement liées à

leur territoire. Bien que les actions du gouvernement restent encore timides, de nouveaux programmes apparaissent néanmoins au cours des dernières années pour appuyer ces nouvelles initiatives. Certaines pratiques de l'UPA ont également changé au cours des dernières années pour se rapprocher des territoires locaux. Sur le terrain, diverses organisations de développement local et régional sont déjà au rendez-vous et soutiennent les innovations agricoles. Dans cette perspective, cette partie vient démontrer que les dynamiques territoriales étudiées à partir du cas de la région de l'Outaouais sont également présentes, sous diverses formes, dans d'autres territoires au Québec.

4.1 Mise en place d'un modèle agricole en rupture avec le territoire

4.1.1 D'une agriculture domestique axée sur l'autoconsommation à une agriculture marchande axée sur la conquête des marchés

L'agriculture est un domaine de compétence partagé par le Canada et les provinces depuis 1867 (Kesteman et *al*, 2004). Dès 1888, le Québec désire administrer cette compétence et crée un ministère dédié à l'agriculture. À l'époque, l'agriculture avait une signification symbolique au Québec (Morisset, 2010a; 1987). « Le secteur agricole québécois s'est vu conférer par le passé, en plus de ses fonctions sociales et économiques traditionnelles, un rôle politico-idéologique unique rattaché à la survie même de la nation canadienne-française et de ses valeurs catholiques » (Morisset et Couture, 2010, p.130). Le vaste mouvement de colonisation de cette époque qui vise l'occupation et le développement des territoires au Québec est étroitement lié à la politique agricole (Debailleul et Gouin, 1998; Jean, 1985; Jean et Gouin, 2002).

Au début du 20^e siècle, la ferme familiale, tournée vers l'autoconsommation, domine le paysage québécois (Dupont, 2009; Jean, 1997; Morisset, 1987). La transformation artisanale à la ferme est courante et les surplus sont destinés au marché local. À cette époque, les difficultés sont nombreuses. Les revenus agricoles, la qualité des produits et la production sont déficients et irréguliers et l'agriculture est peu diversifiée (Kesteman et *al*,

2004; Morisset, 1987). Plusieurs agriculteurs travaillent à d'autres activités l'hiver venu notamment dans le secteur de la forêt.

Dès la moitié du XIX^e siècle et particulièrement au début des années 1900, des associations - l'Union catholique des cultivateurs (UCC)²³ et les Fermiers-unis – et des coopératives sont créés pour briser « l'isolement de producteurs individuels face aux intermédiaires, aux grandes entreprises et aux trusts » (Morisset, 1987, p.196). La Coopérative des fromagers, le Comptoir coopératif et la Société coopérative agricole des producteurs de semences du Québec se regroupent en 1922 pour former la Coopérative fédérée dont le rôle consiste à s'occuper « des activités entourant l'activité agricole comme la vente des récoltes vers les marchés urbains et l'achat en masse de fournitures et d'intrants, réduisant significativement les coûts reliés à l'achat par les fermiers » (Poirier, 2010, p.18). En 1929, le mouvement coopératif culmine avec 373 coopératives locales et 37 régionales; un agriculteur sur dix faisait partie d'une de ces coopératives en 1930 (Dupont 2009; Poirier, 2010). Leur nombre diminuera toutefois par la suite avec la crise économique.

Déjà, au début des années 1900, l'agriculture marchande commence à prendre forme. C'est toutefois lors de la Seconde Guerre mondiale qu'une agriculture davantage productiviste prit véritablement son envol avec une entrée rapide dans l'ère de la modernisation (Kesteman et al., 2004; Morisset, 1987; 2010a). D'un modèle axé sur l'autosuffisance des familles agricoles et des collectivités rurales, l'agriculture québécoise a basculé, en quelques années, vers une agriculture plus intensive soutenue par le contexte économique, démographique et un large consensus social (Jean, 1997). À cette époque, la demande pour des produits agricoles en provenance de l'Europe, dévastée par la guerre, est en croissance. Le Canada et le Québec cherchent, par tous les moyens, à augmenter leurs productions agricoles pour répondre à cette demande grandissante. De plus, la population québécoise

²³ Fondée en 1924, ce regroupement d'agriculteurs changera son nom en 1972 pour l'Union des producteurs agricoles (UPA).

est en forte croissance (baby-boom) entre 1945 et 1965. La production doit répondre à ces nouveaux besoins de consommation.

Le contexte de guerre est l'occasion de combler les failles du modèle agricole de l'époque et d'asseoir le modèle productiviste. De 1939 à 1949, les prix agricoles triples entraînant, du coup, l'augmentation de la production agricole pour approvisionner les marchés externes (Franquen, 1990). Avec les profits, les agriculteurs se dotent de machinerie, d'engrais, de grains de meilleure qualité, venant ainsi accroître la performance de l'agriculture. Il faut dire que c'est aussi à cette époque que plusieurs nouvelles technologies apparaissent et permettent aux agriculteurs de se moderniser. Les machines agricoles motorisées remplacent peu à peu les charrues tirées par des chevaux sans oublier l'électricité qui entraîne également d'importants changements. En fait, le fordisme est en plein essor et s'affirme comme modèle dominant au Québec. L'accroissement de la productivité, la standardisation et l'augmentation des pouvoirs d'achat sont parmi les principales caractéristiques de ce modèle. Selon Déléage (2005), la naissance du capitalisme moderne et l'émergence de nouvelles relations entre la science et la technique (technoscience) constituent les prémisses du productivisme agricole.

Ces conditions permettent à l'agriculture d'améliorer sa qualité, ses techniques, sa performance et de s'assurer une certaine stabilité (Morisset, 1987). L'agriculture québécoise peut rivaliser avec les produits agricoles en provenance des autres provinces du Canada, notamment de l'Ontario. Tout un système se met alors en place et se module aux attentes du marché : mise en marché des produits agricoles, circuits de commercialisation, exportation, transformation agro-industrielle, services d'approvisionnement, de distribution et de conseil (*ibid.*). Diverses lois québécoises et canadiennes sont adoptées afin d'encourager le crédit à moyen et à court terme pour augmenter la productivité et la modernisation des fermes. L'agriculture marchande devient prédominante par rapport à l'agriculture domestique.

Au début des années 1950, l'Europe n'est plus en guerre et a repris en main son agriculture. Les exportations diminuent et le Québec fait face à une surproduction de produits alimentaires qui s'accompagne d'une chute des prix et des revenus agricoles. Sous la revendication des agriculteurs regroupés au sein de l'Union catholique des cultivateurs (UCC), cette crise, qui se prolongera jusqu'en 1964, force le gouvernement du Québec à mettre sur pied la Commission Héon en 1952 qui s'interroge sur les formes d'agriculture à privilégier. Les conclusions de cette enquête encouragent clairement l'agriculture marchande spécialisée. « Dès lors, un choix s'impose : trouver les moyens de faire disparaître environ 90 000 fermes traditionnelles pour ne garder que 40 000 fermes marchandes, seules capables de garantir le développement de l'agriculture québécoise face à la concurrence, notamment des producteurs de l'Ontario déjà spécialisés » (Debailleul et Gouin, 1998, p.41). Pour appuyer ces conclusions, une série de politiques, de règlementations et de mesures coercitives seront mises en place par l'État pour favoriser la concentration des coopératives et des entreprises privées et appuyer les agriculteurs marchands spécialisés (Morisset, 1987).

L'adoption de mesures coercitives dans les plans de mise en marché et les politiques de l'État exercent de fortes pressions sur les fermes traditionnelles et la transformation artisanale. Les agriculteurs ont l'obligation de respecter des normes de qualités et d'hygiène strictes, de production minimum, de régularité des livraisons, d'inspection, d'étiquetage, de contrôle des semences, de contrôles des races et autres restrictions de ce genre (Royer, 2004). Ces restrictions qui ne permettent plus, par exemple, la production de beurre et l'abattage des animaux sur la ferme ou encore la vente de production transformée ou qui exigent, par exemple, de posséder un réservoir réfrigéré à la ferme pour le lait auront tôt fait d'isoler et de faire disparaître les fermes qui ne s'inscrivent pas dans l'agriculture marchande (Debailleul et Gouin, 1998; Jean, 1997; Morisset, 1987). Jean et Gouin (2002) estiment toutefois que ces règlementations auront des impacts différents d'une région à l'autre : parfois la mise en place de normes restrictives dans les plans conjoints fermera le marché à un certain nombre d'agriculteurs, d'autres fois, il favorisera le maintien d'activités de production agricole.

Rappelons que, pendant ce temps, les politiques de développement régional préconisées par les gouvernements s'inscriront dans une vision de modernisation similaire orientée vers la croissance économique. Les politiques interventionnistes, notamment par l'entremise de l'expérience du Bureau d'aménagement de l'est du Québec (BAEQ) dans les années 1960, prioriseront une vision sectorielle en favorisant l'élimination des petits producteurs et le développement de la production laitière pour l'est du Québec au détriment des autres productions (Jean, 1997; Morisset, 2010a). À partir de la fin des années 1950, une série de changements seront adoptés afin d'organiser la mise en marché des produits et soutenir les agriculteurs tout en protégeant les terres agricoles.

4.1.2 Le système collectif de mise en marché

En 1956, la Commission Héon conduit également à l'adoption d'une loi de mise en marché des produits agricoles venant ainsi répondre aux revendications de l'UCC depuis de nombreuses années. Ces agriculteurs souhaitaient la mise en place d'un cadre juridique de mise en marché. Ce système collectif fait déjà modèle ailleurs. Né en Nouvelle-Zélande en 1921, il a par la suite été adopté par d'autres pays comme l'Australie (1926), l'Angleterre (1931) et l'Afrique du Sud (1968) et dans d'autres provinces canadiennes (1927-1934) (Royer, 2013; UPA, 2007).

La mise en marché collective des produits agricoles au Québec constitue une composante importante du modèle agricole québécois.

Il s'agit d'« un mode de commercialisation collectif des produits agricoles, institué par une loi (*Loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, M-35.1*), dans lequel des offices de producteurs commercialisent les produits au nom des producteurs d'un secteur de production donné selon des règles précises dictées par des plans conjoints » (Royer, 2013, p.1).

Par exemple, pour la production bovine, la Fédération des producteurs de bovins du Québec « est l'agent de vente et l'agent de négociation des producteurs visés par le Plan ». Elle peut réglementer, organiser la mise en marché et négocier les conditions de mise en marché du produit visé (prix, modalités de vente et de paiement, normes de qualité, conditions de l'approvisionnement des acheteurs et de la livraison, etc.) (Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec, chapitre M-35.1, r. 157, 2016). La Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ) est l'instance responsable de la mise en place des plans conjoints et des réglementations liées à la mise en marché.

Selon Royer (2013), la mise en marché collective poursuit trois principaux objectifs. Elle permet d'améliorer le pouvoir de négociation des agriculteurs face aux acheteurs en diminuant la volatilité des prix. Ensuite, la mise en commun de la vente des produits permet une parité entre les agriculteurs qui recevront le même prix pour les produits. « Le coût du transport peut aussi être mis en commun pour ne pas défavoriser les producteurs situés loin des unités de transformation » (Royer, 2013, p.2). Le mécanisme permet également une mise en marché davantage efficace et ordonnée avec des règles communes, des standards de qualité. Mentionnons néanmoins que ce modèle collectif fait également l'objet de critiques. Il s'appuie sur le développement de produits standards et sur une rigidité réglementaire qui freinent le développement de l'offre de produits et la diversité des canaux de commercialisation comme les circuits courts (Royer, 2013). Entre 1956 et 1970, 62 plans conjoints ont été créés (Kesteman et al, 2004) pour les pommes de terre, par exemple, ou encore les produits de l'érable. Depuis ce temps, d'autres plans se sont ajoutés (lapins, chèvres, bisons, aquaculteurs, etc.).

Ajoutons que, dans les années 1970, la mise en marché prend une autre forme avec le système de gestion de l'offre pour les productions ovines, la volaille et le lait. Dans ce modèle, la production agricole est planifiée et contingentée avec des quotas afin de s'ajuster aux besoins estimés des consommateurs québécois et canadiens, évitant ainsi une surabondance de produits agricoles (UPA, 2007). Alors que les producteurs s'engagent à approvisionner le marché canadien en produits de qualité et en quantité suffisante, le

gouvernement s'engage en retour à contrôler les importations en fixant des tarifs douaniers élevés. L'un des avantages de ce modèle est que les producteurs retirent un revenu stable et équitable, alors que les consommateurs ont accès à des aliments de qualité, produits au Québec, en quantité suffisante et à des prix abordables. L'une des principales critiques de ce modèle est la marchandisation des quotas (considéré comme un droit de produire) dont le prix est en constante augmentation. Par exemple, le prix du quota (plafonné depuis 2010) pour la production d'une vache laitière est de 25 000 \$ (Union paysanne, 2014). Ce coût constitue une barrière pour la relève agricole et la capacité des agriculteurs d'innover (Lefebvre, 2012).

Au total, environ 80 % des recettes agricoles totales sont mises en marché collectivement par les groupes spécialisés par l'entremise des différents plans conjoints et la gestion de l'offre (Royer, 2013).

4.1.3 Dispositifs de soutien agricole et de protection du territoire agricole

En 1972, l'Union catholique des cultivateurs se restructure sur une base de spécialité et adopte le nom d'Union des producteurs agricoles (UPA). Pour Morisset (2010a, p.19), ce changement de nom est significatif :

Ce n'est probablement pas sans raison que, lors de sa laïcisation officielle en 1972, l'Union catholique des cultivateurs deviendra l'Union des producteurs agricoles. Le producteur agricole, celui qui reste, se distancie du cultivateur ou du colon, cherchant une nouvelle identité plus près de l'industrie et de la production industrielle.

L'UPA obtient également la représentativité exclusive des agriculteurs avec la loi des producteurs agricoles (Kesteman et al, 2004). L'État négociera dorénavant avec une seule organisation syndicale. Les agriculteurs deviennent ainsi automatiquement membres de l'UPA avec une cotisation à payer. En ne reconnaissant qu'une seule organisation, le Québec se distingue des autres pays de l'OCDE où le pluralisme agricole est la norme. Si

ce monopole peut générer des contraintes pour la représentativité des différentes visions de l'agriculture, comme nous le verrons un peu plus loin dans le texte, le regroupement des agriculteurs au sein d'une seule organisation constitue également un rapport de force important pour les revendications des agriculteurs auprès de l'État québécois. Ainsi, l'Union des producteurs agricoles (UPA) sera très engagée, aux côtés de l'État, dans le processus de formulation des politiques agricoles et dans la gestion de ces dispositifs (CAAAQ, 2008; Morisset et Couture, 2010). De nombreux programmes et dispositifs qui améliorent la protection et l'aide aux agriculteurs naîtront.

Dans ce but, un programme d'assurance récolte, instaurée en 1968, et un programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), mis en place en 1975, revendiqués de longue date par l'UPA, permettent de protéger plus adéquatement les revenus des agriculteurs pour les productions conventionnelles et spécialisées (dix-sept productions admissibles²⁴) contre les fluctuations du marché ou les désastres climatiques (UPA, 2007)²⁵. Il s'agit de mesures compensatoires calculées à partir de la productivité qui font l'objet de certaines critiques, notamment parce qu'elles n'encouragent pas la diversité des stratégies et des activités agricoles et freinent l'innovation, car elle incite l'agriculteur à délaisser les productions novatrices aux profits des productions conventionnelles dont les risques sont compensés en partie par le gouvernement (CAAAQ, 2008).

Par ailleurs, divers programmes de financement agricole avec garantie de prêts, investissement en capital de risque, aide financière à l'établissement en agriculture, etc. naîtront pour appuyer l'agriculture. La Financière agricole, dont le portefeuille de prêts

²⁴ Agneau de lait, agneau lourd, veau d'embouche, veau de grain, veau de lait, bouvillon, porc et porcelet. Pour les productions végétales, on parle de l'avoine, de l'orge, du blé pour animaux, du blé pour consommation humaine, du maïs-grain, du soya, du canola, de la pomme de terre et de la pomme. Les productions sous gestion de l'offre sont exclues (Saint-Pierre, 2009).

²⁵ En 2010, le gouvernement a mis en place une réforme du Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA) qui a pour principal objectif de réduire les compensations aux agriculteurs.

atteint 4,7 milliards en 2016, est chargée de la gestion de ces outils financiers destinés au monde agricole (FAQ, 2016).

Un autre dispositif majeur dans le système agricole est la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) qui « a pour mission de garantir aux générations futures un territoire propice à l'exercice et au développement des activités agricoles. À ce titre, elle assure la protection du territoire agricole et introduit cet objectif au cœur des préoccupations du milieu » (MAPAQ, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/organismes/Pages/organismes.aspx>). Elle a été créée lors de l'entrée en vigueur de la Loi sur la protection du territoire agricole du Québec en 1978 et a fait l'objet d'une réforme en 1996. Lors de sa création, la préservation des terres agricoles, notamment dans les zones à proximité de l'urbain et menacées de spéculation, est un enjeu majeur au Québec. Cette Loi contribue à préserver les terres agricoles, notamment dans les zones à proximité des zones urbaines et menacées de spéculation (Jean, 1997; Morisset, 2010a). Pour Rieutort (2009, p.41), ces zonages constituent « un outil de la territorialisation, favorisant la délimitation, la caractérisation, l'appropriation voire la reconnaissance symbolique des espaces ». Toutefois, la rigidité de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles est également dénoncée. Elle engendre des obstacles dans les territoires situés à l'extérieur de la plaine de Montréal, car elle ne permet pas l'acquisition de terres agricoles de petites dimensions et crée des contraintes au développement résidentiel, de la villégiature, du tourisme et des loisirs (Dugas 2010; 2009; 2007; 2006; CAAAQ, 2008). Aujourd'hui, 2 % de la superficie du Québec est consacrée à l'agriculture (UPA, 2007).

À cette même époque, le Parti Québécois oriente la politique agricole vers l'autosuffisance agroalimentaire suite à la montée en flèche du prix des céréales sur le marché international (Boutin, 2004; Jean et Gouin, 2002; Royer, 2004). Trois secteurs de production sont ciblés : le bœuf, les céréales fourragères et l'horticulture (Debailleul et Gouin, 1998). Cette démarche, orientée vers la concentration et la spécialisation des productions agricoles, a toutefois peu contribué au développement des régions (Debailleul et Gouin, 1998; Jean, 1985; Proulx et Sauvé, 2007). Néanmoins de 50 % en 1977, l'auto approvisionnement en

produits alimentaires passera à 77 % en 1985 (Debailleul et Gouin, 1998). Cet objectif « étroitement associé au nationalisme » tombe toutefois aux oubliettes avec la défaite du parti en 1985 et la diminution du prix des céréales sur le marché mondial (Jean et Gouin, 2002, p.52). En 2008, l'autosuffisance alimentaire est évaluée à 55 % au Québec (Morisset, 2013)²⁶.

Adoptée en 1992, « la conquête des marchés » est la politique qui suivit. Comme son nom l'indique, elle mise sur la croissance des exportations agroalimentaires dans un contexte de mondialisation qui prend de l'ampleur (Boutin, 2004; Jean et Gouin, 2002). Après avoir milité contre le libre-échange, l'UPA s'est alliée au modèle axé sur les marchés d'exportation. Il faut rappeler qu'à cette époque, l'État et la population soutenaient majoritairement l'accord de libre-échange (Morisset et Couture, 2010). Les grandes coopératives agricoles aussi avaient des divergences de point de vue avec l'UPA concernant le libre-échange :

L'UPA affirme sa totale opposition au libre-échange en raison non seulement des effets négatifs, mais aussi de ses fondements théoriques, le productivisme, la mondialisation, la déréglementation, etc., alors que la Coopérative fédérée se montre plus ouverte pour un meilleur accès au marché américain. Ces deux positions seraient en convergence avec la logique qui inspire les deux organisations (Beauchamp, 1991 : 90). Le syndicalisme agricole compte surtout sur le marché québécois pour écouler la production agricole québécoise et partage le projet social mis de l'avant par le nationalisme québécois, dont l'autosuffisance alimentaire. En revanche, les coopératives plutôt sceptiques par rapport à ce projet sont plus attentives à la réalité des marchés (Lévesque, 2007, p.30-31).

L'ouverture de l'UPA avec la « conquête des marchés » est toutefois prudente et reste étroitement liée aux objectifs précédents.

²⁶ Il s'agit d'un calcul qui tient en compte les aliments transformés et il ne peut être comparé aux calculs précédents. Cette donnée est la plus récente que nous ayons repérée dans les études sur le sujet.

En fait, on note que certains principes fondamentaux ont toujours orienté les décisions prises au sein de l'Union. Parmi ceux-ci, l'objectif fixé d'améliorer les revenus agricoles et la volonté de privilégier l'action collective, aussi bien au sein des instances syndicales que dans le milieu agroalimentaire auront été les plus importants (Couture et Morisset, 2010, p.271).

4.1.4 L'agriculture québécoise soumise aux règles internationales

Alors que dans les années 1960, l'agriculture se spécialise et s'industrialise, l'accroissement de la mondialisation de l'économie vient instaurer des changements politiques et commerciaux à partir des années 1980 et particulièrement dans les années 1990. Les avancées technologiques dans le domaine du transport et des télécommunications sont en grande partie responsable de cette mondialisation : « l'obstacle de la distance diminue, les économies se trouvent rapprochées » (Claval, 2008). La mondialisation se caractérise par l'influence d'organisations mondiales (Organisation mondiale du commerce (OMC), Banque mondiale, Fonds monétaire international (FMI), groupe des 8 (G8), Accord de libre-échange nord-américain (ALÉNA)) dans la régulation des marchés agricoles et alimentaires.

En 1994, le GATT (Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce), avec l'accord de l'Uruguay Round, vient libéraliser les droits de douane dans différents secteurs, dont l'agriculture qui y avait échappé jusqu'à ce moment. Avec cette libéralisation des échanges tous azimuts, le GATT est remplacé en 1995 par l'OMC qui a pour objectif de diminuer les distorsions sur le commerce international. Pour atteindre cet objectif, l'OMC poursuit les démarches entreprises avec l'Uruguay Round en encourageant l'établissement d'accords commerciaux et l'abolition des frontières pour la libre circulation de tous les produits, sans distinction pour les denrées alimentaires.

L'OMC s'appuie en effet sur l'idéologie néolibérale qui considère que l'enrichissement des nations passe par une participation accrue au commerce mondial (Duchastel, 2004; Morisset, 2010a). Le marché étant le mécanisme régulateur dans le commerce

international, les interventions de l'État sont alors réduites au minimum. Dans cette optique, l'OMC encourage le libre-échange avec l'abolition des barrières douanières (tarifaires et règlementaires) pour la libre circulation des produits entre les pays. Elle exerce des pressions importantes sur les politiques agricoles des États qui sont invités à réduire leurs interventions au minimum afin de ne pas avoir d'impacts sur les marchés mondiaux.

[Les] règles [de l'OMC] s'immiscent dans la sphère interne des États et vont même jusqu'à réglementer des produits qui ne subiront jamais de mouvements internationaux. Elles disent aux États comment agir à l'égard de la production, de la réglementation, du transport ou de la vente des produits et services sur leur territoire (Dufour, 2013, p.2).

D'ailleurs, la croissance des exportations agroalimentaires est devenue le fer de lance de l'OMC et de nombreux pays, dont le Canada. À cet égard, le Canada fait partie du groupe de Cairns fondé en 1986 qui prône pour une libéralisation du marché agricole mondial et un démantèlement de toute forme de subvention à l'exportation (Debailleul et Gouin, 1998). Il est également membre de l'ALENA (Accord de libre-échange nord-américain) créé en 1994 qui élimine les frontières entre les États-Unis, le Canada et le Mexique afin de favoriser la libre circulation des produits. Le Canada a toutefois introduit une clause qui protège son système de gestion de l'offre. En effet, le Canada joue sur deux tableaux. D'un côté, il milite au plan international pour la libéralisation des échanges sous la pression des provinces de l'Ouest. De l'autre, il protège son agriculture avec le modèle de gestion de l'offre, mécanisme précieux pour les agriculteurs du Québec et de l'Ontario, ou encore en encourageant la protection des indications géographiques (Mundler, 2016). « Cette "duplicité", cette position apparemment incohérente, voire "schizophrène", selon les termes des représentants des autres pays aux tables de négociations, lui seront régulièrement reprochées » (Debailleul et Gouin, 1998, p.28). À cet égard, bien que la majorité des compétences dans le domaine agricole soient sous la responsabilité de la province de Québec, le gouvernement fédéral encadre les échanges internationaux dans le secteur agricole et donc les différentes ententes régulant les marchés. L'État fédéral canadien joue également un rôle dans la réglementation du commerce de certains aliments

de base ainsi que dans l'inspection des aliments. De plus, la recherche est une compétence partagée entre les deux paliers de gouvernement (Silvestro, 2009).

L'OMC montre du doigt les pratiques de gestion de l'offre du Canada, des mesures qu'elles jugent protectionnistes. Mais elle est tout aussi en désaccord avec les subventions agricoles accordées à l'agriculture aux États-Unis ou en Europe. Depuis des années, il y a donc une ronde de négociations sans fin, les différents pays n'arrivant pas à trouver un terrain d'entente, chacun s'accusant mutuellement d'encourager des mesures protectionnistes. Ces querelles font en sorte que le Canada peut conserver, pour le moment, son système de gestion de l'offre.

Ainsi, avec la mondialisation, le pouvoir politique dans le domaine agricole se déplace vers des échelles de plus en plus grandes (Morisset, 2010b). À cet égard, le leadership des États dans ce secteur économique a plutôt tendance à diminuer laissant le soin au marché de réguler le tout.

L'émergence et la montée en importance du paradigme néolibéral au sein des instances décisionnelles à Ottawa et à Québec auront pour conséquence de remettre rapidement en question la plupart des principaux outils d'intervention sur lesquels les producteurs avaient assis leur conception du développement de l'agriculture (Morisset et Couture, 2010, p.152).

Aujourd'hui encore, des accords de libre-échange qui ont des impacts sur différentes productions agricoles sont en cours, mentionnons notamment l'Accord de libre-échange entre le Canada et l'Union européenne ou encore le partenariat transpacifique. Dans cette mouvance, l'UPA est constamment au front pour défendre les dispositifs acquis au fil des années et pour prévenir le désengagement de l'État. Le syndicat se positionne également sur la scène mondiale et s'insère dans des réseaux internationaux afin de revendiquer pour une plus grande maîtrise des politiques nationales et une plus grande autonomie locale (Doucet, 2008).

Finalement, avec la mondialisation croissante, les grandes multinationales peuvent s'approvisionner et vendre partout sur la planète et fixer leurs conditions aux producteurs agricoles. Les marges de manœuvre des agriculteurs pour fixer les prix des produits diminuent face à l'ouverture des marchés et à l'importance accrue des acteurs corporatifs privés. Ces entreprises occupent une place grandissante dans le modèle agricole et exercent un important contrôle sur l'agriculture (Dupont et Laplante, 2010; Dupont et L'Italien, 2013; Smith, 1981). Elles ignorent les intérêts des territoires dans lesquels elles implantent leurs activités : « dans cette façon de voir, les réalités locales doivent s'effacer. Les choix doivent plutôt tendre à infléchir la réglementation de manière à rendre inopérantes à terme les solutions qui se basent sur une architecture institutionnelle distincte » (Dupont et Laplante, 2010, p.64). Avec les alliances stratégiques, les fusions et les acquisitions des grandes entreprises, cette concentration dans l'agroalimentaire se renforce d'année en année.

Ajoutons qu'au Québec, les distributeurs (Métro, Loblaws et Sobey's), qui contrôlent plus de 70 % du marché (Barrios, 2012), sont devenus les principaux acteurs de la coordination verticale des filières établissant un nouveau rapport entre les fermes et les compagnies agroalimentaires (Dupont, 2009). Ces distributeurs s'alimentent auprès de fermes qui produisent en grandes quantités et qui ont la capacité d'approvisionner l'ensemble de leurs chaînes (Dupont, 2009; Pichette, 2002). Dans cette filière, ce sont les derniers maillons qui récupèrent la majeure partie du prix du produit payé par le consommateur, alors que le prix reçu par l'agriculteur tend à diminuer tout comme son influence au sein de cette chaîne. « Les agricultrices et les agriculteurs ne sont plus responsables que d'environ 15 % de la valeur économique de la chaîne agroalimentaire et la plupart produisent sous des conditions de plus en plus strictes, établies pour satisfaire "les besoins du marché" » (Silvestro, 2009, p.202). En réaction à cet enjeu qui menace la survie de plusieurs fermes, l'UPA tentera de s'impliquer davantage dans la transformation tout en développant des alliances avec les transformateurs (Morisset et Couture, 2010).

4.1.5 Principales caractéristiques du modèle agricole québécois

Dans cette suite de décisions, d'évènements et d'influences diverses, un modèle agricole québécois a pris forme. Dans cette partie, nous dessinons les principaux contours du modèle dominant au Québec en mentionnant également les changements concernant les liens de l'agriculture avec le territoire²⁷.

4.1.5.1 Des entreprises agricoles contraintes à la croissance économique et à la compétitivité pour survivre

Entre 1961 et 2011, le nombre de fermes québécoises a diminué de 69 % passant de 95 754 à 29 437 fermes (voir tableau 4). Tout comme les entreprises privées, le nombre de coopératives agricoles décline également à partir de la crise en 1951 (Morisset, 1987). Pour Domon et Ruiz (2008), la diminution drastique de ces entreprises est associée au modèle dominant qui soutient l'agriculture :

S'ils cachent la grande diversité des situations régionales, ces chiffres révèlent néanmoins un fait aujourd'hui incontournable. Ils montrent effectivement l'incapacité du modèle d'agriculture productiviste, qui a guidé les programmes et politiques agricoles au cours des trente dernières années, à assurer le développement viable des communautés rurales.

Cette diminution affecte l'ensemble des fermes, à l'exception de celles de 400 acres ou plus qui, à l'inverse, enregistre une croissance. Les plus grosses fermes rachètent ainsi les petites fermes, un phénomène de concentration qui caractérise l'agriculture productiviste. De fait, ce ne sont pas les grandes entreprises agricoles qui meurent, mais plutôt les plus

²⁷ La rupture de ce modèle avec le territoire est également présentée dans la problématique de la recherche au chapitre 1.

petites et avec elle une certaine diversité. Ce phénomène engendre des disparités entre les territoires, certains enregistrent une intensification des activités agricoles alors que d'autres sont marqués par un exode rural des fermes (Domon et Ruiz, 2010; Jean, 1997; Roy, Paquette et Domon, 2005; Ruiz et Domon 2005).

Tableau 5 : Évolution du nombre de fermes au Québec de 1961 à 2011

1961	1966	1971	1976	1981	1986	1991	1996	2001	2006	2011
95 754	80 275	61 244	43 084	48 113	41 460	38 056	35 991	32 140	30 675	29 437

Source : Compilation des données du recensement de l'agriculture de Statistique Canada

Au fil des années, le système agricole s'est modulé au paradigme dominant, le modèle néolibéral axé sur la croissance économique. La compétitivité, soit « la capacité d'affronter la concurrence et de conquérir des marchés » (Perraud, 2002, p.280), devient la principale stratégie des entreprises. Dans cette logique d'un rendement maximum et d'une diminution des coûts de production, les exploitations agricoles qui ont survécu se sont souvent spécialisées dans une seule production agricole, la monoculture, et dans les variétés les plus productives, entraînant également une spécialisation des territoires agricoles ainsi que dans les tâches et connaissances (Jean et Vachon, 1991). Pour augmenter l'efficacité et la production, l'agrandissement et la modernisation constante pour être à la fine pointe de la technologie est également un facteur primordial : mécanisation, mais aussi utilisation d'engrais, fertilisants, pesticides, techniques pour améliorer la génétique, produits phytosanitaires contre des parasites de plus en plus résistants, etc. (Royer, 2004). Ce processus de spécialisation, d'agrandissement et de modernisation nécessite constamment de nouveaux capitaux qui font appel au crédit. En fait, le critère de rentabilité économique est devenu la fonction dominante de cette agriculture qualifiée de productiviste (Debailleul, 2001). Ce modèle de développement est présent dans plusieurs pays occidentaux et ressemble notamment à celui de la France. Le Clanche et Pluvinage (2011, p.32-33) le décrivent ainsi :

cette conception de la modernisation de l'agriculture repose sur un dogme qui marque encore les représentations du monde agricole : la dimension

économique des exploitations est une condition sine qua non pour garantir leur viabilité économique. Ces deux notions sont corrélées. Le développement passe absolument par l agrandissement de la surface de l exploitation. Refuser cette simple évidence conduit à se mettre à la marge du mouvement général de l évolution de l agriculture.

Ce modèle fait en sorte que les retombées économiques et sociales de l agriculture dans son milieu sont de moins en moins importantes (Debailleul, 2009; Jean, 1997; Paquette et Domon, 1999; 2000; Parent, 2010).

Le phénomène d'intégration en augmentation

Le phénomène d'intégration en agriculture est en croissance dans plusieurs pays. L intégrateur est une entreprise qui contrôle une grande partie de la chaîne de production d un produit lui apportant plusieurs avantages concurrentiels. En d autres mots, il devient le propriétaire d entreprises en amont et en aval de sa production (Dupont et Laplante, 2010; Sylvestro, 2007). L agriculteur devient alors un contractant travaillant pour cette entreprise, ce qui lui assure une certaine stabilité, mais aussi une dépendance face aux structures du marché et une perte d autonomie (Smith, 1981). Comme ailleurs, les phénomènes de contractualisation et d intégration verticale sont en hausse au Québec dans la dernière décennie (Royer et Vézina, 2012). Le secteur des veaux (47 %), des œufs et de la production porcine (57 %) sont les secteurs agricoles québécois qui sont les plus soumis à l intégration verticale ou de production à forfait (*ibid.*). Dans le secteur porcin, la crise économique de 2008 qui a mené à une baisse de valeur des bâtiments a favorisé le phénomène d intégration (Brisson et *al.*, 2013). Certaines études mentionnent néanmoins qu il n y a pas de réels intégrateurs qui contrôlent toute la chaîne de production au Québec comme ailleurs où des multinationales contrôlent l ensemble de la filière agroalimentaire de la commercialisation des semences, à la distribution dans les supermarchés en passant par la transformation des matières premières agricoles. « Les intégrateurs québécois sont différents, car ils ne sont pas propriétaires de supermarché ni, pour ainsi dire, producteurs de semences. Par contre, leur philosophie de travail et du profit est la même » (Proulx et Sauvé, 2007, p.50). Pour Dupont et Laplante (2010), la mise en marché collective a contribué à contrer le phénomène d intégration. À cet égard, au Québec, les intégrateurs

qui exercent des activités dans plusieurs maillons de la chaîne de production sont souvent des entreprises familiales ou des grandes coopératives agricoles.

4.1.5.2 Des entreprises agricoles principalement familiales

Néanmoins, les agriculteurs n'ont pas adhéré au modèle productiviste tous azimuts (Lacasse, 1999; Morisset, 2010). « Dès 1999, le recours au concept de “ferme à dimension humaine” sera introduit dans le discours des producteurs afin d'opposer un modèle de développement alternatif à celui provoqué par les forces du marché et de la croissance » (Morisset et Couture, 2010, p.192). Aujourd’hui encore, l’agriculture familiale domine le paysage québécois (Jean, 1993; Morisset, 1987; Silvestro, 2009). Ce qui signifie que ce sont encore, en grande majorité, les familles qui sont propriétaires des fermes agricoles et que la taille moyenne des fermes est plus petite que dans le reste de l’Amérique du Nord (Dupont et Laplante, 2010). Cela signifie également que l'accès à la propriété agricole demeure principalement la transmission de l'exploitation des parents aux enfants (Richer et St-Cyr, 1995). « L’ensemble de l’agriculture n'est donc pas capitaliste au sens strict, puisque l'organisation du travail n'est pas fondée sur la séparation travailleur salarié/propriétaire des moyens de production » (Piot, 1977, p. 71, cité par Silvestro, 2009, p.155).

4.1.5.3 L’importance des filières agricoles

Le modèle agricole québécois se caractérise également par un système de mise en marché des produits agricoles qui s’inscrit dans une logique verticale et sectorielle avec une approche par filière qui préconise le développement de produits standards. La logique territoriale (horizontale) sur la base des réseaux locaux d’alimentation comme les circuits courts n'est pas encouragée. Par ailleurs, l’agriculture est en rupture avec l’alimentation locale puisqu’elle est davantage tournée vers la conquête des marchés extérieurs plutôt que vers le développement des marchés locaux (Parent, 2001).

La logique verticale s'accroît également dans l'organisation du syndicalisme agricole. D'abord structurée uniquement sur une base territoriale avec 680 unions locales en 1950 (Kesteman et al., 2004), l'UPA s'est restructurée en 1972 à partir de la mise en place de filières spécialisées tout en conservant ses assises territoriales. Cette restructuration est en lien avec le système collectif de mise en marché, qui a été décrit un peu plus haut, et qui repose sur la collaboration de tous les intervenants d'une même filière avec l'adoption de plans conjoints qui s'inscrivent, selon Morisset (1987), dans l'agriculture marchande et spécialisée. En 2016, les agriculteurs ont ainsi une double appartenance au sein de l'Union : ils sont regroupés selon le territoire avec 92 syndicats locaux qui forment 12 fédérations régionales; et selon leur production et leur spécificité avec 130 syndicats et 27 groupes spécialisés (ex. : acéricoles; bovins; cultures commerciales; volailles; biologique; agricultrices; relèves, etc.)(UPA, 2007).

Au fil des années, le pouvoir décisionnel des groupes spécialisés au sein de l'Union s'est accru, « réduisant aux questions d'intérêt général le rôle des fédérations régionales et des syndicats locaux » (Morisset, 1987, p. 97). Les groupes spécialisés sont notamment impliqués dans la mise en marché collective des produits agricoles, dans l'administration des plans conjoints et ont un lien direct avec la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec (RMAAQ), la Financière agricole du Québec (FADQ) et parfois avec le MAPAQ (Silvestro, 2009).

4.1.5.4 L'action collective des agriculteurs au cœur du modèle agricole

La coopération des agriculteurs est également au cœur du modèle agricole québécois. L'agriculture québécoise est caractérisée par un mouvement syndical fort qui a contribué à obtenir des acquis importants pour les agriculteurs comme nous l'avons constaté dans l'historique présenté précédemment. L'Union des producteurs agricoles (UPA) est un partenaire de premier plan, au côté de l'État, dans la mise en place et la gestion du dispositif d'intervention agricole. Le système collectif de mise en marché décrit plus haut est

également un exemple de l'importance de l'action collective dans le modèle agricole québécois.

L'agriculture québécoise est également caractérisée par l'importance des coopératives, dont les producteurs agricoles sont les principaux propriétaires (Lambert et *al.*, 2007). En 1995, le Québec compte 132 entreprises coopératives agricoles. Avec les coopératives financières, elles sont le principal pilier du mouvement coopératif québécois. « Avec leur fédération, la Coopérative Fédérée de Québec, leur chiffre d'affaires représente 78 % des activités de toutes les coopératives du Québec et 47 % de l'emploi » (Ministère de l'Industrie et du Commerce, 1999, p.32). Née en 1922, la Coop fédérée regroupe 98 coopératives en 2015 et est la plus importante organisation agroalimentaire au Québec avec près de 10 000 emplois. En 1995, 60% du lait et du porc produit au Québec et 80 % de la volaille sont transformés et mis en marché par les coopératives agricoles (*ibid.*). À l'image des entreprises agricoles québécoises, on observe une concentration des coopératives agricoles : leur nombre diminue alors que les plus grandes coopératives voient leur taille augmentée. À cet effet, il existe une panoplie de coopératives agricoles avec des identités, des visions, des tailles différentes parfois comparables à des multinationales. Certaines sont davantage axées sur le modèle territorial, d'autres sont calquées sur le modèle productiviste. Bien que la majorité des coopératives agricoles soit née avant 1960, une nouvelle forme de coopérative apparaît depuis 1991 avec la création d'une quarantaine de coopératives d'utilisation de matériel agricole (CUMA).

Les grandes coopératives telles qu'Agropur dans la transformation du lait ou encore Olymel et Exceldor dans la volaille sont des entreprises de grande envergure qui ont perdu le lien d'usage avec leurs membres qui était l'un des fondements du mouvement coopératif. En effet, autrefois les agriculteurs assuraient l'approvisionnement des coopératives sur leur territoire. Avec la création de la loi sur la mise en marché des produits agricoles, alimentaires et de la pêche, l'agriculteur doit vendre ses produits à l'office ou à l'organisme désigné. La coopérative doit alors s'approvisionner en produits agricoles auprès de cette agence de vente par le biais d'un syndicat agricole. Le lien entre l'agriculteur et la

coopérative est brisé (CAAAQ, 2008). Le but devient un « vendre ensemble » plutôt qu'un « vivre ensemble » (Arbousse-Bastide, 2006, p.13).

4.1.5.5 Interventionniste étatique et cogestion avec le mouvement syndical agricole

Le modèle agricole québécois se distingue également par son interventionniste étatique. Au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est dédié exclusivement à l'agriculture. Divers programmes de soutien aux activités agricoles et des lois et règlementations encadrent le domaine agricole (Dupont, 2009; Fortin et Handfield, 2016; Jean, 1997; Losch et *al.*, 2004; Mundler, 2016; Mundler et Laughrea, 2015). Les programmes de financement du MAPAQ sont majeurs dans le démarrage et la consolidation d'entreprises (Fortin et Handfield, 2016; Mundler et Laughrea, 2015). La politique agricole du Québec s'appuie sur un ensemble de mesures (gestion de l'offre, assurance stabilisation des revenus et financement agricole, législations sur la protection du foncier agricole) qui viennent soutenir le modèle agricole (Debailleul et Gouin, 1998; Jean, 2010; Jean et Gouin, 2002). Il s'agit d'une

politique principalement économique de soutien à la production reposant sur deux volets majeurs : un volet de gestion des risques afin de sécuriser les revenus perçus par les agriculteurs pour leur production primaire et un volet de soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements pour accompagner l'amélioration de la compétitivité des entreprises et des filières (Mundler et Ruiz, 2015).

La formulation des politiques québécoises est le résultat d'un partenariat entre l'État, qui demeure encore aujourd'hui un acteur de premier plan dans le soutien agricole, et les agriculteurs, représentés par l'Union des producteurs agricoles. Le syndicalisme agricole québécois (UPA) a joué un rôle crucial dans la mise en place des principaux piliers, notamment la mise en marché collective des produits agricoles et la gestion l'offre (Dupont et Laplante, 2010; Kesteman et *al.*, 2004; Morisset, 2010).

Par ailleurs, mentionnons qu'outre le MAPAQ, plusieurs autres ministères sont impliqués dans la régulation de l'agriculture. L'ensemble de la règlementation environnementale est encadré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Par l'entremise de la Politique nationale de la ruralité et d'appui à l'organisation municipale et au développement régional, le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT) intervient également dans le secteur agricole.

La politique agricole québécoise qui s'appuie sur la gestion de l'offre, l'assurance stabilisation des revenus et le financement agricole se distingue également du reste du Canada car elle n'est pas exclusivement orientée vers le marché mondial et est plus diversifiée tirant ses revenus principalement du bétail et de la production laitière (Debailleul et Gouin, 1998 ; Jean, 2010; Jean et Gouin, 2002).

Alors que, dans l'Ouest du pays, la complémentarité entre les provinces et le gouvernement fédéral est relativement poussée, il en va différemment pour l'Ontario et le Québec dont les politiques agricoles ne se définissent pas comme un prolongement de l'action fédérale, mais poursuivaient des objectifs propres, parfois divergents de ceux du fédéral (Debailleul et Gouin, 1998, p.40).

Ce modèle, expliquent des chercheurs, a constitué et constituent encore aujourd'hui des sources d'innovations importantes et est original dans le complexe agroalimentaire continental, voire mondial. « Cela a donné à notre agriculture un espace d'autonomie enviable. Elle est restée plus largement qu'ailleurs sous contrôle local et moins impitoyablement qu'ailleurs sous la botte des stratégies d'affaires des grandes corporations » (Dupont et Laplante, 2010, p.13). Rappelons toutefois que sous la pression importante du Canada, de l'OMC et avec l'enjeu des finances publiques, le rôle de l'État dans l'agriculture québécoise perd un peu plus de son leadership d'année en année (CAAAQ, 2008). « Nous assistons actuellement à la crise des instruments de politique agricole destinés à soutenir les revenus des agriculteurs » (Debailleul, 2009, p.98).

En somme, les liens entre l'agriculture et le territoire se sont atténués au fil des années avec la mise en place du modèle agricole au Québec qui préconise, sous l'influence de la mondialisation et des grands distributeurs et transformateur, une approche axée sur la coordination verticale des filières. Bien que les stratégies entrepreneuriales, les politiques et programmes sont orientés vers l'idéologie néolibérale, le modèle agricole québécois n'est toutefois pas productiviste au sens strict. Les entreprises agricoles sont principalement familiales. L'État assure une présence forte pour réguler le secteur agricole en cogestion avec le mouvement syndical agricole qui prône une action collective forte. Le mouvement coopératif agricole est également un acteur de premier plan.

Le choix de prioriser ce modèle découle d'une série de facteurs et de décisions légitimée par une diversité d'acteurs. À cet égard, les consommateurs sont également un acteur de ce système agricole. À la recherche constante des prix les plus bas, ils ont joué un rôle majeur dans l'accroissement de la productivité en dictant les besoins de consommation avec leurs achats. « Ce développement a fait en sorte que la part des dépenses alimentaires canadiennes qui représentaient 27 % des dépenses personnelles en 1950 est tombée à moins de 15 % (OCDE, 1998), signe que les consommateurs y trouvèrent aussi leur profit » (Parent, 2001, p.22). Et comme nous le verrons dans la prochaine partie, les consommateurs jouent également un rôle primordial dans l'émergence de nouvelles activités et tendances agricoles au Québec.

4.1.6 L'agriculture québécoise : un modèle néo-mercantile

Pour compléter cette analyse du modèle agricole québécois nous proposons de mobiliser les travaux de la chercheuse Trouvé (2009) qui a développé une typologie pour analyser les modèles agricoles européens en les classant selon trois idéaux-types d'intérêts qui « correspondent à différents compromis entre intérêts divergents, issus de rapports de pouvoir spécifiques à chaque espace ». Ces trois modèles, soit le néo-mercantiles, le néo-libéraux et le multifonctionnels, sont résumés dans les prochains paragraphes et dans le tableau suivant.

À la lumière de la typologie proposée par Trouvé (2009), le modèle agricole québécois peut être qualifié de néo-mercantile²⁸. La production de denrées agricoles est la vocation principale de l'agriculteur dans ce modèle. L'intervention de l'État est majeure avec des politiques qui viennent appuyer des logiques sectorielles et qui mise sur une agriculture compétitive sur les marchés internes et mondiaux. « Rejoignant l'idéal-type “*neostatist*” de Jessop (2002), ce rôle dévolu à l'État se trouve dans la continuité de la période fordiste, avec une adaptation aux contraintes nouvelles de la compétitivité sur les marchés internationaux » (Trouvé, 2009). Tout comme au Québec, l'État assure la cogestion du modèle avec le syndicat agricole. « Ces intérêts sont portés principalement, au sein de la profession agricole, par les exploitants familiaux possédant un capital relativement important, produisant des biens génériques et ne pouvant subsister sans subventions » (Trouvé, 2009). Soulignons que le terme « productiviste » est donc approprié pour qualifier le modèle agricole québécois puisqu'il est synonyme de mercantile, les deux étant associés au profit.

Le deuxième modèle issu de la typologie de Trouvé (2009) est axé sur les intérêts néo-libéraux. La représentation des agriculteurs est orientée vers une vision d'entrepreneurs. La régulation est axée sur le marché avec la spécialisation des espaces selon leurs avantages comparatifs et sur un approvisionnement mondial. « [...]eux qui maintiennent leur activité doivent être capables de s'adapter aux conditions du marché et les revenus agricoles résultent de stricts ajustements entre offre et demande » (*ibid.*). Le rôle de l'État est limité laissant libre court aux lois du marché. Le phénomène d'intégration, soit la sous-traitance des agriculteurs par les entreprises agro-industrielles, est important. Les entreprises agroindustrielles sont la communauté d'acteurs incarnant les intérêts de ce modèle. Bien que ce modèle ne soit pas dominant au Québec, il gagne néanmoins du terrain

²⁸ En Europe aussi, la majorité des modèles à l'échelon européen et aux échelons régionaux sont néo-mercantiles (Trouvé, 2009).

au cours des dernières années sous la pression notamment du contexte mondial, tel qu'expliqué plus haut, et du Canada avec l'adoption d'accords de libre-échange. Dans le secteur agricole, ce modèle est principalement porté par le Conseil des entrepreneurs agricoles (CEA), organisation québécoise créée en 2010 qui regroupe cinq organisations de producteurs agricoles - Les Céréaliers du Québec, l'Association des jardiniers maraîchers du Québec, l'Association de défense des producteurs de bovins du Québec, l'Association des producteurs de gazon du Québec et l'Association des érablières-transformateurs des produits de l'érable – et représente 2 500 agriculteurs (CEA, <http://leconseil.ca/>).

Le troisième modèle est axé sur les intérêts multifonctionnels. Il se rapporte au concept de multifonctionnalité agricole tel que défini dans notre cadre théorique et est donc étroitement lié au développement territorial. Il renvoie aux nouvelles demandes sociétales où les agriculteurs sont reconnus pour exercer diverses fonctions environnementales et sociales. L'État, bien présent, encourage ces différents rôles. « Dans cet idéal-type, la [politique] doit être fondée sur de nouvelles modalités de soutien et l'État doit associer étroitement la société civile et les territoires aux débats et à la prise de décisions publiques » (Trouvé, 2009). Les intérêts multifonctionnels comportent deux catégories : la multifonctionnalité agricole et la multifonctionnalité rurale. Dans le premier, l'activité agricole est le moteur du développement, ce qui implique le maintien de la diversité des entreprises (incluant celles petites et axées sur une pluriactivité) sur le territoire. « Il s'agit de défendre un projet politique alternatif pour le développement agricole et la reconstruction d'un lien de confiance perdu entre agriculteurs et citoyens ». La deuxième catégorie repose sur un ensemble d'activité en milieu rural. La diversité des activités, dont l'agriculture fait partie, est le moteur du développement. Dans la sphère agricole québécoise, ce modèle est principalement porté par l'Union paysanne créée en 2001. Bien que certains programmes davantage axés sur la multifonctionnalité aient été adoptés au Québec au cours des dernières, tels que nous le verrons dans la deuxième partie de ce chapitre, ceux-ci demeurent marginaux. Néanmoins, de nouvelles activités agricoles axées sur les dynamiques territoriales sont en croissance au cours des dernières années

apportant des changements dans le modèle agricole dominant. Ces changements font l'objet de la prochaine partie.

Tableau 6 : Idéaux-types des intérêts concernés par la Politique agricole commune (PAC)

	Néo-mercantiles	Néo-libéraux	Multifonctionnels	
			Multifonctionnalité agricole	Multifonctionnalité rurale
Représentations	- Agriculteur producteur - Régulation par l'État	- Agriculteur entrepreneur - Régulation par le marché	- Agriculteur aux multiples fonctions sociales et environnementales - Régulation par l'État et les territoires	
Objectif de régulation du secteur	Maintien d'une agriculture compétitive sur les marchés internes et mondiaux	Libre concurrence et sous-traitance des agriculteurs par les entreprises agro-industrielles	Développement agricole inséré dans le développement rural	
			Agriculture motrice du développement rural	Développement rural fondé sur la diversité des activités
Dispositif institutionnel défendu : instruments mobilisés	- Soutien de l'exportation et protection des marchés intérieurs - Soutien de la productivité par la modernisation des structures et techniques	Libéralisation des marchés agricoles, suppression des distorsions de concurrence	Prise en compte des effets environnementaux et sociaux, négatifs et positifs, de l'agriculture	
			Soutien d'un nouveau modèle de développement agricole	Soutien de l'ensemble des activités rurales
Dispositif institutionnel défendu : cadre organisationnel	- État puissant aux niveaux européen et national - Cogestion État / profession agricole	Association étroite des entreprises	- Association de la société civile dans l'élaboration et la mise en œuvre des politiques agricoles - Importance des collectivités locales	
Communautés d'acteurs incarnant ces intérêts	- Profession agricole majoritaire	- Entreprises agro-alimentaires transnationales - Acteurs pour une libéralisation des autres secteurs (cf. services)	- Organisations environnementales - Organisations de consommateurs	
			Syndicats agricoles minoritaires	Collectivités locales, associations et territoires de projet

Source : Trouvé, 2009

4.2 De nouvelles dynamiques territoriales en agriculture

Même si le modèle agricole néo-mercantile, axé sur des logiques verticales, domine au Québec, des tendances et activités, qui s'appuient et valorisent les dynamiques territoriales, apparaissent au cours des dernières années. Depuis les années 1990, l'agriculture durable et multifonctionnelle fait en effet partie des préoccupations grandissantes de la société québécoise et de nouvelles alternatives innovatrices émergent dans le secteur agricole. Pour

appuyer ce constat, nous avons identifié quatre principaux changements en lien avec les dynamiques territoriales : 1) une remise en question du modèle productiviste avec l'émergence d'un mouvement contestataire; 2) des projets collectifs en phase avec les nouveaux modes de consommation et production; 3) des changements dans le mouvement syndical agricole et dans la sphère des politiques publiques; 4) des organisations de développement local et régional qui soutiennent les projets agricoles.

4.2.1 Émergence d'un mouvement contestataire du modèle agricole productiviste

Bien que dès les années 1970, on commence à parler d'agriculture écologique au Québec (Reveret et al., 1981), ce n'est que dans les années 1990 qu'un mouvement structuré émerge pour contester le modèle dominant (Silvestro, 2009). L'agriculture « productiviste », qui constitue le paradigme dominant depuis la 2^e guerre mondiale, est remise en cause en raison de ses effets environnementaux, économiques et sociaux néfastes. Ce contrecourant est formé par une diversité d'acteurs.

Cette contestation a largement contribué à faire du modèle québécois de régulation agroalimentaire un enjeu de débat public, et ce, autant à l'intérieur des appareils institutionnels (parlement, gouvernement, ministères, agences agricoles, conseils municipaux, UPA, syndicats d'entreprises, Régie des marchés agricoles, etc.) que dans l'espace public (médias d'information et monde vécu) et dans celui du marché économique (Silvestro, 2009, p.23).

Nous identifions quatre moments charnières qui ont mis en lumière ces préoccupations et attentes en regard de l'agriculture et qui ont mené à la création de nouveaux dispositifs et organisations.²⁹

²⁹ Le lecteur retrouvera dans cette partie des éléments présentés dans la problématique. Cette dernière exposait les principales critiques du modèle agricole productiviste associées au développement des territoires

4.2.1.1 Les États généraux du monde rural

C'est la problématique de la déstructuration des territoires ruraux, préoccupation partagée par la société et les agriculteurs, qui mènera l'Union des producteurs agricoles (UPA) à organiser les États généraux du monde rural en 1991. « En agissant de la sorte, [l'UPA] tentait non seulement d'interpeller la société québécoise sur ces questions, mais aussi – et surtout – de la rallier à un projet de développement au centre duquel siégeait le secteur agricole » (Morisset et Couture, 2010, p.165).

Cet évènement, qui s'étala sur trois jours, regroupera 1 200 participants, issus de différents horizons, qui critiquent vivement le modèle agricole productiviste. Les États se termineront avec la signature d'une déclaration de principes appuyée par une trentaine d'organisations.

Ces principes sont les suivants : - la valorisation de la personne ; la prise en charge de son avenir par le milieu ; le respect et la promotion des valeurs régionales et locales ; la diversification de la base économique des ressources ; le rééquilibrage des pouvoirs politiques du haut vers le bas ; la promotion de mesures alternatives pour un développement durable (Beaudry, 2000, p.81).

Le discours qui domine lors de l'évènement est la « condamnation explicite du “modèle productiviste” » (Morisset et Couture, 2010, p.168). C'est d'ailleurs la trame de fond de l'ouvrage collectif « Le Québec rural dans tous ses états » qui fût publié dans les suites de l'évènement et qui associe le modèle productiviste à la déstructuration des milieux ruraux et qui prône de nouvelles logiques de développement (Jean et Vachon, 1991).

alors que dans la présente partie, nous revenons sur les événements et la création de nouveaux réseaux issus de ce mouvement de contestations.

Pour Morisset (2010a, p.59-60), il est clair que les agriculteurs n'adhéraient pas à ce message : « S'il est un thème de fierté qui participe à la culture des agriculteurs québécois, c'est bien celui de la performance valorisée par tous les concours et à toutes les occasions. Ce discours anti-productiviste est en fait étranger au milieu agricole québécois dominé par des producteurs performants et fiers de l'être ». L'évènement n'aura donc pas de suites pour la classe agricole et les pouvoirs publics ne remettront pas en cause le modèle agricole dominant. L'évènement constituera néanmoins un virage important pour l'agriculture durable (Jean, 1997).

[Il] a été révélateur non seulement de l'existence de cette préoccupation ancienne et latente au sein du milieu, mais aussi du danger, pour les instances syndicales agricoles, de définir leur projet de développement agricole avec des partenaires dont les intérêts ne portent pas nécessairement sur des considérations économiques compatibles (Morisset et Couture, 2010, p.168).

L'évènement a également eu des retombées importantes pour les communautés rurales avec la création de Solidarité rurale du Québec en 1991. Cette organisation non gouvernementale, composée d'une vingtaine d'organismes québécois, a pour mission « de promouvoir la revitalisation et le développement du monde rural, de ses villages et de ses communautés, de manière à renverser le mouvement de déclin et de déstructuration des campagnes québécoises » (Solidarité rurale, <http://www.solidarite-rurale.qc.ca/>). De 1997 à 2014, Solidarité rurale du Québec fût l'instance-conseil du gouvernement du Québec en matière de développement rural. L'organisation fût très impliquée dans la promotion des produits du terroir et des territoires multifonctionnels et dans la mise sur pied d'une politique de développement rural. L'organisation a toutefois perdu son rôle d'instance-conseil et son financement lors des mesures d'austérité du gouvernement québécois en 2014. Nous y reviendrons en dernière partie de ce chapitre.

4.2.1.2 Mouvement citoyen et Union paysanne

Un mouvement citoyen émerge en 1996 afin de questionner la politique agricole, soutenue par l'UPA et le gouvernement, qui mise sur l'exportation internationale et l'ouverture des frontières. Formée d'agriculteurs et de citoyens, l'Union paysanne naît par la suite lors du Deuxième Sommet des peuples des Amériques à Québec en 2001 (Silvestro, 2007).

L'Union paysanne s'inscrit dans une mouvance québécoise de contestation des orientations récentes du régime agricole et, à un autre échelon, dans un mouvement mondial de contestation de l'emprise néolibérale et industrielle sur l'agroalimentaire. Un mouvement qui s'ancre peu à peu au Québec depuis la seconde moitié des années 1980 (Silvestro, 2009, p.21).

L'Union paysanne a été formée à partir de deux coalitions, l'Union des citoyens du monde rural (UCMR, 1996-1999) et Sauver les campagnes (1999-2002), qui s'inscrivent dans deux principaux courants, le développement régional et celui émanant des préoccupations environnementales (Silvestro, 2009; Couture et Morisset, 2010). « Ensemble, ces deux courants, ou tendances sociales, auront regroupé un grand nombre d'exclus d'un modèle d'agriculture jugé productiviste et feront partie de ceux qui, le plus activement, rechercheront une solution à leurs problèmes » (Couture et Morisset, 2010, p.280). Ce syndicat agricole citoyen défend la liberté d'association pour les agriculteurs, la souveraineté alimentaire, l'agriculture diversifiée, écologique et créatrice d'emploi et des structures politiques et économiques décentralisées (l'Union paysanne, <http://www.unionpaysanne.com/>; Silvestro, 2007). L'association regroupe des agriculteurs qui ne se reconnaissent pas au sein de l'UPA, des citoyens ainsi que des associations de consommateurs, de municipalités et environnementales qui appuient des alternatives au modèle productiviste (Macher-Poitras, 2008; Silvestro, 2007). Avec le monopole syndical légitimé en 1972 avec la Loi sur les producteurs agricoles, l'Union paysanne n'est pas un syndicat reconnu par le gouvernement.

Pour Couture et Morisset (2010), ces préoccupations pour une autre agriculture ont toujours été présentes au Québec et se sont d'abord exprimées au sein de l'UPA dont les membres

agriculteurs n'adhèrent pas tous à la même idéologie. Plusieurs tensions sont en effet présentes à l'interne. « Ce faisant, elle a dû constamment travailler à élaborer une vision plurielle du développement, tenant compte aussi bien des impératifs de développement économique que des considérations structurelles, identitaires et sociétales relatives au secteur agricole » (Couture et Morisset, 2010, p.270). Ces tensions ont toutefois été propulsées sur la place publique avec l'Union paysanne. « Le peu d'espace d'expression politique que l'UPA cédera aux différents courants de pensée alors embryonnaires sera en effet à la base de sentiments d'exclusion qui soulèveront une vague de protestation, dont l'ampleur, peut-on présumer, aurait été moindre autrement » (Couture et Morisset, 2010, p.325).

4.2.1.3 La production porcine, amorce d'une crise environnementale

À partir des années 1990, la production porcine, soutenue par les politiques publiques, connaît une forte croissance au Québec avec le développement de nouveaux marchés d'exportation (Brisson et *al.*, 2013). Bien que les contestations de ce mode de production apparaissent dès les années 1980, c'est au début des années 2000 que l'industrie porcine sera secouée par une crise majeure en raison des conflits environnementaux et de cohabitation occasionnés par les nuisances générées par cette industrie. Cette crise, qui s'amorce aux échelles locales, oppose les producteurs de porcs, d'une part, et les citoyens ruraux et les associations (environnementales et citoyennes) d'autre part : « Le milieu se solidarise donc contre la production porcine. À l'opposé, les producteurs de porcs s'organisent eux aussi pour se défendre et mobilisent l'UPA. Le conflit devient vite politique » (BAPE, 2003 : 19 cité par Brisson et *al.*, 2013, p.121). Devant l'urgence de la situation, le gouvernement décrètera un moratoire en 2002 pour l'implantation de nouvelles porcheries, suivi par une consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec afin de trouver des solutions pour favoriser une cohabitation harmonieuse des activités dans le respect de l'environnement (BAPE, 2003; Proulx et Sauvé, 2007; Silvestro, 2009).

La commission d'enquête du BAPE chargée de mener cette consultation reçut près de 400 mémoires et 9 000 témoignages (BAPE, 2003). Son rapport final, publié en 2003, identifie plusieurs recommandations, dont plusieurs qui encouragent de meilleures pratiques écologiques. Les recommandations incitent également le gouvernement à revoir ses mesures de soutien du revenu non équitable entre les bénéficiaires du secteur agricole (Boutin, 2004) et de soutenir la pérennité des fermes familiales en limitant le mouvement des intégrateurs (Brisson et *al.*, 2013).

C'est à la suite de ce processus que le gouvernement intégrera le concept d'écoconditionnalité dans sa politique agroenvironnementale (Proulx et Sauvé, 2007, p. 144). Ainsi, certains subsides gouvernementaux sont désormais octroyés aux agriculteurs à la condition qu'ils respectent les normes environnementales. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a également été modifiée en 2004 afin d'ajouter des dispositions particulières aux élevages porcins. Ces dispositions visent principalement à instaurer un processus de consultation publique en amont de la délivrance du permis. Les consultations publiques peuvent être tenues par la municipalité ou par la MRC lorsque la municipalité le souhaite. Cette obligation s'applique dans le cas de l'ajout d'un nouvel élevage sur le territoire de la municipalité et dans le cas d'une augmentation supérieure à 3200 kg de la production de phosphore d'un élevage existant (MAMR, 2005).

Malgré l'intégration de l'écoconditionnalité dans sa politique agroenvironnementale, le modèle de développement agricole ne sera pas remis en question (Proulx et Sauvé, 2007) et la majorité des recommandations du BAPE resteront lettre morte (Chouinard, 2009). Le moratoire sera levé en 2005. Aujourd'hui, de nouvelles porcheries peuvent voir le jour sous certaines conditions et avec l'obtention d'un certificat d'autorisation du MAMROT.

La législation provinciale qui encadre la production porcine s'appuie sur le « droit de produire³⁰ » des agriculteurs et impose aux municipalités d'accueillir sur leur territoire tout projet de porcherie qui répond aux normes provinciales. [...] Le processus de décision échappe aux municipalités (Sauvé, 2006 cité par Proulx et Sauvé, 2007, p.136).

Selon certaines études, ce processus de consultation publique souffre de plusieurs lacunes. Il ne permet pas de discuter du bien-fondé du projet, de le refuser (ni la population, ni la municipalité) ou d'en modifier la taille. L'exercice se limite à imposer des conditions pour atténuer les odeurs ou des mesures pour favoriser la réduction de la consommation d'eau à l'intérieur des bâtiments. Il n'y a pas de discussion sur les risques et enjeux environnementaux, tels que le cumul des porcheries sur le territoire (Brisson, 2009). « Le processus de décision échappe aux municipalités », tout en surchargeant celles-ci de responsabilités (Proulx et Sauvé, 2007, p. 136). Lorsque des tensions locales existent, elles demeurent présentes suite à la consultation (Brisson, 2009). Bref, les consultations sont davantage un mécanisme d'information.

La solution de la consultation, d'une approche étatique « mur à mur », ne réussit pas à s'ancrer dans les communautés. Envisagée comme une technique, elle ne remet aucunement en cause le paradigme technoscientifique qui a présidé depuis les années 1980 aux interventions de l'État pour régler les débats sur le sous-secteur porcin. De plus, elle place les différents acteurs sociaux comme témoins d'un régime productiviste (présenté comme inéluctable), et ne leur confère pas un rôle actif de responsables du devenir de leur milieu de vie (Brisson et al., 2013, p.134)

³⁰ La Loi 184 garantit le droit de produire aux agriculteurs, soit « la reconnaissance de la primauté des activités agricoles en milieu rural contre « les pressions sur l'agriculture qui viennent de toutes parts » (Couture et Morisset, 2010, p.289).

4.2.1.4 La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) : propositions de changements drastiques dans le modèle agricole productiviste

En 2005, un collectif d'organisations, dont Équiterre, Solidarité rurale, l'Union paysanne, Nature Québec/UQCN, l'Union des consommateurs et la Fédération québécoise des municipalités, s'unissent pour demander la tenue d'états généraux de l'agriculture, du territoire et de l'alimentation. Le rapport de la commission du BAPE sur la production porcine avait également fait des recommandations allant dans le même sens (Brisson et al., 2013). En 2007, le gouvernement du Québec répond à cette demande en mettant sur pied la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) chargée d'établir un diagnostic de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, d'examiner l'efficacité des interventions publiques et de formuler des recommandations pour l'avenir de ce secteur. L'importance du nombre de mémoire déposé lors des audiences (720), démontre que l'agriculture est une priorité et un enjeu capital dans la société québécoise non seulement pour les associations, commerçants et producteurs directement reliés à ce secteur, mais également pour une panoplie d'autres acteurs qui travaillent dans les sphères économique, environnementale et sociale ainsi que de nombreux citoyens. Dans une grande partie de ces mémoires, l'agriculture n'est pas que production, elle est également au cœur des problématiques alimentaires (sécurité alimentaire), environnementales (gestion durable des ressources naturelles, conservation de la biodiversité) et à la base du développement socio-économique (création d'emplois) des territoires.

À cet égard, le rapport de la Commission rendue publique en janvier 2008 souligne plusieurs difficultés auxquelles font face les nouvelles initiatives agricoles. Une série de recommandations sont identifiées pour dégager une vision d'avenir pour les vingt prochaines années et proposer les assises d'une future politique agricole. Elle estime notamment que les politiques agricoles mur à mur ne sont plus adéquates à la pluralité des situations sur les territoires. Elle recommande « que le territoire agricole serve d'assise au développement rural, dans une perspective de multifonctionnalité de l'agriculture et

d'occupation dynamique du territoire » (CAAAQ, 2008, p.208). Sur cette lancée, deux autres rapports, mandatés par le gouvernement du Québec, suivront afin d'analyser les modes d'intervention du gouvernement en matière de sécurité du revenu agricole (Saint-Pierre, 2009) ainsi que la modernisation du régime de protection du territoire agricole (Ouimet, 2009). Ces rapports proposent également des mesures qui se modulent aux particularités des régions et encouragent la diversification et le développement d'activités complémentaires à l'agriculture. Bref, les conclusions de ces rapports stipulent que les modes d'intervention créés il y a 40 ans soutiennent principalement le modèle productiviste ce qui soulève des questions d'équité tout en n'étant plus adapté aux réalités d'aujourd'hui.

Les recommandations de ce rapport n'ont toutefois pas fait consensus, notamment auprès des agriculteurs qui craignent la remise en question des piliers de la politique agricole. En réponse aux conclusions de la commission, un rapport signé par Dupont et Laplante (2010) et mandaté par l'UPA vise « à démontrer que le rapport de la Commission repose sur une lecture partielle et inadéquate des principaux paramètres qui charpentent les défis actuels de l'agriculture québécoise » (Dupont et Laplante, 2010, p.1). Ces auteurs estiment que l'importance de la dynamique du nouvel ordre agroalimentaire mondial et l'hégémonie des grandes entreprises de distribution au Québec ont été sous-évaluées dans le rapport de la Commission. Pour ces auteurs, cet enjeu est primordial, car il conditionne l'agriculture québécoise et laisse peu de marge de manœuvre aux agriculteurs et acteurs de la transformation et de la production. « La montée en puissance des distributeurs a profondément modifié la donne pour l'industrie agroalimentaire québécoise. Aussi bien la transformation que la production ont dû réagir aux conditions que leur impose un modèle dont ils sont pour la plupart captifs » (Dupont et Laplante, 2010, p.31).

4.2.2 Des projets collectifs en phase avec les nouveaux modes de consommation et production

L'un des constats qui se dégagent des rapports de la Commission est une tendance à la hausse de la diversification de l'agriculture québécoise et l'émergence de nouvelles

initiatives agricoles qui s'inscrit dans une logique différente de l'agriculture productiviste. Le rapport Saint-Pierre (2009) évoque, à cet égard, « des signes d'un regain de l'entrepreneuriat » agricole. Au Québec, il y a en effet une croissance des initiatives qui se distinguent de l'agriculture industrielle en s'appuyant sur une grande variété de stratégies qui misent sur de nouveaux créneaux et modes de production à valeur ajoutée, sur le caractère distinctif du territoire, sur différents modes de coopération et de solidarité, et qui s'inscrivent dans une nouvelle façon de penser la consommation. Nous abordons ces changements, qui reposent sur les dynamiques territoriales, en trois temps avec, tout d'abord, la montée de la consommation responsable, pour ensuite aborder les nouveaux modes de production dans les entreprises agricoles et, finalement, l'apparition de projets collectifs en phase avec ces nouveaux modes de consommation et production.

4.2.2.1 Montée de la consommation responsable

De nouvelles préoccupations pour soutenir le développement local et l'agriculture durable poussent les gens à consommer différemment avec l'achat de produits qui répondent davantage à ces valeurs. Ces pratiques sont d'ailleurs en croissance dans plusieurs pays. Ailleurs, de

nombreuses recherches portant sur les motivations à acheter dans les marchés de proximité montrent des préoccupations hédonistes (la fraîcheur, le goût), écologiques (protéger l'environnement, consommer local et en saison) et sociales (soutenir l'agriculture locale) récurrentes (Kezis et *al.*, 1998; Mundler, 2007; Pascucci et *al.*, 2011; Pearson et *al.*, 2011) (Mundler et Laughrea, 2015, p.18).

Au Québec ces pratiques de consommation responsable sont également en augmentation (Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles, 2008). Dans les épiceries, de nouvelles étiquettes apparaissent sur les produits afin d'orienter les consommateurs qui sont prêts, parfois, à débourser davantage pour un produit du Québec. Les consommateurs ont donc un rôle important à jouer dans la transition de l'agriculture vers un nouveau

modèle. La consommation responsable a contribué à encourager de nouveaux modes de production dans les entreprises agricoles.

4.2.2.2 Nouveaux modes de production dans les entreprises agricoles

Les entreprises agricoles qui se distinguent de l'agriculture productiviste en misant sur une différenciation des produits par la qualité (fraîcheur, durable, biologique, etc.) et/ou par les territoires (produits de niche, de terroir, etc.) connaissent un essor au Québec.

Le Mouvement pour l'agriculture biologique a été fondé en 1974 au Québec regroupant des agriculteurs et des consommateurs soucieux de l'environnement (Silvestro, 2009). Ce n'est toutefois qu'à partir des années 90 que la demande pour les produits biologiques s'intensifie au Québec (CARTV, 2015). Les fermes certifiées biologiques se multiplient alors pour répondre aux besoins des consommateurs. En 2014, environ 1 000 entreprises agricoles et 350 transformateurs, distributeurs et détaillants détiennent un certificat de conformité biologique au Québec et six organismes de certification sont accrédités (*ibid.*).

On assiste également à l'émergence de productions territorialisées, liées à un lieu, à une histoire, et qui valorise les spécificités du territoire avec des produits à valeur ajoutée. L'émergence des stratégies de valorisation des produits du terroir témoigne « de la montée du régionalisme au Québec. Pour la première fois, via leurs traditions, leur patrimoine, leurs produits, leur cuisine, les régions québécoises tentent de construire, d'affirmer une identité en construisant et en mettant en avant de nouvelles ressources locales » (Chazoule et Lambert, 2007, p.38). Le MAPAQ estime que les produits régionaux et de niche occupent 4 % de la part du marché, soit une valeur de 1 milliard de dollars (Solidarité rurale du Québec, 2005). À titre de comparaison, ce type de produit en France, qui fait figure de modèle en la matière, s'accapare 16 % des parts du marché alimentaire, soit 19 milliards d'Euros (*ibid.*).

4.2.2.3 Apparition de projets collectifs en phase avec ces nouveaux modes de consommation et production

En phase avec ces nouveaux modes de consommation et de production, des projets collectifs qui adoptent diverses formes naissent aux quatre coins du Québec. Dans les années 1990, un collectif formé principalement de producteurs et de restaurateurs locaux prend vit dans la région de Charlevoix au Québec (Chazoule et Lambert, 2007). Il mènera à la mise en place de différents projets pour valoriser l'agriculture locale dont un projet qui vise à faire reconnaître l'agneau de Charlevoix avec une appellation d'origine contrôlée (AOC). Un réseau constitué d'acteurs tels que Solidarité rurale du Québec et le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec se mettra par la suite en place pour adopter un cadre législatif, similaire à la France, pour faire reconnaître une qualité spécifique à des produits d'origine (*ibid.*). La loi sur les appellations réservées naîtra en 1996. À cet égard, « une appellation réservée ou un terme valorisant peut être demandé en regard de l'origine, d'une spécificité, de caractéristiques particulières liées à la méthode de production ou d'une qualité particulière recherchée par les consommateurs » (CARTV, 2015, p.6). En 2016, cinq appellations réservées sont reconnues au Québec : l'appellation relative à un mode de production « biologique » est reconnue depuis 2000; l'« Agneau de Charlevoix » est une appellation relative au lien avec un terroir reconnue depuis 2009; le « Vin de glace du Québec » et le « Cidre de glace du Québec» sont également des produits du terroir reconnus depuis 2014; plus récemment, le « Fromage de vache de race canadienne » a été reconnu en 2016 comme une appellation relative à une spécificité (Site Internet de CARTV, <http://www.cartv.gouv.qc.ca>). Ces produits sont mis « en valeur au moyen d'un cahier de charges dont le respect est soumis à une certification par une tierce partie indépendante, elle-même sous le contrôle du CARTV » (CARTV, 2015). L'adoption d'une appellation réservée est le fruit d'un processus collectif regroupant les producteurs et des intervenants du milieu.

Plusieurs mécanismes de circuits courts de commercialisation se mettent également en place dans les régions québécoises (Lemay, 2008; 2012; Mundler et Laughrea, 2015). Ces initiatives fournissent des accès nouveaux aux produits alimentaires locaux à partir de

circuits courts de distribution (ou circuits de proximité), terme utilisé pour les initiatives caractérisées par la proximité géographique entre producteurs et consommateurs et la réduction des intermédiaires entre ces derniers. « Ces initiatives de circuits courts se sont multipliées ou consolidées dans les dernières années dans plusieurs pays et on note à son égard un engouement à la fois des citoyens, des producteurs, des pouvoirs publics et des institutions parapubliques » (Lemay, 2008, p.119).

Parmi les projets de circuits de proximité qui connaissent une croissance au Québec, mentionnons les circuits agroalimentaires (routes des saveurs, routes gourmandes, routes des vins, routes des cidres...).³¹ Ces circuits regroupent des entreprises agricoles autour de l'objectif commun de valoriser les produits locaux en attirant une nouvelle clientèle touristique à partir de la construction d'un itinéraire touristique. La dynamique entre le producteur et le consommateur est donc modifiée : ce n'est plus le producteur qui se rend dans le territoire du consommateur, mais plutôt ce dernier qui se déplace dans le milieu rural éliminant, du coup, les intermédiaires entre les producteurs et le consommateur et instaurant un nouveau sentiment d'appartenance entre les deux (Bernard et Dufour, 2005). Il s'agit également d'une façon innovatrice de rejoindre les consommateurs, venant ainsi contourner la difficulté d'accès des petits producteurs aux supermarchés. Cet itinéraire agrotouristique vient s'inscrire dans un nouveau rapport avec le territoire.

Dans la même veine, les marchés locaux, principalement organisés par les agriculteurs, sont parmi les circuits de proximité qui ont connu un essor au Québec. Nous pensons notamment aux marchés publics qui regroupent des agriculteurs qui vendent leurs produits (Chinnakonda et Telford, 2007; Parent, 2001; Saint-Pierre, 2009). Bien que le Québec comptait un grand nombre de marchés publics au début du XX^e siècle, ils ont connu une diminution importante à partir des années 1950 (AMPQ, 2014). Ce déclin a été « causé,

³¹ La première route agrotouristique est née en 1994 dans Charlevoix (Chazoule et Lambert, 2007).

notamment, par l'émergence des supermarchés, l'étalement urbain, l'industrialisation de la production alimentaire et le resserrement des législations touchant la sécurité alimentaire » (*ibid.*, p.5). Si bien qu'en 1980, leur nombre était estimé à trente-quatre (Bergeron, 1992 cité par AMQQ, 2014). Depuis 1990, la tendance s'est renversée alors que leur nombre a fortement augmenté (Chazoule et Lambert, 2007). En 2014, une enquête de l'association des Marchés publics du Québec (AMPQ, 2014) en recense près d'une centaine et révèle que 74 % d'entre eux ont été créé dans les 10 années précédentes.

Parmi les projets qui soutiennent de nouvelles formes de commercialisation agricole, les marchés de solidarités régionales et écomarchés sont également en croissance au Québec. De nouvelles coopératives agricoles émergent également dont celles qui offrent des services collectifs pour la transformation alimentaire et la distribution régionale de produits ou encore celles qui fournissent des services de machinerie agricole à moindre coût ou qui partagent une main-d'œuvre qualifiée et stable (Proulx et Sauvé, 2007). Parmi les circuits de proximités, nous pensons également à l'agriculture soutenue par la communauté (ASC), ou plus communément appelée « paniers bio », initié par Équiterre en 1995, une organisation qui contribue à bâtir un mouvement de société en incitant citoyens, organisations et gouvernements à faire des choix écologiques, équitables et solidaires. Les adhérents s'engagent à acheter un panier contenant une partie de la récolte du producteur pendant la période de récolte à un prix déterminé d'avance. Le réseau des fermiers de famille d'Équiterre compte une centaine de fermes et 52 000 abonnés (Équiterre, <http://www.equiterre.org/projet/reseau-des-fermiers-de-famille>). Ces pratiques alternatives sont en plein essor au Québec et dans le monde (Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles, 2008).

4.2.3 Des changements dans les sphères syndicaliste et publique

Avec la contestation du modèle agricole en place et l'émergence de nouvelles initiatives dans le secteur agricole, le mouvement syndical agricole et le gouvernement du Québec

ont également modifié certaines pratiques et adoptés de nouveaux programmes. Il s'agit du troisième changement que nous identifions en lien avec les dynamiques territoriales.

4.2.3.1 Des changements dans le mouvement syndical

Au cours des dernières années, l'UPA a tissé des liens avec d'autres acteurs qui ne sont pas directement associés au secteur agricole. Rappelons qu'il s'agissait d'un objectif de l'évènement sur les États généraux du monde rural. D'autres enjeux à caractère socio territorial tel que la crise porcine a également créé des lieux de dialogue entre l'UPA et la société civile, notamment.

De nouvelles alliances entre l'UPA et divers acteurs apparaissent également. Par exemple, dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, l'UPA s'est unie à une quarantaine d'organisations pour déposer une déclaration d'appui à une politique alimentaire et agricole qui propose que le Québec et le Canada assurent un rôle de leadership international dans la promotion de l'exception agricole et du droit des peuples à la souveraineté alimentaire (Turcotte, 2007). Née au milieu des années 1990, la souveraineté alimentaire désigne, selon la Via Campesina qui a développé ce concept, le droit des populations, de leurs États ou Unions à définir leur politique agricole et alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers. Les signataires de la déclaration proviennent de domaines hétérogènes : des organisations agricoles comme l'Union des producteurs agricoles et les grandes coopératives agricoles, mais également d'autres organisations comme Équiterre et Greenpeace, le Mouvement Desjardins, les centrales syndicales FTQ, CSN et CSQ, l'Union des consommateurs, la Banque Nationale (Turcotte, 2007).

Toutefois, dans la déclaration d'appui, la définition de la souveraineté alimentaire reste nébuleuse afin que les différentes organisations s'approprient le concept selon leurs préoccupations (Morisset et Couture, 2010). Pour l'UPA, par exemple, qui a fait de la

souveraineté alimentaire sa politique lors de son congrès annuel en décembre 2007, ce concept est étroitement associé à la préservation du système de gestion de l'offre et de la mise en marché collective. « Le discours de l'aile protectionniste de l'Union se voit ainsi consacré et légitimé » (Morisset et Couture, 2010, p.210). Il s'agit tout de même d'un rapprochement entre l'UPA et les organisations de la société civile.

Ajoutons que le gouvernement du Québec adoptait une Politique de souveraineté alimentaire en 2013. « Cette dernière vise entre autres à donner aux produits alimentaires locaux une place prépondérante dans l'assiette des Québécois » (Dufour, 2013, p.1). Or, avec le changement de gouvernement en 2013, cette politique fut abandonnée.

Un autre changement qui s'inscrit dans la valorisation des dynamiques territoriales est la restructuration de l'UPA en 2011 qui consiste à se rapprocher de ses syndicats de base dont le nom a été modifié pour syndicats locaux. Dans cette restructuration appelée « UPA du futur », les limites territoriales des syndicats locaux et des fédérations régionales ont été modifiées pour s'arrimer aux territoires administratifs - MRC et régions- et favoriser la représentation des producteurs auprès des instances locales. Ainsi, les 155 syndicats locaux ont été fusionnés en 90 syndicats et les 16 fédérations régionales sont maintenant au nombre de 12. La représentativité au sein des syndicats locaux a également été modifiée. En plus des sièges réservés aux agriculteurs représentants les différents territoires de la MRC et les principales productions locales (de 2 à 7 sièges), des sièges ont été ajoutés pour favoriser les groupes d'agriculteurs minoritaires : des sièges sont réservés à la relève, aux agricultrices, aux propriétaires de fermes de petite taille et aux productions minoritaires. Les syndicats locaux sont également appuyés par une ressource professionnelle pour les soutenir dans leurs activités (UPA, 2011). Cette restructuration avait également pour objectif d'accentuer les liens entre les bases territoriales du syndicat et celles sectorielles. Christian Lacasse (2011), président de l'UPA à cette époque, explique les objectifs de ce projet :

L'idée générale, rappelons-le, est d'en arriver à une organisation toujours mieux branchée sur sa base, plus « souple », plus efficace et en mesure d'agir ainsi plus rapidement, avec davantage de fluidité dans l'échange d'information, du bas vers le haut comme du haut vers le bas. Une organisation qui sera à même de renforcer la représentation des producteurs et des productrices agricoles à l'échelle des MRC et des régions administratives, procurant encore plus de cohérence et de cohésion à leurs revendications et à leurs actions.

Finalement, afin de représenter ses membres et les valeurs nouvelles, l'UPA a également fait plusieurs changements. Par exemple, en 1989, la Fédération d'agriculture biologique du Québec était créée afin de représenter et défendre les agriculteurs biologiques du Québec. Toutefois, peu de recherches se sont intéressées aux changements dans les pratiques du mouvement agricole au cours des dernières années.

4.2.3.2 Des programmes pour appuyer les initiatives en émergence

Depuis les années 1990, le gouvernement du Québec a également emboîté le pas aux initiatives en émergence sur le terrain avec la mise en place d'une série de programmes pour les soutenir. Nous avons regroupé ces principaux programmes en quatre principales catégories : les programmes qui soutiennent la mise en marché de proximité et la diversification des activités agricoles; les Plans de développement de la zone agricole (PDZA); le Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture; et les programmes d'amélioration des pratiques agroenvironnementales et d'appui à l'agriculture biologique.

Programmes de soutien à la mise en marché de proximité et à la diversification des activités agricoles

Suite à la Loi sur les appellations réservées adoptée en 1996 et évoquée plus haut, le gouvernement a mis en place un programme entre 1998 et 2004 pour soutenir les produits du terroir. Coordonnée par Solidarité rurale du Québec, la mise en marché régionale des produits de qualité spécifique, les stratégies d'agrotourisme comme les routes des terroirs,

le développement d'appellation d'origine contrôlée (AOC) sont des projets qui ont été financés par cette mesure. Ce programme, explique Chazoule et Lambert (2007, p.31) a favorisé « l'émergence de stratégies innovantes, qu'elles soient individuelles ou collectives, visant à construire et valoriser des ressources spécifiques liées aux territoires, mais aussi aux produits ».

En 2006, le gouvernement du Québec mettait également sur pied, le Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) qui a pour mission de

développer et maintenir des systèmes de reconnaissance, de certification, de surveillance et d'information permettant d'une part à des regroupements d'entreprises agroalimentaires d'utiliser une appellation pour des produits se distinguant par leur origine ou leur qualité, et d'autre part d'assurer l'intégrité desdits produits en vue de gagner la confiance de ceux et celles qui les consomment (Site Internet de CARTV, <http://www.cartv.gouv.qc.ca>).

En 2006, le gouvernement mettait en place un *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région*. Administré par les directions régionales du MAPAQ, le programme appuie les projets issus des entreprises agricoles ou agroalimentaires, de regroupement d'entreprises ou d'autres organisations dont les objectifs s'arriment aux priorités et aux objectifs des directions régionales du MAPAQ (MAPAQ, 2006). « Ce programme soutient l'adaptation des entreprises agroalimentaires dans un contexte d'ouverture et d'accès aux marchés. Il vise également la mobilisation des acteurs locaux du développement autour de projets concertés et collectifs qui mettent en valeur les potentiels économiques du secteur bioalimentaire » (MAPAQ, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/md/programmesliste/developpementregiona1/Pages/appuiagroalimentaireregion.aspx>). La campagne de promotion « le Québec dans votre assiette », lancée en 2007, s'inscrit également à l'intérieur de ce programme. Les directions régionales peuvent soutenir des initiatives qui s'inscrivent dans les orientations de cette campagne en visant l'augmentation des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur (MAPAQ, 2007).

Entre 2009 et 2013, dans la foulée du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, la mise en place du *Programme de diversification et commercialisation en circuit court en région* vise à appuyer les initiatives collectives de commercialisation en circuit court ou encore l'émergence de nouvelles productions dans les régions. Les entreprises agricoles qui ont un projet de diversification (production, transformation, agrotourisme et autres activités complémentaires) sont également admissibles.

Dans la même lignée, le *Programme Proximité* a été lancé en 2013. Il offre un soutien financier aux producteurs et transformateurs bioalimentaires qui ont des activités de commercialisation directe et appuie les initiatives de circuits courts et d'agriculture de proximité. L'objectif est de consolider ou développer des modes de mise en marché de proximité. Dans l'énoncé du programme, le MAPAQ explique que

la mise en marché de proximité constitue une avenue intéressante pour le développement économique sectoriel et la dynamisation des territoires. Elle permet la mise en valeur des spécificités locales et régionales et des différentes ressources, notamment patrimoniales et culinaires, contribuant ainsi à renforcer les sentiments de fierté et d'appartenance au milieu (MAPAQ, s.d., p.2).

En 2013, la Financière agricole du Québec en collaboration avec le MAPAQ lançait le programme Appui à la diversification et au développement régional qui vise à appuyer financièrement les entreprises agricoles afin de favoriser « la diversification des activités agricoles tout en étant structurant pour la région agricole concernée et viser le développement de produits ou services existants ou l'exploitation de nouveaux produits ou services ». Il consiste à un remboursement d'intérêts sur un capital de prêt d'au plus 200 000\$ pour une période maximale de 3 ans et jusqu'à concurrence de 15 000 \$ pour les entreprises dans les MRC déterminées par le ministère.

Les Plans de développement de la zone agricole (PDZA)

En 2001, dans la foulée des diverses démarches de planification réalisées dans les Municipalités régionales de comté (schéma d'aménagement et de développement, Plan d'action local pour l'économie et l'emploi, etc.), le gouvernement invitait également celles-ci à se doter d'une planification agricole appelée Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Le PDZA est un outil de planification territoriale basé sur la concertation des acteurs. Il consiste à réaliser un portrait de l'agriculture et de l'inventaire des possibilités de développement agricole et d'identifier des pistes d'action pour favoriser l'exploitation du plein potentiel agricole dans une MRC. Peu de MRC se sont toutefois dotées de ce type de planification (MAPAQ, 2011). En 2008, suite aux recommandations du rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ) et pour encourager une meilleure planification agricole dans les milieux municipaux, le MAPAQ mettait en place huit projets pilotes afin de soutenir techniquement, professionnellement et financièrement³² des MRC qui désiraient se doter d'un PDZA. À la fin des projets pilotes, le MAPAQ a réalisé un bilan positif de la démarche. Les PDZA ont contribué à favoriser un meilleur dialogue entre les différents acteurs, notamment entre les secteurs agricoles et municipaux. Ils ont aussi amené une meilleure connaissance du territoire agricole et ont contribué à l'identification d'orientations pour le développement agricole arrimées à des propositions innovantes adaptées aux caractéristiques agricoles spécifiques des MRC (*ibid.*). Mundler et Ruiz (2015, p.16) expliquent à cet effet : « L'analyse que nous avons faite de quatre PDZA illustre bien l'existence de diverses « couleurs » territoriales venant à la fois du processus de consultation (acteurs impliqués et leurs compétences, intérêts, poids politique, etc.) et des caractéristiques de l'agriculture dans chaque territoire ». Suite au succès du programme, les MRC intéressées à mettre en place un PDZA pouvaient obtenir du financement. Plusieurs MRC ont adhéré à ce programme. Le MAPAQ a également réalisé différents guides (guide d'élaboration, diagnostic, consultation et mobilisation, etc.) pour accompagner les MRC dans cette

³² 50 % des coûts admissibles étaient remboursables par le gouvernement pour un maximum de 50 000 \$.

démarche (MAPAQ, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>). L'UPA qui demandait la mise en place d'un tel outil depuis plusieurs années a également développé une trousse d'information destinée aux différents acteurs impliqués dans cette démarche (UPA, <http://www.trousse.pdza.ca/>).

Programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture

Un programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture a été mis en place par le gouvernement en 2011.

Avec l'enjeu de l'occupation dynamique du territoire comme trame de fond, ce programme encourage les entreprises agricoles à adopter des pratiques qui répondent à des attentes sociales plus récentes comme la mise en valeur des paysages, l'attractivité des territoires, l'accessibilité de l'espace rural, la préservation du patrimoine agricole, la protection de la biodiversité et la prestation de services à la communauté (Sénéchal, 2013, p.1).

Le programme cible les entreprises qui ont un revenu brut de moins de 150 000 \$ et qui sont situées dans 59 MRC qui ont des contraintes biophysiques et géographiques liées à la production agricole (*ibid.*). Un organisme du milieu peut également recevoir une aide financière dans le cadre d'un projet qui s'inscrit dans les objectifs de la multifonctionnalité. Lors d'un bilan à mi-parcours, Sénéchal (2013, p.4) souligne le rôle des organisations de développement local dans la mise en place de projet lié à la multifonctionnalité :

Les organismes coordonnateurs de projets collectifs semblent jouer un rôle central dans le lancement de ceux-ci et l'accompagnement qui s'ensuit. Parmi les divers types d'organismes qui assument cette tâche, on compte une proportion importante de CLD et de MRC. Des organismes sans but lucratif, des coopératives de producteurs et des clubs-conseils coordonnent aussi des projets collectifs.

La restauration de bâtiment agricole d'intérêt est l'objectif le plus souvent mobilisé dans les projets. Viennent ensuite la mise en valeur des friches et d'amélioration des pâturages

et la préservation de cultures et de races patrimoniales (*ibid*). Le programme s'est terminé en mars 2015.

Les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine ont fait l'objet d'une étude par des chercheurs québécois (Mundler et Ruiz, 2015). Le rapport a conclu « qu'un soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture est à la fois légitime et nécessaire » (*ibid.*, p.98). Les résultats de la recherche ont conduit les chercheurs à identifier une série de recommandations pour améliorer ce programme ponctuel et en faire une réelle politique de soutien intégrée aux autres volets et qui répond aux enjeux agricoles de l'ensemble du territoire québécois. Nous reviendrons sur les recommandations de ce rapport dans le chapitre de discussion afin de les croiser avec nos résultats de recherche. Mentionnons néanmoins que dans ce programme, les montants accordés restent timides et la multifonctionnalité est envisagée dans une vision très étroite. En référence à notre cadre théorique, elle s'inscrit dans une approche positive et sectorielle qui s'appuie sur la théorie économique néoclassique : le programme vient rémunérer des pratiques qui réduisent les effets indésirables des activités agricoles sans toutefois remettre en cause le système responsable de ces enjeux. Il témoigne néanmoins de la volonté du gouvernement d'appuyer des alternatives au modèle agricole productiviste.

Programme d'amélioration des pratiques agroenvironnementales et d'appui à l'agriculture biologique

Comme nous l'avons évoqué précédemment, le gouvernement mettait en place des mesures d'écoconditionnalité suite aux recommandations du rapport du BAPE (2003) sur la production porcine au Québec. Ces mesures sont appliquées à plusieurs programmes de soutien et de financement de l'agriculture qui sont conditionnels à ce que l'entreprise se conforme aux exigences environnementales demandées, comme par exemple, un bilan de phosphore équilibré (MDDELCC, 2016). Le contrôle de la conformité est assuré par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques. Le MAPAQ a également mis en place des programmes pour

améliorer les pratiques agroenvironnementales et soutenir l'essor de l'agriculture biologique.

En 2013, le *Programme Prime-Vert* offre un soutien financier aux entreprises agricoles ou aux regroupements qui vise à améliorer leurs pratiques agroenvironnementales et à adopter une gestion intégrée. La diminution des risques liés à l'usage des pesticides, l'adoption de pratiques efficaces de conservation des sols et la conservation de la biodiversité sont les trois axes priorisés. Les initiatives collectives qui proposent des projets liés à une meilleure gestion environnementale et au développement et au transfert de connaissances en agroenvironnement sont également admissibles.

Lancé en 2015, le *Programme Appui pour la conversion à l'agriculture biologique* offre une aide financière aux entreprises agricoles qui désirent développer ou augmenter l'offre de produits agricoles biologiques. À travers ce programme, le gouvernement veut inciter les entreprises à saisir les opportunités générées par la demande de produits biologiques : « le marché des aliments biologiques québécois a une valeur de plus de 400 M\$ et il connaît une croissance annuelle moyenne de 10 %. Toutefois, seulement 30 % est approvisionné en produits biologiques d'ici. Il s'agit donc d'un marché que les entreprises québécoises ont intérêt à conquérir » (MAPAQ, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/Production/agriculturebiologique/Pages/Produrebio.aspx>). Les principaux axes de cette stratégie allient innovation, environnement et occupation dynamique du territoire.

En somme, diverses innovations apparaissent dans le domaine de l'agriculture. Cette effervescence gagne peu à peu le gouvernement du Québec qui adapte ses programmes pour soutenir ce mouvement.

Ces programmes, constatent Mundler et Ruiz (2015), soutiennent diverses fonctions agricoles liées à des mesures qui encouragent la multifonctionnalité telles que la diversification économique, les démarches collectives de mise en marché, de meilleures

pratiques environnementales. Par ailleurs, le concept d'écoconditionnalité présent dans les politiques québécoises du ministère du Développement durable, Environnement et Parcs qui incite l'agriculteur à respecter la réglementation environnementale en échange d'une aide financière du gouvernement, partage des similarités avec la multifonctionnalité (Handfield, 2010; Mead, 2010). Mais il s'en différencie également: « à l'encontre de l'écoconditionnalité, la multifonctionnalité concerne aussi des aspects sociaux, culturels, patrimoniaux et territoriaux au-delà des dimensions économiques et environnementales » (Handfield, 2010, p.143). À cet effet, les programmes qui appuient un modèle différent sont dispersés dans différents programmes et au sein de différents ministères. « Nous en tirons la conclusion qu'une politique unifiée, couvrant l'ensemble des fonctions jugées importantes par les acteurs, favoriserait la mise en cohérence des fonctions soutenues, ainsi que la lisibilité du soutien à la multifonctionnalité de l'agriculture » (Mundler et Ruiz, 2015, p.100).

En outre, les actions entreprises par le gouvernement québécois restent timides comparativement à d'autres pays. Le financement accordé par l'entremise des programmes que nous venons d'énumérer reste marginal comparativement aux autres programmes qui s'inscrivent davantage dans un modèle productiviste. La majorité des programmes demeure axée sur une approche sectorielle et spécialisée sans prendre en compte les dynamiques territoriales.

4.2.4 L'agriculture dans la mire des organisations de développement local et régional

Au cours des dernières années, plusieurs organisations de développement local et régional s'impliquent, à différents niveaux, dans le développement agricole sur leurs territoires d'intervention. Il s'agit du quatrième changement qui vient stimuler les dynamiques territoriales en agriculture. Ce changement est présenté en trois temps. Nous dressons d'abord de façon générale un portrait des organisations de développement local et régional au Québec, pour ensuite nous intéresser à la place occupée par l'agriculture comme priorité

dans les plans régionaux de développement. Nous terminons en exposant quelques changements qui sont venus modifier ce portrait à partir de 2015 avec les mesures d'austérité du gouvernement.

4.2.4.1 Le développement au cœur des responsabilités des territoires régionaux et locaux

Même si la politique agricole québécoise n'a pas suivi cette tendance, la valorisation des territoires locaux et régionaux a tout de même été un objectif au cœur de plusieurs programmes et politiques du gouvernement québécois au cours des dernières décennies.

À partir de leur création officielle à la fin des années 1960, [...] chaque région fut dotée par Québec de réels mécanismes d'appropriation territoriale de responsabilités publiques et de levier de développement, principalement des conseils régionaux sectoriels, un conseil régional de développement, une Conférence administrative et un Fonds de développement régional à partir de 1976 (Proulx, 2011, p.135).

Depuis les années 1990, les MRC ont obtenu davantage de responsabilités au Québec avec, notamment, la mise en place de programmes et de dispositifs qui interviennent à cette échelle locale. Les MRC et les municipalités sont des acteurs importants de ce développement, notamment avec le rôle majeur qu'elle joue dans l'aménagement du territoire et, par le fait même, dans la protection du territoire agricole. En 2011, lors de notre enquête dans le milieu, une multitude de dispositifs de développement étaient en place dans les territoires québécois. Les Conférences régionales des élus (CRÉ), les Centres locaux de développement (CLD), les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC), les tables sectorielles et intersectorielles de concertation, dont celles en agroalimentaire, les Coopératives de développement régionales (CDR), les Conseils régionaux de l'environnement et du développement durable... étaient autant d'espaces nouveaux dédiés aux stratégies de développement du territoire et qui mettent en scène

divers acteurs. Plusieurs ministères ont également des structures déconcentrées en région³³. Mentionnons également la Politique nationale de ruralité mise en place en 2001 et renouvelée par la suite en 2007 et en 2014 qui visait à « stimuler la vitalité des milieux en favorisant la prise en charge locale du développement » (Solidarité rurale du Québec, 2014). Cette politique élaborée avec les acteurs du milieu et la communauté scientifique a fait modèle à l'échelle internationale (OCDE, 2010). Avec une enveloppe budgétaire assortie (pactes ruraux), les MRC avaient la responsabilité d'établir des priorités et des projets qui visaient à renforcer les capacités de développement du territoire (Jean, 2010). Elle était constituée d'agents de développement rural à l'échelle des MRC pour accompagner les démarches des milieux ruraux. Ajoutons que de 2007 à 2014, la Politique nationale de la ruralité a également mis en place une mesure de soutien au développement de produits de spécialité dans divers domaines, dont celui de l'agroalimentaire.

La création de différentes organisations et le transfert de compétences vers les territoires s'inscrivent dans un processus de décentralisation au Québec qui a contribué à l'émergence de nouveaux modes de cohabitation et de coordination. Il s'agit d'« une perspective beaucoup plus actionnaliste, qui accorde une place importante aux acteurs à leurs conflits et aux compromis auxquels ils parviennent » (Klein, 2008, p.319). Cette gouvernance est qualifiée de tripartite, car outre la présence des acteurs traditionnels – les représentants du secteur public et de l'entreprise privée – s'ajoute un nouveau type d'acteurs en provenance de la société civile (Favreau, 2001). Cette tendance est toutefois en régression depuis quelques années, les élus municipaux ayant remplacés en bonne partie les représentants de la société civile aux conseils d'administration des CRÉ et des CLD.

Confrontées aux enjeux territoriaux, les collectivités et les organisations de développement local sont souvent les premiers récepteurs des demandes qui se transmettent habituellement

³³ Nous reviendrons sur le rôle de ces différentes organisations dans le chapitre 6 sur les dynamiques territoriales qui présente les divers acteurs impliqués dans les projets de soutien à l'agriculture sur le territoire.

horizontalement (Beuret, 1997). Ces organisations reflètent ainsi les particularités territoriales ainsi que les attentes des principaux acteurs dans l'identification d'objectifs de développement. Elles sont fondées sur des logiques de développement territorial et misent sur des actions collectives. « Ces acteurs sociaux ont un rôle déterminant du fait qu'ils ont l'autorité et habituellement les moyens pour encourager la diffusion des innovations qui surgissent plus souvent qu'autrement à l'échelle locale » (Lévesque et al., 1999, p.6).

Dans cette perspective, ces organisations semblent être des acteurs de première ligne pour le démarrage et le soutien de certaines initiatives agricoles sur leur territoire. Les stratégies, orientations et projets mis en place par ces dispositifs pour appuyer l'agriculture sont le quatrième changement que nous avons repéré qui animent les dynamiques agricoles aux échelles territoriales.

Chaque semaine, de nombreux agriculteurs choisissent de sortir de la filière agricole productiviste pour se tourner vers une agriculture en concordance avec leurs valeurs. [...] Pour réussir ce choix de vie, plusieurs vont mobiliser des réseaux d'intervenants actifs à divers niveaux de gouvernance. Au plan régional, ils interpellent leur MRC et leur Centre local de développement (Proulx et Sauvé, 2007, p.155).

À cet égard, parmi les auteurs qui ont déposé des mémoires lors de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (CAAAQ), nous retrouvons plusieurs organisations de développement local et régional comme des Centres locaux de développement (16), des Chambres de commerce (2), des Conférences régionales des élus (12), des Municipalités (7), des Municipalités régionales de comté (25), des Sociétés d'aide au développement des collectivités (3), des Tables de concertation agroalimentaire (11) et plusieurs autres acteurs de la société civile. Signe qu'une diversité d'acteurs s'implique dans le devenir de l'agriculture.

4.2.4.2 La place occupée par l'agriculture comme priorité dans le développement des régions

Dans le chapitre sur la démarche méthodologique, nous avons fait référence à une étude exploratoire que nous avons réalisé qui visait à identifier des territoires propices pour étudier les dynamiques territoriales. Cette recherche a également contribué à vérifier si certaines organisations de développement avaient adopté des orientations qui misent sur une agriculture multifonctionnelle, venant ainsi refléter les transformations en cours sur le terrain et les nouvelles demandes et valeurs en provenance d'acteurs variés. Dans cette partie, nous exposons les principales conclusions de cette étude exploratoire qui contribue à mieux comprendre les dynamiques territoriales en lien avec l'agriculture dans l'ensemble des régions québécoises. Rappelons, tout d'abord, la démarche de cette étude.

Présente dans l'ensemble des régions administratives du Québec, la Conférence régionale des élus (CRÉ) est l'instance de concertation des partenaires du milieu et de planification du développement régional au Québec. Elles sont mandatées par le gouvernement (ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire) pour réaliser un plan stratégique de développement tous les cinq ans qui résultent généralement d'une consultation publique des acteurs locaux du milieu. Ces plans sont, en quelque sorte, un cadre de référence et un outil de prise de décision pour les acteurs régionaux et locaux tout en permettant également d'orienter les actions du gouvernement dans la région notamment à partir de la négociation d'ententes spécifiques.

En 2009, nous avons scruté ces plans quinquennaux de développement, en générale de troisième ou quatrième génération, dans 20 CRÉ afin d'identifier les orientations adoptées dans le domaine agricole. Plusieurs de ces plans étaient disponibles sur les sites Internet des CRÉ, pour les autres, nous avons communiqué avec les personnes responsables pour les obtenir. À partir de ces plans, nous voulions, d'une part, vérifier la place occupée par l'agriculture comme priorité dans le développement des régions. D'autre part, une classification des orientations agricoles a permis d'identifier quel modèle, entre le productiviste et le multifonctionnel, est davantage appuyé. L'identification de tendances

vers un nouveau modèle agricole dans les orientations adoptées dans les plans quinquennaux de développement des CRÉ est donc l'un des principaux objectifs de cette étude exploratoire.

Parmi les 20 plans régionaux étudiés, 17 contiennent au moins une orientation liée à l'agriculture. À cet égard, cette étude exploratoire a révélé que la question de l'agriculture québécoise n'est pas uniquement centrée sur le modèle productiviste qui mise sur une régulation sectorielle et l'approche filière. Tout un pan est aussi articulé à son territoire et aux communautés locales avec la présence d'acteurs comme les CRÉ qui s'y intéressent et qui y voient un secteur de développement à fort potentiel pour leur région. Ce constat est vrai pour les régions ressources telles que l'Abitibi-Témiscamingue, le Bas-Saint-Laurent, la Côte-Nord, le Saguenay–Lac-Saint-Jean et même la Jamésie qui déplore ne pas être reconnue par le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) comme une région agricole à part entière. L'agriculture est également un secteur majeur dans le développement de régions urbanisées contigües à Montréal (Laval et Longueuil) et dans les régions intermédiaires comme l'Outaouais et la Montérégie. Ainsi, nous avons relevé 63 orientations associées à l'agriculture et à l'agroalimentaire dans l'ensemble des 20 plans étudiés.

Dans cette dynamique, les orientations agricoles diffèrent d'une région à l'autre selon les acteurs en place et les spécificités territoriales. La Côte-Nord, par exemple, identifie la production de fruits nordiques pour diversifier son secteur agricole; l'Abitibi-Témiscamingue mise sur le bœuf à l'herbe qui se distingue de la filière bovine traditionnelle; alors que Laval, qui évoque non sans fierté son agriculture dans sa planification régionale, mise notamment sur la promotion des produits de la région et l'achat local afin de faire face à la forte concurrence étrangère.

Ces orientations viennent révéler les attentes des acteurs face à l'agriculture, mais également les évolutions en cours. C'est en effet après l'observation d'initiatives agricoles émergentes, qui participent au dynamisme régional ou encore en fonction des

transformations observées dans les rapports de consommation, que certaines orientations ont été adoptées. D'autres fois, il s'agit bien d'attentes ou de défis que les acteurs formulent sur leur devenir en regard à une agriculture en crise actuellement. Ils identifient donc de nouvelles voies de développement, les périodes de crise étant reconnues pour stimuler l'innovation (Favreau, 2008).

D'ailleurs, plusieurs menaces à l'agriculture qui ont été relevées dans les plans quinquennaux de développement, ne sont pas du ressort des acteurs locaux, mais plutôt liés à l'accentuation de la mondialisation néolibérale et des nouvelles règles fixées au niveau international : ouverture des marchés, politiques de commercialisation et règles du marché de l'exportation, augmentation de la concurrence, baisse des profits nets, accentuation de l'agriculture à grande échelle, crise de la vache folle. Certaines des orientations adoptées visent à résister à ces tendances lourdes confirmant, du coup, la thèse de nombreux auteurs qui observent une réaffirmation et une revalorisation des territoires locaux qui coïncide avec la montée de la mondialisation (Favreau, 2006; Lévesque, 2005; Pecqueur, 2004). Le milieu rural, dans une période de transition, remet alors en question les assises du modèle de développement agricole et rural (Jean, 1997).

Parmi les 63 orientations associées à l'agriculture et à l'agroalimentaire, très peu (5%) font uniquement référence à la fonction marchande de production de biens, à la compétitivité et à l'exportation. Les rôles, fonctions et attentes que les acteurs territoriaux attribuent à l'agriculture sont multiples et différents d'une région à l'autre, encourageant de nouvelles formes d'activités. En effet, 60 % des orientations se rapportent à la catégorie multifonctionnelle.

Parmi les orientations liées à la multifonctionnalité, la moitié réfère à la diversification économique. Ces orientations encouragent le développement et le soutien de nouveaux créneaux agricoles ou encore la valorisation de l'agriculture biologique et du terroir (Abitibi-Témiscamingue, Baie-James, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Côte-Nord, Centre-du-Québec, Outaouais, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Vallée-du-Haut-Saint-Laurent).

Cette diversification a souvent pour objectif la création d'avantages concurrentiels dans le commerce afin de développer la région.

La valorisation de l'achat local auprès des citoyens est également une orientation adoptée par trois régions (Lanaudière, Laval et le Saguenay–Lac-Saint-Jean) à la suite de l'observation de nouvelles tendances chez les consommateurs qui optent davantage pour des produits alimentaires locaux afin de minimiser les effets sur l'environnement et soutenir le développement local. Dans la même lignée, deux régions (Abitibi-Témiscamingue et Longueuil) adoptent des orientations qui visent à soutenir la commercialisation et trois régions (Côte-Nord, Longueuil et Outaouais) valorisent l'agrotourisme.

Les orientations marquées par une fonction socioterritoriale représentent 24 % de celles identifiées dans la catégorie multifonctionnelle. Plusieurs ont émergé à la suite des conflits d'usages observés sur le territoire. Ces tensions, que nous pouvons considérer comme un enjeu important au Québec en regard des orientations adoptées dans ces plans, apparaissent souvent dans des zones urbanisées à forte pression foncière, à proximité des villes où la cohabitation des usages agricoles, industriels, résidentiels exige des mesures pour protéger les aires agricoles (Capitale-Nationale, Estrie, Laval, Longueuil, Montérégie Est, Outaouais). Ces orientations visent à freiner l'avancée urbaine. Des conflits d'usage apparaissent également dans deux régions plus éloignées (Baie-James, Côte-Nord) principalement entre l'agriculture et la sylviculture. Dans ces conflits d'usage, la tendance qui se dégage est la préservation de la zone agricole et le désir d'une cohabitation harmonieuse venant ainsi confirmer l'importance de ce secteur pour les acteurs de ces régions.

En outre, l'agriculture est valorisée pour le rôle qu'elle exerce dans l'occupation du territoire, car elle contribue à maintenir un tissu économique et social en milieu rural (Bas-Saint-Laurent, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Vallée-du-Haut-Saint-Laurent). L'agriculture apporte également une valeur ajoutée dans le paysage de trois régions (Estrie, Laval et

Outaouais), une fonction que nous aurions tout aussi bien pu inscrire en lien avec l'environnement et le développement durable.

Le terme « développement durable » revient à plusieurs reprises dans les orientations ou dans les grands axes. Il s'agit d'ailleurs d'un critère mentionné dans les directives gouvernementales pour la réalisation des plans de développement. L'environnement et le développement durable prédominent toutefois dans 24 % des orientations liées à la multifonctionnalité. Elles concernent principalement la nécessité d'appuyer les entreprises agricoles pour entreprendre un virage agroenvironnemental sans compromettre toutefois la productivité. Ce dernier est souvent perçu comme un défi auquel doit faire face l'agriculture (Abitibi-Témiscamingue, Outaouais, Longueuil).

Les entreprises agroenvironnementales constituent un créneau d'importance pour la région du Bas-Saint-Laurent qui n'hésite pas à conjuguer le mot productivité avec celui de développement durable. L'agriculture est également énoncée de façon secondaire dans la qualité de l'air et de l'eau pour deux régions (Laurentides et Montérégie Est).

Une orientation sur trois relevée dans les plans (32 % des orientations) n'a pu être liée aux modèles multifonctionnel ou productiviste. Ces orientations viennent soutenir les activités agricoles comme la transformation agroalimentaire, la mise en marché des produits agroalimentaires ou encore la formation, des enjeux importants dans le secteur agricole que ce soit dans la filière agricole traditionnelle ou dans la mise en place de solutions de rechange. Dans la même veine, soulignons deux autres enjeux qui sont récurrents dans plusieurs plans régionaux. D'une part, la relève agricole constitue un défi important pour sept régions qui ont adopté une orientation pour soutenir l'établissement des jeunes en agriculture (Abitibi-Témiscamingue, Bas-Saint-Laurent, Capitale-Nationale, Laval, Longueuil, Mauricie et Outaouais). D'autre part, les mécanismes de concertation et de partenariat mettant en scène différents acteurs – les milieux politiques et socio-économiques, les entreprises agricoles et agroalimentaires – sont également l'un des mécanismes priorisés qui transcendent plusieurs orientations (Laurentides, Longueuil,

Montérégie-Est, Saguenay–Lac-Saint-Jean, Vallée-du-Haut-Saint-Laurent). Rappelons que le rôle principal des CRÉ est de favoriser la concertation dans le milieu, ce qui semble se refléter dans les plans étudiés.

L’importance de la concertation dans les orientations amène à s’interroger sur les acteurs à qui sont destinées ces orientations. Quoiqu’imprécis, les énoncés contiennent toutefois quelques indices que nous voudrions mettre en lumière. La majorité des orientations liées à l’agriculture ne s’adressent pas directement aux agriculteurs. Les demandes sont plutôt exprimées vers les organisations de développement local et régional comme ligne de conduite pour soutenir le secteur agricole. Il vient témoigner de l’importance, pour l’essor de l’agriculture, de ces organisations et de l’action publique à l’échelle territoriale. Par exemple, les orientations qui visent la concertation sont destinées aux organisations qui sont parfois nommées dans le libellé : CLD, MRC, MAPAQ ainsi que les experts, entreprises et intervenants dans le secteur agricole. Ces organisations sont invitées à mettre en place des stratégies pour susciter des retombées chez les agriculteurs et les communautés. Certaines orientations destinées aux organisations veulent susciter l’entrepreneuriat agricole en identifiant les potentiels agricoles, en soutenant l’établissement de la relève agricole et augmentant le nombre d’entreprises dans un secteur spécifique de l’agriculture ou encore en soutenant la 2^e et 3^e transformation. D’autres, situées également en amont, veulent assurer une formation répondant aux besoins du milieu présumant, du coup, que ces orientations impliquent les organisations dans le secteur de l’éducation. Quant aux orientations qui impliquent les questions de zonages et d’aménagement, elles sont principalement destinées, devine-t-on, aux MRC et municipalités qui régissent ces politiques.

4.2.4.3 Les mesures d'austérité

Bien que nous ayons identifié les organisations en place dans les territoires au moment de notre enquête terrain en 2011, le portrait a changé depuis 2015 suite aux mesures d'austérités adoptées par le gouvernement du Québec. Ainsi, l'ensemble des Conférences

régionales des élus, ainsi que leurs outils de planification régionale, a été aboli. Il n'existe donc plus d'organisations régionales qui exercent le mandat de planification et de concertation et qui orientent les actions du gouvernement pour s'arrimer aux spécificités des territoires. Dans plusieurs MRC, les Centres locaux de développement (CLD) ont subi des coupes de financement majeures et plusieurs ont également disparu. Les compétences liées au développement et à l'entrepreneuriat ayant été transférées aux MRC. Par ailleurs, les sommes alloués pour les pactes ruraux et les agents de développement rural peuvent aujourd'hui être affectés à d'autres priorités.

Ce faisant, l'État retire aux élus l'obligation d'affecter ces sommes au développement collectif, comme que prévu à la Politique. En effet, dans un contexte où il leur retire une part importante du financement nécessaire à respecter leurs engagements de base, il sera probable que ces sommes servent à combler des besoins autres (Solidarité rurale du Québec, 2014).

Ces changements qualifiés de « démembrement de l'administration publique régionale et supra municipale » par Simard et Leclerc (2015) leur font craindre trois types d'appauvrissement dans les territoires. Un appauvrissement politique, avec un processus de centralisation et une diminution des interventions en matière de développement local. Un appauvrissement économique, avec une perte d'expertise et de capacité d'action et de concertation en matière de développement local et régional. Un appauvrissement social dans la mesure où « le démembrement complet d'un dispositif de développement (nous parlons ici de la fin d'un modèle, insistons sur ce point) et cela, sans véritables débats politiques et sans aucun mandat populaire pour le faire » (*ibid.*, 2015).

Conclusion

Ce chapitre constitue la toile de fond pour inscrire les dynamiques de l'Outaouais, qui seront présentées dans les prochains chapitres, dans un contexte plus large. À travers une brève rétrospective des principaux moments de la mise en place du système agricole québécois, il a permis d'exposer, dans un premier temps, les principales composantes du

modèle dominant appelé néo-mercantile ou productiviste encouragé par les politiques agricoles québécoises et de plus en plus influencées par les échelles canadienne et internationale. Ainsi, l'agriculture québécoise est principalement axée sur la production de biens alimentaires et la croissance économique. Pour être concurrente, l'entreprise agricole doit se positionner favorablement sur le marché qui est devenu très compétitif avec la mondialisation. La formule « gagnante » pour assurer sa survie : se spécialiser, s'agrandir et se moderniser pour accroître ses rendements tout en diminuant ses coûts de production. Ses stratégies sont principalement encouragées par les politiques agricoles (gestion des risques et soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements) cogérées avec l'Union des producteurs agricoles, syndicat qui regroupe l'ensemble des agriculteurs du Québec. Ce modèle est toutefois fortement influencé par les politiques et stratégies internationales qui, misant sur l'idéologie néolibérale, encourage la réduction du rôle de l'État, le libre-marché des produits agricoles et la disparition des barrières douanières.

Le modèle agricole québécois se distingue néanmoins du reste du Canada et de l'Amérique du Nord avec l'importance d'une agriculture familiale qui n'est pas orientée exclusivement vers le marché mondial. La coopération à travers le mouvement syndical et coopératif et la mise en place de système collectif de mise en marché est également au cœur de ce modèle.

L'implantation au fil des ans de ce modèle a entraîné une certaine rupture entre l'agriculture et son territoire d'implantation. L'approche par filière qui s'appuie sur une logique verticale et sectorielle et la valorisation de produits standards domine au détriment d'une approche territoriale qui favorise l'ancrage de l'entreprise dans son milieu. Certains territoires, moins propices au développement du modèle productiviste, voient leur nombre de fermes diminuer.

Un autre modèle qui réfère à une logique territoriale semble émerger toutefois. Il se révèle d'abord par un contre discours sur les conséquences insidieuses du modèle agricole productiviste et l'organisation d'un mouvement de contestation. On observe également dans le paysage québécois l'émergence de productions agricoles territorialisées liées à un

lieu, à une histoire, et qui valorisent les spécificités du territoire avec des produits à valeur ajoutée. Il y a donc des transformations en cours sur le terrain en réponse aux demandes des différents acteurs et consommateurs. S'ajoute une panoplie d'initiatives qui soutiennent cette nouvelle agriculture et qui bâtissent des ponts entre les consommateurs et les agriculteurs. Ces initiatives sont encore minoritaires, mais en forte croissance. Le mouvement syndical agricole et le gouvernement du Québec ont modifié certaines pratiques et mis en place de nouveaux programmes pour appuyer ces nouvelles initiatives. Dans ces nouvelles dynamiques territoriales, les organisations locales et régionales jouent un rôle clé.

CHAPITRE V : PORTRAIT DE L'AGRICULTURE EN OUTAOUAIS : SPÉCIFICITÉS, TENDANCES ET ENJEUX

Introduction

Le contexte du territoire influence les stratégies et les projets qui sont adoptés par les différents acteurs pour soutenir l'agriculture. Il s'agit d'ailleurs, rappelons-le, d'une composante clé de notre cadre théorique pour mieux comprendre les dynamiques territoriales en agriculture. Dans cette perspective, ce chapitre dresse un portrait des composantes territoriales et agraires. Il contribue également à tracer l'évolution du secteur agricole au cours des dernières années tout en identifiant ses spécificités par rapport au Québec. Du même coup, il vient mettre en perspective les ressources, les opportunités, les besoins et les enjeux de ce territoire. Les données présentées dans ce chapitre sont principalement issues de la collecte documentaire et statistique et des entrevues avec les acteurs territoriaux. Le chapitre est articulé en cinq principales parties.

Nous décrivons dans un premier temps le contexte économique et socioculturel de l'Outaouais et des trois MRC à l'étude soit la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC Papineau et la MRC Pontiac. Ces caractéristiques contribuent à dégager quelques spécificités des trois MRC à l'étude qui, bien que voisines, ont des différences identitaires et socioéconomiques marquées. Cette description du territoire permet ainsi de mieux comprendre les contextes territoriaux dans lesquels les activités agricoles prennent racine. À cet égard, les parties suivantes s'intéressent plus spécifiquement aux structures agraires et aux activités agricoles.

La deuxième partie du chapitre présente une description des caractéristiques des territoires agricoles en exposant les composantes pédoclimatiques, les délimitations de la zone agricole et son état (friches) ainsi que l'agriculture extensive, principale forme d'agriculture pratiquée en Outaouais.

Par la suite, les caractéristiques des entreprises agricoles et des exploitants sont présentées d'un point de vue économique avec les capitaux, les revenus agricoles et la main-d'œuvre. Ce qui nous amènera à discuter des problématiques de la relève agricole et de l'accès à la terre.

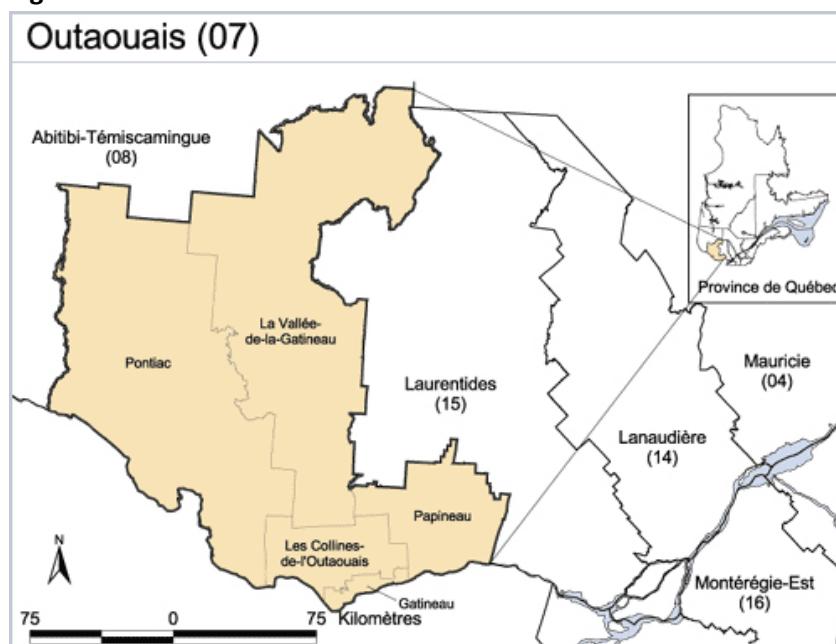
La partie suivante s'intéresse à l'évolution et aux caractéristiques des productions agricoles en Outaouais, ce qui permet de mettre en lumière un processus de diversification en cours. La transformation et la commercialisation sont également examinées, car il s'agit de tendances en essor en Outaouais qui apportent un nouveau vent de changement dans le secteur agricole. Nous y abordons également l'enjeu frontalier qui freine cet essor.

Finalement, en conclusion, nous reviendrons sur les principaux constats de ce chapitre.

5.1 Composantes socioéconomiques de l'Outaouais et des trois MRC à l'étude

L'Outaouais est la région administrative 07. Elle est située au sud-ouest de la province de Québec (voir figure 1) et partage une frontière avec la province de l'Ontario et est contigüe aux régions de l'Abitibi—Témiscamingue et des Laurentides. Elle est composée de cinq territoires de MRC ou équivalent : la ville de Gatineau, la 4^e ville en importance au Québec, la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais, la MRC Pontiac, et la MRC Papineau. Constituant nos territoires à l'étude, les composantes territoriales de ces trois dernières MRC ainsi que la région de l'Outaouais font l'objet d'une description dans la prochaine partie.

Figure 2 : Localisation de l'Outaouais et ses territoires



Source : MAPAQ, 2016

5.1.1 La région de l'Outaouais

D'entrée de jeu, soulignons que dresser le portrait de l'Outaouais à partir des moyennes régionales est un exercice qui revient, à peu de chose près, à faire une description de Gatineau, pôle démographique et d'emploi majeur qui concentre 71,6 % de la population régionale en 2014³⁴. Si bien que les tendances régionales ne sont pas représentatives des différentes composantes des trois territoires ruraux et périurbains qui sont à l'étude (MRC des Collines-de-l'Outaouais, Papineau et Pontiac). L'Outaouais se hisse en effet parmi les régions québécoises qui accusent les plus grandes différences démographiques et socioéconomiques entre ses territoires locaux. En regard du profil socioéconomique des

³⁴Cette partie est inspirée d'une étude qui trace le portrait économique de la région de l'Outaouais réalisée pour l'Université du Québec en Outaouais et le Comité de développement économique régional de l'Outaouais de la Chambre de commerce de Gatineau (Doucet, 2014b). Les données s'appuient principalement sur les recensements de Statistique Canada.

résidents, le secteur urbain et périurbain affiche une bonne performance alors que certains pans du territoire rural arborent une situation parmi les plus défavorables au Québec que ce soit pour la croissance démographique, l'âge de la population, le revenu des ménages ou encore la forte dépendance aux transferts gouvernementaux. À cet égard, par son hétérogénéité territoriale, la région de l'Outaouais ressemble au Québec : « Si l'espace physique du Québec est relativement homogène, la grande diversité des territoires internes apparaît clairement dès qu'on tente de dresser la typologie des communautés MRC (Sokoloff, 1989) » (Proulx, 2011, p.138).

Ceci dit, l'Outaouais dans son ensemble, est l'une des régions favorisées au Québec. Depuis plusieurs décennies, la population de l'Outaouais enregistre en effet une croissance importante classant la région au-dessus des moyennes québécoises. Entre 2006 et 2011, la population a augmenté de 8,37 %, classant la région au 4^e rang parmi les régions québécoises qui enregistre un accroissement. La croissance démographique se poursuit en Outaouais au cours des dernières années, mais de façon moins prononcée que dans le passé : le taux d'accroissement annuel moyen de l'Outaouais entre 2011 et 2015 est de 7,7 %, ce qui est légèrement moins élevé que la moyenne québécoise estimée à 7,9 % (ISQ, 2016). L'attraction de la région résulte de sa proximité avec Ottawa, pôle majeur d'emplois. Les données démographiques de 2015 indiquent une population de 385 579 habitants (ISQ, 2016). Une proportion de 4,7 % des Québécois habite donc en Outaouais, classant la région au 8^e rang pour l'importance de sa population. Selon les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec, la croissance de la population devrait se poursuivre en Outaouais dans les vingt-cinq prochaines années avec une augmentation de 24 % entre 2011 et 2036.

L'Outaouais est la deuxième région la plus jeune du Québec avec un âge moyen de 40,3 ans en 2015, comparativement à 41,7 ans au Québec (ISQ, 2016). La proportion de la population âgée de 0 à 19 ans (22,1 %) et âgée de 20 à 64 ans (63,2 %) est plus importante en Outaouais qu'au Québec (20,7 %; 61,7 %). Inversement, la région affiche une plus faible proportion de personnes âgées de 65 ans et plus (14,7 %).

Depuis 2008, l'indice de développement économique³⁵ de l'Outaouais se maintient au-dessus de 100, indiquant un niveau de développement supérieur à la moyenne québécoise (MEIE, 2014). Le portrait de l'emploi en Outaouais est grandement influencé par la présence de l'administration publique fédérale qui fournit une part importante des emplois aux résidents de la région. En 2013, l'Outaouais est la région qui reçoit le moins de transferts gouvernementaux par habitant au Québec, ce qui indique que la proportion de personnes qui reçoivent des prestations d'assurance-emploi, d'aide sociale et de retraite est moins nombreuse. Cette faible dépendance est attribuable notamment à la population plus jeune et davantage sur le marché du travail. L'indice de dépendance économique par rapport aux transferts gouvernementaux est de 83,2 %, comparativement à 100 % au Québec (ISQ, 2015).

Néanmoins, les statistiques démographiques et économiques démontrent un recul en Outaouais à partir de 2009 par rapport à la situation qui prévalait avant. La croissance démographique et celle de l'emploi se sont atténuées entre 2009 et 2012 et la région enregistre des pertes d'emplois entre 2012 et 2014 alors que cet indicateur est en croissance au Québec. Les compressions dans la fonction publique fédérale avec les pertes d'emplois majeures sont à l'origine de cette régression et viennent démontrer la forte dépendance de la région face au secteur public. Les données de 2015 indiquent toutefois une reprise de l'emploi³⁶. En 2015, le taux d'emploi, c'est-à-dire les personnes de 15 ans et plus qui occupent un emploi, est plus élevé dans la région (62,9 %) qu'au Québec (59,9 %). Inversement, le taux de chômage est légèrement moins élevé en Outaouais (7,4%) qu'au Québec (7,6 %) (ISQ, 2016). Depuis 2011, le revenu disponible par habitant³⁷ en Outaouais

³⁵ Cet indice repose sur quatre composantes : la démographie, le marché du travail, le revenu ainsi que la scolarité (MEIE, 2014).

³⁶ Source : Statistique Canada, *Enquête sur la population active*, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

³⁷ Diffusé par l'ISQ, « le revenu disponible se définit comme la somme de tous les revenus reçus par les ménages résidant dans un territoire donné moins les transferts courants versés par ceux-ci à certains secteurs institutionnels. [...] Le revenu disponible représente donc la part du revenu qui reste à la disposition des

est passé sous la moyenne québécoise. En 2014, il est estimé à 25 202 \$ comparativement à 26 046 \$ au Québec (ISQ, 2016).

En 2015, 30,9 % des personnes en Outaouais possèdent un certificat, diplôme ou grade universitaire comparativement à 31 % au Québec (ISQ, 2016). La région se classe au 4^e rang au Québec. Pour accéder à une formation postsecondaire, plusieurs jeunes ruraux quittent leur milieu pour étudier sans toutefois y revenir après leurs études. L'exode des jeunes est donc un phénomène important qui affecte les territoires périphériques de l'Outaouais (TJO, 2013).

En 2012, l'Outaouais compte 7 299 établissements³⁸, soit 3,1 % du Québec occupant le 12^e rang sur les 17 régions. Le secteur tertiaire domine en force en Outaouais avec 77,5 % des entreprises dans ce secteur. Les proportions des entreprises dans le secteur de la fabrication et dans le secteur primaire, deux secteurs étroitement liés à l'agriculture et à l'agroalimentaire, sont donc moins importantes en Outaouais qu'au Québec. L'Outaouais occupe l'avant-dernier rang juste avant le Nord-du-Québec en ce qui a trait à l'importance des entreprises dans le secteur de la fabrication et le 14^e rang pour le secteur primaire. Malgré ces chiffres défavorables, l'agriculture est un secteur important en Outaouais dans les territoires ruraux comme nous le constaterons dans ce chapitre.

Une vaste étude menée au Québec entre 2004 et 2007 afin de mesurer l'entrepreneuriat démontre également des taux inférieurs en Outaouais par rapport à la moyenne québécoise,

ménages pour la consommation finale de biens et de services ainsi que pour l'épargne » (ISQ, <http://www.stat.gouv.qc.ca/docs-hmi/statistiques/economie/comptes-economiques/revenu-menage/index.html>).

³⁸ « L'établissement correspond généralement à un emplacement physique unique, où des affaires sont menées, des services sont fournis ou des activités industrielles se déroulent (p. ex., une usine, un moulin, un magasin, un hôtel, un cinéma, une mine, une ferme, une aérogare, un bureau des ventes, un entrepôt ou un bureau administratif central) » (Statistique Canada, 2012, <http://www.statcan.gc.ca>).

et ce dans l'ensemble du processus entrepreneurial (Riverin et *al.*, 2010). Une autre étude qui s'est intéressée au taux d'immatriculation moyen par 1 000 habitants de 25 à 64 ans entre 2006 et 2010 classe l'Outaouais au 7^e rang au Québec avec 8,21 % comparativement à une moyenne québécoise de 10 % (Julien et St-Pierre 2015). Considérant que la région occupe le 8^e rang pour son poids démographique dans le Québec, ces chiffres sont tout de même appréciables. La région se heurte néanmoins à la difficulté de développer une culture entrepreneuriale. L'une des raisons avancées pour expliquer cette difficulté est la culture de dépendance à la fonction publique qui procure de nombreux emplois et qui n'incite pas la population à prendre des risques (Riverin et *al.*, 2010).

L'Outaouais se démarque toutefois par un dynamisme important de l'entrepreneuriat collectif, c'est-à-dire par son nombre élevé de coopératives et d'organismes à but non lucratif (OBNL). En 2012, l'Outaouais compte 327 entreprises d'économie sociale, soit 5,3 % du Québec (Cholette, 2013). La région compte 9,57 entreprises collectives par 10 000 habitants, ce qui est plus élevé qu'au Québec (8,12). Une étude réalisée en 2005-2006 avait révélé un dynamisme similaire en Outaouais avec un taux d'entrepreneuriat social estimé à 9,8 %, classant la région au 3^e rang au Québec (Riverin et *al.*, 2010). Cette formule d'entrepreneuriat est très présente dans les secteurs ruraux et particulièrement dans les MRC Pontiac (17,13³⁹), Papineau (14,63) et Vallée-de-la-Gatineau (12,67) qui se démarquent avec une densité élevée d'entreprises d'économie sociale sur leur territoire. La MRC des Collines-de-l'Outaouais (8,80) affiche également une moyenne qui dépasse celle du Québec (8,12). Rappelons que le chapitre précédent a démontré que la formule coopérative est très présente dans le modèle agricole québécois.

La région de l'Outaouais se démarque également du reste du Québec d'un point de vue identitaire et culturel avec la forte présence de personnes anglophones sur son territoire.

³⁹ Nombre d'entreprises par 10 000 habitants.

En 2011, 14,2 % des personnes ont pour langue maternelle l'anglais⁴⁰ en Outaouais, occupant le rang le plus élevé au Québec après Montréal. Ce taux est de 7,7 % pour l'ensemble du Québec. L'Outaouais est également la région québécoise où le taux de bilinguisme est le plus important. Néanmoins, 8,5 % de la population parle uniquement la langue anglaise. La population anglophone est davantage concentrée dans certaines MRC, notamment dans certains territoires ruraux. Si bien que 46 % des producteurs agricoles en Outaouais ont l'anglais comme langue de correspondance comparativement à 5 % au Québec (MAPAQ, 2014a).

Cette dualité linguistique engendre des difficultés dans le développement et la coordination de services auprès des agriculteurs.

En Outaouais, cette utilisation des deux langues traduit non pas le caractère bilingue des entreprises, mais bien la nécessité d'agir auprès de celles-ci dans les deux langues, ajoutant une pression significative sur la capacité de développer une offre de services et de formation pour répondre aux besoins du milieu agricole (CRÉO, 2007, p.3).

Certaines normes qui exigent d'avoir un nombre minimum de participants pour donner une formation agricole sont parfois difficiles à atteindre compte tenu de la dualité linguistique (*ibid.*).

D'un point de vue socioculturel, une portion de la population de l'Outaouais partage des liens forts avec les territoires voisins de l'Ontario. Historiquement, les deux côtés de la rivière des Outaouais faisaient partie d'un même territoire. « En effet, pendant l'occupation amérindienne et même, au début de l'occupation européenne, la rivière assurait des liens, permettait le passage et ne constituait pas à ce titre une barrière géographique. Jusqu'à la

⁴⁰ La langue maternelle est la première langue apprise et encore comprise. Source : Statistique Canada, Recensement 2011, adapté par l'Institut de la statistique du Québec.

Conquête, la vallée de l'Outaouais appartenait au territoire de la Nouvelle-France, sans distinction entre les deux rives. En 1767, cette vallée est comprise dans le territoire de la Province de Québec » (Comité Outaouais 2050b, 1990, p.41). C'est en 1791 que la rivière Outaouais est venue séparer la vallée de l'Outaouais entre le bas et le Haut-Canada et, par la suite, le Québec et l'Ontario avec la Confédération canadienne en 1867 (*ibid.*).

Aujourd'hui encore, les échanges entre les deux territoires sont nombreux. Cette relation apparaît dans l'importance du navettage de la population outaouaise vers l'Est ontarien pour y occuper un emploi. Les déplacements des populations de l'Outaouais vers l'Ontario pour les services commerciaux et professionnels et les activités culturelles et touristiques sont également importants même s'ils sont en diminution au cours des dernières années. En 2011, 38 600 déplacements journaliers de Gatineau et ses environs vers Ottawa sont enregistrés (Malatest & Associates, 2013). À l'inverse, des flux d'Ottawa vers Gatineau sont observés pour l'utilisation du territoire public et ses activités de plein air et récréatives (Bouchard et *al.*, 2006; Gilbert, 2009). L'Outaouais rurale se caractérise en effet par l'importance des villégiateurs, souvent en provenance de Gatineau ou Ottawa, qui possèdent une résidence secondaire. La population de certaines municipalités double pendant la période estivale (MRNF, 2006). Pour certains « groupes » comme les anglophones de Gatineau, ce rapport avec Ottawa est primordial (Gilbert, 2009). La population de certains territoires, comme le Pontiac, partage également des liens identitaires forts avec la région ontarienne voisine.

Finalement, le faible sentiment d'appartenance à la région de l'Outaouais et les lacunes concernant la mise en valeur des attributs de la région sont un enjeu identitaire régulièrement évoqué par les intervenants en développement dans la région (Doucet, 2014a; Simbal, 2010). La consultation menée par la Table jeunesse Outaouais auprès des jeunes de la région (TJO, 2013) avait également fait un constat similaire.

5.1.2 Contexte socioéconomique contrasté des trois MRC à l'étude

Même si les MRC des Collines-de-l'Outaouais, de Papineau et de Pontiac sont voisines et font partie de l'Outaouais, elles ont des réalités socioéconomiques et culturelles fort différentes qui viennent se refléter sur les composantes agricoles et ses enjeux. La majorité des personnes interrogées lors des entrevues ont souligné des différences marquées entre ces MRC, ce que viennent également révéler les statistiques (voir tableau suivant).

Tableau 7 : Données sur la population, l'emploi et les revenus pour l'Outaouais et ses territoires

	Pop. 2011	% pop. région	Var. pop. 2011-2006	% pop. de moins de 35 ans	% pop. de 65 ans et +	Indice dép. écon. 2013 ¹	% famille à faible revenus 2012	Taux de trav. 2012 ²
Collines-de-l'Outaouais	46 393	12,6	10,4 %	41,8	9,6	58,6 %	5	78,7
Papineau	22 541	7,7	3,1 %	31,3	21,1	175,5%	8,7	65,4
Pontiac	14 358	3,9	-1,6 %	34,9	19,5	195,2 %	11,6	62,2
Vallée-de-la-Gatineau	20 530	5,6	0,1 %	32,8	19,5	215,9 %	15	63,1
Gatineau	265 349	71,9	9,6 %	45,3	11,7	73,6 %	7,6	78,1
Outaouais	369 171	100	8,2 %	43	12,8	83,2 %	7,9	76,4
Québec	7 903 001	-	4,7 %	41,2	15,8	100 %	8,3	76,1

Source : Institut de la statistique du Québec.

¹ « L'indice de dépendance économique provincial correspond au rapport de dépendance économique (RDE) d'une région exprimé en pourcentage du RDE de la province. Cet indice peut être supérieur à 100, il signifie alors que le RDE de la région est supérieur au RDE de l'ensemble du Québec » Source : Statistique Canada, Profils de dépendance économique, adaptée par l'Institut de la statistique du Québec.

² Le taux de travailleurs est un indicateur qui a été élaboré par l'ISQ, à partir des statistiques fiscales des particuliers, dans le but de suivre annuellement l'évolution du marché du travail par MRC. Ainsi, le taux de travailleurs est le rapport entre le nombre de particuliers de 25-64 ans ayant des revenus d'emploi ou d'entreprise comme principale source de revenus et le nombre de particuliers de 25-64 ans ayant produit une déclaration de revenus à Revenu Québec. Sources : Institut de la statistique du Québec et Revenu Québec. Compilation et traitement : Institut de la statistique du Québec, Direction des statistiques sectorielles et du développement durable 2 avril 2015

5.1.2.1 MRC des Collines-de-l'Outaouais

La MRC des Collines-de-l'Outaouais vient ceinturer la ville de Gatineau au nord et à l'ouest et est entourée par les trois autres MRC (voir figure 2). L'une de ses municipalités est séparée de l'Ontario par la rivière Outaouais. Créeée en 1991, cette MRC est l'une des plus jeunes au Québec. Elle est le fruit de la défusion de la Communauté régionale de l'Outaouais qui incluait Gatineau (secteurs Hull, Gatineau, Aylmer, Buckingham et Masson-Angers) et les municipalités voisines qui, avec un caractère plus rural, se sont regroupés pour former la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Nous pouvons ainsi qualifier cette MRC de territoire rural sous influence urbaine selon la typologie de Bryant (2013). « Elle constitue en quelque sorte un microcosme de la région; si sa frange urbaine partage les mêmes caractéristiques que [Gatineau], plus on s'éloigne, plus l'économie de la MRC s'apparente à celle des MRC rurales » (Conseil du statut de la femme, 2000, p.27).

Après Gatineau, elle est le deuxième territoire le plus populeux de la région avec 46 393 habitants en 2011 répartis dans 7 municipalités. Les données concernant la population des Collines-de-l'Outaouais partagent un profil similaire à la population urbaine de Gatineau et, du même coup, aux données régionales que nous venons de présenter. Elle connaît une croissance démographique fulgurante depuis plusieurs années : 10,4 % entre 2006 et 2011 et 19,4 % entre 2001 et 2006. Le taux d'accroissement annuel est de 12,5 % entre 2011 et 2015 comparativement à la moyenne québécoise estimée à 7,9 % (ISQ, 2016). Le territoire attire plusieurs citoyens qui recherchent le calme de la campagne tout en travaillant en ville. À cet égard, elle ressemble aux petits centres ruraux situés à la frange des principales agglomérations québécoises et qui

assistent à l'arrivée plus ou moins massive d'une population urbaine à la recherche de qualité de vie, soit comme nouveaux résidents navetteurs au quotidien, soit comme villégiateurs périodiques ou encore comme migrants urbains qui s'ancrent dans une activité économique rurale telle que la production des terroirs, les auberges champêtres, le récrétourisme, les services spécialisés (Proulx, 2011, p.35).

La majorité de la main-d’œuvre de ce territoire travaille en effet à Gatineau ou à Ottawa : en 2006, 87 % des personnes occupant un emploi travaillent hors de la MRC, dont 39 % en Ontario (CLD des-Collines-de-l’Outaouais, 2014). Pour Statistique Canada, ces chiffres indiquent un degré d’intégration élevé de la MRC avec la région urbaine centrale. Si bien que l’ensemble des municipalités de la MRC est inclus dans la région métropolitaine de recensement (RMR) Ottawa-Gatineau. Ouvrons ici une parenthèse pour souligner que les limites de cette RMR ne cessent d’augmenter témoignant de l’importance de l’étalement urbain au pourtour de Gatineau⁴¹. La Commission de la Capitale nationale (CCN), Société d’État du gouvernement du Canada qui œuvre sur le territoire de la RMR Ottawa-Gatineau et qui a pour mandat « de concevoir des plans d’aménagement, de conservation et d’embellissement de la région de la capitale du Canada et de concourir à leur réalisation » est un acteur majeur dans la MRC des Collines-de-l’Outaouais puisqu’elle est responsable de la gestion du Parc de la Gatineau qui occupe 18 % de la superficie du territoire (CCN, <http://www.ccn-ncc.gc.ca/>).

Les populations qui choisissent de s’installer sur ce territoire sont souvent de jeunes familles si bien que la proportion des personnes qui ont moins de 35 ans est importante (41,8 %). Puisque cette tranche de population est généralement plus active sur le marché du travail, le taux de travailleur sur le territoire est également le plus élevé dans l’Outaouais (78,7 %) et affiche un faible indice de dépendance économique (58,6 %), comparativement à 100 % au Québec, ce qui signifie qu’il y a peu de transferts gouvernementaux (prestation de chômage, de retraite, etc.) sur ce territoire. En 2014, le revenu moyen par habitant est de 28 892 \$ dans cette MRC comparativement à 26 046 \$ au Québec (ISQ, 2016).

⁴¹ La RMR inclus également les municipalités de Val-des-Bois et de Mayo dans la MRC Papineau et Denholm dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau.

Une proportion de 23,7 % (10 975 h.) de la population a l'anglais pour langue maternelle en 2011. Cette proportion est plus importante chez les producteurs agricoles dont 49 % ont l'anglais pour langue de correspondance (MAPAQ, 2014d).

Foncièrement, il s'agit d'une MRC parmi les plus riches du Québec où la population a des salaires élevés. « C'est une population riche, bilingue, en santé qui vit dans un lieu de prédilection et dans un milieu exceptionnel qui a le Parc de la Gatineau » (Acteur 4). Les valeurs liées à la qualité de vie et au développement durable sont importantes dans ce territoire. Mentionnons à cet effet que l'un de ses noyaux villageois, Wakefield,⁴² devenait en 2007 le premier village au Québec ayant obtenu la certification officielle de « Village équitable » par TransFair Canada. Il s'agit d'un mouvement international qui a débuté en 1999 en Angleterre. Dans les entrevues, des répondants ont souligné l'atmosphère particulière de ce petit village et de son agriculture.

Le village, très touristique, s'est développé une réputation pour un style de vie bohème. Beaucoup d'artistes y ont d'ailleurs élu domicile. Pour les résidents de la municipalité, vivre dans un "Village équitable" veut dire consommer de manière éthique et faire valoir l'importance de faire affaire de manière équitable avec les producteurs d'ici et de l'étranger (RCI, 2013).

À l'image de sa région, la MRC des Collines-de-l'Outaouais est toutefois empreinte de disparités importantes. Il s'agit d'une réalité qui a été soulignée par bons nombres d'intervenants dans le cadre des entrevues que nous avons réalisées. Un découpage de la MRC des Collines-de-l'Outaouais en 23 secteurs représentants les noyaux villageois et leur zone d'influence a permis d'illustrer la dévitalisation et la pauvreté qui marquent certains pans de son territoire (Ouellet et Alimbouly Weisser, 2011).

⁴² Qui a été fusionné et fait partie de la municipalité de La Pêche.

En outre, même si la population de la MRC des Collines-de-l'Outaouais partage un profil statistique similaire à sa voisine Gatineau, son territoire est toutefois très différent. Le nombre d'entreprises est peu élevé dans cette MRC où la population travaille majoritairement à Gatineau et Ottawa. En 2006, elle se classait d'ailleurs au dernier rang au Québec pour la part des emplois attribuables aux PME sur son territoire (Julien et al., 2013). Le taux moyen d'immatriculation par 100 habitants de 20 à 64 ans entre 2006 et 2010 est de 3,96 % alors que la moyenne québécoise affiche un taux de 5,61 % (Julien et Saint-Pierre, 2015).

Par ailleurs, les organisations et les services dans la MRC sont souvent morcelés et gérés à partir de Gatineau, ce qui complexifie la coordination des actions entre les organisations de ce territoire (MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2010). D'ailleurs, l'un des enjeux de la MRC qui est régulièrement mentionné dans le milieu et dans nos entrevues est le sentiment d'appartenance plus diffus sur le territoire avec des municipalités qui ne partagent pas un historique culturel commun. « L'identitaire régional n'est pas défini encore. [...] On commence à nommer les Collines, mais ce n'est pas quelques choses qu'on nommait il y a 10 ans. [...] Donc, il n'y a pas une adéquation directe entre le territoire administratif et le lieu d'appartenance. L'identité culturelle ici, c'est diluée » (Acteur 4).

5.1.2.2 MRC Papineau (la Petite-Nation)

La MRC Papineau est située à l'est de la région, bordée à l'ouest par la municipalité de Gatineau, la MRC des-Collines-de-l'Outaouais et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et au nord et à l'ouest, par la région des Laurentides. Elle est séparée de l'Ontario au sud par la rivière des Outaouais. Un traversier relie la municipalité de Montebello, située dans la MRC, et celle de Lefaivre en Ontario.

La MRC Papineau doit son nom à l'homme politique Louis-Joseph Papineau dont la seigneurie était localisée sur le territoire. La MRC est également connue sous le nom de la « Petite-Nation » qui tire son nom du peuple Oueskarinis qui signifie en Algonquins

« peuple de la Petite-Nation » (MRC Papineau, <http://www.mrcpapineau.com/43%7CHistorique>). Encore aujourd’hui, ce nom perdure sur le territoire témoignant d’une identité forte de sa population. « Nous on a la beauté des paysages, mais en plus petit. C’est pour ça un peu le nom de la place, la Petite-Nation, c’est le petit Charlevoix » (Acteur 11).

La MRC Papineau est le troisième territoire démographique en importance en Outaouais et compte 22 541 habitants en 2011 répartis dans 24 municipalités. Les municipalités de Saint-André-Avellin (3 702), Thurso (2 455 h.) et Papineauville (2 165) constituent ses principaux pôles démographiques. La MRC connaît une croissance démographique appréciable depuis plusieurs années avec une augmentation de 3,1 % entre 2006 et 2011 et de 7,3% entre 2001 et 2006. Le taux d'accroissement annuel moyen de la MRC entre 2011 et 2015 est estimé à 0,8 % comparativement à 7,9 % au Québec (ISQ, 2016). Les municipalités qui affichent une croissance sont souvent des zones de villégiatures importantes. Tout comme les autres MRC rurales en Outaouais, la MRC Papineau attire une population importante de villégiateurs en période estivale. Certains choisissent de s'y établir de façon permanente pour leur retraite. La majorité (92,4 %) de la population de la MRC Papineau, tout comme les agriculteurs, a pour langue maternelle le français.

La MRC Papineau est marquée par un vieillissement important de sa population, ce qui signifie que la proportion de jeunes diminue pendant que celles des aînés augmentent. Depuis quelques années déjà, la population des 65 ans et plus a en effet dépassé celle des 15 ans et moins dans cette MRC rurale : 21,1 % des habitants sont âgés de 65 ans et plus, soit le taux le plus élevé en Outaouais. Entre 2006 et 2011, les jeunes âgées de 24 ans et moins sont en diminution, ce qui indique également un exode des jeunes et une diminution du nombre de jeunes enfants lié au vieillissement de la population. Le nombre important de personnes retraitées qui reçoivent des revenus de transferts gouvernementaux explique également, en partie, le rapport de dépendance économique élevé dans la MRC (175,5 %)

en 2013 comparativement à 100 % au Québec⁴³. En 2013, la MRC Papineau occupe le 10^e rang au Québec pour son faible taux de travailleurs.

Le taux de famille à faible revenu est évalué à 8,7 %, ce qui est plus important que la moyenne québécoise (8,3 %) et régionale (7,9 %). Néanmoins, il s'agit d'un taux moins important que les deux autres MRC rurales de l'Outaouais. À cet égard, Papineau est souvent perçu comme une MRC plus diversifiée avec une économie qui repose à la fois sur plusieurs secteurs (services, forestier, agroalimentaire, touristique et culturel) alors que ces consœurs rurales, les MRC du Pontiac et Vallée-de-la-Gatineau, ont une économie davantage mono industrielle. La MRC Papineau occupe le 2^e rang en Outaouais pour la création d'entreprises par 1 000 habitants entre 2006 et 2010 (3,82) (Julien et al., 2013). Entre 2006 et 2010, la moyenne d'immatriculation des entreprises par 100 habitants âgés de 20 à 64 ans est estimée à 3,82 % dans la MRC Papineau, ce qui est toutefois moins important que la moyenne québécoise de 5,61 % (Julien et St-Pierre, 2015).

5.1.2.3 MRC Pontiac

La MRC Pontiac est située à l'ouest de la région bordée à l'est par la ville de Gatineau, la MRC des Collines-de-l'Outaouais et la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau et adjacente à la région de l'Abitibi-Témiscamingue à l'ouest et au nord.⁴⁴ Pontiac était un autochtone, chef des Outaouais, célèbre pour son rôle dans la lutte contre l'occupation militaire britannique de la région des Grands Lacs (Marsh, ND).

⁴³ Se référer au tableau pour les définitions.

⁴⁴ Même si elle est voisine de la région du Témiscamingue, une grande distance occupée par une vaste étendue de forêts sépare les populations de ces deux régions.

Tout comme les deux autres MRC à l'étude, le Pontiac est séparé de l'Ontario par la rivière des Outaouais. Toutefois, l'accessibilité entre les deux territoires est beaucoup plus importante, car un pont (des Allumettes) vient relier la municipalité de l'Isle-aux-Allumettes à la ville de Pembroke située en Ontario. Tout à l'ouest de la MRC Pontiac, la municipalité de Rapides-des-Joachims est isolée du Québec puisqu'on ne peut y accéder qu'à partir de la route en Ontario. Cette proximité est un facteur qui explique les liens identitaires étroits entre une grande partie de la population du Pontiac et sa voisine ontarienne. Plus de 56 % de la population a d'ailleurs l'anglais pour langue maternelle en 2011 et 42,6 % sont unilingue anglais. La majorité des agriculteurs sont anglophones : 86 % ont l'anglais pour langue de correspondance (MAPAQ, 2014b).

La superficie de la MRC Pontiac occupe 42 % de la région, incluant un territoire non organisé. Néanmoins, la MRC est la moins populeuse de la région avec 14 358 habitants en 2011 répartie dans 18 municipalités. Les pôles de services sont situés à Shawville (1 664 h.) et à Fort-Coulonge (1 377). La ville de Pembroke située en Ontario et qui a une population plus importante (16 146 h.) que l'ensemble des municipalités du Pontiac réunit constitue un pôle d'emploi et de services majeur. Soulignons également que la population de la MRC augmente énormément en période estivale, avec « une population saisonnière estimée à plus de 11 300 résidents saisonniers répartis le long de la rivière des Outaouais et en bordure de plusieurs lacs » (Duchesne et Charlebois, 2013, p.33).

Les indicateurs économiques de la MRC Pontiac affichent une dévitalisation importante. Elle faisait d'ailleurs partie du programme de région ressource mis en place par le gouvernement du Québec en 2001 pour aider les territoires dont l'économie repose sur la mise en valeur des ressources naturelles et principalement la forêt⁴⁵. La MRC Pontiac est marquée par une décroissance importante de sa population qui est passée en 2001 sous la

⁴⁵ En Outaouais, la MRC Vallée-de-la-Gatineau qui affiche des indicateurs socioéconomiques similaires au Pontiac avait également été identifié comme une région ressource.

barre des 15 000 habitants. Entre 2006 et 2011, elle enregistre une diminution de population de -1,6 %. La crise forestière importante des dernières années n'est pas étrangère à ce déclin. Le taux d'accroissement annuel entre 2011 et 2015 est estimé à -8,4 % dans la MRC Pontiac comparativement à 7,9 % au Québec (ISQ, 2016). Cette diminution est concentrée dans les municipalités plus à l'ouest alors que celles situées à l'est connaissent un essor profitant de la proximité de la ville de Gatineau.

Tout comme la MRC Papineau, Pontiac fait face à un vieillissement de sa population et à l'exode des jeunes. En 2011, 19,5 % de la population est âgée de 65 ans et plus comparativement à 12,8 % pour l'ensemble de l'Outaouais. La proportion de travailleurs âgés de 25 à 65 ans (62,2 %) est le moins élevée de la région qui affiche un taux de 76,4 %. Le Pontiac est d'ailleurs la 3^e MRC au Québec ayant le taux de travailleurs le plus faible. L'indice de dépendance économique envers les transferts gouvernementaux est également élevé soit 195,2 % en 2013 comparativement à 100 % au Québec. Au total, 11,6 % des familles sont considérées à faible revenu en 2012.

La moyenne d'immatriculation des entreprises par 1 000 habitants âgés de 20 à 64 ans entre 2006 et 2010 est estimée à 2,08 % dans la MRC Pontiac comparativement à 5,61 % pour le Québec. La MRC se retrouve à la queue du peloton au Québec en occupant le 91^e rang sur 97 MRC (Julien et St-Pierre, 2015). Rappelons néanmoins l'importance de l'économie sociale sur le territoire.

Ayant maintenant une meilleure connaissance des composantes des territoires à l'étude, les parties qui suivent s'intéressent plus spécifiquement au contexte agricole à l'échelle régionale et dans les trois MRC à l'étude.

5.2 Composantes et utilisation du territoire agricole

5.2.1 Composantes pédoclimatiques : un climat et des sols propices au développement de l'agriculture

Région située au sud-ouest du Québec, l'Outaouais bénéficie de l'un des climats les plus cléments du Québec apportant, du coup, plusieurs avantages en ce qui a trait au développement de l'agriculture. Au sud, le climat chaud de l'Outaouais est comparable à celui des régions situées au sud de Montréal avec un hiver relativement court et des températures moyennement élevées (Institut de recherche et de développement en agroenvironnement, 2008). L'agriculture en Outaouais bénéficie ainsi d'une saison de croissance plus hâtive et longue et profite de coûts de chauffage réduits par rapport à d'autres régions du Québec (Tecsult, 2004c). Le climat plus tempéré au nord permet également de développer d'autres types de productions. Ainsi, grâce à sa grande diversité de climats et de sols de bonne qualité, la variété des activités agricoles pouvant être exercées en Outaouais est importante (MAPAQ, 2012; TCAO, 2007 ; TecSult, 2004b).

5.2.2 Un vaste territoire rural et agricole méconnu

Souvent associée à Gatineau et à Ottawa, l'Outaouais projette l'image d'une région urbaine alors qu'elle est également une région de grands espaces avec un territoire couvrant une superficie de 33 991 km². Elle se hisse d'ailleurs au 6^e rang des régions au Québec pour la superficie de son territoire. Une proportion de 81,2 % du territoire est occupée par la forêt alors que les plans d'eau, constitués de 15 000 lacs et réservoirs et sept rivières, couvrent 10 % du territoire (MDDELCC, s.d.). Principalement concentrée dans les vallées des rivières Outaouais, Gatineau et Petite Nation, la superficie du territoire zoné agricole est de 316 041 hectares (3 160,41 km²) au 31 mars 2015 (CPTAQ, 2015) et couvre 9,3 % du territoire régional. Au Québec, 5 % du territoire agricole est situé en Outaouais qui se positionne au 8^e rang sur 17 régions pour cet indicateur entre la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean et celle de la Mauricie. En Outaouais, 55 municipalités ont une zone agricole

décrétée et 25,6 % du territoire municipalisé est zoné agricole. Le territoire zoné agricole se retrouve à 29,9 % dans la MRC Pontiac, 22,8 % dans la MRC des Collines et 20,6 % dans la MRC Papineau (voir tableau suivant). Au total, 35,5 % du territoire municipalisé de la MRC des Collines-de-l'Outaouais est en zone agricole, alors que ce pourcentage est de 24,5 % pour la MRC Pontiac et 22,4 % pour la MRC Papineau.

Tableau 8 : Données sur le territoire en zone agricole en Outaouais et par MRC au 31 mars 2015

Territoire	Nombre de municipalités avec zone agricole décrétée	Superficie de la zone agricole (ha)	Superficie totale des MRC (ha)	Superficie du territoire municipalisé des MRC (ha)	% du territoire municipalisé des MRC en zone agricole
Outaouais	55	316 041	3 060 571	1 236 677	25,6
MRC Les Collines-de-l'Outaouais	7	72 013 (22,8 % de la région)	202 629	202 629	35,5
MRC Papineau	19	64 993 (20,6 % de la région)	290 561	290 561	22,4
MRC Pontiac	13	94 379 (29,9 % de la région)	1 290 550	385 441	24,5
MRC La Vallée-de-la-Gatineau	15	71 344 (22,6 % de la région)	1 225 715	323 832	22,0
Gatineau	1	13 311 (4,2 % de la région)	34 213	34 213	38,9

Source : Rapport annuel, CPTAQ, 2015

Le milieu rural de l'Outaouais et son territoire agricole reste toutefois méconnu à la fois à l'extérieur de la région, mais également au sein de sa population. La faible reconnaissance de l'agriculture et du travail de ses artisans qui contribuent au développement économique et rural, à la qualité de vie et aux paysages est d'ailleurs un enjeu récurrent dans les propos des différents acteurs interrogés. Pour certains, le renforcement du sentiment d'appartenance à la région réside dans l'accentuation des relations entre le territoire urbain et les territoires ruraux.

C'est de faire prendre conscience au centre de l'existence de la périphérie et de son importance. [...] le milieu rural c'est par exemple, 10 % de la population régionale, mais c'est 80% de ton territoire pareil. Un moment donné c'est de dire, le poids par individu en milieu rural est beaucoup plus élevé que le poids en milieu urbain. Il y a une raison d'être et le sentiment de fierté, d'appartenance régionale découle beaucoup de ça aussi. Tu n'es pas

fier d'une terre en friche, mais d'un beau paysage... quand on regarde Charlevoix, tout le monde s'identifie à Charlevoix, et il y a un fort sentiment d'appartenance, c'est parce que le territoire est vivant, il est occupé et il faut qu'on travaille dans ce sens-là aussi. Il y a une richesse en milieu rural, mais c'est de la maintenir en place. [...] C'est de développer le lien entre la ville et sa périphérie et c'est comme ça que les liens vont se créer entre le consommateur qui est souvent en ville et le producteur. L'idée c'est de faire en sorte que le citoyen urbain s'accapare son territoire périphérique aussi et qu'il aille visiter les entreprises, acheter les produits directement là-bas (Acteur 7).

Certains pointent en direction des gouvernements qui ne valorisent pas assez l'agriculture alors que l'enjeu de nourrir les populations dans le futur est crucial. « Il faut absolument rendre attrayante la production agricole. Ce n'est pas normal que dans une société qui dépense entre 11 et 15% de son budget pour se nourrir qu'on ne valorise pas plus la production de base » (Acteur 16). D'autres expliquent que, par rapport aux autres régions, l'Outaouais souffre davantage de cette faible reconnaissance avec la forte présence du milieu urbain et des emplois dans la fonction publique. « Dans la tête des urbains, l'agro en Outaouais on ne sait pas... c'est l'arrière-pays » (Acteur 21).

5.2.2.1 Les friches : sources d'enjeux et d'opportunités

Même si le territoire en zone agricole est important, cela ne signifie pas pour autant que les terres sont cultivées. À cet égard, l'agriculture en Outaouais est également caractérisée par la présence de friches, définies comme « une terre agricole abandonnée, sans intention d'être cultivée » (Voulligny et Gariépy, 2008, p.3). Il s'agit d'ailleurs d'un phénomène important à l'échelle du Québec (*ibid.*). Or, peu de données sont disponibles pour caractériser ce phénomène en Outaouais. Le CLD des Collines-de-l'Outaouais a toutefois

répertorié les friches sur son territoire⁴⁶ et estime qu'environ 50 % de la zone agricole n'est pas en culture et que 22,7 % du territoire agricole est en friche. Parmi ces friches, 43 % sont considérées être de bonnes terres agricoles (Ayotte et Roy, 2014; CLD des Collines-de-l'Outaouais, 2014). Le plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pontiac identifie également la « présence significative de friches arbustives et herbacées dans certaines parties du territoire agricole » et estime que cette situation engendre un « impact sur le dynamisme agricole » (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.127). Dans les entrevues que nous avons réalisées auprès des acteurs territoriaux, certains ont identifié les friches comme un enjeu important dans la région tout en étant une source d'opportunités pour développer l'agriculture. « Il y a beaucoup de terres en friche non utilisées, mais utilisables, donc beaucoup de potentiels à développer » (Acteur 1). Trois principales raisons sont évoquées dans les entrevues pour expliquer l'abandon des terres.

D'abord, plusieurs terres sont achetées par des citadins qui n'ont pas l'intention de cultiver :

La problématique, vu notre proximité à deux grands centres, est qu'il y a beaucoup de gens qui viennent s'installer. Ils achètent les belles petites fermes reculées et se font leur petit domaine privé et arrête de faire de l'agriculture. Ce n'est pas que c'est néfaste pour l'agriculture, parce que les producteurs peuvent avoir une plus grande part du marché. Mais c'est néfaste pour la société, car on a une terre qui a été défrichée et qui est inutilisée (Acteur 3).

L'adoption d'une règlementation de la MRC qui obligerait la fauche des terres cultivables est une solution évoquée par des acteurs pour contrer ce phénomène.

On dirait que notre MRC se sert de l'agriculture en attendant de pouvoir faire d'autre chose. [...] J'aimerais que nos municipalités disent : on a une zone

⁴⁶ Les friches ont été répertorié avec le projet Banque de terres qui est présenté dans le chapitre suivant avec la stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais.

agricole, on va la respecter au maximum et on ne cherchera pas à mettre des promoteurs là-dedans. [...] Et les baby-boomers ou ceux qui s'achètent des fermes, souvent ils sont assez heureux d'avoir un terrain. Ils ne veulent pas que personne passe dessus. Ils ne veulent pas le faucher, ils n'ont pas d'obligation. Si t'as du terrain en zone résidentielle, si tu ne le fauches pas deux fois par année, ils vont le faucher pis t'envoyer les frais. Nous autres, on a des terres en friches depuis 15 ans [...] Chaque municipalité pourrait se mettre un règlement pour dire on oblige les fauches. Mais les municipalités ne sont pas plus « willing » parce qu'ils espèrent juste que ça pousse en branche pour venir à bout de la dézoner. Ce ne devrait même pas être la municipalité qui adopte ce règlement-là, mais notre MRC. Il pourrait forcer la municipalité pour obliger les droits de fauche (Acteur 6).

Ensuite, expliquent des acteurs, certains propriétaires à proximité de la ville de Gatineau vont conserver volontairement leur terre en friche dans l'espoir de la dézoner un jour pour la vendre à un prix plus élevé à un développeur immobilier.

Finalement, certains répondants, et parmi eux des agriculteurs, s'expliquent mal les raisons pour lesquelles certaines portions du territoire ont été zonées agricoles alors qu'elles ont peu de potentiels pour la culture.

[...] C'est important d'avoir un zonage agricole, mais, en même temps, [...] il y a des endroits qui ont été zonés agricoles et on ne sait pas pourquoi. Souvent, quand on est en présence d'affleurement rocheux, on se pose des questions : comment faire de l'agriculture là-dessus à part l'élevage de chèvres de montagne ? (Acteur 8).

Dans la MRC Pontiac notamment, plusieurs personnes ont mentionné que le zonage agricole de certains terrains inaptes à l'agriculture avait freiné le développement du territoire⁴⁷.

⁴⁷ La difficulté de morceler les terres agricoles est également un enjeu pour la relève. Nous y reviendrons plus loin dans le chapitre.

C'est fou il y a des terrains avec des arbres qui sont là depuis 100 ans ou des terroirs qui sont toutes des roches et jamais ces terres n'ont été agricoles. Mais quelqu'un a décidé dans le bureau loin d'ici que ces terroirs sont agricoles. J'ai des amis avec un terrain près de la rivière qui veulent ouvrir une petite auberge, mais c'est dans le territoire agricole. C'est complètement fou toutes les terres sont comme ça, c'est impossible de développer (Acteur 20).

En 2013, en vertu de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la MRC de Pontiac a d'ailleurs adopté une résolution pour soumettre une demande à portée collective à la CPTAQ afin d'autoriser de nouvelles utilisations à des fins résidentielles notamment pour 76 îlots déstructurés⁴⁸ et des unités foncières vacantes de 10 hectares et plus en zone agricole réparties dans 13 municipalités (CPTAQ, 2014). L'identification de ces territoires a été réalisée suite à un important exercice de caractérisation du territoire agricole dans la MRC⁴⁹. Une rencontre entre les représentants de la CPTAQ, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides et la MRC a permis de conclure une entente et d'identifier les conditions pour les nouvelles utilisations (CPTAQ, 2014). Le résultat de cette entente conduira à la modification du schéma d'aménagement révisé en vigueur selon la procédure établie par la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*. À ce titre, le schéma d'aménagement est un outil qui devrait être mobilisé davantage pour certains acteurs en Outaouais, afin d'harmoniser les différents usages avec les zones agricoles, ce qui éviterait des conflits de voisinage.

Il y a des maires qui pensent qu'on est contre le développement. On n'est pas contre le développement, mais contre le développement n'importe où. Par exemple, [...] une madame n'était pas consciente qu'elle était voisine de deux producteurs et des inconvénients. Mais c'est la ville qui lui a permis de développer jusqu'à la clôture du producteur. C'est pour ça qu'on dit qu'on ne

⁴⁸ Un îlot déstructuré est une « [...] entité ponctuelle de superficie restreinte, déstructurée par l'addition au fil du temps d'usages non agricoles et à l'intérieur de laquelle subsistent de rares lots vacants enclavés et irrécupérables pour l'agriculture » (MRC Pontiac et al., 2014, p.32).

⁴⁹ Cette initiative est présentée avec le Plan de développement de la zone agricole (PDZA) du Pontiac au chapitre suivant.

veut pas de développement résidentiel à l'intérieur de notre territoire (Acteur 13).

À ce titre, des répondants évoquent l'attitude négative de certains maires face à l'agriculture.

5.3 Agriculture extensive et agroenvironnementale

Selon le recensement agricole (2011), la superficie moyenne des terres est plus élevée en Outaouais (140 hectares) qu'au Québec (114 hectares). C'est dans la MRC Pontiac où l'on retrouve les plus grandes terres (174 hectares en moyenne) alors qu'elles sont similaires à la moyenne québécoise dans les MRC des Collines (120 ha) et Papineau (113 ha). Même si la superficie des terres est plus importante dans la région qu'au Québec, l'Outaouais se caractérise néanmoins par une agriculture extensive. Il s'agit d'une caractéristique spécifique à la région qui a été évoquée à plusieurs reprises dans les entrevues et qui s'explique par différents facteurs topographiques, le choix des cultures et la faible utilisation d'intrants chimiques.

D'abord, la topographie de certains territoires vient limiter la pratique de l'agriculture, particulièrement dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau qui sont « parsemées de petits vallons, de petites collines » (Acteur 1). Ce facteur est identifié dans plusieurs entrevues pour expliquer l'établissement d'une agriculture extensive en Outaouais. « Des Collines, Papineau, les surfaces cultivables sont souvent des petites surfaces. On cultive entre les vallées, les montagnes, sur le bord des rivières. Ce n'est pas des grands champs. Ce sont tous des facteurs qui font qu'il n'y a pas d'agriculture intensive. C'est de l'agriculture d'occupation de territoire » (Acteur 17). Les terres ne sont donc pas dédiées uniquement à l'agriculture, ce qui a accentué la conservation de boisés. C'est « [...] un mélange soit forestier ou agricole, mais bien souvent, sur un même site, les gens font les deux » (Acteur 11). Ainsi, l'agriculture fait partie intégrante des « écosystèmes agricoles et naturels » en équilibre avec les boisés, milieux naturels et cours d'eau

(Fédération UPA Outaouais-Laurentides, 2007, p.10) et occupe une place fondamentale dans le paysage bucolique de la région (Marcotte et Bourdeau, 2004; Acteurs 1 et 2).

Le caractère extensif de l'agriculture en Outaouais se caractérise également par la forte proportion de plantes fourragères pérennes,⁵⁰ servant à l'alimentation des animaux, qui couvre 85 % des superficies cultivées (MAPAQ, 2014a).

Comparativement à la région du Centre-du-Québec et la région de St-Hyacinthe, où plus de 70 % des sols sont en culture annuelle, dans la région de l'Outaouais, le pourcentage des sols en culture annuelle tourne autour de 12 % à 15 %. La balance est en plante fourragère pérenne, soit en foin, soit en pâturage. C'est une caractéristique majeure de l'Outaouais (Acteur 16).

L'importance des pâturages qui occupent une place fondamentale dans le paysage de l'Outaouais avec la présence des animaux dans les champs a également été mentionnée dans plusieurs entrevues. Cette observation se confirme dans les données du recensement agricole : en 2011, 14,2 % des terres naturelles pour le pâturage au Québec sont situées en Outaouais. C'est la deuxième région en importance pour ses pâturages, la première étant l'Estrie. Les pâturages cultivés et ensemencés sont également importants dans la région avec 12 % de la superficie du Québec. Cette pratique est toutefois en diminution : en à peine 5 ans, 18 % des pâturages ont disparu en Outaouais entre 2006 et 2011 alors que la diminution est de 15 % pour le Québec.

Dans ce contexte, peu de fermes appliquent des produits chimiques (engrais minéraux, chaux, pesticides) sur leurs terres (Fédération UPA Outaouais-Laurentides, 2007). À titre

⁵⁰ « La présence de plante pérenne, de par sa densité d'implantation et sa nature pérenne (on ne joue pas avec le sol pendant plusieurs années, ce qui diminue de beaucoup les possibilités d'érosion), agit en quelque sorte comme un filtre pour l'eau avant d'atteindre les cours d'eau » (MRC Pontiac et al., 2014, p.105).

d'exemple, seulement 8,4 % des terres des fermes en Outaouais avaient reçu des herbicides en 2010 comparativement à 28,8 % au Québec (voir tableau 8). Le constat est similaire pour les engrains chimiques qui sont utilisés sur 11 % des terres en Outaouais comparativement à 29 % pour le Québec. Mentionnons également que l'agriculture extensive qui caractérise l'Outaouais est peu propice aux infestations de maladies et à la perturbation des cultures par les ravageurs, l'utilisation d'insecticides est donc très limitée (Tecsult, 2004b). Alors que dans d'autres régions les entreprises agricoles subissent de fortes pressions pour changer les pratiques en matière d'environnement (face à la dégradation des sols, à la pollution des cours d'eau, etc.), l'Outaouais se distingue avec un bilan environnemental enviable. Dans ce contexte, la pollution agricole en Outaouais est moins importante que dans plusieurs régions québécoises (CREDDO, 2004; MENV, 2002).

En Outaouais, aucun bassin versant de rivière n'est reconnu comme étant dégradé selon les normes établies par le ministère de l'Environnement. La qualité des eaux de rivières est parmi les meilleures au Québec. De plus, aucune municipalité du territoire ne figure sur la liste provinciale des municipalités en surplus. [...] Lorsqu'on combine la qualité de l'eau dans les principaux cours d'eau de la région et la pauvreté des sols en phosphore, on en arrive à la conclusion que l'agriculture extensive pratiquée en Outaouais a peu d'impact sur la capacité de support des écosystèmes (Fédération UPA Outaouais-Laurentides, 2007, p.8).

Tableau 9 : Proportion des terres avec application de produits, Outaouais et MRC à l'étude, 2010

	Pontiac	Les Collines-de-l'Outaouais	Papineau	Outaouais	Québec
Herbicides	10,6 %	10,7 %	10,2 %	8,4 %	28,8 %
Insecticides	0 %	0 %	1 %	0 %	3 %
Fongicides	11 %	1 %	13 %	8 %	9 %
Engrains chimiques	15 %	11 %	11 %	11 %	29 %

Dans la majorité des entrevues réalisées avec les acteurs, cette santé agroenvironnementale enviable est décrite comme une caractéristique spécifique à l'Outaouais. « Notre agriculture est naturelle » (Acteur 4). Par ailleurs, avec les nouvelles normes

environnementales ces dernières années, un nombre important d'agriculteurs ont réalisé des investissements pour favoriser des pratiques plus respectueuses de l'environnement comme l'abreuvement des animaux en retrait des cours d'eau et une meilleure gestion des fumiers (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

5.4 Caractéristiques des exploitants et des entreprises agricoles

5.4.1 Les exploitants agricoles en Outaouais

Le Québec compte 43 920 exploitants agricoles⁵¹ en 2011 dont 3,8 % résident en Outaouais (1 665 exploitants). Entre 2006 et 2011, le nombre d'exploitants a diminué de 2,6 % en Outaouais, une baisse similaire à celle du Québec (-2,4 %). Même si le Pontiac est la MRC la moins populeuse en Outaouais, elle compte un nombre important d'exploitants agricoles (430) en 2011 (voir tableau suivant). Ce nombre d'exploitants a toutefois connu une diminution de 8,5 % depuis 2006. L'inverse prévaut pour la MRC des Collines-de-L'Outaouais : de 420 exploitants agricoles en 2006, leur nombre a augmenté à 435 exploitants en 2011, dépassant ainsi la MRC Pontiac. Toutefois, comme nous le constaterons dans les chiffres qui suivent, l'agriculture à temps partiel est plus importante dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais que dans le Pontiac. Finalement, le nombre d'exploitants dans la MRC Papineau est resté stable entre 2006 et 2011 avec 410 exploitants.

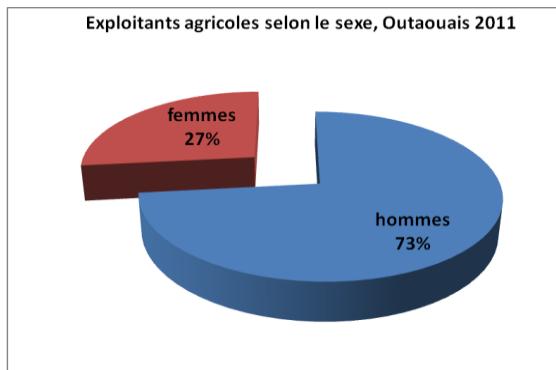
⁵¹ « Selon le recensement, un exploitant agricole est toute personne responsable de prendre les décisions de gestion nécessaires à la bonne marche d'une exploitation agricole le 10 mai 2011 » (Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/p1-06-fra.htm>). Une entreprise agricole peut compter plus d'un exploitant agricole.

En Outaouais, 27 % des exploitants agricoles sont des femmes en 2011, soit un taux un peu plus élevé que celui du Québec qui affiche une proportion de 25,9% (voir figure 3).

Figure 3 :

Tableau 10 : Nombre d'exploitants, Outaouais et territoires à l'étude, 2011 et 2006

	2011	2006
Pontiac	430	470
Collines	435	420
Papineau	410	410
Outaouais	1 665	1 710



5.4.2 Relève agricole en Outaouais : enjeux et spécificités

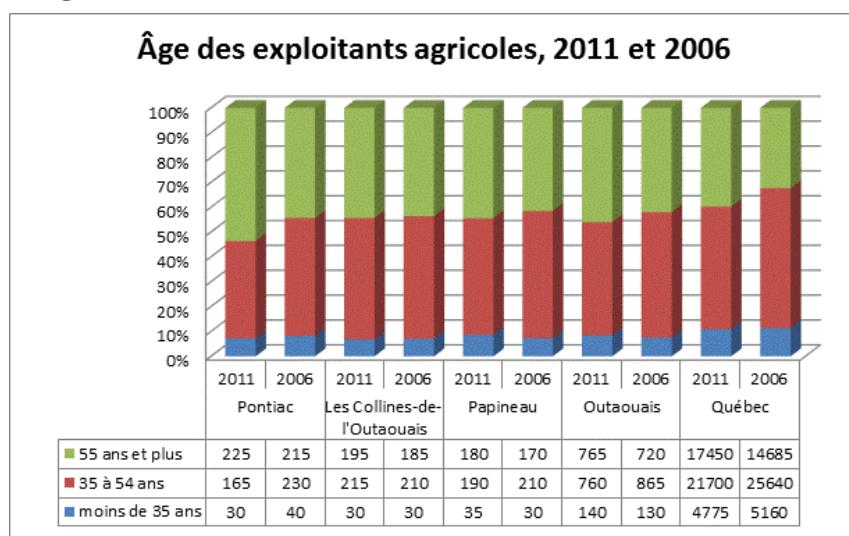
En 2011, l'âge moyen des agriculteurs en Outaouais est de 53,6 alors qu'au Québec il est de 51,4 ans (voir tableau suivant). Parmi les trois MRC, c'est dans le Pontiac où la moyenne d'âge est plus élevée (55,5 ans), suivi de la MRC des Collines-de-l'Outaouais (53,6 ans) et de Papineau (52,6 ans). Soulignons que l'âge des agriculteurs dans la MRC des Collines ne correspond pas à la moyenne de la population en général qui est l'une des plus jeunes du Québec. Le vieillissement de la population des agriculteurs est un enjeu pour la pérennité de l'agriculture en Outaouais. Au Québec aussi. « En effet le taux de renouvellement des générations, c'est-à-dire le nombre d'agriculteurs de moins de 35 ans par rapport à ceux de plus de 55 ans, est en chute libre depuis 20 ans » (Parent, 2016, p.54).

Tableau 11 : Âge moyen des exploitants agricoles, Outaouais et territoires à l'étude, 2011 et 2006

Pontiac		Collines		Papineau		Outaouais		Québec	
2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006
55,5	53,2	53,6	53,0	52,6	51,2	53,6	52,4	51,4	49,3

Le recensement agricole classe les agriculteurs en trois groupes d'âge : ceux ayant moins de 35 ans, ceux âgés entre 35 et 54 ans et les 55 ans et plus. En Outaouais, comme au Québec, la proportion des deux groupes les plus âgés

Figure 4 :



domine. Néanmoins, la relève de moins de 35 ans a augmenté de 7,7 % en Outaouais entre 2006 et 2011, alors qu'elle a diminué de 7,5 % au Québec (voir figure 4). Pour cette même période, la relève est en augmentation dans la MRC Papineau, est stable dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et est en diminution dans la MRC Pontiac. Malgré cette légère augmentation de la relève, l'Outaouais est à la queue du peloton au Québec : seulement 2 % de la relève québécoise est établi en Outaouais qui occupe le 12^e rang sur les 13 régions agricoles au Québec (MAPAQ, 2014e)⁵². Néanmoins la relève agricole en Outaouais se distingue des autres régions sur plusieurs aspects (voir tableau suivant). D'abord, c'est en Outaouais que l'on retrouve la plus importante proportion de femmes parmi la relève, soit 34 %. L'Outaouais occupe également le premier rang pour la proportion de la relève qui détient un diplôme d'études post-secondaires (85 %) et se distingue également par sa forte proportion de diplômés universitaires (33 %), constat qui a également été identifié par des acteurs dans les entrevues. Les données du recensement classe également le mode d'établissement de la relève en deux catégories : 1) la relève qui fait l'acquisition d'une entreprise existante, c'est-à-dire la reprise d'une ferme où les opérations n'ont jamais cessé

⁵² Ce recensement sur la relève agricole s'adressait à l'ensemble des agriculteurs et agricultrices du Québec âgé de moins de 40 ans et possédant au moins 1 % des parts d'une entreprise agricole (MAPAQ, 2014e).

(transfert de ferme) et 2) la relève qui choisit de démarrer une nouvelle entreprise. Le transfert de ferme familiale est demeuré le mode d'établissement le plus courant en 2011 au Québec (59 %) et dans l'ensemble des régions, à l'exception de l'Outaouais qui se distingue nettement avec 52 % de la relève qui ont plutôt choisi de démarrer une nouvelle entreprise agricole alors qu'au Québec, seulement 33 % ont choisi cette voie préférant acquérir une entreprise existante en totalité ou en partie (MAPAQ, 2014e). Cette tendance, spécifique à l'Outaouais, avait également été identifiée dans les données du recensement de la relève en 2006 (MAPAQ, 2008).

Tableau 12 : Comparaison des caractéristiques de la relève agricole en Outaouais et au Québec

				Mode d'établissement	
	Femmes	Hommes	Diplôme d'études post-secondaire	Transfert ferme existante	Démarrage nouvelle entreprise
Outaouais	34 %	66 %	85 %	48 %	52 %
Québec	26 %	74 %	79 %	77 %	33 %

Source : MAPAQ, Recensement de la relève agricole établie 2011

*Chiffre en gras : 1^{er} rang au Québec parmi l'ensemble des régions

Les données sur la relève agricole concernent les jeunes de moins de 40 ans. Or, en Outaouais, selon plusieurs acteurs, la relève qui démarre une entreprise agricole a souvent dépassé la quarantaine et provient souvent de l'extérieur de la région. Ils viennent s'établir en Outaouais pour amorcer une deuxième carrière avec le démarrage d'une nouvelle entreprise agricole.

Un autre phénomène, c'est les urbains qui se lancent. Des gens qui ont des maîtrises, il y en a ici. Ils ont des métiers et des salaires et ils en ont assez de manger cette nourriture. Ils décident de faire le saut en agriculture et partent une entreprise. Ou encore des retraités qui partent des vignobles. Ce qu'ils souhaitent pour leur retraite, c'est de travailler... Un défi, pour se garder en santé (Acteur 1).

Attirer par le prix des terres et les opportunités qu'offre la proximité d'un marché important, ces agriculteurs qui ont encore plusieurs années de labeur devant eux disposent

souvent des investissements nécessaires pour démarrer l'entreprise ainsi que d'une expertise importante en agriculture ou dans un domaine connexe qui permettent à leur entreprise de croître plus rapidement. Ces nouveaux entrepreneurs, déplorent certains acteurs, ne peuvent bénéficier des programmes du gouvernement qui viennent soutenir la relève agricole, ayant dépassé la limite d'âge.

Dans les cultures plus traditionnelles (production bovine et laitière notamment), le problème de relève est criant en Outaouais et affecte le développement des territoires. « Enlève l'agriculture dans le Pontiac, il ne reste plus rien. Avant, on avait les moulins à papier, les moulins à scie, il n'y a plus de ça. C'est l'agriculture qui tient le Pontiac. C'est pour ça que c'est épouvant quand tu ne vois pas la relève » (Acteur 19). Cette problématique affecte l'ensemble du Québec, mais pour certains, elle est plus importante en Outaouais où la fonction publique et ses avantages exercent une attraction chez les jeunes et où la profession d'agriculteurs est peu reconnue et valorisée.

Comme agriculteur dans la région par rapport à d'autres régions, on n'est pas valorisé. Par exemple à St-Hyacinthe ou dans un autre petit village, si tu n'as pas d'agriculture dans le village, il n'y a rien. Ici, t'as beaucoup de choses et l'agriculture est beaucoup plus loin. Le monde ne la valorise pas parce qu'il y a beaucoup de monde qui ne vive pas de ça. Par exemple, dans un rang à St-Hyacinthe, t'as 10 agriculteurs. Le bus passe, les fermiers charrient du fumier. Le jeune que le père charrie du fumier ne se fera pas pointer. Mais si tu es dans un rang et il y a deux agriculteurs, et 40 jeunes. Le père charrie du fumier : « calice ça pue chez vous ». Il a raison, mais comment tu veux que le jeune dise... Il y a plein de choses qu'il pourrait lui dire : « c'est nous autres qui te fait manger », mais le jeune n'est pas rendu là. Le jeune se dit, mon père fait un métier que ça pue et que le monde chiale. Est-ce que je vais vouloir faire ça ? (Acteur 6).

Par ailleurs, dans certains cas, les agriculteurs ne désirent pas transmettre la ferme à leurs enfants, pour différentes raisons. « Les agriculteurs font souvent face à un dilemme : transmettre l'entreprise aux enfants ou la vendre pour se procurer un revenu et préparer sa retraite » (Acteur 14). Il est également difficile pour les jeunes d'accéder à ces entreprises

qui nécessitent des capitaux importants. À ce titre, l'accès à la terre est identifié dans plusieurs entrevues comme un enjeu important en Outaouais.

5.4.2.1 L'accès à la terre : un frein pour la relève agricole

L'Outaouais se hisse parmi les régions où le rapport qualité/prix des terres est l'un des plus abordables. La valeur unitaire moyenne des terres en culture transigées en 2012 est de 4 244 \$/ha en Outaouais comparativement à 11 754 \$/ha pour le Québec (La Financière agricole du Québec et Groupe AGÉCO, 2013). Alors que dans les régions québécoises et ontariennes voisines, la valeur des terres est élevée (18 222 \$/ha pour la Montérégie Ouest et 14 215 \$/ha pour les Laurentides), l'Outaouais se distingue en offrant à la relève des terres agricoles de qualité à un coût compétitif.

La difficulté d'accès aux terres reste néanmoins un obstacle important pour la relève. Même si l'Outaouais est encore l'une des régions où les terres sont moins chères, il n'en demeure pas moins que le prix des terres a augmenté considérablement au cours des dernières années. « Par rapport à il y a dix ans, les prix ont triplés ici. Mais le prix des viandes n'a pas triplé » (Acteur 18). L'augmentation de la valeur foncière des terres agricoles a été identifiée comme un enjeu par des acteurs dans les trois MRC étudiées. L'étalement urbain de Gatineau exerce une pression sur les terres à proximité. Ce phénomène est davantage présent dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, mais affecte également, dans une moindre, certaines municipalités dans les MRC Papineau et Pontiac qui sont voisines de Gatineau. Dans le passé, de nombreuses terres agricoles de bonne qualité ont été perdues en Outaouais suite aux pressions de l'urbanisation. Il s'agit d'ailleurs d'un cheval de bataille de la Fédération régionale de l'UPA Outaouais-Laurentides. Dans les territoires plus ruraux, le phénomène de l'installation des néoruraux exerce également une pression sur les prix.

Par ailleurs, si la Loi sur la protection du territoire agricole est jugée essentielle pour plusieurs et parfois trop permissive face à l'étalement urbain, paradoxalement, sa règlementation notamment sur le morcelage des terres agricoles et la construction de résidence est également considérée comme étant trop restrictive freinant l'établissement de la relève. En Outaouais, les terres à vendre sont souvent de grandes superficies et, du même coup, plus coûteuses. Elles ne correspondent pas aux besoins d'une partie de la relève, notamment celles qui se spécialisent dans de nouveaux créneaux (principalement des nouvelles entreprises) ainsi que dans les productions biologiques qui ne se pratiquent pas toujours sur de grands espaces. « C'est que la culture est en train de se transformer, de qu'est-ce qu'on voyait dans le passé avec les grandes cultures, avec les grands élevages. On s'en va plus vers des petites cultures, des choses plus spécialisées, biologiques, etc. Les propriétés agricoles ne se prêtent pas nécessairement à ça » (Acteur 5). Certains souhaiteraient des assouplissements de la loi afin de répondre à ces nouveaux besoins.

L'enjeu du morcellement des terres est toutefois complexe comme le rappellent certains acteurs interviewés. Avec la spéculation foncière et le mouvement des néoruraux vers la campagne, le risque est élevé pour que les terres morcelées perdent leur caractère agricole. Le métier d'agriculteur est difficile et plusieurs se découragent au bout de quelques années.

Ce n'est pas rare de voir des gens de la ville, avec des compétences pour développer à différents niveaux une entreprise, avec du capital de départ et avec beaucoup de volonté, démarrer une petite ferme avec de beaux produits. Après 5 ans, la rentabilité n'est toujours pas au rendez-vous et ils doivent retourner sur le marché du travail et ils délaisse l'agriculture (Acteur 1).

La propriété est ainsi vendue à des gens qui n'ont pas nécessairement l'agriculture comme projet et la terre est laissée en friche. La fiche technique présentée dans la trousse de l'UPA (2013, p.3) pour la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole explique cet enjeu ainsi : « La création d'entité agricole de faible superficie restreint la gamme et le type d'agriculture pouvant y être exercée (polyvalence). De plus, une entité de faible superficie est davantage susceptible de subir des pressions à des fins autres que l'agriculture selon les milieux en cause, sa localisation et ses caractéristiques (avec ou sans infrastructure) ». Si

le morcellement était autorisé, explique un acteur dans une entrevue, il faudrait absolument l'accompagner d'une réglementation sévère. Par exemple, les propriétaires d'une terre agricole qui ne pratiquent pas l'agriculture auraient à payer une redevance qui serait redistribuée aux agriculteurs sur les territoires.

5.4.3 Des entreprises de petite taille

L'Outaouais est caractérisé par une forte présence d'entreprises agricoles de petite taille comparativement à la moyenne québécoise. Il s'agit d'un constat identifié dans plusieurs entrevues qui se reflète également dans les données économiques sur les capitaux, les revenus agricoles et les emplois.

5.4.3.1 Valeur, capitaux et revenus agricoles

La valeur totale du capital agricole régional, c'est-à-dire la valeur marchande de l'ensemble des terres, bâtiments, machineries et animaux, s'élève à 860 millions de dollars en 2011, ce qui représente 2,6 % du Québec. En Outaouais, ce chiffre est en augmentation (23 %) par rapport à 2005 tout comme au Québec (19 %). En 2010, les exploitations agricoles de l'Outaouais génèrent des revenus agricoles bruts (excluant les produits forestiers vendus) estimés à près de 104 millions de dollars, ce qui représente 1,2 % du Québec. Ces revenus ont augmenté de 7,5 % depuis 1995 en Outaouais comparativement à une hausse de 13,6 % pour le Québec.

Parmi les trois MRC à l'étude, ce sont les exploitations agricoles du Pontiac qui génèrent les plus importants revenus avec près de 32 millions en 2010, soit 30,5 % des recettes de l'Outaouais (voir le tableau suivant). Papineau, qui était première en 2005, suit de près avec 31 millions, soit 30 % de l'Outaouais. La MRC des Collines-de-l'Outaouais génère un peu plus de 23 millions, soit 22,5 % de l'Outaouais.

Tableau 13 : Revenus et dépenses des exploitations agricoles en Outaouais et dans ses territoires

	Revenus		Dépenses 2010	
	2010	2005	\$	par dollars de revenus
Pontiac	31 683 370	27 667 041	26 165 918	83 cents par dollars de revenus
Collines	23 389 463	22 589 448	21 568 855	92 cents par dollars de revenus
Papineau	31 030 024	27 813 987	25 850 164	83 cents par dollars de revenus
Outaouais	103 887 818	96 626 551	90 279 283	87 cents par dollars de revenus
Québec	8 402 373 231	7 397 699 035	6 904 664 200	82 cents par dollars de revenus

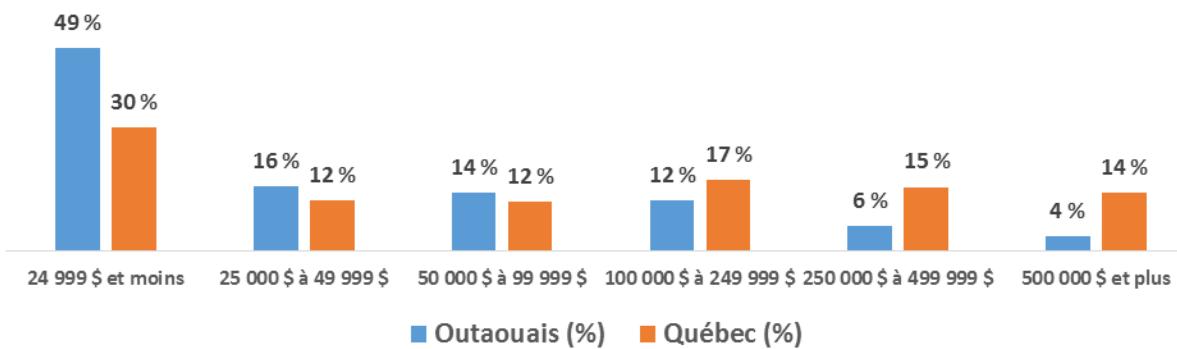
En 2010, les agriculteurs de l'Outaouais dépensaient en moyenne 87 cents (amortissement non inclus) par dollar de revenu (voir tableau 12). À cet effet, les entreprises agricoles sont des acteurs économiques majeurs dans leur communauté, car plusieurs dépenses sont effectuées à l'échelle locale. Néanmoins, les services agricoles ne sont pas toujours disponibles dans leur MRC. Par exemple, dans la MRC Pontiac, « la grande partie des services de proximité pour les productions animales et les productions végétales sont plutôt localisés du côté ontarien ou ailleurs en Outaouais et au Québec » (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.112).

Près de la moitié (49 %) des entreprises agricoles en Outaouais ont moins de 25 000 \$ en revenus agricoles bruts en 2010 alors que cette proportion est beaucoup moins importante dans l'ensemble du Québec (30 %)(voir figure suivante). La proportion est également plus importante en Outaouais pour les entreprises dont le revenu agricole est compris dans la catégorie 25 000 \$ à 49 999 \$ et dans la catégorie 50 000 \$ à 99 999 \$. À l'inverse, la proportion des entreprises qui dépassent les 100 000 \$ de revenus en 2010 est beaucoup moins importante en Outaouais qu'au Québec. Un total de 254 entreprises outaouaises ont un revenu supérieur à 100 000 \$ en 2010. « En Outaouais, explique un acteur, les entreprises qui ont de gros volumes, de grosses surfaces, beaucoup de machinerie et d'employés, il y en a quelques-unes, mais c'est exceptionnel » (Acteur 17). Ces chiffres démontrent une prédominance de petites entreprises agricoles en Outaouais. En fait, 79 %

des entreprises agricoles en Outaouais (913 entreprises) ont un revenu inférieur à 100 000 \$ en 2010 alors qu'au Québec, 54 % des entreprises se retrouvent dans cette catégorie. Entre 2001 et 2011, les fermes ayant des revenus de 100 000 \$ et plus ont connu une croissance en Outaouais passant de 17,6 % à 21,7 % (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

Figure 5 :

**Revenus agricoles bruts
totaux (excluant les produits forestiers vendus), Outaouais et Québec,
2010**



Source : Recensement agricole de Statistique Canada, 2011

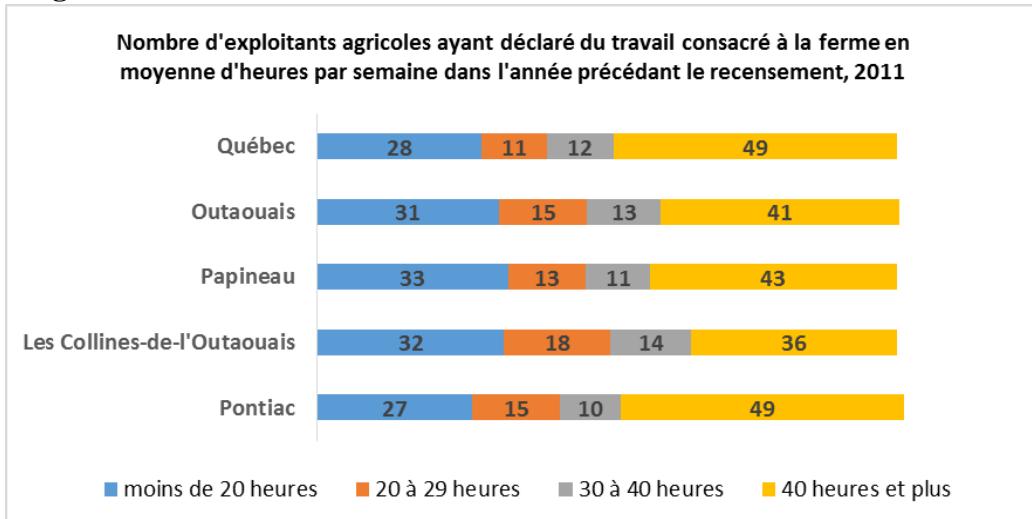
5.4.3.2 Travail à temps partiel et à temps plein

Dans le recensement, il n'y a pas de question directement reliée au travail à temps partiel ou à temps plein sur la ferme. Le nombre d'heures consacré par semaine à leur exploitation agricole permet toutefois d'identifier indirectement cette donnée.⁵³ Ainsi, les agriculteurs qui consacrent moins de 30 heures par semaine à leur entreprise équivaut à un emploi à temps partiel selon Statistique Canada. En Outaouais, près de la moitié des exploitants

⁵³ Mentionnons également que certaines études estiment le travail à temps partiel avec le revenu agricole qui provient de l'agriculture. Ainsi, Statistique Canada considère qu'un exploitant dont le revenu non agricole représente 50 % ou plus de son revenu total est à temps partiel.

agricoles (46 %) sont à temps partiel, une proportion plus importante qu'au Québec (39 %). C'est dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais que l'on retrouve davantage d'agriculteurs à temps partiel (50 %), suivi par Papineau (46 %) et Pontiac (42 %). « Dans la MRC des Collines, explique un acteur, c'est une agriculture qui est surtout constituée de « hobby farmer ». Ce sont des fermiers du dimanche » (Acteur 4). La forte proportion d'agriculture à temps partiel dans la région de l'Outaouais rend difficile le maintien des « services connexes à l'agriculture qui ont tendance à péricliter » (CREDETAO, 2007, p.6). « C'est rendu qu'il y a plusieurs régions comme le Pontiac, la Haute-Gatineau qui ont des problèmes d'accès aux vétérinaires parce qu'il n'y a plus assez de producteurs pour justifier un service de vétérinaires » (Acteur 17).

Figure 6 :



5.4.3.3 La main-d'œuvre agricole

En Outaouais, 23 % des exploitations agricoles ont déclaré avoir employé des salariés en 2011 alors que cette proportion atteint 44 % au Québec (voir tableau suivant)⁵⁴. Selon le recensement, le nombre de salariés en agriculture en Outaouais était de 860, dont 35 % ont travaillé toute l'année, à temps plein ou à temps partiel, tandis que 65 % étaient des travailleurs saisonniers ou temporaires. Le nombre de salariés en Outaouais est plus important dans la MRC Papineau, suivi par la MRC Pontiac et la MRC des Collines-de-l'Outaouais.

Le nombre de semaines rémunérées a augmenté de 12,5 % en Outaouais entre 2006 et 2011, comparativement à 7 % au Québec. Cette augmentation est particulièrement importante (43 %) dans les entreprises localisées dans la MRC Papineau.

Tableau 14 : Salariés dans les fermes et semaines rémunérées en Outaouais et dans ses territoires

	Pontiac		Les Collines-de-l'Outaouais		Papineau		Outaouais		Québec	
	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006	2011	2006
Nbre de fermes avec salariés	80	..	59	..	76	..	271	..	12 897	..
nombre de salariés	195	..	181	..	278	..	860	..	57 488	..
nombre de semaines rémunérées	4 775	4 588	4 555	4 318	6 044	4 226	18 467	16 418	1 497 471	1 398 861
Variation nbre de semaines rémunérées	4,1 %		5,5 %		43 %		12,5 %		7 %	
Nombre total de fermes	304	329	302	307	281	283	1 167	1 217	29 437	30 675
% de fermes qui ont des salariés	26,3 %		19,5 %		26,9 %		23,2 %		43,8 %	

⁵⁴ Le nombre de fermes avec salariés est un nouvel indicateur dans le recensement de 2011. Il n'y a donc pas de données comparatives pour les recensements précédents.

À cet égard, l'un des enjeux mentionnés par les acteurs de l'Outaouais concerne la difficulté de recruter des employés. « Il y a pas grand monde qui ont l'expertise et l'intérêt. [...] On a la force de nos faiblesses. On est près d'un marché, mais il faut verser des salaires assez élevés si on veut réussir à attirer et conserver une main-d'œuvre compétente » (Acteur 17). Pour contrer la pénurie de main-d'œuvre agricole, de plus en plus de producteurs engagent une main-d'œuvre immigrante temporaire pendant la période estivale (Acteur 13).

5.4.3.4 Prédominance des petites entreprises agricoles : par choix ou par contrainte

Lors des entrevues, plusieurs raisons sont évoquées pour expliquer la forte proportion de petites entreprises agricoles en Outaouais. D'abord, expliquent des acteurs, certaines entreprises désirent rester petites par choix et préfèrent ne pas avoir d'employés, notamment pour conserver une certaine qualité de vie.

Des entreprises de plus en plus à échelle humaine, de plus en plus ils tendent vers cela. Une espèce de désir de concilier travail-famille, même si la réalité du producteur agricole ce n'est pas du 9 à 5 comme un fonctionnaire. Je l'ai entendu quelquefois par certains producteurs qu'ils ne voulaient pas laisser leur peau comme certains parents [...] Et ceux qui se lancent, on le voit, les entreprises qui choisissent les gros marchés (épicerie) et qui en vivent, ils travaillent beaucoup. C'est également un choix personnel (Acteur 2).

Plusieurs nouvelles entreprises désirent également garder le contact avec le consommateur et privilégient donc de plus petits marchés. « C'est très riche pour eux. Ils développent de nouveaux produits, ils ont un accès direct avec leur clientèle. Cette proximité avec la clientèle, ils veulent la garder. En étant avec les supermarchés, il l'a perdu un peu. Ça dépersonnalise » (Acteur 2).

Lorsque l'entreprise grossit, notamment avec l'embauche d'employés, le métier d'agriculteur change explique un acteur.

Il y a beaucoup de gens qui ont des projets, qui vont s'occuper eux-mêmes et leur famille, mais qui ne veulent pas d'employés. Parce que tu t'embarques dans une autre « game » lorsque tu te mets à avoir des employés. Tu n'es plus producteur, tu es gestionnaire. Tu gères des finances, tu gères des ressources humaines, tu gères de la planification, tu gères de l'organisation et en plus tu éteins les feux quand il y a des problèmes. Parce qu'on n'est pas capable de payer un gérant au salaire qu'il mérite, 40 000 \$, 50 000 \$. Les salaires en agriculture sont de 12 \$ à 17 \$ de l'heure. Il faut que je les augmente si je veux rester compétitif avec ce que les grandes chaînes offrent sinon je vais les perdre. Et dès que tu fais de la transformation, la masse salariale gonfle (Acteur 17).

À cet égard, même si le désir de croître est bien présent, les acteurs parlent d'une nouvelle étape ou encore d'un palier difficile à franchir afin de passer d'une production artisanale à une production plus organisée. Les agriculteurs sont souvent déjà très endettés avec peu de marges de manœuvre pour développer et innover. Ils doivent souvent travailler sur la ferme à temps partiel tout en cumulant un autre emploi pour vivre. La croissance d'une entreprise agricole exige souvent des investissements importants, l'embauche de nouveaux employés pour la transformation, le développement de nouveaux circuits de vente, de nouveaux équipements, une mécanisation des pratiques, une stabilité dans la production. « Donc je pense que la marche est haute. C'est possible, mais on leur demande de l'investissement, de l'argent, parce qu'ils sont déjà beaucoup endettés, même s'ils ont un emploi, l'investissement en immobilier, en terre, ça demande beaucoup » (Acteur 1).

5.4.4 Concentration des entreprises, accaparement des terres et occupation du territoire

L'une des tendances importantes au Québec ces dernières années est la concentration des entreprises, c'est-à-dire les plus grosses fermes qui rachètent les petites. Ainsi, les fermes de 400 acres ou plus enregistrent une croissance au Québec (Financière agricole du Québec, <http://www.fadq.qc.ca/accueil/>). Même si le nombre de petites entreprises en Outaouais est important, cette tendance est également présente dans la région, mais à une plus petite échelle. Elle a principalement été évoquée pour le territoire de la MRC Pontiac

où des fermes sont achetées par d'autres producteurs, générant des enjeux pour l'occupation du territoire.

Les fermes se sont agrandies beaucoup. [...] Il y a comme une ferme laitière sur 600 acres, mais originalement, ils étaient six familles sur ce territoire. Dans les places rurales, on peut voir de vieilles maisons, fermes qui tombent, détruites par les années... L'autre famille achète la ferme pour agrandir leur terre, mais ils gardent juste la première maison. Tous les autres tombent et c'est triste de voir ça (Acteur 20).

Les statistiques viennent confirmer ce constat : le nombre de fermes dans la MRC Pontiac est en diminution alors que la superficie par ferme augmente (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

Par ailleurs, une autre statistique alarmante pour l'occupation et le développement de ce territoire est qu'« un exploitant sur six ne réside pas dans la MRC de Pontiac » (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.101). Plusieurs propriétaires de terres dans la zone agricole ont leurs résidences principales à Gatineau, Ottawa et Pembroke notamment. Un acteur souligne l'existence de la Loi sur l'acquisition des terres⁵⁵ par les non-résidents au Québec. Or, ces terres dans le Pontiac sont souvent transmises par la famille.

Il est fort probable que plusieurs propriétaires de ces propriétés-là étaient résidents du Québec lors du moment de l'acquisition de la terre ou quand la terre leur a été transférée. [...] C'est les enfants de la place. [...] C'est des gens qui sont demeurés propriétaires du bien familial. Ils ne veulent pas s'en départir. Ils ont un chalet. [...] Ils ne veulent pas non plus que quelqu'un vienne cultiver ça parce que ça viendrait déranger leur tranquillité (Acteur 22).

⁵⁵ La Loi sur l'acquisition de terres agricoles par des non-résidents (LATANR) a été adoptée en 1979. « En vertu de cette loi, les non-résidents ne peuvent acquérir de terre agricole, à moins qu'ils ne procèdent à une demande d'autorisation auprès de la CPTAQ. Seule cette dernière peut autoriser l'acquisition d'une superficie par un investisseur étranger » (L'Italien, 2013, p.9).

S'ajoute un autre phénomène apparu récemment principalement dans le Pontiac avec l'accaparement des terres par des personnes de l'extérieur de la région. Les terres sont achetées pour produire sans toutefois que les propriétaires s'établissent sur le territoire.

On commence à le voir dans la Pontiac. C'est des producteurs, mais je commence à penser que c'est des entreprises. Ils achètent tout le terrain par ici, c'est toute la culture de céréales. Ils viennent faire leur culture au printemps et viennent les récolter à l'automne et on ne les revoit pas. Ça, c'est pas mal fort dans le Pontiac comme c'est là. Ça veut dire qu'ils ne dépensent pas leurs argents dans le Pontiac. Les grosses batteuses, dans le Pontiac, tu ne voyais pas ça. Et juste cette année, il y a trois grosses qui sont rentrées. Ça montre comment ils s'en viennent gros dans la culture de céréales. C'est beau, ils font de l'agriculture, mais pour le Pontiac ce n'est pas bon parce qu'ils ne dépensent pas leurs argents dans le Pontiac. Même les maisons sont vides. Ils démantèlent les bâties, pour sauver sur les taxes, et ils font leurs cultures et ils s'en aillent. C'est un gros problème (Acteur 19).

Ce phénomène d'achat de terres par des personnes à l'extérieur de la région commence également à apparaître dans la MRC Papineau. « Il y en a qui reluquent nos terres, pour venir les cultiver, prendre le fourrage et les céréales et les amener dans d'autres régions pour faire manger leurs vaches » explique un agriculteur (Paquette, 2016, p.6).

5.5 Évolution et caractéristiques des productions agricoles

5.5.1 Évolution du nombre de fermes

Sur les 29 437 fermes déclarantes⁵⁶ que compte le Québec en 2011, 1 167 (4 %) sont situées dans la région de l'Outaouais, ce qui est légèrement plus élevé qu'en 2001 (3,9 %). Durant

⁵⁶ Les statistiques de cette partie sont tirées principalement des recensements agricoles qui ont lieu à tous les cinq ans et qui contribuent à identifier les tendances agricoles par région. Dans le recensement, une ferme est

durant cette période, la perte du nombre de fermes est moins drastique en Outaouais (2 %) qu'au Québec (3,6 %). Soulignons par ailleurs qu'entre 2001 et 2006, le nombre de fermes avait connu une augmentation en Outaouais. En 2011, ce sont les MRC de Pontiac (304), suivis des Collines-de-l'Outaouais (302) et de Papineau (282) qui comptent le plus grand nombre de fermes dans la région de l'Outaouais (voir figure 7).

Depuis 2006, la diminution en Outaouais représente une perte de 10 fermes par années. Le portrait est toutefois différent entre **Figure 7 :**

les MRC : alors que le nombre de fermes est demeuré plutôt stable dans la MRC Papineau (-1,1 %), il a diminué de 9,3 % dans la MRC Pontiac et, à l'inverse, a augmenté de 6,3 % dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais (voir tableau suivant). Ces différences sont ponctuées par le type de production.

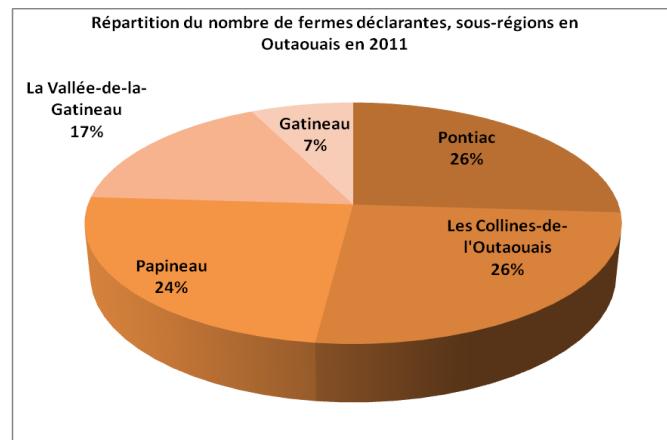


Tableau 15 : Évolution du nombre de fermes, Outaouais et MRC à l'étude, 2011, 2006 et 2001

	2011	2006	2001	Évolution 2001-2011
Pontiac	304	329	335	-9,3 %
Collines	302	307	284	6,3 %
Papineau	281	283	284	-1,1 %
Outaouais	1 167	1217	1 191	-2 %
Québec	29 437	30 675	30 539	-3,6 %

Source : Recensement agricole, 2011, 2006 et 2001

une exploitation agricole qui produit des produits agricoles destinés à la vente (Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/prov/prov-24-fra.htm>).

5.5.2 Forte proportion de productions animales avec prédominance dans l'élevage de bovins de boucherie

En 2011, l'Outaouais se distingue du Québec par une majorité de fermes qui tire leur revenu principal des productions animales, soit 56 %, alors qu'au Québec, cette proportion est de 48 % (voir figure 2⁵⁷). L'élevage de bovins de boucherie est particulièrement important avec 369 fermes, soit 11,7 % du Québec. Un acteur explique que deux principaux types d'entreprises bovines cohabitent en Outaouais.

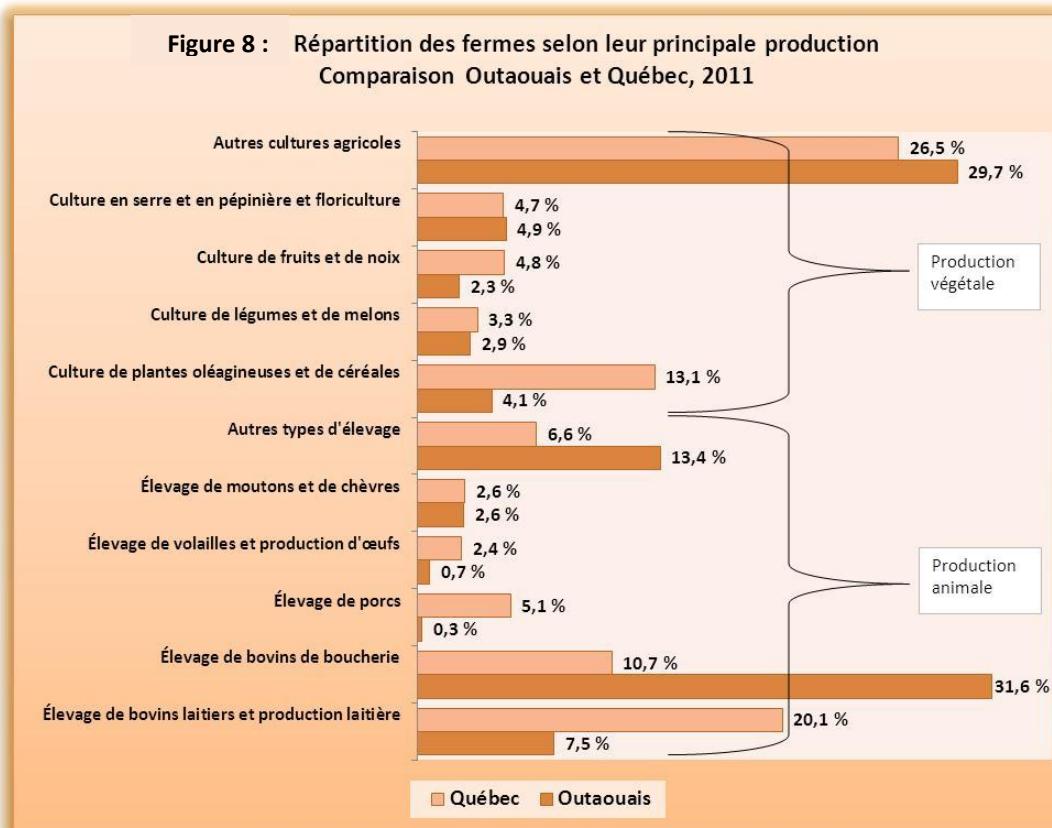
La moitié des producteurs, ce sont des producteurs bovins. Et là c'est intéressant parce que dans les productions bovines, on a des grands producteurs qui ont des grands troupeaux, des grands terrains [...]. Mais à l'autre extrême, on a des petits producteurs, des petits troupeaux et c'est des gens qui font ça à temps partiel. C'est la ferme paternelle ou familiale. Ils ont hérité et ils travaillent sur la ferme. Ils ont un troupeau de trente à quarante vaches, mais généralement, ils ont un emploi à l'extérieur. Ce n'est pas la ferme qui les fait vivre. Ça c'est la production bovine (Acteur 3).

Près de 36 % des entreprises bovines sont situées dans la MRC Pontiac alors que 24 % et 16 % sont respectivement dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais et de Papineau.

Entre 2001 et 2011, l'Outaouais a perdu 45 % des entreprises spécialisées dans l'élevage de bovins. Quoique moins important, ce recul est également observé au Québec (-31%).

⁵⁷ Les fermes de recensement sont classées d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) et selon le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles. « La classification des types d'exploitations agricoles est une procédure qui permet de grouper les fermes de recensement selon leur principal produit. Elle se fait en estimant les revenus que la ferme est susceptible de tirer de la vente des cultures et des animaux d'élevage déclarés dans le questionnaire, et en déterminant le produit ou le groupe de produits qui représente la plus grande part des revenus agricoles éventuels de la ferme. Ainsi, une ferme de recensement dont les porcs pourraient représenter 60 % de ses revenus totaux, les bovins de boucherie, 20 % et le blé, 20 % serait classée comme ferme porcine. Les types d'exploitations agricoles utilisés dans ce document sont établis d'après le Système de classification des industries de l'Amérique du Nord (SCIAN) de 2007 » (Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/p1-06-fra.htm>).

Depuis les années 2000, l'Outaouais a été particulièrement marqué par la crise de l'encéphalopathie spongiforme bovine (vache folle), les conditions économiques défavorables dans les années 2000 et la règlementation environnementale qui a nécessité des investissements importants⁵⁸.



⁵⁸ Nous revenons sur les mesures environnementales du Gouvernement du Québec au chapitre suivant car, inadaptées au contexte local, elles ont mené à une initiative innovante en Outaouais.

Tableau 16 : Évolution du nombre de fermes par production entre 2001 et 2011; comparaison Outaouais Québec

	Outaouais	Québec
Élevage de bovins laitiers et production laitière	-40 %	-31 %
Élevage de bovins de boucherie	-45 %	-39 %
Élevage de porcs	0 %	-32 %
Élevage de volailles et production d'oeufs	33 %	-5 %
Élevage de moutons et de chèvres	-12 %	20 %
Autres types d'élevage	84 %	35 %
Culture de plantes oléagineuses et de céréales	182 %	20 %
Culture de légumes et de melons	89 %	-11 %
Culture de fruits et de noix	80 %	35 %
Culture en serre et en pépinière et floriculture	39 %	1 %
Autres cultures agricoles	86 %	45 %

Statistique Canada, Recensement 2001 et 2011, compilation Doucet, 2013

La proportion de fermes dans la production laitière est plus importante au Québec (20,1 %) qu'en Outaouais (7,5 %). Dans la région, ces entreprises sont principalement concentrées dans la MRC Papineau (40,9 %) alors que les proportions dans les MRC des Collines-de-l'Outaouais et du Pontiac sont respectivement de 13,6 % et 9,1 %. Le nombre d'entreprises laitières est en déclin en Outaouais tout comme au Québec. En 10 ans à peine, le Québec a perdu 31 % de ces fermes. La tendance a été encore plus drastique en Outaouais avec une diminution de 40 % passant de 146 fermes en 2001 à 88 fermes en 2011. Le déclin du secteur laitier dans la MRC Papineau est également un constat dans les entrevues réalisées :

Vous avez encore la base d'agriculture dans Papineau. Il y a encore un certain nombre de producteurs de vaches laitières qui existent, mais ils sont en réduction depuis plusieurs années. Bon an mal an, dans la MRC Papineau, il y a un encan par année à peu près je dirais 10 ans. L'établissement de producteurs laitiers, j'en connais un dans les dix années que je suis ici. Cette production dans la MRC Papineau, définitivement s'en va tout le temps en baisse (Acteur 10).

Des acteurs mentionnent qu'ils ont observé une certaine transition entre le laitier et le bovin. « Très souvent c'était une forme de retraite pour les entreprises agricoles. L'entreprise agricole va vendre ses quotas laitiers, et vont faire en sorte que la ferme aille

soit en production grande culture ou soit en production bovine de boucheries » (Acteur 16). La diminution des entreprises laitières est particulièrement préoccupante, car ce sont des entreprises qui ont un impact important sur les territoires. « Ce sont des entreprises avec des revenus importants, avec des dépenses importantes dans leur communauté, ce qui fait en sorte que des services se maintiennent, des fournisseurs locaux, etc... » (Acteur 15).

Malgré cette diminution importante du nombre d'entreprises laitières, le nombre de productions d'hectolitres a tout de même progressé de 1 % au Québec entre 2005 et 2015 alors qu'il a diminué de 8 % en Outaouais (voir tableau suivant). Les données sur la production laitière compilées par la Fédération des producteurs de lait du Québec sont également disponibles pour la MRC Papineau qui concentre davantage d'entreprises dans le laitier alors que le reste de l'Outaouais est regroupé ensemble (regroupement des données pour Gatineau, les Collines-de-l'Outaouais, La Vallée-de-la-Gatineau, Pontiac). L'analyse de ces données indique que la production totale a décliné dans la MRC Papineau entre 2005 et 2015 (passant de 12 018 hl en 2005 à 9 615 hl en 2015) alors que le reste de l'Outaouais a connu une légère croissance (16 662 hl en 2005 par rapport à 16 782 hl en 2015). Dans la même veine, le PDZA de la MRC Pontiac indique une croissance du nombre d'hectolitres sur son territoire.

Il y a une consolidation du nombre de fermes laitières dans la MRC de Pontiac depuis 2002. Pendant cette période, la quantité de quotas a augmenté de 125,6 kg par jour, passant de 922,61 kg par jour en 2002 à 1 048,21 kg par jour en 2013. Les fermes laitières sont presque toutes concentrées dans les municipalités de Bristol, de Clarendon et de Litchfield (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.88).

Or, le fait que la MRC de Pontiac n'est pas dans la liste des territoires admissibles au programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières par la Fédération des producteurs de lait du Québec est une contrainte importante pour la relève peut-on lire dans le PDZA (*Ibid.*).

Tableau 17 : Statistiques relatives à la production laitière, pour l'Outaouais et l'ensemble du Québec												
	2015*		2010*		2005*		Évolution					
	Producteurs laitiers (nbre)	Production totale (hl)	Producteurs laitiers (nbre)	Production totale (hl)	Producteurs laitiers (nbre)	Production totale (hl)	Producteur 2015/2010	Producteur 2010/2005	Producteur 2015/2005	Production 2015/2010	Production 2010/2005	Production 2015/2005
Outaouais	74	26 397	87	27978	104	28680	-15	-16	-29	-6	-2	-8
Ensemble du Québec	5 802	2 482 106	6386	24457 98	7569	24591 93	-9	-16	-23	1	-1	1

Source: Fédération des producteurs de lait du Québec, compilation par l'Institut de la statistique du Québec

*Au mois de janvier

La production porcine est peu importante en Outaouais et le nombre de fermes (3) est resté stable. Déjà en 2003, une étude avait identifié une forte tendance à la décroissance dans cette production : « Dans la zone de Gatineau, ces fermes sont probablement en voie de disparition » (Bryant et al., 2003, p.29). Au Québec, il s'agit d'une production qui a connu également une forte décroissance.

La proportion occupée par la production ovine (2,6 %) est similaire en Outaouais et au Québec. Alors que l'élevage de moutons et de chèvres a augmenté de 20 % au Québec, il a légèrement diminué de 12 % en Outaouais passant de 34 fermes à 30 entre 2001 et 2011. Toutefois, à l'inverse des deux autres MRC, le Pontiac qui avait très peu de fermes dans cette production a augmenté passant de 2 à 5 fermes.

Le nombre de fermes dans l'élevage de volaille et de production d'œuf a chuté de 5 % au Québec entre 2001 et 2011 alors que cette production a augmenté de 33 % en Outaouais avec l'ajout de deux fermes passant de 6 à 8.

Dans le recensement de Statistique Canada, tous les autres élevages que ceux traditionnels sont regroupés sous la catégorie « autre type d'élevage ». L'Outaouais se démarque dans cette catégorie par rapport au Québec. On retrouve notamment dans cette catégorie l'élevage de chevaux et d'autres équidés où l'Outaouais compte 8,5 % des fermes du

Québec dans ce secteur. Plus de la moitié des élevages de chevaux de la région sont située dans la MRC des Collines-de-L'Outaouais (MAPAQ, 2014d, p.1). À cet égard, l'équitation sportive et l'utilisation du cheval pour les loisirs « sont une des composantes des transformations du monde rural au sein d'une société urbanisée accordant de plus en plus de place aux lieux de résidence et de récréation recherchés pour leur cadre de vie (Tourre-Malen, 2006) » (Vial et Gouguet, 2014, p.155). L'élevage mixte d'animaux est également important en Outaouais avec 8,7 % des fermes du Québec. Au Québec tout comme en Outaouais, les productions spécialisées dans les autres types d'élevage ont augmenté, mais la croissance a été beaucoup plus marquée dans la région avec une augmentation de 85 % en dix ans (passant de 85 à 126 fermes). Les 126 fermes de lamas, de bisons, de sangliers, cervidés, de grands gibiers, de chevaux et autres équidés... font aujourd'hui partie intégrante du paysage de l'Outaouais. Cette augmentation est très importante dans la MRC des Collines et ensuite dans la MRC Papineau alors qu'elle ne touche pas la MRC Pontiac.

5.5.3 Production végétale : essor de productions non traditionnelles pour la région

La culture de fruits et de noix ainsi que la culture de plantes oléagineuses et de céréales sont moins importantes en Outaouais comparativement au Québec. Elles connaissent néanmoins une forte croissance dans la région. Entre 2001 et 2011, les fermes fruitières sont passées de 15 à 27, une augmentation de 80 % alors que la hausse est de 35 % au Québec. Soulignons également l'ascension fulgurante (182 %) en dix ans (comparativement à 20 % au Québec) des entreprises qui tirent leur revenu principal de la culture de plantes oléagineuses et de céréales passant de 17 à 48 fermes. L'augmentation des prix pour les céréales sur le marché international et la reconversion de certaines entreprises bovines et laitières dans cette production sont les principales raisons qui expliquent cette augmentation. Les fermes y voient une opportunité importante.

La proportion occupée par la culture maraîchère et celle en serre et en pépinière est similaire en Outaouais et au Québec. La production de pommes de terre est la principale

culture maraîchère en Outaouais. Elle est concentrée sur un pan de territoire dans la MRC Papineau (MAPAQ, 2014c). « Il y a quand même de grands producteurs comme dans le coin de Notre-Dame-De-la-Paix, c'est des grands champs de pommes de terre. Et c'est des gros producteurs, c'est de la monoculture » (Acteur 3). Les fermes maraîchères ont augmenté de 89 % en Outaouais dans la dernière décennie avec une diversification importante. Elles suivent une tendance qui va à l'opposé de celles de l'ensemble du Québec qui a enregistré une diminution de 11 %. Ce constat est similaire pour les cultures en serres et pépinière qui sont stables au Québec alors qu'elles ont augmenté de 39 % en Outaouais passant de 41 à 57 fermes. Ajoutons que le marché des produits ornementaux est considérable et ne cesse de croître en raison des fortes activités de construction résidentielle dans la région de l'Outaouais et d'Ottawa. En fait, l'horticulture⁵⁹ connaît un essor remarquable depuis quelques années en Outaouais avec une augmentation de 62 % du chiffre d'affaires des entreprises entre 2000 et 2007 et qui se poursuit encore aujourd'hui (MAPAQ, 2008a).

Les entreprises dans la catégorie « autres cultures agricoles⁶⁰ » qui intègre la culture du foin (prédominante en Outaouais), mais également des cultures non traditionnelles, sont également plus importantes en Outaouais qu'au Québec. Le nombre d'entreprises dans cette catégorie a fortement augmenté en Outaouais passant de 187 à 347 fermes entre 2001 et 2011. Cette augmentation est très importante dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais et ensuite dans la MRC Papineau alors qu'elle ne touche pas la MRC Pontiac. On retrouve également l'acériculture dans cette catégorie dont les revenus sont en croissance dans la région (MAPAQ, 2008a) tout comme le nombre d'entailles qui a augmenté de 55 % entre

⁵⁹ « Les cultures horticoles regroupent les cultures maraîchères abritées (en serre) et de champ, le secteur des fruits et des petits fruits ainsi que les cultures de plantes ornementales et de gazon » (MAPAQ, 2014, p.5).

⁶⁰ « Ce groupe comprend les établissements qui ne figurent dans aucun autre groupe et dont l'activité principale est la culture d'autres produits, comme le tabac, les arachides, la betterave à sucre, le coton, la canne à sucre, le foin, l'agave, les herbes et épices, la menthe, le houblon et les semences de foin et de gazon. Les cultures agricoles mixtes et la récolte de l'eau d'érable sont comprises dans ce groupe » (Statistique Canada, <http://www.statcan.gc.ca/pub/95-640-x/2011001/p1/prov/prov-24-fra.htm>).

2001 et 2011 (Statistique Canada, 2011 ; 2001). Ce constat n'est pas étonnant puisque les opportunités de développement acéricole sur les terres en Outaouais sont parmi les plus importantes au Québec (Zins Beauchesne et associés, 2002).

5.5.4 Agriculture biologique en croissance

Les entreprises certifiées biologiques sont également en croissance. En 2012, l'Outaouais compte 43 exploitants qui détiennent un certificat de conformité biologique, soit 3,2 % du Québec. Cette même année, deux entreprises détiennent une attestation de précertification (CARTV, 2013). Les entreprises biologiques sont principalement situées dans les MRC Papineau et Collines-de-l'Outaouais (MAPAQ, 2014a). Les municipalités de Gatineau et Val-des-Monts (dans la MRC des Collines) se démarquent en faisant partie de la liste des municipalités où 10 entreprises et plus possèdent une certification biologique occupant respectivement les 10^e et 15^e rang au Québec. Rappelons que la qualité de l'environnement en Outaouais est propice à ce type de production et que, même si plusieurs entreprises ne sont pas certifiées, plusieurs entreprises en Outaouais pratiquent une agriculture qui se rapproche des standards biologiques.

5.5.5 Une tendance forte à la diversification des productions agricoles

En somme, les statistiques des dernières années démontrent des changements importants dans le secteur agricole en Outaouais avec une diversification importante. Alors que le nombre de fermes se spécialisant dans l'élevage de bovins de boucherie et laitiers a diminué entre 2001 et 2011, plusieurs productions non traditionnelles dans la région connaissent un essor important (voir tableau précédent). Ces changements ont teinté le discours de la majorité des personnes interrogées pour caractériser l'agriculture en Outaouais. « Il y a eu une hausse horticole du simple au double en nombre d'entreprises. Une diversification aussi dans l'ovin, les céréales, les grands gibiers... On part toutefois de très loin, mais il commence à y avoir de petits réseaux » (Acteur 14). Ces changements

touchent l'Outaouais dans son ensemble, mais les territoires locaux affichent néanmoins certaines spécificités avec une évolution différente qui s'explique notamment par la topographie, l'histoire et les facteurs identitaires.

Ainsi, dans les entrevues, Papineau est souvent perçu comme la MRC où la diversification agricole est la plus avancée avec un essor important de l'agriculture biologique.

Toutes les nouvelles fermes sont non conventionnelles. On a eu deux vignobles, plusieurs petites fermes qui offrent des paniers biologiques, il y a des fermes plus spécialisées comme la fromagerie, des fermes de brebis laitières, il y a des chèvreries, des bisons, des sangliers, des fermes de viande biologique... Ce sont toutes des petites entreprises qui ont des niches, des particularités. Il y a une transition (Acteur 3).

Cette transition vers la diversification et l'agriculture de créneau s'est accentuée depuis les années 2000, mais elle n'est pas nouvelle dans la MRC Papineau comme le rappel un acteur qui évoque le phénomène de retour à la terre dans les années 70 : « il y a encore des entreprises qui sont encore là et qui ont réussi. Cela a donné le goût à d'autres de venir s'installer » (Acteur 12). En outre, certains évoquent également la vocation touristique de la Petite-Nation qui a favorisé l'émergence de nouvelles productions. Paradoxalement, c'est dans cette MRC que l'enjeu des conflits d'usage entre les agriculteurs et les résidents a été le plus souvent mentionné.

Dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais qui profite de sa proximité avec la Ville de Gatineau, une diversification importante de l'agriculture s'est amorcée depuis quelques années vers de produits de créneau.

Traditionnellement, c'est une région de bœuf, mais c'est de moins en moins vrai. Les gens vont s'orienter dans des nouveaux secteurs. Il y a beaucoup de produits de créneaux dans les Collines. Je pense aux champignons, sangliers, maraîchers mais ça reste que c'est plus types artisanales. On n'est pas un modèle industriel (Acteur 18).

L'agriculture biologique a également connu un essor important au cours des dernières années.

Plusieurs acteurs interrogés expliquent que la MRC Pontiac se caractérise davantage par une agriculture plus « traditionnelle » notamment avec la présence importante de la production bovine qui représente 43 % des fermes. Il s'agit d'une caractéristique mentionnée dans plusieurs interviews qui s'expliquent par la topographie : « Il y a certaines différences historiques comme le Pontiac est beaucoup plus bovins. Je pense que ça l'a beaucoup affaire avec le terrain. On va plus retrouver les prairies dans le Pontiac alors que la Vallée-de-la-Gatineau qui est très boisée et valonneux » (Acteur 7). Les facteurs culturels sont également évoqués pour expliquer ces différences : « Ici et les Cantons de l'Est, c'est vraiment une agriculture anglophone : vaches, veaux, bœufs. [...] Si tu regardes les grandes concentrations de productions bovines, ils sont majoritairement dans les pochettes anglophones » (Acteur 9). Même si elle est moins forte que dans les deux autres MRC étudiées, une tendance à la diversification est néanmoins observée dans le Pontiac. À titre d'exemple, il n'y avait pas de fermes maraîchères dans le Pontiac en 2001 alors qu'on en compte 9 en 2011. Les superficies dédiées à la culture des fruits et aux cultures en serre sont également en croissance (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

Il y a une émergence de diversification dans les derniers 5-10 ans qui a beaucoup changé le portrait. Et ça continue à changer. [...] On a beaucoup plus de serres. Notre pourcentage de producteurs biologique a augmenté incroyablement dans les récentes données. Si vous comparer à Papineau c'est rien, mais pour ici, c'est beaucoup. On a des personnes qui commencent à faire de la transformation. [...] La production ovine, ça c'est une des diversifications importantes : avant, il n'y avait pas d'ovins. Maintenant, il y a vraiment beaucoup de moutons dans le coin (Acteur 9).

6. Transformation agroalimentaire, commercialisation et enjeux frontaliers

6.1 Un essor de la transformation agroalimentaire

Nous classons les entreprises qui pratiquent des activités de transformation agroalimentaire en deux principaux groupes. Le premier groupe est composé d'entreprises qui se concentrent uniquement dans la transformation alimentaire. En 2009, selon l'enquête annuelle sur les manufactures et l'exploitation forestière, le secteur de la transformation des aliments compte 39 entreprises⁶¹ en Outaouais, soit 1,6 % des entreprises québécoises (MAPAQ, 2011a). Ces entreprises sont souvent concentrées en milieu urbain. En Outaouais, la faible présence de ce type d'entreprise de transformation dans la région a freiné le développement de l'agriculture selon certains acteurs.

La transfo en Outaouais, il manque le château fort. Au moyen âge, il y avait un château et autour des paysans. Donc, il manque un château fort en Outaouais dans le secteur de la transformation agroalimentaire. Un industriel qui s'installe dans le parc industriel de la ville de Gatineau et qui passe des commandes : fèves, des tomates, etc. C'est un industriel qui passe des commandes dans un rayon de 50 km, des contrats d'approvisionnement pour des producteurs agricoles. Ça peut être un moulin qui fait de la farine et qui vend des céréales très typiques avec un cahier de charge très spécifique comme le moulin de Soulange, qui passe des commandes. Malheureusement, on n'a pas encore ça (Acteur 21).

Quelques entreprises sont apparues tout de même ces dernières années. Pensons à la Laiterie de l'Outaouais qui a réussi à relancer une entreprise dans un domaine en perte de vitesse au Québec et qui suscite un sentiment de fierté et d'appartenance chez les consommateurs et les producteurs laitiers. À plus petite échelle, mentionnons également

⁶¹ Les statistiques disponibles sur la transformation alimentaire représentent les entreprises manufacturières d'une certaine taille dont les activités principales sont la transformation de produits.

l’entreprise Les Brasseurs du Temps qui utilise le houblon du Pontiac dans la fabrication de leur bière artisanale.

Le deuxième groupe est composé d’entreprises agricoles qui réalisent des activités de transformation. Le MAPAQ (2016) les appelle des « agrotransformateurs »⁶². Il y a encore peu de données sur ces pratiques. Néanmoins, les registres du MAPAQ (2014a) identifient 49 entreprises agricoles qui réalisent des activités de transformation en Outaouais. Selon la majorité des acteurs interrogés, ces activités de transformation agroalimentaire connaissent un essor en Outaouais avec la nouvelle génération d’entreprises agricoles. « Les potentiels sont intéressants. Il y a des entreprises converties, d’autres y pensent » (Acteur 14). La diversification de l’offre de produits à partir de la transformation apporte une valeur ajoutée à l’entreprise et devient également une option intéressante en lien avec le développement de l’agrotourisme et des circuits courts. « Essentiellement, je dirais que ce groupe-là dont je fais partie, le groupe de produits de créneau, se dirige vers la transformation parce qu’en étant petit, pour être capable de vivre de notre production, il faut aller dans la transformation » (Acteur 10). La transformation reste toutefois un défi de taille en Outaouais, car les entreprises sont de petites tailles, avec un faible volume de production (TCAO, 2007). Les producteurs ont souvent des produits différents, ce qui rend difficiles les regroupements. L’accès à de l’équipement pour la transformation reste également un défi. Plusieurs intervenants expliquent que ces défis sont spécifiques à l’Outaouais qui, malgré l’essor de plusieurs nouvelles entreprises et les potentiels importants, est à l’étape embryonnaire en matière de transformation.

Avant, le type de production qui était établi en Outaouais ne demandait pas de transformation. Aujourd’hui, avec la diversification, l’objectif de transformation agroalimentaire est devenu important. La transformation affecte maintenant tous les secteurs. [...] Il faut continuer d’appuyer ces

⁶² « Entreprise agricole qui exerce des activités de transformation alimentaire majoritairement à partir de produits de sa ferme et du Québec » (MAPAQ, 2016, p.15).

entreprises, car on est encore loin par rapport aux autres régions. Alors que les autres régions ont besoin de soutien pour consolider la transformation, en Outaouais on a encore besoin d'aide pour le démarrage en transformation. Avec le préjugé favorable à l'achat local, avec la laiterie, le MSRO, c'est un bon moment (Acteur 15).

Mentionnons néanmoins que dans les dernières années, certaines entreprises se sont dotées de cuisine de transformation qui permet de vendre les produits carnés chez les détaillants au Québec.

On est plusieurs C1, ça c'est nouveau. C1, c'est une boucherie de gros. On a un permis qui nous permet de transformer ici et faire de la revente. [Les] produits transformés ici peuvent aller chez métro qui peut les vendre. Un permis C1, c'est de la boucherie de gros si on veut. Si on regarde toutes les C1 en Outaouais, la plupart ont moins de 10 ans. C'est très nouveau. [...] C'est des nouveaux joueurs, des producteurs qui ont commencé à transformer (Acteur 17).

Or, certains entrepreneurs déplorent que ces cuisines ne soient pas utilisées à pleine capacité. Elles pourraient être davantage maximisées.

6.2 Commercialisation directe des produits agroalimentaires en Outaouais et en Ontario

Un autre changement majeur en Outaouais depuis les dernières années est l'émergence de plusieurs entreprises dont les activités sont orientées vers la commercialisation directe⁶³ de produits agroalimentaires. « Avant, il n'y avait pas de producteurs qui produisaient des produits pour vendre. Maintenant, on le fait. Même mes bovins sont en train de se

⁶³ Aussi connu sous les termes de mise en marché directe ou de proximité ou en circuit court. Nous utilisons les termes « commercialisation directe » car ils ont été les plus utilisés dans le discours des acteurs de l'Outaouais.

diversifier et de vendre directement des pièces directement à la ferme. Ça n'existaient pas avant, je n'y avais jamais pensé avant » (Acteur 13). Bien que ces pratiques connaissent une popularité grandissante dans l'ensemble du Québec, la situation de l'Outaouais est particulière, car non seulement la région est-elle considérée comme un marché de proximité, mais le territoire voisin de l'Ontario également. Dans la majorité des entrevues, les acteurs ont souligné le potentiel énorme du marché d'Ottawa-Gatineau vu comme une force unique à l'Outaouais qui procure de nombreux avantages à la filière agroalimentaire.

Moi, mon projet, je suis persuadé que je n'aurais pas pu le faire nulle part qu'en Outaouais. Ici, il n'y a aucune production qui est saturée. Il y a un potentiel de développement incroyable ici. On a un super beau marché, ça c'est notre force. Tout est à faire. Le défi c'est qu'il faut le faire soit même parce que tu ne peux pas faire du gros ici. Il n'y a pas d'industrie de transformation qui vont acheter et faire la mise en marché (Acteur 17).

Le bassin de consommateurs Gatineau-Ottawa est estimé à près de 1,5 million d'habitants, ce qui constitue une masse critique de consommateurs suffisamment forte pour le développement de produits agroalimentaires variés en Outaouais. L'importance du nombre de consommateurs à proximité a toujours été présente, mais l'accentuation de la demande pour les produits locaux, de spécialités et biologique sont des tendances de consommation qui ont généré de nouvelles opportunités.

Le gros changement c'est que... Moi j'ai vu le changement quand il y a eu la crise de la vache folle. C'est l'une des épines qui a changé beaucoup. Les consommateurs sont de plus en plus intéressés de la provenance des aliments. Ça prend des crises souvent pour que les gens réalisent... Il y a toute une nouvelle prise de conscience qui s'est fait à ce niveau. Et nous [...], ça nous a permis un gros essor. C'est conjoncturel à un évènement qui n'était pas nécessairement régional... (Acteur 18).

Ces nouvelles tendances qui favorisent les marchés locaux sont présentent dans l'ensemble du Québec, mais sont également observées en Ontario et sont particulièrement importante, aux dires des acteurs interrogés, à Ottawa. Une large partie de ces consommateurs est

scolarisée avec un revenu supérieur à la moyenne québécoise et se préoccupe de plus en plus de l'origine et de la qualité des produits (MAPAQ, 2012).

Rappelons également que la population et les entreprises des deux territoires adjacents ont développé une relation étroite au fil du temps. L'agrotourisme et les marchés publics attirent les Ontariens en Outaouais, notamment parce que plusieurs y possèdent une résidence secondaire. Les entreprises de l'Outaouais sont présentes également en Ontario par l'entremise principalement des marchés publics et quelques produits se retrouvent dans les restaurants et commerces spécialisés à Ottawa. L'organisation « Savourez Ottawa » qui encourage les consommateurs, les restaurants et entreprises hôtelières, les détaillants et transformateurs à privilégier les aliments produits à Ottawa et dans les environs témoigne de cet intérêt puisqu'elle compte des entreprises agroalimentaires de l'Outaouais parmi ses fournisseurs. L'Outaouais est incluse dans la « zone d'aliments locaux d'Ottawa » dont la délimitation a été définie par la Ville d'Ottawa et l'organisation ontarienne Alimentation juste (Alimentation juste, 2012). Des entreprises agricoles de la MRC Pontiac sont également membres d'Ottawa Valley food co-op situé à Pembroke en Ontario, un réseau qui vise à mettre en valeur les aliments cultivés ou transformés. Néanmoins, si cette tendance à l'achat local est en croissance, elle ne concerne encore qu'une petite partie des consommateurs, ce qui constitue un défi pour les entreprises agricoles.

Tout comme la transformation, les démarches de commercialisation directe sont encore principalement réalisées à petites échelles en Outaouais et de façon séparée. De plus, même si l'Outaouais compte plusieurs épiciers propriétaires indépendants (Métro, IGA) qui peuvent acheter un pourcentage de produits locaux sans passer par la maison mère, peu d'entreprises locales vendent leurs produits dans ces grandes surfaces. Les critères qui règlementent l'accès aux tablettes chez les épiciers font en sorte que très peu d'entrepreneurs y ont accès dans la région. « Les marchés sont là, mais les épiceries ne veulent pas avoir deux semaines de tomates et ça finit là. Il y a tout le processus d'approvisionnement qui est aussi une clé pour pouvoir rentrer les produits en région »

(Acteur 18). En même temps, rappelons que plusieurs entreprises agricoles ne visent pas ce marché :

Ça dépend de la patinoire sur laquelle tu joues. Si tu vends toi-même ton produit, si tu fais toi-même ton contact, si tu vas à la ferme, dans les marchés agricoles, il y a un contact entre le producteur et le consommateur. Tu peux verbalement faire ton « self speach ». Ceux qui sont sur cette patinoire ne semblent pas avoir d'intérêt. [...] Ceux qui ressentent le besoin, c'est ceux que leur produit est vendu par des chaînes par quelqu'un d'autre. Là le produit doit se vendre par lui-même. C'est l'étiquette du produit qui sert de « speach » aux consommateurs (Acteur 17).

L'accès à Internet haute vitesse et aux communications par téléphonie cellulaire est également un enjeu important dans plusieurs territoires ruraux créant un impact sur l'entrepreneuriat, mais également sur les pratiques de gestion et de commercialisation des fermes (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

6.3 Législations en matière de commerce qui empêchent certaines entreprises agricoles en Outaouais d'accéder au marché de proximité d'Ottawa

Si la frontière est inexistante pour une partie de la population, la situation est bien différente pour le commerce agricole entre les deux provinces. Dans certaines productions spécifiques, notamment les produits carnés (entreprises qui se spécialisent dans l'élevage et qui sont le groupe d'agriculteur le plus nombreux en Outaouais) et les entreprises vinicoles (qui sont en croissance en Outaouais), les contraintes imposées par les législations en matière de commerce entre les deux provinces empêchent la vente de leurs produits dans l'autre province. En effet, seules les viandes découpées dans des abattoirs et des établissements de transformation accrédités auprès du gouvernement fédéral peuvent traverser la frontière entre l'Outaouais et l'Ontario. Ces normes sont d'ailleurs similaires pour vendre en Ontario que pour exporter dans un pays étranger. L'Outaouais compte trois abattoirs qui sont opérationnels dont un seul fédéral (Les Viandes la Petite Nation inc.) qui est toutefois privé avec une capacité limitée : « Dans la viande, c'est ça qui élimine

beaucoup les producteurs parce que l'abattoir fédéral qu'on a ici, ne sert pas les clients qui veulent aller l'autre côté. L'abattoir de la Petite-Nation... fait du cheval et du cerf, c'est le seul fédéral, mais on n'a pas de place » (Acteur 10). Les deux autres abattoirs sont sous inspection provinciale (Abattoir Bouwman inc. à Thurso et Abattoir Charron inc. à Saint-André-Avellin) et ne permettent pas d'avoir accès au marché de l'Ontario. En outre, ces trois abattoirs sont tous situés dans l'est de la région dans la MRC Papineau. Pour les agriculteurs situés dans la MRC Pontiac (en majorité composée d'éleveurs), les distances (environ 150 km entre Shawville et Saint-André-Avellin) et les coûts sont importants pour faire abattre leurs animaux afin de le vendre au Québec. Ainsi, le PALÉE de la MRC Pontiac adresse certaines demandes au gouvernement du Québec concernant la mise en place d'un programme d'aide financière pour réduire le coût de transport des animaux vers les abattoirs (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014). Ajoutons qu'il est néanmoins possible pour les animaux vivants de traverser cette frontière faisant en sorte que des agriculteurs de l'Outaouais choisissent de vendre à des encans du côté de l'Ontario.

En somme, l'accès à un abattoir fédéral, essentiel pour vendre la viande du côté de l'Ontario, a été mentionné comme un frein important au développement de l'agriculture par la majorité des acteurs interviewés.

C'est difficile de prendre de l'expansion si tu n'es pas capable de vendre tes produits. Si tu ne peux pas les transformer légalement. Si tu ne peux pas abattre ta viande légalement. Ou que ce n'est pas rentable parce que tu fais quatre heures de route va et viens... (Acteur 9).

Actuellement, c'est le frein principal au développement des productions animales en Outaouais. On exige les mêmes normes pour aller à Ottawa que pour aller à Paris, Boston, n'importe où. Pour des petites structures comme les nôtres, les producteurs en ont déjà plein leurs bottes de faire leur élevage, de faire la comptabilité, de faire la distribution, de faire le transport, d'aller au marché... Ce n'est pas qu'on ne veut pas ! [...] Donc un frein pour la production animale lorsqu'on parle de mise en marché direct et valorisation des produits du terroir. On est souvent sollicité par les établissements de l'autre côté, les restaurants, les boucheries pour aller vendre de l'autre côté. Mais je ne peux pas légalement. Les productions végétales n'ont pas cette contrainte. [...] Je ne comprends pas encore qu'en 2011, que les Ontariens

vont tomber malades s'il mange des produits du Québec et vice et versa. Il négocie des ententes de libre-échange avec l'Asie, le Pacifique et l'Europe, et ils ne sont pas capables de le faire dans leur pays. Trouver l'erreur ? Protectionnisme syndical, corporatiste, je ne sais pas (Acteur 17).

Il s'agit aussi d'un enjeu identifié dans le PDZA de la MRC Pontiac (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014) et qui s'appuie sur des consultations des producteurs agricoles locaux. De façon minoritaire, certains acteurs sont craintifs face à une ouverture des frontières avec l'Ontario car cela signifie également que les produits ontariens peuvent être vendus en Outaouais.

6.4 Deux types d'entreprises agricoles

La croissance des activités de transformation et de commercialisation directe de produits agricoles est une nouvelle tendance. Plusieurs acteurs considèrent qu'il s'agit d'un changement majeur dans le secteur agricole en Outaouais. Dans le discours concernant l'évolution du secteur agricole en Outaouais et ses enjeux, plusieurs classent les entreprises agricoles en deux groupes : les entreprises dans les productions traditionnelles qui ne sont pas impliquées directement dans la commercialisation de leurs produits et l'apparition d'un nouveau groupe d'entrepreneurs avec commercialisation directe.

Vous avez deux types de producteurs, vous avez ceux avec les marchés de créneau, on se connaît tous... et les producteurs bovins, laitiers qui eux autres aussi se connaît tous, mais qui ne sont pas impliqués dans la vente directe. [...] Mais vraiment deux groupes assez distincts qui a des connexions, qui travaillent des fois ensemble, mais chacun a son optique complètement différente. Vous avez la vente directe et les autres (Acteur 10).

À partir de la richesse des informations tirées des entrevues, nous terminons ce chapitre avec une description de ces deux types d'entreprises agricoles.

Le premier groupe est assez homogène et principalement composé d'entreprises dans les productions traditionnelles (bovines et laitières). Leur structure de vente est organisée de longue date et desservie par des plans conjoints négociés par les fédérations⁶⁴. Ces agriculteurs ne sont donc pas impliqués dans les négociations avec les transformateurs et les distributeurs et dans les activités de commercialisation qui se font sous l'égide de la régie des marchés agricoles.

Avant tu avais des producteurs de masses. Les gens faisaient du lait, se regroupaient pour avoir un rapport de force. Ils négociaient avec les transformateurs, tout ça sous le chapeau de la régie des marchés agricoles. Mais ces gens-là ne faisaient pas de mise en marché. La job s'arrêtait avec le camion qui vient chercher le lait. Dans le bœuf c'est la même chose et c'est de même dans à peu près toutes les productions (Acteur 17).

Ces fermes spécialisées dans l'élevage traditionnel connaissent une diminution importante au cours des dernières années. Le transfert de ces fermes à d'autres générations est un enjeu majeur que nous avons d'ailleurs évoqué précédemment dans la partie sur la relève.

À l'inverse, le deuxième groupe est principalement composé des entreprises qui connaissent une augmentation : les élevages et les cultures atypiques, les entreprises horticoles (maraîchères, fruitières, en serres) et les entreprises agricoles biologiques. On y retrouve également un nombre croissant de productions traditionnelles, dans le secteur bovin ou avicole par exemple, qui ont choisi de se différencier en proposant des produits qui se distinguent par leur qualité. Il s'agit souvent de nouvelles entreprises comme l'explique un acteur :

C'est très difficile de commencer une ferme. Les fermes laitières, c'est trop cher. C'est presque impossible de commencer une ferme laitière. Il y a plus de gens qui veulent commencer quelque chose de différent. [...] Et les gens

⁶⁴ Voir chapitre IV sur le modèle québécois.

qui font ça sont généralement de nouveaux fermiers, des gens qui n'étaient pas sur la ferme lorsqu'ils étaient jeunes. Des gens qui viennent du Québec ou de l'Ontario pour commencer (Acteur 2).

Le terme de « créneau » est souvent utilisé par les acteurs de l'Outaouais pour faire référence à ces entreprises.

Ceux des produits de créneaux, on a la relève non héréditaire. C'est des gens qui viennent de l'extérieur qui s'établissent avec une idée et c'est souvent une 2^e carrière. [...] Ce n'est pas des produits de terroir parce que c'est des produits qu'on invente maintenant, donc c'est des produits de créneaux⁶⁵ (Acteur 10).

Ce qui distingue ces entreprises agricoles des premières, c'est qu'elles réalisent la commercialisation de leurs produits. « Tu as de plus en plus de producteurs qui font une mise en marché direct soit par intérêt, soit parce qu'ils n'ont pas le choix pour survivre. [...] Alors là on a des intérêts différents que des producteurs de masse » (Acteur 17). La commercialisation implique une série de tâches liées à la négociation, à la vente, à la promotion et au transport des produits. « Maintenant, la nouvelle vision de l'agriculteur c'est des gestionnaires, et des hommes d'affaires aussi. Pas juste de cultiver mes patates, mais de les vendre. Il faut aussi savoir gérer son produit » (Acteur 18)⁶⁶.

La majorité de ces entreprises commercialisent leur produit en circuit court directement au consommateur ou par l'entremise d'un intermédiaire. À cet égard, ces entreprises se caractérisent également par la production et la fabrication de produits différenciés : « Tu peux mettre en marché collectivement des produits non différenciés comme le lait, les

⁶⁵ Cet acteur explique que ce raisonnement est appuyé par les travaux du professeur Normand Bourgault à l'UQO.

⁶⁶ Les entrevues réalisées avec les agriculteurs avaient lieu principalement dans leur entreprise. Cette citation ne provient pas de la personne interviewée mais de l'un de ses employés (cuisinier) qui passait lorsque je demandais qu'elles étaient les principaux changements dans le secteur agricole au cours des dernières années.

œufs, la volaille. [...] Des produits différenciés, c'est vraiment le producteur qui assure la mise en marché de son produit jusqu'à l'autre bout » (Acteur 22). Une grande proportion d'entreprises de ce groupe réalise également des activités de transformation.

Un des enjeux de ces entreprises, comme nous l'avons évoqué auparavant, est qu'elles réalisent ces tâches souvent de façon individuelle.

Mentionnons finalement un dernier enjeu mentionné par un agriculteur concernant les formations agricoles dans les collèges (à l'extérieur de l'Outaouais) qui ne sont pas adaptés aux nouvelles réalités des nouvelles entreprises. Cette citation contribue également à mieux comprendre l'évolution de l'agriculture et ses nouveaux besoins.

Avant il n'y en avait pas de gestion, maintenant il y a des cours de gestion. Mais le cadre, le thème du programme est le même depuis 30, 40 ans que ce soit au niveau des producteurs, au niveau agronomie et même au niveau des conseillers. Tu te spécialises soit animal, soit végétal. [...] Mais pense à toute la nouvelle agriculture qui s'en vient. Tu vas avoir à gérer des ressources humaines. Tu vas avoir à faire de la mise en marché. Tu vas avoir à faire de la transformation alimentaire. [...] Ils vont entendre parler d'alimentation pendant des heures et des heures. Idem pour la génétique. L'alimentation c'est un coup de téléphone. Ce n'est plus moi qui fais mon alimentation, c'est ma meunerie. Ils vont avoir un cours de trente heures sur la gestion des ressources humaines pendant un DEC. Ils vont avoir trente heures de marketing dans le DEC. C'est insuffisant ! [...] L'agriculture évolue, mais les maisons d'enseignements n'ont pas évolué. Il y a plein de monde qui font de la transformation alimentaire et qui développe de nouveaux produits. On parle d'analyse nutritive, on parle d'étiquetage... [...] Tout le dossier de l'environnement, on en parle un peu plus qu'avant, mais... c'est peut-être ça qui a par contre le plus évolué dans le temps. Au niveau gestion, il s'en fait. Mais maintenant le producteur, il faut qu'il soit producteur, qu'il soit gestionnaire, vendeur, transformateur et les programmes ne permettent pas ça. Ce n'est pas tout le monde qui va en faire de la transformation alimentaire, mais de plus en plus il va y a voir des gens qui vont avoir de la mise en marché à faire. Et ça, il n'y en a pas assez des programmes. [...] La gestion de ressources humaines, c'est ben rare ceux qui aiment ça. La comptabilité, négocier avec le fournisseur, ce n'est pas des thèmes qui sont accrocheurs pour les jeunes. Mais un moment donné tu te rends compte qu'il faut que tu « deal » avec ça et tant que tu n'as pas eu des besoins, tu n'as pas eu la motivation. La difficulté dans une maison d'enseignement, c'est de motiver

les jeunes à embarquer dans ces programmes-là. Mais l'agriculture d'avenir passe par de la relève bien formée (Acteur 17).

Conclusion

Bien que du point de vue statistique, la région de l'Outaouais se démarque peu pour le nombre et la taille de ces entreprises agricoles, le portrait de ses principales composantes agricoles révèle des potentiels importants et une évolution différente de celle du Québec. En guise de conclusion, nous résumons ses principaux potentiels, les tendances qui entraînent l'implantation d'un nouveau modèle agricole dans cette région et les enjeux qui y sont associés.

Pour décrire l'agriculture, les acteurs opposent souvent l'Outaouais à des régions où l'agriculture industrielle domine. À l'inverse de ces régions, l'agriculture outaouaise est qualifiée d'extensive avec une santé agroenvironnementale enviable. La topographie vallonnée a encouragé ce modèle en Outaouais avec la conservation de territoires boisés. L'importance de la production animale qui caractérise la région a favorisé les pratiques de pâturages avec une forte proportion de plantes fourragères pérennes et la présence des animaux dans les champs. Dans ce contexte, peu de fermes appliquent des produits chimiques. L'agriculture pratiquée en Outaouais est reconnue dans le milieu pour être durable.

Même si la superficie des terres est en moyenne plus importante en Outaouais qu'au Québec, l'agriculture régionale se caractérise par une forte proportion de petites entreprises en regard des capitaux, des revenus générés et du nombre d'employés. Près de la moitié des exploitants agricoles travaillent à temps partiel dans leur entreprise. Certaines entreprises désirent rester petites par choix pour conserver leur mode de vie, pour d'autres, le passage d'une production artisanale à une production plus organisée est jonché d'obstacles.

Le secteur agricole de l'Outaouais, traditionnellement composé d'entreprises dans la production bovine et, dans une moindre mesure, d'entreprises laitières, a amorcé une diversification importante avec l'apparition de plusieurs nouvelles entreprises dans de nouveaux créneaux comme l'élevage non conventionnel, le maraîcher, les fruits, les serres et autres cultures. Plusieurs productions qui stagnent ou qui sont en décroissance au Québec connaissent, au contraire, un essor en Outaouais. Certes, l'Outaouais avait parfois peu d'entreprises à l'origine dans ces secteurs. Il n'en demeure pas moins que cette croissance indique tout de même une transition dans les structures agricoles avec l'apparition de plusieurs entreprises orientées vers une diversité de production alors que les fermes d'élevage traditionnel (principalement bovins et laitiers) sont en diminution. L'Outaouais est d'ailleurs la seule région québécoise où plus de la moitié de la relève qui s'est établie en agriculture entre 2001 et 2011 a choisi de démarrer une nouvelle entreprise agricole alors que dans les autres régions, le transfert de ferme familial est demeuré le mode d'établissement le plus courant.

Ajoutons également que l'Outaouais est une région de grands espaces agricoles qui dispose de conditions pédoclimatiques adaptées à une variété d'activités agricoles, de terres de qualité à un coût compétitif et d'une excellente santé agroenvironnementale, ce qui a certes joué en faveur de ce nouveau dynamisme qui secoue actuellement le secteur agricole.

Cette nouvelle génération d'entreprises s'appuie sur un modèle entrepreneurial différent. D'une part, les agriculteurs assurent eux même les activités associées à la vente et la distribution des produits auprès des consommateurs, principalement par l'entremise de circuits courts. D'autre part, plusieurs de ces entreprises réalisent des activités de transformation afin de diversifier leurs offres de produits. Ce modèle est caractérisé en Outaouais par un individualisme, la plupart des fermes réalisant ces activités seules. Pour plusieurs acteurs interrogés, la croissance des activités de transformation et de commercialisation directe de produits agricoles est un changement majeur dans le secteur agricole en Outaouais qui mène à distinguer deux principaux groupes d'entreprises : les entreprises dans les productions traditionnelles qui ne sont pas impliquées directement dans

la commercialisation de leurs produits, et l'apparition d'un nouveau groupe d'entrepreneurs avec commercialisation directe.

Dans les entrevues réalisées, que ce soient avec des agriculteurs ou d'autres acteurs impliqués dans le développement, le renouveau dans le secteur agricole avec la propension de ce nouveau modèle entrepreneurial est fortement associé à la proximité du secteur urbain et particulièrement d'Ottawa où la population qui valorise les produits de qualité est une tendance à la hausse. L'importance des consommateurs à proximité a toujours été présente, mais l'accentuation de la demande pour les produits locaux, de spécialités et biologique sont des tendances de consommation qui ont généré de nouvelles opportunités. Néanmoins, si cette tendance à l'achat local est en croissance, elle ne concerne encore qu'une petite partie des consommateurs, ce qui constitue un défi pour les entreprises agricoles.

Bien que d'un point de vue socioculturel, une portion de la population de l'Outaouais partage des liens forts avec les territoires voisins de l'Ontario et que près de la moitié des agriculteurs sont anglophone, la frontière est une barrière difficile à franchir pour les entreprises agricoles spécialisées dans les élevages. La difficulté d'accès à un abattoir fédéral, essentiel pour vendre la viande du côté de l'Ontario, est un frein important au développement de l'agriculture en Outaouais. Ce frein a toujours été présent, mais il demeure plus important avec la croissance des entreprises qui misent sur une mise en marché directe.

En raison de la forte présence du milieu urbain et de la fonction publique, certains enjeux qui affectent le développement agricole au Québec sont plus manifestes en Outaouais selon les acteurs interrogés. Le territoire rural est méconnu et l'agriculture souffre d'une faible reconnaissance en Outaouais, notamment au sein de sa population et du milieu municipal. De façon générale, le faible sentiment d'appartenance de la population à la région est un enjeu important en Outaouais. À cet égard, une meilleure reconnaissance des activités agricoles est vu par des acteurs comme un moyen pour tisser des liens entre l'urbain (les consommateurs) et le milieu rural (les agriculteurs) et renforcer le sentiment identitaire

régional. La proximité du milieu urbain fait également en sorte que plusieurs citadins ont acheté des terres qu'ils ont laissées en friches. L'étalement urbain de Gatineau exerce aussi une pression sur les terres à proximité et l'installation des néoruraux engendre parfois des conflits d'usage. Face à la fonction publique et sa forte valorisation dans la région, l'agriculture exerce une faible attraction chez les jeunes. À cet égard, l'âge moyen des agriculteurs est élevé dans les entreprises agricoles traditionnelles et le transfert des fermes à d'autres générations est problématique dans la région. Cet enjeu se manifeste également avec la difficulté de recruter des employés. Par ailleurs, sous un autre registre, la diminution des fermes bovines et laitières en Outaouais et la propension de l'agriculture à temps partiel soulèvent des enjeux importants pour le maintien des services en milieu rural.

En outre, certaines lois et règlementations sont non adaptées au contexte de l'Outaouais : il y a peu de soutien financier pour la relève agricole ayant dépassé la limite d'âge, un phénomène présent en Outaouais ; la Loi sur la protection du territoire agricole est parfois trop permissive face à l'étalement urbain alors qu'elle est vue également dans d'autres cas comme étant trop restrictives, car elle ne permet pas le morcelage des terres agricoles. Ainsi, les terres sont souvent la propriété de non agriculteurs et celles disponibles sont parfois trop grandes, ce qui ne correspond pas aux besoins plus modestes de la relève qui se spécialisent dans de nouveaux créneaux ainsi que dans les productions biologiques. En Outaouais, l'aide pour le démarrage en transformation est toujours d'actualité alors que les programmes provinciaux sont davantage axés sur le soutien de la consolidation. La dualité linguistique des agriculteurs nécessite d'offrir les services publics dans les deux langues, une situation spécifique à l'Outaouais.

Bien que ce chapitre ait démontré des caractéristiques spécifiques de l'agriculture en Outaouais, il a également mis au jour des différences entre trois MRC voisines dans ce territoire. L'histoire de ces MRC, les facteurs culturels, dont l'importance de la communauté anglophone, le contexte socioéconomique, mais également les différences dans la topographie et la qualité des sols a généré certaines différences au niveau de la diversification, de la taille des entreprises, des principales productions et des enjeux. Les

Collines-de-l'Outaouais, MRC à caractère périurbain, est davantage caractérisée par de petites fermes et une agriculture à temps partiel, ce qui cadre bien avec les valeurs véhiculées par la nouvelle population, qui privilégie la qualité de vie et le développement durable, et qui s'installe en grand nombre sur le territoire depuis plusieurs années. Les enjeux d'étalement urbain et de friches sont importants dans cette MRC.

Les fermes dans le Pontiac sont plus importantes en termes de capitaux avec une proportion d'agriculture à temps plein qui correspond à la moyenne provinciale. Avec le phénomène de concentration des entreprises et le fait que plusieurs propriétaires ont leur résidence principale à l'extérieur de la MRC, l'occupation du territoire est un enjeu majeur dans cette MRC qui connaît une dévitalisation majeure. À dominance bovine, production associée à la forte présence de la communauté anglophone, l'agriculture est moins diversifiée dans ce coin de pays. Néanmoins, une tendance à la diversification est observée depuis les dernières années.

Pionnière dans la région, la MRC Papineau a une agriculture plus diversifiée avec plusieurs nouvelles productions ce qui correspond également à son contexte économique qui repose sur divers secteurs (touristique, forestier, services). C'est dans cette MRC que l'enjeu des conflits d'usage entre les agriculteurs et les résidents a été le plus souvent mentionné.

Finalement, soulignons que la cohérence entre les sources de données statistiques et les perceptions et connaissances que les différents acteurs ont partagées lors des entrevues réalisées témoigne d'une bonne compréhension du contexte agricole dans la région, mais aussi, comme nous le verrons dans le chapitre suivant, d'un partage et d'une appropriation de cette connaissance par les différents acteurs à travers la réalisation de projets de développement.

CHAPITRE VI : PROJETS COLLECTIFS EN SOUTIEN À L'AGRICULTURE ET DYNAMIQUES D'ACTEURS

Introduction

Le chapitre précédent a tracé un portrait des composantes agricoles en Outaouais contribuant ainsi à identifier plusieurs spécificités agricoles et agroalimentaires qui distinguent l'Outaouais des autres régions québécoises. Il s'agit d'un premier pas vers la compréhension des dynamiques territoriales. Les coordinations entre acteurs qui développent des projets afin d'apporter une solution à un enjeu sur le territoire ou pour répondre à une aspiration sont au cœur de ces dynamiques territoriales.

À ce titre, le présent chapitre s'attarde aux actions collectives qui animent le secteur agricole en Outaouais et dans les trois territoires à l'étude ainsi qu'à l'implication des acteurs territoriaux. Il contribue aussi à mettre en lumière le contexte institutionnel (politiques, programmes, Lois, règlements, ententes, mécanismes de concertation et de consultation, etc.) dans lesquels les projets évoluent tout en identifiant les ressources mobilisées dans les projets, dont celles territoriales associées aux spécificités de la région et de ses territoires. À travers ce récit, les obstacles auxquels sont confrontés les acteurs dans la construction des projets sont également exposés. Les sources de données principales pour ce chapitre sont la revue documentaire et les entrevues semi-dirigées réalisées avec les acteurs territoriaux impliqués dans les projets à l'étude. Le chapitre est composé de trois principales parties.

Nous débutons avec la présentation des différents acteurs territoriaux impliqués dans les projets collectifs de soutien à l'agriculture sur le territoire. La description de la mission et de l'orientation de ces organisations permet, d'entrée de jeu, de mieux comprendre leurs liens avec le secteur agricole.

La deuxième partie s'intéresse à une quinzaine de projets collectifs qui ont été mis en place en Outaouais pour soutenir l'agriculture et que nous classons en cinq principales catégories : les outils de planification et plans d'action pour mettre en valeur et développer les activités agricoles, le soutien à la relève agricole, la valorisation et la promotion des entreprises et des produits agroalimentaires locaux, le soutien au développement des entreprises et la diversification agricole par le développement de nouvelles filières. La présentation de ces projets contribue à identifier les raisons qui ont motivé la mise en place du projet, les partenariats qui les soutiennent et les ressources qui sont mobilisées.

La troisième partie fait un retour sur certains aspects de la coordination et de la concertation des acteurs aux différentes échelles territoriales à l'étude et identifie les difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets.

En conclusion, nous résumons les principaux constats de ce chapitre.

6.1 Les principaux acteurs territoriaux impliqués dans les projets qui soutiennent l'agriculture et l'agroalimentaire en Outaouais

L'agriculture, la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires sont devenues une priorité pour plusieurs organisations dans le milieu qui reconnaissent dans ce secteur une vitalité et un potentiel de développement important. Rappelons que nous utilisons les termes d'acteurs territoriaux dans cette thèse pour identifier les représentants des organisations ou les agriculteurs qui sont actifs, à différents niveaux, dans un ou des projets collectifs sur leur territoire. La mission de ces organisations qui soutiennent le développement agricole et agroalimentaire en Outaouais est parfois directement liée aux activités agroalimentaires et, d'autres fois, plus générales, en lien avec le développement socioéconomique. À ce titre, chacun de ces acteurs a des orientations, des programmes et un degré d'autonomie différent pour soutenir et générer des projets sur le territoire. Dans cette partie, nous présentons ces principaux acteurs territoriaux que nous avons classés en neuf principaux groupes.

6.1.1 Organisations publiques

Plusieurs acteurs publics (ministères et agences gouvernementales) soutiennent le développement agricole et agroalimentaire en Outaouais. Au Québec, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) est dédié spécifiquement à l'agriculture. Il a pour mission d'« appuyer une offre alimentaire de qualité et promouvoir l'essor du secteur bioalimentaire dans une perspective de développement durable, pour le mieux-être de la société québécoise » (MAPAQ, Direction régionale de l'Outaouais, 2015)⁶⁷. La structure du MAPAQ est constituée de sous-ministériats qui ont des mandats spécifiques. Les 15 directions régionales du MAPAQ,⁶⁸ dont celle de l'Outaouais, relèvent du sous-ministéritat dédié au développement régional et au développement durable. Elles ont pour priorités le développement économique du secteur agroalimentaire, la gestion durable des ressources, le développement régional (notamment la planification stratégique régionale et le soutien aux initiatives de développement) et la mise en valeur du territoire et des activités agricoles. Dans cette optique, la direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ vient appuyer les territoires et les entreprises en soutenant l'essor des activités agroalimentaires avec des interventions axées sur la production, la transformation et la commercialisation de produits agricoles (*ibid.*). La direction régionale joue également un rôle en matière de recherche et développement et de formation. Son soutien au secteur agricole est orienté vers les entreprises agricoles, mais également vers les projets de développement collectifs. Plusieurs projets présentés dans la deuxième partie de ce chapitre sont d'ailleurs appuyés financièrement par le MAPAQ. Les bureaux du MAPAQ sont localisés à Gatineau avec deux centres de services en milieu rural, soit à Shawville (MRC Pontiac) et à Maniwaki

⁶⁷ Voir le chapitre 4 pour une description des politiques et plans stratégiques québécois en matière d'agriculture.

⁶⁸ Les divisions suivent le découpage des régions à l'exception de la direction de « Montréal–Laval–Lanaudière » qui regroupe des régions plus urbaines, de la direction « Abitibi–Témiscamingue–Nord-du-Québec » qui regroupe deux régions plus nordiques alors que la Montérégie, vaste territoire à vocation agricole, compte deux directions régionales, l'une à l'ouest et l'autre à l'est.

(MRC Vallée-de-la-Gatineau). Des acteurs (intervenants et agriculteurs) de la MRC Pontiac ont mentionné, lors des entrevues, l'importance de la décentralisation du bureau régional du MAPAQ sur ce territoire.

Je trouve que le MAPAQ à Shawville est très utile avec l'assistance. Et quand vous avez des papiers du gouvernement et que vous ne comprenez pas ce qu'ils disent parce que c'est tout en français, dans le français gouvernemental qui est très étrange, on peut remettre ça au MAPAQ qui fait la traduction et nous explique qu'est-ce qui arrive. C'est une bonne chose qu'on a ici (Acteur 20).

Le MAPAQ compte une vingtaine d'employés en Outaouais. De façon générale, le nombre d'emplois dans l'administration provinciale est en diminution depuis 2000 en Outaouais (Service Canada, 2013). Cette tendance affecte également les ressources humaines au sein du MAPAQ. Avec les mesures d'austérité du gouvernement libéral du Québec, l'érosion des effectifs dans la fonction publique en région s'est accentuée à partir de 2014. Des acteurs institutionnels, mais également, des producteurs agricoles ont mentionné cette diminution des ressources humaines et financières au MAPAQ comme un enjeu important dans la région pour le développement de l'agriculture.

Je pense que le premier changement majeur c'est l'attrition du MAPAQ : la diminution du personnel. [...] On a de moins en moins de praticiens, de gens qui connaissent le champ, qui sont capables d'accompagner le producteur agricole. Le ministère délaisse et a délaissé le service de première ligne où l'on va enseigner au producteur comment faire. On a mis en place des clubs-conseils en agroenvironnement, des syndicats de gestion, un réseau de services-conseils, mais c'est à mon avis un ghetto d'emplois, mal rémunéré qui n'assurera pas la pérennité de la connaissance. [...] Et en quelque sorte, on a une perte d'expertise qui se fait actuellement et qui est en train de se compléter. C'est partout au Québec (Acteur 16).

La Financière agricole, dont le mandat « est de stimuler les investissements et de protéger les revenus en vue de favoriser la réussite et la pérennité des entreprises agricoles québécoises », est l'un des trois organismes autonomes au sein du MAPAQ qui relève directement du ministre (MAPAQ,

<http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Ministere/organismes/Pages/organismes.aspx>). Elle possède des bureaux dans l'ensemble des régions du Québec⁶⁹. À cet égard, les directions régionales du MAPAQ travaillent en étroite collaboration avec la Financière agricole qui offre une gamme d'outils financiers et de gestion aux entreprises agricoles : assurance récolte, assurance stabilisation des revenus agricoles (ASRA), financement agricole avec garantie de prêts, investissement en capital de risque, programmes pour la relève agricole, etc. (*ibid.*).

Dans une moindre mesure, d'autres organisations publiques qui interviennent sur le développement sont également impliquées dans le soutien de l'agriculture en Outaouais. La direction régionale de l'Outaouais du ministère des Finances et de l'Économie (MFE) est impliquée dans le soutien à la croissance, l'investissement et l'emploi dans divers secteurs économiques dont l'agroalimentaire. Le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire (MAMOT), qui appuie le développement régional et encadre la politique nationale de la ruralité⁷⁰, permet de doter les acteurs locaux d'outils additionnels pour appuyer l'agroalimentaire. En lien avec son mandat de soutien de la main-d'œuvre et au développement de l'emploi, la direction régionale d'Emploi-Québec est impliquée dans le soutien agroalimentaire dans la région. Emploi-Québec a des points de services dans les territoires locaux (Centre local d'emploi⁷¹).

L'Outaouais compte également sur son territoire des organismes fédéraux, dont la direction régionale de Développement économique Canada (DÉC) qui, à travers son mandat de stimuler le développement régional, participe au soutien de plusieurs projets agricoles en

⁶⁹ Mentionnons également que le Centre québécois d'inspection des aliments et de santé animale (CQIASA), l'un des organismes autonomes au sein du MAPAQ, a une direction régionale en Outaouais.

⁷⁰ La politique permettait de dédier des ressources financières à des projets collectifs sur le territoire afin de favoriser une prise en charge du développement par les acteurs locaux (Solidarité rurale du Québec, 2014).

⁷¹ Un CLE est présent dans la MRC Papineau et Pontiac alors que dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, l'organisme en place est un Centre de services pour l'économie et l'emploi (CIEL).

Outaouais. Financement agricole Canada, organisation fédérale de financement des entreprises agricoles, a également des bureaux à Gatineau⁷².

L'ensemble de ces directions régionales et agences sont peu décentralisé dans la mesure où elles doivent répondre aux objectifs ciblés par l'État québécois ou l'État canadien, selon le cas. Elles disposent néanmoins d'enveloppe budgétaire avec des objectifs plus généraux qui permettent d'appuyer des projets spécifiques aux différents territoires.

6.1.2 Organisations de développement régional et local (semi-public)

Lors de l'enquête terrain, plusieurs organisations de développement régional et local (semi-public) étaient en place dans la région. Mentionnons la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), une organisation axée sur la concertation des partenaires du milieu et la planification du développement régional. Son apport a été important pour soutenir les projets agricoles en Outaouais notamment par l'entremise de son soutien à une entente-cadre dédiée à l'agroalimentaire (voir la partie suivante). En 2015, les CRÉ ont toutefois disparues au Québec face aux compressions du gouvernement québécois. À l'échelle régionale, mentionnons également la Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides (CDROL) qui appuie la création et l'expansion de coopératives en Outaouais, un type d'entreprise étroitement lié au dynamisme économique de l'agroalimentaire au Québec, mais également en Outaouais⁷³.

⁷² Rappelons néanmoins que l'agriculture est principalement un domaine de compétence provinciale au Québec.

⁷³ Il existe en effet plusieurs coopératives liées au secteur agroalimentaire en Outaouais. Mentionnons notamment la Coop Agrodor, le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais, le Marché public de la Petite-Nation, la coopérative des consommateurs de la laiterie de l'Outaouais, La coopérative de solidarité bio-équitable de l'Outaouais, Les Serres de l'Outaouais, La Tierra coop, etc.

Plusieurs dispositifs de développement sont également en place dans les territoires locaux. Parmi eux, les Centres locaux de développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) reconnaissent dans la filière agroalimentaire de l'Outaouais un secteur de développement et d'innovation à fort potentiel. Les liens entre les agriculteurs et ces organisations se sont accentués au cours des dernières années explique un acteur :

On dirait que ce n'était pas important avant [l'agriculture], mais maintenant on est vraiment visible, on est dans la communauté. On s'implique beaucoup plus dans les choses agricoles. [...] Même si ça n'a rien à voir avec prêter de l'argent à quelqu'un ou faire un projet de développement, juste pour faire du réseautage avec les producteurs. Grâce à nos actions, les producteurs ont le réflexe de nous appeler et de nous impliquer dans les projets au début (Acteur 9).

Plusieurs stratégies, orientations et projets mis en place par ces dispositifs appuient les entreprises et projets dans le secteur agricole.

Implantées dans les MRC rurales ou semi-urbaines, les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) offrent de l'aide aux entreprises et gèrent un Fonds d'investissement local qui leur permet de financer des entreprises sous forme de prêts. Elles participent également à l'animation des milieux. Organismes sans but lucratif, les SADC sont administrées par un conseil d'administration formé de citoyens locaux et sont financées par Développement économique Canada. Deux SADC sont présentes sur nos territoires à l'étude. Celle située dans le Pontiac couvre l'ensemble des municipalités de la MRC ainsi que la municipalité de Pontiac dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais⁷⁴. L'autre SADC, située dans la ville de Gatineau (dans le secteur de Buckingham souvent

⁷⁴ L'identité de la municipalité Pontiac, comme en témoigne son nom, est en effet étroitement liée aux autres municipalités du Pontiac même si elle fait partie de la MRC des Collines-de-l'Outaouais. Cette dernière, rappelons-le, est un amalgame de municipalités qui ne partagent pas nécessairement un historique identitaire commun.

associé au territoire de la MRC Papineau) couvre les secteurs de l'est de la ville de Gatineau, les autres municipalités de la MRC des Collines-de-l'Outaouais ainsi que la MRC Papineau auquel s'ajoute la municipalité de Notre-Dame-du-Laus dans la région des Laurentides. À cet effet, le territoire d'intervention des SADC ne suit pas les limites des territoires administratifs mais plutôt les territoires historiques associés aux appartenances des populations.

Les Centres locaux de développement (CLD) ont également joué un rôle primordial dans le développement agricole sur leur territoire. Créé dans le cadre de la Politique de soutien au développement local et régional en 1997, le CLD vient soutenir techniquement et financièrement l'entrepreneuriat privé et collectif. En vertu de la Loi 34, il relève depuis 2003 de sa Municipalité régionale de comté ou territoire équivalent et son conseil d'administration est composé principalement d'élus et de représentants de secteurs d'importance sur le territoire. Une étude de cas réalisée en 2004 sur le CLD Papineau avait démontré son rôle de catalyseur et de mobilisateur dans divers projets de développement sur le territoire (Doucet, 2004).

Avec les mesures d'austérité du gouvernement du Québec en 2015, certaines de ces organisations ont été dissoutes dont le CLD Papineau et le CLD Pontiac qui n'existe plus. Seul le CLD des Collines-de-l'Outaouais est encore en place en 2016. Pour remplacer le CLD Pontiac, la MRC a signé une entente afin de transférer à la SADC la prestation de services qui était donnée aux entreprises par le CLD Pontiac. « Motivée par la loi 28, cette entente est une première en son genre au Québec » (De la Salle, 2015). Ouvrons ici une parenthèse pour mentionner que sur certains territoires, les SADC (financées par le gouvernement fédéral – Développement économique Canada) et les CLD (financé par le gouvernement du Québec) ne travaillaient pas nécessairement de concert même s'ils ont des mandats similaires. Toutefois, la situation était différente dans la MRC Pontiac où ces deux acteurs collaboraient étroitement étant situés à quelques pas l'un de l'autre. Il s'agit d'un constat mentionné dans le cadre des entrevues que nous avons réalisé. En outre, le

CLD et la MRC ainsi que la Corporation de développement économique (CDE) du Pontiac, organisation qui a été dissoute également, partageaient les mêmes bureaux.

Lors de la disparition du CLD Papineau, la fonction de développement a été confiée à la MRC. Le CLD Papineau avait mis en place une Table agroalimentaire composée de sept représentants du milieu agricole (1 représentant de chacun de ces secteurs : bovins, bovins laitiers, horticulture, agrotourisme, autres productions, transformation et production bio et relève agricole) et de représentants de la MRC Papineau, du MAPAQ, de l'UPA, de la commission scolaire au Cœur-des-Vallées, du CREDETAO et de la chambre de commerce. La table avait pour objectif de favoriser la concertation et l'échange d'information entre les acteurs du milieu agricole, de réaliser les actions identifiées dans le plan d'action de la Table et de faire des recommandations au conseil d'administration du CLD Papineau concernant le développement agricole du territoire (CLD Papineau). Un Fonds dédié à la promotion des activités et des produits agroalimentaires était géré par la Table sous l'égide du CLD. Avec la disparition du CLD en 2015, la table a également été dissoute. Mentionnons néanmoins qu'à la MRC, un agent dédié au développement rural et agroalimentaire est toujours en place témoignant de l'importance de ce secteur d'activité dans la MRC.

6.1.3 MRC et municipalités

Les MRC sont dirigées par un conseil des élus formé par les maires des municipalités sur le territoire. Le conseil est dirigé par un préfet qui est élu par les membres du conseil dans le cas des MRC à l'étude (MAMROT, 2010). L'aménagement du territoire est la principale responsabilité des MRC qui disposent de nombreux outils de planification, d'aménagement et de développement, de règlementations qui encadrent les interventions en matière de planification territoriale, ainsi que des mécanismes de consultation et de concertation. En vertu de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, elles ont également l'obligation de protéger le territoire agricole et ses activités.

En 1997, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme a été modifiée de manière à favoriser une plus grande complémentarité entre l'aménagement du territoire et la protection du territoire et des activités agricoles. Chaque MRC du Québec, dont le territoire comprend une zone agricole, doit mettre en place un Comité consultatif agricole dont le mandat est d'étudier toute question en lien avec l'aménagement du territoire agricole afin d'émettre des recommandations au conseil de la MRC. Ce comité est composé de membres du conseil (maires) et d'au moins 50 % de producteurs agricoles qui résident sur le territoire. D'autres participants qui ne sont ni producteurs agricoles ni élus de la MRC peuvent également être membres. Par l'entremise de ses responsabilités en matière d'aménagement des territoires, la MRC joue donc un rôle important concernant les enjeux agricoles sur son territoire.

Par ailleurs, même avant 2015 – année où certaines MRC ont pris en charge le mandat du développement économique local avec la disparition des CLD – certaines d'entre elles ainsi que des municipalités étaient déjà fortement impliquées dans le soutien technique et financier de l'agroalimentaire sur leur territoire. Plusieurs exemples sont décrits dans la deuxième partie de ce chapitre qui confirme cette affirmation (Plate-forme agricole de l'Ange-Gardien, Coopérative de solidarité du marché de Ripon, Stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais, Plan de développement de la zone agricole de la MRC Pontiac, etc.). Un acteur explique qu'au cours des dernières années, le milieu municipal au Québec a acquis une meilleure compréhension des contributions de l'agriculture (Acteur 23).

Les MRC et municipalités sont financées par les transferts de taxes foncières des municipalités ainsi que par les transferts intergouvernementaux de la province. Disposant de ressources financières autonomes (impôts fonciers), ces municipalités sont considérées comme des instances locales décentralisées. Toutefois, en tenant compte que ces ressources sont limitées et peu diversifiées, leur marge de manœuvre reste mince pour soutenir les initiatives et stratégies innovatrices dans le milieu (Collin et Léveillée, 2003).

6.1.4 Organisme de recherche et développement : le CRÉDÉTAO

Le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) est spécialisé en recherche et développement appliqués dans le domaine de l'agroalimentaire et offre des services de transfert technologique. Le Centre a été mis sur pied en 1993 par la commission scolaire Seigneurie (depuis fusionnée avec la commission scolaire au Cœur-des-Vallées) qui désirait associer son programme d'enseignement en agriculture à un volet recherche. Le territoire d'intervention du CRÉDÉTAO, d'abord concentré dans la MRC Papineau, s'est par la suite élargi à l'ensemble de l'Outaouais. Même s'il est le seul centre de recherche dans ce domaine en Outaouais et qu'il répond à des besoins importants non comblés par d'autres organisations, le CRÉDÉTAO ne jouit pas d'un appui financier du gouvernement. Constitué en organisation sans but lucratif (OSBL), le CRÉDÉTAO est aujourd'hui appuyé par plusieurs partenaires, notamment à partir d'une entente spécifique (qui s'est terminée en 2015) qui regroupe la CRÉO, le MAPAQ, le MFE, le MAMROT et Emploi-Québec. Nous reviendrons sur cette entente qui vise à appuyer les activités qui s'inscrivent dans les orientations stratégiques de développement régional dans la prochaine partie du chapitre. Plusieurs acteurs du milieu, dont la coopérative Agrodor, participent également au financement de ce centre de recherche. Le CRÉDÉTAO est dirigé par un conseil d'administration composé de producteurs et d'intervenants du milieu agricole. Lorsque des projets de recherche et de développement sont mis en branle, des comités aviseurs composés de spécialistes sont créés pour assurer un suivi.

Le CRÉDÉTAO est devenu un acteur important et spécifique à l'Outaouais pour appuyer les stratégies régionales de diversification agricole et le développement de nouveaux créneaux adaptés aux réalités locales et régionales (voir encart suivant). En 1996, le centre a également initié l'incubateur agroalimentaire régional. En partenariat avec le Centre Compétence Outaouais de la commission scolaire des Draveurs, l'incubateur offre un volet de formation adaptée pour le démarrage, l'expansion ou la diversification d'entreprises agroalimentaires. Cette attestation de spécialisation professionnelle (ASP) en gestion agricole est axée sur la structure du plan d'affaires, la commercialisation, la gestion des

ressources humaines et le plan financier. Dans la partie qui suit, nous reviendrons sur deux projets spécifiques développés par le CRÉDÉTAO en partenariat avec plusieurs organisations soit : la Plate-forme agroalimentaire de l'Ange-Gardien et le développement de la filière du houblon.

Encart 1 : Exemples de projets réalisés par le CRÉDÉTAO

- Production de ginseng en milieu forestier;
- Filière de production de houblon (performance de dix variétés sous les conditions de cultures québécoises ; rédaction d'un guide de production destiné aux agriculteurs et aux intervenants québécois; formation à l'échelle québécoise pour démarrer cette production);
- Filière du millet perlé sucré à des fins de transformation en éthanol et en alimentation bovine;
- Filière de plantes aromatiques et médicinales;
- Production d'huiles essentielles à partir de l'achillée millefeuille;
- Production de menthe poivrée à des fins de transformation en huiles essentielles;
- Réseau d'essai en production biologique de plantes aromatiques;
- Préfaisabilité de transformation à partir de plantes médicinales en tisanes froides;
- Production de légumes exotiques;
- Efficacité pédo climatique de pommiers en sol lourd;
- Production d'aubergines biologiques en serre;
- Efficacité technico-économique et environnementale: bandes végétatives filtrantes et zone d'affinage en production bovine.

CRÉDÉTAO, 2007

6.1.5 Ressources en formation

En agroalimentaire, la formation joue un rôle déterminant dans le succès de l'entrepreneur. En plus de l'incubateur agricole du CRÉDÉTAO (ASP en gestion agricole), il existe quelques organisations de formation en Outaouais dédiées à l'agroalimentaire.

Le Collège Heritage dans la MRC Pontiac offre des formations en langue anglaise depuis 1993. Trois programmes d'attestations d'études collégiales (AÉC) sont offerts en rotation soit agrotourisme et productions diversifiées, démarrage de production ovine et gestion de l'entreprise agricole, cette dernière formation étant fortement liée à la production bovine qui domine dans ce territoire agricole. Ces formations sont importantes pour le développement de la MRC : « La présence du campus du Collège Héritage a contribué et contribuera à favoriser le transfert de fermes familiales ou le démarrage de nouvelles entreprises agricoles dans la MRC de Pontiac » (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.112).

Le Centre de formation professionnelle Relais de la Lièvre-Seigneurie, situé à Gatineau, offre deux diplômes d'étude professionnelle (DEP) afin d'acquérir des connaissances et habiletés nécessaires dans la production animale et dans le domaine horticole.

Le Collectif de formation de l'Outaouais pour les agriculteurs (CFRAO) offre des formations agricoles sur mesure adaptées aux réalités du milieu. Chapeauté par le MAPAQ il est le fruit de la concertation des maisons d'enseignement offrant des programmes professionnels et techniques en agriculture, des représentants des producteurs agricoles et des partenaires du milieu. Le démarrage acéricole, la transformation des produits de l'érable, la culture du ginseng en milieu forestier, la culture de l'ail biologique, la commercialisation agroalimentaire sont quelques une des formations offertes qui témoignent des intérêts agraires dans le milieu.

À proximité de la région, mentionnons finalement l'Université de Guelph-Campus d'Alfred situé dans l'Est Ontarien qui offre une formation technique en agriculture et en gestion d'entreprise agricole. Les candidats de l'Outaouais qui désirent suivre cette formation sont admissibles au programme d'appui à la relève agricole offert par la Financière agricole du Québec.

6.1.6 Regroupement des agriculteurs : l'Union des producteurs agricoles (UPA)

L'Outaouais compte également des regroupements d'entreprises qui soutiennent divers maillons dans la filière agroalimentaire. L'Union des producteurs agricoles (UPA) Outaouais-Laurentides est le syndicat qui représente l'ensemble des agriculteurs dans la région. À l'échelle régionale, l'Outaouais compte également six syndicats de spécialités dans les secteurs suivants : cultures commerciales, ovines, acériculture, bovin, lait et relève. Un syndicat local est également en place dans chacune des MRC. En janvier 2016, ils étaient environ 70 agriculteurs de l'Outaouais à être un membre actif du conseil d'administration de l'un de ces syndicats⁷⁵.

La Fédération UPA Outaouais-Laurentides est issue de l'union de trois fédérations en 1964 (celles de l'Outaouais⁷⁶, de Montréal/St-Jérôme, et de Mont-Laurier)(Fédération UPA Outaouais-Laurentides, 2014).⁷⁷ Les syndicats locaux feront également l'objet de fusion. En 2002, les syndicats de Thurso et Petite-Nation se fusionnent pour former l'UPA Papineau; en 2010, le syndicat d'Outaouais-Centre se fusionne avec celui de Gatineau-Sud français pour devenir l'UPA des Collines-de-l'Outaouais. Avec le projet de l'UPA du futur qui vise à harmoniser les syndicats avec les limites administratives des territoires des MRC, le Syndicat de l'UPA de Gatineau-South English est dissout et les membres rejoignent les syndicats des Collines-de-l'Outaouais ou de la Vallée-de-la-Gatineau selon leur localisation. Ces changements ont contribué à regrouper les syndicats locaux anglophone et francophone (*ibid.*).

⁷⁵ Calcul réalisé à partir de la liste des membres des syndicats disponible sur le site de l'UPA Outaouais-Laurentides.

⁷⁶ L'Union catholique des cultivateurs de l'Outaouais avait été créée en 1944.

⁷⁷ En 1964, la fédération est connue sous le nom de la Fédération de l'Union catholique des cultivateurs des Laurentides. C'est en 1992, qu'elle adoptera le nom de l'UPA Outaouais-Laurentides.

En effet, dans certains territoires les agriculteurs étaient partagés en deux syndicats selon la langue. Pendant longtemps, les anglophones ont par ailleurs eu peu d'appartenances à l'UPA comme en témoigne cette citation de la Fédération :

Historiquement représentés par plusieurs organisations, les agriculteurs anglophones de l'Outaouais ont longtemps tardé à joindre les rangs d'une union qui, faut-il le rappeler, était chapeautée par le clergé catholique francophone. En 1972, la transformation de l'UCC en organisation laïque aurait pu laisser présager un rapprochement avec la clientèle anglophone. Cependant, l'imposition d'une cotisation obligatoire pour une organisation jusqu'à maintenant peu présente dans le secteur ne s'est pas avérée facilitante. En raison de la langue, des syndicats de base se sont fusionnés ou scindés au cours du temps. À partir des années 2000, la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides prend l'engagement formel de bien desservir la clientèle anglophone (Fédération UPA Outaouais-Laurentides, 2014, p.22).

Outre le syndicat local de l'UPA, la Société d'Agriculture du Pontiac est également en place dans cette MRC. Ce groupe composé d'une trentaine de volontaires organise chaque année la Foire agricole de Shawville (Expo Shawville Fair, www.shawvillefair.ca). Cet évènement qui a débuté en 1856 attire chaque année de nombreux visiteurs.

C'est un grand festival important pour la communauté. C'est aussi l'exposition régionale pour l'Outaouais. Il y a des fermiers qui viennent de Maniwaki et de Thurso de tout partout en Outaouais pour cette exposition. C'est très populaire ! C'est l'une des plus grandes expositions au Québec (Acteur 20).

6.1.7 Acteurs associatifs et privés

Plusieurs agriculteurs et membres de coopératives sont impliqués dans les différents conseils d'administration et tables de concertation aux échelles régionale et locale. Ils sont donc des acteurs majeurs dans le soutien de l'agriculture.

Dans les entrevues, des acteurs ont mentionné la Coopérative Agrodor comme une organisation importante dans le soutien de l'agriculture en Outaouais. Fondée en 1966 et employant 46 personnes, cette coopérative associée à la Coop fédérée appartient aux agriculteurs de l'Outaouais.

C'est la plus grosse entreprise agricole de la région Outaouais-Laurentides. [...] C'est important pour la région. C'est les producteurs qui gardent le contrôle sur l'agriculture. [...] On est là pour s'assurer que le prix, l'argent qu'on charge en tant que producteurs pour tous nos intrants aient un prix raisonnable. On sait où on va : qu'on fasse des profits ou des pertes. Tandis que dans l'entreprise privée, on ne sait pas combien on fait d'argent... On n'a pas le contrôle des intrants et des produits qu'on vous vend. C'est la distribution qui fait ce qui veut et c'est les grandes surfaces qui font ce qui veut (Acteur 10).

Le siège social d'Agrodor est situé à Thurso (MRC Papineau) et ses centres de rénovation Unimat (services aux agriculteurs) sont localisés à Saint-André-Avellin (MRC Papineau), Buckingham (Gatineau), Mont-Laurier (Haute-Laurentides) et plus récemment dans la MRC Pontiac. La Coop Agrodor gère également une station-service Sonic à Plaisance (MRC Papineau). La distance entre les agriculteurs est l'une des problématiques pour le développement de cette coopérative :

il y a 1 000 producteurs en Outaouais, mais c'est très étendu. D'un bout à l'autre c'est plus de 3 heures faire le chemin. Tandis que d'autres coops sont dans une grosseur de 50 km² dans le Centre du Québec. Notre particularité en Outaouais est notre grande étendue et le système routier qui est vraiment [inadéquat] (Acteur 10).

En 2014, la coopérative compte 1 703 adhérents soit 1 371 membres auxiliaires (citoyens) et 332 membres agriculteurs (Sabourin, 2014). Ses ventes totalisent 22,66 millions \$. En plus d'offrir des services de proximité aux agriculteurs, la Coopérative est impliquée dans le soutien de projets agroalimentaires en Outaouais, notamment dans le CRÉDÉTAO, OBNL de recherche appliquée présenté ci-haut (<http://www.agrodor.com>).

Il existe également plusieurs organismes à but non lucratif (OBNL) à caractère social dont la mission est axée sur l'autonomie et la sécurité alimentaire pour outiller la population à mieux se nourrir et également pour contrer la faim. Dans cette perspective, certaines de ces organisations ont tissé des liens avec le milieu agricole. Mentionnons notamment les activités de glanage des surplus dans les champs agricoles de la Table de concertation sur la faim et le développement social de l'Outaouais afin d'éviter le gaspillage alimentaire ou encore l'implication d'Alliance alimentaire Papineau dans sa MRC avec la tenue d'un Forum sur l'agriculture et l'alimentation afin de stimuler l'économie locale à partir de l'agroalimentaire.

6.1.8 Services agricoles

Le secteur agricole et agroalimentaire est soutenu par différents services. Mis en place en 2006, Agriconseils est un organisme à but non lucratif établi dans 14 régions québécoises. Ces services découlent d'une entente avec le MAPAQ afin d'offrir des services-conseils personnalisés en matière de gestion, notamment financière, aux entreprises agricoles. Les agriculteurs peuvent avoir accès à des subventions importantes pour avoir accès à ces services-conseils.

Le Club des Services agroenvironnementaux de l'Outaouais (CSAO) regroupe près de 80 producteurs agricoles, principalement en production bovine et laitière. Le club offre un accompagnement professionnel aux entreprises agricoles afin d'adapter et d'intégrer leurs pratiques aux concepts de développement durable. Le Club de gestion des sols du Pontiac est également actif dans cette MRC.

6.1.9 Table agroalimentaire de l'Outaouais

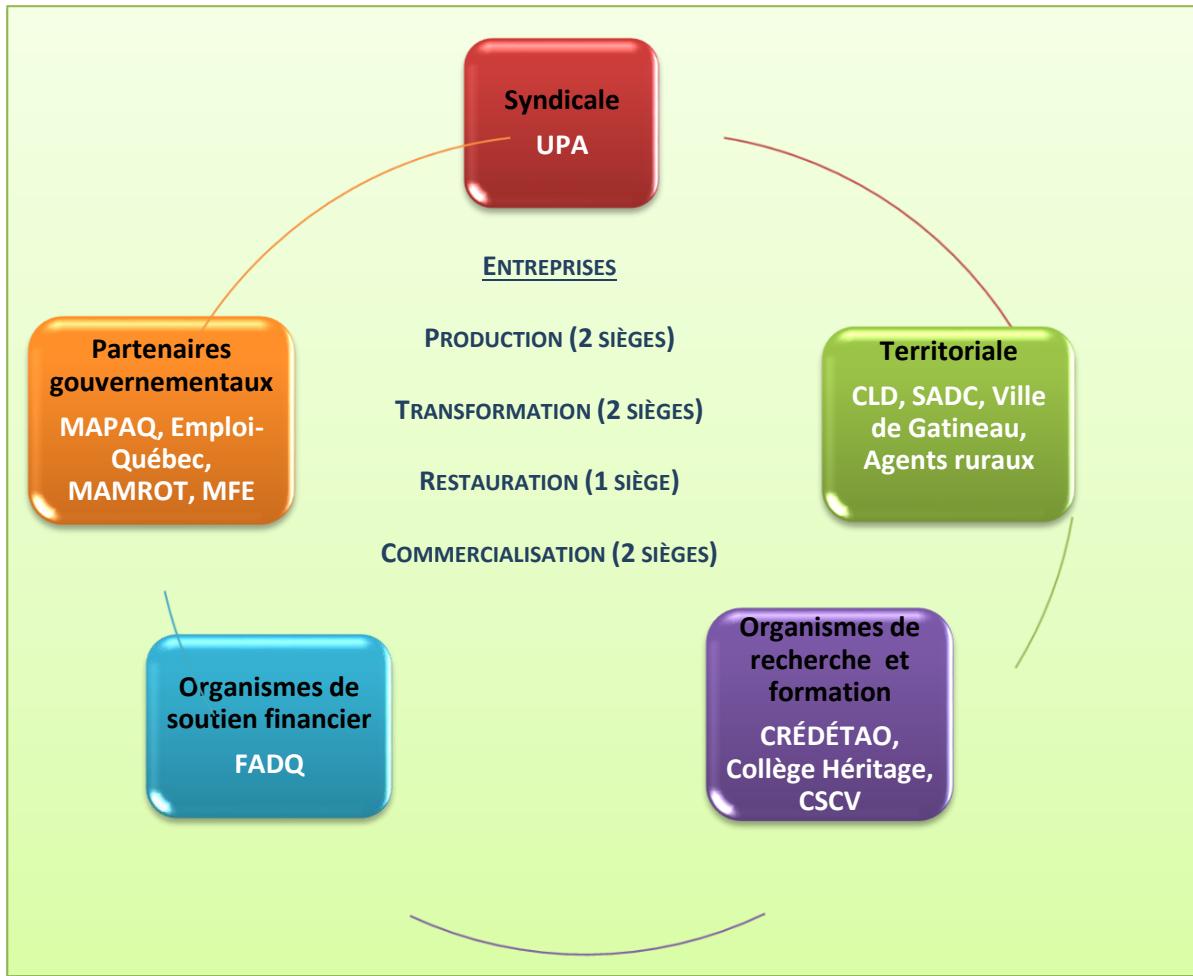
En Outaouais, une diversité d'acteurs soutient de différentes façons l'agriculture. Cette multiplication des acteurs impliqués dans le soutien de l'agriculture n'est pas l'apanage de

l'Outaouais, mais touche également l'ensemble des régions québécoises. Si bien qu'en 1991, le gouvernement québécois (le MAPAQ) mise sur la concertation en appuyant la création de tables de concertation agroalimentaire dans l'ensemble des régions agricoles afin de faciliter la concertation entre les intervenants (TCAO, 2007). Crée en 1997, la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) réunit différents acteurs afin de stimuler, orienter et soutenir la filière agroalimentaire régionale. Avec le temps, les différentes tables régionales se sont diversifiées afin de s'adapter aux contextes régionaux.

En 2014, le conseil d'administration de la table, qui se rencontre environ quatre fois par année, compte vingt-et-un sièges (voir figure suivante) dont cinq pour les entreprises agricoles et agroalimentaires (2 production, 2 transformation, 1 restauration), deux sièges pour la Fédération régionale Outaouais–Laurentides de l'Union des producteurs agricoles; l'association des détaillants en alimentation du Québec, le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais, la SADC⁷⁸, le CLD, un agent rural et la Ville de Gatineau ont respectivement un siège; deux sièges sont réservés pour le MAPAQ et un pour Emploi-Québec; le Centre de formation professionnelle Relais-de-la-Lièvre Seigneurie et le Collège Héritage ont également un siège ainsi que le CRÉDÉTAO, le MAMOT et la Financière agricole. S'ajoutent cinq membres observateurs constitués de la CRÉO, de Développement économique – CLD Gatineau, du Ministère des Finances et de l'Économie du Québec et de la fédération régionale de l'UPA.

⁷⁸ Un représentant de la SADC est mandaté pour représenter l'ensemble des SADC en Outaouais tout comme pour les CLD.

Figure 9: Structure du conseil d'administration de la Table agroalimentaire de l'Outaouais



À travers l'organisation de différents projets collectifs pour orienter et soutenir l'agroalimentaire, ces acteurs ont développé une synergie qui se matérialise à travers une vision partagée et des projets collectifs. Nous reviendrons sur certaines initiatives de la table et de ses partenaires un peu plus loin dans ce chapitre, car elle joue un rôle important pour orienter les stratégies qui soutiennent le développement agricole en Outaouais. Du coup, le rôle de la TCAO a changé pour s'adapter aux changements et aux nouveaux besoins du milieu agroalimentaire : « Le rôle de la table a évolué, car un moment donné, tout le monde se connaît et la confiance est présente. Les partenaires se côtoient souvent également en dehors de la table » (Acteur 14). La concertation qui est aujourd'hui en partie acquise a fait place à la mission « d'identifier et de coordonner les priorités du secteur agroalimentaire et d'en favoriser la réalisation, le tout en soutenant la commercialisation,

la promotion et la valorisation du secteur et de ses produits » (TAO, 2014, p.4). D'ailleurs, avec l'évolution de son mandat, la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (TCAO) est devenue la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). Ce nouveau rôle qui répond à un besoin important dans la région témoigne de changements dans le développement de ce secteur où le soutien à la promotion et la commercialisation de produits agricoles est devenu un enjeu important dans la région.

6.2Projets développés par les acteurs pour soutenir l'agriculture en Outaouais et dans les trois MRC à l'étude

Au cours des dernières années, plusieurs projets ont vu le jour en Outaouais pour soutenir la filière agroalimentaire, et ce, aux échelles régionale et locale. Dans cette partie, nous étudions une quinzaine de ces projets afin de comprendre les besoins et enjeux auxquels ils répondent, tout en identifiant les partenariats qui les soutiennent et les ressources qui sont mobilisées. Nous les avons regroupés en six catégories qui correspondent de façon générale à leurs principaux objectifs : 1) outils de planification et plans d'action pour mettre en valeur et développer les activités agricoles; 2) soutien à la relève agricole; 3) valorisation et promotion des entreprises et des produits agroalimentaires locaux; 4) démarche de revitalisation du territoire municipal ; 5) soutien au développement des entreprises; 6) diversification agricole par le développement de nouvelles filières. Le tableau suivant résume les principales caractéristiques des projets présentés dans ce chapitre.

Tableau 18 : Principaux projets développés en Outaouais par les acteurs territoriaux pour soutenir l'agriculture

Initiatives	Années	Porteur	Autres acteurs ⁷⁹	Territoire
Outils de planification et plan d'action pour mettre en valeur et développer les activités agricoles				
Entente spécifique pour l'agroalimentaire	2001-2015 (renouvelé au 3 ans)	Instances publiques (MAPAQ et CRÉO)	Instances publiques (MFE, MAMROT Emploi-Québec)	Régionale
Planification stratégique régionale du secteur agroalimentaire	2007-2012 et 2013-2018	TAO (OBNL)	Acteurs variés membres de la table	Régionale
Stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais	2004 -	MRC et CLD des Collines-de-l'Outaouais		Locale MRC des Collines-de-l'Outaouais
Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pontiac	2012 – ⁸⁰	MRC Pontiac, CDEP	CLD, SADC du Pontiac, MAPAQ, MAMOT, UPA	Locale : MRC Pontiac
Soutien à la relève agricole				
Plate-forme agricole biologique de l'Ange-Gardien	2010 -	CRÉDÉTAO (OBNL)/municipalité de L'Ange-Gardien	MAPAQ, UPA, Emploi-Québec, CLD des Collines-de-l'Outaouais, SADC Papineau, CRÉO, Caisses Desjardins, TJO, entreprises privées	Régionale
Valorisation et promotion des entreprises et des produits agroalimentaires locaux				
Campagne Croquez l'Outaouais et activités connexes	2009 -	TAO (OBNL)	MAPAQ, DÉC, CRÉO, MFEQ, ASSSO	Régionale
Parcours Outaouais gourmet	2010 -	TAO (OBNL)	CLD, SADC, MAPAQ, CRÉ, DÉC, Tourisme Outaouais	Régionale
Tournée des épouvantails	2009-2013	Table agroalimentaire du CLD et Centre d'action culturelle	Acteurs variés dont le MAPAQ	Locale : MRC Papineau

⁷⁹ Non exhaustif et n'apparaissent pas en ordre d'importance.

⁸⁰ Adopté en 2014 mais les actions identifiées dans ce plan se poursuivent notamment avec la mise en place d'un comité de suivi.

		de la MRC de Papineau		
Foire gourmande Outaouais-Est-Ontarien	2010-2014	TAO (OBNL) et Réseau agroalimentaire de l'Est ontarien (OBNL)	MAPAQ, DÉC, CRÉO, CLD Papineau, SADC Papineau	Transfrontalière
Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (MSRO)	2008 -	Coopérative (initiative citoyenne)	CA : citoyens et agriculteurs Partenaires : CDROL, MAPAQ, TAO, Ville de Gatineau, SADC	Régionale
Coopérative de Solidarité Place du Marché⁸¹	2010 -	Coopérative (initiative citoyenne)	Implication importante de la municipalité, des entrepreneurs, des citoyens et des partenaires locaux	Locale : MRC Papineau
Démarche de revitalisation du territoire municipal				
Village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette	2008 -	Municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, CLD	CRÉDÉTAO Réappropriation citoyenne : Alliance pour le Développement de Notre-Dame-de-la-Salette (OBNL)	Locale : municipalité
Soutien au développement des entreprises				
Services de soutien à la commercialisation	2010 -	TAO	CLD de l'Outaouais, DÉC, MAPAQ, CRÉO	Régionale
Coopérative de solidarité des viandes fines des vallées de l'Outaouais (abattoir fédéral et centre de transformation des viandes)	2005 – 2011 Projet non concrétisé	Coopérative (regroupement de producteurs)	Partenaires locaux, DÉC, MAPAQ, CRÉO	Local MRC Pontiac et régional
Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)	1999 -	Coopérative (regroupement de producteurs)	Coop fédérée, Agrodor	Locale : MRC Papineau principalement

⁸¹ Démarche également de revitalisation de la municipalité.

Diversification agricole par le développement de nouvelles filières				
Développement de la filière de houblon	2009 -	CRÉDÉTAO, MRC Pontiac, producteurs, CSHP	MDEIE, MAPAQ, Caisses Desjardins, gouvernement du Canada	Local MRC Pontiac et régional

6.2.1 Outils de planification et plans d'action pour mettre en valeur et développer les activités agricoles

Au Québec, les méthodes de planification territoriale sont utilisées par divers organismes aux paliers locaux et régionaux afin d'orienter le processus décisionnel en prenant en compte les spécificités du territoire (Proulx, 2008). À l'échelle régionale, rappelons que les Conférences régionales des élus (aboli en 2015) réalisaient des plans régionaux de développement. Aux échelles locales, les MRC ont l'obligation de réaliser des schémas d'aménagement et de développement et les municipalités, des plans d'urbanisme. L'agriculture occupe une place importante dans ces outils qui visent à instaurer une cohérence et une harmonisation dans les activités humaines et le développement du territoire. Dans cette partie, quatre outils de planification spécifiques au secteur agroalimentaire sont présentés. Les deux premiers, l'entente et la planification régionale agroalimentaire, sont réalisées à l'échelle régionale alors que les deux derniers, la stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais et le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Pontiac, sont à l'échelle locale.

6.2.1.1 Entente spécifique pour l'agroalimentaire

L'un des rôles des défuntes Conférences régionales des élus était de conclure des ententes spécifiques avec les ministères ou organismes du gouvernement et, le cas échéant, avec d'autres partenaires, afin de soutenir financièrement des secteurs de développement prioritaires pour la région tout en renforçant les partenariats entre les acteurs locaux (MAMROT, 2010). L'Outaouais a adopté des ententes spécifiques dans différents domaines jugés importants par les intervenants du milieu dont l'agriculture et

l'agroalimentaire qui a fait l'objet d'une entente en 2001. Étalée sur une période de trois ans (2001-2004), l'entente a par la suite été renouvelée à deux reprises (2005-2008; 2008-2011) puis une entente administrative a été conclue pour les années 2012-2013, 2012-2014 et 2014-2015.

La CRÉO, le MAPAQ, le MFE, le MAMROT et Emploi-Québec sont les organisations instigatrices de la dernière entente sur le *développement durable du secteur agroalimentaire en Outaouais* qui reconnaît le développement agroalimentaire comme un levier de développement social et économique. L'entente, arrimée à une enveloppe financière totalisant près d'un million,⁸² vise à soutenir les projets liés aux orientations de la planification stratégique agroalimentaire (présentée au point suivant). « Chaque partenaire intervient en injectant un montant d'argent en réservant des montants selon leur préoccupation. On s'assoit de gré à gré. L'entente est un outil en quelque sorte. L'entente spécifique vise à appuyer les projets collectifs. Il s'agit d'un outil structurant » (Acteur 15).

Le financement a ainsi contribué à appuyer plusieurs projets de la Table agroalimentaire de l'Outaouais liés à la commercialisation et à la mise en valeur du secteur agroalimentaire régional ainsi que des projets liés à la diversification et à l'appui de la relève agricole du CRÉDÉTAO. La dernière entente a également apporté un soutien au Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pontiac. Nous reviendrons sur ces projets spécifiques à l'Outaouais dans les pages qui suivent. Avec la suppression des CRÉ, les ententes régionales ont également disparu. La planification stratégique régionale du secteur agroalimentaire est néanmoins toujours d'actualité.

⁸² Ce montant varie selon les ententes.

6.2.1.2 Planifications stratégiques régionales du secteur agroalimentaire : 2007-2012 et 2013-2018

Coordonnée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais, les partenaires régionaux se sont dotés d'une planification stratégique afin d'orienter le développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en Outaouais. Dans cette partie, nous comparons le contenu des deux dernières planifications (2007-2012 et 2013-2018), ce qui permet de mieux comprendre les priorités identifiées par le milieu et l'évolution des enjeux.

La réalisation des planifications s'appuie sur une concertation des partenaires arrimée à une consultation des agriculteurs. Pour la planification de 2007-2012 et son plan d'action, un comité composé de différents intervenants a été créé. Un sondage et une consultation ont été réalisés auprès des intervenants et agriculteurs afin d'identifier les enjeux pour les prochaines années.

Le processus a été très long, explique l'un des partenaires, mais il a permis d'identifier les enjeux réels en identifiant les besoins pour que les organisations s'approprient la planification. Il s'agit en quelque sorte d'un plan de match. La contribution de chacun a permis de faire une planification à laquelle toutes les organisations adhèrent. Leur planification locale s'appuie d'ailleurs sur celle régionale. Cette consultation a également permis une cohérence entre tous les intervenants et entre les potentiels et les enjeux. [...] Il y a une synchronisation des différentes planifications (Acteur 15).

Cette méthode de participation a été bénéfique pour élaborer la planification si bien qu'un processus similaire a été adopté pour la planification suivante (2013-2018) avec la réalisation d'un sondage, des discussions lors des rencontres de l'Union des producteurs agricoles et des consultations territoriales auprès des entreprises et intervenants du secteur dans chacune des MRC et dans la ville de Gatineau.

Conscients de l'importance d'impliquer l'ensemble des acteurs du secteur agroalimentaire dans la démarche, les membres de la TCAO et du comité de suivi se sont engagés dans différentes étapes de consultations afin de recueillir les idées et les commentaires des producteurs, des transformateurs et des

intervenants du secteur (Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais et al., 2013, p.1).

Dans chacune des planifications, trois enjeux arrimés à des objectifs ont été identifiés. Le tableau suivant compare le contenu des deux planifications.

Tableau 19 : Comparaison des enjeux et objectifs des planifications stratégiques régionales de 2007-2012 et 2013-2018

Planification	2007-2012	2013-2018
Enjeu 1	<p>La diversification de l'agriculture régionale et l'accroissement du revenu à l'hectare</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement de la production horticole • Augmentation de la quantité de bovins de boucherie engrangés • Augmentation de la diversification des activités agricoles, incluant l'agriculture biologique, l'agrotourisme et les autres productions de crêneau • Soutien à la commercialisation des produits agroalimentaires régionaux 	<p>Diversification et croissance des activités agroalimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la transformation agroalimentaire • Poursuivre la diversification de l'agriculture régionale • Accroître l'offre de produits régionaux • Appuyer la recherche et le développement de filières porteuses
Enjeu 2	<p>Le développement de la transformation agroalimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Accroissement des investissements dans le secteur de la transformation agroalimentaire par la création de nouvelles entreprises ou l'expansion des entreprises qui existent déjà 	<p>Entrepreneuriat et gestion des entreprises agroalimentaires</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutenir la commercialisation des produits régionaux • Appuyer l'amélioration de la productivité et la rentabilité des entreprises agroalimentaires • Soutenir l'établissement d'entreprises agroalimentaires
Enjeu 3	<p>Le développement du secteur agroalimentaire conformément aux principes du développement durable</p> <ul style="list-style-type: none"> • Soutien au démarrage et au transfert d'entreprises • Réaliser la mise en conformité environnementale des fermes (sans compromettre leur pérennité) • Favoriser la gestion par bassin versant • Favoriser l'adoption de pratiques nouvelles de conservation 	<p>Positionnement du secteur agroalimentaire</p> <ul style="list-style-type: none"> • Améliorer la notoriété du secteur par la mise en valeur de ses entreprises et leurs produits • Développer des partenariats avec les différents acteurs socioéconomiques de la région • Assurer la concertation nécessaire à l'adaptation des mesures et des programmes en fonction des besoins du secteur

	<ul style="list-style-type: none"> • Valorisation et promotion du secteur agroalimentaire et ses contributions au développement économique et rural 	
--	--	--

Les deux planifications s'appuient sur la même vision : « Que l'agroalimentaire⁸³ soit reconnu comme un levier majeur pour le développement économique local et régional ainsi que pour sa contribution à la qualité de vie des citoyens » (TCAO et al. 2013, p.2). À cet égard, elles répondent à un enjeu régional majeur, identifié au chapitre précédent, concernant une meilleure reconnaissance de l'agriculture dans la région.

Même si certains objectifs ont été déplacés d'un enjeu à l'autre, les premiers enjeux identifiés dans les deux planifications partagent plusieurs similitudes. Ils concernent la diversification de l'agriculture régionale et l'amélioration de la productivité des entreprises.

La diversification passe par l'ajout de nouvelles entreprises, mais également en appuyant celles déjà en place, notamment celles dans le lait et le bœuf. Toutefois, certaines productions comme le bœuf vivent une crise et la seule façon de s'en sortir est le développement d'autres marchés, d'autres potentiels. [...] Dans la planification, il y a également une note de bas de page. Cela signifie que, même si plusieurs objectifs visent la diversification, nous ne voulons pas pour autant laisser de côté les entreprises en place dans des créneaux traditionnels par exemple les fermes laitières. Ces fermes ont plusieurs retombées dans la région notamment au niveau de leur recette et dépense. Il faut s'efforcer de les conserver (Acteur 14)⁸⁴.

⁸³ Agroalimentaire: « Regroupement des secteurs de l'agriculture, de la transformation des aliments, des boissons et du tabac, du commerce alimentaire, de gros et de détail, ainsi que la restauration » (TCAO et al., 2013, p.2).

⁸⁴ Les entrevues réalisées en 2011 concernent la première planification puisque la deuxième n'avait pas encore été réalisée à ce moment.

Dans cette citation, deux groupes d'entreprises sont identifiés (les nouvelles entreprises et les entreprises traditionnelles) considérée tout aussi importante l'une que l'autre, mais qui ont des défis différents. La diversification des productions et des produits est considérée comme la principale solution pour faire face au contexte de crise.

La transformation agroalimentaire ainsi que le soutien à la commercialisation des produits régionaux apparaissent également dans les libellés des deux planifications. Cet enjeu est associé au potentiel important pour la vente de produits que recèle la situation sociodémographique de l'agglomération d'Ottawa-Gatineau (MAPAQ, 2008a).

La transformation, la diversification, la commercialisation seront toujours importantes, car ce sont des enjeux qui ont un spectre de temps beaucoup plus grand que cinq ans et vont sûrement se confirmer dans la prochaine planification. Il y a un enjeu de continuité (Acteur 14).

L'objectif d'augmenter la quantité de bovins de boucherie engrangés dans la première planification n'apparaît plus dans la seconde planification, car il a été atteint, explique-t-on.

Par ailleurs, dans les années 2000, le secteur horticole a également été priorisé pour diversifier l'agriculture en Outaouais. Une étude était venue confirmer le potentiel important de la région pour ce secteur agricole. Dans cet objectif, des mesures et des aides financières spécifiques à ce secteur ont été mises en place ainsi qu'une stratégie pour recruter des agriculteurs potentiels à l'extérieur de l'Outaouais, principalement à Montréal.

Il y avait quatre bonnes raisons de choisir l'Outaouais en horticulture : le prix des terres; le climat; le marché à proximité; les nombreuses ressources financières et techniques. Il y a eu plusieurs retombées directes et indirectes. Beaucoup de jeunes se sont installés sur le territoire. Cela a généré également un effet de compréhension du secteur. [...] Depuis 2000, ce secteur a beaucoup augmenté. Aujourd'hui, le défi est de consolider les entreprises et les aider à grossir avec un support à la commercialisation et des efforts techniques (Acteur 15).

Soulignons que les termes « entrepreneuriat et gestion » apparaissent dans la planification réalisée en 2013 pour regrouper les objectifs qui visent à soutenir l'établissement de nouvelles entreprises, l'amélioration de la rentabilité des entreprises existantes et le soutien aux activités de commercialisation. Or, dans la documentation produite sur l'agriculture en Outaouais et même au Québec, le terme entrepreneuriat est peu utilisé. Il rejoint néanmoins les observations des acteurs décrites dans le chapitre précédent à l'effet que l'un des principaux changements au cours des dernières années est le métier d'agriculteur qui se transforme avec une implication plus importante dans les tâches dédiées à la transformation, la commercialisation et la promotion de leurs produits. D'ailleurs, la planification 2013-2018 vient définir le terme « commercialisation » comme suit :

Ensemble des activités commerciales d'une entreprise, c'est-à-dire les activités de mise sur le marché de ses produits et services, notamment les études de marché, la communication commerciale, la gestion des ventes, la distribution physique et le service après-vente (TCAO et al., 2013, p.3).

Le troisième enjeu est très différent entre les deux planifications. Dans la première planification, le développement du secteur agroalimentaire conformément aux principes du développement durable était considéré comme un enjeu important alors qu'il a disparu de la planification en 2013. En 2007, la mise en conformité environnementale est en effet un enjeu important, car il menace la pérennité de certaines fermes. Dans les années antérieures, diverses règlementations environnementales ont été adoptées par le ministère de l'Environnement au Québec pour mieux encadrer les pratiques des entreprises agricoles. L'une de ces nouvelles règlementations concernait la gestion du fumier. Adoptée suite à une problématique sévère liée à la pollution agricole dans les régions marquées par une agriculture intensive, cette nouvelle norme ne prenait pas en compte la diversité des problématiques régionales et des pratiques environnementales développées dans les différentes régions. Or, en Outaouais, il y a peu de problématiques environnementales liées à l'agriculture (voir chapitre précédent). Rappelons que les élevages et les cultures sont à petites échelles; il n'y a pas de mégaporcherie; les plantes fourragères pérennes couvrent 85 % des superficies cultivées; 14,2 % des pâturages naturels au Québec sont en Outaouais. Plusieurs en conviennent, certaines normes environnementales étaient nécessaires et ont

été implantées favorablement. D'autres, comme celles sur la gestion de fumier, ont toutefois créé un véritable obstacle au maintien des entreprises en place et au développement de l'agriculture. En Outaouais où la production bovine est élevée, ces normes menaçaient la survie de plusieurs petites entreprises.

Toutefois, le développement durable ce n'est pas uniquement l'environnement, mais c'est aussi le social et la pérennité des entreprises. Avec ce mouvement, plusieurs lois pour l'agroenvironnement sont apparues sur le fumier ou encore l'abreuvement des animaux dans les cours d'eau. Ce dernier règlement a touché directement l'Outaouais puisque 80 % des entreprises de l'Outaouais avaient des animaux et étaient situés près d'un cours d'eau. Or, la loi était un non-sens, car : forcer les animaux à rentrer dans l'étable au lieu d'aller dans les pâturages qui étaient naturels. L'Outaouais avait la plus belle des situations, mais la loi et ses règlements de conformité venaient empirer les choses. Il a fallu user d'efforts pour convaincre le ministère de l'Environnement de faire les choses autrement et pour rendre nos entreprises conformes. Aussi, en Outaouais, plusieurs fermes ont moins de 50 000 \$ en revenu brut et sont à temps partiel. Il ne fallait pas que ces règlements fassent fermer leur porte (Acteur 15).

Cet enjeu était encore bien présent dans la mémoire des agriculteurs et des intervenants lors des entrevues réalisées dans le cadre de cette thèse. Plusieurs ont référé à ces exemples pour dénoncer les politiques mur à mur du gouvernement qui ne prennent pas en compte les réalités régionales mettant en péril l'agriculture.

En Outaouais, on n'a pas la même problématique gouvernementale que dans le Centre de St-Hyacinthe. Appliquer ces règlements à une zone extensive de production et amener les mêmes obligations, cela équivaut à de la frustration. [...] Si on applique la réglementation à une zone où le problème n'est pas là, on vient d'irriter les producteurs, de les pénaliser et peut-être même de mettre en péril la relève parce qu'on a une attitude de régler un problème alors que le problème n'est pas là (Acteur 16).

Le MAPAQ et la Fédération des producteurs de bovins de boucherie ont toutefois entrepris des démarches avec le ministère de l'Environnement pour trouver une alternative qui convenait à la situation de l'Outaouais. Ce changement s'est effectué avec la création d'un

programme expérimental qui a mené à la réalisation d'un *Guide de bonnes pratiques agroenvironnementales pour la gestion des fumiers des bovins de boucherie*.

Je te dirais que c'est peut-être la meilleure adaptation que j'ai vécue de mon vivant par rapport à une région qui était en difficulté par rapport à une politique extérieure mur à mur. Finalement, il y a eu une mobilisation intellectuelle et c'est vraiment le capital humain qui a fait ça. Tout le monde s'est relevé les manches et a demandé un programme expérimental. Cette initiative a d'ailleurs été diffusée partout au Québec (Acteur 21).

Ce qui rejoint les propos de la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (2007, p.15) :

Le rôle des spécialistes du MAPAQ régional et des producteurs de bovins de la région a été déterminant dans le développement et l'élaboration de méthodes alternatives, adaptées aux particularités des fermes de l'Outaouais. Le gouvernement doit reconnaître l'application de ces mesures afin d'assurer la rentabilité et la pérennité de nos entreprises.

La production d'un guide témoigne également que cette situation, particulièrement problématique en Outaouais, était également présente ailleurs au Québec. Cet exemple démontre que les acteurs ont réussi à modifier une réglementation mur à mur afin de l'adapter à la situation de l'Outaouais.

Le développement durable n'a rien perdu de son importance en 2013 pour les différents acteurs de l'Outaouais, mais il n'est plus considéré comme un enjeu dans la planification stratégique alors qu'il l'était en 2007 avec les réglementations provinciales inadaptées aux réalités agricoles de l'Outaouais.

Le positionnement du secteur agroalimentaire devient le troisième enjeu d'importance en 2013. Cet enjeu, également mentionné comme objectif dans la planification précédente, est associé à l'objectif d'améliorer la notoriété du secteur par la mise en valeur de ses entreprises et leurs produits.

Il faut reconnaître que ce secteur est un levier majeur de développement et reconnaître sa contribution. L'agriculture contribue à la qualité de vie, au paysage, et à un apport économique primordial dans le milieu rural. Avec le secteur de la forêt en recul, le secteur agricole voit augmenter son pourcentage dans les secteurs ruraux. Tout cela démontre qu'il faut l'encourager (Acteur 14).

Le développement de partenariats avec différents acteurs socioéconomiques de la région et la concertation dans l'objectif d'adapter des mesures et des programmes en fonction des besoins du secteur apparaissent également comme un moyen pour favoriser le positionnement du secteur agroalimentaire. Il témoigne de la multiplication des acteurs qui soutiennent le développement agroalimentaire en Outaouais, mais également de l'importance d'identifier de nouvelles avenues pour appuyer le développement spécifique à la région.

6.2.1.3 Stratégie MRC Eco des Collines-de-l'Outaouais

C'est dans le cadre du pacte rural que la MRC des Collines-de-l'Outaouais étudie la possibilité d'appuyer une zone agricole et forestière biologique sur son territoire. Le milieu est jugé propice pour développer la production biologique, car les ressources territoriales agricoles et forestières sont importantes sur ce territoire périurbain. La proximité des marchés comme Ottawa-Gatineau dont la demande pour les produits biologiques était en croissance a été considérée également comme un atout pour ce projet. En outre, peu de pesticides sont utilisés par les entreprises agricoles. Les consultations dans divers domaines sur le territoire ont également démontré l'importante du développement durable et de la qualité de vie pour les citoyens de cette MRC (Dupuy *et al.*, 2011).

C'est une stratégie qui vise à mettre en valeur le potentiel agricole, forestier et patrimonial de notre ruralité, donc de notre agriculture. L'objectif de cette stratégie était également pour faire face aux enjeux des terres en friches et exposées à la spéculation. [...] Les élus, notamment le maire de Chelsea a beaucoup travaillé à ce que l'on développe une vision qui nous rapproche du développement durable plutôt que de laisser aller les terres. Il y avait une

question de santé, une question de souveraineté alimentaire. Il faut aussi redonner une valeur à ces terres. Donc, c'est à partir d'une vision politique de garder les terres agricoles en agriculture. En même temps, c'est un moteur de développement économique. Ça augmente la qualité de vie et on sait que la population de façon générale a une tendance d'aller vers une agriculture locale et de terroir. C'est dans ce sens que l'on a adopté cette stratégie (Acteur 4).

Au départ, la stratégie « MRC Bio » visait à certifier l'ensemble du territoire de la MRC. Or, cette vision d'une certification mur à mur principalement portée par le milieu municipal n'a pas été bien accueillie par des producteurs et intervenants agricoles. La stratégie a été perçue comme une nouvelle contrainte imposée avec l'ajout d'une réglementation supplémentaire et une non-reconnaissance des producteurs dans le conventionnel. « C'est intéressant, mais à la base, il y a déjà des producteurs établis entre autres en production laitière que tu ne peux pas imposer. On t'ordonne de devenir bio. Ç'a été un froid pour le secteur agroalimentaire » (Acteur 21).

Suite à des consultations dans le milieu, la stratégie MRC Bio est devenue MRC Éco avec un objectif plus flexible de tendre vers une agriculture biologique et une foresterie certifiée. Les objectifs étant de mettre en valeur l'agriculture durable et biologique dans la MRC, dont l'agriculture traditionnelle. Malgré cette adaptation, mentionnons néanmoins que l'impression d'une stratégie imposée est restée dans la mémoire collective et a teinté le discours de plusieurs personnes que nous avons interviewées. Malgré les désaccords, il s'agissait néanmoins d'une mesure innovatrice d'autant plus qu'elle était initiée par le milieu municipal.

C'est que ça prend aussi à contrepieds les gens qui disent que le milieu municipal veut toujours faire d'autres choses que l'agriculture. Mais non, dans ce cas ici c'était vraiment une avancée importante dans le sens de promouvoir une agriculture qui peut se faire chez nous ici. [...] C'est surtout pour la promotion d'un modèle agricole différent (Acteur 22).

La coordination de la stratégie MRC Éco, adoptée en 2004, a été confiée au CLD qui embaucha un coordonnateur pour la mise en œuvre du projet. Un comité aviseur, composé

notamment de la MRC, du CLD, du MAPAQ, de l'UPA et d'un producteur bio, fut également mis sur pied au début de l'initiative.

Diverses mesures incitatives et des projets structurants pour mettre en valeur l'agriculture durable et biologique ont été créés dans le cadre de cette stratégie. Parmi ces projets, certains étaient portés par le CLD, d'autres par différents acteurs, dont la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien (voir la partie suivante) qui s'intégrait bien à l'intérieur de cette stratégie. Dans le cadre de la stratégie MRC Éco, des incitatifs à la production, la transformation et la commercialisation de produits de bovin et d'horticulture écologiques et biologiques ont été mis en place. La réalisation d'une étude a également permis de dresser un inventaire du potentiel de la biodiversité floristique sur le territoire afin d'évaluer les potentialités de la transformation de plantes indigènes.

La désignation d'espaces patrimoniaux en lien avec le paysage agricole a également été un projet qui a trouvé écho dans le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture lancé par le gouvernement du Québec en 2011. « Cette mesure vise en particulier à répondre aux défis que représentent l'occupation dynamique des territoires et la préservation des activités agricoles dans des zones considérées comme désavantagées » (MAPAQ, 2014, p.5). En collaboration avec le CLD des Collines-de-l'Outaouais, le programme a ainsi permis à neuf entreprises agricoles spécialisées dans l'élevage de bovins de boucherie « de remettre en état des bâtiments agricoles d'intérêt (granges, silos, poulaillers, etc.) » (*Ibid.*, p.18).

Outre l'agriculture, la MRC a également obtenu en 2010 une certification des pratiques forestières sur les terres publiques intramunicipales (norme : Forest Stewardship Council) qui démontre des pratiques qui respectent les principes du développement durable. « La production certifiée vient certifier qu'on exploite la forêt de façon durable. L'autre élément, c'est que ça donne une valeur ajoutée aux bois qui sort de la forêt » (Acteur 4).

Banque de terres est également un projet amorcé dans le cadre de la stratégie MRC Éco. Mis en place en collaboration avec l'agence L'ATINO, ce projet est un système d'information géographique qui rassemble une série de données liées à l'aménagement du territoire, aux caractéristiques pédologiques et à la caractérisation des terres en friche et en production. Développé depuis 2007, cet outil de connaissance et de gestion permet de localiser et caractériser les terres agricoles dans la MRC ainsi que les terres en friche. Il est possible en effet d'interroger la base de données afin d'identifier les terres propices à certains types de culture. La relève agricole qui souhaite démarrer une entreprise peut consulter Banque de terres gratuitement. « Il permet de définir et de valider les opportunités d'affaires en liant les potentiels de production locale aux potentiels de marché locaux » (Dupuy *et al.*, 2011, p.4). Les propriétaires peuvent également l'utiliser afin d'identifier les spécificités agraires de leur terre. La base de données a également contribué à localiser et caractériser les terres en friche. La photo-interprétation du territoire est l'une des méthodologies utilisées pour identifier les friches.

En continuité avec la stratégie MRC Éco, le dernier Plan d'action local pour l'économie et l'emploi 2015-2020 (Palée) du CLD est axé sur le développement écoresponsable dont la commercialisation des produits locaux est l'un des cinq principes directeurs (CLD et MRC des Collines-de-l'Outaouais, 2015). L'un des objectifs d'intervention vise à soutenir les secteurs économiques à fort potentiel de développement et les créneaux émergents.⁸⁵

⁸⁵ Le projet de Village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette a également été amorcé dans le cadre de la stratégie MRC Éco. Cette initiative est exposée un peu plus loin dans le chapitre.

6.2.1.4 Plan de développement de la zone agricole (PDZA) de la MRC Pontiac

En 2008, le gouvernement du Québec (MAPAQ) adoptait un programme de projets-pilotes dans huit MRC qui visait à mettre en œuvre un exercice de planification (Plan de développement de la zone agricole (PDZA)) pour la zone agricole à l'échelle d'une MRC⁸⁶. Suite à une évaluation favorable de ces projets, le gouvernement a mis en place des incitatifs afin que d'autres MRC puissent réaliser cette planification. C'est dans ce contexte que la MRC Pontiac a réalisé son Plan de développement de la zone agricole (PDZA)⁸⁷.

Néanmoins, avant même l'implantation du programme par le MAPAQ, le service de l'aménagement de la MRC, en collaboration avec les chercheurs de l'UQO⁸⁸, avait déjà réalisé un important exercice de caractérisation du territoire agricole en 2012-2013. Cet exercice visait la mise en valeur du territoire et des activités agricoles dans la MRC Pontiac avec l'identification des potentialités agricoles (Duchesne et Charlebois, 2013). Ce portrait de la structure agricole sur le territoire, qualifié aussi par des acteurs d'outil de gestion territoriale, a également permis de mieux évaluer les demandes pour des autorisations autres qu'agricoles dans la zone agricole. « D'où l'importance de réaliser cet exercice de caractérisation pour finalement, ultimement en arriver à mieux protéger ce territoire ou à identifier des secteurs qui pourraient faire l'objet de l'article 59 de la protection du territoire des activités agricoles relativement à des utilisations résidentielles » (Acteur 8). La Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides a également collaboré dans la réalisation de cet exercice. « C'est un des beaux processus qui a été mis en place dans une MRC, une

⁸⁶ Voir le chapitre 4 pour des informations sur ce programme à l'échelle québécoise.

⁸⁷ Mentionnons que dans la région de l'Outaouais, la MRC Vallée-de-la-Gatineau a également emboîté le pas avec la réalisation d'un PDZA et que la MRC Papineau mettait en marche un PDZA en 2015.

⁸⁸ Appui scientifique à ce projet par le Laboratoire de modélisation et d'intelligence territoriale (LABMIT) de l'UQO et du CEGEP pour la géomatisation des données.

collaboration avec l’Union des producteurs régionale » (Acteur 22). Nous avions d’ailleurs évoqué au chapitre précédent la demande à portée collective de la MRC Pontiac à la CPTAQ concernant les îlots déstructurés. Le programme du gouvernement pour la réalisation d’un PDZA s’inscrivait donc en continuité avec ce portrait du territoire agricole déjà amorcé par les acteurs locaux.

Le PDZA de la MRC Pontiac a été adopté en 2014. Composé de plusieurs sections, il présente un portrait du territoire agricole et des différents enjeux sur lequel s’appuie un énoncé de vision concertée du développement de l’agriculture et un plan d’action.

Cet outil, explique-t-on dans le PDZA du Pontiac, permet de mieux comprendre le territoire et les activités agricoles, de déceler les forces et les faiblesses ainsi que les opportunités et les menaces auxquelles la MRC fait face aujourd’hui. Le plan d’action qui en découle permettra d’outiller le monde agricole et les communautés afin de relever les défis pour le développement de l’agriculture et de l’agroalimentaire dans la MRC de Pontiac. L’objectif est donc de favoriser le maintien, voire la consolidation, des activités agricoles dans les milieux agricoles dynamiques, et d’encourager le développement des activités agricoles et complémentaires dans les milieux agricoles viables et forestiers (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.145).

La réalisation du PDZA a été confiée à la Corporation de développement économique du Pontiac et des comités de travail ont été formés dont le comité élargi composé de représentants du MAPAQ, du MAMOT, de la Fédération régionale de l’UPA Outaouais-Laurentides, du syndicat local de l’UPA du Pontiac, de l’Office des producteurs de bois du Pontiac et de représentants de trois municipalités. Le CLD du Pontiac et la SADC du Pontiac font aussi partie des partenaires. La réalisation du PDZA s’appuie également sur une large consultation publique auprès des différents groupes d’agriculteurs (producteurs laitiers, producteurs bovins, producteurs de houblon, producteurs de céréales, cueilleurs de champignons, herboristes, producteurs de légumes biologiques et destinations agrotouristiques), des producteurs forestiers, des élus de la MRC et des principaux acteurs socio-économiques. L’adhésion des différents partenaires sur le territoire, la mise en place d’un réseau de concertation et la participation des producteurs agricoles sont d’ailleurs

parmi les conditions favorables identifiées dans le guide du MAPAQ sur les PDZA (MAPAQ, 2011). L’élaboration du PDZA s’est également appuyée sur les autres outils de planification sur le territoire dont le Schéma d’aménagement et de développement qui détermine les grandes orientations de l’aménagement des milieux agricoles et sur d’autres consultations initiées dans des domaines connexes dont celle sur la planification agricole régionale organisée par la Table de concertation agroalimentaire de l’Outaouais (2012) ou encore celle organisée par le forum des municipalités (2014) (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).

Le PDZA est également vu comme un complément à l’exercice de planification stratégique de la MRC réalisé en 2009 et nommé « Vision Pontiac 2020 » dans lequel l’agriculture et agroalimentaire font partie des cinq secteurs clés pour l’avenir socioéconomique du Pontiac. Toujours d’actualités, le PDZA fait un rappel des trois principaux constats identifiés dans cet exercice prospectif. Le premier constat a trait à la pratique de la transformation des produits agricoles qui est peu développée sur le territoire avec des lacunes dans les infrastructures, les réseaux de distribution et des limites importantes engendrées par les barrières frontalières (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014). Le manque de diversification et de produits de spécialité est le deuxième constat alors que les opportunités sur le territoire du Pontiac sont importantes avec la qualité des sols et la proximité de marchés potentiels. Le manque de renouveau et de promotion agricole est le troisième constat qui se traduit par un manque de relève agricole, une tendance à travailler individuellement, mais également l’émergence d’activités agrotouristiques (*ibid.*). Ainsi,

le PDZA est un complément au plan stratégique Vision Pontiac 2020 puisqu’il vient préciser les actions à poser à la suite d’un portrait du territoire et des activités agricoles et forestières, d’un diagnostic et d’une vision concertée du développement de l’agriculture sur le territoire de la MRC de Pontiac (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.30).

Dans cet ordre d’idée, la vision de l’agriculture mise de l’avant dans le cadre du PDZA se lit comme suit :

En 2020, la MRC de Pontiac sera une destination incontournable pour l'établissement agricole, la relève et les visiteurs. Son industrie agricole sera basée sur une agriculture traditionnelle diversifiée, prospère et respectueuse de l'environnement. Elle sera complétée par de nouvelles exploitations agricoles émergentes et innovantes. Ce sera une terre nourricière qui misera sur les 2^e et 3^e transformations, qui ciblera les marchés locaux et extérieurs. Ses paysages agricoles uniques seront préservés et mis en valeur. Elle sera un modèle en termes d'échanges de bonnes pratiques avec les autres régions du Québec (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.135).

La vision est accompagnée d'un plan d'action composé de quatre principaux axes d'intervention, dix orientations et neuf projets qui décrivent les actions à mettre en œuvre, l'échéance, le porteur du projet et les partenaires potentiels. Nous terminons la présentation du PDZA en présentant rapidement ces projets qui permettent de comprendre les actions que les acteurs du milieu veulent réaliser afin de soutenir l'agriculture dans les prochaines années.

L'un des projets retenus vise à renforcer la concertation entre les partenaires offrant des services en agriculture et agroalimentaire avec la mise en place d'un comité de suivi et d'évaluation des actions contenues dans le plan d'action du PDZA. Le travail avec les municipalités qui veulent activement s'impliquer dans le développement de la zone agricole est également une priorité. Le renforcement des activités de mise en marché des produits agricoles et agroalimentaires et plus spécifiquement des productions animales en circuits courts est également une priorité tout comme la promotion de l'achat local et des marchés publics. Le soutien à l'établissement (relève agricole) et l'appui à l'agriculture innovante et diversifiée sont également importants. Dans la même veine, la prospection et le développement des produits forestiers non ligneux (PFNL) font également partie des projets tout comme le soutien à la filière de houblon, initiative qui sera présentée un peu plus loin dans ce chapitre.

6.2.2 Soutien à la relève agricole : la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien

Rappelons que l'une des problématiques en Outaouais est l'accès à la terre. L'agriculture étant un secteur à forte capitalisation, les ressources financières pour démarrer une entreprise agricole sont importantes. « C'est l'une des problématiques aussi, c'est que les terres agricoles ce n'est pas simple à trouver parce que la plupart des transactions se fait assez rapidement entre producteurs. Sinon, c'est des gros morceaux avec des prix exorbitants » (Acteur 21). Initiée par le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO) et la municipalité de L'Ange-Gardien, le projet de la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien vise à appuyer la relève qui désire démarrer une entreprise agricole.

À l'origine, le CRÉDÉTAO qui avait élaboré le projet a présenté l'idée aux trois CLD de la région à proximité de Gatineau (Papineau, Collines-de-l'Outaouais et Gatineau). La municipalité de L'Ange-Gardien, voisine de Gatineau et située dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais, a rapidement signifié son intérêt pour accueillir ce projet et s'impliquer avec une participation financière. D'ailleurs, à la même époque, la municipalité avait tenu un colloque sur la valorisation du potentiel agricole de L'Ange-Gardien, la protection de son patrimoine agricole étant une priorité pour la municipalité.

C'était difficile de voir nos terres en friche et nos bâtiments agricoles s'écrouler. Pour nous, c'était désolant. Nous voulions essayer de revitaliser tout ça, explique le maire. De 40 à 50 % de notre territoire est zoné agricole. Ce sont les meilleures terres de l'Outaouais, renchérit le directeur général de la Ville (La Terre de chez Nous, 2014).

Après avoir envisagé les options qui s'offraient à eux, le CRÉDÉTAO a conclu que L'Ange-Gardien était la municipalité la plus apte à recevoir le projet, notamment à cause de l'intérêt manifesté par la municipalité. Par la suite, la municipalité a fait un appel aux citoyens propriétaires afin d'identifier une terre propice pour développer le projet. La municipalité avait d'emblée opté pour l'achat d'une terre afin de pérenniser le projet. Le

travail du CRÉDÉTAO a notamment permis de rassembler le financement pour démarrer le projet soutenu par de nombreux partenaires.

Établie sur une terre de 60 acres dans la municipalité de L'Ange-Gardien, la Plate-forme⁸⁹ permet aux nouveaux entrepreneurs de louer à peu de frais une parcelle certifiée biologique par Ecocert Canada et adaptée à une diversité de production (cultures maraîchères, plantes médicinales, grandes cultures, etc.) tout en leur donnant accès sur le site à des infrastructures communes (serre chauffée pour le démarrage des semis, bâtiments agricoles avec chambre froide et salle de lavage et d'entreposage, tunnels, système d'irrigation, etc.), à de la machinerie agricole et à des services de soutien technique, de réseautage et d'intégration (Solidarité rurale du Québec, 2013). Les entreprises peuvent utiliser la plate-forme pour un maximum de 5 ans. Les entrepreneurs acquièrent ainsi de l'expérience dans les techniques de production et de gestion de l'entreprise et développent également leur clientèle, et ce, sans le fardeau de l'endettement. Ces atouts indéniables facilitent grandement l'établissement de leur entreprise dans le futur. En plus de l'acquisition de l'expertise, les profits engendrés par la vente des produits permettent aux entrepreneurs de rassembler la mise de fonds nécessaire pour acquérir une terre tout en facilitant l'accès aux bailleurs de fonds (Brunet, 2015). Il s'agit d'un projet unique : « Ça n'existe pas nulle part au Québec. Il y a d'autres initiatives comme à Mirabel, mais ce n'est pas comme celui ici. Souvent c'est affilié à une école de développement professionnel. C'est aussi la collaboration avec la municipalité qui est très belle aussi » (Acteur 1).

La plate-forme, constituée en organisation à but non lucratif (OBNL), est chapeautée par un comité aviseur composé de représentants des partenaires dont la municipalité de L'Ange-Gardien, le CRÉDÉTAO, le MAPAQ, l'UPA, Emploi-Québec, le CLD des Collines-de-l'Outaouais, la SADC Papineau, la CRÉO, les Caisses Desjardins, la Table

⁸⁹ Site Internet de la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien : <http://www.demarretafermebio.com>

jeunesse de l'Outaouais. Des entreprises privées ont également participé au financement de la plate-forme dans les années subséquentes. Ce comité se réunit au besoin pour faire un suivi des activités sur la plate-forme, pour la gestion des budgets et pour analyser les demandes d'entreprises qui désirent s'installer sur la terre. Ajoutons également que « la Municipalité de L'Ange-Gardien a formé un comité agricole dont la mission est de promouvoir et valoriser l'agriculture sur son territoire » (Municipalité de L'Ange-Gardien, <http://www.municipalitedelangegardien.com>).

La plate-forme qui a accueilli ses premiers entrepreneurs en 2010 connaît un grand succès. Son objectif initial de « contribuer au développement de nouvelles entreprises agricoles et de créer de nouveaux investissements sur le territoire de l'Outaouais » a été pleinement atteint puisqu'en 2015, elle avait accueilli 22 entreprises, dont plusieurs en provenance de l'extérieur de l'Outaouais (Brunet, 2015). Parmi elles, 7 ont démarré une ferme avec l'achat d'une terre pour poursuivre leurs activités amorcées à la Plate-forme (*ibid.*) dans les différentes MRC de l'Outaouais et même dans une autre région (CRÉDÉTAO, 2013).

La Plate-Forme a reçu le premier prix Ruralia-Desjardins en 2013 au Québec. Ce prix vise à récompenser des initiatives québécoises qui se démarquent par leur caractère mobilisateur et innovateur et qui ont un impact significatif et durable dans leurs milieux de vie.

6.2.3 Valorisation et promotion des entreprises et des produits agroalimentaires locaux

Au cours des dernières années, plusieurs initiatives ont été mises en place par les organisations afin de promouvoir les produits agroalimentaires régionaux auprès de la clientèle régionale et ontarienne et, du même coup, positionner les entreprises régionales sur le marché. Parmi ces initiatives, on compte plusieurs circuits de commercialisation directe, aussi appelé circuits alimentaires de proximité. Nous débutons cette partie en présentant des initiatives qui visent principalement à faire la promotion des produits agroalimentaires et de l'agriculture. Nous poursuivons ensuite en exposant diverses

initiatives de circuits de commercialisation : une route touristique, une foire qui se démarque par son caractère transfrontalier, un marché virtuel parmi les plus importants au Québec et un marché public issu d'une initiative collective pour revitaliser le territoire.

6.2.3.1 Campagne Croquez l'Outaouais et activités connexes

La campagne *Croquez l'Outaouais* lancée en mai 2009 est coordonnée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). Pendant régional du programme *Aliments du Québec : Toujours le bon choix!*, cette campagne de promotion des produits agroalimentaires régionaux a pour but d'inciter les consommateurs à prioriser les produits agroalimentaires de l'Outaouais⁹⁰. En Outaouais, la campagne est appuyée par de nombreux partenaires régionaux dont le MAPAQ, Développement économique Canada, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et le ministère des Finances et de l'Économie du Québec.

Le développement d'un portail Internet qui répertorie une diversité d'information sur les entreprises, les activités agrotouristiques, les marchés publics, les évènements régionaux, etc. vient appuyer la campagne de promotion (<http://www.croquezoutaouais.com>). Depuis 2010, les entreprises qui veulent faire la promotion de leur produit sur ce site doivent débourser des frais. « Un membership payant a été instauré afin de faire prendre conscience aux entreprises membres de la valeur d'une telle vitrine. Du coût presque symbolique de 25 \$ la première année, nous avons fait évoluer le membership en développant différentes catégories d'adhésion » (TAO, 2013, p.22).

⁹⁰ Au Québec, onze régions ont développé ce type d'initiatives pour mettre en valeur leurs produits régionaux (Tables de concertation agroalimentaire du Québec, 2016).

Le développement d'un magazine web *Croquez l'Outaouais!* est également un outil de promotion complémentaire pour la promotion des entreprises et produits locaux. La campagne de promotion s'est également élargie à la mise en valeur des produits régionaux chez plusieurs détaillants et restaurants de la région.

Alors que plusieurs restaurants de la région font déjà l'effort de mettre à leur menu des produits de la région, il nous apparaissait important de mettre en place une campagne de promotion avec ces restaurants afin de les mettre en valeur et souligner le rôle important qu'ils ont dans le développement de notre filière agroalimentaire régionale (Table agroalimentaire de l'Outaouais, 2014, p.25).

Chacun des restaurants participants a concocté un menu spécial composé de produits régionaux. Une campagne de promotion invitait les gens à visiter ces restaurants.

Les stratégies collectives pour faciliter la commercialisation sont également priorisées par la Table. Près d'une trentaine d'entreprises ont bénéficié d'un soutien pour promouvoir leurs produits tout comme les entreprises dont les produits sont présents sur les tablettes des supermarchés qui se sont regroupées pour augmenter leur visibilité. Même si la région de l'Outaouais compte plusieurs supermarchés, dont plusieurs indépendants, qui disposent donc d'une marge de manœuvre importante pour l'achat de produits locaux, les défis sont tout de même important pour positionner les produits locaux dans les épiceries comme le révèle la TAO : « [...] nous nous sommes rendu compte que plusieurs défis existent encore malgré les bonnes volontés de part et d'autre : volumes insuffisants, problématiques de livraison, maintien du visuel en place, etc. » (TAO, 2013, p.24).

Avec l'évolution de la campagne, d'autres partenaires sont venus appuyer le projet, contribuant du même coup à diversifier les sources de financement. À titre d'exemple, la Direction de santé publique de l'Agence de la santé et des services sociaux de l'Outaouais s'est jointe aux partenaires pour appuyer certains projets de la campagne orientés vers la mise en valeur des saines habitudes de vie.

6.2.3.2 Promotion des produits agroalimentaires dans différents événements

Sans faire partie des actions collectives mises en place dans l'objectif de favoriser la promotion des produits agricoles de l'Outaouais, mentionnons néanmoins une nouvelle tendance dans le milieu. Les entreprises agricoles sont en effet de plus en plus invitées à participer à différents événements et festivals en Outaouais. Mentionnons, à titre d'exemple, le Rendez-vous des saveurs du Casino Lac-Leamy, le Festibière de Gatineau, le tournoi de golf de l'Association des détaillants en alimentation de l'Outaouais, etc. Elles sont également présentent dans certains événements du côté d'Ottawa en Ontario. Mentionnons notamment la participation de la TAO et d'entreprises agroalimentaires à l'évènement *Ottawa Wine and Food*.

Plusieurs marchés de Noël sont également apparus au cours des dernières années. Les produits agroalimentaires y sont souvent en vedette. Ces marchés ne sont pas toujours initiés par les agriculteurs ou les organisations qui les soutiennent, mais par d'autres organisations (centre commercial, musée, etc.) qui voient dans la promotion des produits agroalimentaires une façon d'attirer une nouvelle clientèle et d'animer leurs activités. Mentionnons notamment à Gatineau le marché de noël du Musée canadien de l'histoire, celui du Marché de Solidarité Régionale de l'Outaouais ou encore le marché de noël au centre commercial *Les promenades de l'Outaouais*. Ce dernier est un projet réalisé en collaboration avec la Table de concertation agroalimentaire des Laurentides. La majorité des entreprises qui y sont présentes sont localisées dans la région voisine des Laurentides. En 2012, cette dernière a contacté la TAO afin de recruter des entreprises de l'Outaouais. Seulement deux entreprises ont décidé d'aller de l'avant.

Bien que plusieurs entreprises aient manifesté leur intérêt pour le projet, peu ont décidé de tenir un kiosque. Cela peut s'expliquer par le coût relativement élevé des kiosques, en plus de la nécessité d'avoir au moins un employé en permanence tous les jours et tous les soirs du mois de décembre (TAO, 2013, p.31).

Cette difficulté vient également témoigner du nombre important de petites entreprises en Outaouais, un constat identifié au chapitre précédent. En outre, les entreprises agricoles sélectionnent les activités auxquelles ils participent selon différents critères, dont la rentabilité.

Il y a plein d'opportunités. [...] Tout le monde veut avoir un volet agro local. En termes de vente et pour faire connaître leur entreprise, les agriculteurs sont demandés de part et d'autre. Il manque de temps. Il manque les ressources. Car on leur demande d'être producteur, dans le champ, transformateur, gestionnaire de la main-d'œuvre, parce qu'il manque de la main-d'œuvre, d'avoir des produits transformés, de les commercialiser... (Acteur 2).

6.2.3.3 Promotion de l'agriculture auprès des élus municipaux

Dans les entrevues réalisées, le milieu municipal est souvent identifié comme l'un des acteurs qui doit être davantage sensibilisé à l'importance des activités agricoles sur son territoire. Malgré un rapprochement de ces deux acteurs au cours des dernières années, la promotion de l'agriculture auprès des élus locaux demeure un enjeu important. C'est à ce titre que la Table agroalimentaire de l'Outaouais a réalisé une tournée des élus « visant à sensibiliser le milieu politique de l'Outaouais face au potentiel et aux enjeux qui guettent le secteur agroalimentaire » (Sabourin, 2015). Les élus sont ainsi invités à visiter différentes entreprises agricoles sur leur territoire à bord d'un autobus. Cette activité est d'autant plus importante, selon le président de la TAO, avec la disparition de la CRÉO et de certains CLD :

Avec les changements au niveau de la dynamique politique, les MRC vont avoir de nouveaux rôles au niveau du développement économique qu'elles n'avaient peut-être pas avant. En leur montrant un peu plus le secteur, on espère que dans leur nouveau mandat, elles seront mieux outillées pour accompagner le secteur agroalimentaire afin qu'il puisse continuer à se développer (*ibid.*).

6.2.3.4 Parcours Outaouais gourmet

Les paysages agricoles bucoliques de l'Outaouais et les attraits touristiques attirent la clientèle urbaine et favorisent l'émergence d'entreprises agrotouristiques (Marcotte et Bourdeau, 2004). En 2012, 35 entreprises agrotouristiques sont en activités dans la région, soit 4,2 % du Québec (MAPAQ, 2012a). Elles proposent principalement des visites guidées et de l'animation, des activités de randonnée sur le site ainsi que la vente de produits (Marcotte et Bourdeau, 2004). Mise sur pied par la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) de concert avec les CLD, SADC, le MAPAQ, la CRÉ, Développement économique Canada, Tourisme Outaouais, et plusieurs autres partenaires, le Parcours Outaouais Gourmet est né en 2010 en réponse à un nouvel engouement pour l'agrotourisme. « Le parcours c'est un bon exemple d'outils de mise en valeur collective, de promotion collective. C'est une vitrine promotionnelle collective qui regroupe une quarantaine d'entreprises » explique un intervenant (Acteur 7). Les entreprises qui adhèrent au parcours ont un cahier de charge à respecter.

En 2015, cette route touristique compte 63 membres réparties dans six catégories : 28 entreprises agricoles; 13 artisans gourmands (entreprises de transformation agroalimentaires); 11 restaurants avec produits locaux; 6 marchés publics; 4 boutiques gourmandes; et une entreprise dans les métiers d'art de la table. Deux principaux outils sont utilisés pour faire la promotion du parcours soit une carte papier disponible gratuitement dans différents lieux touristiques et un site Internet (<http://parcoursoutaouaisgourmet.com>). La carte propose quatre parcours pour mettre en valeur les différents territoires de l'Outaouais. « Nous faisons partie de ce parcours et cette année plusieurs personnes viennent de la ville avec les grandes cartes pour faire un petit voyage de dégustation. La première année, il n'y a pas eu beaucoup de personnes, mais la deuxième année il y avait déjà plus de personnes » (Acteur 20).

Le parcours est chapeauté par un comité agrotouristique composé de cinq entreprises membres du projet et de cinq représentants de partenaires régionaux. Le comité vise à

accompagner le développement du parcours, des entreprises et de l'agrotourisme en Outaouais. Le Parcours contribue donc à faire la promotion des entreprises, mais il poursuit également l'objectif d'accompagner les membres pour développer les activités de commercialisation. « Le but c'est, oui de faire la promotion des entreprises, mais de les accompagner dans leur commercialisation parce qu'on est conscient qu'il y a encore beaucoup à faire de ce côté-là » (Acteur 7). Le parcours vise également à favoriser les liens entre l'urbain et la ruralité et à solidifier le sentiment d'appartenance dans la région.

6.2.3.5 La tournée des épouvantails

Parmi les circuits touristiques développés en Outaouais, la tournée des épouvantails organisée de concert par la table agroalimentaire du CLD Papineau et le Centre d'action culturelle de la MRC de Papineau est originale, car elle met en valeur l'agriculture et la culture, deux secteurs importants dans la MRC Papineau.

L'industrie culturelle ici, les artistes, peintres, c'est très fort dans la région et on essaie de marier ce qui est culturel, agroalimentaire pour bonifier. C'est plus intéressant pour attirer des gens. Un producteur laitier qui ne vend rien à la ferme ne veut rien savoir des gens. Et il n'en met pas d'épouvantail. Mais pour un agriculteur comme moi, c'est un outil additionnel que je peux mettre, être sur un circuit... [...] Tant que tu ne fais pas ta propre mis en marché, tu ne comprends pas ces choses-là (Acteur 3).

L'initiative qui existe depuis 2009 a fait partie des projets appuyés dans le cadre du programme de multifonctionnalité du MAPAQ en 2013.

Des artistes professionnels ont été invités à concevoir et à réaliser, en collaboration avec les exploitations agricoles participantes, des épouvantails devant représenter le travail des producteurs agricoles et l'identité de leurs entreprises agricoles. Chacun des épouvantails est le fruit d'une concertation entre un artiste et un agriculteur et est accompagné d'un panneau d'interprétation présentant l'œuvre et la ferme (MAPAQ, 2014, p.19).

6.2.3.6 Foire gourmande Outaouais-est ontarien

La Foire gourmande Outaouais-est ontarien est un évènement annuel qui a débuté en 2010. L'objectif est de promouvoir les produits agroalimentaires de l'Outaouais et de l'Est ontarien auprès des visiteurs. La foire attire plusieurs milliers de visiteurs, souvent des urbains, qui se déplacent à la marina de Montebello en Outaouais et au centre communautaire de Lefavre dans l'Est Ontarien afin de participer aux festivités. Le parcours est relié par un traversier où les festivaliers sont invités à découvrir les produits agroalimentaires locaux.

La mission du projet est ainsi de mettre en valeur les produits agroalimentaires régionaux auprès du grand public à travers un rapprochement entre les producteurs, les transformateurs et les chefs de la région. Parallèlement, nous désirons favoriser la découverte et le rapprochement réciproque de nos deux régions riveraines par les gens de chez nous et d'ailleurs (TAO, 2013, p.30).

Dans les premières années, l'évènement était organisé lors d'une journée estivale. Il s'est par la suite étendu à trois jours de festivités en 2013.

L'initiative a été pensée par les acteurs de l'Est ontarien qui ont contacté les acteurs de l'Outaouais pour proposer le projet.

Il n'y avait pas de liens avec l'Est ontarien. En fait, c'est eux qui ont démarré, eux qui sont venus nous proposer le projet. C'était des organismes que je ne savais même pas qui existaient. [...] Mais, avant il n'y avait pas vraiment de liens. Toute la frontière, on n'est pas encore prêt à aller chercher tout le potentiel de l'autre côté de la rivière. Ça commence. Mais la réglementation bloque entre les provinces, pour la viande (Acteur 2).

La foire s'inspire également d'une initiative similaire dans la région du Témiscamingue. Coordonnée par la Table agroalimentaire de l'Outaouais du côté québécois, les principaux partenaires du projet sont le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, Développement économique Canada, la Conférence régionale des élus de

l'Outaouais, le CLD Papineau et la SADC Papineau. Du côté ontarien, l'initiative est coordonnée par le réseau agroalimentaire de l'Est ontarien.

Malgré le succès de cette initiative, la Foire n'a pas eu lieu en 2015. Du moins, elle a été organisée uniquement du côté ontarien. La principale cause est le financement difficile avec la disparition notamment de deux principaux bailleurs de fonds : la CRÉO et le CLD Papineau.

La cause est explicable non pas nécessairement par les résultats de l'évènement en soi, mais plus par le contexte qui avait lieu au niveau économique [et] politique régional, au moment où nous, on devait prendre la décision à savoir est-ce qu'on va de l'avant ou non avec une édition cette année, explique le coordonnateur de la TAO [...] Certains ministères québécois ont également révisé leurs programmes et ne « savaient pas quels allaient être leurs programmes pour l'année financière en cours », ajoute-t-il, indiquant du même coup que la Foire gourmande pourrait être de retour à Montebello l'an prochain (Radio-Canada, 2015).

6.2.3.7 Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (MSRO)

Outre les circuits agrotouristiques, d'autres initiatives innovatrices qui viennent soutenir la commercialisation de produits agroalimentaires sont nées en Outaouais au cours des dernières années. Parmi elles, le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (MSRO) occupe une place importante dans la commercialisation directe.

Le MSRO est l'un des 20 marchés virtuels que compte le Québec en 2014 (Cadieux Gagnon, 2016) et l'un des plus importants pour son chiffre d'affaires (Acteur 2). Sa formule permet à ses membres de commander des produits agroalimentaires régionaux à partir de la plate-forme Internet qui a été créée sur mesure pour les consommateurs de l'Outaouais. Par la suite, les membres récupèrent leur commande à un point de chute. Le MSRO organise également divers évènements promotionnels pour faire connaître les produits des entreprises locales.

Fondé en 2008, le MSRO a un modèle d’affaires unique. Il est structuré en coopérative de solidarité de consommateurs dont la mission est de « rendre accessibles les produits de la région à la population de l’Outaouais en créant un lien direct entre consommateurs et producteurs, afin d’encourager le développement régional et l’esprit de communauté, de solidarité et de responsabilité environnementale » (MSRO, 2013). Il s’agit d’une initiative citoyenne démarrée à la base par des consommateurs. La Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides a été un partenaire important du MSRO. D’autres partenaires ont également appuyé le démarrage et la consolidation de cette coopérative dont, le MAPAQ, la table agroalimentaire de l’Outaouais, la Ville de Gatineau et la SADC Papineau.

Le MSRO a une appropriation importante autant chez les consommateurs activement impliqués dans l’organisation que chez les producteurs. À ce titre, le conseil d’administration est principalement composé de membres consommateurs, mais deux sièges sont réservés aux entreprises agroalimentaires.

C'est vraiment un marché de consommateurs. Les consommateurs sont allés chercher les producteurs et dans la constitution de leur CA, ils ont inclus deux postes de producteurs sur 7, donc 5 consommateurs, 2 producteurs. [...] L'impact est là et c'est leur coopérative, autant au niveau des producteurs que des consommateurs, ils s'impliquent, ils s'intéressent, ils voient au bon fonctionnement et ils veulent que ça reste (Acteur 2).

Les retombées économiques sont importantes pour les entreprises locales qui obtiennent des revenus d’appoints intéressants.

En 2016, le MSRO compte près de 2 000 membres, une centaine de bénévoles et trois employés. Il propose à sa clientèle environ 2 000 produits agroalimentaires préparés par

56 producteurs et transformateurs de l'Outaouais. Pour l'année financière 2014-2015, les ventes effectuées par l'entremise du MSRO se chiffrent à 493 843⁹¹ \$ (MSRO, 2015).

Les entreprises agricoles qui désirent vendre leurs produits au MSRO doivent répondre à certaines conditions concernant notamment le territoire, le prix de vente, l'accès, la quantité et la qualité des produits ainsi que l'agriculture raisonnée et responsable (Deslauriers, 2014). Au MSRO, contrairement à bien des marchés virtuels au Québec, la concurrence entre les produits est permise. À ses débuts, il y avait un producteur dans chaque catégorie de produits (ex. : viande de bœuf) alors que la formule actuelle permet d'offrir des produits similaires en provenance de différentes entreprises agricoles.

On n'a pas à décider pour le consommateur quel type de bœuf il va acheter. [...] Il y a beaucoup davantage d'introduire de nouveaux producteurs dans la même catégorie. En même temps, ça fait la loi de l'offre et la demande. Quand tu vas à l'épicerie, tu n'as pas une sorte de céréale (Acteur 2).

Depuis ses débuts, plusieurs changements ont été réalisés pour rendre la formule plus accessible, mais la coopérative fait néanmoins face à plusieurs défis. L'un des principaux est d'assurer sa pérennité. « Le défi de cette coopérative c'est de rentabiliser ses opérations puis de satisfaire ses membres, avec notamment des activités à caractère sociales. On répond à un besoin d'un développement d'une communauté qui ont des valeurs » (Acteur 1). En outre, même si l'achat local est une tendance forte, en réalité, les habitudes des consommateurs sont difficiles à changer. Le MSRO a plusieurs membres sur papier, mais un faible pourcentage commande chaque semaine.

⁹¹ Il s'agit d'une baisse par rapport aux années précédentes que le MSRO attribut au « ralentissement économique, la perte d'une ressource aux communications, et le déménagement. Nous avons dû fermer la boutique un certain temps et à l'état du local diminue le pouvoir attractif du MSRO » (MSRO, 2015, p.8).

Il y a quand même des gens qui sont prêts à faire les déplacements, et on le voit de plus en plus. Mais ce n'est pas encore la panacée ou tout le monde se met à acheter des produits de la région. Les producteurs doivent encore se battre pour se faire connaître et justifier pourquoi ce produit coute plus cher. Donc, il y a encore beaucoup de travail à faire de ce côté-là (Acteur 7).

La rentabilisation passe également par la promotion et la visibilité du MSRO, un enjeu important pour accroître le nombre de membres, mais qui demande des ressources financières. Un autre enjeu a trait aux ressources humaines. L'implication des bénévoles dans cette coopérative est importante. Or, il y a un certain essoufflement au niveau des dirigeants au conseil d'administration qui s'implique au quotidien dans le projet étant donné les ressources financières limitées. Il y a également une mobilité importante des employés. L'emplacement du MSRO et la taille du local ont également fait l'objet de critiques étant jugé selon certains comme difficile d'accès notamment en ce qui a trait à la disponibilité du stationnement. En 2014-2015, le MSRO a dû d'ailleurs se relocaliser rapidement suite à la vente de l'édifice où il était locataire. Au printemps 2016, le MSRO déménageait dans un nouvel emplacement au centre-ville de Hull dans une rue plus accessible et près des édifices gouvernementaux.

6.2.3.8 Marchés publics

Les marchés publics connaissent un engouement au Québec et en Outaouais. L'Association des marchés publics du Québec (2016) définit ces initiatives comme suit :

extension des activités de production et de transformation à la ferme reconnue comme un service à la communauté, le marché public favorise les échanges directs entre les citoyens et un regroupement significatif de producteurs agricoles et de transformateurs artisans de l'agroalimentaire. Ceux-ci en occupent une place prépondérante. L'organisation maintient des liens officiels avec la municipalité.

Dans les années 80, un marché public avait vu le jour au centre-ville de Hull, mais il avait fermé deux ans plus tard, les consommateurs n'étant pas aux rendez-vous (Turbide, 1994).

L'implantation d'un autre projet de marché public faisait l'objet de réflexion en 1994. Mais la majorité des marchés publics seront créés dans les années 2000. Si bien qu'en 2015, huit marchés sont répartis sur le territoire de l'Outaouais : le Marché du Vieux Hull, le Marché Notre-Dame et le Marché public du vieux Aylmer sont situés à Gatineau; le Marché des Saveurs de Wakefield et le Marché Old Chelsea sont localisés dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais; le marché public de Gracefield est dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau; le Marché du Pontiac porte le nom de sa MRC; et le Marché public de la Petite-Nation, que nous présentons dans les parties suivantes, est situé dans la MRC Papineau.

En Outaouais, les consommateurs qui fréquentent les marchés publics sont originaires de la région, mais proviennent également de l'Ontario comme le révèle une étude réalisée en 2006 par la TAO qui visait à tracer le profil de la clientèle des marchés publics de l'Outaouais. Ainsi, les Ontariens représentent 36 % de la clientèle du Marché Old Chelsea et 21 % de celui de Wakefield (TCAO, 2006)⁹², ce qui témoigne du lien de proximité entre les deux territoires et de la popularité des produits québécois chez les Ontariens. D'ailleurs, plusieurs producteurs agricoles et transformateurs sont également présents dans les marchés publics ontariens : au Marché By, au Ottawa Farmer's Market, au Ottawa Organic Farmer's Market, au Marché Parkdale, au Pembroke Farmers Market, etc.

L'un des changements dans les dernières années qui a favorisé l'émergence des marchés publics est une conscientisation plus importante de la population à l'achat de produits locaux. Les gens recherchent également de plus en plus un contact avec l'agriculteur, ce qui favorise les réseaux de distribution alternatifs. Malgré ces changements dans la mentalité liée à la consommation, les habitudes restent difficiles à changer et les consommateurs qui utilisent les marchés alternatifs pour l'achat de produits locaux sont encore peu nombreux. Il y a un décalage entre la parole et l'acte. « Les gens adhèrent au

⁹² À l'époque, il n'y avait pas de marchés publics à Gatineau.

concept, par contre l'habitude de consommation est difficile à changer » (Acteur 1). Dans les milieux urbains, mais dans les milieux ruraux aussi, car la population rurale se déplace souvent en ville pour faire ses achats hebdomadaires.

6.2.3.9 Coopérative de Solidarité Place du Marché (Marché public de la Petite-Nation)

La Coopérative de solidarité Place du Marché est née d'une mobilisation locale, au milieu des années 2000, qui visait à identifier des avenues pour revitaliser le village de Ripon. À l'époque, Ripon, petite municipalité monoindustrielle dans la MRC Papineau, est en déclin depuis plusieurs années avec la crise forestière. « Il y a eu la publication d'un livre pour le centenaire de Ripon en 1965. On peut y constater qu'à cette époque, il y avait beaucoup de commerces : banques, notaires, avocats, hôtels, beurrerie, forgerie, boulangerie, etc. Maintenant il ne reste qu'une petite épicerie et une station d'essence » (Acteur 12). En outre, la fermeture du fabricant de planchers de bois franc Ribeyron en 2007⁹³, un employeur important à Ripon, ainsi que la perspective envisagée par la commission scolaire de fermer l'école primaire dans la municipalité furent également des éléments déclencheurs de la mobilisation des citoyens. La SADC Papineau avait également un projet de concert avec la Fondation Rue Principale en 2008 pour revitaliser le village, ce qui avait mené à la réalisation d'un plan de relance et de diversification économique de Ripon (Poulin, 2008).

Suite au constat du déclin, « il y a un petit groupe de citoyens qui ont commencé à se réunir pour discuter de qu'est-ce qu'on fait, c'est quoi l'action citoyenne. Nous ce qu'on voulait c'était de travailler en partenariat avec les élus municipaux » (Acteur 12). Relance Ripon, nom du groupe qui se définit par la réflexion et le support aux projets locaux, est créé

⁹³ L'usine fût rachetée l'année suivante et remis en service.

(Relance Ripon, <https://sites.google.com/site/riponrelance/>). Au même moment, le marché public installé au Lac-Simon (municipalité au nord de Ripon) et géré par l'organisme Tourisme rural, était à la recherche d'une nouvelle municipalité d'accueil. C'est dans ces circonstances que l'idée d'un projet de marché public de la Petite-Nation localisée à Ripon prit naissance.

En avril 2010, la municipalité de Ripon fût choisie lors de l'assemblée générale de Tourisme rural comme futur site pour y établir son marché. « Tourisme rural Petite-Nation est un regroupement de producteurs qui était à la base du marché public à Lac-Simon et qui sont encore impliqués dans place du marché à Ripon » (Acteur 1). L'emplacement avantageux (achalandage de la route à l'intersection de la 317 et de la 315, passage des villégiateurs, extension de l'UQO à Ripon avec l'institut des Sciences de la Forêt tempérée (ISFORT), projet du CRÉDÉTAO d'implanter un jardin de plantes aromatiques et médicinales) a certes joué en faveur du choix du site. Mais c'est surtout l'implication de leaders, de citoyens et de la municipalité dans le projet qui a fait pencher la balance et qui a permis de mener à terme ce projet d'envergure pour cette petite municipalité. Le projet projeté consiste, en effet, à construire un édifice multifonctionnel abritant le marché, mais également plusieurs autres services. « Le but est de regrouper plusieurs services afin d'inciter les gens à arrêter à cet endroit et à dépenser dans notre localité. C'est une façon de promouvoir l'achat local, tout en s'assurant d'être en mesure d'offrir des produits de qualité à la clientèle » (Laflamme, 2012).

La municipalité de Ripon a investi beaucoup de ressources dans le projet en achetant notamment le terrain et en payant les coûts des infrastructures connexes (l'entrée, les égouts, l'aqueduc). La municipalité loue le terrain à la coopérative pour un montant symbolique de 1 \$ par année. La MRC, à travers le pacte rural, a également participé au financement tout comme la Caisse populaire Desjardins, la SADC, le CLD ainsi que plusieurs autres partenaires. Plus de 40 entrepreneurs de la Petite-Nation ont donné environ 200 000 \$ de matériaux pour construire le marché en plus des nombreuses heures de bénévolat. Plusieurs citoyens ont également été impliqués dans le projet en y consacrant

de nombreuses heures de bénévolat, ce qui a favorisé le rapprochement de la population : « C'est un mélange des nouveaux résidents et des gens de la place. Les voisins de rang, deux producteurs agricoles, ne se connaissent pas. C'est épantant ! Maintenant, ils sont membres de la même coop » (Acteur 12). La formule Coopérative a en effet été choisie dans l'objectif de susciter l'engagement des gens. À ce titre, elle poursuit quatre objectifs soit : « offrir à la population locale davantage de services de proximité; augmenter les points de vente des producteurs locaux et leur visibilité; augmenter l'offre touristique ; investir dans notre milieu » (Coopérative place du marché, <http://www.cooperativeplacedumarche.com/>). Près de 250 membres ont adhéré à la coopérative dans les premières années au coût de 100 \$. « Ce qui veut dire que les gens locaux ont cru à ce projet et qu'ils s'y sont quasiment accrochés comme à une bouée. [...] C'est une fierté. Cette fierté est importante et contagieuse » (Acteur 11). Ajoutons que le projet n'aurait pas pu voir le jour sans le travail acharné de leaders dans la communauté.

La construction du projet s'est donc amorcée en 2010 et le marché public de la Petite-Nation a ouvert ses portes le 25 juin 2011. La construction du bâtiment qui nécessitait 700 000 \$ aura coûté au final 200 000 \$, le reste provenant de dons (Laflamme, 2012). L'édifice abrite le marché public, un guichet Desjardins, des toilettes publiques pour les voyageurs et il est devenu un lieu de rassemblement important avec la tenue de divers évènements culturels : spectacles, expositions, conférences, colloque, etc. « Le projet qui a pris forme est plus qu'un bâtiment, c'est du développement, un effet de développement. [...] Un lieu de rassemblement, on le voit très bien que ça fonctionne. Une dynamique différente. C'est le perron de l'Église nouvelle mode » (Acteur 12).

Parmi les activités qui ont eu lieu récemment au marché, mentionnons le Forum sur l'agriculture et l'alimentation en février 2015. L'objectif du Forum, organisé par l'Alliance alimentaire Papineau, était de mobiliser les principaux acteurs concernés par l'agriculture et l'alimentation dans la MRC Papineau afin de réfléchir aux enjeux reliés à l'alimentation et l'agriculture sur le territoire. Suite à l'activité, un Forum permanent a été mis en place et six principaux projets ont été retenus en lien avec l'accès à la terre, le gaspillage

alimentaire, l'identité régionale, le Marché Public de la Petite-Nation, une trousse d'accueil et Villages nourriciers. Ajoutons que l'Alliance alimentaire Papineau, un OBNL qui compte 250 membres, est devenue un partenaire et un locataire du Marché public dont le service de cuisine lui permet de préparer les repas pour son initiative Frigo Quiroule. Il s'agit d'un service qui vise le maintien à domicile avec la préparation et de distribution de repas pour les personnes aînées et les gens à mobilité réduite (<http://www.alliancealimentairepapineau.com/>). En 2016, la coopérative de solidarité Place du marché de Ripon recevait une aide financière du gouvernement provincial pour moderniser sa cuisine (Sabourin, 2016).

6.2.4 Démarche de revitalisation du territoire municipal : le Village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette

En 2008, le CLD des Collines-de-l'Outaouais et le maire de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette, dont 87 % du territoire est en zone agricole, désiraient planter un sentier cyclable qui mettrait en valeur les plantes indigènes sur le territoire en reliant un centre de villégiature et le noyau villageois en passant dans la zone agricole. Ce sentier cyclable était une première phase d'un projet qui s'inscrivait dans une démarche de revitalisation. Afin de mettre en œuvre le projet, la Corporation du village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette a été créée par le conseil municipal. « Il fallait revamper l'agriculture et développer l'agriculture dans la municipalité. D'où l'idée du village agricole modèle » (Acteur 4). En mars 2008, le projet est présenté aux citoyens de Notre-Dame-de-la-Salette. Or, le projet ne fait pas l'unanimité au sein de la population villageoise. « Ça créé un peu une dissonance dans le milieu parce que, ceux qui était déjà en agriculture trouvaient qu'on investissait dans quelque chose qui ne les rejoignait pas » (Acteur 4). En outre, le projet qui comportait différentes phases de développement pour mettre en valeur les plantes indigènes sur le territoire n'a pas été appuyé par certaines instances publiques régionales et n'a pas été retenu pour devenir un laboratoire rural dans le cadre de la Politique nationale de la ruralité. Néanmoins, la première partie du projet, le sentier flore forestière, a été réalisé. Sa réalisation a été confiée au CREDETAO.

Outre la réalisation du sentier, l'une des principales retombées du projet a été de générer un empowerment dans la communauté villageoise avec une prise en main et une importante mobilisation des citoyens. Afin d'identifier des projets davantage en lien avec les aspirations de la communauté, les citoyens ont décidé de se réunir afin de discuter des priorités : « On a fait au moins deux rencontres avec l'ensemble des citoyens. Il y avait du monde. La moitié du village était dans la salle, les idées pleuvaient. À la suite, il y a eu tranquillement une priorisation des projets. [...] Et par la suite, il y a eu élection, des CA de nommé, des différents projets qui ont été initiés ou supportés » (Acteur 16). L'agriculture et la foresterie faisaient partie des priorités auxquelles s'ajoutaient la villégiature, la jeunesse, les entreprises et commerces et la vie citoyenne (site de la Corporation, <http://www.corpondsalette.org/>). La corporation a également mis en place un comité agricole composé de producteurs agricoles ou de gens qui vivent dans la zone agricole. Le comité agricole a retenu la production d'ail comme projet mobilisateur.

C'est un projet de recherche qui a débuté à l'automne 2010 et qui vise à introduire la production d'ail, en vérifier la rentabilité, la faire connaître aux producteurs agricoles, les jardiniers du village pour ultimement en faire une production régionale. [...] On a commencé avec trois entreprises agricoles. Déjà cette année, on est rendue à 4. On est passé de 8 000 bulbes en 2010 à 25 000 bulbes en 2011. [...] Il faut dire qu'il y avait déjà 2 producteurs qui faisaient de l'ail à l'intérieur de la municipalité, mais à petite échelle. L'objectif c'est d'en faire un levier à l'intérieur de la municipalité (Acteur 16).

Réappropriée par les citoyens, la Corporation du village agricole modèle a adopté le nom de l'Alliance pour le Développement de Notre-Dame-de-la-Salette (ADN). Elle a pour mission « de promouvoir et structurer le développement social, économique et culturel de la municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette » (<http://corpondsalette.org>). Au printemps 2015 et 2016, l'Alliance a organisé une foire agroalimentaire pour mettre en valeur les produits locaux (Sabourin, 2016).

6.2.5 Soutien au développement des entreprises

Une fois la terre achetée et les activités démarquées, le soutien aux entreprises demeure important, car elles font face à plusieurs enjeux. Dans cette optique, quatre initiatives sont présentées dans cette partie. Les trois premières visent principalement à soutenir les activités de commercialisation directe et de transformation qui connaissent un essor important dans la région de l'Outaouais. La quatrième initiative permet aux entreprises d'atténuer les dépenses liées à l'achat de machinerie.

6.2.5.1 Services de soutien à la commercialisation de produits agroalimentaires

Les besoins en commercialisation, « c'est-à-dire les activités de mise en marché de ses produits et services, notamment les études de marché, la communication commerciale, la gestion des ventes, la distribution physique et le service après-vente » (TAO, 2013, p.3), s'accentuent en Outaouais. D'une part, plusieurs entreprises agroalimentaires sont jeunes et à l'étape de développer leurs points de vente et fidéliser leurs clientèles. D'autre part, pour certaines entreprises, le métier d'agriculteur s'est redéfini : aux fonctions de production de denrées alimentaires se sont ajoutés d'autres rôles liés à la transformation et aux activités commerciales.

Or, les entrepreneurs ne sont pas toujours outillés de façon adéquate pour assumer l'ensemble de ces fonctions et la commercialisation, qui constitue un exercice exigeant, est souvent reléguée au second plan alors qu'elle est essentielle au développement et à la pérennité de l'entreprise. « La commercialisation, c'est souvent le dernier souci des entreprises, le dernier point sur lesquels ils vont travailler leur commercialisation alors que ce devrait être l'un des premiers. Avant de produire, il faut s'assurer de produire quelque chose que tu seras capable de vendre et tu sais où tu vas le vendre » (Acteur 7). Ainsi, la commercialisation est devenue une activité indissociable liée au développement et à la diversification des produits agroalimentaires et est identifiée comme une priorité en

Outaouais. « ... [...] La commercialisation a été un enjeu important identifié par l'ensemble des partenaires. À partir de la concertation, il y a eu une appropriation et des liens avec les préoccupations des entreprises » (Acteur 14).

Dans cette optique, le mandat de la Table agricole de l'Outaouais (TAO) s'est élargi afin de soutenir et renforcer la capacité des entreprises régionales à commercialiser leurs produits. Depuis 2010, la TAO a embauché un agent de commercialisation et offre des services-conseils qui accompagnent les entreprises agroalimentaires de la région afin d'atteindre de nouveaux marchés, mais également pour augmenter les ventes, diversifier l'offre et adapter les produits à la réalité du marché. Les CLD de l'Outaouais, Développement économique Canada, le MAPAQ et la CRÉO sont les principaux bailleurs de fonds pour ce volet de la table axé sur la commercialisation. Les entrepreneurs ont accès à plusieurs services et ce, financés à 80 % : diagnostic d'entreprise, élaboration d'un plan de commercialisation (marché cible, segmentation de la clientèle, produits et services principaux et complémentaires, stratégie de prix, plan de vente et de distribution, publicité et promotion), services de veille stratégique commerciale (tendances et opportunités), accompagnement en vue de la mise en marché (ex: grossistes, distributeurs, détaillants, supermarchés, restaurateurs, etc.). Par ailleurs, la mise en place de ces outils exige souvent une analyse de la rentabilité et l'identification d'une stratégie à long terme axée sur une vision et une planification, ce qui vient augmenter le succès entrepreneurial. Depuis sa création, plusieurs entreprises ont eu recours à ce service.

6.2.5.2 Initiatives pour dénoncer la problématique frontalière

Forcément, à quelques pas des activités de production et de transformation, les marchés d'Ottawa et de l'Ontario sont souvent ciblés dans les stratégies de commercialisation, car ils recèlent plusieurs opportunités pour les entreprises agricoles et agroalimentaires. Il s'agit d'ailleurs d'une spécificité importante de l'Outaouais, tel que présenté dans le chapitre précédent, qui a favorisé l'essor des entreprises spécialisées dans de nouveaux créneaux en Outaouais. Des entreprises ont développé une relation commerciale avec la

clientèle ontarienne à travers notamment l'agrotourisme, les marchés publics, les festivals. Ajoutons que l'Ontario est souvent dans la ligne de mire des stratégies commerciales mises en place par les entreprises et les intervenants qui ont développé une connaissance fine de ce marché transfrontalier. Différentes études réalisées à la demande de la TAO, du MAPAQ et de ses partenaires ont contribué à connaître davantage les forces et les faiblesses de ce marché, et ce, dans différents créneaux : portraits des entreprises et des besoins (Dugas et al., 1999; Marcotte et Bourdeau, 2004; TCAO, 2006; 2012); études de mise en marché et de la clientèle (Belleau, 2007); études sectorielles pour le développement de différentes filières (Tecsult, 2003, 2004a; 2004b; 2004c; Zins Beauchesne et associés, 2002a; 2002b; 2002c; 2003a; 2003b; 2003c). D'une étude à l'autre, le contexte transfrontalier particulier à la région apparaît à la fois comme une force et une opportunité qui distingue l'Outaouais et sur laquelle il faut miser.

En principe, les entreprises agricoles ont accès à ce bassin important de consommateurs ontariens à proximité pour commercialiser les produits agroalimentaires. En réalité, rappelons que ce marché est toutefois difficilement accessible pour les éleveurs qui n'ont pas accès à un abattoir fédéral qui leur permettrait de vendre dans les deux provinces. Cette problématique spécifique à l'Outaouais a fait l'objet de revendications par les acteurs de la région afin d'harmoniser les normes et règlementation en matière de sécurité alimentaire de manière à favoriser le commerce interprovincial.

À titre d'exemple, la CRÉO identifiait la frontière comme un frein important au développement de l'agriculture en Outaouais dans un mémoire soumis à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois.

Cette obligation conduit à des situations déplorables qui viennent bloquer le développement de plusieurs entreprises agroalimentaires de l'Outaouais. Or, si ces normes québécoises sont supposées garantir au consommateur québécois la sécurité des produits, pourquoi est-ce que ce ne serait pas le cas pour le consommateur ontarien ? (CRÉO, 2007, p.9).

En référant aux domaines de la construction et de la santé qui ont un statut particulier dans la région avec la proximité d'Ottawa, le mémoire suggère la mise en place d'une zone d'exception qui permettrait l'échange de produits agricoles et transformés entre la région de l'Outaouais et l'Est-ontarien. Dans cette optique, la Conférence régionale des élus de l'Outaouais demandait

que le gouvernement du Québec entame des négociations avec le gouvernement ontarien et le gouvernement fédéral afin d'harmoniser les normes et la réglementation quant à la sécurité des produits agroalimentaires afin de faciliter le commerce interprovincial entre l'Outaouais et l'Est-ontarien (*ibid.*).

Lors de la campagne politique pour élire le gouvernement du Québec en 2014, le secteur agroalimentaire a réitéré l'importance de poser des actions concrètes pour accéder au marché de l'Ontario. « Il faut que les élus en parlent [explique le directeur de la Table agroalimentaire de l'Outaouais]. C'est une question d'économie, de création d'emplois, mais aussi, l'agroalimentaire, c'est un vecteur de fierté et de sentiment d'appartenance » (Bélanger, 2014, p.2).

En outre, un abattoir et un centre de découpe qui répondent aux normes fédérales sous la formule d'une coopérative ont fait l'objet d'un projet d'envergure dans la MRC Pontiac. Cette initiative qui n'a pu toutefois se concrétiser est présentée dans la partie qui suit.

6.2.5.3 Coopérative de solidarité des viandes fines des vallées de l'Outaouais

L'idée d'une Coopérative de solidarité des viandes fines des Vallées de l'Outaouais a pris forme en 2005 portées par les agriculteurs du Pontiac. Conçue pour répondre aux normes fédérales, cette coopérative qui intégrait un abattoir et un centre de transformation des viandes aurait permis aux entreprises de vendre leur production en Ontario. La coopérative visait également à produire une viande de qualité destinée au marché à proximité.

Le projet a commencé avec les besoins des producteurs. C'était vraiment un projet poussé de l'avant par le besoin des producteurs. Les producteurs se sont mobilisés ensemble et ont dit, on a besoin de ça pour commercialiser nos produits. Les problèmes avec les vaches veaux, c'est que les producteurs produisent un produit brut, non transformé et il faut le vendre. Et il n'y a pas... l'argent se fait dans la transformation et en valeur ajoutée. Avec toutes les crises économiques et les crises en agriculture dans les derniers 10 ans, c'était vraiment une priorité. C'est encore pire récemment dans les derniers deux, trois ans après la vache folle (Acteur 9).

Les éleveurs du comté de Renfrew en Ontario auraient également pu utiliser les services de la coopérative (Thériault, 2006). Pour accéder au marché de l'Ontario, les éleveurs du Pontiac utilisent soient les abattoirs provinciaux de l'Ontario, il est alors impossible de vendre la viande au Québec (Dumont, 2006) ou encore l'abattoir de Colbex situé à St-Cyrille-de-Wendover⁹⁴ (LaHaye, 2005). « Ce n'est pas intéressant pour nous, de parcourir 400 kilomètres pour faire abattre nos animaux qui nous sont ensuite retournés. En ayant un abattoir, nous allons pouvoir transformer nos viandes nous-mêmes et les vendre en Ontario, par exemple, qui est près de nous » explique un éleveur du Pontiac (*Ibid.*, p.6). Au coût de 500 \$ l'adhésion, la coopérative a réussi à réunir 300 membres (Dumont, 2006), ce qui démontre un engagement important de la communauté. En prévision d'accueillir l'abattoir, la municipalité de Shawville a modifié son système septique. La Coopérative a également reçu des appuis de plusieurs organisations, dont les partenaires locaux, le gouvernement fédéral (Développement économique Canada), le MAPAQ et la CRÉO.

Malgré la mobilisation majeure des acteurs locaux et régionaux, le projet ne s'est pas concrétisé. Ce projet collectif était pourtant considéré par les acteurs territoriaux comme une avenue majeure pour relancer le développement dans cette MRC qui se classe parmi les plus dévitalisés au Québec. Il s'appuyait sur les spécificités locales : l'élevage est en

⁹⁴ En 2014, cet abattoir fermait ses portes.

effet un des piliers économiques du Pontiac dont la population, à majorité anglophone, partage des liens étroits avec la région ontarienne voisine.

Les entrevues réalisées dans le cadre de cette thèse avec les différents acteurs de l'Outaouais ont été effectuées peu après l'annonce de l'échec du projet. À la question concernant les projets qui ont eu de la difficulté à se mettre en place dans la région, la grande majorité des intervenants et agriculteurs ont évoqué, non sans laisser transparaître une certaine déception, la Coopérative de solidarité des viandes fines. Tout le monde a son opinion pour expliquer cet échec : la viabilité, le financement, la difficulté d'identifier un porteur de projet, les exigences gouvernementales, la difficulté d'accès à un inspecteur fédéral, les divergences dans la vision des partenaires aux paliers provinciaux et fédéraux sont parmi les raisons évoquées comme en témoignent les citations suivantes tirées des entrevues.

Le Centre de transformation des viandes dans le Pontiac avec un abattoir a également été un projet difficile. Le projet avait des objectifs multiples, la viabilité était difficile. Le projet représentait plusieurs défis : d'abord un financement colossal, un promoteur financier, une personne ressource compétente prête à s'y investir, il n'y avait pas d'objectifs de profit, de rentabilité. Tout le monde voulait du projet, il rejoignait un intérêt collectif, mais personne ne pouvait en être le promoteur (Acteur 15).

Le financement. Pour l'abattoir c'était vraiment le financement. Il y avait une bureaucratie pour rencontrer les exigences des différents ministères. Ce serait beaucoup plus facile de faire un projet si ce serait un privé qui viendrait que de rencontrer toutes les normes des ministères pour avoir les plus grosses subventions. Les exigences des bailleurs de fonds sont trop sévères. C'était l'obstacle qui finalement il ne pouvait pas.... Ce serait beaucoup plus facile pour une personne privée avec un peu de cash d'obtenir une subvention qu'un groupe de producteurs. Il y avait 250-260 membres, c'est plus difficile pour un groupe comme ça d'attraper le financement (Acteur 9).

Je pense que c'est politique. Il manquait 400 000 \$ pour que ça aille de l'avant : 400 000 \$, c'est pas gros ! À chaque fois qu'on trouvait une solution au problème, le gouvernement trouvait un autre problème. Il n'y avait plus de fin. Ça faisait 6-7ans que ça traînait. [...] On aurait pu faire abattre nos animaux là. Vendre notre viande nous autres même. On aurait pu fournir nos propres restaurants, les magasins à l'entour. L'abattoir le plus proche est trop

loin. Ça vaut même pas la peine d'amener nos animaux là pour les faire abattre et ramener la viande pour la vendre. Le profit est mangé avant qu'on est fait ça (Acteur 19).

Je ne sais pas pourquoi ça ne peut pas arriver. Tout le monde était très intéressé et a fait de grands changements dans la ville de Shawville. Ils ont transformé leur système sceptique juste pour le projet de l'abattoir dans l'avenir. [...] Le problème était avec les inspecteurs fédéraux, ils disent qu'ils ne veulent pas venir. Les inspecteurs ne veulent pas voyager d'Ottawa, Montréal, pour une journée par semaine pour un petit abattoir comme ça. Mais s'ils ne viennent pas, on ne peut opérer. On ne comprend pas c'est quoi le problème. [...] Mais beaucoup de personnes étaient très fâchées par le gouvernement fédéral. Pourquoi est-ce qu'on ne peut pas avoir un inspecteur fédéral pour notre abattoir ? (Acteur 20).

6.2.5.4 Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Implantée en France depuis des décennies, la première Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA) a été implantée au Québec en 1991 dans la région du Bas-Saint-Laurent (Morneau, s.d.). La CUMA permet aux agriculteurs de partager, à moindre coût, de la machinerie agricole et divers équipements.

En y regardant de plus près, il apparaît clairement que les membres cherchent avant tout à atténuer les tensions économiques auxquelles leurs entreprises sont soumises : investissements considérables, coûts de production élevés, difficultés financières, innovations technologiques, manque de relève, manque de main-d'œuvre qualifiée et expérimentée et difficulté de transfert. Cette problématique a servi d'ancrage à la mise en œuvre des CUMA (Morneau, s.d.).

En 2011, le Québec compte 67 CUMA qui regroupent 1 750 entreprises et 16 millions d'actifs immobilisés. L'Outaouais compte deux CUMA: la CUMA de la Petite-nation et de la Lièvre créée en 1999 et affiliée à la coopérative fédérée et une CUMA dans le Pontiac créé en 2007 (Dumont, 2007). Le tiers des CUMA au Québec sont affiliées à la Coop fédérée et les autres sont indépendantes (Malenfant, 2015). Selon un acteur, la CUMA de

la Petite-nation et de La Lièvre regroupe une cinquantaine de producteurs et est l'une des plus importantes au Québec.

Il existe également des Coopératives d'utilisation de main-d'œuvre (CUMO) au Québec. Basées sur les mêmes principes que la CUMA, elles visent à partager la main-d'œuvre. Malgré une problématique liée à la pénurie de main-d'œuvre agricole, cette formule n'est pas présente dans les trois MRC étudiées en Outaouais,⁹⁵ mais elle a déjà été envisagée :

Ils ont déjà essayé. Mais le problème, c'est la fiabilité de la main-d'œuvre. C'est très difficile de trouver de la main-d'œuvre. [...]. C'est du travail généraliste qui peut être de n'importe quel ordre, un homme à tout faire, pas évident à trouver, fiable, avec une voiture... Ils ont essayé plusieurs fois... (Acteur 10).

Néanmoins, quelques agriculteurs collaborent ensemble afin de s'échanger notamment la main-d'œuvre liée à la transformation, ce qui permet d'embaucher un employé à raison de cinq jours par semaine.

6.2.6 Diversification agricole par le développement de nouvelles filières : le houblon

L'un des objectifs du CRÉDÉTAO, rappelons-le, est de développer de nouvelles filières agroalimentaires. À ce titre, le houblon a été ciblé pour son potentiel en tenant compte de l'offre et de la demande. En 2008, le houblon connaissait en effet une pénurie importante sur les marchés mondiaux. Le projet du CRÉDÉTAO consistait à valider la viabilité de cette production au Québec.

⁹⁵ Le partage d'un employé agricole est une formule présente toutefois dans la MRC Vallée-de-la-Gatineau, qui ne fait pas partie des MRC à l'étude, avec l'organisme Opération diversification agricole Haute-Gatineau.

Suite à une présentation du projet dans les milieux locaux de l'Outaouais et dans d'autres régions du Québec, la MRC Pontiac a été choisie comme territoire d'implantation du projet expérimental. Plusieurs raisons expliquent ce choix. La MRC Pontiac avait démontré un intérêt important et était prête à y investir des ressources financières, notamment en provenance du Pacte rural. Le projet du CRÉDÉTAO consistait principalement à développer des hybrides, mais l'une des conditions était que des partenaires locaux soient impliqués dans les phases subséquentes lors de la récolte, la mise en marché et le développement de la filière afin d'assurer la pérennité du projet et dans l'objectif de développer une réelle filière sur le territoire. À ce titre, l'implication de producteurs agricoles intéressés à produire le houblon et prêts à y investir du temps et des ressources financières était également une condition essentielle. « Il y avait aussi une question de climat. Pontiac c'est quasiment la Floride du Québec à cause de l'unité thermique disponible et des terres qui sont propices » (Acteur 21). Outre la MRC et le CLD Pontiac, plusieurs acteurs institutionnels ont également investi dans le projet. Mentionnons notamment le Gouvernement du Canada en vertu du Programme canadien d'adaptation agricole, le MDEIE⁹⁶ et le MAPAQ.

Le projet du CRÉDÉTAO qui s'est réalisé de 2009 à 2012 a permis de mettre à l'essai dix variétés de houblon chez deux producteurs du Pontiac. L'analyse du rendement des différentes variétés, les résistances à la maladie, leur qualité, et les techniques de culture ont ainsi été testés. Les résultats, qui ont démontré la viabilité de la production dans le Pontiac, ont été diffusés avec la réalisation d'un guide de houblon pour les futurs producteurs (Venne, 2012).

Depuis la réalisation du projet, les premières houblonnières ont pris de l'expansion et d'autres producteurs se sont ajoutés dans le Pontiac (McCormick, 2015). Une partie du

⁹⁶ Aujourd'hui, le ministère Économie, Science et Innovation.

houblon est achetée par la microbrasserie les Brasseurs du Temps à Gatineau pour la production de bières artisanales. Une Coopérative de solidarité houblon Pontiac (CSHP) a été créée en 2012 afin d'offrir des services dans le domaine de la production, de la transformation et de la commercialisation du houblon (<http://houblonpontiac.coop>). Elle permet une mise en commun des ressources pour l'achat des matières premières et l'achat des équipements pour la culture et la transformation. La coopérative contribue également au partage des savoirs entre les producteurs (McCormick, 2015). Mentionnons que le CLD et la MRC Pontiac ont été des partenaires importants apportant un soutien technique et financier à la coopérative. Le MEIE, le MAPAQ et les Caisses Desjardins sont également parmi les principaux partenaires.

En 2016, le gouvernement du Québec accordait un important soutien financier à la coopérative pour acquérir divers équipements qui serviront à transformer le houblon sous forme de granule de qualité répondant aux standards exigés par l'industrie brassicole (Sabourin, 2016). Les services seront offerts aux producteurs et microbrasseurs du Québec et de l'Ontario. Déjà en 2011, la transformation et la mise en marché du houblon était identifié comme un défi important pour développer la filière : « L'idée de filière qu'on veut développer du houblon c'est un peu ça, c'est de contrôler et garantir une mise en marché en Outaouais » (Acteur 21).

La coopérative est aujourd'hui composée de quinze membres, dont six producteurs et onze partenaires en lien avec sa mission (McCormick, 2015). En 2015, deux catégories de membre ont été ajoutées soit les membres de soutien individuels et ceux issus du milieu brassicole (Coopérative de solidarité Houblon Pontiac, <http://houblonpontiac.coop>).

6.3 Enjeux dans la mise en œuvre des stratégies et projets

Dans le présent chapitre, nous avons présenté plusieurs projets qui visent à apporter une solution à certains enjeux. Or, la mise en œuvre de ces projets est également confrontée à

certaines difficultés. Dans cette partie, nous exposons quatre principales difficultés ou constats identifiés à partir du discours des acteurs dans les entrevues. Le premier défi a trait à la concertation qui faisait partie des questions dans le schéma d'entrevue. L'importance des porteurs de projet pour assurer sa pérennité est par la suite présentée. Les deux autres défis, soit le financement et la bureaucratie ont été identifiés comme un frein au développement par une majorité d'acteurs.

6.3.1 La concertation

Rappelons, d'entrée de jeu, que la concertation est

« un processus collectif de coordination basé sur une mise en relation structurée et durable entre des acteurs sociaux autonomes qui acceptent de partager de l'information, de discuter de problèmes ou d'enjeux spécifiques (par problématique ou par territoire) afin de convenir d'objectifs communs et d'actions susceptibles de les engager ou non dans des partenariats⁹⁷ » (Bourque, 2008).

Pour plusieurs, la concertation entre les intervenants impliqués dans le développement agricole est une force en Outaouais. Comparativement à d'autres régions, explique-t-on, la chimie et la dynamique entre les différents acteurs sont une caractéristique de l'Outaouais dans le domaine agricole. L'importance de cette concertation s'est également reflétée dans le discours des acteurs que nous avons interviewés dans le cadre de cette recherche. Les entrevues démontrent en effet que les différents acteurs, qu'ils soient agriculteurs ou intervenants à l'échelle locale ou régionale, connaissent bien le contexte particulier de l'Outaouais, ses enjeux, mais également les initiatives et les organisations en place. Cette

⁹⁷ Cette partie s'appuie principalement sur le contenu des entrevues. À cet égard, la concertation peut être définie différemment selon les acteurs. Elle implique néanmoins, dans tous les cas, des échanges plus importants entre les acteurs.

cohérence d'un discours à l'autre vient témoigner d'une certaine forme de partage des connaissances entre les acteurs impliqués dans les différentes initiatives et organisations qui soutiennent le développement agricole en Outaouais. Il s'agit également d'un constat partagé par la Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides qui revendique pour une meilleure reconnaissance de l'Outaouais agricole dans un mémoire déposé dans le cadre de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec (2007, p.15) :

L'Outaouais bénéficie d'un niveau de concertation exceptionnel et tous les acteurs du développement régional s'entendent pour reconnaître le potentiel de développement du secteur agricole et agroalimentaire. Pour que cela se réalise, cette reconnaissance doit aussi être partagée par les plus hautes instances gouvernementales.

Toutefois, la multiplication des acteurs impliqués dans le soutien de l'agriculture et la mobilité des ressources humaines reste un défi pour la concertation. Plusieurs organisations qui s'intéressent à l'agriculture ont peu de connaissance sur ce secteur qui comporte des défis et des règlementations particulières.

On n'est pas dans un secteur spectaculaire. Pour avoir des résultats, c'est plus long, et c'est un message qu'il faut répéter aux intervenants. Il faut un spectre de 10 ans pour montrer que ça marche. En même temps, le discours change et la vision est de plus en plus positive. On voit de plus en plus les potentiels intéressants (Acteur 14).

L'importance de l'agriculture, mais également ses spécificités est toujours à expliquer avec les nouveaux joueurs en place et le roulement du personnel. « Alors, dans la prochaine planification, on repart à zéro pour démontrer notamment l'importance de l'agriculture dans la région. De nouveaux joueurs aussi sont en place » (Acteur 15). En outre, la mobilisation des agriculteurs reste également difficile compte tenu de leur emploi du temps chargé surtout en période estivale. D'ailleurs, ce sont souvent les mêmes agriculteurs qui sont impliqués dans les différents dispositifs de développement sur le territoire.

La concertation s'exerce dans divers lieux. À l'échelle régionale, la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO), qui regroupe plus d'une vingtaine de membres associés au domaine agricole, est l'organisme dédié à la concertation entre les intervenants. Cette concertation est établie aujourd'hui sur des bases solides, ce qui a permis à la TAO de diversifier son mandat avec le développement d'initiatives pour répondre à des problématiques agricoles régionales. La forte présence des entreprises collectives (organismes à buts non lucratifs ou coopératives) contribue également à une certaine concertation entre les membres et particulièrement par l'entremise des conseils d'administration. Mentionnons à ce titre le conseil d'administration du CRÉDÉTAO, de la Coopérative Agrodor, du MSRO, des différents marchés publics (OBNL ou coopérative), de la Plate-forme agricole de l'Ange-Gardien, des Coopératives d'utilisation de matériel agricole, de la Coopérative de solidarité houblon Pontiac. La concertation se fait également de plus en plus à travers l'organisation de projets qui implique les intervenants et agriculteurs. L'implication des agriculteurs dans les stratégies s'avère d'ailleurs cruciale comme le révèle la mise en place de la stratégie MRC Éco ou encore le village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette afin que les projets soient adaptés aux réalités des entreprises agricoles sur le territoire tout en contribuant à favoriser une appropriation du projet. Les agriculteurs se rencontrent également dans les clubs agroenvironnementaux ou dans le collectif de formation agricole. « Comparativement à d'autres secteurs, explique un acteur, les agriculteurs travaillent ensemble. Souvent ce sont des petites entreprises et ils doivent se regrouper pour avoir des services » (Acteur 14).

6.3.2 Des modes de concertation qui varient selon les profils d'agriculteurs et les territoires

En Outaouais, les modes de concertation varient selon le profil des agriculteurs et selon la MRC. Rappelons que plusieurs acteurs interrogés, dont des agriculteurs, classent les entreprises agricoles en deux groupes : celles qualifiées de traditionnelles qui ne sont pas impliquées dans les démarches de commercialisation et celles plus nouvelles qui sont

impliquées dans la commercialisation de leurs produits agricoles. De façon générale, les modes de concertation sont différents pour ces deux profils d'agriculteurs.

Les réunions du syndicat de base local de l'UPA, qui regroupe une quinzaine d'agriculteurs, sont un lieu de concertation pour les agriculteurs qui discutent notamment des différents enjeux dans les différentes productions agricoles et sur le territoire.. Même si l'UPA représente tous les agriculteurs, des acteurs ont toutefois mentionné que les réunions attiraient davantage les agriculteurs traditionnels non impliqués directement dans la mise en marché. Mentionnons néanmoins que le profil des agriculteurs impliqués dans ce syndicat varie d'un territoire à l'autre et également dans le temps. Mais dans certaines MRC à l'étude, la mobilisation des agriculteurs reste difficile au sein de ce syndicat. La moyenne d'âge élevée des agriculteurs dans ces réunions et les difficultés d'impliquer les jeunes sont mentionnées. Certains acteurs expliquent ce constat par une plus grande difficulté pour les jeunes familles de trouver du temps pour s'impliquer ou encore par la nouvelle génération qui est plus individualiste. L'une des raisons mentionnées également est que les nouveaux agriculteurs, particulièrement ceux qui font leur propre mise en marché, ne se sentent pas interpellés par le discours de l'UPA qualifié de trop traditionnel et peu adapté aux nouvelles réalités des agriculteurs.

Moi j'aime l'agriculture. Dès que tu me parles de projets, le poil me retrousse. J'ai le goût de projets, de voir des choses se réaliser. L'UPA, il faut que leur discours évolue un peu de producteurs à entrepreneurs. L'organisation comme telle a fait ses devoirs là-dedans. La difficulté, c'est la masse de producteurs âgés qui se disent entrepreneur, mais ce n'est pas des vrais entrepreneurs. On n'a pas les mêmes enjeux (Acteur 17).

Tu as des producteurs de plusieurs horizons, de différentes productions. C'est très difficile de trouver des intérêts communs. Ça demeure un syndicat, c'est revendicateur, ça veut aplanir les irritants que chacun rencontre dans ses productions. Mais vu qu'on a des productions différentes, on a tous des problématiques et des défis différents. Pour l'UPA ça devient extrêmement difficile de répondre aux besoins de l'ensemble des producteurs. Avant, les producteurs c'était beaucoup plus homogène avec des producteurs de bœufs, des producteurs de lait. Ils n'étaient pas impliqués dans la mise en marché. Il

y avait des plans conjoints qui étaient négociés par les fédérations, par l'UPA (Acteur 19).

Mentionnons néanmoins que l'un des objectifs de la restructuration des syndicats locaux de l'UPA en 2012 visait à harmoniser les territoires, mais également à se rapprocher des producteurs avec une vie syndicale renouvelée (Maheu, 2012). Rappelons également que les principales productions traditionnelles en Outaouais (bœuf, laitier, etc.) sont regroupées en syndicats régionaux de l'UPA : il s'agit donc également d'un lieu de concertation pour quelques agriculteurs de la région.

En ce qui concerne le deuxième groupe d'agriculteurs qui font leur propre mise en marché, ils se rencontrent principalement dans les marchés publics, au MSRO et lors d'évènements qui visent à promouvoir les produits locaux.

On est quand même une petite quantité de producteurs, une vingtaine dans la région, qui font vraiment de la mise en marché direct eux même. Et c'est un choix dans l'agriculture. Et on se connaît très bien parce qu'on se côtoie dans le marché de solidarité, dans les évènements aussi, dans les foires gourmandes, etc... et aussi dans le marché public ici à Ripon (Acteur 3).

Pour ces agriculteurs, la diversité reste un défi pour la concertation, car chacun se spécialise dans des créneaux différents avec des problématiques spécifiques.

La concertation varie également d'une MRC à l'autre. Dans la MRC Papineau, le réseau de producteurs de créneaux est bien établi et vient refléter un dynamisme en agriculture sur ce territoire. Par ailleurs, elle était la seule MRC à disposer d'une table agroalimentaire mise en place par le CLD Papineau. Mentionnons également l'organisation Tourisme rural Petite-Nation, un regroupement de producteurs qui étaient à la base du marché public à Lac-Simon et qui sont toujours impliqués dans la Coopérative de Solidarité Place du Marché à Ripon. Cette coopérative témoigne également d'une mobilisation importante de cette municipalité et de la MRC pour soutenir ce projet.

Dans la MRC Pontiac, plusieurs acteurs dans les entrevues ont évoqué les liens tissés serrés dans cette communauté à majorité anglophone dont l'agriculture a toujours été l'un des principaux secteurs économiques. L'appartenance pour ce secteur est importante et les producteurs agricoles sont solidaires entre eux explique-t-on.

C'est très important, tout le monde s'implique. La foire agricole à Shawville, c'est la foire régionale de l'ouest du Québec, c'est incroyable l'expo comment c'est gros. Les bénévoles, le monde agricole mettent la table pour tout le monde pour faire voir ce qu'est l'agriculture une fois par année. C'est vraiment incroyable comment tout le monde travaille ensemble. [...] Tout le monde voit le besoin de travailler ensemble [...] Mais, on est vraiment une communauté basée sur l'agriculture. [...] C'est vraiment une industrie importante. Comme hier soir en plein centre-ville de Shawville, à 3 heures du matin, j'ai entendu un veau qui braillait. Il n'y a personne qui va se plaindre du bruit parce que c'est comme l'industrie du coin. L'agriculture n'est pas une mauvaise amie. Les agriculteurs sont des bons voisins. Tout le monde a soit une ferme ou [est issu d'] une génération qui relève d'une ferme (Acteur 9).

Ajoutons également que la concertation entre les différents acteurs du milieu du développement est importante selon plusieurs personnes interrogées. Ce constat est également indiqué comme une force dans le PDZA de la MRC Pontiac : « Bonne collaboration de la MRC de Pontiac, de la CDE du Pontiac, du CLD du Pontiac, de la SADC Pontiac et du Centre de services agricoles du MAPAQ de Shawville avec les représentants du milieu agricole et les promoteurs de nouveaux projets agricoles » (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.126). Mentionnons néanmoins que dans le Pontiac où la culture anglophone est dominante, les liens sont davantage tournés vers sa voisine l'Ontario. Le territoire reste relativement isolé du Québec.

À l'image du territoire, l'identité des agriculteurs dans la MRC des Collines-de-l'Outaouais ne correspond pas aux limites administratives. Certains agriculteurs ont un sentiment d'appartenance plus fort vers le Pontiac, la Vallée-de-la-Gatineau, Gatineau ou même Papineau selon leur proximité. Les agriculteurs ont également le sentiment d'être éloignés

les uns des autres notamment à cause de la configuration géographique du territoire, ce qui crée des obstacles à la concertation.

Il y en a une certaine concertation, mais ce n'est pas solide. Il y aussi la configuration géographique du territoire qui amène ça. Il y a des gens qui ont de l'appartenance avec la Vallée du Lièvre, ces gens-là n'ont aucun lien dans leur esprit avec ceux qui sont dans la vallée de l'Outaouais. Ceux qui sont dans la vallée de la Gatineau sont entre eux et ne sont pas en lien avec ceux qui sont en haut de la vallée. C'est éclaté (Acteur 4).

D'ailleurs, avant la réforme de l'UPA du futur (en 2012) qui a arrimé les syndicats locaux avec les limites de la MRC, les agriculteurs étaient divisés en quatre syndicats de base qui recoupaient le territoire. Les projets de développer une table de concertation agricole ou encore un club d'entrepreneurs agricoles restent difficiles à établir pour ce territoire.

6.3.3 Une compétition entre les MRC, les municipalités et les agriculteurs

Plusieurs acteurs ont mentionné la compétition comme un frein à la concertation. Cette compétition est présente entre les MRC, entre les municipalités et entre les agriculteurs.

Certains déplorent que les différentes MRC et autres organisations locales comme les CLD ou les SADC travaillent en vase clos avec peu de concertation avec les organisations des autres MRC. Une vision qui permet de développer les MRC en complémentarité est difficile à implanter dans la pratique. Il s'agit d'un enjeu identifié par certains acteurs et particulièrement préoccupant pour le secteur agricole, car les entreprises dans ce domaine restent peu nombreuses. « Il y a énormément de jalousie entre les territoires. Si Papineau fait quelque chose, les autres regardent et disent pourquoi là... » (Acteur 21).

Par exemple, même si le projet de la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien a une portée régionale avec des retombées pour l'ensemble de l'Outaouais, puisque les entreprises sortantes n'ont pas nécessairement choisi cette MRC comme lieu de résidence, elle est souvent considérée comme un projet local associé à la municipalité de L'Ange-Gardien et

à la MRC des Collines-de-l'Outaouais où elle est localisée. Si bien qu'il est difficile de trouver du soutien au niveau local dans les autres MRC. Certaines MRC voisines aimeraient avoir leur propre plate-forme sur leur territoire, et ce, même si la viabilité d'un seul projet pour l'ensemble de la région reste difficile.

Le niveau de développement de l'Outaouais ne passe pas ces frontières. Lorsqu'on demande de l'argent pour appuyer un projet qui est dans les Collines, la porte se ferme rapidement. Ce sont dans toutes nos interventions, dans tous les secteurs, lorsque c'est un projet régional et qu'on touche les ressources locales, c'est très difficile. Tout le monde garde ses ressources pour soi-même et ne pense pas nécessairement régional (Acteur 1).

Un autre exemple qui a été mentionné est la mise en place d'une cuisine de transformation actuellement envisagée par plusieurs MRC dans la région alors que les agriculteurs qui ont des besoins pour la transformation restent peu nombreux. « Le CLD commence à travailler des projets régionaux, mais ils ont une vision très MRC. C'est un frein, surtout en Outaouais » (Acteur 17). En même temps, les acteurs reconnaissent également que l'Outaouais est une vaste région et que les MRC sont loin les unes des autres complexifiant la mise en commun des services. La suppression de la CRÉO, dont la mission visait notamment à établir une concertation entre les différents territoires de l'Outaouais, viendra probablement accentuer cette problématique.

Le même type de compétition est présent également à plus petite échelle entre les municipalités. Certains déplorent le peu de vision concertée et les chicanes de clocher. Des municipalités, par exemple, voudraient développer un marché public alors que ces initiatives sont déjà présentes dans une autre municipalité de la MRC. « Ça ressort toujours, [...] les gens veulent des marchés publics, des produits locaux. Ils voudraient, dans chaque municipalité, un marché public. C'est comme la solution pour répondre aux citoyens et aux tourismes, mais il n'y a pas assez de producteurs » (Acteur 2).

Finalement, la compétition est présente également entre les agriculteurs, principalement chez ceux qui font la commercialisation directe. Ces agriculteurs travaillent souvent de

façon isolée. Cet individualisme se reflète dans la transformation et la mise en marché. Certains déplorent le peu de regroupement pour l'achat de marchandises, ou encore pour la fabrication de produits sous vide, car la mise en commun assure parfois une certaine viabilité.

Mais notre difficulté, c'est de bâtir des réseaux de mise en marché. Actuellement, on organise tous et chacun nos réseaux de mise en marché. Ça devient coûteux. Il y a très peu de mise en commun. On a toute des particularités. Au niveau de la température pour nos produits, il y en a que c'est congelé, frais, non périssable, donc ça prend des structures différentes. On a aussi des clients différents (Acteur 17).

Cette compétition est très problématique dans les marchés publics explique certains intervenants. Plusieurs marchés en Outaouais sont de petites tailles avec peu de producteurs, ce qui engendre des difficultés pour attirer une clientèle importante et régulière. Les agriculteurs qui offrent des produits similaires sont souvent en compétition.

Ça c'est un grand défi : d'amener les producteurs à comprendre que par exemple si une semaine ils décident qu'ils ne sont pas là, ils ne nuisent pas juste à eux, ils nuisent à l'ensemble des autres producteurs. Parce que les gens ont des attentes. À long terme ce n'est pas bon. Il faut les amener à comprendre que plus il va avoir de l'offre, plus il va y avoir de clients. En ce moment, ils sont plus portés à se dire que si on est trois à vendre la même affaire, on va diluer les revenus. Ce n'est pas vrai, il va y avoir plus de monde qui va venir acheter. C'est comme n'importe quelle business, il faut que tu supportes un certain inventaire, il faut que tu supportes les pertes le temps d'atteindre ta vitesse de croisière. Il faut que tu les fasses individuellement, mais après ça, il faut qu'ils le fassent en groupe. Il faut comprendre qu'il faut avoir un effet attractif pour le client. Le client achète avec les yeux. C'est un défi, les amener à comprendre c'est quoi faire du commerce. [...] Il faut convaincre les producteurs agricoles de travailler ensemble à nourrir la population. Chacun vendra sa salade... Le compétiteur c'est-ce qui est produit ici versus l'étranger (Acteur 12).

On essaie de leur faire comprendre que c'est la compétition qui va dans le fond permettre une offre intéressante et qui va amener le consommateur. Mais ce n'est pas évident parce que eux, la répercussion directe, instantanée, c'est que ça fait moins d'argent dans leur poche tout de suite et ils ont besoin de

chaque cent. On les comprend ! En même temps, c'est d'essayer de leur faire prendre conscience qu'à la limite, les premières années, t'es mieux de faire un peu moins, mais de partager tes revenus avec d'autres compétiteurs. Au bout de la ligne, à long terme, tu vas être gagnant parce que vous allez attirer beaucoup plus de monde. Car c'est ça que les gens recherchent, c'est une expérience. C'est le choix. Oui ils se connaissent [les agriculteurs], oui ils s'entendent bien, ils vont parler autour d'une bière, mais dans une situation où il y a de l'argent qui sort, c'est là que tu vois les tensions (Acteur 7).

C'est d'ailleurs dans l'optique d'offrir une offre plus variée que le MSRO inclut plusieurs entreprises qui offrent des produits similaires. Dans la même optique, plusieurs marchés publics se sont développés en Outaouais ces dernières années. Or, certains intervenants estiment qu'ils sont trop nombreux pour le nombre de producteurs en Outaouais et certains ont de la difficulté à attirer une clientèle régulière. Ces services pourraient être davantage mutualisés, estiment des répondants, afin d'améliorer l'offre et la demande.

6.3.4 Des initiateurs et des porteurs pour la pérennité du projet

Les acteurs qui ont démarré les projets qui sont présentés dans ce chapitre sont variés : la Table agroalimentaire de l'Outaouais (qui travaille souvent de concert avec le MAPAQ et composée des principaux acteurs dans le secteur agroalimentaire de la région) et le CRÉDÉTAO (avec un CA composé d'agriculteurs et d'organisations), sont deux OBNL qui ont mis en place plusieurs projets. Les MRC (ex. : la stratégie MRC Éco et ses projets et le PDZA Pontiac) et les municipalités (ex. : Plate-forme agricole et le village modèle de Notre-Dame-de-Salette) s'avèrent également des acteurs majeurs aux côtés d'organisations locales. Les citoyens aussi ont mis en place des projets d'envergure (ex. : le MSRO et le Marché public de la Petite-Nation). Les instances publiques (notamment le MAPAQ et la CRÉO) sont également les initiateurs de l'entente-cadre sur l'agroalimentaire.

Soulignons à ce titre, l'importance des intervenants en agriculture souvent pleinement investie dans le développement des projets. Néanmoins, même si des idées germent dans la tête de ces intervenants pour initier des projets, les organisations ont souvent un rôle

limité à l'accompagnement. Ils ne peuvent assumer le rôle de porteurs de projets. Pour développer le projet, « ça nous prenait l'essentiel, c'était quelqu'un de la base, un citoyen que, ce soit un producteur ou non. Ça ne peut pas être un projet d'intervenant, il faut que ça vienne de la base » (Acteur 1). Une fois le projet initié, il doit être appuyé par la suite par un acteur pour assurer sa pérennité. Il s'agit d'un défi important.

Dans la même veine, soulignons que bien que les projets soient issus d'une démarche collective impliquant une diversité d'acteurs, plusieurs ont été initiés et portés par un leader ou un groupe de leader sur le territoire qu'ils soient un intervenant, un citoyen ou un agriculteur. À ce titre, le départ de cette personne peut venir compromettre le développement du projet. « La personne qui l'a démarré est partie en congé de maternité au moment où le projet est à renouvelé ou bonifier, celle qui l'a pensé, démarrée, toutes les contacts qui connaît tous les petits recoins du projet. Lorsqu'elle part, ça fragilise le projet » (Acteur 2).

6.3.5 Financement pour assurer la pérennité des projets

Le financement pour assurer la viabilité à long terme des organisations et des projets a été maintes fois mentionné comme un obstacle majeur affectant de nombreuses organisations autant publiques, collectives et privées (entreprises agricoles). Cet enjeu adopte diverses formes que nous abordons en quatre volets. Nous débutons en présentant quelques éléments sur les disparités du financement entre l'Outaouais et les régions québécoises. Nous abordons par la suite les enjeux du financement pour les entreprises agricoles, suivi de ceux pour les projets qui soutiennent l'agriculture. Finalement, la charge administrative élevée liée au financement et à la multiplication des bailleurs de fonds qui touche l'ensemble des acteurs vient clore cette partie.

6.3.5.1 Disparités entre les régions québécoises et l'Outaouais

Historiquement, la région de l'Outaouais n'a pas bénéficié des mêmes appuis gouvernementaux provinciaux et fédéraux pour développer son agriculture que des régions similaires. Il y a peu de données sur cette affirmation. Néanmoins, c'était l'une des conclusions d'un rapport du Comité Outaouais 2050⁹⁸ en 1990 qui visait à élaborer une vision d'ensemble sur un horizon de 60 ans. En plus d'y lire que depuis 1966-67 (jusqu'à 1990) le budget du ministère de l'Agriculture du Québec est moins important en Outaouais que dans des régions comparables, les activités agricoles ont également été peu appuyées :

Les caractéristiques de l'arrière-pays de l'Outaouais sont celles de toutes les régions ressources : chômage élevé, dépeuplement, vieillissement de la population, stagnation de la production dans le secteur primaire. Par contre, l'arrière-pays de l'Outaouais n'a jamais reçu le traitement que les accords Canada-Québec (ARDA⁹⁹, MEER), le ministère de l'Agriculture (M.A.Q) et celui des Terres et Forêts (M.T.F) du Québec accordent aux régions ressources, tels le Saguenay-Lac St-Jean, le Nord-Ouest, le Bas-Saint-Laurent, pour assurer le développement agricole et forestier (Comité Outaouais 2050, 1990, p.ii-iii).

Plus récemment, la Commission sur l'Avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire au Québec (CAAAQ, 2008) avait constaté que l'aide fourni par le programme ASRA était inégalement réparti entre les régions au Québec. Rappelons que le programme ASRA verse des compensations pour certains types de production. Plus le nombre d'entreprises et le volume dans ces types de production sont élevés dans la région, plus les montants reçus sont importants. « C'est ainsi qu'en 2006, trois régions ont reçu 64 % des compensations

⁹⁸ Comité composé de la CCN, de professionnels de l'aménagement des principales villes de l'Outaouais, de l'Office de panification et de développement du Québec et de la Communauté régionale de l'Outaouais. D'autres partenaires se sont joints pour élaborer la vision.

⁹⁹ Dans les années 1960, la loi fédérale sur l'aménagement rural et le développement agricole (ARDA) avait été adopté pour atténuer les disparités socioéconomiques entre les régions et elle finançait, conjointement avec le provincial, des projets liés au monde agricole, l'objectif étant la consolidation des terres agricoles et une meilleure rentabilisation des fermes (Dugas, 2003).

de l'ASRA, soit la Montérégie, la Chaudière-Appalaches et le Centre-du-Québec » (CAAAQ, 2008, p.61).

Loin de nous l'idée de remettre en question la pertinence de ces programmes. Pour plusieurs entreprises de l'Outaouais, ces compensations sont importantes pour la pérennité des entreprises. Dans la MRC Pontiac, peut-on lire dans le PDZA, une grande partie des fermes bovines et des fermes ovines adhèrent au programme ASRA (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014).¹⁰⁰ Néanmoins, dans les entrevues réalisées, certains déplorent que l'agriculture, plus traditionnelle, soit davantage financée, notamment avec les programmes de l'ASRA alors que celles dans les nouveaux créneaux n'ont pas accès à un financement similaire.

Par ailleurs, même si l'Outaouais dispose d'un centre de recherche appliquée en agriculture (le CRÉDÉTAO), il ne bénéficie pas de soutiens financiers récurrents du gouvernement du Québec ou du Canada comme c'est le cas dans plusieurs régions du Québec. Il s'agit d'un enjeu important dénoncé par plusieurs acteurs de la région.

Ce qui est le plus frustrant c'est que c'est le seul centre de recherche en agriculture en Outaouais, il n'y a pas de provinciale, pas de fédéral. Donc les sommes que les deux paliers dépensent en recherche et développement, il y en a pas qui viennent en Outaouais. [...] C'est des millions de dollars : le centre du Québec, le Lac-Saint-Jean, tout le monde en a ! Cet argent dans la recherche et développement est important dans les régions, ça fait avancer les recherches et les connaissances, ça fait l'établissement, ça génère des emplois, et il y a un effet d'entraînement (Acteur 10).

¹⁰⁰ « Le programme ASRA verse une compensation aux entreprises agricoles lorsque le prix moyen de vente d'un produit est inférieur au revenu stabilisé. En adhérant à l'ASRA, l'entreprise agricole s'engage à participer au programme sur une période de cinq ans et doit assurer la totalité de sa production. Pour pouvoir profiter des compensations lorsqu'elles sont prévues, les fermes bovines assurées doivent être en mesure de cumuler au moins 2 092 kg de veaux vendus selon le poids de vente ou cumuler au moins 7 802 kg de gain assurable pour les bouvillons vendus lorsque les ventes sont admissibles » (MRC Pontiac et al., 2014, p.89).

6.3.5.2 Financement et relève agricole

Démarrer une entreprise, quel que soit le domaine, requiert un financement important. Toutefois, en agriculture, le financement requis pour démarrer son entreprise agricole est sans doute l'un des plus importants pour un entrepreneur seul. Plusieurs programmes de financement existent néanmoins, notamment ceux de la Financière agricole, qu'on qualifie dans une entrevue « de vaches sacrées » (Acteur 17). « Les politiques sont quand même bien. Mais nos gouvernements ne réalisent pas tous l'impact de l'agricole que ça l'apporte et qu'il faut nourrir nos gens dans le futur » (Acteur 6).

Néanmoins, certaines critiques sont formulées concernant le financement. Mentionnons les principales qui ont trait à la relève et aux types d'entreprises. La politique pour la relève est critiquée parce que le revenu de l'agriculteur doit provenir à au moins 50 % de la ferme. Or, l'une des réalités de l'Outaouais, rappelons-le, est l'importance de l'agriculture à temps partiel, parfois par choix, mais aussi parfois par nécessité. Cela peut prendre quelques années pour arriver à atteindre ce critère, ce qui fait dire à certains qu'il s'agit davantage d'une prime de performance plutôt que d'établissement.

Une autre réalité de l'Outaouais est l'âge des entrepreneurs qui démarrent une entreprise agricole. En Outaouais, il n'est pas rare que les nouveaux agriculteurs aient passé la quarantaine pour amorcer une deuxième carrière. D'autant plus que puisque l'agriculture exige des capitaux importants, ce sont souvent les personnes qui ont dépassé la quarantaine qui peuvent se permettre de faire de tel investissement. Or, passé la quarantaine, explique-t-on, les programmes de financement sont plus rares.

6.3.5.3 Financement des acteurs et initiatives qui soutiennent l'agriculture

Le financement demeure un enjeu majeur pour assurer la pérennité de plusieurs organisations (ex. : TAO, CRÉDÉTAO) et de projets qui soutiennent l'agriculture en

Outaouais (ex. : Plate-forme agricole, MSRO, marchés publics, etc.). Ces projets sont souvent financés les premières années par plusieurs partenaires, notamment parce qu'ils répondent à des critères d'innovation. Par la suite, le financement est de plus en plus difficile à obtenir, car les projets ne sont plus considérés comme « nouveaux ».

Et là il y a toujours la notion de financer du fonctionnement d'organisme, il n'aime pas ça. Tu ne peux pas aller dans cette avenue. Il faut que tu justifies en allant chercher des mandats particuliers qu'eux vont financer le mandat et pas nécessairement le fonctionnement de l'organisme, ce qui n'est pas toujours évident. Surtout quand il embarque la notion de récurrence. Depuis 10 ans, les problématiques sont les mêmes et ce n'est pas demain matin que tout va être réglé ! Oui il y a une récurrence, mais, il y a une raison : le développement ne se fait pas du jour au lendemain. On a beau dire qu'il faut que les projets permettent un autofinancement [...], mais si tu n'as pas une permanence qui est là pour développer ces projets-là, ça ne fonctionnera pas. C'est un peu l'œuf ou la poule. [...] Si tu as toujours une épée de Damoclès qui te pend au-dessus de la tête... (Acteur 7).

Les organisations développent certaines pratiques afin d'assurer un autofinancement (ex. : frais pour les services), mais cela reste néanmoins insuffisant. La recherche du financement pour maintenir les projets et les organisations en place est un enjeu récurrent qui nécessite beaucoup de temps annuellement. Le financement est également planifié sur de courtes périodes, ce qui fait en sorte qu'il y a parfois des arrêts de financement qui se répercute sur les projets. Les acteurs doivent user d'imagination pour assurer leur survie notamment avec l'élargissement des partenaires financiers en lien avec les objectifs des projets.

Rappelons qu'en Outaouais, l'entente spécifique adoptée par la CRÉO, le MAPAQ, le MFE, le MAMROT et Emploi-Québec, visait également à appuyer financièrement une partie des activités des organisations à statut précaire (la TAO et le CRÉDÉTAO) et qui développent des projets spécifiques au contexte de l'Outaouais.

À ce titre, déjà en 2011, les coupures de financement dans les organisations publiques régionales telles que le MAPAQ ou encore la CRÉO étaient un enjeu important pour plusieurs acteurs interrogés dans le cadre de la présente recherche. Rappelons qu'en 2014,

la situation s'est dégradée avec la perte de plusieurs organisations impliquées dans le soutien à l'agriculture, dont la CRÉO et certains CLD.

6.3.5.4 La multiplication des organisations qui soutiennent l'agriculture : une charge administrative élevée

Le financement pour soutenir le développement des territoires et l'agriculture est souvent éparpillé à travers plusieurs organisations. L'une des problématiques soulevées par des acteurs est le nombre important de partenaires financiers pour soutenir les projets. Avant, explique-t-on, il y avait deux ou trois partenaires qui finançaient les projets de soutien à l'agriculture. Aujourd'hui, les enveloppes sont dispersées entre plusieurs partenaires si bien qu'il n'est pas rare qu'un projet soit financé par près d'une dizaine de partenaires. Ce qui apporte certes son lot de défi.

Pour le financement d'un projet agricole, que ce soit un projet individuel ou de groupe, il y a de l'argent qui est disponible pour ces projets, mais elle est éparpillée à travers une multitude d'organismes. Il faut que tu cognes à la porte de 7-8 organismes pour arriver finalement à avoir des broutilles dans chacun de ces organismes (Acteur 16).

La charge administrative pour rencontrer les exigences de tous les partenaires qui ont chacun leurs critères, formulaires et exigences est également importante.

Mais il y a tellement de listes d'épiceries, de paperasse à remplir, des évaluations de terrain, des évaluations environnementales, des audits par des comptables, ça ne finit plus... [...] Il y aurait un ménage à faire là-dedans pour alléger la bureaucratie. Pour se rendre au bout d'un projet, c'est les douze travaux d'Astérix. C'est ridicule (Acteur 12).

Chaque organisation a également son calendrier et un processus de reddition de compte spécifique.

Dans les premières années, je pouvais avoir deux ou trois partenaires pour des projets structurants pour financer un positionnement régional à la demande du milieu autant les producteurs agricoles que les intervenants. Depuis 7 ou 8 ans, pour le même dossier que je calcule qu'il y a le même effort qu'il y a dix ans, j'ai 10 ou 15 partenaires financiers. La problématisation qu'on vit là-dedans c'est la synchronisation administrative, la lourdeur que ça impose de monter 15 demandes et d'avoir les réponses en même temps. Et vivre dans une réalité que nous, on est en agriculture. Ça veut dire que je ne peux pas moi partir un projet au mois de février. S'il me manque un partenaire, la grosse frustration qu'on a c'est qu'on doit reporter le projet pour l'arrimer au printemps (Acteur 21).

Cette bureaucratie a été identifiée par plusieurs intervenants et agriculteurs comme un important frein au développement de l'agriculture. Les organisations et les ministères travaillent en vase clos. Il n'y a pas d'intersectorialité entre les ministères et organismes. La lourdeur de la bureaucratie affecte également les bailleurs de fonds. « Les fonctionnaires eux-mêmes sont confrontés à la liste d'épicerie. Je voudrais t'aider, mais tant que je n'ai pas ce document-là... La main gauche ne parle pas à la main droite... » (Acteur 11).

Les agriculteurs ne sont pas épargnés, au contraire, et doivent remplir une série de paperasse dans la reddition administrative de gestion de leur ferme pour répondre aux exigences des divers ministères qui ont chacun leur propre exigence.

Moi, la paperasse je connais ça, je suis capable de remplir un formulaire. Mais je suis dépassé parce qu'on nous exige. Et un discours qui revient constamment chez les vieux producteurs, c'est les exigences qu'on leur demande en paperasse. [...] Je sais que les producteurs, les industries ont des comptes à rendre. [...] Aujourd'hui on ne demande pas juste de faire les choses différemment, il faut qu'ils les documentent. Ils en ont plein leur casque (Acteur 17).

Le Plan de développement de la zone agricole du Pontiac (MRC Pontiac et CDE Pontiac, 2014, p.131) identifie également la « lourdeur administrative rattachée aux normes des programmes d'aide et des règlements en général, particulièrement en environnement »

comme un enjeu important sur le territoire. La dualité linguistique qui caractérise le milieu agricole en Outaouais ajoute à la problématique :

Nos producteurs francophones se plaignent déjà de crouler sous le poids de la paperasse et de la complexité des formulaires à remplir. On peut facilement imaginer la difficulté supplémentaire occasionnée par une langue qui n'est pas la leur ce qui représente un défi de plus pour accroître l'efficacité agricole de la région (UPA Outaouais-Laurentides, 2007, p.9).

Conclusion

L'un des premiers constats qui se dégagent de cette partie est le nombre important d'acteurs territoriaux, aux échelles régionales et locales, qui participent au développement de l'agriculture en Outaouais à travers la réalisation et le soutien de projets collectifs. Le secteur agricole et agroalimentaire apparaît comme une force sur laquelle il faut miser et qui s'inscrit dans les priorités de développement des territoires. Parmi les acteurs d'importance, mentionnons les acteurs institutionnels, dont la direction régionale du MAPAQ qui joue un rôle de chef de file dans le domaine. Son soutien est orienté vers les entreprises agricoles, mais également vers le soutien de plusieurs projets collectifs sur le territoire. À ce titre, le MAPAQ partage des liens étroits avec la Table agroalimentaire de l'Outaouais, dont le conseil d'administration regroupe plusieurs organisations actives dans le soutien de projets dans la région, et qui a orienté sa mission ces dernières années pour soutenir la commercialisation, la promotion et la valorisation du secteur agroalimentaire et de ses produits. Le CRÉDÉTAO, OBNL en recherche et développement, est également devenu un acteur important et spécifique à l'Outaouais pour appuyer les stratégies régionales de diversification agricole et le développement de nouveaux créneaux adaptés aux réalités locales et régionales.

Bien que la différence entre les visions du milieu municipal et du milieu agricole constitue un enjeu important dans la région de l'Outaouais, le chapitre a néanmoins mis en lumière un nouveau rôle de certaines MRC et municipalités ces dernières années qui se manifeste

par une forte implication dans le soutien technique et financier d'initiatives qui soutiennent le développement agricole sur leur territoire. Les organisations de développement local sont également des partenaires d'importance.

Les citoyens ont aussi initié des projets collectifs majeurs en Outaouais (MSRO, marché public de la Petite-Nation) dont l'un des objectifs est d'avoir accès aux produits agroalimentaires locaux. Soulignons aussi l'implication de producteurs agricoles dans les projets ainsi que des regroupements d'agriculteurs, notamment le syndicat de l'UPA Outaouais-Laurentides et la Coopérative Agrodor.

L'économie sociale occupe une place majeure dans le soutien à l'agriculture. D'une part, plusieurs acteurs qui soutiennent les projets collectifs sont des OBNL ou des coopératives (ex. : TAO, CRÉDÉTAO, Coopérative Agrodor). D'autre part, l'entrepreneuriat collectif est la principale formule mobilisée dans les projets qui soutiennent l'agriculture (ex. : MSRO, Plate-Forme agricole de L'Ange-gardien, Coopérative de houblon, Coopérative place du marché, CUMA). Ces entreprises collectives contribuent à favoriser la concertation entre les membres et particulièrement au sein des conseils d'administration. Les projets collectifs qui sont mis en place s'appuient également sur une importante concertation entre différents acteurs. À travers la présentation des projets, nous avons d'ailleurs énuméré plusieurs dispositifs de concertation : syndicat de l'UPA, Table agroalimentaire de l'Outaouais, Table agroalimentaire du CLD Papineau, Comité consultatif agricole dans les MRC, Conseil d'administration du CRÉDÉTAO, comité de suivi et d'évaluation des actions contenues dans le plan d'action du PDZA, comité aviseur de la Plate-forme agricole, sont autant de lieux de rencontres regroupant des acteurs qui s'implique dans le soutien du développement agricole sur le territoire. La mise en place de certains projets s'appuie également sur des consultations publiques auprès des agriculteurs et des principaux acteurs socio-économiques.

Toutefois, la multiplication des acteurs impliqués dans le soutien de l'agriculture et la mobilité des ressources humaines reste un défi pour la concertation. Plusieurs organisations

qui s'intéressent à l'agriculture ont peu de connaissance sur ce secteur qui comporte des défis et des règlementations particulières. La compétition entre les MRC, entre les municipalités ou encore entre les agriculteurs est un frein à la concertation. La création de certains projets a également soulevé des conflits entre des visions différentes de l'agriculture, ce qui a contribué à adapter et modifier certains projets (MRC Éco et Village modèle Notre-Dame-de-la-Salette) afin de répondre à certains besoins d'autres acteurs (population locale, agriculteurs traditionnels) qui n'avaient pas été assez pris en compte à la base.

En Outaouais, les acteurs ont mis en place divers projets qui visent à répondre à certaines problématiques ou encore pour saisir les nouvelles opportunités. La région, la MRC et la municipalité sont les principaux territoires de projets. Un territoire transfrontalier, qui n'a pas de limite administrative reconnue, est également l'assise d'un projet. Sans revenir sur les objectifs de chacun de ces projets, rappelons néanmoins quelques objectifs de façon générale qui viennent répondre à des enjeux territoriaux identifiés dans le chapitre précédent. Parmi eux, des outils de planification et plans d'action sont adoptés pour mettre en valeur et développer les potentiels agricoles selon le contexte et les attentes qui sont spécifiques à chaque territoire. Ces outils dressent un portrait des principales caractéristiques agricoles sur les territoires et ses enjeux et agissent comme des cadres de référence et de prise de décision.

Des circuits de commercialisation alternatifs sont également apparus. Initiatives agrotouristiques, marchés publics, marché de solidarité, foire gourmande et activités promotionnelles sont autant d'initiatives qui mettent en valeur des produits agroalimentaires régionaux auprès du grand public tout en soutenant la commercialisation directe des produits agroalimentaires. À cet effet, le portrait agricole avait démontré que la transformation agroalimentaire ainsi que le soutien à la commercialisation des produits sont des besoins qui s'accentuent en Outaouais avec les opportunités du marché de proximité, dont celui ontarien, qui incitent les entreprises régionales à conquérir ce marché.

La diversification des productions et des produits de spécialité est aussi considérée comme une solution pour faire face au contexte de crise et saisir les opportunités sur le territoire. Cette diversification est d'ailleurs bien amorcée telle que nous l'avons constaté dans le chapitre précédent avec les statistiques et le discours des acteurs. La diversification des produits favorise la transformation et le développement de réseaux de commercialisation alternatifs. Un projet innovateur est également né pour soutenir l'établissement de la relève agricole en facilitant l'accès à la terre, ce qui contribue également à appuyer le démarrage d'entreprise dans de nouveaux créneaux.

Divers projets viennent également soutenir les enjeux auxquels font face les entreprises. Mentionnons des soutiens variés aux activités de transformation et de commercialisation des entreprises. Des regroupements ont aussi permis d'atténuer les dépenses dans les entreprises afin de partager, à moindre coût, divers équipements nécessaires à la production et à la transformation. Certaines initiatives sont également nées pour atténuer l'enjeu transfrontalier qui freine la commercialisation de produits en Ontario, mais elles n'ont pas réussi jusqu'à maintenant à modifier cet obstacle.

Ces projets permettent d'impulser un développement territorial et contribuent à la viabilité des entreprises agricoles sur le territoire. À bien y regarder, ces projets sont à la base d'un nouveau modèle agricole innovant qui contribue à la diversification agricole, au démarrage de nouvelles entreprises, à l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits agroalimentaires locaux sur le territoire, à l'augmentation des économies d'échelle, en plus de favoriser l'innovation. Il contribue également à favoriser la reconnaissance des activités agricoles dans la région et à solidifier le sentiment d'appartenance en favorisant les liens entre l'urbain et la ruralité.

Ces projets font l'objet d'une forte appropriation et d'une reconnaissance des acteurs du milieu local et régional, dont ceux institutionnels (les directions régionales des ministères). Plusieurs projets ont également bénéficié d'incitatifs du gouvernement pour démarrer. Néanmoins, un bon nombre des projets et des acteurs qui les soutiennent restent fragiles et

précaires, ne bénéficiant pas de financement récurrent. Il s'agit d'un enjeu majeur dans la région tout comme la charge administrative élevée liée au financement et à la multiplication des bailleurs de fonds. Ce contexte s'est fragilisé au cours des dernières années avec la disparition d'organisations qui appuient l'agriculture, et l'érosion de certaines ressources humaines et financières dans les organisations.

SECTION III : DISCUSSION, ANALYSES ET CONTRIBUTIONS DE LA RECHERCHE

Cette troisième section présente l’analyse et les contributions de la recherche. Elle est composée de deux chapitres.

Le premier chapitre discute des résultats de la recherche en lien avec les objectifs préliminaires et le cadre théorique qui s’appuie sur le paradigme du développement territorial. Cette discussion contribue à exposer les principales composantes du modèle agricole territorial afin de tirer des enseignements pour le Québec et fait un retour critique sur la pertinence de notre cadre théorique.

Le deuxième chapitre est la conclusion générale de la recherche. Elle contribue à résumer les principales contributions de la recherche et à identifier des pistes qui demandent à être approfondies dans de futures recherches.

CHAPITRE VII : ÉMERGENCE D'UN MODÈLE AGRICOLE AXÉ SUR LES DYNAMIQUES TERRITORIALES EN OUTAOUAIS : DES ENSEIGNEMENTS POUR LE QUÉBEC

Introduction

Dans ce chapitre, nous discutons des résultats de cette recherche en mettant en relation les données avec notre cadre théorique et notre problématique initiale tout en mobilisant également d'autres ouvrages afin d'analyser certains résultats qui demandent un approfondissement. Comme l'indique Giroux (2003, p.66), l'objectif de « la démarche d'analyse consiste à générer du sens dans une masse de données ».

D'entrée de jeu, les résultats confirment notre hypothèse de départ à l'effet que de nouvelles dynamiques territoriales en agriculture émergent au Québec et qu'elles sont porteuses de solutions innovatrices pour le renouvellement des pratiques agricoles. Ce constat est particulièrement intéressant, car le cas à l'étude, le territoire rural et périurbain de l'Outaouais, ne possède pas les facteurs habituellement associés à l'innovation et au développement. Il n'a pas un niveau d'industrialisation élevé, ni une forte densité entrepreneuriale dans le secteur agricole et agroalimentaire, ni un bassin local de main-d'œuvre associée à la filière agroalimentaire.

Pourtant, malgré ces facteurs plutôt défavorables, notre étude a démontré qu'un nouveau modèle axé sur les dynamiques territoriales est en émergence en Outaouais et qu'il se distingue sur plusieurs points du modèle dominant (néo-mercantile ou productiviste). Ces conclusions s'inscrivent dans la lignée des travaux de plus en plus nombreux qui démontrent « une capacité bien plus large d'innovation et de créativité des acteurs locaux, y compris dans des territoires qui ne présentent pas une forte intensité technologique ou dits périphériques, comme les espaces ruraux » (Torre, 2015, p.280).

Cette thèse, rappelons-le, veut apporter une contribution à la compréhension de ces dynamiques qui s’instaurent et qui viennent révéler un changement en cours actuellement à différentes échelles territoriales. Pour y arriver, nous avons préconisé une entrée par l’analyse des divers projets collectifs qui soutiennent l’agriculture dans un territoire, ce qui implique de poser un regard également sur différentes composantes dont les modes de coordination des acteurs, le contexte territorial et institutionnel, les ressources territoriales et le contexte agricole québécois. Cette compréhension est particulièrement importante au Québec face aux désinvestissements de l’État dans les domaines du développement des territoires et de l’agriculture au cours des dernières années.

Bien que notre étude de cas porte sur la région de l’Outaouais et qu’elle s’intéresse aux dynamiques territoriales, et donc aux spécificités propres à chaque territoire local, nous dégageons néanmoins des enseignements et des pistes de réflexion pour le Québec. Le processus qui mène à l’émergence des dynamiques territoriales spécifiques en agriculture sur chaque territoire est en effet similaire sur l’ensemble des territoires du Québec avec la construction des projets collectifs, l’activation des ressources territoriales, la coordination et la coopération d’une diversité d’acteurs et l’imbrication dans des dynamiques plus large. À cet égard, la région de l’Outaouais ne fait pas exception et fait partie intégrante d’une mouvance à l’échelle du Québec. Les chapitres sur la revue de littérature et l’évolution du modèle agricole au Québec dans cette thèse révèlent d’ailleurs que les territoires québécois sont l’assise de différents projets et stratégies agricoles. C’est à partir des différentes composantes de ce processus, qui a été élaboré dans notre cadre théorique, que nous pouvons dégager des enseignements pour le Québec.

La première partie de ce chapitre, étroitement liée aux composantes identifiées dans notre cadre théorique, contribue à discuter des principales caractéristiques du nouveau modèle agricole territorial en le comparant au modèle actuel dominant afin de mieux saisir ses différences. Dans la deuxième partie du chapitre, nous discutons des pistes de valorisation de ce modèle territorial émergeant dans le secteur agricole. Finalement, nous conclurons le chapitre en faisant un retour sur la pertinence de notre cadre théorique et ses limites.

7.1 Processus d'émergence et composantes du modèle agricole territorial

De nouvelles dynamiques territoriales en agriculture, différentes du modèle traditionnel et dominant, apparaissent au Québec. Dans cette partie, nous discutons de son processus d'émergence et des composantes de ce modèle agricole territorial à partir de sept idées principales qui s'appuie sur notre cadre théorique soit : 1. une diversité de projets collectifs qui soutiennent l'agriculture en valorisant les ressources territoriales; 2. des nouveaux modes de gouvernance territoriale en agriculture; 3. des dynamiques territoriales qui appuient principalement un nouveau modèle d'entreprise agricole; 4. une multifonctionnalité agricole en place dans les territoires; 5. des territoires de projets; 6. l'imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs; 7. un modèle innovateur.

Lorsque pertinent, chacune de ces composantes est présentée en trois temps. D'abord, nous débutons en posant un regard sur cette composante dans le modèle agricole dominant, qualifié de néo-mercantile ou productiviste, pour ensuite la comparer au modèle territorial en émergence au Québec. Nous faisons ensuite un retour sur l'exemple de l'Outaouais afin de détailler ce processus au sein des dynamiques territoriales.

Le tableau suivant résume les principales caractéristiques du modèle agricole territorial en le comparant au modèle agricole productiviste en s'appuyant sur l'étude de cas réalisée sur la région de l'Outaouais.

Tableau 20: Caractéristiques des modèles agricoles traditionnel et territorial

Modèle agricole territorial	Modèle agricole traditionnel
Logiques territoriales	Logiques sectorielles
Échelles : territoires de projets (région, MRC, municipalités, territoires de proximité construits)	Échelle : Québec
Projets collectifs, ancrés dans les territoires, qui soutiennent l'agriculture	Interventions publiques centrées sur les aides à l'agriculture et instances collectives de mise en marché organisée selon les productions
Pluralité d'acteurs : organisations publiques, municipales, associatives, agriculteurs	Deux principaux acteurs : mouvement syndical des agriculteurs et État
Action collective à travers la mise en œuvre de projets de territoire	Action collective dans la mise en marché collective par filière et mouvement syndical

Forte présence de l'économie sociale : OSBL et coopératives	Forte présence de coopératives
Influence du contexte local et activation des ressources territoriales	A-territoriale et ressources génériques
Entreprises agricoles avec mise en marché directe (individuelle)	Entreprises agricoles avec mise en marché collective par production
Activités de transformation et de commercialisation territorialisées	Activités de transformation et de commercialisation déterritorialisées
Produits avec image différenciée de qualité et de proximité afin de répondre aux nouvelles tendances de consommation	Produits standards et non différenciés sur le marché afin de répondre aux exigences des grands réseaux de distribution
Liens avec consommateurs et marchés de proximité	Rupture avec l'alimentation locale
Diversification	Uniformisation
Multifonctionnalité : socioéconomique, occupation du territoire, environnemental, paysage et activités et services de proximité aux agriculteurs et autres acteurs (activités culturelles, touristiques, récréatives et services de proximité; activités de transformation et de distribution dans les territoires)	Multifonctionnalité : socioéconomique, occupation du territoire, environnemental, paysage et activités et services de proximité aux agriculteurs

7.1.1 Une diversité de projets collectifs qui soutient l'agriculture en valorisant les ressources territoriales

Au Québec, le soutien à l'agriculture est constitué principalement d'interventions publiques centrées sur les aides pour sécuriser les revenus et soutenir la compétitivité des entreprises et sur des instances collectives qui encadrent la structuration des filières (Dupont, 2009; Jean, 1997; Mundler et Ruiz, 2015; Sylvestro, 2007).

Un nouveau modèle se dessine toutefois dans les territoires infranationaux venant diversifier les stratégies pour soutenir le secteur agricole. Il résulte d'une volonté claire des acteurs d'agir sur le développement agricole sur leur territoire (région, MRC et municipalités) pour répondre à de nouveaux besoins non satisfaits par le soutien offert actuellement ou soit comme alternatives à des services qui ne répondent pas aux besoins spécifiques. Ces acteurs possèdent donc une certaine marge de manœuvre pour formuler et organiser des projets et influencer les tendances de développement sur leur territoire. Ce

constat rejoint également ceux d'autres chercheurs qui observent en effet que les territoires agricoles québécois sont influencés par la dynamique des communautés et les stratégies des acteurs en place incluant les agriculteurs et les non-agriculteurs (Bryant, 2007; Chahine et al., 2008; Chazoule et Lambert, 2007).

Cette volonté de soutenir l'agriculture se traduit par la mise en place d'une diversité de projets collectifs qui mettent en place des conditions favorables pour le développement agricole aux échelles régionales et locales. Ces projets sont au cœur d'un renouvellement du modèle agricole. Rappelons que nous avions défini ces projets dans notre cadre théorique comme « l'ensemble des agencements, des propositions et décisions faisant l'objet d'une construction collective », [et qui] contribue, avec l'ensemble des normes et des règles qui aident les acteurs à se coordonner, à impulser un développement territorial » (Leloup dans Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p.620).

Parmi ces projets, ceux liés à la valorisation des produits locaux et aux circuits alimentaires de proximité sont les plus connus faisant l'objet d'une littérature grandissante. L'étude des dynamiques territoriales a néanmoins révélé d'autres formes innovatrices de projets collectifs qui s'inscrivent dans des logiques de planification, pour mettre en valeur et développer les activités agricoles, de soutien, pour les activités de commercialisation et de transformation des entreprises, de diversification des productions et des produits, et de développement local. Bref, une panoplie de projets ancrés dans les territoires et issus de la collaboration d'acteurs divers émerge. Dans ce modèle émergeant, les territoires deviennent « des lieux d'interactions privilégiés entre un espace physique et des modes d'organisation d'activités de différentes natures, animés par des [acteurs territoriaux¹⁰¹] porteurs de projets de développement » (Torre et Beuret, 2012, p.5).

¹⁰¹ Dans la citation originale nous avons remplacé « groupes sociaux et économiques » par acteurs territoriaux afin de mieux refléter les résultats de notre recherche.

Ces projets, spécifiques à chaque lieu, ont valorisé et activé des ressources spécifiques sur un territoire. Rappelons que pour mieux comprendre l'essence de ces projets collectifs, nous avons mobilisé de façon exploratoire¹⁰² le concept de ressources territoriales dans notre cadre théorique.

Le cas de l'Outaouais a contribué à mieux comprendre les potentiels qui sont activés au sein des projets collectifs et qui sont spécifiques à chaque territoire. En effet, bien que certains projets collectifs qui ont émergé en Outaouais pour soutenir l'agriculture soient similaires à d'autres régions, ils sont néanmoins devenus uniques en se modulant aux réalités des territoires et aux acteurs en place qui ont mobilisé des ressources territoriales spécifiques (Landel, 2007).

En Outaouais, ces projets collectifs sont récents, apparus à partir de 1999¹⁰³ avec une croissance importante vers 2008. Nous les rappelons rapidement, sur la base des principales ressources territoriales qu'ils mobilisent, en les regroupant en quatre principaux volets : des outils de planification du territoire agricole, des projets qui médiatisent et organisent le lien entre les producteurs et les consommateurs qui partagent des valeurs similaires, des projets qui activent le potentiel agricole de l'Outaouais et finalement, des projets porteurs de développement territorial.

¹⁰² Exploratoire parce que notre recherche et les questions d'entrevue ne portait pas spécifiquement sur le concept de ressources territoriales. Les études axées sur les ressources territoriales ont généralement choisi d'étudier des territoires avec des filières fortement ancrés dans le territoire - territoires touristiques de montagne (Dissart, 2012) ; filière de production du safran ; et de l'oignon (Landel et al., 2014), etc. - ce qui ne correspond pas à notre étude de cas. Néanmoins, ce concept permet un apport à notre analyse avec une meilleure compréhension du processus de construction des projets collectifs sur le territoire qui soutiennent l'agriculture.

¹⁰³ Parmi les projets qui ont fait l'objet d'une description dans cette thèse, la CUMA créé en 1999 est le plus ancien. Néanmoins, mentionnons que si notre attention s'est principalement portée sur le Marché de Ripon née en 2010, certains marchés publics présents dans la région de l'Outaouais ont émergé avant.

7.1.1.1 Planification du territoire agricole : des outils de gouvernance

Les outils de planification du territoire agricole, aux échelles régionale et locale (MRC), font partie des projets qui gagnent en popularité. Mettre en valeur et développer les activités agricoles est le principal objectif de ces planifications qui adoptent également des objectifs spécifiques qui varient selon les contextes agricoles. Soulignons que de façon générale, l'agriculture est identifiée dans les planifications régionales des Conférences régionales des Élus, que nous avons analysées en 2009, comme un secteur de développement important dans la majorité des régions québécoises. Les orientations agricoles diffèrent d'une région à l'autre selon les acteurs en place et les spécificités territoriales. Une vision multifonctionnelle de l'agriculture domine dans ces planifications avec des orientations qui encouragent le développement de nouveaux créneaux, la mise en valeur des produits régionaux, la promotion de l'achat local, l'agriculture biologique, l'agrotourisme, l'occupation du territoire, la mise en valeur des paysages ou l'agroenvironnement. L'agriculture y est vue comme une ressource territoriale à la fois sociale et économique qu'il faut valoriser. Parmi ces régions, plusieurs ont adopté une planification stratégique dédiée exclusivement à l'agriculture notamment avec la mise en place des tables de concertation agroalimentaire à la fin des années 1990. C'est le cas de l'Outaouais où l'agroalimentaire apparaît comme un levier de développement majeur pour la région.

En Outaouais, la coordination des deux dernières planifications stratégiques régionales du secteur agroalimentaire (2007-2012 et 2013-2018) a été confiée à la Table agroalimentaire de l'Outaouais. La diversification de l'agriculture régionale, la croissance des activités agroalimentaire, la transformation et la commercialisation des produits agroalimentaires et la reconnaissance de l'agroalimentaire sont les principales priorités identifiées dans ces planifications. L'adoption d'une entente spécifique régionale a permis de rendre disponible une enveloppe financière pour soutenir des projets collectifs qui s'inscrivaient dans les priorités de la planification. Cette entente témoigne d'une forte mobilisation des acteurs institutionnels pour soutenir l'agriculture. Nous y reviendrons.

Aux échelles locales, l'agriculture est présente dans les outils de planification liés à l'aménagement du territoire. Les MRC ont en effet l'obligation de réaliser des schémas d'aménagement et de développement alors que les municipalités doivent disposer de plans d'urbanisme. Pour les municipalités dont une partie du territoire est zonée agricole, l'agriculture occupe une place importante dans ces outils qui visent à instaurer une cohérence et une harmonisation dans les activités humaines et le développement du territoire. Néanmoins, de nouvelles formes de planification sont apparues ces dernières années aux échelles locales. Elles sont issues d'une volonté des acteurs du milieu de se doter d'outils de connaissance et de décision concernant le développement de l'agriculture sur leur territoire. Le contenu de ces planifications ainsi que leur mise en œuvre, la formule privilégiée et les acteurs mobilisés sont différents d'un territoire à l'autre selon les contextes et les enjeux locaux révélant des dynamiques locales au sein d'une dynamique régionale.

À ce titre, la stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais, adoptée en 2004, est certes avant-gardiste. Elle vise à mettre en valeur le potentiel agricole dans une perspective de développement durable et faire face aux enjeux des terres en friches. Cette stratégie est étroitement liée au contexte de ce territoire périurbain qui a connu une forte croissance démographique au cours des dernières décennies attirant une population qui, tout en travaillant ville, recherche un cadre de vie naturelle, près de la campagne et bucolique pour élever leur famille. Dans certaines communautés sur le territoire, comme la municipalité de Wakefield, la consommation éthique de produits est particulièrement importante pour la population. À cet effet, « l'arrivée de nouvelles populations, porteuses de nouvelles valeurs et de nouveaux intérêts (Bryant C., 1995) [...] ne manquent pas d'influer sur les processus décisionnels locaux ainsi que sur les structures administratives qui s'y trouvent » (Bryant, 2013, p.13). L'espace agricole qui fait partie intégrante de la qualité de vie du territoire est la ressource territoriale qui est valorisée dans cette stratégie et dans les projets qui seront adoptés par la suite. Cette stratégie s'inscrit également dans une vision plus large d'écoresponsabilité sur le territoire qui touche également d'autres secteurs comme celui de la forêt publique qui a obtenu une certification de ses pratiques forestières.

Le territoire voisin, la MRC Pontiac, a également réalisé une importante planification de son secteur agricole avec des objectifs toutefois fort différents. L'exercice de caractérisation visait à mieux connaître les territoires à fort potentiel agricole pour les valoriser, mais également ceux qui, bien que zonés agricoles, avaient de faibles potentiels pour la culture, freinant le développement d'autres usages dans cette MRC qui affiche une dévitalisation importante et une décroissance récurrente de sa population. La démarche de valorisation des activités agricoles s'est par la suite prolongée avec la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA), programme soutenu par le gouvernement et qui s'inscrivait en continuité avec le portrait du territoire agricole déjà amorcé par les acteurs locaux. Une importante consultation des différents partenaires et agriculteurs sur le territoire a contribué à la réalisation du projet dans cette communauté où l'agriculture a toujours été l'un des principaux secteurs économiques.

Dans la MRC Papineau, tout comme dans les deux autres MRC à l'étude, l'agriculture est inscrite dans les priorités de développement sur le territoire. La planification prend toutefois assise à partir de la mise sur pied d'une table agroalimentaire composée d'agriculteurs de divers secteurs, cette MRC étant reconnue pour avoir une plus grande diversité agricole que les autres territoires de l'Outaouais, avec un réseau de producteurs de créneaux bien établis. Des représentants des organisations de développement siègent également à la table, ce qui permet de créer des ponts entre le milieu de l'agriculture et du développement. La Table fait des recommandations au conseil d'administration du CLD et gère un fonds dédié à la promotion des activités et des produits agroalimentaires¹⁰⁴.

¹⁰⁴ Cette table a disparu avec le démantèlement du CLD.

7.1.1.2 Projets qui médiatisent et organisent le lien entre les producteurs et les consommateurs qui partagent des valeurs similaires

Dans le domaine agricole, l’activation des ressources territoriales passe souvent par la mise en valeur des produits de terroir avec une démarche collective (IGP, Label...) pour construire une image de qualité (Roux et *al.*, 2006; Saives et Schieb-Bienfait, 2000). « En effet, la littérature traitant de la construction des productions territorialisées analyse généralement des cas de produits typiques, de terroir, traditionnels ou bénéficiant d’une indication géographique, ou de territoires à forte identité » (Praly, 2007, p.41). Plusieurs stratégies qui valorisent les produits agricoles en misant sur leurs caractéristiques historiques et identitaires apparaissent au Québec au cours des dernières années (Chazoule et *al.*, 2009; Parent, 2010; Solidarité rurale du Québec, 2005). Or, en Outaouais, région où le sentiment identitaire est régulièrement évoqué par les acteurs comme une lacune importante, les démarches qui s’appuient sur un ancrage local et historique des produits sont peu présentes. La production bovine, qui vient caractériser l’histoire et les traits distinctifs de l’Outaouais, n’a pas mené à la réalisation de projet collectif majeur axé sur la valorisation des produits à partir de la culture et des pratiques locales¹⁰⁵. Ouvrons une parenthèse afin de souligner toutefois que les acteurs ont misé sur les pratiques durables développées en Outaouais dans la production bovine afin d’inspirer et de moduler les politiques et règlementations environnementales du gouvernement qui étaient inadaptées aux caractéristiques du territoire.

Malgré la faible présence de produits du terroir ancré dans l’identité, plusieurs nouveaux produits agroalimentaires, appelés produits de créneaux par plusieurs acteurs, ont été

¹⁰⁵ Mentionnons néanmoins le projet de Coopérative de viandes fines qui ne sait pas concrétisé mais qui était ancré dans la culture locale de la MRC Pontiac où la production bovine domine. En outre, quelques entreprises bovines de l’Outaouais produisent et mettent en valeur une viande de qualité axée notamment sur les traditions d’élevage dans les pâturages encore bien présente dans la région. Néanmoins, il s’agit principalement de pratiques individuelles qui n’ont pas mené à des initiatives collectives structurées.

produits et fabriqués dans les dernières années en Outaouais. La croissance de ces produits a généré l'apparition de projets appelés circuits alimentaires de proximité ou « circuits de commercialisation directe », ce dernier terme étant utilisé par plusieurs acteurs de l'Outaouais. La Campagne Croquez l'Outaouais, le Parcours Outaouais gourmet, la Foire gourmande Outaouais Est-ontarien, le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais, la Coopérative de solidarité Place du marché sont les principaux circuits étudiés. Les visées de ces projets sont de deux ordres. D'une part, certains projets visent un meilleur positionnement des produits afin d'appuyer les entreprises agricoles. D'autres part, des projets comme le MSRO vise à répondre à une demande des consommateurs afin de « rendre accessible les produits de la région à la population de l'Outaouais en créant un lien direct entre consommateurs et producteurs, afin d'encourager le développement régional et l'esprit de communauté, de solidarité et de responsabilité environnementale » (MSRO). L'émergence de ces projets s'inscrit dans une mouvance plus large à l'échelle québécoise et occidentale liée à une conscientisation plus importante de la population à l'achat de produits locaux (Mundler, 2015).

À ce titre, l'ensemble de ces projets sont des « intermédiaire[s] qui organise[nt] ou médiatise[nt] le lien entre les producteurs et les consommateurs » qui partagent des valeurs partagées (Praly *et al.*, 2014, p.464). Certains projets favorisent également les liens avec les transformateurs et les restaurateurs de la région et donc avec l'ensemble de la filière agroalimentaire. La création ou la valorisation de ce lien social à partir d'un territoire précis est considérée une ressource territoriale qui a été activée dans ces projets pour mettre en valeur les produits agroalimentaires (Praly, 2007). Bien que les produits de terroir soient peu présents en Outaouais, la mobilisation de l'origine territoriale des produits de créneau dans les stratégies de commercialisation est tout de même bien présente. À ce titre, « Croquez l'Outaouais », nom de la campagne pour valoriser les produits agroalimentaires, est très évocateur. « Le lien au territoire mis en avant apparaît alors comme un outil, un moyen de caractérisation d'un secteur de production localement ancré » (François *et al.*, 2013, p.277).

Il est encore trop tôt pour évoquer le concept de paniers de biens et de services¹⁰⁶ dans le cas de l'Outaouais. Néanmoins, plusieurs des projets qui valorisent les produits agricoles locaux sont en relation avec des activités culturelles, touristiques, récréatives et génèrent des activités de transformation dans les territoires. Les circuits touristiques comme le Parcours Outaouais gourmet ou encore la Tournée des épouvantails contribue également à la découverte de nouveaux territoires et servent « de « liant » entre les produits en favorisant leur accès sur le territoire » (François *et al.*, 2013, p.273). La dynamique entre le producteur et le consommateur est donc modifiée : ce n'est plus le producteur qui se rend dans le territoire du consommateur, mais plutôt ce dernier qui se déplace dans le milieu rural éliminant, du coup, les intermédiaires entre les producteurs et le consommateur et instaurant un nouveau sentiment d'appartenance entre les deux (Bernard et Dufour, 2005). Il s'agit également d'une façon innovatrice de rejoindre les consommateurs, venant ainsi contourner la difficulté d'accès des petits producteurs aux supermarchés. Cet itinéraire agrotouristique vient s'inscrire dans un nouveau rapport avec le territoire. Du même coup, ces projets favorisent également un renforcement des liens entre les territoires urbains, lieux principaux des consommateurs, et les territoires ruraux, lieux principaux des agriculteurs.

7.1.1.3 Des projets qui activent le potentiel agricole de l'Outaouais

Dans la région de l'Outaouais, c'est souvent le potentiel du territoire pour le développement agricole, générateur d'opportunités, qui est activé dans les projets collectifs. En effet, la majorité des acteurs interviewés ont identifié ce potentiel comme une distinction majeure de l'Outaouais comparativement à d'autres régions. Ce potentiel vient favoriser le démarrage d'entreprises agricoles variées qui préconisent de nouveaux modes

¹⁰⁶ Ces biens et services générés par les activités agricoles et ancrés solidement dans le territoire sont appelés panier de biens (Hochedez, 2008; Mollard et Pecqueur, 2007).

de commercialisation ainsi que la création de nouveaux projets collectifs pour soutenir ces entreprises. Le climat et les sols de bonne qualité, le rapport qualité/prix des terres parmi les plus compétitifs au Québec et l'environnement propice au développement d'une agriculture durable font de l'Outaouais une destination de choix pour s'établir en agriculture et développer des produits agroalimentaires de qualité. Cependant, c'est principalement la proximité d'un important marché (Gatineau-Ottawa), avec plus de 1,5 million de consommateurs, qui explique ce potentiel important. Ce marché a toujours été présent, mais les opportunités se sont manifestées de façon plus importante ces dernières années avec l'accentuation de la demande pour les produits locaux, de spécialités et biologique ainsi qu'un certain engouement pour l'agrotourisme chez les Gatinois et les Ontariens. À cet effet, ces projets s'inscrivent dans un large mouvement dont

l'intérêt renouvelé pour les questions agricoles et alimentaires prend source dans un ensemble de dynamiques et d'enjeux globaux (ex : pressions environnementales, économiques) et locaux (ex : demande sociale, santé publique, accessibilité) qui interpellent à l'échelle régionale une diversité d'acteurs peu mobilisés jusqu'alors (Lardon et Loudiyi, 2014, p.4).

Cette tendance à l'achat local a mis au jour un « nouveau » marché à proximité qui avait été peu considéré jusqu'aux années 1990. Cette nouvelle opportunité combinée aux atouts de l'Outaouais a exercé une attraction de nouveaux agriculteurs. À cet égard, la situation de l'Outaouais s'apparente souvent aux constats identifiés dans les études sur l'agriculture périurbaine qui favorise l'implantation de divers modèles d'agriculture et d'agriculteurs avec différentes aspirations (Lardon et Loudiyi, 2014) avec « un essor significatif des exploitations à temps partiel et des exploitations de plus petite taille, y compris biologique généralement orientées vers les marchés locaux » (Bryant, 2013, p.13). En effet, le système agricole de l'Outaouais se module aux modes de consommation changeante de la population transfrontalière qui favorisent de plus en plus les productions de qualité à proximité, ce qui permet aux productions plus innovantes de prendre un élan économique appréciable. « La proximité de grands centres urbains semble faciliter l'installation de producteurs en circuits de proximité dans les territoires ruraux, en raison d'une clientèle urbaine plus sensibilisée à l'achat de proximité » (Mundler et Laughrea, 2015, p.x).

Le développement du potentiel agricole de l'Outaouais se bute toutefois à des enjeux importants. Malgré les atouts de la région, la relève qui désire démarrer une entreprise agricole en Outaouais se heurte à plusieurs obstacles comme l'accès à la terre et les ressources financières limitées. La Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien est certes une réponse originale pour répondre à cet enjeu en activant le potentiel du territoire agricole de l'Outaouais. Elle permet aux futurs agriculteurs de démarrer leur entreprise agricole en louant une parcelle de terre certifiée biologique à peu de frais tout en ayant accès à des infrastructures communes, à de la machinerie agricole et à des services de soutien technique, de réseautage et d'intégration. Ce projet est également étroitement lié à des objectifs de développement de l'entrepreneuriat en Outaouais, supporté par un partenariat original avec la municipalité de L'Ange-Gardien qui désirait valoriser son potentiel agricole dans une démarche de revitalisation.

Plusieurs entreprises agricoles dans une diversité de production ont été créées au cours des dernières années en Outaouais. La mise en marché de proximité est souvent préconisée par ces entreprises. Or, les entrepreneurs ne sont pas toujours outillés de façon adéquate pour assumer l'ensemble des fonctions liées à la commercialisation. Il s'agit d'une lacune qui a été mainte fois identifiée en Outaouais. Le manque de ressources spécialisées pour accompagner les entrepreneurs dans cette étape a également été identifié comme un enjeu important dans des études qui se sont intéressées aux circuits alimentaires de proximité et aux entrepreneurs dans le milieu bioalimentaire au Québec (Fortin et Handfield, 2016; Mundler et Laughrea, 2015). En réponse à cette lacune, un projet collectif de services-conseils a été créé en Outaouais afin d'accompagner les entreprises agroalimentaires de la région dans les stratégies de commercialisation de proximité.

L'accès aux infrastructures de transformation pour vendre les produits carnés en Ontario est également un enjeu majeur pour les entreprises agricoles de l'Outaouais. En réponse à cet enjeu et en misant sur la spécificité agricole du territoire, un abattoir et un centre de découpe qui voulaient répondre aux normes fédérales sous la formule d'une coopérative ont fait l'objet d'un projet d'envergure dans la MRC Pontiac. Cette coopérative qui visait

également à produire une viande de qualité destinée au marché à proximité n'a toutefois pas abouti faisant face à des obstacles législatifs. Cette problématique frontalière spécifique à l'Outaouais a fait l'objet de revendications par les acteurs de la région aux paliers gouvernementaux afin d'harmoniser les normes et règlementations en matière de sécurité alimentaire de manière à favoriser le commerce interprovincial.

En somme, ce potentiel important pour le développement agricole, révélé en partie par les demandes des consommateurs pour les produits locaux et par l'intérêt de nouveaux agriculteurs de démarrer une entreprise en Outaouais, est une ressource territoriale qui a été mobilisée dans la majorité des projets collectifs étudiés que ce soient dans la valorisation de l'agriculture comme levier de développement des territoires par l'entremise de planifications régionales et locales, dans la promotion et l'accès à ces produits par la création de divers circuits alimentaire de proximité qui relient les consommateurs et les agriculteurs, dans le soutien aux activités de production, de transformation et de commercialisation et comme levier de développement local.

7.1.1.4 Projets de développement local : un objectif transversal

À cet effet, tous les projets collectifs étudiés dans cette thèse participent au développement de leur territoire : ce développement est parfois l'objectif principal de ces projets, d'autres fois il apparaît comme une orientation sous-jacente. L'enjeu de revitalisation est au cœur de certains projets comme la Coopérative de Solidarité Place du Marché de Ripon ou encore le Village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette, où l'agriculture devient un levier pour le développement économique local et régional. Le développement est également au centre des projets liés à la planification du territoire et apparaît également à travers le soutien aux entreprises et dans les projets qui mettent en valeur les produits régionaux.

La mise en place des projets a exigé une prise en charge et une mobilisation importante d'une diversité d'acteurs. La capacité des acteurs à travailler ensemble « c'est-à-dire la capacité à s'informer, la capacité à (se) mobiliser et la capacité à s'organiser (Bréchet, 1996) », mais aussi « la capacité à agir et à réagir de manière compacte et solidaire en développant des interactions horizontales au sein de réseaux multiples, spatialisés » (Saives et Schieb-Bienfait, 2000, p.3) est l'une des principales ressources territoriales qui caractérisent l'Outaouais et sur laquelle s'appuie la construction des projets. Ce travail collectif a permis une mise en commun des connaissances et des savoirs à travers les partenariats, mais également avec la mise sur pied de mécanismes de consultations auprès des agriculteurs et autres acteurs d'intérêt. Cette coordination des acteurs territoriaux est l'objet de la prochaine partie.

7.1.2 Des nouveaux modes de gouvernance territoriale en agriculture

L'action collective est au cœur des deux modèles agricoles (néo-mercantile et territorial) qui s'appuient, chacun à leur manière, sur des mécanismes de coopération, de concertation et de participation. Dans le modèle traditionnel, la coopération repose sur une gouvernance sectorielle portée par les agriculteurs et soutenue par un soutien public. Ce modèle a été mis en place et est porté par un mouvement syndical qui regroupe l'ensemble des agriculteurs. Le regroupement des agriculteurs par secteur de production pour faciliter la mise en marché des produits et les nombreuses coopératives agricoles constituent également une caractéristique importante du mouvement agricole québécois. L'UPA défend l'action collective comme valeur fondamentale.

Le modèle agricole en émergence repose sur de nouveaux modes de gouvernance territoriale que l'on peut qualifier de tripartite avec l'émergence de la cohabitation et de la coordination entre le public, l'associatif et le privé (Favreau, 2000). L'État, en favorisant une décentralisation de certains domaines de compétences liés au développement socioéconomique des territoires vers les régions et les MRC, a également participé à un élargissement des acteurs impliqués dans les questions agricoles sur ces territoires et à

l’instauration de nouvelles dynamiques dans les territoires. La multiplication des acteurs qui s’intéressent à l’agriculture dans les territoires infranationaux a ainsi conduit à l’accentuation des démarches de coopération qui se sont avérées essentielles dans les projets étudiés afin de mobiliser les différentes ressources, notamment celles financières et celles liées aux connaissances. À cet égard,

les acteurs sont conduits à expérimenter de nouvelles formes d’action publique et de participation aux décisions, et passent d’une organisation pyramidale ou hiérarchique, fondée sur les institutions publiques, à une organisation en réseaux (Kooiman, 2000) qui [...] concerne des acteurs de natures très différentes (Pierre, 2000) et fait appel à des niveaux territoriaux multiples (Hooghe et Marks, 2001) (Torre et Beuret, 2012, p.22).

Les dynamiques territoriales en émergence s’appuient donc sur la capacité des acteurs à se mobiliser, à s’organiser et à travailler de façon collective. « Il s’agit là de l’essence du « milieu innovateur », caractéristique aujourd’hui jugée quasi incontournable des régions gagnantes » (Fortin et Handfield, 2016, p.152). Le territoire devient alors le lieu de construction de projets collectifs portés par une variété d’acteurs qui travaillent ensemble.

En Outaouais, les dynamiques territoriales s’appuient sur des relations de coopérations structurantes entre les acteurs sur le territoire. L’importance de cette concertation s’est manifestée dans le cadre des entrevues que nous avons menées auprès de différents acteurs impliqués dans les projets. Nous avons en effet observé des similitudes dans les discours avec une connaissance partagée des problématiques agricoles régionales et le développement de liens de confiance à travers la réalisation de projets collectifs. Cette concertation a ainsi contribué à développer une reconnaissance des activités et actifs agricoles en Outaouais et une compréhension mutuelle des différents enjeux. Il y a donc « la construction d’un référentiel commun » entre différents acteurs (Praly, 2007 p.45). Cette coconstruction par les acteurs, qui s’inscrit dans le temps, est reconnue pour instaurer un climat de confiance et le développement de positions consensuelles favorables à l’émergence d’un processus d’innovation (Angeon et Callois, 2004; Belley, 2014; Coppin, 2002; Klein, 2008; Pecqueur, 2004)

La multiplication des acteurs impliqués dans le soutien de l'agriculture et la mobilité des ressources humaines constitue néanmoins un défi. Plusieurs organisations qui s'y intéressent ont peu de connaissance sur ce secteur qui a des enjeux et des règlementations particulières. La mobilité des représentants des organisations entraîne parfois une brèche dans les liens de confiance. Les projets sont financés par une multitude de partenaires (plus d'une dizaine parfois), chacun d'eux ayant des exigences administratives différentes. La charge et la synchronisation administrative pour rencontrer les exigences de tous les partenaires sont alors énormes et sont considérées par les acteurs territoriaux de tout acabit comme un obstacle important à l'innovation et au développement agricole dans la construction des projets. Il s'agit également d'un enjeu important pour les agents de développement dans les différentes organisations :

[L]e travail de l'agent demeure marqué par la technocratisation prononcée de son travail, entre autres avec une plus forte reddition de comptes, ce qui l'oblige à consacrer un temps important à la gestion, et ce, au détriment du temps pour la mobilisation et l'accompagnement des collectivités (Robitaille, 2016, p.129).

Soulignons également que cette réalité est également présente chez les entreprises agricoles dans la reddition administrative de la gestion de leur ferme auprès des différentes organisations.

7.1.3 Des projets portés par l'engagement d'une panoplie d'acteurs (liés et non liés aux secteurs agricoles) aux échelles régionales et locales

Dans le modèle traditionnel, les agriculteurs (organisés en collectif) et l'État sont les principaux acteurs de la mise en place des politiques et programmes agricoles. Le nouveau modèle agricole qui émerge dans les territoires est porté par l'engagement d'une panoplie d'acteurs aux échelles régionales et locales, dont un nombre important, qui ne sont pas liés directement aux secteurs agricoles. Ces constats rejoignent d'autres travaux sur ces questions qui ont mis en lumière la diversité des acteurs qui portent, soutiennent et

collaborent aux projets collectifs agricoles (Capt et *al.*, 2014; Hirczak et *al.*, 2008). L'émergence des dynamiques territoriales en agriculture vient donc intégrer la participation de nouveaux et nombreux acteurs dans le développement agricole. Ces acteurs varieront selon les contextes des territoires et les projets.

Les projets étudiés en Outaouais s'appuient sur différents modes d'organisation et donc sur diverses formes de gouvernance définie, rappelons-le,

comme l'ensemble des processus et dispositifs par lesquels des parties prenantes ou acteurs de différentes natures (productifs, associatifs, particuliers, représentants des pouvoirs publics ou des collectivités locales...) contribuent à l'élaboration, parfois concertée, parfois conflictuelle, de projets communs pour le développement futur des territoires (Leroux, 2006; Torre et Traversac, 2011) (Torre et Beuret, 2012, p.3).

Nous proposons d'analyser la gouvernance présente dans le secteur agricole en Outaouais selon la typologie de Roux et *al.* (2006, p.24) présentée dans le cadre théorique qui distinguent trois principaux types de gouvernance soit celle sectorielle composé d'acteurs liés à un produit particulier et non articulé avec les autres acteurs, celle intersectorielle liée aux coordinations d'acteurs investis dans différentes filières et collaborant entre eux pour réaliser une offre de site de type panier de biens et, la dernière, celle territoriale, c'est-à-dire « les coordinations d'acteurs en vue d'un projet de territoire combinant une visée, une action et une dynamique de mobilisation ». L'acteur clé des deux premiers types de gouvernance est l'entreprise agricole ou agroalimentaire, et donc principalement privée, alors que la gouvernance territoriale est composée d'une diversité d'acteurs.

7.1.3.1 Gouvernance sectorielle et intersectorielle portée par les agriculteurs

Le modèle agricole néo-mercantile s'appuie sur une gouvernance sectorielle forte avec le système collectif de mise en marché des produits standards. Structurée par filière à l'échelle québécoise cette gouvernance ne prend pas en compte les dynamiques territoriales.

Au contraire, à l'échelle territoriale, notre étude a démontré que très peu de projets collectifs en Outaouais qui soutiennent l'agriculture s'appuient sur une gouvernance sectorielle. La Coopérative de solidarité des viandes fines de l'Outaouais, projet qui n'a toutefois pas été concrétisé, était néanmoins issue de ce type de gouvernance principalement portée par les producteurs bovins du territoire du Pontiac. Elle était également appuyée par d'autres acteurs et des ressources publiques. Ajoutons également que certaines productions sont organisées par filière dans la région par l'entremise des Syndicats de l'UPA qui regroupent les régions de l'Outaouais et des Laurentides. (ex. : Syndicat des producteurs de bovins Outaouais-Laurentides; les Producteurs de lait d'Outaouais-Laurentides; Syndicat de la relève Laurentides-Outaouais). Néanmoins, pas plus de cinq agriculteurs représentants l'Outaouais siègent sur ces conseils d'administration.

Le syndicat régional et les syndicats locaux de l'UPA qui regroupent les producteurs agricoles de tout acabit sont une forme de gouvernance intersectorielle qui joue un rôle dans la concertation des agriculteurs aux échelles régionales et locales. Des acteurs ont toutefois mentionné que les réunions attiraient davantage les agriculteurs traditionnels non impliqués directement dans la mise en marché et que la mobilisation était parfois difficile. Le projet de Coopérative d'utilisation de matériels agricoles (CUMA) porté par un regroupement d'agriculteurs de diverses productions est une stratégie collective s'appuyant également sur une gouvernance intersectorielle. Bien que nous ayons étudié principalement le projet du marché public de la Petite-Nation, rappelons qu'il existe aussi plusieurs petits marchés publics en Outaouais qui ont été mis en place et qui sont gérés par des regroupements d'agriculteurs qui font leur mise en marché de leurs produits. Le conseil

d'administration du CRÉDÉTAO, réseau d'innovation et de transfert des technologies des connaissances, est également composé principalement d'agriculteurs de divers secteurs de production. Néanmoins, les projets qui y sont développés se situent davantage dans une gouvernance territoriale puisqu'ils s'appuient sur des partenariats impliquant d'autres types d'acteurs.

Alors que de nombreuses recherches du côté européen ont mis en lumière l'importance de la gouvernance dominée par le privée dans des filières territoriales (Roux *et al.*, 2006), cette gouvernance apparaît effacée dans le cas de l'Outaouais. Les entreprises agricoles qui visent les marchés locaux réalisent les étapes de production, de transformation et de commercialisation principalement de façon individuelle. À cet effet, la mise en commun des ressources à l'échelle territoriale est identifiée comme une lacune importante par plusieurs intervenants et agriculteurs. Cette coopération constitue un défi important en Outaouais, car plusieurs entreprises sont encore jeunes, ont des produits diversifiés et sont souvent éloignées les unes des autres. À travers la mise en place de différents projets (ex. : Parcours Outaouais Gourmet, Plate-forme agricole de l'Outaouais, Foire agroalimentaire de l'Outaouais Est ontarien), plusieurs organisations ont également pour objectifs de susciter la coopération entre les différents acteurs et notamment entre les entreprises agricoles afin de tisser des liens plus solides et faire face aux enjeux de façon collective pour créer une force d'impact. Ces constats rejoignent également les résultats d'une recherche québécoise sur les circuits alimentaires de proximité où le regroupement des activités de distribution et de mise en marché pour optimiser les démarches est un défi important: « Aux dires des intervenants, les producteurs devraient toutefois miser sur une action collective afin de réduire les ententes bilatérales qui sont souvent compliquées et couteuses, de part et d'autre, en termes de logistique » (Mundler et Laughrea, 2015, p.95).

Bien que peu de projets soient portés principalement par les agriculteurs en Outaouais, ils sont néanmoins fortement impliqués dans les projets, notamment à travers les conseils d'administration et dans la mise en oeuvre des services, par exemple, le Parcours Outaouais Gourmet. Il s'agit également de l'un des principaux groupes consultés, notamment lors de

l’élaboration des différentes stratégies de planification agricole sur les territoires, afin que les projets soient adaptés aux réalités des entreprises agricoles sur le territoire tout en contribuant à une plus forte appropriation. L’implication des agriculteurs dans l’élaboration des projets exige, pour les différents acteurs, de partager une connaissance et une reconnaissance mutuelle (Praly, 2007).

À cet effet, la stratégie MRC Éco, qui avait été développé principalement par les élus locaux, était axée au départ sur une vision de l’agriculture biologique en lien avec les aspirations de la nouvelle population. La présentation de cette stratégie aux agriculteurs et acteurs du milieu de l’agriculture a toutefois créé des frictions, la vision étant perçue comme inadaptée aux pratiques existantes dans les entreprises sur le territoire qui, bien que pratiquant une agriculture à petite échelle, n’avaient pas de certification bio. Confronté aux réalités du milieu agricole, la stratégie s’est reconstruite passant de MRC bio à MRC éco, avec un objectif plus souple de tendre vers une agriculture durable. Suite à une consultation publique, le projet de Village agricole modèle de Notre-Dame-de-la-Salette a également été modifié pour s’adapter aux aspirations de la population locale. Ces tensions dans la vision des projets et de l’agriculture sur le territoire entre différentes communautés d’intérêts sont également partie prenante du développement des territoires (Bonnal et *al.*, 2004; Faure, 2007; Fournis, 2006; Papy et Torre, 2002; Pivot et *al.*, 2003). Ils peuvent constituer des freins au développement, mais également conduire, comme dans ces cas à l’étude, à la modification des projets avec l’intégration d’acteurs qui avaient peu été considérés au départ dans le processus (Torre, 2015).

7.1.3.2 Gouvernance territoriale : une pluralité d’acteurs

La grande majorité des projets collectifs qui soutiennent l’agriculture en Outaouais sont portés par une gouvernance territoriale qui met en présence « un ensemble complexe d’institutions et d’acteurs qui n’appartiennent pas [nécessairement] à la sphère du gouvernement » (Stocker, 1998 cité par Roux et *al.*, 2006, p.23). Dans cette gouvernance territoriale, les institutions publiques, c’est-à-dire les ministères et les organisations de

développement local, jouent un rôle majeur. Certaines organisations municipales sont également devenues des acteurs clés dans le soutien à l'agriculture tout comme les associations et la société civile qui se sont également révélés des acteurs d'importance dans le nouveau modèle en émergence.

Les institutions publiques

Dans le modèle agricole traditionnel, l'État québécois a été et demeure un acteur de premier plan dans l'agriculture avec la présence de programmes de soutien aux activités agricoles. Les programmes de financement du MAPAQ et de la Financière agricole du Québec sont majeurs dans le démarrage et la consolidation d'entreprises (Fortin et Handfield, 2016; Mundler et Laughrea, 2015). L'État assure également une forte présence par des lois et réglementations qui encadrent le domaine agricole (Fortin et Handfield, 2016; Mundler, 2016).

Tout comme dans le modèle dominant, les dynamiques territoriales agricoles se caractérisent par une action publique forte. Les acteurs publics ne sont toutefois pas les mêmes : ceux impliqués dans le modèle émergeant ont pour échelle d'intervention la région (directions et agences régionales), ce qui implique un savoir plus important sur les contextes et problématiques spécifiques aux territoires d'intervention. Une partie du travail de ces acteurs consiste en effet à arrimer les objectifs des politiques et programmes avec les problématiques et les potentiels du territoire. Dans le secteur agricole, la direction régionale du MAPAQ est bien sûr aux premières loges. Toutefois, la sectorialisation de l'agriculture dans le système politico-administratif québécois se répercute également sur les territoires où divers ministères et agences sont concernés par l'agriculture notamment sous l'angle du développement ou encore de l'environnement. Ces acteurs, que ce soient les directions régionales des ministères ou les organisations de développement local (semi-publiques), participent de plain-pied à l'émergence d'un nouveau modèle qui se met en place aux échelles territoriales. Ces constats s'inscrivent dans la lignée des travaux sur les modèles territoriaux d'innovation qui ont révélé l'importance des acteurs institutionnels dans le développement (Torre, 2000). Au Québec, les travaux de Fortin et Handfield (2016)

ont également mis en lumière l'importance du travail des acteurs publics au Québec et des organisations telles que les CLD et SADC dans le soutien des entreprises agricoles.

Les directions régionales de ministères et agences régionales

En Outaouais, la majorité des projets collectifs étudiés ont obtenu un appui, principalement financier, de la direction régionale du MAPAQ à travers son mandat de soutien aux initiatives de développement et à la mise en valeur du territoire. Le MAPAQ est également l'acteur clé, aux côtés de la CRÉO (organisation semi-publique dont le conseil d'administration était majoritairement composé d'élus municipaux), dans la mise en œuvre d'une entente spécifique (de 2001 à 2015) qui visait à soutenir financièrement le secteur agroalimentaire, reconnu prioritaire pour le développement de l'Outaouais. D'autres partenaires publiques (le MFE, le MAMOT et Emploi-Québec) se sont par la suite greffées pour soutenir financièrement l'entente témoignant de l'importance économique et territoriale de l'agriculture. Cette entente qui s'appuie sur une gouvernance institutionnelle régionale a contribué à appuyer principalement les projets de deux organisations :

- Le CRÉDÉTAO (Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais), un OBNL dirigé par un conseil d'administration composé principalement de producteurs agricoles et de représentants de diverses organisations, et qui est devenu un acteur majeur dans l'introduction sur le territoire de nouvelles filières de production à des fins de transformation et dans le soutien à la relève agricole.
- La TAO (Table agroalimentaire de l'Outaouais), un OBNL qui regroupe sur son conseil d'administration les principaux décideurs associés au développement de l'agroalimentaire en Outaouais avec une représentation des territoires locaux. Ajoutons que les acteurs institutionnels qui participent à l'entente siègent également à la TAO. C'est dans l'objectif de favoriser la concertation que les tables ont été mises en place dans les régions par le gouvernement québécois à la fin des années 1990. Cette concertation qui s'est solidifiée avec le temps a contribué à l'émergence de projets qui rejoignent les intérêts des différents acteurs présents autour de la table. À cet égard, la TAO peut être qualifiée d'acteur médiateur, selon la définition de Praly (2007, p.45), car son intervention, « légitime pour les

différentes parties en présence, facilite l'établissement du dialogue entre secteur et territoire et ainsi l'ouverture du champ des possibles ». En Outaouais, les liens entre la table et le MAPAQ sont demeurés forts. La TAO partage les locaux de la direction régionale du MAPAQ ce qui vient témoigner d'une proximité importante entre les deux organisations.

Des organisations telles que le CRÉDÉTAO et la TAO ont permis de développer des projets adaptés spécifiquement aux enjeux de l'Outaouais. Elles « émerge[nt] [d']un nouveau mode d'action : celui que développe un acteur coordonnateur dont la compétence résulte plus d'une capacité à coordonner des normes hétérogènes que d'une autorité réelle » (Landel, 2007, p.120).

Puisque ces deux organisations sont à statut précaire, c'est-à-dire qu'elles ne bénéficient pas de financement récurrent, le MAPAQ et les directions régionales des ministères, dont leur mandat est en lien avec l'agriculture et l'agroalimentaire (l'économie, l'emploi et les affaires municipales et l'occupation du territoire), se sont mobilisés périodiquement afin d'appuyer financièrement une partie des activités de ces organisations. Il s'agit d'une volonté claire du milieu institutionnel de l'Outaouais de soutenir les initiatives liées à la valorisation de l'agriculture, la diversification agricole et la commercialisation des produits agroalimentaires qui sont spécifiques à la région et qui trouvent peu d'appuis aux paliers supérieurs. À travers le soutien à ces organisations, les acteurs institutionnels augmentent leurs capacités pour agir sur des priorités régionales.

Outre l'entente, divers ministères sont également impliqués dans le soutien financier de projets. Soulignons à ce titre au niveau institutionnel, le rôle de Développement économique Canada (DÉC), agence du gouvernement du Canada qui, par l'entremise de son objectif de développer le potentiel économique de la région, appuie financièrement plusieurs initiatives qui soutiennent l'agriculture en Outaouais, particulièrement celles qui valorisent les produits agroalimentaires locaux, la transformation et les services de commercialisation.

Mentionnons également que l'analyse des projets a démontré l'implication de nouveaux acteurs institutionnels dans les questions agricoles comme Tourisme Outaouais, la Table jeunesse Outaouais ou encore l'Agence de santé et de services sociaux de l'Outaouais. Ces acteurs, qui ont des visées de développement très différentes, témoignent de l'importance de la multifonctionnalité de l'agriculture dans les territoires infranationaux.

Organisations de développement local et régional (semi-publique)

À partir des années 1990, diverses organisations de développement ont été mise en place au Québec par les gouvernements québécois et fédéral. À l'échelle régionale, les Conférences régionales des élus instituées dans toutes les régions du Québec ont joué un rôle important dans le soutien aux projets d'agriculture comme en a témoigné l'étude des planifications stratégiques régionales au Québec. En Outaouais, la CRÉO a été un acteur majeur dans la mise en place de l'entente spécifique en agroalimentaire. Sa disparition suite aux mesures d'austérité du gouvernement en 2015, entraîne des enjeux importants, dont celui de la concertation des organisations locales dans les différents territoires de l'Outaouais (MRC) qui ont souvent tendance à travailler en vase clos.

Aux échelles des MRC, les Centres Locaux de Développement (CLD) et les Sociétés d'aide au développement des collectivités (SADC) viennent soutenir techniquement et financièrement l'entrepreneuriat privé et collectif, dont les entreprises agricoles. Non seulement accompagnent-elles les projets d'entrepreneurs, mais elles sont très impliquées dans le soutien financier et technique des projets collectifs agricoles et sont également des animateurs d'une dynamique locale en initiant et en stimulant des projets.

Ainsi, l'analyse des dynamiques territoriales a révélé des formes innovatrices de soutien par les acteurs publics (institutions publiques et semi-publiques) dans des projets collectifs considérés essentiels pour le développement agricole et agroalimentaire en Outaouais. Intermédiaires entre les actions de développement sur le territoire et les échelons supérieurs, ces organisations disposent d'une certaine autonomie pour orienter les choix stratégiques de développement sur leur territoire. Ils sont ainsi à la croisée de deux

logiques : les logiques verticales de l'État, bureaucratiques et centralisées et les logiques horizontales entre les différents acteurs présents sur le territoire (Lacour, 1996; Lévesque et al., 2002). Dans cette dynamique, les acteurs publics ont pour rôle de mettre en place une atmosphère (avec des mesures, des incitatifs et le transfert d'information) qui favorise le développement et le soutien de projets et, par leur implication dans certains projets sont également, dans certains cas, des leaders importants pour la mise en œuvre des projets. Ce constat rejoint également ceux d'autres études qui révèlent l'importante du rôle des institutions publiques dans les dynamiques territoriales (Doloreux et Dionne, 2007; Fournis et Dumarcher, 2016; Peyrache-Gadeau, 2006). Au Québec, les travaux de Fortin et Handfield (2016) constatent un changement du rôle de l'État qui, d'un fort soutien public, est passé à un rôle d'entrepreneuriat public avec l'accompagnement des organisations (informationnelle, cognitives, techniques, financières, etc.). Ce concept « d'entrepreneuriat public » colle bien à la situation de l'Outaouais. Les dynamiques territoriales agricoles se caractérisent en effet par une action publique forte et « par un engagement continu de nombreux acteurs et bâti dans le temps long. Selon ce point de vue, la culture entrepreneuriale propre à un milieu est portée par l'ensemble de ses membres, y compris par les intervenants publics, entrepreneurs à leur niveau et à leurs façons » (*ibid.*, p.154 et 155). Ce constat est d'ailleurs étroitement lié au contexte de l'Outaouais où la fonction publique occupe une place majeure dans l'économie régionale.

Organisations municipales (municipalités et MRC)

Au Québec, le milieu municipal (MRC et municipalités) est principalement en lien avec le secteur agricole à travers son rôle dans l'aménagement du territoire. La Loi sur l'aménagement et l'urbanisme exige également que les MRC, dont une portion du territoire est zonée agricole, mettent sur pied un comité consultatif agricole afin d'émettre des recommandations, principalement à la CPTAQ, concernant les dossiers liés à l'aménagement du territoire agricole. La moitié des membres de ce comité sont des élus municipaux et l'autre moitié des agriculteurs. Ainsi, les relations entre les élus municipaux et les agriculteurs ont été fortement orientées autour des questions d'aménagement du territoire se confrontant parfois à deux visions différentes du territoire avec, d'un côté, la protection du territoire agricole valorisée par les agriculteurs et, de l'autre, le

développement de nouveaux usages, notamment ceux résidentiels, souvent promus par les élus¹⁰⁷. Même si des frictions sont encore bien présentes dans certains territoires et dans certains dossiers entre le milieu agricole et le milieu municipal, l'étude des dynamiques territoriales vient révéler un nouveau rôle des organisations municipales dans le développement de l'agriculture sur le territoire.

La place des élus municipaux dans les organisations de développement s'est accrue grandement ces dernières années. Ils étaient majoritaires dans les conseils d'administration des CRÉ et des CLD. Ils sont donc davantage impliqués dans les questions de développement au cours des dernières années, dont le secteur agricole fait partie. L'investissement dans le développement agricole de certaines municipalités et MRC va toutefois au-delà de cette implication. Certaines d'entre elles sont devenues initiatrices, avec d'autres partenaires, de projets qui soutiennent l'agriculture. Les exemples sont nombreux en Outaouais. Rappelons à cet effet que la municipalité de L'Ange-Gardien est le principal partenaire, au côté du CRÉDÉTAO, de la Plate-forme agricole biologique afin d'appuyer la nouvelle relève agricole tout en ayant pour objectif la revitalisation de son territoire. La municipalité de Ripon s'est fortement impliquée dans le projet du Marché public porté par ses citoyens et entrepreneurs. La municipalité de Notre-Dame-de-la-Salette a également été l'initiateur d'une démarche de développement sur son territoire qui, par l'entremise de l'agriculture, a mené à une prise en main de la collectivité. De concert avec le CRÉDÉTAO, la MRC Pontiac s'est fortement impliquée dans le développement de la filière houblon sur le territoire. Sans compter la stratégie MRC Éco des Collines-de-l'Outaouais et le Plan de développement de la zone agricole de la MRC Pontiac qui s'inscrivent dans une démarche de revalorisation de l'agriculture sur leur territoire. Dans certains projets, les MRC et municipalités ont joué un rôle de mobilisation et de concertation entre différents acteurs locaux autour des enjeux agricoles. Ainsi, la mise en

¹⁰⁷ Il existe évidemment plusieurs nuances à ce constat. Par ailleurs, plusieurs élus en milieux ruraux sont des agriculteurs.

valeur des richesses agricoles devient porteuse d'opportunités nouvelles pour générer du développement au sein du territoire municipal. L'implication des municipalités et des MRC dans le projet est souvent vue par les intervenants comme un meilleur gage de pérennité.

Dans les années à venir, les organisations municipales seront amenées à s'impliquer encore davantage, car, avec la disparition de certains CLD, elles sont aujourd'hui investies d'une mission économique plus importante. À cet égard, l'une des craintes est que l'agriculture y soit reléguée au second plan. Si d'un côté plusieurs municipalités soutiennent l'agriculture par diverses initiatives, plusieurs acteurs dans les entrevues ont également mentionné que certaines municipalités, au contraire, n'étaient pas conscientes de l'importance de ces entreprises sur leur territoire et que l'agriculture y était plutôt perçue comme un frein au développement. Cette perception rejoint également celle manifestée par les acteurs au Québec dans le cadre des travaux de Mundler et Ruiz (2015, p.106) sur la multifonctionnalité agricole :

D'un côté, on constate une forme de méconnaissance des élus, intervenants et population non agricole, des réalités agricoles et de l'apport de l'agriculture au développement des territoires; de l'autre, les agriculteurs et les professionnels du secteur mettent presque exclusivement l'accent sur les fonctions économiques de l'agriculture.

La valorisation de l'agriculture auprès des élus locaux reste donc un enjeu important. À ce titre, le programme du gouvernement qui incite les MRC à adopter un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) contribue à rapprocher les milieux municipaux et les agriculteurs ainsi que les autres acteurs sur le territoire. Cette ouverture à un échange entre les divers acteurs ne porte pas exclusivement sur la conciliation des usages et ses conflits, mais également sur le développement de la zone agricole et l'activation de ses potentiels.

En Outaouais, la MRC Pontiac a été précurseur dans la mise en place d'un PDZA. Deux autres MRC, Vallée-de-la-Gatineau et Papineau ont par la suite suivi le pas.

Société civile et entreprises collectives

En agriculture, le consommateur se révèle être un acteur important. Ses préférences, par exemple pour les produits de proximité, influencent l'offre de produits agricoles sur le marché et du même coup, les modes de production, de transformation et de commercialisation. « En sus du marché, l'évaluation par le consommateur exprime la préférence de ce dernier pour le territoire d'ancrage des ressources et donc pour son image. Le consommateur est donc un acteur à part entière qui participe à la construction même du territoire » (François et *al.*, 2013, p.277).

Dans ce contexte, le regroupement de citoyens engagés s'est avéré un nouvel acteur clé dans la création de projets qui soutiennent l'agriculture. L'implication des populations locales dans les processus de développement territorial est d'ailleurs un phénomène qui prend de l'ampleur (Torre, 2015). Ils ont été les porteurs de deux principaux projets à l'étude en Outaouais relevant de circuits de commercialisation directe soit le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais et le Marché public de Ripon. L'objectif prééminent du premier était d'améliorer l'accessibilité pour les consommateurs à des produits locaux de qualité, alors que le deuxième s'inscrivait dans une démarche de revitalisation de la municipalité. Cette tendance apparaît également ailleurs : « Les membres de la société civile engagent de plus en plus des actions en faveur de la reconnexion entre production et consommation » (Lardon et Loudiyi, 2014, p.4). L'importance de la société civile nous amène à discuter de la forte présence des entreprises collectives dans le modèle agricole en Outaouais.

Le secteur coopératif constitue un pilier central du modèle agricole québécois. Les coopératives agricoles, qui constituent l'un des fondements du mouvement coopératif québécois, sont nées dès la moitié du XIX^e siècle. Elles s'inscrivent dans une affirmation nationale qui a contribué à forger l'identité du modèle québécois de développement (Favreau et Molina, 2011). Elles sont importantes dans les secteurs de la production et de la transformation des produits agricoles et dans les services collectifs aux agriculteurs. Il existe plus d'une centaine de coopératives agricoles au Québec dont plusieurs se classent

parmi les plus importantes au Canada. AGRODOR, une coopérative majeure dans la région de l'Outaouais, et la CUMA, sont d'ailleurs regroupé au sein de la Coop fédérée, la plus importante organisation agroalimentaire au Québec qui regroupe 98 coopératives.

Tout comme dans le modèle traditionnel, l'entrepreneuriat collectif a été une formule au cœur des dynamiques territoriales. À cet effet, les entreprises collectives

sont des organisations à caractère économique (créant de la richesse), au service d'un groupe ou d'une communauté (les membres et/ou la population sur un territoire) et misant sur la solidarité de diverses façons (une finalité sociale explicite conjuguée à sa finalité économique, un fonctionnement démocratique, un regroupement de personnes et non d'actionnaires et une inscription des profits dans le patrimoine collectif) (Favreau, 2008, p.12).

À partir de cette définition, Favreau (2013) distingue trois familles : la famille coopérative et mutualiste, la famille associative (OBNL) et la famille syndicale. Puisque cette dernière famille, majeur en agriculture avec l'Union des producteurs agricoles, a été abordée plus haut dans la partie sur la gouvernance privée, nous concentrerons nos propos sur les familles coopératives et associatives. Ces deux familles ont accaparé un espace important dans les nouvelles dynamiques territoriales en agriculture. Cette forte présence est étroitement liée au contexte régional de l'Outaouais reconnu pour l'importance de l'entrepreneuriat collectif. Ces entreprises sont présentes à quatre niveaux.

D'abord, ce que l'étude des dynamiques territoriales en agriculture a révélé, c'est l'importance de la formule collective (OBNL et coopératives) adoptée dans les projets qui appuient l'agriculture. Les exemples sont nombreux dans les projets étudiés : la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien (OBNL), une initiative qui fait modèle au Québec pour appuyer la relève; le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (coopérative de solidarité), l'un des plus importants marchés virtuels au Québec; La Coopérative de Solidarité place du marché, un marché public et un lieu de rassemblement porté principalement par les citoyens soucieux du développement de leur village; la Coopérative d'utilisation du matériel agricole (CUMA) qui diminue les dépenses des agriculteurs avec

un partage des coûts de la machinerie; La coopérative de solidarité Houblon Pontiac (pour la transformation du houblon); la Coopérative de solidarité des viandes fines des vallées de l'Outaouais (abattoir fédéral et centre de transformation des viandes), projet porté par les agriculteurs du Pontiac, mais qui ne s'est pas concrétisé; l'Alliance pour le développement de Notre-Dame-de-la-Salette (OBNL) issu d'une mobilisation citoyenne suite à un projet associé à l'agriculture. La coopérative de solidarité, nouveau type de coopérative caractérisée par la diversification de son membership (membres utilisateurs, membres travailleurs et membres de soutien) est une formule mobilisée dans plusieurs projets.

Ensuite, rappelons que la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et le CRÉDÉTAO (centre de recherche) sont deux OBNL qui mettent en œuvre et coordonnent plusieurs projets qui soutiennent l'agriculture en Outaouais. Ces entreprises collectives sont fondées sur un partenariat avec le secteur public et/ou le secteur privé. La TAO s'est développée en interface avec l'État (la direction régionale du MAPAQ) qui lui a confié un mandat à l'origine à la fin des années 1990 qui visait notamment à favoriser la concertation entre les différents partenaires de l'agriculture dans les régions. Composée des représentants des principales organisations dans les secteurs agricoles, agroalimentaires et de développement en Outaouais, la table est soutenue par un partenariat institutionnel important. Issue d'une démarche locale pour favoriser les liens entre l'agriculture et la formation dans un territoire local, le CRÉDÉTAO a évolué pour devenir un acteur régional important dans la recherche intégrée, la formation et l'appui aux démarriages d'entreprises. Cette organisation, dont le conseil d'administration est constitué d'entreprises privées et de représentants d'organisations, est également appuyée régionalement par un partenariat institutionnel. À cet effet, les dynamiques territoriales en agriculture ont conduit à de nouvelles formes de collaboration entre entreprises collectives et pouvoirs publics. Les partenariats avec les instances publiques régionales comportent toutefois de nombreux défis, notamment en ce qui a trait aux enjeux de pérennité avec des ressources financières limitées.

Sans être les principaux porteurs des projets, plusieurs entreprises collectives sont également des partenaires importants. Pensons notamment à la coopérative Agrodor ancrée

dans la région depuis 1966 et rattachée à la coop fédérée. Évoluant dans la production de services aux agriculteurs, elle apporte également un soutien important à divers projets locaux. La Coopérative de développement régional Outaouais-Laurentides est également un acteur de soutien important dans plusieurs initiatives. Les Caisses populaires Desjardins apparaissent également comme un partenaire financier dans plusieurs projets. Certains OBNL à caractère social dont la mission est axée sur l'autonomie et la sécurité alimentaire pour outiller la population à mieux se nourrir et également pour contrer la faim ont également tissé des partenariats au cours des dernières années avec le milieu agricole.

Bien que notre étude s'est davantage concentrée sur les projets collectifs qui soutiennent l'agriculture et l'agroalimentaire à partir de différents objectifs, il existe des coopératives en Outaouais présentent dans la production agricole. La Coopérative des Serres de l'Outaouais, par exemple, est une entreprise agricole qui cultive des légumes certifiés biologiques tout en visant l'intégration au travail de personnes vivant avec une déficience intellectuelle.

Mentionnons finalement que ces entreprises s'appuient sur des dispositifs de participation et « développent des structures de production solidaire » (Favreau et Molina, 2011). Leur forte présence dans les dynamiques territoriales contribue à un meilleur développement des réseaux de coopération aux échelles locales et régionales. L'ancrage territorial est également un facteur qui caractérise ces entreprises collectives. En outre, propriétés de gens d'ici, elles ne peuvent être achetées par des entreprises étrangères. « Sans compter la participation des coopératives et des mutuelles au mouvement d'affirmation des territoires ou des communautés contre la dépossession du contrôle de leur développement » (Favreau, 2010, p.91).

La forte présence des entreprises collectives dans le renouvellement de l'agriculture signifie également que les acteurs favorisent des modes différents de la privatisation. Ces initiatives constituent des alternatives concrètes et innovatrices face à un modèle agricole dominant. « [L]e leur fonction économique de production de biens et de services est alors

adossée à une fonction politique de révélateur de nouveaux besoins sociaux et de bougie d'allumage sur des questions de société pour influencer les politiques publiques » (Favreau et Molina, 2011, p.121). Ce mouvement a mené à des partenariats nouveaux entre les entreprises collectives, le secteur privé et public.

Importance des leaders

Ouvrons ici une petite parenthèse afin de souligner que même si la coopération est au cœur de nos propos, l'étude des projets collectifs a néanmoins révélé l'importance des leaders pour la réalisation des projets. En effet, les entrevues ont souvent révélé l'importance de la détermination et de l'implication de certains acteurs face aux difficultés rencontrées dans la mise en œuvre des projets et de leur capacité à mobiliser d'autres acteurs. Il peut s'agir de citoyens ou d'entrepreneurs engagés, d'agent de développement public ou d'élus municipaux. Tout comme dans les travaux de Klein (2008), les projets qui soutiennent l'agriculture ont souvent été au départ l'idée d'une personne ou d'un groupe avant d'être partagé avec d'autres afin de susciter leur adhésion et leur appui. À cet effet,

la dynamique des territoires-systèmes et donc produite autant par les interactions individuelles, à l'origine d'effets de synergie, que par l'action collective c'est-à-dire par la capacité des acteurs locaux, en général, de s'organiser, de définir des intérêts communs et de se coordonner pour se donner des objectifs partagés (Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010, p.620).

En somme, alors que dans plusieurs études, la culture entrepreneuriale et la gouvernance sectorielle et intersectorielle des acteurs privés ont contribué à l'émergence de modèles territoriaux d'innovations, c'est davantage l'action collective publique (acteurs institutionnels décentralisés, organisations de développement local), municipale et associative (OBNL et coopératives) qui a été porteuse d'innovation en Outaouais. Ces acteurs ont été déterminants dans l'émergence d'un nouveau modèle territorial en agriculture. À cet effet, l'une des spécificités du modèle agricole émergeant est la « présence d'institutions locales, communautaires et publiques susceptible d'assurer une gouvernance locale et donc d'assurer une articulation des intérêts privés et biens publics, aspects économiques et sociaux » (Lévesque et *al.*, 1996). Ces constats sont étroitement

liés au contexte socioéconomique de l'Outaouais caractérisé par une forte présence de la fonction publique et de l'économie sociale.

7.1.4 Les dynamiques territoriales appuient principalement un nouveau modèle d'entreprise agricole

L'analyse des projets collectifs qui soutiennent l'agriculture démontre qu'ils visent principalement à appuyer un nouveau type d'entreprises agricoles en émergence en Outaouais. D'ailleurs, les acteurs que nous avons interrogés dans le cadre de cette recherche classent souvent les agriculteurs et les entreprises agricoles de l'Outaouais en deux groupes distincts. Les entreprises agricoles qui s'inscrivent dans un modèle traditionnel de mise en marché collective des produits et les entreprises agricoles qui s'inscrivent dans un nouveau modèle de mise en marché avec des produits qualifiés de créneaux. Cette distinction n'est pas l'apanage de l'Outaouais. Elle apparaît également dans certaines recherches en contexte québécois (Handfield et Fortin, 2013; Mundler et Laughrea, 2015). Nous présentons dans cette partie les distinctions entre les deux principaux groupes d'entreprises agricoles en Outaouais, les projets collectifs qui sont en place actuellement venant principalement soutenir le deuxième groupe.

7.1.4.1 Entreprises agricoles traditionnelles avec mise en marché collective des produits

Le premier groupe d'entreprises agricoles est assez homogène composé d'entreprises agricoles dont la production est souvent traditionnelle, c'est-à-dire qu'elle est présente sur le territoire depuis longtemps. En Outaouais, ces entreprises œuvrent principalement dans les secteurs bovins et laitiers, mais elles peuvent également être dans différents secteurs comme la pomme de terre par exemple. Ce qui caractérise principalement ces entreprises et les distingue du deuxième groupe c'est qu'elles sont soutenues par un système de mise en marché collective dont le modèle est implanté depuis les années 1960 au Québec. La

mise en marché est un mécanisme d'action collective qui, par l'entremise d'un plan conjoint, permet aux différentes productions de négocier collectivement les conditions de vente de leur produit et d'en réglementer les modalités (RMAAQ, www.rmaaq.gouv.qc.ca; Royer, 2013). Dans ce groupe d'entreprises, la commercialisation est donc structurée par filière et gérée collectivement. Bien que ce soit les agriculteurs qui décident conjointement des modalités de ces plans conjoints, dans le quotidien, ils ne sont pas impliqués dans les activités de commercialisation et de mise en marché. L'agriculteur vend ses produits à un organisme central désigné. « L'agriculteur ne maîtrise plus totalement son système de commercialisation et délègue à un partenaire extérieur (une coopérative par exemple) cette tâche. Il y a « hétéronomisation»¹⁰⁸ du système nous enseigne P. Muller. L'agriculteur se concentre en premier lieu sur l'acte de production qui devient son cœur de métier » (Le Clanche et Pluvinage, 2011, p.32-33).

Cette mise en marché collective est reconnue comme un modèle structurant pour la commercialisation des produits permettant de remédier aux fluctuations des marchés (Royer, 2013). Les agriculteurs sont d'ailleurs régulièrement au front avec une mobilisation à l'échelle québécoise pour défendre les acquis de ces systèmes collectifs (plants conjoints et gestion de l'offre) comme en témoigne l'actualité (ex. : réglementation sur les importations de lait diafiltré...). La majorité des acteurs interrogée dans cette thèse explique également l'importance de ce groupe d'entreprises agricoles dans le développement de l'Outaouais. Les plus importantes entreprises en termes de capitaux font souvent partie de ce groupe. Elles jouent un rôle majeur dans l'économie régionale et notamment dans les territoires ruraux et sont perçues comme essentielles pour la conservation des services agricoles. Elles ont également des fonctions importantes dans l'occupation du territoire et le paysage agricole souligne des acteurs. Ces entreprises participent donc au développement des territoires.

¹⁰⁸ Ce qui signifie que l'agriculteur est influencé par un processus où des règles et des lois lui sont imposées.

Les activités de transformation et de commercialisation des produits agricoles sont toutefois détachées des territoires, structurées de manière sectorielle par types de production. Par ailleurs, ces entreprises qui utilisent le mécanisme de mise en marché collective fabriquent principalement des produits de masse, qualifiés également de « produits de commodité » (Royer, 2013, p.5). Les produits agroalimentaires sont développés selon un modèle traditionnel, axés sur la standardisation et non différenciés sur le marché (François *et al.*, 2013). La ressource territoriale est absente dans le produit agricole.

Mentionnons finalement que les stratégies de ces entreprises s'appuient souvent sur l'accroissement de la production, l'amélioration de la compétitivité et l'agrandissement des exploitations. L'objectif de croissance de la production agricole a peu de liens avec le contexte territorial. De façon générale, ces entreprises sont en diminution au Québec sauf la catégorie des plus grandes entreprises qui sont en croissance, ce modèle étant marqué par un phénomène de concentration des entreprises. À cette image, l'Outaouais enregistre une décroissance importante du nombre d'entreprises dans ce groupe, les défis, dont celui de la relève, étant nombreux.¹⁰⁹

7.1.4.2 Entreprises agricoles émergentes avec mise en marché directe de produits de créneau

Ce deuxième groupe est souvent composé de nouvelles entreprises agricoles qui ont démarré au cours des deux dernières décennies. Les entreprises de ce groupe sont diversifiées avec des productions dans les secteurs maraîchers, horticoles, biologiques, dans différents types d'élevage, etc. On y retrouve également un nombre croissant de

¹⁰⁹ C'est d'ailleurs pour sauver ces entreprises que les acteurs institutionnels se sont mobilisés pour trouver une alternative aux politiques environnementales inadaptées aux contextes de l'Outaouais.

productions traditionnelles, dans le secteur bovin ou avicole par exemple, qui ont choisi d'appuyer leur production sur une image différenciée de qualité et de proximité.

Ces entreprises agricoles se distinguent du premier groupe en réalisant elles-mêmes, et majoritairement de façon individuelle, la commercialisation directe de leur production. Ce choix implique une série de tâches liées à la négociation, à la vente et à la promotion des produits. Une grande proportion d'entreprises de ce groupe réalise également des activités de transformation. Ainsi, « [t]ransformer, vendre et accueillir nécessite également des compétences différentes de celles liées uniquement à la production » (Mundler et Laughrea, 2015, p.13). Il s'agit d'une réalité maintes fois expliquée dans les entrevues, le métier d'agriculteur ayant des différences importantes avec le premier groupe. L'ensemble des pratiques de ces entreprises sont donc fortement territorialisées, non seulement la production, mais également la transformation et la commercialisation qui génèrent des activités complémentaires sur le territoire.

Les entreprises agricoles qui réalisent leur mise en marché se distinguent également en proposant des produits agricoles diversifiés, non génériques et non transférables (François *et al.*, 2013). Des facteurs tels que l'Outaouais, la fraîcheur liée à la proximité du marché, la qualité du produit dans un environnement qualifié de durable sont autant de ressources territoriales activées qui viennent différencier les produits des autres.

Sur le plan économique, un idéal-type renouvelé de l'agriculteur de demain se dessine : ce nouvel entrepreneur saurait s'affranchir de la dépendance aux politiques agricoles en fabriquant des produits spécifiés et diversifiés pour des marchés adaptés à son contexte productif. [...] Il répondrait à la libéralisation des marchés de masse par l'innovation et non par une constante course à l'agrandissement et à la réduction de ses coûts (Mundler, 2016, p.69).

Différents termes sont utilisés pour qualifier ces produits : « produits de spécialité, du terroir, biologiques, fermiers, artisanaux, locaux, etc. » (Handfield et Fortin, 2013, p.2). En nous appuyant sur le discours des acteurs, nous retenons le terme de créneau pour qualifier

ces produits en Outaouais qui sont principalement destinés au marché de proximité de l'Outaouais et de l'est Ontarien.

Plusieurs entreprises qui font partie de ce groupe en Outaouais correspondent aux profils identifiés par Mundler et Laughrea (2015) concernant les exploitations en circuits alimentaires de proximité (CAP). « Les exploitations en CAP sont généralement des petites fermes (revenus bruts < 100 000 \$) pour lesquelles la marge bénéficiaire d'exploitation est inférieure à la moyenne québécoise bien qu'il y ait une grande variabilité selon la production » (*Ibid.*). Ces entreprises se caractérisent par un essor important au cours des dernières années en Outaouais. Elles demeurent néanmoins moins nombreuses que le premier groupe. Au Québec, très peu de données concernent ces entreprises agricoles qui font de la vente directe. Mundler et Laughrea (2015) estiment à 3 500 le nombre de producteurs sur l'ensemble du Québec (soit 12 % des producteurs). Cependant, dans certaines productions, la proportion de ce type d'entreprise est plus importante et dans certains territoires aussi.

Malgré leur essor en Outaouais, ces entreprises font également face à des défis importants dont plusieurs sont différents du premier groupe, car elles concernent la transformation, la commercialisation et la diversification des produits. À cet égard, la majorité des projets collectifs qui sont en place pour appuyer l'agriculture dans la région de l'Outaouais viennent soutenir principalement ce deuxième groupe d'entreprises que ce soit les projets de valorisation d'achat local, les projets de circuits alimentaires de proximité, d'appui à la relève agricole non apparentée à l'agriculture avec le démarrage de nouvelles entreprises, le développement de nouvelles filières, le soutien à la commercialisation directe et les problématiques liées à la commercialisation transfrontalière¹¹⁰.

¹¹⁰ Sauf la CUMA, dont le partage des équipements, est un enjeu important dans les deux groupes d'entreprises.

Les planifications du secteur agroalimentaire réalisées en Outaouais visent à soutenir les deux groupes d'entreprises, car leurs contributions au développement du territoire sont vues comme essentielles. Les enjeux de commercialisation directe de transformation et d'agriculture durable sont néanmoins les priorités qui dominent le contenu de ces planifications. La diversification est également un enjeu important. Elle concerne à la fois le démarrage d'entreprises et de filières dans de nouveaux créneaux afin de favoriser une plus grande variété de productions agricoles en Outaouais; le développement de produits variés au sein de l'entreprise; et l'ouverture à d'autres marchés ou d'autres circuits de commercialisation afin d'améliorer la rentabilité des entreprises. La comparaison des statistiques agricoles des derniers recensements ainsi que le discours des acteurs interrogés démontre d'ailleurs que cette diversification est bien amorcée en Outaouais. On observe en effet une transition dans les structures agricoles avec l'apparition de plusieurs entreprises orientées vers de nouveaux créneaux.

7.1.5 Multifonctionnalité agricole

Le modèle en émergence est axé sur la multifonctionnalité agricole, c'est-à-dire qu'il valorise plusieurs rôles et fonctions agricoles et notamment de nouvelles activités culturelles, touristiques, récréatives et la mise en place d'activités de transformation ou de distribution dans les territoires des services de proximité de qualité (ex. : marchés publics).

Néanmoins, le modèle agricole traditionnel peut également être qualifié de multifonctionnel, car les entreprises qui s'inscrivent dans ce modèle en Outaouais jouent un rôle dans l'économie régionale et dans les territoires ruraux et sont perçues comme essentielles pour la conservation des services agricoles. Elles ont également des fonctions importantes dans l'occupation du territoire et le paysage agricole. Ces entreprises participent elles aussi au développement des territoires. Ce constat rejoint les travaux de Mundler et Ruiz (2015.) qui révèlent la présence de la multifonctionnalité sur tous les territoires au Québec « autant ceux à forte intensification agricole que ceux où l'agriculture est moins importante ».

Pour apporter des pistes de réflexion sur les dynamiques territoriales, le concept de multifonctionnalité agricole a été mobilisé dans notre cadre théorique. Ce qui nous intéressait davantage dans ce concept, ce n'est pas tant le fait qu'il valorise les multiples rôles et fonctions de l'agriculture. La compréhension de ce concept est souvent limitée à cette définition telle que dans le programme de multifonctionnalité adopté au Québec. Ouvrons une parenthèse ici afin de mentionner que le programme des PDZA valorisé par le gouvernement est beaucoup plus près d'un programme de multifonctionnalité, car il met en place des lieux de débats qui font appel à l'ensemble des acteurs qui s'intéressent aux différentes dimensions de l'agriculture pour favoriser le dialogue et créer des liens autour de stratégies communes.

En effet, ce concept est étroitement lié aux dynamiques territoriales, car il nécessite de prendre en compte la diversité des territoires et les choix collectifs des habitants (Bonnal et *al.*, 2004; Cuissard, 2002; Mundler et Ruiz, 2015; Véron, 2003). La multifonctionnalité implique donc la mise sur pied de mécanismes de concertation et la création de lieux de débats qui encouragent le dialogue entre les principaux acteurs, agricoles ou non, qui s'intéressent à l'avenir de l'agriculture sur le territoire et l'action collective dans les territoires (Domas, 2002; Piraux et *al.*, 2003). À cet égard, nous avons démontré, avec l'existence de dynamiques territoriales, que cette multifonctionnalité était déjà en place dans les territoires : il existe en effet différents lieux de concertation aux échelles régionales et locales qui impliquent une diversité d'acteurs qui discutent du développement agricole. Ces mécanismes mènent à la création d'une diversité de projets collectifs qui viennent soutenir l'agriculture sur le territoire, tout en valorisant une panoplie de fonctions. Cette multifonctionnalité est néanmoins peu reconnue. Nous y reviendrons dans la partie sur les pistes de réflexion.

7.1.6 Imbrication du territoire et interactions avec les acteurs aux échelons supérieurs

Même si le modèle agricole émergeant s'appuie sur des dynamiques territoriales, celles-ci sont néanmoins encastrées dans des échelons supérieurs. Le développement territorial est un processus ouvert et le résultat de logiques endogènes, mais également exogènes, car plusieurs autres facteurs extérieurs influencent les dynamiques (Favreau, 2006; 2003; Faure, 2007; Jean, 1997; Lévesque et *al.*, 2002; McGuirk, 2007; Pecqueur et Peyrache-Gadeau, 2010; Tretter, 2008; Zimmermann, 2008). À cet effet, « la gouvernance se fait aussi multi-niveaux et implique de de manière croissante des interventions provenant de l'État central, ainsi que des niveaux supranationaux et infranationaux » (Torre et Beuret, 2012, p.24). Dans le secteur agricole, l'influence de l'État québécois est particulièrement importante dans la concrétisation des projets collectifs.

7.1.6.1 L'État québécois : deux principales logiques dans la mobilisation des ressources étatiques

L'échelon du Québec constitue le principal cadre institutionnel en agriculture avec diverses politiques, programmes et règlementations et qui exerce une influence majeure sur les dynamiques territoriales en agriculture. Des programmes ont été mis en place par le gouvernement du Québec pour soutenir l'agriculture ou, de façon plus générale, le développement des territoires. Ces programmes appuient les entreprises, mais plusieurs d'entre eux appuient également les projets collectifs qui viennent soutenir l'agriculture et l'agroalimentaire aux échelles régionales et locales. Cette appropriation des programmes par les acteurs s'est réalisée à partir de deux principales logiques : une logique descendante et une logique ascendante.

Appropriation des programmes : une logique descendante

La logique descendante fait référence aux programmes et mesures mis en place par le gouvernement pour l'ensemble des régions. Comme dans le cas des entrepreneurs en agroalimentaires qui réagissent aux opportunités des programmes et mesures de soutien disponibles (Fortin et Handfield, 2016), les acteurs impliqués dans les projets collectifs vont moduler leur intervention afin d'accéder au soutien financier de ces programmes. Dans cette perspective, le rôle de l'État est de mettre en place un contexte favorable à l'émergence de projets sur les territoires (Coppin, 2002; Klein, 2008; Lévesque, 2005; Papy et Torre, 2002; Pivot et *al.*, 2003).

À titre d'exemple, la campagne de promotion « Le Québec dans votre assiette », mise en place par le MAPAQ au Québec, a été adaptée en Outaouais sous l'égide de la « Campagne Croquez l'Outaouais », car elle répondait à un besoin régional pour promouvoir l'achat de produits alimentaires auprès de la population. Le programme du MAPAQ pour la réalisation d'un Plan de développement de la zone agricole (PDZA) a également été adopté par la MRC Pontiac, qui avait déjà amorcé une démarche de planification similaire sur son territoire avec un portrait de l'agriculture et un inventaire des possibilités de développement agricole. Ce programme est donc venu appuyer le projet déjà entrepris par les acteurs locaux. La désignation d'espaces patrimoniaux en lien avec le paysage agricole a également été un projet qui a trouvé écho dans le programme pilote d'appui à la multifonctionnalité de l'agriculture lancé par le gouvernement du Québec en 2011. Dans le même ordre d'idées, rappelons également que la Table agroalimentaire de l'Outaouais est une organisation mise en place par le MAPAQ dans l'ensemble des régions. Appropriée par les acteurs de l'Outaouais, la Table est devenue un acteur à part entière et une assise pour développer des projets qui s'appuient sur une logique ascendante. À cet effet, ces projets adoptés dans une logique descendante ont néanmoins évolué différemment par la suite sous influence des acteurs et du contexte local.

Appropriation des programmes : une logique ascendante

La logique ascendante réfère aux projets qui ont été déterminés par des acteurs territoriaux comme prioritaires, car ils répondent à des enjeux importants sur le territoire, mais ne cadrent pas dans les programmes spécifiques développés par Québec pour appuyer l'agriculture. Les acteurs tentent donc de mettre en œuvre ces projets en mobilisant différentes sources de financement, dont celles de nature publique, à partir de programmes plus généraux.

En Outaouais, par exemple, la diversification agricole et, plus récemment, la commercialisation des produits agroalimentaires ont été identifiées comme des enjeux majeurs par les acteurs régionaux. Les programmes proposés par Québec ne permettaient toutefois pas de répondre adéquatement aux spécificités régionales. Diverses stratégies ont alors été mises en place par les acteurs régionaux pour encourager la diversification et la commercialisation. L'une d'elles, comme nous l'avons évoqué plus tôt, a été d'appuyer deux organisations dont la mission permettait de répondre à ces enjeux régionaux : le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO) et la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO). Dans cette perspective, l'État joue un rôle majeur pour susciter et soutenir le développement de projets territoriaux, rejoignant les constats d'autres études (Doloreux et Dionne, 2007; Klein, 2008; Lévesque, 2005; Pivot et *al.*, 2003).

Ainsi, certains programmes du gouvernement pour la mise en œuvre de projets ont été adoptés par les acteurs de l'Outaouais parce qu'ils répondaient à des besoins importants. Ce constat n'est pas étonnant puisque les actions des acteurs territoriaux influencent souvent le contenu des politiques publiques (Favreau, 2008; Pivot *et al.*, 2003). Les acteurs territoriaux ont également développé des projets uniques à l'Outaouais en usant de créativité tout en mobilisant les ressources gouvernementales disponibles. À l'instar de nombreux chercheurs en développement territorial, nous convenons que ces logiques ascendantes et descendantes ne sont pas en opposition, mais sont partie prenante d'une même dynamique (Faure, 2007; Jean, 1997).

7.1.6.2 Des projets qui s'inspirent d'expériences réalisées sur d'autres territoires

La mise en réseaux à des échelons supérieurs a également permis aux acteurs de l'Outaouais d'échanger des connaissances et des expériences qui ont inspiré la mise sur pied de projets. En effet, plusieurs projets ont pris naissance dans d'autres régions ou même d'autres pays avant d'être adoptés en Outaouais. Mentionnons, à ce titre le Marché de solidarité régionale de l'Outaouais (MSRO). Ce modèle a pris naissance dans la région de l'Estrie qui s'était elle-même inspirée de pratiques internationales. Néanmoins, le MSRO se distingue à plusieurs égards du modèle originaux : une plate-forme Internet renouvelée, des sièges réservés aux agriculteurs dans le conseil d'administration, la valorisation d'une compétition saine entre les agriculteurs qui proposent des produits similaires sont quelques-unes des innovations qui font en sorte que le marché a évolué différemment. Parmi les autres initiatives inspirées de pratiques ailleurs mentionnons également les circuits touristiques ou encore, la CUMA, initiative qui est née en France et qui s'est implantée dans un premier temps dans la région du Bas-Saint-Laurent au Québec.

Plusieurs projets font aussi partie d'une organisation québécoise qui regroupe des initiatives similaires. Mentionnons à cet égard le Réseau des Tables de concertation agroalimentaire du Québec, l'Association des Marchés publics du Québec et la CUMA qui fait partie de la Coop fédérée.

7.1.6.3 Centralisation et cadre législatif rigide : des limites pour le développement des dynamiques territoriales en agriculture

Si certains projets territoriaux trouvent des appuis importants dans les différents programmes et mesures publiques, l'étude de l'Outaouais a néanmoins démontré des freins importants au développement des dynamiques territoriales en agriculture émanant de la centralisation et du cadre législatif rigide.

L'un des premiers constats qui se dégagent de cette analyse est la présence de spécificités agricoles en Outaouais qui se distingue des autres régions québécoises. Pour les acteurs territoriaux, la valorisation de ces spécificités apparaît comme l'une des avenues sur laquelle il faut miser pour stimuler le développement et l'innovation sur le territoire. Orienter le développement en fonction des spécificités régionales est toutefois une démarche exigeante et laborieuse pour les acteurs territoriaux, car ces dynamiques territoriales sont peu reconnues, dans les programmes et politiques agricoles. Certes, dans les dernières années, de nouvelles mesures ont été adoptées pour soutenir certaines innovations locales et régionales : campagne de promotion de l'achat local, appui aux initiatives en circuit court, programme d'appui à la multifonctionnalité, Plan de développement de la zone agricole... Toutefois, les actions du gouvernement québécois restent timides comparativement à d'autres pays.

Dans l'ensemble, les politiques et programmes agricoles québécois sont jusqu'à maintenant demeurés centralisés et déconnectés des spécificités des territoires. Les acteurs en place doivent user de stratégie pour financer des projets qui sont identifiés comme cruciaux dans la région. Par ailleurs, avec les compressions budgétaires, on assiste actuellement à une recentralisation des institutions publiques et des ressources.

Dans ce contexte, la pérennité des projets collectifs constitue un défi important. Le financement pour assurer la viabilité à long terme des projets, et la survie des organisations qui les supportent, a été maintes fois mentionné comme un enjeu majeur. Malgré la volonté des acteurs, plusieurs initiatives et projets innovateurs en Outaouais restent difficiles à pérenniser, car ils ne cadrent dans aucun programme à des échelles supérieures au niveau des institutions publiques. D'autant plus que l'absence de financement récurrent couplé aux exigences des différents bailleurs de fonds engendre des défis importants de gestion et de bureaucratie et une précarisation des projets qui rend difficile le développement à long terme. Les acteurs doivent user d'imagination pour assurer leur survie notamment avec l'élargissement des partenaires en lien avec les objectifs des projets.

En outre, bien que l'étude cible les projets qui soutiennent l'agriculture, plusieurs acteurs ont néanmoins mentionné dans les entrevues les programmes de financement non adaptés aux réalités de plusieurs entreprises de l'Outaouais comme un frein. Le financement n'est pas adapté aux réalités des petites entreprises, qui s'appuient sur un modèle plus diversifié et avec commercialisation directe, et des nouveaux agriculteurs qui ont dépassé la quarantaine et n'ont plus accès aux programmes pour la relève agricole. Ces constats partagent des similitudes avec les résultats d'une étude réalisée auprès des entrepreneurs qui fabriquent des produits distinctifs qui considèrent que le soutien public est inadapté à leur réalité : « Alors qu'on leur impose la logique dominante, la taille des entreprises fabriquant des produits bioalimentaires distinctifs se définit surtout en fonction d'un paradigme entrepreneurial différent, en dehors des schèmes de pensée des industriels, des financeurs et d'une certaine catégorie de fonctionnaires » (Handfield et Fortin, 2013, p.8).

Politiques et règlementations rigides

Le secteur agricole et agroalimentaire québécois est également assujetti à une série de lois et d'exigences réglementaires qui encadrent les entreprises du secteur bioalimentaire et le développement de l'agriculture (Fortin et Handfield, 2016; Mundler, 2016). Ce cadre législatif a été mis en place au fil des années en réponse à divers enjeux parfois en provenance des agriculteurs (ex. : protection du territoire agricole, réglementations pour la mise en marché), d'autres fois pour répondre aux demandes de la population et de la société civile (environnementaux, bien-être des animaux, etc.).

La rigidité de certaines normes et exigences réglementaires de l'État, sans égard aux types d'entreprises et aux spécificités des territoires, a toutefois été identifiée comme un frein au modèle agricole en émergence en Outaouais. Cet enjeu a également été évoqué dans d'autres études qui se sont intéressées aux « producteurs-transformateurs en circuits-courts [qui] doivent, dans de nombreux cas, se conformer à des règles conçues pour un système de distribution de masse qui ne les concerne pas à priori » (Mundler, 2016, p.72). À cet égard, ces réglementations peuvent freiner l'innovation chez les entrepreneurs (Handfield et Fortin, 2013), mais également dans la mise en place de projets collectifs.

Plusieurs exemples de règlementations et de politiques mur à mur du gouvernement qui ne prennent pas en compte les réalités régionales en l'agriculture ont été mentionnés en Outaouais par les acteurs.

Par exemple, l'adoption de nouvelles règlementations environnementales au Québec à la fin des années 1990 en réaction à une problématique sévère liée à la pollution agricole dans les régions marquées par une agriculture intensive n'était pas adaptée au contexte de l'Outaouais. Cette règlementation venait menacer la survie de plusieurs entreprises qui pratiquaient une agriculture durable. Les acteurs territoriaux, principalement la direction régionale du MAPAQ, ont toutefois travaillé avec la Fédération des producteurs de bovins de boucherie et le ministère de l'Environnement afin d'identifier des alternatives. La mobilisation des acteurs a permis d'assouplir le programme du ministère de l'Environnement qui n'était pas adapté au contexte agricole de l'Outaouais. D'autres régions qui avaient un contexte similaire à l'Outaouais ont bénéficié également de ces alternatives.

Un autre exemple spécifique à l'Outaouais et qui a été mentionné dans la majorité des entrevues est l'absence d'uniformisation de la règlementation entre l'Outaouais (le Québec) et l'Ontario. En principe, les entreprises agricoles ont accès à un bassin important de consommateurs ontariens à proximité pour commercialiser les produits agroalimentaires. En réalité, ce marché est toutefois difficilement accessible pour les éleveurs qui sont, rappelons-le, le groupe d'agriculteurs le plus nombreux en Outaouais¹¹¹. Seules les viandes produites dans des abattoirs et des établissements de transformation accrédités auprès du gouvernement fédéral peuvent traverser la frontière entre l'Outaouais et l'Ontario. Ces normes sont d'ailleurs les mêmes pour vendre en Ontario que pour exporter dans un pays étranger. L'Outaouais compte trois abattoirs qui sont opérationnels dont un seul fédéral qui

¹¹¹ Les entreprises vinicoles (en essor en Outaouais) sont également confrontées à des enjeux similaires.

est toutefois privé avec une capacité limitée. La majorité des éleveurs n'ont donc pas accès à un abattoir fédéral. Bien que cette contrainte soit également identifiée dans d'autres régions québécoises (Mundler et Laughrea, 2015), cette problématique est majeure en Outaouais, car elle est la seule région québécoise à avoir accès à un marché d'exportation d'envergure en circuit court. Les efforts des acteurs territoriaux auprès du gouvernement pour assouplir le cadre réglementaire afin de valoriser le contexte particulier de l'Outaouais n'ont pas donné de résultats jusqu'à maintenant. Cette revendication pour harmoniser les normes entre les deux provinces continue néanmoins de faire partie des revendications des acteurs auprès du gouvernement.

7.1.6.4 Un modèle agricole qui s'inscrit en phase avec l'accentuation de la mondialisation

En agriculture, la mondialisation de l'économie exerce une forte influence sur le modèle agricole dominant. Les institutions internationales, l'OMC en tête, exercent une pression sur les États afin qu'ils diminuent leurs interventions en agriculture afin de laisser libre court au marché non ancré spatialement. La concurrence internationale, avec l'importance des multinationales, a également apporté des changements importants dans le modèle agricole développé au Québec. Ces facteurs ébranlent le modèle agricole en place au Québec.

Cependant, à côté des phénomènes de délocalisation d'entreprises et de déterritorialisation des marchés dans le contexte de globalisation-mondialisation, on assiste également, en réponse à cette dynamique mondiale, à une résurgence du territoire qui devient un lieu d'élaboration par les acteurs de solutions à divers problèmes. Dans ce contexte, des études démontrent que l'apparition de stratégies innovatrices pour le renouvellement de l'agriculture dans les territoires locaux coïncide avec la montée de la mondialisation et la libéralisation des échanges (Pecqueur, 2004 ; Trouvé, 2004). Celles-ci permettent au territoire de se différencier des autres venant rompre avec la période fordiste dont le mode

de développement de l'entreprise misait sur l'accroissement de la productivité, le travail à la chaîne et la standardisation des produits.

7.1.7 Un modèle innovateur

Finalement, même si le terme innovation a été peu abordé dans cette thèse jusqu'à maintenant, il teinte néanmoins la majorité des propos. À cet égard, le modèle peut être qualifié d'innovant, car il donne lieu à « un changement dans les modes de fonctionnement antérieurs » (Torre, 2015, p.281). Notre étude a en effet démontré un renouvellement dans le modèle agricole qui se distingue à plusieurs égards du modèle précédent en étant ancré dans un processus de développement territorial avec l'existence « d'une mutation des mentalités, d'un changement des structures économiques et sociales et de la mise en oeuvre de projets nouveaux » (Torre, 2015, p.284).

À ce titre, l'innovation apparaît dans de nouveaux modes de gouvernance qui met en relation différents acteurs, dont plusieurs nouveaux, et qui avaient peu l'habitude de collaborer ensemble. Ces acteurs partagent le même territoire. Cette relation entre les parties prenantes territoriales implique des processus d'échange et d'apprentissage collectif entre les acteurs qui ont accès à différentes sources de connaissances, ce qui favorise l'innovation (Coppin, 2002; Crevoisier et Muller, 1998; Doloreux et Dionne, 2007; Torre, 2015). Ainsi, « les évolutions sont d'autant plus novatrices et adaptées aux spécificités locales que les réseaux sociaux qui les portent sont ouverts aux acteurs d'appartenances diverses et extérieurs à la filière » (Praly, 2007, p.41).

En Outaouais, ce processus collectif a généré des actions qui ont pris la forme d'une variété de projets innovateurs ancrés dans les spécificités territoriales et qui viennent soutenir de manière originale l'agriculture sur le territoire. Ainsi, ce n'est pas tant les problématiques agricoles qui sont spécifiques à la région, car plusieurs d'entre elles sont également présentes dans d'autres territoires québécois. À cet égard, une étude de Mundler et Ruiz

(2015, p.9) a identifié des défis et des attentes sociales similaires dans les différents territoires québécois :

faciliter la relève en agriculture; conserver le foncier accessible pour les activités agricoles; mieux faire comprendre aux habitants et aux élus du Québec les réalités agricoles contemporaines et les apports de l'agriculture au développement économique et social des communautés; préserver les ressources naturelles à la base de la production agricole : les sols, l'eau, la biodiversité.

C'est bien la réponse, qui prend la forme d'un « projet » influencé par les acteurs et leurs modes de gouvernance et les spécificités territoriales (système agraire, historique, contexte institutionnel), qui devient unique à chaque territoire. Les acteurs mobilisent différentes ressources, dont celles spécifiques au territoire.

En Outaouais, ces projets collectifs ont souvent pris forme sous une formule d'entrepreneuriat collectif rejoignant les études qui démontrent que l'entreprise privée n'est pas le lieu exclusif de l'émergence de l'innovation (Favreau, 2008; Lévesque, 2005; Moulaert et Nussbaumer, 2008). Ces entreprises collectives sont d'ailleurs souvent considérées comme porteuses d'innovation sociale. Elles innovent, d'abord, en proposant de nouveaux services et activités qui sont négligés par le marché ou l'État. Ensuite, contrairement à l'entreprise privée, ces entreprises poursuivent une finalité sociale. De plus, l'entreprise est de propriété collective et privilégie un processus de gestion démocratique et la participation des membres, et ce, dès sa création, puisqu'elle mobilise une diversité de ressources humaines, de compétences et de ressources financières (Favreau, 2005).

Finalement, le nouveau modèle s'inscrit également en réponse aux changements dans les structures de consommation et les valeurs nouvelles portées par les consommateurs qui valorisent l'agriculture de proximité et le développement durable. À cet égard, les projets collectifs soutiennent principalement des entreprises agricoles (en majorité privée) qui misent également sur de nouvelles stratégies et valeurs ancrées territorialement avec des modes renouvelés de mise en marché de produits. Il s'agit là aussi d'un modèle innovant,

car il « brise le circuit économique traditionnel » (Le Clanche et Pluvinage, 2011, p.34) en privilégiant les marchés de proximité. Ils valorisent également une vision multifonctionnelle et ancrée de l'agriculture. Le modèle agricole territorial vient aussi revaloriser les activités agricoles avec une nouvelle configuration des rapports entre l'agriculture et son territoire.

7.2 Pistes de réflexion pour valoriser le modèle agricole territorial

Nous avons démontré la présence de processus innovants en agriculture dans les territoires infranationaux. Ces dynamiques territoriales proposent des solutions nouvelles pour répondre aux limites atteintes par le modèle agricole traditionnel. Bien que le gouvernement québécois ait mis en place quelques programmes ces dernières années avec une certaine souplesse qui permet de s'adapter davantage aux réalités régionales et locales, les spécificités locales sont peu valorisées dans le modèle agricole québécois. Ce déséquilibre entre les pouvoirs centraux et infranationaux engendre des défis importants pour assurer la pérennité des projets collectifs et la survie de plusieurs acteurs porteurs de ces stratégies innovatrices. C'est du moins l'une des conclusions de l'étude de l'Outaouais, mais qui pourrait sans doute s'appliquer aussi à l'ensemble des régions québécoises. Comment valoriser ce nouveau modèle agricole en émergence ?

Dans cette partie, nous proposons quelques pistes de réflexion pour valoriser le modèle agricole territorial. Ces réflexions prennent appui sur les résultats de notre étude que nous comparons avec les conclusions d'autres recherches qui se sont intéressées à des questions similaires.

7.2.1 Une meilleure reconnaissance et un soutien aux dynamiques territoriales en agriculture

D'entrée de jeu, soulignons que les pistes que nous identifions pour soutenir le modèle agricole territorial ne s'inscrivent pas à l'encontre du modèle productiviste, ce dernier n'ayant pas fait l'objet d'une analyse détaillée dans notre recherche. Cependant, favoriser le modèle productiviste au détriment d'un autre modèle, comme c'est le cas aujourd'hui dans la politique agricole québécoise, entraîne de nombreux obstacles pour le développement d'une agriculture diversifiée. Dans cette perspective, le modèle agricole territorial qui a été peu valorisé jusqu'à maintenant devrait faire l'objet d'un soutien plus important afin qu'il puisse s'épanouir. Il s'agit d'un constat partagé par d'autres recherches qui s'accordent également pour dire qu'aux côtés du modèle agricole traditionnel, d'autres modèles doivent être valorisés :

Selon cette perspective, le développement, défini en termes de croissance, de richesse et de progrès, ne passerait pas que par le "think big", mais aussi par le "small is beautiful" en donnant à chacun des deux modèles les outils dont il a besoin pour se développer, alors qu'actuellement tout est presque uniquement pensé en fonction du modèle agroalimentaire industriel (Handfield et Fortin, 2013, p.9).

Une étude sur les enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise réalisée dans les zones d'intensification agricole et sous forte influence urbaine arrive à des conclusions similaires (Mundler et Ruiz, 2015). Selon cette étude, les attentes concernant la multifonctionnalité agricole, bien présentes sur tous les territoires agricoles québécois, sont fortement associées aux attentes concernant le développement territorial. À cet égard, les chercheurs recommandent l'adoption d'une réelle politique agricole intégrée qui conserve les deux principaux volets de la politique agricole actuelle, (1) gestion du risque et sécurisation du revenu et (2) soutien à la compétitivité sectorielle et aux investissements, auxquels s'ajouteraient, sur un même pied d'égalité, un troisième volet axé sur les « territoires et communautés ». Les intentions de ce volet seraient les suivantes : « faire du renforcement des liens entre les citoyens-consommateurs, les produits agricoles, les agriculteurs et les territoires agricoles, un véritable levier de développement pour

l'agriculture québécoise » (*ibid.*, p.14). Les pistes de réflexion qui se dégagent de notre étude abondent dans le même sens : une reconnaissance et un soutien plus important aux territoires infranationaux et aux mécanismes de coopération qu'ils génèrent sont nécessaires pour appuyer le modèle innovant.

7.2.2 Une politique agricole territoriale en soutien aux projets collectifs

Même si l'angle d'analyse préconisé dans notre recherche ne portait pas spécifiquement sur les entreprises agricoles, les entrevues avec les acteurs territoriaux ont néanmoins révélé certaines lacunes concernant leur soutien. Les principaux programmes d'aide financière ne sont pas adaptés aux entreprises agricoles qui s'inscrivent dans un nouveau modèle, ce constat rejoint les conclusions d'autres études qui estiment que le soutien public aux entreprises agricoles qui s'inscrivent dans un modèle différent (de petite taille, à plus faible volume ainsi que celles qui misent sur des productions originales, la transformation alimentaire et des activités complémentaires) est insuffisant (CAAAQ, 2008; Handfield et Fortin, 2013). Dans le même ordre d'idées, des chercheurs recommandent une territorialisation des aides à l'agriculture qui module les soutiens à l'agriculture en fonction des particularités et des enjeux propres à chaque territoire, voire à chaque type de ferme, favorisant une redistribution plus équilibrée des aides aux entreprises (Domon et Ruiz, 2007).

Bien que le soutien à la diversité des entreprises agricoles soit primordial pour appuyer les dynamiques territoriales, l'originalité de notre recherche réside dans le fait qu'elle a démontré la présence de nouveaux modes de développement avec des projets structurants pour le développement agricole portés par la coopération d'acteurs divers.

L'étude de la région de l'Outaouais démontre l'émergence d'une forme nouvelle et variée de mutualisation des outils et des services dans le secteur agricole et agroalimentaire au Québec : des projets regroupent l'offre de produits agroalimentaires locaux au sein d'une structure de vente collective ou regroupent les entreprises agrotouristiques pour offrir de

nouveaux circuits de commercialisation; des outils de promotion qui regroupent les produits agroalimentaires régionaux sous une même vitrine sont nés; un projet regroupe la relève qui désire démarrer une entreprise agricole; des projets regroupent les agriculteurs pour partager l'équipement agricole nécessaire à la production ou encore à la transformation des produits; des outils ont été mis en place pour regrouper les enveloppes de financement institutionnelles afin d'exercer un levier plus important dans le secteur agricole. Ces projets, et les organisations qui les portent, jouent un rôle majeur dans les fonctions de réseautage des acteurs socioéconomiques et la mise en relation des entreprises agricoles, facteurs considérés comme un levier pour l'innovation, le développement des entreprises et le développement socioéconomique des territoires. À bien y regarder, ces projets sont à la base d'un nouveau modèle agricole innovant qui contribue à la diversification agricole, au démarrage de nouvelles entreprises, à l'amélioration de la commercialisation et de la distribution des produits agroalimentaires locaux sur le territoire, à l'augmentation des économies d'échelle pour les entreprises agricoles, au rapprochement entre les agriculteurs et les citoyens.

Plusieurs de ces projets ont été appuyés par des programmes du MAPAQ. En effet, outre les entreprises agricoles et agroalimentaires, les clientèles cibles des programmes axés sur le développement régional et la proximité sont les regroupements d'entreprises, les organismes, associations ainsi que différents acteurs du milieu. Ces programmes sont encore marginaux par rapport aux autres qui appuient le modèle agricole traditionnel et ils sont ponctuels avec une courte durée de vie. Ils favorisent le développement de projets ici et là, sans maillage entre eux. Ils ne sont pas imbriqués dans une stratégie plus large qui permet d'appuyer de façon efficace les dynamiques territoriales et ses acteurs. Une fois les projets démarrés, les soutiens s'amenuisent. Or, les résultats de notre thèse démontrent que ces projets collectifs et les acteurs qui les portent sont au cœur des dynamiques territoriales en agriculture au Québec. Il est impératif d'appuyer ces nouveaux modes de coopération au sein d'une politique agricole cohérente.

Pour passer le cap de l'émergence, il est en effet reconnu que les innovations doivent se diffuser et trouver des appuis non seulement chez les consommateurs et les collectivités locales, mais également dans les programmes et politiques gouvernementales. Notre cadre théorique a en effet révélé l'importance d'une impulsion institutionnelle pour appuyer des projets innovateurs (Bourque et *al.*, 2007; Favreau et Lévesque, 1996; Moulaert et Nussbaumer, 2008; Torre, 2015). La convergence d'un mouvement ascendant (« bottom up ») et d'un mouvement descendant (le « top down ») contribue à favoriser la pérennité du développement (Favreau, 2013). À cet égard, c'est à travers la mise en place de programmes gouvernementaux, l'adoption de statuts juridiques et de mesures diverses que les innovations se diffusent et se pérennissent (Lévesque, 2005). Mais comment peut-on inciter le gouvernement à adopter une nouvelle tangente au sein de sa politique agricole ?

7.2.3 Reconnaissance difficile du modèle agricole territorial

L'ensemble des acteurs étudiés participe à un même mouvement qui valorise un modèle agricole qui s'appuie sur des valeurs communes. Sur le territoire, ces acteurs ont tissé des liens lors de la construction des projets. Pour contrer la sectorialité présente dans les structures de développement, certains lieux de concertation sont également nés.

Les dispositifs de gouvernance visent alors à faciliter la participation de porteurs d'intérêts de plus en plus diversifiés (notamment par l'association entre acteurs publics et privés) à des processus de décisions qui se révèlent sans cesse plus fragmentées et distribués, mais aussi incertains et mouvants (Chia et *al.*, 2008, p.168).

Malgré le partage de valeurs communes et les lieux de concertation, il manque néanmoins une certaine cohésion entre ces différents projets et les acteurs qui y participent. La sectorialité résiste de façon importante et les actions restent dispersées en silo.

Les différents acteurs territoriaux et projets sont en lien avec d'autres acteurs à l'extérieur du territoire, mais de façon séparée. Par exemple, les marchés publics sont regroupés en association à l'échelle du Québec, les agriculteurs sont regroupés au sein de l'UPA,

syndicat qui défend leurs intérêts, la CUMA et la Coopérative Agro dor font partie de la Coopérative Fédérée, les différentes directions régionales des ministères et agences sont sous l'autorité d'un ministère qui œuvre à une échelle plus vaste (Québec ou Canada), et ainsi de suite. Cette mise en réseaux à des échelons supérieurs est reconnue pour outiller les projets sur les territoires, mais aussi influencer le contenu des politiques publiques (Favreau, 2008; Pivot et al., 2003). Or, là aussi, à l'échelle nationale, la sectorialité prime, les acteurs étant dispersés.

Ce nouveau modèle agricole, pourtant porté par un grand nombre d'acteurs et qui fait consensus sur le territoire, a peu de visibilité à l'échelle nationale. La Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois avait permis de rassembler bon nombre de ces acteurs en 2007, mais les conclusions du rapport n'ont pas eu de suites importantes.

Autrement dit, il manque des connexions entre ces acteurs pour faire pression sur le gouvernement afin que le modèle agricole territoire soit davantage reconnu et appuyé. Pour pérenniser ces dynamiques territoriales en agriculture, « il est nécessaire [...] de les interrelier, pour connecter les territoires (Vanier, 2010) et donner du sens aux actions collectives, tant par les acteurs publics que privés, institutionnels que professionnels, individuels que collectifs » (Lardon et Loudiyi, 2014, p.8). « En effet, les innovations sociales ne peuvent se diffuser à l'échelle de la société sans une vision ou un paradigme qui laisse entrevoir comment elles peuvent former système et se renforcer ainsi les unes et les autres » (Levesque, 2002, p.13).

Dans cet ordre d'idées, Favreau (2013) énumère trois conditions pour structurer plus efficacement les projets et favoriser « la rencontre d'un mouvement ascendant (« bottom up ») et d'un mouvement descendant (le « top down ») ». La première condition, « créer des passerelles avec les institutions locales » et la deuxième condition, « l'appui actif d'institutions locales » sont déjà en place. L'étude de cas de la région de l'Outaouais a en effet démontré que les projets font l'objet d'une forte appropriation et d'une reconnaissance

des acteurs du milieu local et régional, dont ceux institutionnels (les directions régionales des ministères, les organisations de développement local et plusieurs municipalités). Malgré ces appuis, un bon nombre de ces projets et des acteurs qui les soutiennent restent fragiles et précaires. La troisième condition est la capacité des acteurs de développer un lien étroit avec les « organisations coopératives, syndicales ou paysannes nationales disposant de filières d'entrée au sein de l'État » pour créer un rapport de force et une plus grande « ouverture des pouvoirs publics » (Favreau, 2013). Bref, « pour être efficaces et structurants [les acteurs] doivent sortir du «small is beautiful» et penser faire grandir leur force de frappe à d'autres échelles que le local. C'est dans cette perspective que le développement local doit penser son intervention s'il veut devenir durable et solidaire » (Favreau, 2013). Bien que plusieurs liens existent entre les acteurs locaux et les organisations nationales, comme nous l'avons évoqué précédemment, les entrées au sein de l'État sont éparpillées, ce qui atténue la visibilité de ce nouveau modèle et les attentes des acteurs. À cet égard, le mouvement agricole et le mouvement coopératif (associations et coopératives) sont sans doute aux premières loges pour promouvoir le modèle agricole car ils disposent tous deux d'entrées au sein de l'État et parce que la majorité des projets impliquent ces deux acteurs. Or, les entrevues avec les acteurs qui sont porteurs de ces projets ont démontré qu'ils semblent peu présents dans ces mouvements. Le fait que les dynamiques territoriales qui se dessinent en agriculture au Québec ne soient pas portées uniquement par les acteurs du secteur agricole, mais par une panoplie d'autres acteurs, dont la société civile est partie prenante, semble rendre plus difficile la cohésion de ce mouvement. Ces acteurs et projets sont également souvent dans des contextes de précarité, ce qui rend plus difficile la mise en réseau. « Ces constats appellent à la mobilisation du mouvement coopératif avec d'autres mouvements pour que l'État québécois renoue avec des politiques d'intérêt général à partir des territoires avec les communautés locales et les régions » (Favreau et Molina, 2011, p.122).

Cette création de passerelles est un défi de taille encore plus aujourd'hui qu'hier, car ces dynamiques territoriales ont été fragilisées ces dernières années avec les politiques d'austérité du gouvernement québécois. Plusieurs acteurs qui soutenaient les dynamiques agricoles ont disparu ou ont été fragilisés : disparition des Conférences régionales des élus

qui jouaient un rôle structurant dans la concertation et la planification dans les régions et qui, en Outaouais, a été une organisation porteuse de revendications axées sur les spécificités territoriales auprès du gouvernement; disparition de bons nombres de Centre local de développement (CLD), principalement en milieux ruraux, qui ont été porteurs de plusieurs stratégies valorisant les dynamiques territoriales agricoles; diminution des ressources financières et humaines dans les directions régionales du ministère de l’Agriculture, des Pêcheries et de l’Alimentation du Québec; coupure dans les municipalités. Ce contexte a des répercussions immédiates sur le financement et la pérennité de projets collectifs innovants sur les territoires et d’acteurs comme les tables agroalimentaires et, dans le cas de l’Outaouais, sur son centre de recherche intégrée en agriculture. Des études ont démontré également que ces coupures entraînent un impact beaucoup plus important dans les territoires ruraux (Lachapelle et Bourque, 2016), principaux lieux des entreprises agricoles. En somme, les changements du gouvernement qui a préconisé une centralisation et une marginalisation de la participation des acteurs locaux dans le développement vont à contresens des résultats de notre thèse de doctorat qui démontrent l’importance d’accorder une place de choix aux acteurs et stratégies dans les territoires infranationaux. Une meilleure reconnaissance et valorisation de ces acteurs et projets existants constituent un tremplin pour le développement agricole au Québec.

7.2.4 Échelles à privilégier pour appuyer la diversité agricole et les acteurs

Notre étude a démontré la pertinence de valoriser les échelons infrarégionaux pour intervenir sur l’agriculture et la sphère agroalimentaire. En Outaouais, quatre échelles territoriales ont été mobilisées dans la réalisation des projets: les trois premières correspondent à des territoires politico-administratifs, soit la région, la MRC et la municipalité. Ces territoires administratifs sont devenus des territoires de projets significatifs pour les acteurs en place. Ils peuvent être qualifiés de territoires « historico-identitaire-administrative » tel que vue dans le cadre théorique, c’est-à-dire des territoires administratifs significatifs pour les acteurs en place (Fontan et *al.*, 2006).

Le territoire régional est souvent oublié, autant dans les politiques récentes du gouvernement que dans les recherches en développement territorial. Or, l'étude des dynamiques territoriales en Outaouais a démontré l'importance capitale de cette échelle pour appuyer l'agriculture. Près de la moitié des projets étudiés ont pour assise l'échelon régional, c'est-à-dire la région administrative de l'Outaouais. Cette échelle a permis d'articuler les interventions dans la région avec celles des autres niveaux d'action publique : nationale (provinciale) et local (MRC). La région joue un rôle de mobilisation des autres instances régionales impliquées dans le développement territorial afin qu'elles appuient le secteur agricole. Cette échelle a permis d'adapter l'intervention publique aux spécificités régionales tout en tissant des liens entre les différents territoires locaux (MRC et ville) à l'échelle régionale. Étant donné que l'un des enjeux identifiés lors des entrevues est une compétition importante entre les MRC pour attirer les projets et les ressources financières, l'action régionale devient importante pour une meilleure structuration des activités agricoles.

Étant donné que les entreprises agricoles sont peu nombreuses, la région comme projets de territoire a permis de rassembler une masse critique d'entreprises agricoles pour mettre en place des projets. Par le fait même, l'échelle régionale a également contribué à tisser des liens entre le rural et l'urbain et entre les agriculteurs et les consommateurs. Même si chaque territoire local a ses spécificités agricoles, l'échelle régionale contribue à valoriser ces spécificités tout en jouant le rôle d'une cohérence à l'échelle régionale entre les entreprises et dans la construction de projets collectifs. À cet égard, la région est une échelle à privilégier pour appuyer la diversité agricole et répondre aux besoins des acteurs locaux.

En Outaouais, un trio d'acteurs s'est révélé important à l'échelle régionale pour appuyer les projets collectifs spécifiques à la région soit : la direction régionale du MAPAQ, la Table agroalimentaire de l'Outaouais (TAO) et le Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CRÉDÉTAO). Ces acteurs, qui sont à la fois porteurs et accompagnateurs de différents projets innovateurs sur le territoire, jouent des rôles complémentaires qui favorisent les dynamiques territoriales. La direction régionale de l'Outaouais du MAPAQ joue un rôle clé pour arrimer les programmes conçus à l'échelle

provinciale avec le contexte spécifique de l'Outaouais afin de soutenir la mise en valeur du territoire et des activités agricoles. La TAO, qui travaille en étroite collaboration avec le MAPAQ, joue un rôle majeur dans la concertation des acteurs de l'Outaouais, ce qui contribue à valoriser une vision partagée et la mise en œuvre de projets qui stimulent et soutiennent la filière agroalimentaire régionale notamment la commercialisation et la promotion des produits. En Outaouais, le CRÉDÉTAO, spécialisé en recherche et développement appliqués dans le domaine de l'agroalimentaire, est également un acteur majeur, appuyé par nombre d'entreprises et d'acteurs et porteur de plusieurs projets de diversification agricole, de soutien à la relève agricole et de nouveaux créneaux adaptés aux réalités locales et régionales. La présence de procédures de recherche localisées qui interagissent avec les entreprises, notamment dans les territoires composés d'entreprises de petite taille et qui ont les marchés de proximité pour cibles, est particulièrement importante pour stimuler l'innovation (Camagni et *al.*, 2004 dans Doloreux et Dionne, 2007). Rappelons que ces deux dernières organisations, constituées en OBNL, ont été appuyées pendant plusieurs années par un partenariat institutionnel important en Outaouais. Bien que le rôle de ces organisations jouisse d'une importante reconnaissance du milieu, ces organisations demeurent à un statut précaire. Le renforcement de ces trois organisations au sein d'une politique agricole axée sur les dynamiques territoriales contribuerait à venir appuyer le modèle agricole en émergence en Outaouais. Soulignons que les acteurs qui agissent à l'échelle régionale dans le secteur agricole peuvent être différents d'une région à l'autre.

La région est également composée de territoires avec des réalités différentes. D'une MRC à l'autre, les spécificités agricoles et les stratégies changent comme l'a révélé l'étude de l'Outaouais. À cet égard, les MRC sont également une échelle d'intervention qui a été privilégiée dans le soutien au modèle agricole émergeant. D'ailleurs, au cours des dernières années, le transfert de compétences amorcé par le gouvernement s'est davantage réalisé en direction des MRC, alors que l'échelle régionale est plutôt vue comme un territoire de concertation. Plusieurs organisations locales sont actives dans le soutien de l'agriculture sur leur territoire. Avec l'abolition des CRÉ et de certains CLD, les MRC ont également hérité de nouvelles compétences liées au soutien de l'entrepreneuriat et des projets

structurants sur leurs territoires. À cet égard, ce territoire est appelé à jouer un rôle encore plus important dans le soutien de l'agriculture sur leur territoire.

Les territoires des MRC ont contribué à favoriser les reconnaissances réciproques entre élus, citoyens et agriculteurs. Dans cette lignée, certaines MRC sont devenues des partenaires importants pour la mise en place de projets collectifs qui valorisent les nouvelles formes d'agricultures. Ces dernières années, le programme des Plans de développement de la zone agricole (PDZA) mis en place par le gouvernement a contribué à valoriser cette échelle territoriale et les dynamiques territoriales en agriculture. Dans l'analyse des projets, les MRC et les municipalités sont les échelles qui font le plus souvent sens comme lieu de partage et de débats entre les aspirations des différents acteurs, incluant les agriculteurs et les populations locales. Dans cette perspective, l'appui à ces territoires doit être poursuivi et accentué en soutenant les diverses stratégies et projets résultant de ces planifications concertées.

À cet égard, l'étude des dynamiques territoriales a démontré l'importance de laisser une place importante aux entreprises agricoles et agroalimentaires dans les mécanismes de développement de projets et la mise en branle de stratégies sur les territoires. Sans une volonté et une implication de ces entreprises, les initiatives développées risquent de ne pas répondre adéquatement aux besoins sur le terrain et de s'éteindre au bout de quelque temps, faute d'appropriation.

Finalement, outre les territoires administratifs, des territoires construits qui n'ont pas de légitimité, mais qui sont significatifs pour les acteurs territoriaux, car ils répondent aux réalités locales, peuvent également émerger. Il s'agit d'un territoire construit dont les limites territoriales ont été définies par les acteurs. En Outaouais, par exemple, le territoire transfrontalier s'est révélé particulièrement important. La coopération transfrontalière dans le secteur agricole a notamment donné lieu à un projet transfrontalier, la Foire gourmande Outaouais-Est-Ontarien, une expérience pionnière qui soutient l'essor des produits agroalimentaires des entreprises de l'est de l'Outaouais et de l'Ontario. Cette collaboration

a été facilitée par la présence d'organisations de développement de chaque côté de la rivière qui partagent une identité organisationnelle similaire. Ce territoire est significatif pour la population et les agriculteurs de l'Outaouais qui partage un bassin de vie commun avec les régions voisines de l'Ontario. Ce contexte, que nous qualifions de transfrontalier, implique une ouverture et une accessibilité importante entre les deux territoires adjacents. Les populations ont développé une relation étroite au fil du temps. « Le passage du frontalier au transfrontalier renvoi à l'idée que le lien l'emporte sur la séparation et que des échanges structurés, organisés et durables s'effectuent sur de courtes distances de part et d'autre de la frontière » (Reitel et Zander, 2004, p.2). Ainsi, on observe des échanges et des liens identitaires importants entre les populations des deux territoires. Des liens sont également présents entre les entreprises agricoles de l'Outaouais (espace de production) et les consommateurs des deux territoires. Cette proximité influence également les facteurs culturels et identitaires de l'Outaouais avec une forte présence de personnes anglophones qui sont particulièrement présents dans le secteur agricole puisque 46 % des producteurs agricoles en Outaouais ont l'anglais comme langue de correspondance comparativement à 5 % au Québec. Pour certains territoires comme le Pontiac à majorité anglophone, l'identité est encore plus importante avec les territoires ontariens voisins.

Le territoire transfrontalier est également la cible des stratégies de commercialisation d'un nombre important d'entreprises agricoles en Outaouais. Bien que l'Outaouais soit identifié comme un territoire de production, les acteurs de cette région visent comme territoire de consommation le territoire transfrontalier qui inclut l'Est ontarien. La construction d'un espace partagé n'est pas banale et l'ouverture d'un dialogue pour comprendre et soutenir la dynamique agricole transfrontalière fait partie des spécificités territoriales à valoriser. D'autant plus que le Québec et l'Ontario ont des structures politiques et institutionnelles distinctes. Puisque l'agriculture est une compétence principalement provinciale, la frontière fait office de limite ou de barrière qui différencie deux territoires avec des politiques, des lois et des règlementations différentes. L'absence d'uniformisation des règlementations entre le Québec et l'Ontario engendrent des barrières importantes pour le développement agricole de l'Outaouais, notamment dans sa production principale (élevage).

Dans cette perspective, les projets qui impliquent l'Outaouais et les régions voisines de l'Ontario sont encore peu nombreux dans le domaine agroalimentaire tout comme dans les autres secteurs économiques. Il n'y a pas un historique de collaboration très important en agriculture entre les deux territoires frontaliers. Il y a peu de liens entre les agriculteurs des deux territoires et peu de coopération entre les acteurs du développement des deux territoires. Néanmoins, plusieurs projets collectifs qui ont été mis en place visent à activer le lien entre les agriculteurs de l'Outaouais et les consommateurs locaux, c'est-à-dire la population de l'Outaouais, mais également celles des territoires voisins de l'Ontario. Rappelons que ce marché de proximité avait néanmoins été peu considéré jusqu'aux années 1990 par les entreprises et les acteurs de l'Outaouais. La tendance à l'achat local (accentuation de la demande pour les produits locaux, de spécialités et biologiques), présent en Outaouais, mais particulièrement forte à Ottawa a mis au jour ce « nouveau » marché. La majorité des acteurs interviewés ont identifié ce potentiel comme une distinction majeure de l'Outaouais comparativement à d'autres régions. À cet effet, on observe l'accentuation des collaborations des entreprises et intervenants de l'Outaouais avec certaines organisations du côté d'Ottawa comme Savourez Ottawa par exemple. Néanmoins, les législations différentes entre les deux territoires freinent ces collaborations et sont vues comme des barrières au développement agricole.

Étonnamment, la situation est différente pour la frontière Canada/États-Unis qui suscite un intérêt grandissant de la part des gouvernements depuis quelques années. L'intérêt pour ces régions transfrontalières s'est accru suite à la signature de l'Accord de libre-échange nord-américain (ALENA) qui poursuit l'objectif d'éliminer les obstacles au commerce et de faciliter la circulation transfrontalière des biens et des services entre les territoires. Le Canada a d'ailleurs mis en place un projet de recherche sur la portée et la nature des relations régionales transfrontalières qui

montre plus que jamais la nécessité d'adopter une optique régionale transfrontalière pour reconnaître et comprendre les liens coopératifs croissants et la participation grandissante des acteurs régionaux et des intervenants locaux à la résolution pratique de problèmes communs dans les

régions frontalières du Canada et des États-Unis, et pour mieux réagir en conséquence (Gouvernement du Canada, 2008).

En Europe, l'accompagnement de l'État et notamment de l'Union Européenne, a été un incitatif important pour propulser la coopération transfrontalière à une autre étape avec des projets majeurs (Mettan, 2003; González, 2012; Sohn et Lara-Valencia, 2013). Cette légitimation institutionnelle a ainsi permis de mettre en place des conditions propices au développement transfrontalier avec notamment des ressources financières.

Alors qu'en Europe, la coopération transfrontalière¹¹² poursuit l'objectif d'un développement plus équilibré et cohérent entre les deux territoires en tentant de briser l'isolement économique et la fragmentation tout en renforçant les atouts que procure leur position géographique (Mettan, 2003), il faut réfléchir davantage en Outaouais sur ce levier pour la dynamisation des milieux agricoles et qui constitue une ressource territoriale importante déjà activée par un bon nombre d'acteurs. Cet exemple démontre l'importance de laisser une certaine marge de manœuvre dans les alliances et dans les territoires qui font sens pour ces acteurs.

7.2.5 Des ressources financières publiques adéquates et une marge de manœuvre dans la construction de projets axées sur le contexte agricole local

La mise en œuvre d'une politique qui reconnaît et appuie ce modèle innovateur passe par deux principaux aspects : des ressources financières publiques adéquates et une marge de manœuvre dans la construction de projets axés sur le contexte agricole local.

¹¹² En Europe la coopération transfrontalière réfère à deux pays différents alors que dans le cas de l'Outaouais, cette coopération transfrontalière est située dans le même pays et réfère à deux provinces.

En ce sens, la stabilité des ressources publiques apparaît être une condition de pérennité des savoirs et leur transmission pour, plus largement, renforcer les capacités collectives des territoires. Par ailleurs, figer l'environnement institutionnel dans un cadre trop formel limiterait toute adaptation (Fortin et Handfield, 2016, p.154 et 155).

7.2.5.1 Une politique agricole adaptée aux dynamiques territoriales

Les mesures de soutien doivent favoriser une prise en charge du développement agricole par les acteurs « en introduisant la possibilité d'un développement différencié des territoires en fonction de leurs ressources, de leurs capacités technologiques et de leurs modes d'organisation » (Torre, 2015, p. 274-275). Plusieurs chercheurs abondent en ce sens avec la mise en place d'un cadre souple qui s'adapte aux dynamiques territoriales, ce qui contribue à prendre en compte la diversité des spécificités locales et les choix collectifs des acteurs (Bonnal et *al.*, 2004; Fortin et Handfield, 2016; Mundler et Ruiz, 2015; Parent, 2016; Véron, 2003). Dans les entrevues réalisées avec les acteurs du milieu, la rigidité des programmes est souvent dénoncée comme un frein au développement et à l'innovation. Les résultats de notre recherche démontrent qu'au-delà d'appuyer les entreprises agricoles et le démarrage de projets innovateurs, la politique doit poursuivre l'objectif de soutenir les acteurs et projets déjà en place et qui sont à la base de l'émergence d'un modèle innovant sur les territoires. Bref, il faut soutenir et consolider les dynamiques territoriales déjà en place.

Ce type de politiques de développement agricole, qui laissent une marge de manœuvre plus importante aux territoires, ont été adoptées dans certains pays européens et dans des états américains.

Dans ces programmes, l'autorité centrale détermine un cadre fixant les modalités communes auxquelles tout candidat doit se soumettre. En revanche, les actions précises, les priorités, sont laissées à l'arbitrage des échelons décentralisés qui disposerait ainsi de flexibilité dans la destination des

fonds et dans le choix des objectifs de façon à favoriser la pertinence territoriale des choix effectués (Mundler et Ruiz, 2015, p.16).

7.2.5.2 Un soutien financier adéquat

Le soutien aux dynamiques territoriales en agriculture passe par une politique agricole qui contribue à soutenir financièrement les principaux acteurs. En effet, le financement insuffisant est évoqué régulièrement dans les entrevues réalisées avec les acteurs territoriaux comme un frein majeur au développement agricole. Les énergies consacrées à rechercher le financement, dispersé dans différentes organisations, pour assurer la pérennité des projets sont également identifiées comme un enjeu majeur.

Par ailleurs, plusieurs bailleurs de fonds s'appuient sur l'innovation comme principaux critères pour soutenir des projets de développement. Cette pratique s'inspire du concept d'innovation au cœur des théories de développement territorial dans les dernières années. Ce concept multidimensionnel est toutefois trop souvent réduit à son plus simple appareil en étant synonyme de nouveauté alors que d'autres dimensions non prises en compte sont tout aussi importantes. Ces mesures de financement valorisent la nouveauté au détriment de la consolidation de projets ou d'acteurs qui ont démontré leur pertinence sur le terrain. Dans l'étude de cas de l'Outaouais, plusieurs acteurs collaborent financièrement lors des phases de démarrage des projets, alors que dans la phase qui suit, celle de consolidation des projets les contributions financières, sont plus difficile à obtenir.

D'autant plus que les exigences des différents bailleurs de fonds engendrent des défis importants de gestion et de bureaucratie et une précarisation des projets qui rend difficile le développement à long terme. Il faudra aussi réfléchir aux défis présents dans les processus d'émergence des dynamiques agricoles en cours. Plus particulièrement, celui de la sectorialisation des responsabilités de l'agriculture entre différents ministères qui se répercutent sur les territoires. La lourdeur administrative et la bureaucratie engendrée par cette sectorialisation est un frein important à l'émergence de projets innovateurs, qui se

répercutent également dans les pratiques des entreprises agricoles. Ce climat ne favorise pas le développement agricole.

Dans ce contexte, les changements actuels avec les mesures d'austérité viennent briser la pérennité de plusieurs démarches de développement amorcées dans le milieu tout en ignorant le savoir et l'expertise des intervenants sur le terrain. À cet égard, Mundler et Ruiz (2015, p.18) suggèrent de réfléchir aux articulations entre une politique agricole de développement et les

autres politiques territoriales (ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, mais également ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements climatiques et ministère de la Santé et des Services sociaux); ainsi qu'aux politiques des villes en faveur de la préservation de leurs espaces agricoles.

Finalement, l'émergence et la pérennisation d'un modèle agricole territorial innovant s'inscrivent dans une perspective à long terme. « Des auteurs comme Pierre André Julien et Claude Larivière font état du facteur temps comme étant stratégiques dans le développement et l'implantation de l'innovation » (Pomerleau, 2002, p.16-17).

7.3 Pertinence du cadre d'analyse et limites

Finalement, nous terminons ce chapitre en discutant de la pertinence et de la portée du cadre d'analyse proposé et de ses limites. Rappelons que celui-ci s'appuie sur le paradigme du développement territorial pour étudier les dynamiques territoriales en agriculture dans le contexte québécois en examinant les divers projets collectifs qui soutiennent l'agriculture aux échelles régionales et locales. Cette approche est originale : elle n'a pas porté sur l'étude de cas d'un projet particulier ou sur le regroupement d'initiatives similaires, comme les circuits de proximité, ou sur un type particulier de gouvernance, comme l'action publique ou l'action privée. Elle s'est plutôt intéressée à l'ensemble des

projets collectifs et des modes de gouvernance en lien avec l'agriculture et présents à l'échelle régionale et dans trois territoires locaux (MRC).

Ainsi, cinq principales composantes associées au développement territorial ont été identifiées dans le cadre théorique à partir de la littérature scientifique. Rappelons-les rapidement. La coordination d'acteurs autour d'un projet a été l'élément central pour comprendre les dynamiques territoriales. Cette composante a exigé de s'intéresser aux projets collectifs, aux acteurs qui y participent, à leurs motivations et aux modes de gouvernance privilégiés.

Ces dynamiques, ancrées dans les territoires, sont influencées par le contexte socioéconomique du territoire, par son cadre institutionnel formel et informel et par sa trajectoire qui a été façonnée par différents enjeux et le jeu des acteurs. La prise en compte de ces éléments constitue la deuxième composante qui a été prise en considération dans l'analyse des dynamiques territoriales.

La coordination d'acteurs autour d'un projet implique d'activer des ressources territoriales qui se révèlent à travers l'intentionnalité des acteurs et l'image et l'identité qu'ils désirent véhiculer. Ces ressources territoriales, que nous avons également identifiées comme une composante des dynamiques territoriales, peuvent adopter une multitude de formes et sont étroitement liées à un processus d'innovation.

Les stratégies des acteurs sont influencées par un contexte plus large que le territoire et sont en interaction avec d'autres acteurs à divers échelons. Cette composante à prendre en considération dans l'analyse d'un modèle agricole territorial peut être source de contraintes, mais également d'opportunités et de pérennité.

Finalement, la multifonctionnalité agricole, dans son approche intégrée, est intéressante, car elle vient proposer une conception différente de l'agriculture qui fait contrepoids au modèle productiviste. Ce concept qui associe diverses fonctions et rôles à l'agriculture

implique également de porter une attention particulière aux spécificités territoriales à travers la mise en place de mécanismes de concertation et de coordination impliquant une diversité d'acteurs soucieux de développer une meilleure cohérence entre l'agriculture et son milieu.

C'est en étudiant ces différentes composantes en Outaouais, en laissant une large place aux discours des acteurs, que nous avons pu analyser les dynamiques territoriales en agriculture tout en les situant dans un contexte historique et national plus large avec une mise en perspective de l'évolution de l'agriculture au Québec. Cette démarche théorique de recherche a contribué à interpréter les changements dans les dynamiques agricoles sur les territoires ainsi que les relations entre l'agriculture et différent acteur.

Cette approche axée sur l'étude de cas d'une région a ainsi permis de jeter un regard assez large et transversal sur les dynamiques qui façonnent les territoires agricoles. À travers cette lunette, qui privilégie une approche méso axée sur l'interaction (relation) entre les différentes composantes qui forment un ensemble, certains éléments, notamment ceux « micros », sont moins développés. Dans cette perspective, certains mécanismes et processus, comme les aspects motivationnels des acteurs ou encore les processus de coopération, sont moins bien détaillés que si nous avions réalisé une recherche sur un élément ou sur un projet en particulier. Cette approche a donc bien servi l'objectif de notre recherche d'étudier le modèle territorial dans son ensemble, mais il n'a pas permis de scruter en détail certaines composantes de ces dynamiques. À cet égard, choisir une échelle spécifique, « c'est aussi changer le regard que l'on va porter sur le problème en question. Comme l'évoque clairement l'analogie classique avec la carte géographique proposée par Jean Ruegg, on ne voit pas la même chose selon que l'on se situe à grande ou à petite échelle » (Faure, 2006, p.12-13). Dans cette perspective, plusieurs pistes demandent à être fouillées davantage. Nous identifions les principales dans la conclusion finale.

CONCLUSION FINALE

Cette thèse apporte un éclairage sur la compréhension des nouvelles dynamiques territoriales en agriculture à partir de l'étude de cas de la région de l'Outaouais. Elle montre qu'un processus innovant est en place dans les territoires infranationaux et confirme notre hypothèse de départ en démontrant l'existence d'un modèle agricole territorial au Québec. L'approche territoriale, qui a guidé l'ensemble de notre démarche scientifique, a ainsi permis d'étudier les nouveaux rapports entre l'agriculture, la société et son territoire. Dans cette approche, le territoire n'est pas que support physique pour l'action ou les activités économiques, il est également compris comme le résultat d'une construction sociale qui prend forme à travers les modes d'organisation de l'action collective qui s'inscrit dans un contexte culturel, historique, institutionnel et socioéconomique. Conséquemment, nous avons opté pour une étude principalement empirique (sur le terrain), avec l'étude de cas de la région de l'Outaouais et de trois de ses MRC, en faisant appel à une démarche surtout qualitative afin de laisser une large place aux discours et aux connaissances des acteurs. L'originalité de la recherche réside dans le fait qu'elle s'est intéressée à la diversité des projets collectifs et des acteurs impliqués qui soutiennent l'agriculture dans un territoire québécois afin de mieux comprendre la construction et le fonctionnement du modèle agricole axé sur les dynamiques territoriales. Cet angle d'analyse s'est révélé pertinent pour la compréhension du renouvellement de l'agriculture, des processus innovants et des enjeux qui sont souvent ignorés dans la littérature dominante. C'est à travers l'analyse de cet ensemble de projets, des acteurs impliqués, et des entreprises qu'elles appuient que nous avons pu démontrer l'émergence d'un nouveau modèle de développement agricole.

En guise de conclusion, nous résumons ses principales contributions de la recherche en regard de la théorie et de la pratique en identifiant cinq principales composantes qui caractérisent le modèle agricole territorial au Québec. Nous terminons en abordant les questions qui restent à explorer.

8.1 Cinq principales composantes qui caractérisent le modèle agricole territorial au Québec

Au chapitre VII, nous avons discuté de plusieurs éléments qui distinguent le modèle agricole territorial du modèle productiviste. Nous débutons cette conclusion en faisant un retour sur les composantes qui caractérisent le modèle agricole territorial en structurant notre propos à partir de cinq principales idées.

8.1.1 Des projets collectifs au cœur du modèle agricole territorial afin d'appuyer une nouvelle génération d'entreprises agricoles

Sur le terrain, les acteurs réfèrent aux entreprises agricoles en les classant en deux groupes qui se distinguent principalement par leur mode de commercialisation : les entreprises agricoles traditionnelles qui fabriquent des produits standards avec mise en marché organisée collectivement et les entreprises agricoles qui s'inscrivent dans un nouveau modèle de mise en marché directe avec des produits qualifiés de créneaux. Bien que ces deux groupes d'entreprises participent, chacun à leurs façons, à la multifonctionnalité agricole sur les territoires, le deuxième groupe génère une nouvelle diversification de l'agriculture au niveau de la production (produits bios, créneaux, terroir), de l'offre de produits et dans le développement de nouveaux circuits économiques de commercialisation. Ce sont les besoins et les défis particuliers et nouveaux de ce deuxième groupe d'entreprises, en phase avec la montée des considérations écologiques et sociales dans la consommation, qui a généré la création de projets collectifs variés qui soutiennent l'agriculture et l'agroalimentaire dans les territoires régionaux et locaux. Ces projets collectifs sont au cœur du modèle agricole territorial.

À travers la mise en place de ces projets, le rôle des territoires infranationaux dans le soutien de l'agriculture s'est accentué à partir des années 2000. Ces projets viennent en effet répondre à des besoins qui ne sont pas comblés dans le soutien et les services offerts actuellement par l'État ou le marché : avec la mise en place d'une atmosphère propice à l'émergence et au développement d'entreprises agroalimentaires, la valorisation des

produits locaux, l'accès à des circuits alimentaires de proximité, la mise en valeur des activités agricoles, le soutien des activités de diversification des productions et des produits, et de transformation et de commercialisation des produits. L'une des stratégies préconisées pour atteindre ces objectifs est d'encourager la mise en réseau des entreprises agricoles avec la mise en commun des ressources, pour réduire les coûts et le temps pour réaliser les tâches et pour atteindre de nouveaux marchés. À cet égard, plusieurs projets qui sont mis en place sont une forme renouvelée et diversifiée de mutualisation des outils et des services. Les territoires québécois deviennent des espaces dans lesquels s'organise le soutien à l'agriculture avec des actions collectives qui génèrent du développement.

8.1.2 L'agriculture : une ressource territoriale révélée par la montée des pratiques d'achat local et responsable

L'agriculture et ses activités sont considérées par nombre d'acteurs comme des ressources territoriales qu'il faut valoriser davantage. Dans plusieurs projets et stratégies étudiés, le lien entre le produit agricole et le territoire de l'Outaouais est mis de l'avant pour donner une valeur ajoutée aux produits. Cela permet de tisser des liens entre les agriculteurs et les consommateurs, autour d'une valeur commune, celle de l'origine des produits. Le cas de l'Outaouais s'est avéré particulièrement intéressant, car les stratégies pour valoriser l'agriculture se sont déployées d'une façon originale. En effet, des recherches ont révélé que la valorisation des produits du terroir, à partir des valeurs identitaires et historiques, a souvent été l'une des stratégies préconisées par les territoires pour développer les activités agricoles (Chazoule et Lambert, 2004; 2005; Ditter, 2005; Pecqueur, 2011). Or, en Outaouais, ce n'est pas la production bovine, agriculture traditionnelle associée à cette région, qui a été valorisée dans les pratiques et projets, mais bien le potentiel agricole avec la perspective de produire et fabriquer une diversité de nouveaux produits, appelés produits de créneaux par plusieurs acteurs. Ce potentiel pour la diversification agricole et agroalimentaire s'est manifesté avec la croissance des pratiques d'achat local qui est venue révéler un nouveau marché de proximité en Outaouais, celui de Gatineau/Ottawa qui avait été peu considéré jusqu'aux années 1990. Il a mené au démarrage d'entreprises dans des

productions non traditionnelles en Outaouais et à des projets collectifs qui viennent soutenir ces entreprises et saisir l'opportunité de ce « nouveau » potentiel. Ainsi, un processus innovant qui valorise les ressources territoriales et qui renouvelle les pratiques agricoles au Québec est en place dans les territoires infranationaux. Il se déploie en phase avec les pratiques de consommation qui sont en changement avec les valeurs nouvelles portées par les consommateurs qui valorisent l'agriculture de proximité et le développement durable (Mundler et Laughrea, 2015). Il démontre, à l'instar d'études de plus en plus nombreuses (Doloreux et Dionnes, 2007; Fortin, et Handfield, 2016; Jean, 1997; Torre, 2015), la présence de processus innovant sur des territoires à caractère rural caractérisés par une faible concentration d'entreprises agricoles et de petite taille en termes de capitaux. Le développement de relations de coopérations structurantes entre divers acteurs sur le territoire a été essentiel afin de mettre en œuvre les projets qui requièrent la mobilisation de ressources diverses, notamment celles financières et celles liées aux connaissances.

8.1.3 De nouveaux modes de gouvernance territoriale en agriculture composés d'acteurs aux appartenances diverses

Le modèle territorial repose en effet sur de nouveaux modes de gouvernance territoriale qui met en relation des acteurs aux appartenances diverses qui partagent un ensemble de valeurs liées au développement agricole sur leur territoire. Ces acteurs sont différents selon les contextes des territoires et l'objectif des projets. Plusieurs études sur le développement territorial ont démontré l'importance des acteurs privés, notamment à partir de concepts tels que les milieux innovateurs, les systèmes régionaux et locaux d'innovation, les systèmes agroalimentaires localisés (entreprises agricoles et de transformation). Bien que les agriculteurs soient impliqués dans les différents projets sur le territoire, l'étude de cas de l'Outaouais a révélé l'importance de trois principaux groupes d'acteurs dans les démarches collectives de valorisation de l'agriculture.

D'abord, ces dynamiques sont soutenues par un « entrepreneuriat public » fort, tel que défini par Fortin et Handfield (2016), qui permet d'illustrer, dans le cas de l'Outaouais, un engagement important et novateur des acteurs publics (les directions régionales des ministères et les organisations de développement local notamment) dans la réalisation des projets collectifs et le soutien du modèle agricole territorial.

À travers les fonctions d'aménagement du territoire qu'elles exercent, les municipalités et le MRC jouent un rôle important dans la protection du territoire agricole. À cet égard, la confrontation de visions différentes du développement agricole entre les élus municipaux et les agriculteurs constituent un enjeu important dans la région de l'Outaouais et ailleurs au Québec (Mundler et Ruiz, 2015). L'étude des dynamiques territoriales a toutefois révélé des changements dans le rôle des MRC et municipalités qui perçoivent des potentiels importants dans les activités agricoles pour le développement de leur territoire. Dans certains territoires, les élus municipaux sont devenus des acteurs clés dans le maintien de l'agriculture avec une forte implication dans le soutien technique et financier d'initiatives associées au développement agricole. Les territoires municipaux (municipalités et MRC) se sont également révélés être des échelles de mobilisation importante pour la mise en débat et la concertation des différents acteurs locaux autour des enjeux agricoles et jouent donc un rôle important dans le modèle agricole territorial en émergence. Avec le récent transfert de compétences liées au développement socioéconomique vers les MRC, le rôle de celles-ci dans l'agriculture est appelé à s'accentuer au cours des dernières années.

La société civile, dont l'action permet souvent d'activer les liens entre consommateurs et agriculteurs, est également un acteur déterminant dans l'émergence d'un nouveau modèle territorial en agriculture. En cours de route, l'étude des dynamiques territoriales a aussi démontré l'importance des entreprises collectives (OBNL et coopératives) au sein du modèle agricole territorial. Certes, le secteur coopératif a toujours été un acteur d'importance dans l'agriculture au Québec, notamment dans la transformation et la commercialisation. Mais le modèle agricole territorial génère une nouvelle forme et de nouveaux rôles pour les entreprises collectives. Des OBNL (ex. : table de regroupement des acteurs associés à l'agriculture ; centre de recherche appliquée en agriculture) jouent

un rôle majeur dans la mise en place de stratégies et de projets qui développent et soutiennent les entreprises agricoles. Ces OBNL travaillent en interface avec le secteur public et privé. Plusieurs projets qui ont émergé se sont également constitués en petites coopératives. Reconnues pour être porteuses d'innovation sociale, ces entreprises collectives, fondées sur un processus de gestion et de participation démocratique des membres et sur des modes différentes de la privatisation, contribuent à solidifier les liens entre différents acteurs fortement impliqués dans leurs activités et leur conseil d'administration, notamment les citoyens et les agriculteurs.

Ainsi, l'étude des dynamiques territoriales a contribué à alimenter les réflexions sur les pratiques des intervenants qui soutiennent, de diverses façons, le développement de projets agricoles et agroalimentaires, ce rôle ayant peu été étudié au Québec.

8.1.4 Un modèle agricole multifonctionnel déjà en place

L'étude a également démontré la présence d'un modèle agricole multifonctionnel sur les territoires québécois. En effet, l'ensemble des entreprises, incluant celles plus traditionnelles, jouent des fonctions importantes dans la multifonctionnalité agricole, avec des rôles dans l'économie régionale et dans les territoires ruraux, la conservation des services agricoles et dans l'occupation du territoire et le paysage agricole. La nouvelle génération d'entreprises qui valorisent les produits agricoles locaux encourage également des activités culturelles, touristiques, récréatives et génère des activités de transformation ou de distribution et des services de proximité de qualité dans les territoires. Ailleurs aussi, la multifonctionnalité est présente sur tous les territoires au Québec (Mundler et Ruiz, 2015). Toutefois, dans sa définition plus large, en plus de valoriser plusieurs rôles et fonctions agricoles, la multifonctionnalité implique également la mise en place de mécanismes d'échange entre les différents acteurs d'un territoire, agricoles ou non, afin de définir de façon commune la vision de l'agriculture sur le territoire (Domas, 2002; Piraux et al., 2003). À cet égard, les projets sont porteurs d'une multifonctionnalité agricole, car leur mise en œuvre, et parfois, leurs finalités, a souvent contribué à instaurer un dialogue

entre une diversité d'acteurs. Bien que le modèle multifonctionnel et territorial soit déjà en place au Québec à travers une diversité de pratiques, il est peu reconnu et soutenu.

8.1.5 Le modèle agricole territorial : peu visible, peu reconnu et précaire

Même si le modèle agricole émergeant s'appuie sur des dynamiques territoriales, celles-ci sont néanmoins encastrées dans des échelons supérieurs, le Québec, le Canada, mais également l'échelle mondiale, qui exercent une influence importante. Outre l'importance des directions régionales des ministères dans les dynamiques territoriales en agriculture, le gouvernement québécois a joué un rôle majeur dans l'émergence du modèle agricole territorial.

D'abord, au cours des dernières décennies, certains domaines de compétences liés à la planification, la concertation et le développement socioéconomique ont été valorisés dans les territoires locaux et régionaux avec la mise en place d'organisations dédiées à ces missions (Klein, 2008; Proulx, 2011). L'agriculture est devenue, pour certaines d'entre elles, un secteur à prioriser pour le développement du territoire. Avec la multiplication du nombre d'acteurs s'intéressant au développement agricole, la concertation est devenue une pratique de premier plan et centrale dans le modèle agricole territorial.

Ensuite, en réponse aux demandes du milieu et à l'émergence d'innovations diverses sur les territoires, le gouvernement a adopté divers programmes pour appuyer les projets émergents (appui aux stratégies de promotion de l'achat local, aux initiatives en circuit court, aux activités liées à la multifonctionnalité, aux planifications de la zone agricole, etc.) et favoriser la concertation (table de concertation en agriculture). Ces programmes ont souvent pour objectifs la valorisation des actions collectives, celles-ci étant reconnues dans les milieux de la pratique et scientifiques pour générer du développement. Les acteurs territoriaux ont ainsi trouvé des appuis importants dans ces différents programmes afin de soutenir des projets liés aux spécificités territoriales.

Le caractère ponctuel et sectoriel de ces programmes, peu intégrés dans une vision agricole plus large, et qui disposent de ressources souvent limitées en comparaison aux programmes qui appuient le modèle agricole traditionnel, rendent difficile la pérennité du modèle agricole territorial. Il n'y a pas ou peu de soutien qui perdure comme dans le modèle traditionnel. D'autant plus que les dynamiques territoriales, bien qu'elles fassent l'objet d'une forte reconnaissance par les acteurs sur le territoire, dont ceux institutionnels, souffrent d'un manque de cohésion, les acteurs ayant chacun leur vis-à-vis dans les organisations aux échelles supérieures. Ce qui fait que le modèle agricole territorial reste peu visible auprès des gouvernements et des politiques publiques, et demeure peu reconnu et précaire.

Le modèle agricole qui domine est quant à lui centralisé, prenant peu en compte les spécificités des territoires. À cet effet, les politiques et règlementations murs à murs ont été identifiées comme un frein au modèle agricole en émergence. La présence de barrières frontalières pour les produits carnés entre les provinces de Québec et de l'Ontario et qui ne prend pas en compte le caractère transfrontalier particulier de l'Outaouais est certes le frein le plus souvent mentionné dans les entrevues sur ce territoire. Cette règlementation a sans doute contribué aux difficultés que connaît le secteur bovin dans la région.

L'étude a démontré l'importance de valoriser le modèle agricole territoriale au côté du modèle agricole productiviste. Cette valorisation passe par une reconnaissance de ces dynamiques territoriales au sein d'une politique agricole avec un appui plus important et structuré en direction des projets collectifs et des acteurs qui les portent et qui sont déjà actifs dans les territoires régionaux et locaux. Il s'agit certes d'un défi important, d'autant plus que les récentes politiques d'austérité du gouvernement québécois ont été à contresens de cette valorisation en fragilisant encore davantage les acteurs porteurs de ces dynamiques territoriales.

8.2 Plusieurs questions qui restent à explorer

Les territoires infranationaux sont des leviers importants dans l'émergence de nouvelles dynamiques en agriculture. Il s'agit de l'un des principaux apports de cette thèse. Pour faire cette démonstration, notre recherche a embrassé le sujet de façon assez large en mobilisant un ensemble de composantes. Du coup, cette approche a soulevé plusieurs pistes qui demandent à être analysées plus en profondeur, d'autant plus qu'il s'agit d'une thématique de recherche qui a encore été peu étudiée au Québec. À ce titre, nous avons identifié huit principaux champs de recherche qui requiert une analyse approfondie.

D'abord, bien que nous ayons examiné les composantes et l'évolution du système agricole au Québec, notre recherche a principalement porté sur l'étude de cas de la région de l'Outaouais et de trois de ses MRC. Elle a permis de mettre en lumière les spécificités agricoles du territoire régional et de ses territoires locaux en démontrant, du même coup, la pertinence d'adopter des politiques qui se modulent davantage aux réalités territoriales. Toutefois, il serait certes intéressant d'étudier d'autres territoires afin de comparer et de bonifier les résultats de cette thèse et alimenter le développement des connaissances sur les dynamiques territoriales en agriculture. En outre, notre thèse s'est principalement concentrée sur les territoires agricoles ruraux et périurbains. Or, divers changements sont également apparus au cours des dernières années en territoire urbain. Nous pensons notamment à l'agriculture urbaine, un phénomène en croissance qui participe de plain-pied aux nouvelles dynamiques territoriales en agriculture au Québec et ailleurs dans le monde. L'ajout de connaissances sur les dynamiques agricoles urbaines contribuerait à bonifier les réflexions issues de notre recherche.

Une autre lacune de notre recherche concerne le rôle des entreprises privées dans les dynamiques territoriales. En effet, bien que les agriculteurs soient impliqués dans les différents projets sur le territoire, peu d'entreprises privées sont les initiatrices de ces projets. Ce constat est toutefois fortement associé à l'influence du contexte du territoire à l'étude, l'Outaouais, reconnue pour l'importance du secteur de la fonction publique dans l'économie régionale et pour son entrepreneuriat collectif, alors que l'entrepreneuriat privé

apparaît plus effacé. En ce sens, l'étude d'autres territoires permettrait de mieux éclairer les dynamiques territoriales à partir des entreprises privées et de la culture entrepreneuriale, souvent considérées comme un facteur déterminant dans le développement. Ajoutons que les initiatives qui favorisent la mise en réseau des entreprises privées constituent également un champ d'études d'avenir compte tenu du potentiel innovant qu'il recèle pour le modèle agricole territorial.

Si l'étude des dynamiques territoriales dans la région de l'Outaouais n'a pas permis d'étudier le rôle des entreprises privées de façon satisfaisante, elle a toutefois démontré l'importance du rôle joué les acteurs publics avec, au premier plan, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ). Ce dernier a contribué à orienter le développement agricole en fonction des composantes territoriales et a joué un rôle clé dans la construction de passerelles avec d'autres acteurs afin de susciter un appui institutionnel de l'agriculture sur le territoire. Les acteurs publics, notamment les directions régionales des ministères, sont souvent perçus comme des organisations déconcentrées avec peu de pouvoirs. D'ailleurs, plusieurs directions régionales ont fait l'objet de compressions importantes au niveau des ressources humaines et financières ces dernières années, certaines d'entre elles ayant même disparu dans certains secteurs.¹¹³ Or, le rôle de ces acteurs publics dans le développement a été peu étudié et constitue un champ d'investigation d'intérêt pour mieux comprendre les dynamiques territoriales comme l'évoquent Fortin et Handfield (2016, p.8) :

Selon cette perspective, de nouveaux enjeux seraient à inscrire dans les analyses, à commencer par mieux comprendre leur rôle propre et leur place dans une toile complexe d'acteurs du développement, elle-même inscrite dans une dynamique économique globale. En ce sens, se pose la vaste question de la gouvernance territoriale, traversée de tensions entre la volonté des acteurs et leurs capacités mises à l'épreuve par les contraintes structurelles.

¹¹³ Ex. : les directions régionales du ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion du Québec et du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

La disparition des Conférences régionales des Élus, qui a eu un rôle de cohésion important dans le développement agricole en Outaouais, vient renforcer la nécessité d'étudier davantage l'apport des organisations qui interviennent à l'échelle régionale.

L'étude de l'Outaouais a également mis au jour l'importance de l'entrepreneuriat collectif dans le modèle agricole territorial. Ce constat n'est pas étonnant dans le cas de l'Outaouais, car l'importance des entreprises collectives dans des secteurs variés constitue l'une des forces de la région. Toutefois, plusieurs indices laissent présager qu'ailleurs aussi le renouvellement du modèle agricole québécois passe par les entreprises collectives. Ce postulat reste à confirmer et à analyser en profondeur, notamment ses liens entre les coopératives agricoles issues du modèle productiviste traditionnel et les entreprises collectives (coopérative et OBNL) qui s'inscrivent dans un nouveau modèle.

Dans cette recherche, l'enjeu du développement durable a été abordé indirectement, en mobilisant notamment le concept de multifonctionnalité agricole qui prend assise sur le développement territorial et durable. La préservation de l'environnement est également au cœur des pratiques de consommation responsable, du développement des initiatives en circuits courts et dans les productions biologiques. Dans les projets étudiés, le développement durable n'a pas toutefois constitué un enjeu majeur, car l'agriculture est considérée comme durable en Outaouais et ne fait pas face à des problématiques environnementales majeures. L'agriculture durable participe néanmoins à cette économie plurielle. Dans d'autres régions québécoises où l'agriculture intensive est plus importante, la préservation de l'environnement constitue un enjeu important dans les territoires qui peut conduire à des tensions entre les divers acteurs, mais également à la mise en place de pratiques et de projets innovateurs. L'analyse d'autres territoires permettrait ainsi d'étudier d'autres formes de projets collectifs qui articulent développement durable et territorial et qui impliquent de nouveaux acteurs. À cet égard, la transition d'une agriculture industriellement intensive à une agriculture écologiquement intensive orientée vers une production alimentaire locale est un chemin sur lequel se sont engagées des grandes

coopératives québécoises et qui mène à des collaborations innovatrices (Favreau et Hébert, 2012).

L'intérêt d'étudier l'Outaouais s'est également révélé par l'entremise de son contexte frontalier particulier qui engendre des limites importantes pour la commercialisation de produits carnés avec l'absence d'uniformisation entre la réglementation québécoise et ontarienne. Si le territoire « transfrontalier » fait l'objet de plusieurs études en Europe et de programmes afin de stimuler le développement de part et d'autre des frontières, l'étude de l'Outaouais a démontré que tout un pan de recherche concernant les coopérations transfrontalières et ses obstacles reste quasi inexploré au Québec et au Canada. Or, dans le milieu, il y a une pertinence sociale de s'y attarder davantage.

Dans la même veine, si bon nombre de défis en agriculture ont pointé en direction des politiques du gouvernement, l'État québécois fait également face à des défis importants en provenance des paliers supérieurs. Les institutions mondiales et canadiennes ainsi que les multinationales exercent des pressions importantes sur les politiques agricoles et le modèle agricole, et ce, dans un contexte où les ressources étatiques sont en diminution. Ces défis qui ont été soulevés rapidement dans notre recherche demandent à être étudiés davantage à partir de l'analyse de l'articulation entre les diverses échelles. Cette articulation entre les échelles territoriales et québécoises est également l'un des enjeux qui freinent la consolidation des dynamiques territoriales en agriculture au Québec. Les liens entre ces acteurs sur les territoires et ceux œuvrant à l'échelle québécoise sont multiples, diluant la force de ce mouvement. Du moins s'agit-il d'une hypothèse qui demande à être explorée davantage.

Dans cette optique, l'analyse des dynamiques agricoles invite également à réfléchir aux différentes passerelles entre les acteurs investis dans le modèle agricole productiviste, bien établi, et ceux évoluant dans le modèle agricole territorial, en émergence. Ces passerelles existent déjà notamment à travers le mouvement syndical, avec l'Union des producteurs agricoles, qui regroupe les agriculteurs impliqués dans les deux modèles de

développement tout comme le mouvement de l'économie solidaire qui mobilise également divers types d'entreprises collectives (coopératives et OBNL) fortement investies dans les deux modèles. Ces mouvements sont aux premiers plans pour favoriser les passerelles entre les différents acteurs. Il s'agit d'une autre piste de recherche à investiguer davantage.

En somme, cette thèse a confirmé qu'un modèle agricole territorial est en émergence au Québec. L'étude de cas de la région de l'Outaouais a contribué à étudier ses principales composantes tout en soulevant également de multiples pistes de recherche. À cet égard, les dynamiques territoriales en agriculture, un sujet encore peu étudié dans le contexte québécois, recèlent une richesse importante autant pour la théorie que pour la pratique.

Annexe I : Schéma d'entrevue

Entretien # :

Date :

Nom du répondant :

Fonction :

Organisation :

Territoire d'intervention :

Durée de l'entretien :

***Prendre note que le territoire et le projet discuté lors de cet entretien peuvent changer selon le répondant interrogé.**

PARTIE 1 : DESCRIPTION DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

Cette première partie de l'entrevue vise à discuter des principales caractéristiques de l'agriculture sur le territoire **de la MRC Papineau** et de son évolution.

1. Pouvez-vous me décrire **la MRC Papineau** en quelques mots ?
2. L'agriculture est-elle un secteur important ?
3. Selon vous, quelles sont les forces et faiblesses de l'agriculture dans **la MRC Papineau** ?
4. L'agriculture dans **la MRC Papineau** se distingue-t-elle de celle de la région (et des autres MRC) et de celle du Québec ?
5. Dans **la MRC Papineau**, y a-t-il des innovations dans le domaine agricole ?
6. L'agriculture a-t-elle changé dans **la MRC Papineau** au cours des dernières années ? Comment ?
7. Y a-t-il eu des changements dans les acteurs qui s'impliquent dans le développement de l'agriculture dans **la MRC Papineau** au cours des dernières années ? Expliquez

PARTIE 2 : DESCRIPTIONS DES PROJETS DÉMARRÉS ET SOUTENUS EN AGRICULTURE ET RELATIONS AVEC LES ACTEURS

Dans cette deuxième partie, nous discuterons des projets en soutien à l'agriculture dans lesquels vous êtes impliqués (émergence, objectifs, activités, défis, etc.) ainsi que les relations avec les différents acteurs sur le territoire impliqués dans le développement de l'agriculture.

Le projet **la Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien** :

8. Pourquoi ce projet est-il né (besoins, problématique, opportunités, idées) ?
9. Pouvez-vous m'expliquer les grandes lignes de ce projet (mission, objectifs, activités, etc.) ?
10. Pourquoi votre organisation participe-t-elle à ce projet (rôle) ?
11. Outre votre organisation, y a-t-il d'autres partenaires dans ce projet ?
12. Quel est le rôle de chacun de ces partenaires ?
13. Est-ce la première fois que votre organisation travaille avec ces partenaires ?
14. À quelles occasions et à quelle fréquence rencontrez-vous ces partenaires (comités, rencontres, table de concertation, contact personnel, etc.) ?
15. Le projet est-il innovateur ? Pourquoi ?
16. Quelles sont les retombées de ce projet ?
17. Le projet a-t-il mené à la création de nouvelles opportunités, activités ou initiatives ?
18. Quels sont les défis (ou obstacles) auxquels a fait face ce projet ?
19. Aurait-on pu ou pourrait-on mieux soutenir ce projet ?
20. Pour le développement de ce projet, êtes-vous réseauté à l'extérieur de l'Outaouais ?

Le projet **Parcours Outaouais gourmet**

8. Pourquoi ce projet est-il né (besoins, problématique, opportunités, idées) ?
9. Pouvez-vous m'expliquer les grandes lignes de ce projet (mission, objectifs, activités, etc.) ?
10. Pourquoi votre organisation participe-t-elle à ce projet (rôle) ?
11. Outre votre organisation, y a-t-il d'autres partenaires dans ce projet ?
12. Quel est le rôle de chacun de ces partenaires ?
13. Est-ce la première fois que votre organisation travaille avec ces partenaires ?

14. À quelles occasions et à quelle fréquence rencontrez-vous ces partenaires (comités, rencontres, table de concertation, contact personnel, etc.) ?
15. Le projet est-il innovateur ? Pourquoi ?
16. Quelles sont les retombées de ce projet ?
17. Le projet a-t-il mené à la création de nouvelles opportunités, activités ou initiatives ?
18. Quels sont les défis (ou obstacles) auxquels a fait face ce projet ?
19. Aurait-on pu ou pourrait-on mieux soutenir ce projet ?
20. Pour le développement de ce projet, êtes-vous réseauté à l'extérieur de l'Outaouais ?

Le projet de ...

21. Quels sont les acteurs qui influencent l'agriculture dans la MRC Papineau. Parmi ces derniers, quels sont ceux avec lesquels vous collaborez ?
22. Votre organisation travaille-t-elle avec des agriculteurs ? À quelles occasions ?
23. Dans la MRC Papineau, les agriculteurs travaillent-ils de façon isolée, ou ont-ils développé des collaborations entre eux et avec les organisations locales ? Expliquez

PARTIE 3 : ENJEUX ET MODÈLES AGRICOLES

Dans cette troisième et dernière partie, nous discuterons des enjeux internes et externes qui affectent le développement de l'agriculture sur le territoire de la MRC Papineau ainsi que les stratégies qui vous semblent le mieux adaptées sur le territoire.

24. Les acteurs de la MRC Papineau ont-ils beaucoup de pouvoir pour influencer le développement de l'agriculture ? Expliquez
25. Quels sont les enjeux extérieurs à l'Outaouais qui influence le développement agricole dans la MRC Papineau ?
26. Sur le territoire, y a-t-il eu des projets intéressants en lien avec l'agriculture qui ont connu un échec ? Pourquoi ?
27. Y a-t-il des conflits, des tensions sur le territoire concernant l'agriculture ?
28. Quelles sont les stratégies qui pourraient améliorer la situation de l'agriculture dans la MRC Papineau ?
29. Selon vous, y aurait-il des politiques ou des règlementations que vous jugez plutôt favorables au développement de l'agriculture dans la MRC ?

30. À l'inverse, y a-t-il des règlements ou politiques qui constituent une barrière pour le développement de l'agriculture dans la MRC Papineau ?
31. Dans vingt ans, idéalement comment voyez-vous l'agriculture dans la MRC Papineau ?
32. Aimeriez-vous ajouter d'autres commentaires ?

Merci pour votre précieuse collaboration !

BIBLIOGRAPHIE

Alimentation juste (2012). *L'Accès aux aliments sains et aux aliments locaux – Planification et zonage.* <http://www.justfood.ca/foodforall/fr/weblinks/lacces-aux-aliments-planification-et-zonage/>

Allaire, G. et B. Sylvander (1997). Qualité spécifique et innovation territoriale. *Cahiers d'économie et sociologie rurales*, no 44, p.29 à 59.

Allard, I., H. Gaulin et D. Pageau (2004). *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture*. Québec, Ministère de l'Agriculture, de l'Alimentation et des Pêcheries du Québec, Direction des politiques sur la gestion des risques, 88 p.

Allard-Poesi, Florence (2003). Chapitre 7. Coder les données. Dans Yvonne Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions ems Management et société, p. 245 à 290.

Amin A. et N. Thrift, (dir.)(1994). *Globalization, Institution and Regional Development in Europe*. Orxford, Oxford University Press.

AMPQ - Association des Marchés publics du Québec (2014). *Caractérisation des marchés publics membres de l'AMPQ*. Québec : Association des Marchés publics du Québec.

Angeon, V. et N. Bertrand (2009). Les dispositifs français de développement rural : quelles proximités mobilisées ? *Géographie, économie, société*, vol. 11, no. 2, p. 93 à 114.

Angeon, V., P. Moquay, S. Lardon, S. Loudyi, Y. Poss, J-M Pivot et P. Caron (2007). Le Développement territorial : principes et méthodes. Dans S. Lardon, P. Moquay et Y. Poss (dir), *Développement territorial et diagnostic prospectif. Réflexions autour du viaduc de Millau*, Editions de l'Aube.

Angeon, V. et J.-M. Callois (2006). Capital social et dynamiques de développement territorial : l'exemple de deux territoires ruraux français. *Espaces et sociétés*, vol.1, n° 124-125, p. 55 à 71.

Angeon, V. et J.-M. Callois (2004). Fondements théoriques du développement local : quels apports de la théorie du capital social et de l'économie de proximité ? *The 4th Congress on Proximity Economics, Proximity, Networks and Coordination*, Marseille, June 17 - 18 2004. http://webu2.upmf-grenoble.fr/creppem/IMG/pdf/cdrom/Fondements_theoriques_du_developpement_local.pdf

Angers, M. (1996). *Initiation pratique à la méthodologie des sciences humaines*. (2e éd.). Montréal: CEC.

Arbousse-Bastide, T. (2006). *Économie « sauvage » et vente directe, déclin et résurgence des pratiques communautaires de l'agriculture en Bretagne*. Pekea, 15 p. <http://en.pekea-fr.org/WGroup/NURR-Arbousse-Bastide.pdf> Consulté le 21 septembre 2008.

Archambault, M. et J.-P. Waaub (2001). L'apport économique régional de l'agrotourisme. Le cas de Chaudière-Appalaches au Québec. *Téoros*, 2001. p. 26 à 32.

Archambault, M., J.-P. Waaub et al. (2001). *Études sur les entreprises liées à l'agrotourisme*, Groupe de concertation sur l'agrotourisme au Québec. Rapport présenté à l'UPA, UQAM, mars 2001.

Asheim, B.T. et A. Isaksen (2002). Regional innovation systems: the integration of local 'sticky' and global 'ubiquitous' knowledge". *Journal of Technology Transfer* 27, p.77 à 86.

Aubé, J. et M. Marquis (2012). *Mangez frais, mangez près- Circuits courts de distribution de légumes et saines habitudes de vie*. 169 p.

Aubert, F., V. Piveteau et B. Schmitt (Dir.) (2009). *Politiques agricoles et territoires*. éd. Quae, Paris, 220 p.

Aubry, C., et Y. Chiffolleau, (2009). Le développement des circuits courts et l'agriculture périurbaine: histoire, évolution en cours et questions actuelles. *Innovations Agronomiques*, vol. 5, p.53 à 67.

Aydalot, P. (1985). *Économie régionale et urbaine*. Paris, Économica, 487 p.

Ayotte, S. et E. Roy (2014). L'automatisation des outils géomatiques au service du développement agricole régional. L'Atino et CLD des Collines-de-l'Outaouais, *Vision géomatique*, 13 novembre 2014 à Gatineau, <http://fr.slideshare.net/fullscreen/VisionGEOMATIQUE2014/stephanie-ayotte-v-geo2014banque-de-terreslatinocldcollines/2>.

Azoulay, G. (2002). *Une histoire du concept de développement : l'émergence de paradigmes compétitifs. Les théories du développement: du ratrappage des retards à l'explosion des inégalités*. Rennes, Presses universitaires de Rennes.

Badie, B. (1995). *La Fin des territoires*. Paris, Fayard.

BAPE (2003). *L'inscription de la production porcine dans le développement durable. Rapport d'enquête et d'audience publique*. Consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec. Septembre 2003, Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, 240 p.

Barrios, G. (2012). *Évaluation du système alimentaire durable en Montérégie*, *Nature-Action Québec*, 40 p.

Barthélemy D., M. Nieddu et F.-D. Vivien (2004). Externalités ou production de patrimoines ? Les enseignements de travaux récents sur l'agriculture et l'environnement. *Géographie, Economies, Sociétés*, vol. 6, n°3, p.331 à 352.

Barthélémy, D. et M. Nieddu (2002). Biens marchands, biens identitaires et multifonctionnalité agricole. Dans D. Barthélémy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.107 à 140.

Barthélémy, D., H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu, M. Nieddu (dir.) (2002). *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, 926 p.

Bazin, G. et J.C. Kroll, (2002). La multifonctionnalité dans la politique agricole commune: projet ou alibi ? Colloque SFER (2002-03-21) Paris (FRA). *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*. Dijon (FRA) : Educagri Editions/CIRAD.

Beauchamp, C. (1985). L'histoire du syndicalisme agricole : un chantier encore ouvert. *Recherches sociographiques*, vol. 26, no. 1-2, p.209 à 221.

Beauchamp, C. (1991). La coopération et le syndicalisme agricoles du Québec face à l'Accord de libre-échange Canada/États-Unis : vers une explication des tensions récurrentes entre les deux organisations. *Coopératives et développement*, vol. 23, no.1, p. 83 à 96.

Beaudry, R. (2000). *La résistance incertaine. La ruralité dans le passage de la modernité à la postmodernité*. L'Harmattan et les Presses de l'Université Laval, 308 p.

Beaudry, R. (2003). Ruralité québécoise: l'Union paysanne, de Saint-Germain-de-Kamouraska à Porto Alegre ou la genèse d'un mouvement rural. *L'État du Québec*, Édition 2003, chapitre 5, texte 8, p.59 à 70.

Becattini, G. (1992). Le District industriel : milieu créatif. *Restructurations économiques et territoires, espaces et sociétés*, n°66/67, l'Harmattan.

Bélanger, M. (2014). L'agroalimentaire s'invite dans la campagne. *Le Droit*, Actualités, mardi 1^{er} avril 2014, p.2.

Belleau, C.(2007). *Évaluation de la demande par produit et par créneau de marché. Rapport d'analyse. Étude de mise en marché : filière agroalimentaire pour Outaouais-Ottawa*. Rapport réalisé pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais. 50 p.

Belley, S. (2008). La construction politique des territoires. De l'activation des acteurs à la coordination localisée de l'action publique. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Collection Science Régionale, Presses de l'Université du Québec, p.233 à 256.

Belley, S. (2014). Chapitre 6. La notion de « système régulatoire spatialisé ». Une notion opératoire féconde pour analyser et comparer la gouvernance et la transformation des territoires. Dans M. Robitaille et M.-U. Proulx (dir.), *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologique*. Presses de l'Université du Québec, p.119 à 139.

Benko G., M. Dunford et A. Lipietz (1996). Les districts industriels revisités. Dans B. Pecqueur, *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, L'Harmattan.

Benko, G. (1998). *La science régionale*. Que sais-je? Presses Universitaires de France, 126 p.

Benko, G. et A. Lipietz (2000). Géographie socio-économique ou économie géographique ? Dans G. Benko et A. Lipietz (dir.), *La richesse des régions*. La nouvelle géographie socio-économique, Presses universitaires de France, p.7 à 29.

Benko, G. et A. Lipietz (dir.) (1992). *Les régions qui gagnent. Districts et réseaux. Les nouveaux paradigmes de la géographie économique*. Paris, PUF, Collection Économie en liberté, 424 p.

Béranger, C. (2005). Préface. Dans Laurent, C. et P. Thinon (dir.) *Agricultures et territoires*. Lavoisier, p. 17 à 20.

Berdot J.-P. et J. Léonard (2006). Globalisation et gouvernance territoriale : une introduction. *Économies et Sociétés*, vol. 41, n° 3-4, p. 333 à 348.

Berger, A. (1997). *Nouveaux espaces ruraux en Languedoc-Roussillon. Territoires en mutation*, 150 p.

Bergeron, Y. (1992). Les premières places de marché au Québec. *Revue d'histoire de la culture matérielle*, vol. 35.

Bernard, C. et A. Dufour (2005). L'agriculture périurbaine : interactions sociales et renouvellement du métier d'agriculteur. *Économie Rurale*, n° 288, p. 70 à 85.

Berriet-Solliec, M. et A. Trouvé (2013). Développement des territoires de projet. Quels enjeux pour les politiques rurales ? *Économie rurale*, vol. 335, p.7 à 19.

Berthier, N. (2006). *Techniques d'enquête en sciences sociales : méthodes et exercices corrigés*. Éditeur : Armand colin

Beuret, J.E. (1997). L'agriculture dans l'espace rural. Quelles demandes pour quelles fonctions ? *Économie rurale*, vol. 242, no. 1, p. 45 à 52.

Binet, C. (2004). Éphémères fiançailles entre l'aménagement du territoire et une vision de développement territorial au Québec? *Organisations et territoires*, hiver 2004, p. 91 à 100.

Binet, C. (2004). Le contrôle de l'étalement urbain au Québec : 25 ans de valse-hésitation. *Organisations et territoires*, Hiver 2004, p.83 à 90.

Blais, M. et P. Martineau (2006). L'analyse inductive générale : description d'une démarche visant à donner un sens à des données brutes. *Recherches qualitative*, vol. 26 (2), p. 1 à 18.

Blanchet, P. (2000). *La linguistique de terrain. Méthode et théorie. Une approche ethno-sociolinguistique*. Presses universitaires de Rennes, 194 p.

Blanchet, P. et P. Chardenet (dir.)(2014). *Guide pour la recherche en didactique des langues et des cultures: approches contextualisées*. Éditions des archives contemporaines (EAC) en partenariat avec l'Agence universitaire de la Francophonie (AUF), 509 p.

Blatter, J. (2006). Geographic Scale and Functional Scope in Metropolitan Governance Reform : Theory and Evidence from Germany. *Journal of Urban Affairs*, vol. 28, no 2, p. 121 à 150.

Blouin, C., J.-F. Lemay, K. Ashraf, J. Imai et L. Konforti (2009). *Local food systems and public policy: a review of the literature*. Équiterre et The Centre for Trade Policy and Law, Carleton University, 49 p. http://www.equiterre.org/sites/fichiers/Local_Food_Systems_and_Public_Policy_-_A_Review_of_the_Literature_0.pdf

Bonnafous P. et A. Revel (2004). La diversification innovante des exploitations agricoles, une alternative au modèle spécialisé ? *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, no.7, p. 71 à 84.

Bonnal P., B. Losch, P.M. Bosc et J. Diaz (2004). Multifonctionnalité de l'agriculture et nouvelle ruralité. Une mise en perspective sur deux démarches de refondation des politiques publiques. Dans Bonnal, Philippe (dir.), Politiques publiques et comparaison internationale, *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°4, p. 61 à 81.

Boschet, C. et T. Ramponilaza (2010). Les mécanismes de coordination dans les réseaux sociaux : un cadre analytique de la dynamique territoriale. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no. 3/2010 (juin), p. 569 à 593.

Bouchard, É., L. Desrosiers et M. Herrero (2006). *Portrait territorial de l'Outaouais*. Direction régionale de la gestion du territoire public de l'Outaouais du ministère des Ressources naturelles et de la Faune. 80 p.

Bouchard, R. (2002). *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*. Éditions Écosociété, 228 p.

Bouchard, V. (2009). Le potentiel éducatif de projets d'action sociale en agriculture : le cas de la coopérative de solidarité La Mauve. *Éducation et francophonie*, vol. 37, n° 2, 2009, p. 152-172.

Boudreau, p. et C. Perron (2006). *Lexique de science politique*. Montréal, Chenelière Éducation.

Bouba-Olga, O., M. Coris, et C. Carrincazeaux (2008). « Avant-propos ». *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 3 (octobre), p. 279 à 287.

Boulianne, M. (2010). Valorisation des terroirs et économie morale au 21^e siècle : le cas des fromages fins du Québec. *Cuizine: The Journal of Canadian Food Cultures / Cuizine : revue des cultures culinaires au Canada*, vol. 2, no. 2.

Bourdeau, L., M. Doyon et D. Dionne (2001). Une typologie des agriculteurs qui diversifient leurs activités vers le tourisme. *Téoros*, vol. 20, no.1.

Bourque, D., J. Proulx et L. Fréchette (2007). *Innovation sociale en Outaouais. Rapport de recherche*. Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherches, no. 13, Université du Québec en Outaouais, 52 p.

Bourque, D. (2008). *Concentration et partenariat: Entre levier et piège du développement des communautés*. Presses de l'Université du Québec, Collection Initiatives, 142 p.

Bourque, G. L. (2000). *Le modèle québécois de développement. De l'émergence au renouvellement*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Bourque, G.L., D. Dupont et F. L'Italien (2013). Le modèle agricole québécois à la croisée des chemins. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 4.

Bourque, G.L., L. Favreau et E. Molina (2012). Introduction au vol. 3. *Revue vie économique*, vol. 3, no 4, 5 p.

Boutin, D. (1999). *Agriculture et ruralité québécoises : analyse des impacts socio spatiaux de quelques caractéristiques structurelles des exploitations*. Mémoire de maîtrise en économie rurale. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation. 125 p.

Boutin, D. (2004). *Réconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement. Tendances et perspectives*. Direction du milieu rural, Ministère de l'Environnement du Québec, Conférence présenté dans le cadre du 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec, « Vers une politique agricole visionnaire », Sherbrooke, 11 juin 2004.

Boutin, D. et G. Debailleul (1998). *Impacts socio-spatiaux des exploitations agricoles sur le milieu rural selon les structures et les systèmes de production*. CREA. Série Recherche. R.98.1. 101 p.

Boutin, D. et G. Debailleul (2001). Quel type d'agriculture faut-il privilégier pour la ruralité québécoise ? *L'Agora*, vol. 8, no.4, 2001, p.19 à 22.

Boutin, G. (1997) *L'entretien de recherche qualitatif*, Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec.

Boutin, V. (2005). Le revenu des agriculteurs québécois: la pire crise en 25 ans. *L'État du Québec*, Édition 2005, chapitre 10.3, texte 2, p.533 à 539.

Bréchet, J.P. (1996). *La gestion stratégique, le développement du projet d'entreprendre*, Eska.

Brisson, G., (2008). Consulter pour implanter les projets porcins : un mal pour un bien?, *Développement social*, vol.10, no.1, p. 36 à 37.

Brisson, G., F. Dubois, S. Godbout, S. Lemay et G. Mercier (2009a). *La ferme porcine et son impact sur la qualité de vie des populations en milieu rural – Revue systématique des écrits*. Institut national de santé publique du Québec, 78 p. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/957_RevueFermesPorcines.pdf

Brisson, G., G. Mercier, S. Godbout, S. Lemay et G. Mercier (2009b). Élevage porcin et santé publique : risque, controverse et violence non intentionnelle. *Cahiers de géographie du Québec*, vol. 53, no. 150.

Brisson, G., M. Richardson et D. Gagné (2010). *Relation entre l'agriculture et la qualité de vie des communautés rurales et périurbaines*. Institut de santé publique du Québec, Direction de la santé environnementale et de la toxicologie, 83 p. http://www.inspq.qc.ca/pdf/publications/957_RevueFermesPorcines.pdf

Brisson, G., S.Godbout, M. Belzile, M. Kerguélen et B. Lavoie (2013). Chapitre 4 | le sous-secteur porcin et la gouvernance des enjeux socio-environnementaux. Dans Y. Fournis et M.-J. Fortin (dir.), *La transition des régimes de ressources. Au prisme de la gouvernance: Les secteurs forestier, porcin et éolien*, Étude S1-3 remise au Comité d'évaluation environnementale stratégique des gaz de schiste et au MDDEFP, p.105 à 141.

Brunet, C. (2015). Tout ce qu'il faut pour démarrer son entreprise agricole. Art de vivre. Site de Radio-Canada, repéré à : http://ici.radio-canada.ca/emissions/bien_dans_son_assiette/2014-2015/chronique.asp?idChronique=381509

Bryant, C. et D. Granjon (2005). *Agricultural Land Protection in Quebec: From Provincial Framework to Local Initiatives*. Wilton, B., S. Hilts and W.Caldwell. (Eds.) (Forthcoming). *Farmland Preservation: Challenges and Opportunities*. University of Guelph, Centre for Land and Water Stewardship: Guelph, Ontario.

Bryant, C. R., S. Desroches et C. Clément (2003). *Rapport de recherche sur la comparaison des systèmes agricoles périurbains et non périurbains*. Montréal, Université de Montréal, Département de géographie.

Bryant, C.R. (1989). L'agriculture péri-urbaine au Canada: dégénérescence ou nouvelle dynamique? *Annales géographiques*, no. 548, p.403 à 419.

Bryant, C.R. (1995). The role of local actors in transforming the urban fringe. *The journal of rural Studies*, vol. 11, no. 3, p. 255 à 267.

Bryant, C.R. (2007). La place des espaces ruraux périurbains et de l'environnement dans le développement régional. Dans A. Mollard, E. Sauboua et M. Hirczak (dir.), *Territoires et enjeux du développement régional*, Versailles, Éditions Quae, p.159 à 171.

Bryant, C.R. (2009) *Multifonctionnalité et le développement des territoires ruraux: conceptualisation, mise en oeuvre et défis*. Laboratoire de développement de durable et dynamique territoriale. Université de Montréal. Présentation au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux
<http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Multifonctionnalite-et-le-developpement-des-territoires>

Bryant, C.R. et C. Marois (1998). Franges et agricultures périurbaines dans la région de Montréal. Dans Manzagol, C. et Bryant, C.R. (dir.), *Montréal 2001 : visages et défis d'une métropole*, Les Presses de l'Université de Montréal, p. 159 à 169.

Bryant, C.R. et D. Granjon (2007). Agricultural land protection in Quebec: From provincial framework to local initiatives. Dans Caldwell, S. Hilts et B. Wilton (dir.), *Farmland Preservation - Land for Future Generations*, Guelph, Centre for Land and Water Stewardship, University of Guelph, p. 61 à 86.

Bryant, C.R. et G. Chahine (2010) Pour un rapprochement entre urbanité et agriculture, ou la protection de l'agriculture par le développement local et la multifonctionnalité. *Revue Développement social*, vol. 11, no.2.

Bryant, C.R. et T.R.R. Johnston (1992). *Agriculture in the City's Countryside*. London Pinter Press et Toronto, University of Toronto Press.

Bryant, C.R., S. Desroches et C. Clément (2003). *Une comparaison des systèmes agricoles périurbains et non périurbains (en termes des pratiques culturales et l'environnement)*. Québec. Direction des politiques du secteur agricole, ministère de l'Environnement du Québec.

Bryant, C.R. (2013). Mutations sociodémographiques dans les territoires ruraux sous influence urbaine au Québec et en Amérique du nord : de l'intégration des nouvelles populations à la culture locale et implications pour la gouvernance de ces territoires. *Géographie, économie, société*, vol. 15, no.1, p. 11-24.

Bryant, C.R. (1997). L'agriculture périurbaine : l'économie politique d'un espace innovateur. *Cahiers Agriculture*, vol. 6, n° 2, p. 125 à 130.

Butault, J.P. et H. Guyomard (2004). Les politiques agricoles de soutien ont-elles encore une avenir ? What is the future of the agricultural supports ? Dans Butault, J.P. (dir.), *Les soutiens à l'agriculture : théorie, histoire, mesure*, Paris : INRA Editions, p. 277 à 289.

CAAAQ – Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois (2008). *Agriculture et agroalimentaire : assurer et bâtir l'avenir. Rapport de la CAAQ*. Bibliothèque nationale du Québec, 272 p.

Cadieux Gagnon, A. (2006). Marchés virtuels. Enjeux et facteurs de succès. Présentation dans le cadre de la journée : *Connaissez-vous vos marchés?* Le 11 février 2016 à Saint-Eustache,
http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/Laurentides/Journeemis_emarcheproximite/Etudesurlesmarchesvirtuels.pdf

Camagni, R., D. Maillat et A. Matteaccioli (dir.) (2004). *Ressources naturelles et culturelles, milieux et développement local*. Neuchâtel, Institut de recherches économiques et régionales, éditions EDES.

Canty, S., F. Jouve et B. Niogret (2006). Produits du terroir au Québec et appellations d'origine. Dans *Valorisation des produits à indication géographiques en France et au Québec*. Projet de coopération franco-québécoise CRÉs/AREPO, sous la dir. de C. Chazoule et R. Lambert, 216 p. http://www.crcn.qc.ca/media/documentation/autres-documents/34_Valorisation-produits.pdf

Capt, D., D. Lepicier et A. Leseigneur (2014). Le rôle des territoires de projets infra-régionaux sur l'agriculture et l'alimentation. Le cas du développement de circuits de proximité. *Géocarrefour*, vol. 89, no.1.

Chahine, G., C. R. Bryant, L. Allie, M. Boisclair et F. Bonner (2008). Une nouvelle approche à l'analyse des territoires agricoles périurbains en dégénérescence : recherche-action et l'appropriation de la multifonctionnalité de ces territoires par les acteurs locaux. *Colloque de l'ASRDL*, Rimouski, en ligne : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/CHAHINE-BRYANT-ALLIE.pdf>

Chazoule C. et R. Lambert (2002). *L'évolution de la notion de qualité dans l'agroalimentaire en France. Quelles questions pour le Québec ?* Série Études Ed Université Laval-CRÉA, Octobre 2002, 25 p.

Chazoule C. et R. Lambert (2004). Les Appellations réservées et les produits du terroir : Un outil de développement régional et d'assurance de qualité pour les consommateurs du Québec. *Actes du Colloque international AIEA2 et SCEA* « Développement durable et globalisation dans l'agroalimentaire », Québec, 23-24 août, p. 835-851. <http://publication.isara.fr/IMG/pdf/commquebec2004dv.pdf>

Chazoule C., F. Jouve et R. Lambert (2009). L'émergence des indications géographiques au Québec, construction, liens au lieu, protection et valorisation. *Canadian Journal of Regional Science*, Jun 22, 2009, <http://www.thefreelibrary.com/Raising+geographical+indications+in+Quebec%3A+an+outlook+on+social...-a0232471043>

Chazoule, C. et R. Lambert (2005). Les appellations réservées et les produits du terroir: un outil de développement régional et d'assurance de qualité pour les consommateurs du Québec? *ISARA* En ligne: http://publication.isara.fr/article.php3?id_article=46

Chazoule, C. et R. Lambert (2007). L'émergence des appellations d'origine au Québec. Naissance d'une nouvelle convention de qualité. *Économie rurale*, 2007/3, n° 299.

Chazoule, C., S. Canty, F. Jouve, B. Niogret et R. Lambert (2006). L'émergence des indications géographiques au Québec : regard sur l'appropriation de la notion de terroir en Amérique du nord. *Communication au 3ème Colloque International du Réseau SYAL, ALTER 2006 Alimentation et Territoire*, Baeza, 18-21 oct, 27 p. <http://gis-syal.agropolis.fr/ALTER06/pdf/actes/c39.pdf>

Chia, E., A. Torre et H. Rey-Valette (2008). Conclusion : Vers une «technologie» de la gouvernance territoriale ! Plaidoyer pour un programme de recherche sur les instruments et dispositifs de la gouvernance des territoires. *Norois*, vol 209, p. 167 à 177.

Chiasson, G. et C. Doucet (2015). *Le développement territorial en Outaouais: spécificités des trajectoires et de la recherche*. No. spécial de la *Revue Organisations et Territoires*, vol. 24, no 2.

Chiasson, G., C. Andrew et J. Perron (2006). Développement territorial et forêts : la création de nouveaux territoires forestiers en Abitibi et en Outaouais. Dans B. Jean (dir.), *Le développement territorial, Recherches sociographiques*, vol. 47, no. 3, p.555-572.

Chiasson, G., É. Leclerc et C. Andrew (2010). La multifonctionnalité forestière à l'épreuve de la distance : réflexions à partir de deux localités de la périphérie québécoise. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.161 à 176.

Chiasson, G., P. Duguay et C. Lalonde (2015). Les coopératives et leur contribution au développement des territoires de l'Outaouais. *Organisations et Territoires*, vol. 24, no. 2, P.59 à 66.

Chinnakonda, D. et L. Telford (2007). *Les économies alimentaires locales et régionales au Canada : rapport sur la situation*. Agriculture et Agroalimentaire Canada. Direction des politiques sectorielles. 49 p. + annexes.

Cholette, C. (2013). *Portrait des entreprises d'économie sociale en Outaouais 2013*. Convergence, coopérative d'expertes conseils, rapport réalisé pour le Pôle régional d'économie sociale de l'Outaouais, 157 p.

Chouinard, I. (2009). *La cohabitation des usages en zone agricole: l'imposition d'un carcan juridique aux municipalités Québécoises*. Mémoire présenté à la Faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en droit pour l'obtention du grade de maître en droit, 247 p.

Claval, P. (2008). Espace et territoire. Les bifurcations de la science régionale. *Géographie, économie, société*, vol. 10, no. 2, p. 157 à 184

CLD des Collines-de-l'Outaouais (2014). *Portrait socio-économique. MRC des Collines-de-l'Outaouais, Forum public pour un développement économique local concerté*. 20 p. http://www.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/newsPosts/88/file_nouveau-portrait-socio-economique.pdf

CLD des Collines-de-l'Outaouais et MRC des Collines-de-l'Outaouais (2015). *Un plan stratégique quinquennal pour un développement économique local concerté. développement éco responsable*. Plan d'action local pour l'économie et l'emploi. PALÉE 2015-2020 pour la MRC des Collines-de-l'outaouais. 20 p.

Colletis, G. et B. Pecqueur (1993). Intégration des espaces et quasi intégration des firmes : vers de nouvelles rencontres productives ? *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, n°3, p. 489 à 507.

Colletis, G., J.-P. Gilly, B. Pecqueur, J. Perra et J.B. Zimmermann (1997). Firmes et territoires : entre nomadisme et ancrage », *Espaces et Sociétés*, n° 88-89, p. 115 à 137.

Colletis, G., J.-P. Gilly et al. (1999). Construction territoriale et dynamiques économiques, *Sciences de la Société*, n°48, p. 25-47. http://greqam.univ-mrs.fr/IMG/working_papers/1999/99a12.pdf

Collin, J.-P. et J. Léveillée (2003). *L'organisation municipale au Canada. Un régime à géométrie variable, entre tradition et transformation*. Groupe de recherche sur l'innovation municipale (GRIM), 47 p.

Comeau, Y. (2004). *Les contributions des sociologies de l'innovation à l'étude du changement social. Innovations sociales et transformations des conditions de vie*. Actes du colloque tenu à l'Université Laval, le 16 avril 2004 Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no. ET0418, p.29 à 41.

Comité Outaouais 2050 (1990a). *L'Outaouais. Développement et contexte frontalier. Phase II.* Document de travail.

Comité Outaouais 2050 (1990b). *L'Outaouais. Problématique, enjeux et concepts préliminaires. Phase 1.* Document de travail.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) (2015). *Rapport d'activités 2014.* 28 p.

Conseil des appellations réservées et des termes valorisants (CARTV) (2013). *Statistiques 2012. Usage de l'appellation biologique au Québec.* En partenariat avec le MAPAQ, 18 p.

Conseil du statut de la femme (2010). *Portrait statistique égalité homme femmes, Où en sommes-nous en Outaouais?* Gouvernement du Québec, 103 p.

Cooke P. et K. Morgan (1993). The network paradigm: new departures in corporate and regionale development. *Environment and planning: Society and Space*, vol. 11, p.403 à 426.

Cooke, P. (1996). Reinventing the region: firms, clusters and networks in economic development. Dans P. Daniels et W. Lever (dir.), *The global economy in transition.* Longman, Harlow.

Cooke, P. et K. Morgan (1998). *The Associative Region.* Oxford University Press, Oxford.

Coppin, O. (2002). Le milieu innovateur : une approche par le système. *Innovations*, vol.2, n° 16, p. 29 à 50.

Côté, S. (2014). Chapitre 7. L'approche monographique : une voie pour pratiquer la transversalité ? Dans M. Robitaille et M.-U. Proulx (dir.). *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologique.* Presses de l'Université du Québec, p.141 à 156.

Courlet, C. (2007). Du développement économique situé. Dans Gumuchian, H. et B. Pecqueur (dir.), *La ressource territoriale*, Édition Économica, Paris, p.32 à 45.

Couture, J.M. et M. Morisset (2010). La montée du mouvement paysan québécois. Dans M. Morisset (dir.) avec la collaboration de J.-M. Couture, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec.* Presses de l'Université Laval, p. 251 à p.366

CPTAQ (2014). *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).* 14 p. www.cptaq.gouv.qc.ca

CPTAQ (2014). *Compte rendu de la demande et orientation préliminaire (article 60.1 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles).* Dossier no. 377560, 14 p.

CPTAQ (2015). Rapport annuel de gestion. 82 p.
http://www.cptaq.gouv.qc.ca/fileadmin/fr/publications/publications/rannuel/rap_annuel2014-2015/contenu/pdf/rapport1.pdf

CREDDO - Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais (2004). *Portrait environnemental de la région de l'Outaouais (07)*. 95 p.

CREDETAO (2007) *L'Agroalimentaire Outaouais : perspective de la recherche et développement*. Mémoire présenté à la CAAAQ,
http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-21-G-Centre_recherche_technologique_agricole.pdf

CRÉDÉTAO (2013). La Plate-forme agricole de L'Ange-Gardien. Présentation de Bernard Larouche *dans le cadre du Forum métropolitain sur la mise en valeur de la zone et des activités agricoles* Montréal, 6 septembre 2013
http://cmm.qc.ca/fileadmin/user_upload/pmad2013/document/ForumAgricole2013_Bernard_Larouche.pdf

CRÉO (2007). *Avis régional « l'agroalimentaire, un enjeu de développement régional pour l'Outaouais »*, Mémoire présenté à la CAAAQ, 15 p.
http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-24-G-CRE_Outauais_final.pdf

Crevoisier O. (2006). L'approche par les milieux innovateurs: état des lieux et perspectives. *Dans R. Camagni et D. Maillat (dir.). Milieux innovateurs : Théorie et politiques*, Paris : Economica Anthropos, p. 154 à 169.

Crevoisier, O. (1994). Dynamique industrielle et dynamique régionale : l'articulation par les milieux innovateurs. *Revue d'économie industrielle*, vol. 70, no.1, p. 33 à 48.

Crevoisier, O. (2001). L'approche par les milieux innovateurs : état des lieux et perspectives, *Revue d'économie régionale et urbaine*, n.1.

Crevoisier, O. (2010). La pertinence de l'approche territoriale. *Revue d'Économie Régionale et Urbaine*, vol. 5, décembre, p. 969 à 985.

Crevoisier, O. et A. Muller (1998). Évolution économique de la filière bois. Une analyse par les milieux innovateurs. *Économie rurale*, n.248, p.29 à 37.

Cuissard, O. (2002). Un changement du mode de régulation en agriculture : vers une territorialisation ?, Dans D. Barthélémy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu, M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.653 à 672.

De Blois, M.C. (2003). Émergence d'une nouvelle économie rurale. *L'État du Québec*, Édition 2003, chapitre 9, texte 3, p.241 à 250.

De la Salle, Arnaud (2015). MRC Pontiac. Travaux et entende MRC/SADC. *Journal du Pontiac*, 3 juillet 2015, <http://www.pontiacjournal.com/fr/news/mrc-pontiac-travaux-et-entente-mrcsadc>

Debailleul, G. (2008). *Analyse comparative des réglementations environnementales concernant les productions animales et position relative du Québec*. Rapport d'études pour le Ministère de l'environnement du Québec. Nouvelle version révisée en 2008, 197 p.

Debailleul, G. (2009). Regards de 23 experts. Guy Debailleul. Dans J.-F. Rousseau et O. Durand avec la participation de R. De Koninck, *Une seule terre à cultiver. Les défis agricoles et alimentaires mondiaux*, Presses de l'université du Québec, p.97 à 100.

Debailleul, G. (1991). Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : le rôle des mesures agricoles. Dans B. Vachon (dir.), *Le Québec rural dans tous ces états*, Les Éditions du Boréal, p.127-147.

Debailleul, G. (1997). Economic incentives for Biodiversity Conservation in the Agricultural Sector. Dans OCDE, *Investing in Biological diversity*, The Carins conference, France, p.235 à 252.

Debailleul, G. (1998). Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer. *Vecteur environnement*, vol. 31, no 2, mai 1998, p. 49 à 54.

Debailleul, G. (2001). Le processus d'intensification de l'agriculture québécoise et ses impacts environnementaux : une rétrospective à méditer. *Vecteur Environnement*. Vol.31 mai 1998.

Debailleul, G. (2001). Tourisme rural et multifonctionnalité en agriculture. *Téoros*, vol. 20, no.2. été 2001. p.52 à 59.

Debailleul, G. (2002). *Éléments d'analyse comparative des réglementations environnementales en matière d'élevage intensif*. Rapport d'études pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, 46 p.

Debailleul, G. et D. Boutin (2004). La sévérité de la réglementation environnementale québécoise dans le domaine des productions animales: mythe ou réalité? *Vecteur Environnement*, vol. 37, no. 2.

Debailleul, G. et D.-M. Gouin (1998). Canada : Politique agricole, réforme ou abandon ? *Déméter 99 : économie et stratégies agricoles*, Armand Colin, Paris, 271 p.

Debailleul, G. et L. Ménard (1990). L'agriculture conventionnelle débouche sur une impasse. Dans Andrée Deschênes, *L'agriculture biologique dans l'est du Québec*. Agri-Services, centre régional de consultation agroalimentaire de l'est du Québec.

Debailleul, G. et M. Fournier (2007). *Politiques agricoles et mesures de soutien à l'agriculture familiale dans les principaux pays de l'OCDE*. Étude préparée pour la Commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire québécois, 182 p.

Debailleul, G., L.S. Jacques, E. Salvano et O. Tremblay (2003). *L'évaluation économique des coûts associés à l'impact environnemental de la production agricole : état de la situation et application au Québec*. Rapport d'études pour le Ministère de l'environnement du Québec, 99 p.

Décarie-Gilardeau, F. (2012). *Mangez frais, mangez près. Oui, mais à quel prix ?* 85 p.

Deglise, F. (2009). Produits d'ici demandés. Les supermarchés sont en totale rupture avec les aspirations profondes des Québécois, selon le spécialiste Normand Bourgault. *Le Devoir*, Les actualités, p.a1.

Deléage, E. (2005). L'agriculture durable : Utopie ou nécessité ? *Mouvements*, vol. 41, no. 4, p. 64 à 69.

Delorme, H. (2003). *Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité*. <http://www.ceris-sciencespo.com/archive/july03/arthd.pdf> consulté en août 2010.

Delorme, H. (dir.). (2004). *La politique agricole commune. Anatomie d'une transformation*. Paris, Presses de Sciences Po.

Demers, C.(2003). Chapitre 5. L'entretien. Dans Yvonne Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions ems Management et société, p. 173 à 210

Denzin, N. (1989). *The Research Act: A Theoretical Introduction to Sociological Methods*. Aldine Transaction, 379 p.

Deshaires, L. (2001). La notion de terroir à l'aune de l'expérience viti-vinicole québécoise. *Cap-aux-Diamants : la revue d'histoire du Québec*, n° 65, p. 43 à 46.

Deshaires, L. (2003). Une co-construction terroir-territoire-identité. Le cas de Dunham en Estrie. Dans Lasserre, F. et A. Lechaume (dir.), *Le territoire pensé. Géographie des représentations territoriales*. Montréal, Presses universitaires du Québec, p.215 à 231.

Deshaires, L. et J.-M. Dubois (1996). L'entreprise viti-vinicole du Québec : entre «froidure» et vente au vignoble. *Annales de géographie*, n° 592, p. 628 à 644.

Deshaires, L. et J.-M. Dubois (1997). Une viti-viniculture québécoise méconnue. *Dialogue scientifique*, vol. 1, no.3, p.13 à 16.

Desjardins A. (2003). *Groupe de travail sur les appellations réservées et les produits du terroir*. Mapaq, octobre, 17 p.

Deslauriers, J.-P. (1991). *Recherche qualitative. Guide pratique*, Montreal, McGraw-Hill, 1991, 142 p.

Deslauriers, Karine (2014). *La souveraineté alimentaire dans une perspective de développement local et durable : le cas du Marché de solidarité régional de l'Outaouais*. Mémoire présenté comme exigence partielle de la maîtrise en développement régional. Université du Québec en Outaouais, 164 p.

Desroche, C., B. Diaz, L. Soletchnik et S. Yergeau (2008). *L'impact du marché de solidarité régionale (MSR) sur le développement local*. Association Les AmiEs de la terre. DVL 831, Analyse stratégique du développement local, Université de Sherbrooke, 49 p.

Dimitrova, A. (2005). Le « jeu » entre le local et le global : dualité et dialectique de la globalisation. *Socio-anthropologie*, Consulté le 3 mars 2010. URL : <http://socio-anthropologie.revues.org/index440.html>

Dimitrova, A. (2005). Le « jeu » entre le local et le global : dualité et dialectique de la globalisation. *Socio-anthropologie*, vol 16.

Dissart, J.-C. (2012). Co-construction des capacités et des ressources territoriales dans les territoires touristiques de montagne. *Revue de Géographie Alpine*, 100-2.

Ditter, J.-G. (2005). Clusters et terroirs : les systèmes productifs localisés dans la filière vitivinicole. *Reflets et Perspectives*, XLIV, no.4, p.35 à 51.

Doloreux, D. et S. Dionne (2007). *Évolution d'un système local d'innovation en région rurale. Le cas de La Pocatière dans une perspective historique (1827-2005)*. Rimouski, Éditions du GRIDEQ, Éditions du CRDT, 200 p.

Domas, A. (2002). Territorialisation des politiques publiques : utilités et conséquences du recours au contrat. *Les cahiers de la multifonctionnalité*, no.1, Cemagref Éditions, p.19 à 33.

Domon, G. (2004). Paysages du Québec. *Continuité*, no. 100, p.19 à 22.

Domon, G. (2006a). Paysages agricoles hérités : le système des rangs au Québec. Dans F. Madoré, *Le commentaire de paysages en géographie humaine*, Armand Colin, Paris, p. 202 à 206.

Domon, G. (2006b). De la ferme et de ses bâtiments. *Continuité*, no. 109, 2006, p. 29 à 32. <http://www.erudit.org/culture/continuite1050475/continuite1055791/17567ac.pdf>

Domon, G. et J. Ruiz (2007). *Paysage et multifonctionnalité des territoires : enjeux et atouts pour l'agriculture de demain*. Rapport déposé à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec. 57 p.

Domon, G. et J. Ruiz (2008). Actualiser la vision des territoires agricoles et ruraux québécois: principales balises pour un exercice incontournable. *Organisations et Territoire*, vol. 17, no 1, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Hiver 2008.

Domon, G. et J. Ruiz (2010). Vers une stratégie de prise en compte du caractère multifonctionnel des paysages : défis et pistes d'interventions en zone d'intensification agricole. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.177 à 194.

Domon, G., Paquette, S., Ruiz, J. et L. Roy (2008). Recomposition sociodémographique, transformations des territoires et valorisation des paysages des milieux ruraux du sud du Québec, bilan et enseignements de 10 ans de recherche (1998-2008). Atelier « La migration de la ville à la campagne : impacts des néo-ruraux sur les collectivités rurales », *XLVe colloque de l'association de science régionale de langue française (ASRDLF)*, Université du Québec à Rimouski, Rimouski, 25 août 2008. <http://www.neoruraux.ucs.inrs.ca/PDF/Domon.pdf>

Doucet, C. (2004). *Monographie du Centre local de développement (CLD) de Papineau*. Cahier de la CRDC, Série Rapports de recherche, no. 8, copublié par le CRISES, 145 p.

Doucet, C. (2008). *Organisations de producteurs agricoles et de paysans dans le monde. La Fédération internationale des producteurs agricoles (FIPA)*. Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherches, no.20, UQO, 52 p.

Doucet, C. (2010). *L'agriculture dans les plans régionaux de développement des Conférences régionales des élus : vision multifonctionnelle ou productiviste ?* Cahier de l'ARUC-ISDC, Série Recherches, no.30, 61 p.

Doucet, C. (2011). L'agriculture multifonctionnelle, une priorité de développement pour plusieurs régions québécoises. *Revue Vie économique*, édition de juin 2011.

Doucet, C. (2013). *Étude de tendances et d'opportunités. Commercialisation des produits agroalimentaires en contexte transfrontalier. Région de l'Outaouais*. Étude réalisée pour la Table agroalimentaire de l'Outaouais et ses partenaires. 82 p.

Doucet, C. (2014a). *Rapport intégrateur sur la mobilité territoriale et internationale en Outaouais*. Rapport réalisé par Projets Territoires pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais (CRÉO), le Ministère de l'Immigration, de la Diversité et de l'Inclusion (MIDI) et la Table jeunesse Outaouais (TJO), 104 p. + annexes. http://www.midi.gouv.qc.ca/publications/fr/divers/Rapport_Integrateur_Outouais.pdf

Doucet, C. (2014b). *Portrait économique de l'Outaouais*. Rapport réalisé pour l'UQO et le Comité de développement économique régional de l'Outaouais de la Chambre de commerce de Gatineau, 53 p.

Doucet, C. (2014c). *Étude d'étalonnage : comparaison des dynamiques agricoles et agroalimentaires de trois régions transfrontalières ; pistes d'action et de réflexion pour l'Outaouais*. Rapport réalisé par Projets Territoires pour la Table agroalimentaire de l'Outaouais et ses partenaires, 80 p.

Doucet, C. (2015). Créneau Commercialisation des produits agroalimentaires en contexte transfrontalier : caractéristiques d'émergence et pistes d'action pour stimuler son essor. *Revue Organisations et Territoires*, vol. 24, no 2, p.69 à 80.

Dubois, J-M. (1996). La viti-viniculture québécoise : entre froidure et vente au vignoble. *Annales de géographie*, no.592, p.603 à 619.

Duchastel, J. (2004). Du gouvernement à la gouvernance : de la communauté politique à la société civile. Dans J. Duchastel et R. Canet (dir.), *La régulation néolibérale. Crise ou ajustement ?*, Montréal, Athéna Éditions, p.17 à 47.

Duchesne, P. et D. Y. Charlebois (2013). *Caractérisation du territoire agricole*. Rapport. Déposé au Conseil des maires, 147 p. <http://www.mrcpontiac.qc.ca/wp-content/uploads/Rapport-Caracterisation-agricole-FR.pdf>

Dufour, G. (2013). La Politique de souveraineté alimentaire du Québec à l'épreuve des règles de l'OMC. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 10.

Dugas, C. (2003). Les politiques de développement régional au Canada depuis 1960 : éléments de bilan. *Texte d'une conférence prononcée en juin 2003 au Congrès annuel de l'ACFAS (l'Association canadienne-française pour l'avancement des sciences)* à l'Université du Québec à Rimouski, 16 p.

Dugas, C. (2006). La loi sur la protection du territoire et des activités agricoles: une loi essentielle mais contestée dans ses modalités d'application. *L'État du Québec*, Édition 2006, chapitre 9.2, texte 5 p.538 à 544.

Dugas, C. (2007). *Impacts de la loi sur la protection du territoire et des activités agricoles dans les localités à l'extérieur de la plaine de Montréal*. Université du Québec à Rimouski, Département de biologie, chimie et géographie, 40 p.

Dugas, C. (2009). La pertinence de la protection du territoire. *Organisations et territoires*. vol. 18, no. 2, été 2009.

Dugas, C. (2010). Aider les municipalités dévitalisées ou protéger le territoire agricole ? *L'État du Québec*, Édition 2010, p.538 à 544.

Dugas, L., A. Martin et G. Rodrigue (1999). *Portrait et motivations des producteurs et productrices agricoles de l'Outaouais. Résultats et analyse du sondage effectué en mars 1999*. MAPAQ, Direction de l'évaluation de programmes et de la vérification interne, 94 p.

Dumas, C., J.-P. Dupuis, F. Richer et L. St-Cyr (1996). La relève agricole au Québec, une affaire de fils ... et de filles. *Recherches sociographiques*, vol. 37, no.1, p.39 à 68.

Dumas, L., W. Menvielle, J. D. Perreault et D. Pettigrew (2006). Terroirs, agrotourisme et marketing : le cas des fromages québécois. *Téoros*, Vo. 25, no.1, printemps 2006, p.34 à 41.

Dumont, A. (2006). Les éleveurs du Pontiac sont déterminés à se donner un abattoir.

Dumont, A. (2007). Une CUMA qui roule toute seule. *La Terre de chez nous*, vol.78, no.20, p.18.

Dupont, D. (2009). *Une brève histoire de l'agriculture au Québec. De la conquête du sol à la mondialisation*. FIDES. 232 p.

Dupont, D. et R. Laplante (2010). *Le rapport Pronovost : un diagnostic partiel, une analyse tronquée*. Rapport de recherche de l'Institut de recherche en économie contemporaine (IREC), 78 p.

Dupont, D. et F. L'Italien (2013). Les transformations du contrôle de la distribution alimentaire. Le cas de Métro. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 10.

Dupuy, H., S.Ouellet et E. Roy (2011) Banque de terres agricoles de la MRC des Collines-de-l'Outaouais : Outil de simplification de réalisation de projets agricoles. *1^{ère} Conférence Intercontinentale d'Intelligence Territoriale "Interdisciplinarité dans l'aménagement et développement des territoires"*, octobre 2011, Gatineau, Canada. 8 p. <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00960904/document>

Edquist, C. (dir.) (1997). *Systems of Innovation: Technologies, Institutions and Organizations*, London: Pinter/Cassell.

FABQ - Fédération d'agriculture biologique du Québec (s.d.). *Coup d'œil sur l'agriculture biologique au Québec*. 2 p. http://www.fabqbio.ca/meganet/media/docs/fiche_1_eagriculture_bioe_.pdf

FAQ – Financière du Québec (2016). *Rapport annuel 2015-2016*. 215 p. <http://www.fadq.qc.ca/fileadmin/fr/rapports-annuels/rapport-annuel-2015-2016.pdf>

Faure, A. (2007). Politiques publiques et gouvernements urbains : le temps venu de la démocratie différentielle? *Télescope*, no 3.

Faure, A. (2006). Les changements d'échelle en science politique: objet classique, questions nouvelles. *4^{eme} journée scientifique de l'action publique et du développement local*, Avril 2006, Arlon (Belgique), Belgique. FUCAM.

Favreau, L. (2000). Le travail social au Québec (1960-2000) : 40 ans de transformation d'une profession. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 13, nu. 1, p. 27 à 47.

Favreau, L. (2001). *La lutte contre la pauvreté aujourd'hui : quelle(s) stratégie(s)?* Chaire de recherche en développement communautaire, Série Conférence no 6, Université du Québec en Outaouais, 47 p.

Favreau, L. (2003). *Développement des territoires : Nouvelle approche du développement régional?* UQO, Cahier de la Chaire de recherche du Canada en développement des collectivités (CRDC), Série Développement régional no. 1, 39 p.

Favreau, L. (2006). Le développement des régions au Québec : l'Outaouais est-il au carrefour des modèles ontarien et québécois de développement ? Dans M. Robitaille, J.-F. Simard et G. Chiasson (dir.), *L'Outaouais au carrefour des modèles de développement*, publication du CRDT et de la CRDC, UQO, p.67 à 83.

Favreau, L. (2008). *Entreprises collectives et développement des territoires*. Presses de l'Université du Québec. Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, 332 p.

Favreau, L. (2010). *Mouvement coopératif. Une mise en perspective*. Presses de l'Université du Québec, Collection Initiatives, 157 p.

Favreau, L. (2013). «Small is not so beautiful» ou les limites du développement local. *oikosblogue.coop*, 29 mai 2013, <http://www.oikosblogue.com/?p=15603>

Favreau, L. (2013). Coopératives et mouvements sociaux : la face cachée de leur réussite. *Revue vie économique*, vol. 3, no 4, 11 p.

Favreau, L. et B. Lévesque (1996 et 1999). *Développement économique communautaire. Économie sociale et intervention*. Presses de l'Université du Québec, Collection Pratiques et politiques sociales et économiques, 256 p.

Favreau, L. et M. Hébert (2012). *La transition écologique de l'économie*. Presses de l'Université du Québec (PUQ), Québec.

Favreau, L., L. Fréchette et R. Lachapelle (2008). *Coopération Nord-Sud et développement. Le défi de la réciprocité*. Collection Initiatives, Presses de l'Université du Québec, 185 p.

Favreau, L., M. Robitaille et D. Tremblay (dir.)(2002). *Quel avenir pour les régions. Chaire de recherche en développement des collectivités*. Université du Québec en Outaouais.

Favreau, L. et E. Molina (2011). *Économie et société. Pistes de sortie de crise*. Collection Initiatives. Presses de l'Université du Québec, 162 p.

Fédération de l'UPA Outaouais-Laurentides (2007). *Le potentiel agricole de l'Outaouais: une richesse à développer*. Mémoire présenté à Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec, 17 p.

Fédération de producteurs de bovins du Québec (2016). *Plan conjoint des producteurs de bovins du Québec*, chapitre M-35.1, r. 157.

Fédération UPA Outaouais-Laurentides (2014). *50 ans d'union*. Fédération UPA Outaouais-Laurentides. 47 p.

Ferrera de Lima, J. et Y. Desbiens (2014). Chapitre 2. Les approches quantitative et qualitative dans les études du développement territorial. Dans M. Robitaille et M.-U. Proulx (dir.). *Sciences du territoire. Tome 2. Défis méthodologique*. Presses de l'Université du Québec, p.35 à 44.

Fontan, J.-M., P. Hamel, R. Morin et É. Shragge (2006). *Action collective et développement local en région métropolitaine : une dynamique territoriale à plusieurs niveaux, entre réseaux et appareils*. Dans Klein et Tardif (dir.), *Entre réseaux et systèmes. Les nouveaux espaces régionaux*. GRIDEQ, CRDT, CRISES, Université du Québec à Rimouski, p.177 à 196.

Fornahl, D. et T. Brenner (2003). *Cooperation, networks and institutions in regional innovation systems*. University of Illinois at Urbana-Champaign's Academy for Entrepreneurial Leadership Historical Research Reference in Entrepreneurship.

Fortin, M.-F. (1996). *Le processus de la recherche : de la conception à la réalisation*. Mont-Royal, Québec : Décarie.

Fortin, M.-J. et M. Handfield avec la collaboration d'A. Rezelman (2010). *Le territoire comme ressource construite dans l'industrie bioalimentaire : de la production au milieu de vie. Étude de cas comparés d'entreprises établies au Bas-Saint-Laurent, en Chaudière-Appalaches et en Gaspésie (Québec, Canada)*. Chaire de recherche du Canada en développement régional et territorial, UQAR, Rapport de recherche remis au ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, 97 p. et annexes.

Fortin, M.-J. et M. Handfield (2013). La production bio alimentaire distinctive en région québécoise : des territoires de ressources évoluant au rythme du cycle de vie de l'entreprise. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, no 1, p.63-92.

Fortin, M.-J. et M. Handfield (2016). Introduction. Dans Fortin, Marie-José et Mario Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, p. 1 à 8.

Fortin, M.-J. et M. Handfield (2016). L'entrepreneuriat public dans le secteur bioalimentaire : esquisse de l'offre d'accompagnement en région non métropolitaine. Dans M.-J. Fortin, et Mario Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT.

Fortin, M.-J. et M. Handfield (dir.) (2016). *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT.

Fournis, Y. (2006). *Les échelles de la gouvernance territoriale: Régionalisme et pays en Bretagne (1960-2005)*. Texte non publié obtenu de l'auteur dans le cadre du cours de Guy Chiasson, Doctorat en sciences sociales appliquées.

Fournis, Y. et A. Dumarcher (2016). Repenser l'innovation dans les régions ressources au Québec : vers la fabrique territoriale de l'innovation ? Dans M.-J. Fortin et M. Handfield (dir.), *Représenter l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, p. 10 à 29.

François, H. (2008). Durabilité des ressources territoriales et tourisme durable : vers quelle convergence ? *Géographie, économie, société*, vol. 10, no.1, p. 133 à 152

François, H., M. Hirczak et N. Senil (2006). Territoire et patrimoine : la co-construction d'une dynamique et de ses ressources. *Revue d'Economie Régionale et Urbaine*, vol.5, p. 683 à 700.

François, H., M. Hirczak et N. Senil (2013). De la ressource à la trajectoire : quelles stratégies de développement territorial ? *Géographie, économie, société*, vol.15, no.3, 144 p.

Franquen, J. (dir.) (1990). *Agriculture et politiques agricoles en France et au Québec*. Paris, L'Harmattan, Québec, Presses de l'Université du Québec, 311 p.

Frayssignes, J. (2008). Démarches de qualité et développement territorial: quels apports pour la géographie rurale? L'exemple des AOC fromagères françaises. *Géocarrefour*, vol. 83/4, <http://geocarrefour.revues.org/index7055.html>. Consulté le 09 août 2010

Frej, S., M. Doyon, D. Granjon et C.R. Bryant (2003). La construction sociale des localités par des acteurs locaux: conceptualisation et bases théoriques des outils de développement socio-économique. *Interventions économiques*, vol. 30, no. 1.

Gafsi, M. (2002). Multifonctionnalité de l'agriculture et redéfinition du rapport de l'exploitation agricole au territoire. Dans D. Barthélémy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.745 à 764.

Gafsi, M. (2006). Exploitation agricole et agriculture durable. *Cahiers Agricultures*, vol. 15, n° 6, novembre-décembre 2006, p.491 à 498.

Gagnon, C. (2008). Le développement durable. Un nouveau paradigme scientifique ? Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Collection Science Régionale, Presses de l'Université du Québec, p.335 à 367.

Galarneau, V. (2010). *La Mauve : histoire, organisation, enjeux, facteurs de succès et retombées de la Coopérative de solidarité en développement durable de Bellechasse*. Cahiers du CRIDÉS, cahier 10-02. http://crides.org/images/stories/cahiers_crides_10_02.pdf.

Garel, G. (2003). *Le management de projet*, Paris, La Découverte, « Repères », 128 p.

Gaudichau, F. (2007). *La multifonctionnalité, un concept pour les agriculteurs ou pour les territoires ?* http://www.civam-bretagne.org/imgbd/File/Etat_art_gaudicheau_f.pdf

Gauthier, B. (2010). Chapitre 1. Introduction. Dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p. 1 à 17.

Gauthier, M., M. Gariépy et M.-O. Trépanier (2008). Planification territoriale, débat public et développement durable : une triangulation complexe aux contours incertains. Dans M. Gauthier, M. Gariépy et M.-O. Trépanier (dir.) *Renouveler l'aménagement et l'urbanisme : planification territoriale, débat public et développement durable*, Montréal, Presses de l'Université de Montréal, p. 329 à 346.

Gilbert, A. (2009). *La minorité anglophone de Gatineau et la frontière : entre accommodement et résistance*. Atelier du CIRCEM, 24 p.

Giordano, Y. (dir.) (2003). *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions ems Management et société, 318 p.

Giroux, N. (2003). Chapitre 2. L'étude de cas. Dans Yvonne Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions ems Management et société, p.41 à 84

González, X. O. (2012). La construcción de regiones transfronterizas: el caso de los mataderos de cerdanya (frontera franco-española) y saarbrücken-moselle est (frontera franco-alemana). *XVI Coloquio de Geografía Rural*, p.227 à 258.

Gouvernement du Canada (2008). *L'émergence des régions transfrontalières entre le Canada et les États-Unis. Récolter la promesse et la valeur publique des relations régionales transfrontalières*. Rapport final, 82 p.

Granjon, D. (2003). La multifonctionnalité de l'espace métropolitain et l'agrotourisme en zone périurbaine (Montréal). *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XXVI, n° 2 et 3, été-automne 2003, p. 403 à 417.

Granjon, D. et C.R. Bryant (2004). La dynamique des localités périurbaines : les défis de la multifonctionnalité et l'atteinte d'un développement communautaire durable. Dans D. Ramsey et C. Bryant, C. (dir.), *The structure and Dynamics of rural territories : Geographical Perspectives*, p.79 à 88.

Grawitz, Madeleine (1996). *Méthodes des sciences sociales*. Paris, Dalloz, Collection Précis Droit public. Science politique.

Groleau, Carole (2003). Chapitre 6. L'observation. Dans Yvonne Giordano (dir.), *Conduire un projet de recherche. Une perspective qualitative*. Éditions ems Management et société, p. 212 à 244

Groupe de travail des politiques et des marchés agricoles (2008). *Nouvelles pistes de création de valeur dans le secteur agroalimentaire*. Direction des échanges et de l'agriculture, comité de l'agriculture, OCDE, 40 p.

Groupe Polanyi (2008). *La multifonctionnalité de l'agriculture. Une dialectique entre marché et identité*. Éditions Quae, Versailles, Collection Synthèses, 349 p.

Gumuchian, H. et B. Pecqueur (dir.) (2007). *Du développement économique situé. Dans La ressource territoriale*, Édition Économica, Paris, 252 p.

Gumuchian, H. et C. Marois avec la collaboration de V. Fèvre (2000). *Initiation à la recherche en géographie. Aménagement, développement territorial, environnement*. Paris et Montréal : Économica et Les Presses de l'Université de Montréal, 425 p.

Gumuchian, H., É. Grasset, R. Lajarge et E. Roux (2003). *Les acteurs, ces oubliés du territoire*. Anthropos, Collection Géographie, Paris, 186 p.

Hamel, T. et M. Morisset (1995). Les facteurs déterminants de l'implication des femmes en agriculture au Québec. *Recherches féministes*, vol. 8, no. 2, p.67 à 90.

Handfield, M. (2006). *Étude des facteurs culturels et sociaux dans l'abandon du processus de succession au sein des entreprises agricoles familiales: analyse des logiques et des stratégies des partenaires à partir de la perspective des prédecesseurs familiaux*. Thèse de doctorat, UQAR, 929 p.

Handfield, M. (2010). La reconnaissance, la valorisation et la rétribution de la multifonctionnalité de l'agriculture : quelle incidence sur la transmission et la pérennisation des fermes familiales ? Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.137 à 154.

Handfield, M., B. Jean et D. Parent (2005). L'insuccès de la transmission de la ferme familiale: perspectives parentales. Dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *Territoires et fonctions Tome 2 : Des pratiques aux paradigmes : les systèmes régionaux et dynamiques d'innovation en débats*, Rimouski, Éditions du GRIDEQ et Éditions du CRDT, 2005, p. 189 à 204.

Handfield, M. et M.-J. Fortin (2013). Le modèle agroalimentaire québécois à l'épreuve de l'économie de la qualité. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 9.

Harvey, F. (1996). Histoire des régions du Québec, des origines à la Révolution tranquille. Dans M.-U. Proulx (dir.). *Le phénomène régional au Québec*, Ste-Foy, PUQ, p.113 à 132.

Hervieu, B. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture : genèse et fondements d'une nouvelle approche conceptuelle de l'activité agricole, *Cahiers d'études et de recherches francophones/Agricultures*, Vol. 11, no. 6, novembre-décembre, p.415-424.

Hettne, B., A Inotai et O. Sunkel (2001). *Comparing regionalism. Implication for Global Development*. Helsinki, ONU et World Institute for Development.

Hillier J, F. Moulaert et J. Nussbaumer (2004). Trois Essais sur le Rôle de l'Innovation Sociale dans le Développement Territorial. *Géographie Économie Société* Vol. 6, no.2, p.129 à 152.

Hirczak, M., M. Moalla, A. Mollard, B. Pecqueur, M. Rambonilaza, D. Vollet (2008). Le modèle du panier de biens : grille d'analyse et observations de terrain. *Économie Rurale*, n° 308, p. 55 à 70.

Hochedez, C. (2008). Le bonheur est dans le panier. *Géocarrefour*, no.3/2008, vol. 83, p. 225 à 233.

Hooghe, L. et G. Marks (2001). *Multi-Level Governance and European Integration*. Boulder: Rowman & Littlefield.

Houdart, M., S. Loudiyi, A. Gueranger (2010). L'agriculture comme ressource territoriale dans un territoire charnière? Cas du Livradois-Forez, une charnière. Pays-PNR. 1 *Colloque AISRe-ASRDLF, Identité, qualité et compétitivité territoriale. Développement économique et cohésion dans les territoires alpins*, Sep 2010, Aoste, Italie. 15 p.

Illeris S. et L. Jacobsen (dir.)(1990). *Networks and regional development*. Copenhagen, Nordrefo.

Institut de la statistique du Québec (2015). La population des régions administratives, des MRC et des municipalités du Québec en 2014. *Coup d'œil sociodémographique*, Février 2015 | no. 36. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/population-demographie/bulletins/coupdoeil-no36.pdf>

Institut de la statistique du Québec (2016). *Panorama des régions du Québec*. Édition 2016, 185 p. <http://www.stat.gouv.qc.ca/statistiques/profils/panorama-regions-2016.pdf>

Institut de recherche et de développement en agroenvironnement (2008). *La carte climatique du Québec*. http://www.irda.qc.ca/ftbFiles/documents%20sur%20les%20sols/Carte2_climat_08.pdf

Janin, C. et L. Perron (s.d). *Valoriser les ressources territoriales : des clés pour l'action? Repères théoriques*. Université de Grenoble – UMR PACTE, http://www.suaci-alpes.fr/IMG/pdf/Partie_theorique_9_1_.pdf

Jean, B. (1982). *L'agriculture périphérique dans l'Est du Québec*. Thèse de doctorat en sociologie, École des Hautes Études en sciences sociales, 494 p.

Jean, B. (1985). Une agriculture à repenser. *Le Réseau*. vol. 16, no 8, p. 13 à 17.

Jean, B. (1988). La ruralité bas-laurentienne : développement agricole et sous-développement rural. *Recherches sociographiques*, vol. xxix, no. 2-3, 1988, p.239 à 263.

Jean, B. (1989). La gestion des terres agricoles au Québec, rationalité et irrationalité, France et Québec. *Espaces ruraux en mutation*, no.8, p.71 à 80.

Jean, B. (1993). Terre, territoire, territorialité : les agriculteurs et leur attachement au territoire. *Cahiers de géographie du Québec*, vol.37, no.101, p.291 à 307.

Jean, B. (1994). *Déclin ou renaissance : l'agriculture et la ruralité au Canada à la croisée des chemins*. Rapport présenté à la Fédération canadienne de l'agriculture, Ottawa, 60 p.

Jean, B. (1996). La petite sauvagine dans la prairie. Une approche de la version de l'agri-environnement en Amérique du Nord. *Études rurales*, no.141-142), p. 197 à 205.

Jean, B. (1997). *Territoires d'avenir : pour une sociologie de la ruralité*. Québec, PUQ, 318 p.

Jean, B. (1999). Ruralité et nouvelle économie agroalimentaire. *Actes de l'Université rurale 1997 sous le thème Animer la ruralité*, Rouyn, UQAT-Chaire Desjardins en développement des petites collectivités, p. 44-48
<http://chrural.uqar.qc.ca/urq/URQ%201997/URQ%201997%20-%20Actes%20partie%202.pdf>

Jean, B. (2005). Le projet scientifique du Centre de recherche sur le développement territorial (CRDT) : repousser les frontières de la connaissance sur le développement territorial. Dans B. Jean et D. Lafontaine, *Territoires et fonctions, Tome 2. Des pratiques aux paradigmes : les systèmes nationaux d'innovation et les dynamiques d'innovation en débats*, Éditions du GRIDEQ et du CRDT, UQAR, p.281-295.

Jean, B. (2006). Les études rurales québécoises entre les approches monographiques et typologiques. *Recherches sociographiques*, vol.47, no.3, sept-déc 2006, p.503 à 529.

Jean, B. (2006). *Les représentations de la ruralité dans la littérature scientifique récente*. Chaire de recherche du Canada en développement rural, Rapport no.8, Rimouski, 90 p.

Jean, B. (2008). Le développement territorial. Une discipline scientifique émergente. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoires, Perspectives québécoises*, Québec, Presses de l'Université du Québec, p. 283 à 313.

Jean, B. (2009b). *La multifonctionnalité des territoires ruraux: une nouvelle figure de la ruralité et une nouvelle perspective de développement territorial*. Document présenté au Groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux Chaire de recherche du Canada en développement rural. UQAR. <http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Une-nouvelle-figure-de-la-ruralite-et-une-nouvelle-pers>

Jean, B. (2010). La multifonctionnalité des territoires ruraux : une nouvelle perspective de développement territorial. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.211 à 228.

Jean, B. (2012). Les territoires ruraux au Québec : vers un modèle de développement territorial durable. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol.4 (octobre), p. 649 à 671.

Jean, B. (2016). Avant-propos. Dans Fortin, Marie-José et Mario Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, p. vii à ix.

Jean, B. et O. Stanek (1986). *L'exploitation agricole familiale au Québec*. Université du Québec à Rimouski, 30 p.

Jean, B. et B. Vachon (1991). Le développement rural et le modèle agricole productiviste. Dans B. Vachon (dir.), *Le Québec rural dans tous ses états*, Montréal, Éditions du Boréal, p.149 à 166.

Jean, B. et C. Côté (2001). Aménager l'avenir de l'agriculture gaspésienne : vers une agriculture du terroir durable. Dans D. Lafontaine et N. Thivierge (dir.), *La prospective régionale : le devenir des espaces régionaux, horizon 2025. La Gaspésie et les Îles-de-la-Madeleine*, Rimouski, GRIDEQ/UQAR.

Jean, B. et D. Lafontaine (dir.)(2010a). *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, 228 p.

Jean, B. et D. Mercier-Gouin en collaboration avec Majella Simard (2002). *Évaluation des mesures de soutien à l'agriculture et l'agroalimentaire dans les milieux en restructuration de la région de Chaudière-Appalaches*. Rapport final présenté au Comité régional sur les milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches sous la coordination du CLD des Etchemins. Université du Québec à Rimouski, Chaire de recherche du Canada en développement rural, 124 p.

Jean, B. et S. Dionne (2007). La ruralité entre les appréciations statistiques et les représentations sociales : comprendre la reconfiguration socio-spatiale des territoires ruraux québécois. *Norois*, no.202, p.9 à 19.

Jean, B. et D. Lafontaine (2010b). La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Des enjeux multiples et cruciaux. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p. ix à xxvi.

Jouve F., C. Chazoule et R. Lambert (2008). Deux modèles pour l'analyse territoriale des systèmes agroalimentaires au Québec. *Revue Organisation et territoire*, Université de Chicoutimi, Québec, vol. 17, n° 1, p. 19 à 24.

Jouve F., C. Chazoule et R. Lambert (2008). Les mesures de soutien aux produits différenciés au Québec : bilan et perspective. *Communication au colloque ASRDLF Rimouski- 25-27 août 2008*, en ligne : <http://asrdlf2008.uqar.qc.ca/Papiers%20en%20ligne/A%20JOUVE%20-%20CHAZOULE%20-%20LAMBERT%20-%20ASRDLF%202008%20Rimouski.pdf>

Joyal, A. et K.E Batal (2008). L'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire dans la MRC de Memphrémagog dans une perspective d'occupation du territoire. *Organisations et territoires*, vol.17, no.1, p. 25 à 31.

Joyal, A. et K.E. Batal (dir.) (2008). Vers une nouvelle ruralité territorialisée. *Organisations et territoires*, vol.17, no. 1.

Julien, P.-A. et C. Schmitt (2008). Pour une vision renouvelée des pratiques de l'entrepreneuriat: de la vision libérale à la vision sociale de l'entrepreneuriat. Dans C. Schmitt (dir.), *Regards sur l'évolution des pratiques entrepreneuriales*, Collection entrepreneuriat et PME, Presses de l'université du Québec, p.15 à 34.

Julien, P.-A., F. Laurin, J. St-Pierre et M. Morin (2013). *Les déterminants de l'entrepreneuriat dans les municipalités régionales de comté du Québec. Une analyse des variables explicatives*. Institut de la statistique du Québec, 78 p.

Julien, P.-A. et J. St-Pierre 2015). *Dynamiser le développement régional par l'entrepreneuriat. Mesures et clés pour agir*. Presses de l'Université du Québec. 479 p.

Kesteman, J.-P., G. Boisclair et J.-M. Kirouac (2004). *Histoire du syndicalisme agricole au Québec. UCC-UPA 1924-2004*. Montréal, Boréal Express, 450 p.

Kezis, A., T. Gwebu, S. Peavey et H.-T. Cheng (1998). A study of consumers at a small farmers, market in Maine: results from a 1995 survey. *Journal of Food Distribution Research*, 1998, vol. 29, issue 1

Klein, J. L. et C. Tardif (dir.)(2006). *Entre réseaux et systèmes. Les nouveaux espaces régionaux*. GRIDEQ, CRDT, CRISES, Université du Québec à Rimouski, 259 p.

Klein, J.-L. (2008). Territoire et développement. Du local à la solidarité interterritoriale. Dans G. Massicotte (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. PUQ, Collection Science régionale, p.315 à 335.

Klein, J.-L. (2015). Un nouveau cycle d'innovations sociales? *Kaléidoscope* - vol. 3 no. 1 - printemps 2015.

Kooiman, J. (2000). Societal governance: levels, modes, and orders of social-political interaction. Dans J. Pierre, *Debating governance. Authority, steering and democracy*. Oxford, Oxford University Press, 251 p.

Kvale, S. (1996). *InterViews—An introduction to qualitative research interviewing*. Thousand Oaks, CA: Sage.

L'Agora (2001). *Le Québec agricole*. vol. 08, no. 04, automne 2001, <http://ip-174-142-61-76.static.privatedns.com/magazine/agora.nsf/Sommaires/0049?OpenDocument>

L'Italien, F. (2013). Financiarisation et agriculture: les enjeux pour le modèle agricole québécois. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 11.

La Financière agricole du Québec et Groupe AGÉCO (2013). *Valeur des terres agricoles dans les régions du Québec*. 8 p. http://groupeageco.ca/fr/pdf/stat/val_transac_terres12.pdf

La Terre de chez nous (2014). Une pépinière pour la relève agricole, 23 septembre 2014, <http://www.laterre.ca/actualites/cultures/une-pepiniere-pour-la-releve-agricole.php>

Lacasse, C. (2011). Bâtir notre UPA du futur ensemble. Éditorial, *La Terre de chez nous*, Semaine du 3 au 9 février 2011.

Lacasse, O. (1999). Les rapports urbains-ruraux et la construction de la modernité. *Recherches sociographiques*, vol. 40, n° 3, 1999, p. 467-499.

Lachapelle, R. et D. Bourque (2016). Du modèle québécois à l'autoritarisme du PLQ : la résilience des associations à l'épreuve. UQAM, *Congrès AISLF juillet 2016*, CR27 - Session 2 - Développement local - Innovation sociale - Action communautaire.

Lacour, C., (1996). La tectonique des territoires : d'une métaphore à une théorisation. Dans Pecqueur B., (dir.), *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'Harmattan.

Lacour, C. (2006). Les territoires du développement régional : quelques leçons de PSDR Lyon, 9-11 mars 2005. *Revue d'économie régionale et urbaine*, Armand Colin, vol. 0(3), p. 315 à 327.

Lafleur, G., et M.-A. Allard (2006). *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*. Québec, Coop Fédérée de Québec, 89 p.

Laflamme, Jessy (2012). Le couple derrière la Place du marché. *Le Droit*, 22 mai 2012, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/personnalite-de-la-semaine/201206/12/01-4534149-le-couple-derriere-la-place-du-marche.php>

Lafontaine, D. (2005). Le développement régional et territorial: un nouveau paradigme? Jalons pour un projet de recherche international comparative. Dans D. Lafontaine et B. Jean, *Territoires et fonctions. Tome I*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, p. 347 à 408.

LaHaye, D. (2005). Un "vrai" abattoir ouvrira dans le Pontiac. *Le Droit*, La Région, lundi 12 septembre 2005, p. 6

Lajarge, R. et E. Roux (2007). Ressource, projet, territoire : le travail continu des intentionnalités. Dans H. Gumuchian et B. Pecqueur (dir.), *La ressource territoriale*, Édition Économica, Paris, p.32 à 45.

Lamara, H. (2009). Les deux piliers de la construction territoriale : coordination des acteurs et ressources territoriales. *Développement durable et territoires*, <http://developpementdurable.revues.org/index8208.html>

Lambert, R., S. Janvier, J.-C. Dufour, Z. Su (2007). *Les coopératives agroalimentaires au Québec: Description et enjeux*. Cahier du CRÉA, Série recherche, SR.2007.03.01, 67 p.

Landel, P.-A., L. Gagnol et M. Oiry-Varacca (2014). Ressources territoriales et destinations touristiques : des couples en devenir ? *Journal of Alpine Research / Revue de géographie alpine*, vol. 102, no.1.

Landel, P.-A. (2007). Entre politique publique et action publique : l'ingénierie territoriale. Dans Alain Faure et Emmanuel Negrer (dir.), *Les politiques publiques à l'épreuve de l'action locale. Critiques de la territorialisation*. L'Harmattan, p.117 à 131.

Landel, P.-A. (2011). *Décentralisation et innovation en agriculture*. vol. 5, no° 212, p. 115-121.

Langlois, G. et J.-P. Girard (2005). *La Coopérative de solidarité en alimentation saine L'Églantier du Kamouraska et son impact sur la cohésion sociale*. Sous la direction de J.-P. Girard et B. Lévesque. Cahier du CRISES, collection Études de cas d'entreprises d'économie sociale, no. ES0505, 50 p.

Laperrière, A. (2010). Chapitre 12. L'observation directe. Dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p. 311 à 336.

Lardon S. et S. Loudiyi (2014). Agriculture et alimentation urbaines : entre politiques publiques et initiatives locales. *Géocarrefour*, vol. 89, no.1, p. 3 à 10.

Lardon S., P. Eynard et C. Landret (2009). Le mastère spécialisé AgroParisTech-ENGREF "Développement local et aménagement des territoires". *Revue d'Auvergne*, n° 590-591, p. 537 à 544.

Laurent, C. et J. Rémy (dir.) (2004). *Multifonctionnalité des activités, pluralité des identités*. Paris: INRA-CEMAGREF-CIRAD.

Laurent, C. et P. Thimon (dir.) (2005). *Agricultures et territoires*. Lavoisier, 303 p.

Laurent, C., C du Tertre, P. Dieuaide et P. Petit (2008). Régulations sectorielles et territoriales au cœur du nouveau régime d'accumulation. Dans C. Laurent et C. du Tertre (dir.), *Secteurs et territoires dans les régulations émergentes*, L'Harmattan, p.11 à 24.

Le Clanche, J.-F. et J. Pluvinage (2011). Innovations et alternatives en agriculture : des initiatives à qualifier. *Pour*, vol., no° 212), p. 31 à 38.

Lécuyer, M. P. (2008). La Corporation du Village agricole modèle naît dans la controverse... Site Info07, repéré à <http://www.info07.com/Actualites/Economie/2008-03-11/article-662681/La-Corporation-du-Village-agricole-modele-naît-dans-la-controverse/1>

L'Écuyer, R.(1990). *Méthodologie de l'analyse Développementale de Contenu: Méthode Gps et concept de soi*. Presses de l'Université du Québec, 490 p.

Lefebvre, B. (2012). *La gestion de l'offre de produits agricoles au Québec et les négociations commerciales multilatérales*. Cahier de recherche, Laboratoire d'étude sur les politiques publiques et la mondialisation, vol. V, n° 1, ENAP, 42 p.

Leloup, F. (2010). Le développement territorial et les systèmes complexes : proposition d'un cadre analytique, *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 4 (octobre), p. 687 à 705.

Leloup, F. et al. (2005). La gouvernance territoriale comme nouveau mode de coordination territoriale ? *Géographie, économie, société*, no.4/2005, vol. 7, p. 321 à 332.

Lemay, J.-F. (2008). La recherche partenariale dans une ONG environnementale québécoise : l'exemple du programme de recherche d'Équiterre et d'une étude d'impact sur les circuits courts. *Économie et Solidarités*, vol. 39, no. 2, p. 116-124

Lemay, J.F. (2012). *Quels circuits courts pour quels producteurs maraîchers?*, Équiterre, Montréal, 105 p.

Lemay, J.-F., M. Boulianne, V. Galarneau et G. D'Olivier-D'Avignon (2010). *Revue de littérature, cadre méthodologique et cadre d'analyse de l'axe offre*. Projet Saines habitudes de vie. Document de travail non publié, 81 p.

Leroux, I. (2006). Gouvernance territoriale et jeux de négociation. *Négociations*. vol. 2, p. 83 à 98.

Lesage, S. (2003). Couronne périphérique: l'agrotourisme, un nouveau type de rapport à l'espace agricole. *L'État du Québec*, Édition 2003, chapitre 9, texte 13, p.326 à 332.

Lévesque, B. (2005). *Innovations et transformations sociales dans le développement économique et le développement social : approches théoriques et politiques publiques*. Cahier du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0507, 72 p.

Lévesque, B. (2008). Contribution de la « nouvelle sociologie économique » à l'analyse des territoires sous l'angle de l'économie plurielle. Dans Massicotte, G. (dir.), *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Collection Science Régionale, Presses de l'Université du Québec, p.205 à 232.

Lévesque, B., G. L. Bourque, et Y. Vaillancourt (1999). Trois positions dans le débat sur le modèle Québécois. *Nouvelles pratiques sociales*, vol. 12, no 2, automne 1999, 1-10.

Lévesque, B. (2002). Le modèle québécois : Un horizon théorique pour la recherche, une porte d'entrée pour un projet de société ? *Revue Interventions économiques*, vol. 29, URL : <http://interventionseconomiques.revues.org/1012>

Lévesque, B. (2007). Un siècle et demi d'économie sociale au Québec : plusieurs configurations en présence. Cahiers du CRISES, Collection Études théoriques, no ET0703, Copublication CRISES/ÉNAP/ARUC-és, 79 p. <https://crises.uqam.ca/upload/files/publications/etudes-theoriques/ET0703.pdf>

Lévesque, B., J.-M. Fontan et J. L. Klein (dir.) en collaboration avec la Corporation de développement économique communautaire Rosemont Petite-Patrie (1996). *Les systèmes locaux de production. Conditions de mise en place et stratégie d'implantation pour le développement du Projet Angus*. Collectif de recherche CRISES-ANGUS, 125 p.

Lévesque, M., B. Jean et D. White (2002). *Les conceptions du développement social. Le point de vue des acteurs*. Rapport déposé au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, 190 p.

Lévy, J. et M. Lussault (dir.) (2003). *Dictionnaire de la géographie et de l'espace des sociétés*, Paris, Belin, 1034 p.

Lorenzen, M. (2001). Localized learning and policy, Academic advice on enhancing regional competitiveness through learning. *European planning Studies* 9, p.163 à 185.

Losch, B., D. Perraud, C. Laurent et P. Bonnal (2004). Régulation sociale et régulation territoriale de l'agriculture dans les pays du Groupe de Cairns et de l'ALENA. Dans Veron, François (dir.), *Multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux : Comptes-rendus de travaux - Les Cahiers de la multifonctionnalité* n°6, p. 97 à 106.

Losch, B. (2002). La multifonctionnalité face aux défis des agricultures des Suds : une perspective de refondation des politiques publiques. *Colloque de la Sfer, La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, Paris 21-22 mars 2002, 23 p.

Loubet, J.-L. Del Bayle (2000). *Initiation aux méthodes des sciences sociales*. Paris-Montréal: L'Harmattan, Éditeur, 272 p.

Macher-Poitras, R. (2008). Quelle gouvernance pour le secteur de l'agriculture au Québec ? *Franc Vert*, Été 2008, Vol.5, No.3.

Maheu, R. (2012). L'UPA du futur : un premier pas vers l'avenir. *La Terre de chez nous*, vol.83, no.15, p.37.

Maillat, D (1992). La relation des entreprises avec leur milieu. Dans D. Maillat et J.-C. Perrin (dir.), *Entreprises innovatrices et développement territorial*, Neuchâtel: GREMI et EDES.

Maillat, D. et J.-C Perrin (dir.) (1992). *Entreprises innovatrices et développement territorial*. Neuchâtel, GREMI et EDES.

Maillat, M. (2006). Comportements spatiaux et milieux innovateurs. Dans R.P. Camagni et D. Maillat (dir.), *Milieux innovateurs, théories et politiques*, p.65 à 73.

Malatest & Associates (2013). *2011 NCR Household Origin-Destination Survey. Summary of Results*. 150 p.

Malenfant, N. (2015). Les CUMA structurent leur succès. *Coopérateur*, vol. 44, no.4, avril 2015, <http://www.lacoop.coop/cooperateur/articles/2014/09/p22.asp>

MAMR - Ministère des Affaires municipales et des Régions (2005). *Guide explicatif concernant la consultation publique sur un projet d'élevage porcin*, 70 p.

MAMROT (2010). *Guide La prise de décision en urbanisme*. Site Internet du MAMROT, Repéré à <http://www.mamrot.gouv.qc.ca/amenagement-du-territoire/guide-la-prise-de-decision-en-urbanisme/planification/le-plan-de-developpement-de-la-zone-agricole/>

Mangazol, C. et G. Sénéchal (1996). La région géographique. Dans M.-U. Proulx (dir.) *Le phénomène régional au Québec*. Presses de l'université du Québec, p. 93 à 112.

MAPAQ – Direction régionale de l'Outaouais (2015). *Bilan des réalisations 2014-2015 - Direction régionale de l'Outaouais*, 4 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Pages/Details-Publication.aspx?docid=DDJ7DZ3RAA3J-202-12228>

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2008). *Faits saillants. Recensement de la relève agricole établie. Outaouais.* <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/politiquejeunessevolet1/portraitreleve/Pages/StatistiquesReleveRegions.a>

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2008a). *L'industrie agricole et agroalimentaire du secteur de l'Outaouais. Portrait sommaire janvier 2008.* Direction régionale de l'Outaouais-Laurentides, secteur Outaouais.

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2011a). *La transformation alimentaire québécoise en chiffres. Édition 2011.* Gouvernement du Québec. 147 p. <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/transfoenchiffres2011.pdf>

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation, Direction générale des politiques agroalimentaires (2012). *Profil régional de l'industrie bioalimentaire au Québec - Estimations pour 2011.* Gouvernement du Québec, 135 p. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Publications/Profilregionalbioalimentaire_Complet.pdf

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2012a). *Agrotourisme en chiffres.* Site Internet du MAPAQ, <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/agrotourisme/agrotourismechiffres/Pages/agrotourismechiffres.aspx>

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2006). *Programme d'appui au développement de l'agriculture et de l'agroalimentaire en région.* 8 p. <https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/appuiaudeveloppementdelagricultureetdelagroalimentaire.pdf>

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2007). *Le Québec dans votre assiette ! Stratégie d'accroissement des achats de produits alimentaires québécois sur le marché intérieur.* Direction du développement des marchés et de l'exportation. Transformation Alimentaire Québec, 12 p.

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2011). Plan de développement de la zone agricole (PDZA). Bilan des projets pilotes. Bibliothèque nationale du Québec, 78 p. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/PDZA/PDZA_Bilan%20des%20projets%20pilotes.pdf

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014). *La multifonctionnalité de l'agriculture en pratique.* 29 p.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/DeveloppementRegional/Multi_fonctionnalite/La_multifonctionnalite_en_pratique.pdf

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014a). *Portrait agroalimentaire de l'Outaouais.* Direction régionale de l'Outaouais. 10 p.

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014b). *Portrait agroalimentaire MRC Pontiac.* Direction régionale de l'Outaouais. 4 p.

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014c). *Portrait agroalimentaire MRC Papineau.* Direction régionale de l'Outaouais. 4 p.

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014d). *Portrait agroalimentaire MRC Les Collines-de-L'Outaouais.* Direction régionale de l'Outaouais. 4 p.

MAPAQ- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2014e). *Portrait de la relève agricole au Québec 2011.* 55 p.
https://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Publications/Portrait_releveagricole.pdf

MAPAQ - Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (2016). *Plan de développement de la zone agricole (PDZA).* Site du MAPAQ Repéré à <http://www.mapaq.gouv.qc.ca/fr/Productions/developpementregional/Pages/PDZA.aspx>

MAPAQ- Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation (s.d.). *Programme proximité.* 12 p.
<https://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Formulaires/Programmeproximite.pdf>

Marcotte, P. et Laurent B. (2004). *L'agrotourisme dans la région de l'Outaouais. Analyse des résultats de l'enquête réalisée auprès des producteurs agrotouristiques et des organisations liées à l'agrotourisme.* Rapport final présenté à la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, au ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation et à Tourisme Québec, 39 p. + annexes.

Marcotte, P., Bourdeau, L. et Doyon, M. (2006). Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ? Une analyse comparative. *Teoros*, vol.25, no.3, p.59 à 67.

Marois, C., P. Deslauriers et C.R. Bryant (1991). Les processus agissant sur l'agriculture péri-urbaine montréalaise depuis 1980. *Rural and Urban Fringe Studies in Canada*, Geographical Monographs, York University, 21, p.211 à 238.

Marois, C., P. Deslauriers et C.R. Bryant (1991). Une revue de la littérature scientifique sur l'étalement urbain et sur les relations urbaines-agricoles dans la frange urbain : le cas de la région métropolitaine de Montréal, dans le contexte nord-américain. *Espace, Populations, Sociétés*, p.325 à 334.

Marsh, James (ND). La guerre de Pontiac. *Encyclopedie canadienne*. <http://www.encyclopediecanadienne.ca/fr/article/la-guerre-de-pontiac/>

Maskell, P. et A. Malmberg (1999). Localised Learning and Industrial Competitiveness. *Cambridge Journal of Economics*, vol. 23, Issue 2, p. 167 à 185.

Massicotte, G. (dir.)(2008). *Sciences du territoire. Perspectives québécoises*. Collection Science Régionale, Presses de l'Université du Québec, 422 p.

Matteaccioli, A. et M. Tabariés (2006). Historique du GREMI. Les apports du GREMI à l'analyse territoriale de l'innovation. Dans R. Camagni et D. Maillat (dir.). *Mieux innovateurs. Théories et politiques*. Paris, Economica, p.3 à 19.

Mazoyer M., et Roudart, L. (2002). *Histoire des agricultures du monde*. Seuil, Paris, 705 p. ; nouvelle édition revue et augmentée.

McCormick, I. (2015). Des microbrasseurs comblés par le houblon du Pontiac. *Croquez L'Outaouais ! Le Magazine*.

McGuirk, P. (2007). The Political Construction of the City-Region : Notes from Sydney. *International Journal of Urban and Regional Research*, vol. 31, no 1, p. 179-187.

MDDELCC (s.d.). Région administrative de l'Outaouais. Portrait socio-économique de la région, site du MDDELCC, repéré à http://www.mddelcc.gouv.qc.ca/regions/region_07/portrait.htm

Mead, H. (2010). Reconnaître la multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux : une avenue pour assurer leur pérennité ? Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.155 à 160.

MEIE- Ministère de l'Économie, de l'Innovation et des Exportations (2014). *Outaouais. Portrait régional*. 11 p.

MENV - Ministère de l'Environnement (2002). *Rôles et responsabilités du ministère de l'Environnement à l'égard de la production porcine. Outaouais, région administrative 07*. Rapport réalisé dans le cadre des audiences publiques sur le développement durable de la production porcine au Québec, 33 p.

Merlin, P. et F. Choay, *Dictionnaire de l'urbanisme et de l'aménagement du territoire*, Paris, Presses universitaires de France, 2005, 965 p.

Mettan, N. (2003). Enjeux et perspectives de la coopération transfrontalière dans le domaine de l'aménagement du territoire : l'exemple de la Suisse romande. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine* 5/ 2003 (décembre), p. 951-972

Mimeault, I. et M. Simard (1999). Exclusions légales et sociales des travailleurs agricoles saisonniers véhiculés quotidiennement au Québec. *Relations industrielles/Industrial Relations*, vol. 54, no 2, p. 388-410

Mimeault, I. et M. Simard (2001). Travail agricole saisonnier occasionnel au Québec : espace d'inclusion ou d'exclusion ? *Études ethniques au Canada/Canadian Ethnic Studies*, vol. XXXIII, no 1, p. 25-45.

Ministère de l'Industrie et du Commerce (1999). *Taux de survie des entreprises coopératives au Québec*, 52 p. <https://contenu.william.coop/Libraries/Documents/taux%20de%20survie%20des%20coop.pdf>

Mollard, A. et B. Pecqueur (2007). De l'hypothèse au modèle du panier de biens et de services. Histoire succincte d'une recherche. *Économie rurale*, No. 300, Juillet-août 2007.

Mollard, A. (2007). Introduction générale. Pourquoi cet ouvrage sur le développement régional ? Dans A. Mollard, E. Sauboua, M. Hirczak (dir.) *Territoires et enjeux du développement régional*, Éditions Quae, p.7 à 12.

Montesinos, J.-P. et R. Saint-Louis (2002). Le territoire du Québec et les institutions territoriales. *L'urgence d'agir. Vol. 1. Des ruptures sociales importantes*. Presses de l'Université du Québec, p.141 à 166

Montpetit, É. (1999). Corporatisme québécois et performance des gouvernants : analyse comparatiste des politiques environnementales en agriculture. *Politique et Sociétés*, vol. 18, no.3, p.79 à 98.

Morisset, M. (1987). *L'agriculture familiale au Québec*. Éditions de l'Harmattan, Paris, 205 p.

Morisset, M. (2010a). Agriculture et projet national. Dans Morisset, M. avec la collaboration de J.-M. Couture, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Presses de l'Université Laval, p.5 à 82.

Morisset, M. (2010b). La montée du libéralisme : de l'autosuffisance à la stratégie d'exportation. Dans Morisset, M. avec la collaboration de J.-M. Couture, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Presses de l'Université Laval, p.83 à 128.

Morisset, M. avec la collaboration de J.-M. Couture (2010). *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Presses de l'Université Laval, 452 p.

Morisset, M. et J.-M. Couture (2010). Agriculture, État et société. Dans Morisset, M. avec la collaboration de J.-M. Couture, *Politique et syndicalisme agricoles au Québec*. Presses de l'Université Laval, p.129 à.

Morisset, Michel (2013). Le taux d'autosuffisance alimentaire de 33% est une erreur de calcul. *Le Soleil*, Opinions > Points de vue, 20 février 2013, <http://www.lapresse.ca/le-soleil/opinions/points-de-vue/201302/18/01-4622896-le-taux-dautosuffisance-alimentaire-de-33-est-une-erreur-de-calcul.php>

Morneau, Camille (s.d.). *Coopération d'utilisation de matériel agricole (CUMA)*. 10 p. http://www.mapaq.gouv.qc.ca/SiteCollectionDocuments/Regions/BasSaintLaurent/CUMAdefi_a_partager.pdf

Moulaert, F. et A. Mehmood (2008). Analyser le développement régional. *Géographie, économie, société*, no.2/2008, vol. 10, p. 199 à 222.

Moulaert, F. et J. Nussbaumer (2008). *La logique sociale du développement territorial*. Presses de l'Université du Québec, Collection Géographie contemporaine, 153 p.

MRC des Collines-de-l'Outaouais (2010). *Politique culturelle de la MRC des Collines-de-l'Outaouais*. 22 p. http://culture.mrcdescollinesdeloutaouais.qc.ca/upload/userfiles/files/Politique%20Culturelle_Collines_fr_Final.pdf

MRC Pontiac et CDE Pontiac (2014). *Plan de développement de la zone agricole*. 194 p.

MRC Pontiac, CLD Pontiac et SADC Pontiac (2010). *Plan stratégique. Vision Pontiac 2020*. 7 p.

MSRO (2013). *Marché de solidarité régional de l'Outaouais. Plan directeur 2013-2015*. 14 p. <http://marcheoutaouais.com/public/files/documents/PlanDirecteur2012-2015.pdf>

MSRO (2015). *Rapport annuel 2014-2015*, 10 p.

Mundler P. et J. Ruiz (2015). *Analyse des enjeux de la multifonctionnalité de l'agriculture québécoise dans les contextes d'agriculture dynamique et périurbaine*. Rapport synthèse de recherche remis au Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec. Québec et Trois-Rivières, Université Laval et Université du Québec à Trois-Rivières. 22 p. https://oraprdnt.uqtr.quebec.ca/pls/public/gscw031?owa_no_site=1403&owa_no_fiche=36

Mundler, P. (2002). La multifonctionnalité de l'agriculture une nouvelle façon d'appréhender le rôle de l'agriculture dans l'espace rural ? *Économie et Humanisme*, n° 362, octobre 2002.

Mundler, P. (2007). Les Associations pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) en Rhône-Alpes, entre marche et solidarité. *Ruralia*, vol. 20, p.185 à 215.

Mundler, P. (2010). La multifonctionnalité de l'agriculture: enjeux théoriques et d'arbitrage entre politiques sectorielles et politiques territoriales. Dans B. Jean et D. Lafontaine (dir.), *la multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*, p.25 à 48.

Mundler, P. (2016). Entreprises bioalimentaires et qualification de la qualité. Les enjeux de la proximité. Dans M.-J. Fortin, et M. Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, Parent, 2016, p. 67 à 89.

Mundler, P. et S. Laughrea (2015). *Circuits alimentaires de proximité. Quels bénéfices pour le développement des territoires ? Étude de cas dans trois territoires québécois*. Université Laval, Centre interuniversitaire de recherche en analyse des organisations (CIRANO), 123 p.

O'Brien, R. (1992). *Global Financial Integration: The End of Geography*, London, Royal Institute of International Affairs.

OCDE - Organisation de coopération et de développement économiques (2010). *Examens de L'OCDE des politiques rurales, Québec-Canada*.

OCDE (2001). *Multifonctionnalité. Élaboration d'un cadre analytique*. Paris, 177 p.

Ouellet, E., J. Tondreau, D. Parent et J.-P. Perrier (2003). La transmission de la ferme québécoise d'une génération à l'autre : au-delà des considérations économiques, une question d'échanges, d'intégration aux tâches et de délégation du pouvoir. *Recherches sociographiques*, vol. 44, no.1, p. 141 à 164.

Ouellet, S. et J. Alimbouly Weisser (2011). *Cartographie de l'indice de développement de la MRC des Collines-de-l'Outaouais*. 20 p.

Ouimet, B. (2009). *Protection du territoire agricole et développement régional - Une nouvelle dynamique mobilisatrice pour nos communautés*. Rapport remis au ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation du Québec, 35 p.

Papillon, B. M. (2001). Le modèle agricole québécois remis en question. *L'État du Québec*, Édition 2001, chapitre 11.2, texte 7, p.492 à 500.

Papy, F. et A. Torre (2002). Quelles organisations territoriales pour concilier production agricole et gestion des ressources naturelles ? Dans A. Torre (dir.), *Études et Recherches sur les Systèmes Agraires et le Développement, Le local à l'épreuve de l'économie spatiale*, n°33, p. 151 à 169.

Paquette, M.-C.(2016). Une zone agricole convoitée. *Le Bulletin, Actualités*, mercredi 3 février 2016, p.6.

Paquette, S. et G. Domon (1999). Agricultural trajectories (1961-1991), resulting agricultural profiles and current sociodemographic profiles of rural communities in southern Québec (Canada): A typological outline. *Journal of Rural Studies* 15, p.279 à 295.

Paquette, S., G. Domon et L. Roy (2005). De l'agricole... au paysage. Anciennes et nouvelles frontières socio-spatiales dans la recomposition des espaces ruraux du sud du Québec. Dans S. Arlaud, Y. Jean et D. Royoux (dir.), *Rural/urbain : nouveaux liens, nouvelles frontières*, Presses universitaires de Rennes, p. 213 à 224.

Parent D., J-P. Perrier et G. Rousseau (2010). *Analyse de l'isolement social, de la sociabilité et de la qualité du soutien social chez les jeunes agriculteurs québécois.* [http://www.traget.ulaval.ca/publications-traget.html?&tx_centerrecherche_pi1\[showUid\]=1719&cHash=056d42392b9f0e27481e41b7985bf958](http://www.traget.ulaval.ca/publications-traget.html?&tx_centerrecherche_pi1[showUid]=1719&cHash=056d42392b9f0e27481e41b7985bf958)

Parent, D. (1996). De cultivateur à chef d'entreprise agricole, la transformation socioculturelle de la ferme familiale québécoise. *Recherches sociographiques*, vol. 37, no. 1, p. 9 à 37

Parent, D. (2001). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural. *Téoros*, Été 2001, p.22 à 25.

Parent, D. (2010). D'une agriculture productiviste en rupture avec le territoire à une agriculture durable complice du milieu rural. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.129 à 136.

Parent, D. (2008). S'établir en agriculture sans prendre la relève : un sentier parsemé d'embûches. *Organisations et Territoires*, Hiver 2008, vol. 17, no 1.

Parent, D., B. Jean et M. Handfield (2001). L'établissement de la relève agricole familiale: facteurs et trajectoires d'insuccès. Dans D. Lafontaine (dir). *Choix publics et prospective territoriale. Horizon 2025. La Gaspésie: futurs anticipés*. Coll. Tendances et débats en développement régional, Université du Québec à Rimouski, GRIDEQ, p. 31 à 41.

Parent, D., B. Jean et M. Simard (2000). *Transmission et maintien de la ferme familiale : analyse des facteurs et stratégies d'établissement de la relève agricole familiale via les situations d'insuccès*. Agri-Gestion Laval, Université Laval, Québec, 108 p.

Parent, D., et F. Fournier (1996). L'agriculture conventionnelle dans un cul-de-sac ou pourquoi le Québec doit se mettre au vert. *L'Agora. Magazine L'Agora*, vol 3, no 6, <http://agora.qc.ca/encyclopedie2/textes/fournier.html>

Parent, D.(2016). Pour en finir avec le mythe de « l'agriculteur résistant au changement ». Comprendre l'adoption des innovations en agriculture. Dans M.-J. Fortin et M. Handfield (dir.), *Représenter l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, p. 54 à 66.

Pascucci, S., C. Cicatiello, S. Franco, B. Pancino et D. Marino (2011). Back to the future? Understanding change in food habits of farmers' market customers. *International Food and Agribusiness Management Review*, vol 4, no.14.

Pearson, D., J. Henryks, A. Trott, P. Jones, G. Parker, D. Dumaresq et R. Dyball (2011). Local food: understanding consumer motivations in innovative retail formats. *British Food Journal*, Vol.7, no. 113, p. 886 à 899.

Pecqueur, B. (2001). Gouvernance et régulation : un retour sur la nature du territoire. *Géographie, Économie, Société*, vol. 3, n° 2, p. 229 à 245.

Pecqueur, B. (2004). Vers une géographie économique et culturelle autour de la notion de territoire. *Géographie et cultures*, no. 49, 2004, p.71à 86.

Pecqueur, B. (2006). Le tournant territorial de l'économie globale. *Espaces et sociétés*, vol. 2-3, no. 124-125, p. 17 à 32.

Pecqueur, B. (2007). L'économie territoriale : une autre analyse de la globalisation. *L'Économie politique*, vol.1/2007, n° 33), p. 41 à 52.

Pecqueur, B. (2009). De l'exténuation à la sublimation : la notion de territoire est-elle encore utile ? *Géographie Économie Société*, Vol. 11, p.55 à 62.

Pecqueur, B. (2014). Esquisse d'une géographie économique territoriale. *L'Espace géographique*, vol. 3, tome 43, 96 p.

Pecqueur, B. (2011). Les terroirs constituent-ils un objet économique? Dans Delfosse, C. (dir.), *La mode du terroir et les produits alimentaires*, Éditions Les Indes Savantes, Paris, p. 59 à 73.

Pecqueur, B. et V. Peyrache-Gadeau (2010). Fondements interdisciplinaires et systémiques de l'approche territoriale Introduction. *Revue d'Économie Régionale & Urbaine*, vol. 4 (octobre), p. 613-623.

Perraud, D. (2002). Les ambiguïtés de la multifonctionnalité de l'agriculture. Dans D. Barthélemy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.271 à 290.

Perraud, D. (2005). Le soutien de l'agriculture : politiques agricoles et territoires Dans C. Laurent et P. Thinon (dir.), *Agricultures et territoires*, Hermès/Lavoisier, p. 283 à 298.

Perrier J-P., I. Allard et D. Parent (2004). *Transfert de ferme et démantèlement au Québec : Études de cas*. Rapport. [http://www.traget.ulaval.ca/publications-traget.html?&tx_centerrecherche_pi1\[showUid\]=925&cHash=ad1b0f75b940cb1c9ebf61968899e5b5](http://www.traget.ulaval.ca/publications-traget.html?&tx_centerrecherche_pi1[showUid]=925&cHash=ad1b0f75b940cb1c9ebf61968899e5b5)

Perrier-Cornet, P. (2009). Les systèmes agroalimentaires localisés sont-ils ancrés localement ? Un bilan de la littérature contemporaine sur les SYAL. Dans F. Aubert, V. Piveteau, et B. Schmitt (dir.), *Politiques agricoles et territoires*, éd. Quae, Paris, p. 49 à 68

Perroux, F. (1964). *L'économie du XXème siècle*. PUF, 2e édition, 692 p.

Peyrache-Gadeau, V. (2006). Les milieux innovateurs : apports pour une socio économie territoriale. Dans M. Camagni et D. Maillat (dir.), *Milieux innovateurs : théorie et politiques*, Economica, Anthropos, p.320 à 344.

Pierre, G. (2005). Agriculture dépendante, agriculture durable et développement durable : comment définir, sur les plateaux du sud-est du bassin Parisien, un développement agricole conciliant ces différents aspects ? *Espaces et sociétés*, <http://eso.cnrs.fr/spip.php?article410>

Pinard, R., P. Potvin et R. Rousseau (2004). Le choix d'une approche méthodologique mixte de recherche en éducation. *Recherches qualitatives*, vol.24, p.58 à 82. <http://www.recherche-qualitative.qc.ca/documents/files/revue/edition reguliere/numero24/24Pinard et al.pdf>

Pinton, F. (2009). De la paysannerie française aux peuples de la forêt amazonienne. *Études rurales* vol.1/2009, n° 183, p. 201 à 220.

Piore M. et C. F. Sabel (1984). *The second industrial divide: possibilities for prosperity*. New York, Basic Books.

Piot, M. (1977). Agriculture et capitalisme au Québec, l'agro-industrie et l'État. *Anthropologie et sociétés*, vol. 1, no.2, p.71 à 88.

Piraux, M., D. Guilly, C. Saqué et S. Aubert (2003). Multifonctionnalité et action collective. Le cas de la mise en place du CTE Cilaos à La Réunion. Dans Caron, P. et J.M. Pivot, *Les Cahiers de la multifonctionnalité, Coordinations locales et action collective pour une agriculture multifonctionnelle*, no.3, p. 17 à 31.

Pivot, J.-M., P. Caron et P. Bonnal (2003). Coordinations locales et action collective pour une agriculture multifonctionnelle : éclairages et perspectives. Dans Caron, P. et J.M. Pivot, *Les Cahiers de la multifonctionnalité, Coordinations locales et action collective pour une agriculture multifonctionnelle*, no.3, p. 5 à 16.

Planque, B. (dir.) (1983). *Le Développement décentralisé. Dynamique spatiale de l'économie et planification régionale*. LITEC, collection GRAL.

Pluvinage, J. (2010). La multifonctionnalité de l'agriculture, renouvellement du rapport des agriculteurs au territoire ou simple adaptation à l'évolution de la politique agricole. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.61 à 75.

Poirier, L. (2010). *De l'histoire et de la politique agricole au Québec à l'émergence d'une agriculture soutenable*. Groupe de recherche en intérêt public (GRIP-UQAM), Université du Québec à Montréal, 66 p.

Poissant, C., et M.-A. Devynck (2005). *Vers un système agroalimentaire écologiquement et socialement durable dans Lanaudière*. Montréal, UQAM, 82 p. http://www.caqq.qc.ca/userfiles/File/MEMOIRE/14-18-J-Sante%20et%20services%20sociaux_annexe3.pdf

Polèse, M. et R. Shearmur (2002). *La périphérie face à l'économie du savoir*. Montréal, INRS-Urbanisation, Culture et Société/Institut canadien de recherche sur le développement régional (Coll. « Régions et économie du savoir »), 237 p.

Pomerleau, M. (2002). *Innovations institutionnelles et territoriales. Pratiques collaboratives novatrices des organismes publics et parapublics de la MRC Lac-Saint-Jean Est*. Valorisation Recherche Québec, 36 p. + annexes.

Porter, M. (1998). *On competition*. Boston, Harvard Business Review Books.

Poulin, G. (2008). *Plan de relance et de diversification économique de Ripon*. InnovaCOn, 31 p.

Praly, C. (2007). Le processus de reterritorialisation en questions : l'exemple de l'arboriculture de la moyenne vallée du Rhône. *Méditerranée*, no. 109, URL : <http://mediterranee.revues.org/82>

Praly, C. et al. (2014). Les circuits de proximité, cadre d'analyse de la relocalisation des circuits alimentaires. *Géographie, économie, société*, vol. 16, no. 4, p. 455-478.

Proulx, D. et L. Sauvé (2007). *Porcheries ! Porcheries ! La porciculture intempestive au Québec!* Éditions Écosociété, 355 p.

Proulx, M.U. (1992a). Milieux innovateurs et développement régional. *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, no.2, p.143 à 148.

Proulx, M.U. (1992b). Appartenance, utilités, fonctions. Le cas des milieux MRC du Québec. *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. XV, no.2.

Proulx, M.U. (2002). *L'économie des territoires au Québec, aménagement, gestion, développement*. Sainte-Foy, Presses de l'Université du Québec, 2002, 364 p.

Proulx, M.-U. (2008). Territoires de gestion et territoires d'émergence. Dans G. Massicotte (Dir.), *Sciences du territoire*, Presses de l'université du Québec, p.1 à 24.

Proulx, M.U. (2009). Quelles nouvelles fonctions rurales. CRDT. UQAC. <http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/Quelles-nouvelles-fonctions-rurales>

Proulx, M.-U. (2011). *Territoires et développement. La richesse du Québec*. Presses de l'Université du Québec, 444 p.

Proulx, M.-U. (2016). Territoires et interventions publiques. Dans Michel Roche, Suzanne Tremblay et Danielle Maltais (dir.). *Austérité budgétaire et démocratie : quels enjeux pour les régions ?* Collection Développement local et régional, UQAC, Groupe de recherche et d'intervention régionales, p. 5 à 25

Radio-Canada (2015). Pas de Foire gourmande à Montebello cette année. Bernier et cie, mercredi 27 mai 2015, <http://ici.radio-canada.ca/regions/ottawa/2015/05/27/003-outaouais-est-ontarien-pas-volet-quebecois-foire-gourmande.shtml>

RCI (2013). Bienvenue à Wakefield, 1er village équitable au Québec. *Site Internet Radio Canada international*, <http://www.rcinet.ca/francais/a-1-affiche/entrevues-2012/15-55-2013-04-05-bienvenue-a-wakefield-1er-village-equitable-au-quebec/>

Reitel, B. et P. Zander (2004). Espace transfrontalier. 3 p. *Hypergeo*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article207>

Requier-Desjardins, D. (2002). Multifonctionnalité et systèmes agroalimentaires localisés : quels enjeux ? Dans D. Barthélémy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.389 à 407.

Revel, A., B. Roux, P. Bonnafous, B.-T. Ly et É. Fiack (2002). Multifonctionnalité des systèmes diversifiés dans les exploitations agricoles du Languedoc-Roussillon. Dans D. Barthélemy, H. Delorme, B. Losch, C. Moreddu et M. Nieddu (dir.), *La multifonctionnalité de l'activité agricole et sa reconnaissance par les politiques publiques*, SFER-EDUCAGRI-CIRAD, p.721 à 744.

Reveret, J.-P., J. Peltier et H. Boudier (1981). De l'agriculture conventionnelle à l'agriculture écologique, vers un nouveau paradigme. *Sociologie et sociétés*, vol. 13, n° 1, p. 49-62.

Rey-Valette, H. et al. (2014). Comment analyser la gouvernance territoriale ? Mise à l'épreuve d'une grille de lecture. *Géographie, économie, société*, vol. 16, no.1, p. 65 à 89.

Richardson, M. (2005). À la recherche de savoirs perdus? Expérience, innovation et savoirs incorporés chez des agriculteurs biologiques au Québec. *VertigO*, la revue électronique en sciences de l'environnement, vol. 6, no.1. <http://vertigo.revues.org/2926>

Richer, F. et L. St-Cyr (1995). La transmission des exploitations agricoles familiales : le cas des filles d'agricultrices et d'agriculteurs. *Recherche féministes*, vol.8, no.2, p.91 à 105.

Rieutort, L. (2009). Dynamiques rurales françaises et re-territorialisation de l'agriculture. *L'Information géographique*, no. 1/2009, vol. 73, p. 30 à 48.

Riverin, N., M-E Proulx et M-C Pota (2010). *Portrait global de l'entrepreneuriat dans la région de l'Outaouais*. Fondation de l'entrepreneurship, 64 p.

Robert, J.-C. (1988). Compte rendu de Kesteman, Jean-Pierre, en collaboration avec Guy Boisclair et Jean-Marc Kirouac, Histoire du syndicalisme agricole au Québec, UCC-UPA 1924-1984. *Labour / Le Travail*, vol. 21, p.263 à 265.

Robitaille, M. (2016). Innover dans l'action publique territoriale : le rôle des agents de développement. Dans Fortin, Marie-José et Mario Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, Parent, 2016, p. 114 à 131.

Robitaille, M., G.Chiasson, É. Plassin et S. Dominé (2012). *Conditions du développement de créneaux forestiers de haute valeur ajoutée dans la région de l'Outaouais*, Université du Québec en Outaouais, 48 p.

Roche, M., S. Tremblay et D. Maltais (dir.)(2016). *Austérité budgétaire et démocratie: quels enjeux pour les régions ?* Groupe de recherche et d'intervention régionales (GRIR), Université du Québec à Chicoutimi, 60 p.

Roger, C. (1999). Une question ardue pour les économistes : l'estimation des effets positifs et négatifs de l'agriculture sur l'environnement. *Site Internet de l'INRA*, <http://www.inra.fr/internet/Departements/ESR/comprendre/js/enviro.php>, consulté en ligne en août 2010.

Rose, M.-C. (2003). L'agriculture soutenue par la communauté. Un lieu d'expérimentation politique. *Possibles*, vol 27, no. 3, été 2003.

Rousseau, J.-F. et O. Durand (dir.) avec la participation de R. De Koninck (2009). *Une seule terre à cultiver. Les défis agricoles et alimentaires mondiaux*. Presses de l'Université du Québec, 176 p.

Roux, E., D. Vollet et B. Pecqueur (2006). Coordinations d'acteurs et valorisation des ressources territoriales. Les cas de l'Aubrac et des Baronnies. *Économie rurale*, no. 293, Mai-juin 2006.

Roy, L., S. Paquette et G. Domon (2005). La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique. *Recherches sociographiques*, vol. 46, no.1, p.35 à 65.

Roy, L., S. Paquette et G. Domon (2005). La campagne des néoruraux : motifs de migration, territoires valorisés et usages de l'espace domestique. *Recherches sociographiques*, vol. 46, no.1, p.35 à 65.

Roy, S. N. (2010). Chapitre 8. L'étude de cas. Dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p. 199 à 255.

Royer, A. (2004). *Crise de régulation des agricultures française et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture. Analyse à partir d'une approche régulationiste*. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation, Université Laval, Québec, 115 p.

Royer, A. et D.-M. Gouin (2010). La multifonctionnalité de l'agriculture : un fait historique, une base d'intervention des politiques agricoles à discuter. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.109 à 127.

Royer, A. (2013). Mise en marché collective des produits agricoles au Québec: évolution récente, défis et perspectives. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 6.

Ruiz, J. et G. Domon (2005). Les paysages de l'agriculture en mutation. Dans Poullaouec-Gonidec, P., G. Domon, et S. Paquette (dir.), *Paysages en perspective*. Presses de l'université de Montréal, série « Paysages », Montréal, p. 47 à 97.

Sabourin, B. (2015). La Table agroalimentaire amorce sa tournée de la région. *Le Droit, Affaires*, Publié le 04 février 2015, <http://www.lapresse.ca/le-droit/affaires/201502/04/01-4841272-la-table-agroalimentaire-amorce-sa-tournee-de-la-region.php>

Sabourin, B.(2014). Bilan positif pour la Coop Agrodor. *Le Droit*, 22 février 2014, <http://www.lapresse.ca/le-droit/actualites/petite-nation/201402/22/01-4741506-bilan-positif-pour-la-coop-agrodor.php>

Sabourin, B. (2016). La cuisine du Marché de Ripon se modernise. *Le Droit, Actualités*, samedi 19 mars 2016, p.16.

Sabourin, P.(2010). Chapitre 16. L'analyse de contenu. Dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p. 415 à 444.

Saint-Pierre, J. (1997). *Histoire de la Coopérative fédérée de Québec: l'industrie de la terre*. Les Presses de l'Université Laval, 291 p.

Saint-Pierre, M.R. (2009). *Une nouvelle génération de programmes de soutien financier à l'agriculture. Pour répondre aux besoins actuels et soutenir l'entrepreneuriat*. Ministère du Conseil exécutif, 60 p.

Saives, A.-L. et Na. Schieb-Bienfait (2000). La co-construction de ressources territoriales, une réponse aux exigences de flexibilité dans les entreprises agroalimentaires. *Ixième conférence internationale de management stratégique- " perspectives en management stratégique "*, Aims 2000, Montpellier, 22 p.

Salais, R. (1996). Préface. Dans Pecqueur, B. (dir). *Dynamiques territoriales et mutations économiques*, Paris, L'harmattan.

Saucier, C. (2005). Convergence entre économie sociale et développement local : des principes aux pratiques. *Présentation au 5e Rencontre Inter-Universitaires d'Économie Sociale et Solidaire*, 11 et 12 mai 2005 Economie Sociale, Solidaire et Territoires, Marseille.

Saucier, C. (2007). Les coopératives d'utilisation de matériel agricole au Québec (CUMA). *Organisations et territoires*. Vol. 16, no. 1 - Hiver 2007.

Sauvé, L. (2006). Mise en contexte. Document présenté lors du *Colloque Agriculture, Société et environnement*. Chaire de recherche du Canada en éducation relative à l'environnement, UQAM.

Savoie-Zajc, L. (2003). L'entrevue semi-dirigée. Dans B. Gauthier (Éd.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte de données* (5e éd). Québec : Presses de l'Université du Québec, p. 293 à 316

Savoie-Zajc, L.(2010). Chapitre 13. L'entrevue semi-dirigée. Dans Benoit Gauthier (dir.), *Recherche sociale de la problématique à la collecte des données*. Presses de l'Université du Québec, 5^e édition, p. 337 à 360.

Saxenian, A. (1994). *Regional Advantage : Culture and competition in Silicon Valley and Route 128*, Cambridge, Harvard, U. Press

Schmucki, R., S. Deblois, G. Domon et A. Bouchard (2002). Spatial and temporal dynamics of hedgerows in three agricultural landscapes of southern Quebec, Canada. *Environmental Management*, Vol. 30, no.5, p.651 à 664.

Scott, A. J. (1989). *New Industrial Spaces: Flexible Production Organization and Regional Development in North America and Western Europe*, *Economic Geography*, vol. 65, no. 2, p. 168 à 171.

Scott, A. J. (2001). *Les régions et l'économie mondiale*. Paris, L'Harmattan, 187 p.

Sénéchal, E. (2013). La multifonctionnalité de l'agriculture au Québec : de la théorie à la pratique. *Revue vie économique*, vol. 5, no. 2, p.1 à 7.

Service Canada (2013). *Perspectives sectorielles 2013-2015. Outaouais*. 19 p.

Shearmur, R.(2016). Innovateurs introvertis et connaissances techniques : au-delà des systèmes territoriaux. Dans M.-J. Fortin et M. Handfield (dir.), *Repenser l'innovation hors métropole. L'action publique dans le secteur bioalimentaire*. Éditions du Grideq et du CRDT, p. 30 à 52.

Silvestro, M. (2003). Les enjeux de la construction d'un discours altermondialiste. Le cas de l'Union paysanne au Québec. *Revue Possibles*, vol. 27, no. 3, été 2003.

Silvestro, M. (2006). L'histoire du syndicalisme agricole au Québec: un chantier déjà très balisé ? *Recherches sociographiques*, XLVII, 1, pp.121 -137.

Silvestro, M. (2007). Le renouveau paysan au Québec : une luciole dans les champs de l'agriculture néolibérale. Dans Francis Dupuis-Déri (dir.), *Québec en mouvements, idées et pratiques militantes contemporaines*, Futur Proche, p.111 à 129.

Silvestro, M. (2009). *La contestation du régime agricole québécois par le syndicalisme « citoyen » de l'Union paysanne*. Thèse présentée comme exigence partielle du Doctorat en sociologie, 551 p.

Simard, J.-F. et G. Chiasson (2008). Introduction - La gouvernance territoriale; un nouveau regard sur le développement. Dans J.-F. Simard, G. Chiasson, T. Martin et N. Proulx (dir.), *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 31, no. 3, automne 2008, no. spécial; la gouvernance territoriale; à l'épreuve des faits, p. 455 à 470.

Simard, J.-F. et Y. Leclerc (2015). La main invisible : un nouveau modèle de développement territorial pour le Québec? *Organisations et territoires*, vol. 24, no.2, p.7 à 12.

Simard, M. (1995). La régionalisation de l'immigration : les entrepreneurs agricoles immigrants dans la société rurale québécoise. *Recherches sociographiques*, vol.36, no.2, p.215 à 242.

Simard, M. (2001). Le processus de recomposition agricole : enjeux et défis pour le développement des localités rurales fragiles. Le cas des milieux en restructuration de la région Chaudière-Appalaches au Québec. *Ruralia*, vol. 9, p. 129 à 161. <http://ruralia.revues.org/document249.html>. Consulté le 25 novembre 2009.

Simard, M. (1995). Immigration agricole au Québec : impact sur le milieu rural et le développement régional. *Revue canadienne des sciences régionales / Canadian Journal of Regional Science*, vol. XVIII, no 3, Université du Nouveau-Brunswick, p. 307 à 332.

Simard, M. (2002). Espace rural et culture. Dans D. Lemieux (dir.), *Traité de la culture*, Les Presses de l'Université Laval et les Éditions de l'IQRC, p. 163 à 180.

Simard, M. (2008). Les nouveaux habitants dans la campagne québécoise : le cas des entrepreneurs agricoles d'origine européenne. *Les Étrangers dans les campagnes*, Centre d'études et de recherches appliquées au Massif Central (CERAMAC). Clermont-Ferrand (France), Presses Universitaires Blaise Pascal, p. 443 à 456.

Simard, M., avec la collaboration d'I. Mimeault (1997). *La main-d'œuvre agricole saisonnière transportée quotidiennement de la région de Montréal : profil socio-économique et insertion professionnelle*. INRS-Culture et Société, 182 p.

Simbal inc. (2010). *Rencontres territoriales sur l'attraction et la rétention de la main-d'œuvre en Outaouais. Rapport synthèse des consultations*. Rapport réalisé pour la Conférence régionale des élus de l'Outaouais et la Direction régionale d'Emploi-Québec en Outaouais, 53 p.

Smith, W. (1981). Production et consommation dans le système agro-alimentaire québécois: une approche géographique. *Cahiers de géographie du Québec*, vol.25, no. 66, p.323 à 341.

Sohn, C. et F. Lara-Valencia (2013). Borders and Cities: Perspectives from North America and Europe. *Journal of Borderlands Studies*, Vol. 28, Issue 2, 2013, p. 181 à 190.

Sokoloff, B. (1989). La place des MRC dans les dynamismes régionaux. *Revue canadienne des sciences régionales*, vol. 12, no. 1, p.45 à 60.

Solidarité rurale du Québec (1999). *Actes du Symposium*. Symposium international sur l'économie des terroirs. 21-24 novembre, Trois-Rivières.

Solidarité rurale du Québec (2002). *De nature à culture: les produits du terroir, Premier inventaire des produits du terroir québécois*, sous la direction de M.-A. Rainville, collections Études rurales, Nicolet, août 2002, 204 p.

Solidarité rurale du Québec (2004). *Avis*. Dans le cadre de la consultation sur le programme d'authentification des produits fermiers et artisanaux, déposé à Mme Françoise Gauthier, ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec, 11 p.

Solidarité rurale du Québec (2005). *Les appellations : un enjeu de développement durable pour les territoires*. Mémoire présenté à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation dans le cadre des auditions publiques sur le projet de loi 113 modifiant la *Loi sur les appellations réservées*, Nicolet, août 2005, 19 p.

Solidarité rurale du Québec (2013). *La plate-forme agricole de L'Ange-Gardien*. <http://www.ruralite.qc.ca/fr/prouesses-rurales/La-plate-forme-agricole-de-L-Ange-Gardien> Consulté le 2 octobre 2013.

Solidarité rurale du Québec (2014). Solidarité rurale du Québec déplore la fin de la Politique nationale de la ruralité (PNR). *Nicolet, le 4 décembre 2014* <http://www.ruralite.qc.ca/fr/dossiers-ruraux/Communiqué/Fin-de-la-Politique-nationale-de-la-ruralité>

Stanek, O. (1996). La sueur et le plaisir : dynamiques divergentes de la reproduction de la propriété foncière agricole et forestière. Dans S. Côté, J.-L. Klein et M.-U. Proulx (dir.), *Action collective et décentralisation*, Actes du colloque de la section développement régional de l'ACFAS 1996 tenu à l'Université McGill du 14 au 16 mai 1996. GRIDEQ et GRIR. p.191 à 208. En ligne : <http://grideq.uqar.qc.ca/doc-pdf/action-collective.pdf>

Stoker, G. (1998). Governance as theory: five propositions. *International Social Science Journal*, vol. 50, no. 155, p.17 à 28.

Storper M. et A. Scott (1995). The wealth of regions. *Futures*, vol. 5, no.27, p.505 à 526
 Storper, M. (1997). Territories, Flows, and Hierarchies in the Global Economy. Dans K. Cox (dir.) *Spaces of Globalization. Reasserting the power of the local*, Guilford Press, New York, p. 19 à 44.

Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais, ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'alimentation, ministère des Finances et de l'économie et Conférence régionales des élus de l'Outaouais (2013). 2013-2018. *Planification stratégique agroalimentaire de l'Outaouais*. 4 p.

TJO - Table jeunesse de l'Outaouais (2013). *L'Outaouais Ma Région Mon Opinion ! Consultation jeunesse régionale 2013*, 29 p. + annexes.

TCAO – Tables de concertation agroalimentaire du Québec (2016). *Dynamiques. Un secteur bioalimentaire fort pour développer le Québec*. Janvier 2016, no. 2.

TAO - Table agroalimentaire de l'Outaouais (2014). *Rapport annuel 2013-2014*. 64 p.

TAO - Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (2012). *Planification stratégique agroalimentaire de l'Outaouais 2013-2018*. 4 p.

TCAO – Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (2006). *Étude de la clientèle des marchés publics de l'Outaouais*.

TCAO - Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais (2007). *Mémoire présenté à l'audience régionale de l'Outaouais*. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, Gatineau le 19 juin 2007, 29 p. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-20-G-Table_agro_Outaoais.pdf

TECSULT (2003). *Étude sectorielle pour le développement de l'horticulture en Outaouais. Portrait régional*. Rapport réalisé pour la Table de concertation Agroalimentaire de l'Outaouais. 88 p. + annexes.

TECSULT (2004a). *Étude sectorielle pour le développement de l'industrie horticole en Outaouais. Rapport final Produits biologiques transformés*. 51 p.

TECSULT (2004b). *Étude sectorielle pour le développement de l'industrie horticole en Outaouais. Rapport final Plantes médicinales*. 59 p.

TECSULT (2004c). *Étude sectorielle pour le développement de l'industrie horticole en Outaouais. Rapport final Petits fruits désaisonnalisés*. 23 p.

Thériault, C. (2006). Shawville accueillera le nouvel abattoir régional. *Le Droit*, La Région, mercredi 22 février 2006, p. 21

Tondreau, J. et M. Morisset (1998). *Relève en agriculture et formation agricole: une équation à plusieurs variables*. Groupe de recherche en économie et politique agricoles (GREPA), Université Laval, Québec, 154 p.

Tondreau, J., D. Parent et J-P. Perrier (2002). *Transmettre la ferme familiale d'une génération à l'autre : Situation au Québec et regard sur le monde*. Rapports [http://www.traget.ulaval.ca/publicationstraget.html?&tx_centerrecherche_pi1\[showUid\]=929&cHash=8d64d1b0cdf2c320fedbf81514ca7cee](http://www.traget.ulaval.ca/publicationstraget.html?&tx_centerrecherche_pi1[showUid]=929&cHash=8d64d1b0cdf2c320fedbf81514ca7cee)

Torre A. et J.B Traversac (dir.)(2011). *Territorial Governance. Local Development, Rural Areas and Agrofood Systems*, Springer Verlag, Heidelberg & N. York.

Torre, A. (2000). Économie de la proximité et activités agricoles et agro-alimentaires. *Revue d'Économie régionale et Urbaine*, vol. 3, p.407 à 426.

Torre, A. (2015). Théorie du développement territorial. *Géographie, économie, société*, vol. 17, no.3, p. 273-288.

Torre, A. et J.-E. Beuret (2012). *Proximités territoriales*. Économica, Anthropos. 105 p.

Tourre-Malen, C. (2006). *Femmes à cheval, la féminisation des sports et des loisirs équestres : une avancée ?* Paris, Belin, 299 p.

Touzard J.M. et E. Vandecandelaere (2005). Création de ressources territoriales et construction de la qualité. Les routes des vins. Dans A. Torre et M. Fillippi (dir.). *Proximités et changements socio-économiques dans les mondes ruraux*. Paris, INRA Editions, p. 59 à 72.

Touzard, H (2006). Consultation, concertation, négociation : une courte note théorique. *Négociations*, n° 5, vol.1.

Tretter, E. (2008). Scales, Regimes, and the Urban Governance of Glasgow. *Journal of Urban Affairs*, vol. 30, no 1, p. 87 à 102.

Trouvé, A. (2004). Les régions, acteurs des politiques agricoles. Analyse comparée en Bavière et Schleswig Holstein. *Économie rurale*, 282, p.3 à 18.

Trouvé, A. (2009). Les régions, porteuses de nouveaux compromis pour l'agriculture ? *Revue de la régulation*, 5 | 1er semestre / Printemps 2009.

Turbide, M. (1994). Colloque sur la valorisation du monde rural de l'Outaouais. *Le Droit*, La Région, lundi 21 novembre 1994, p.5.

Turcotte, C. (2007). Pour une politique agricole basée sur la souveraineté alimentaire. Le rapport de la commission est prévu pour janvier 2008. *Le Devoir*, Économie, samedi 8 septembre 2007, p. c1.

Turgeon, L. (2010). Les produits du terroir, version Québec. *Ethnologie française*, XL, p.477 à 486.

Union des producteurs agricoles (2013). Les enjeux du morcellement. *La trousse d'information PDZA : pour une participation active et efficace des intervenants du milieu aux plans de développement de la zone agricole*, 4 p. <http://www.trousse.pdza.ca/>

Union paysanne (2014). *Vers une gestion de l'offre 2.0 au Canada. Document de réflexion*. 31 p. <http://archives.unionpaysanne.com/publications/Vers-une-Gestion-de-l-Offre-2-0-au-Canada.pdf>

Union québécoise pour la conservation de la nature (2002). *La contribution du concept de multifonctionnalité à la poursuite d'objectifs de protection de l'environnement*. Rapport final présenté aux ministères de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) et de l'Environnement du Québec (MENV), p. 51.

UPA (2007). *Document de référence de l'UPA présenté à la CAAAQ*, 145 p.

UPA (2011). Un changement qui va au-delà de la structure. *Bulletin d'information sur la mise en oeuvre de l'UPA du futur*, vol.1, no.2, <http://www.upamonteregie.ca/userfiles/moncontactsyndicalvol1-no2.pdf>

UPA Outaouais-Laurentides (2007). Le potentiel agricole de l'Outaouais : Une richesse à développer. Mémoire présenté à la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec, 17 p. http://www.caaaq.gouv.qc.ca/userfiles/File/Memoires%20Gatineau/07-19-G-UPA_Outaouais.pdf

UQO (2009). *Doctorat en sciences sociales appliquées (transformations du travail, des territoires et des conditions de vie)*, 35 p.

Vachon, B. (1991). *Le Québec rural dans tous ses états*, Ouvrage collectif réalisé dans le cadre des États généraux du monde rural, Boréal, 311 p.

Vachon, B. (2009). *La multifonctionnalité des territoires ruraux*. Document présenté au groupe de travail sur la multifonctionnalité des territoires ruraux. <http://www.ruralite.qc.ca/multifonctionnalite/documentation/References/La-multifonctionnalite-des-territoires-ruraux>

Vandenbroucke, P. et J. Pluvinage (2011). De l'initiative individuelle à l'évolution des modèles de développement, *Pour*, vol. 5, no° 212, p. 109-114.

Velasco-Graciet, H. et F. Lasserre (2006). Le vignoble au Québec, géographie d'un rêve sous contrainte. *Norois*, vol.201, no.4.

Venne, J. (2012). *La culture du houblon*, Centre de recherche et de développement technologique agricole de l'Outaouais (CREDETAO), 49 p.

Véron, F. (dir.) (2003). La multifonctionnalité de l'agriculture, un nouveau concept à explorer. Dans F. Véron (dir.), Propositions de recherche soutenues par le dispositif INRA-CEMAGREF-CIRAD sur la multifonctionnalité de l'agriculture et des espaces ruraux. *Les Cahiers de la multifonctionnalité n°2*, 2003, p.5 à 16.

Vial, C. et J.-J. Gouguet (2014). L'équitation de loisir comme levier de développement économique et social des territoires ruraux. Dans P. Jeanneaux et P. Perrier-Cornet (dir.). *Repenser l'économie rurale*, Éditions Quae, p.155 à 167.

Villeneuve, P., G. Biba, M. Thériault et F. Des Rosiers (2010). Agriculture, tourisme et territoire : la mesure des externalités. Dans B. Jean, et D. Lafontaine (dir.), *La multifonctionnalité de l'agriculture et des territoires ruraux. Enjeux théoriques et d'action publique*. Éditions du GRIDEQ et du CRDT, Université du Québec à Rimouski, p.195 à 210.

Vollet, D. (2002). Présentation de la problématique de l'atelier « Multifonctionnalité et territoires. Dans D. Vollet, Multifonctionnalité et territoires : justifications et modalités de la territorialisation des politiques publiques. *Les Cahiers de la multifonctionnalité*, n°1, Cemagref Editions, 2002, p.5 à 7.

Vouigny, C. et S. Gariépy (2008). Les friches agricoles au Québec : état des lieux et approches de valorisation. Rédigé pour Agriculture et Agroalimentaire Canada, 66 p.

Weber, M. (1965). *Essais sur la théorie de la science*. Traduits et introduits par Julien Freund. Pion, 543 p.

Yin, R. K. (1994). *Case study research: Design and methods* (2nd ed.). Newbury

Yin, R. K. (2003). *Applications of case study research* (2e éd.). London : Sage.

Zimmermann, J.-B. (2008). Le territoire dans l'analyse économique. Proximité géographique et proximité organisée. *Revue française de gestion*, vol. 4, n° 184, p. 105 à 118.

Zimmermann, J.-B. (2000). De la proximité dans les relations firmes-territoires : nomadisme et ancrage territorial. Dans J.-P. Gilly et A. Torre (dir.), *Dynamiques de proximité*, l'Harmattan, Paris.

Zins Beauchesne et associée (2014). *Étude sur les villégiateurs dans la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau*. Présentée à la SADC Vallée-de-la-Gatineau, 75 p.

Zins Beauchesne et associés (2002c). *Axes stratégiques de développement de la filière acéricole en Outaouais (Phase IV). Rapport final préliminaire*. Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

Zins Beauchesne et associés (2003a). *Étude sur la transformation et la mise en marché des produits de l'érable de l'Outaouais. Stratégies maîtresses et de support (Phase IV). 2^e rapport*. Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

Zins Beauchesne et associés (2003b). *Étude sur la transformation et la mise en marché des produits de l'érable de l'Outaouais. Diagnostic de la filière acéricole en Outaouais (Phase III). 2^e rapport*. Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

Zins Beauchesne et associés (2003c). *Étude sur la transformation et la mise en marché des produits de l'érable de l'Outaouais. Stratégies maîtresses et support (Phase IV). 2^e rapport.* Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

Zins Beauchesne et associés en collaboration avec Sondages Ad Valorem (2002b). *Étude sur la transformation et la mise en marché des produits de l'érable de l'Outaouais. Portrait de l'industrie acéricole en Outaouais (Phase II). Rapport final.* Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.

Zins Beauchesne et associés en collaboration avec TECSULT (2002a). *Étude sur la transformation et la mise en marché des produits de l'érable de l'Outaouais. Rapport d'étape : portrait de l'industrie acéricole au Québec.* Réalisée pour la Table de concertation agroalimentaire de l'Outaouais.